

COMPTE FINANCIER UNIQUE PRÉSENTATION



INTRODUCTION.....	1
1. LE BUDGET PRINCIPAL	7
1.1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	11
1.2. DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN BAISSSE (hors DILICO).....	27
1.3. LA SANTE FINANCIERE AU TRAVERS DES RATIOS D'EPARGNE.....	36
1.4. LE MAINTIEN D'UN HAUT NIVEAU D'INVESTISSEMENT	40
1.5. L'ENCOURS DE LA DETTE.....	48
2. LES ENGAGEMENTS HORS BILAN	52
2.1 LA DETTE GARANTIE	52
2.2. LES PORTAGES FONCIERS DE L'EPFLD.....	53
2.3. LES PARTICIPATIONS DE LA METROPOLE.....	54
3. LE BUDGET ANNEXE DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS.....	57
4. BUDGET ANNEXE REGIE DE L'EAU POTABLE.....	70
5 LA REGIE ASSAINISSEMENT.....	81
6. LE BUDGET ANNEXE GEMAPI.....	91
7. LE BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR.....	99
8. LE BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES.....	108
9. LE BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT EN OUVRAGES	113
10. LE BUDGET ANNEXE LOCAUX ECONOMIQUES	120
11. LE BUDGET ANNEXE GROUPEMENT FERME D'UTILISATEURS (GFU).....	127
12. LE BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT	133
13 DETAIL PAR PROGRAMME ET ACTION	135
13.1 ATTRACTIVITE, INSERTION, DYNAMISME ECONOMIQUE ...	135

13.2 EQUIPEMENTS METROPOLITAINS CULTURELS ET SPORTIFS	149
13.3 PLANIFICATION, PROJETS URBAINS ET PAYSAGERS.....	153
13.4 POLITIQUES DE L'HABITAT	161
13.5 COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE	168
13.6 MOBILITES INCLUSIVES ET ESPACES PUBLICS.....	171
13.7 CHANGEMENT CLIMATIQUE : ADAPTATION ET ATTENUATION	178
13.8 ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE, MONTAGNE ET FORETS	186
13.9 RESSOURCES METROPOLITAINES	191
14. LES CHARGES REFACTUREES	204
14.1. LES BUDGETS ANNEXES	204
14.2. LES SERVICES COMMUNS.....	208
14.3. LES SYNDICATS	213
15. RESULTATS DE CLOTURE	216
16. COMMISSION DE CONTROLE DE STRATEGIE FINANCIERE (CCSF).....	220
ANNEXES DETTES.....	222

INTRODUCTION

Pour l'exercice 2025, Grenoble Alpes Métropole présente son **Compte financier unique (CFU)** qui se substitue au compte administratif (CA) et au compte de gestion.

Ce nouveau cadre, issu d'une démarche nationale de simplification et de modernisation de l'information financière locale, rassemble désormais en un document unique l'ensemble des données budgétaires et comptables. Il permet ainsi d'offrir une vision consolidée de la situation financière.

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte de baisse de l'inflation. Après des niveaux élevés en 2022 et 2023, puis un ralentissement en 2024, l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) s'établit autour de 0,9 % en moyenne en France en 2025. Cette évolution s'explique notamment par le recul des prix de l'énergie et une modération progressive des prix des biens, malgré une inflation et surtout une évolution des prix encore présente dans les marchés de travaux et prestations.

Si le contexte de ralentissement de l'inflation en 2025 contribue à freiner la progression des dépenses courantes, la Métropole est soumise à de **nouvelles contraintes financières imposées par l'État au travers de loi de finances pour 2025**. Celles-ci se traduisent notamment par des prélèvements ou contributions spécifiques venant limiter la dynamique des ressources (dispositifs de type DILICO, ajustements des concours financiers de l'État, moindre progression de certaines dotations).

Dans ce cadre et pour absorber l'impact des contraintes posées par l'Etat sur ses moyens, la **Métropole renforce son pilotage financier prudent et rigoureux**.

Bien que l'inflation 2025 soit modérée, la maîtrise du niveau de dépenses est fondamentale dans un contexte économique fluctuant et contraint.

Pour la Métropole, cette maîtrise s'appuie notamment sur le **plan d'amélioration du fonctionnement** engagé dès 2024, visant à contenir durablement les charges. Cette stratégie permet de sécuriser les équilibres budgétaires tout en préservant, jusque-là, sa capacité à investir.

Avec 2,8 Md€ inscrit au PPI 2021-2030, la Métropole a fait le choix d'un niveau d'investissement élevé sur le mandat 2020-2026.

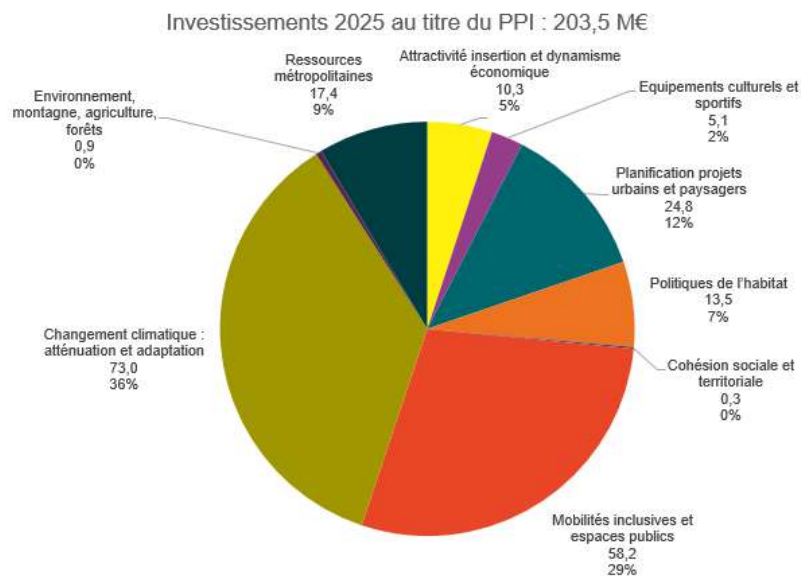
Ce PPI est porté par l'ambition de répondre à l'urgence climatique, de préserver la biodiversité et de réussir une transition du territoire vers la neutralité carbone, en tenant compte des impératifs de solidarité et de justice sociale, tout assurant le développement économique de la Métropole et le soutien aux communes.

Il se décline sur l'ensemble des budgets de la Métropole et se structure selon les grandes politiques et permet de piloter les investissements avec une vision pluriannuelle.

Politiques sectorielles	PPI Dépenses 2021-2030 (en k€) Montants mis à jour au 12/07/2023 + Modification AP 2024 et 2025
Changement climatique : atténuation et adaptation	1 265 203
Mobilités inclusives et espaces publics	652 995
Planification projets urbains et paysagers	327 163
Attractivité, insertion et dynamisme économique	177 797
Ressources métropolitaines	179 809
Politiques de l'habitat	173 048
Equipements culturels et sportifs	56 184
Environnement, montagne, agriculture, forêts	9 770
Cohésion sociale et territoriale	4 805
TOTAL	2 846 774

✓ La mise en œuvre du PPI

Les dépenses réalisées en 2025 au titre du PPI représentent 203,5 M€ tous budgets confondus dont 143,7 M€ pour le Budget Principal, 25,8 M€ pour le BA Déchets, 29,9 M€ pour les 3 BA du cycle de l'eau ou encore 2,8 M€ pour le BA Réseaux de chaleur.



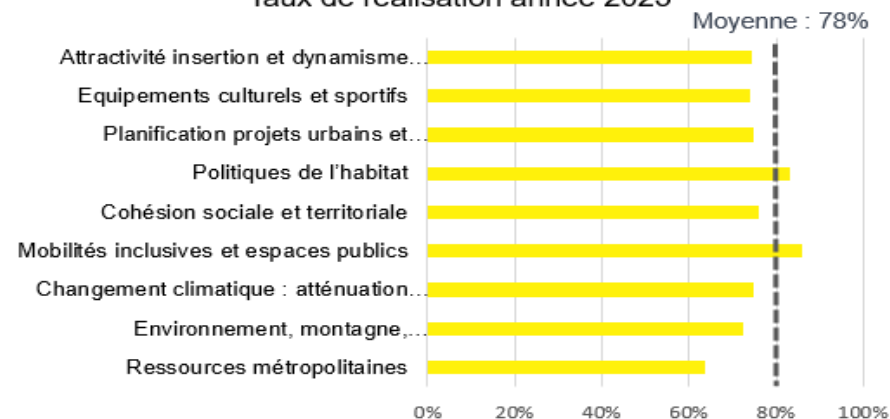
Malgré des dépenses en baisse, la lutte contre le changement climatique demeure le 1^{er} poste d'investissement avec 36 % des dépenses, atteignant 73,0 M€ (-16,3 M€). Les budgets annexes, notamment Collecte et traitement des déchets, Eau Potable et Assainissement, contribuent fortement à cette 1^{ère} place, soulignant l'accent mis sur ces services publics de proximité essentiels.

Avec des investissements en hausse, le soutien aux mobilités inclusives et à l'espace public conforte sa deuxième place des investissements à 58,2 M€ représentant 29 % dépenses.

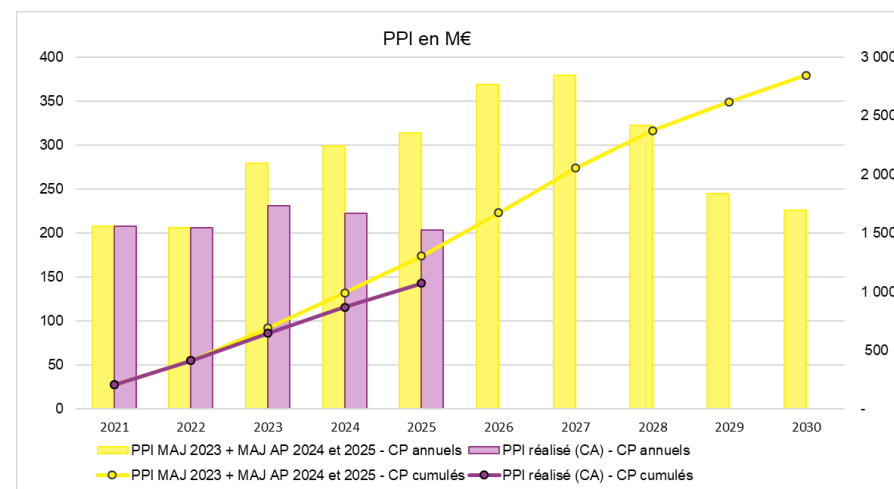
Le 3^{ème} poste de dépenses demeure la planification des projets urbains porté entre autres par le déploiement des opérations d'investissement du programme de l'ANRU et le développement des polarités (12 %).

Pour l'année 2025, les taux moyens de réalisation des dépenses par rapport au PPI en vigueur reflètent des avancées différentes selon les politiques.

Taux de réalisation année 2025



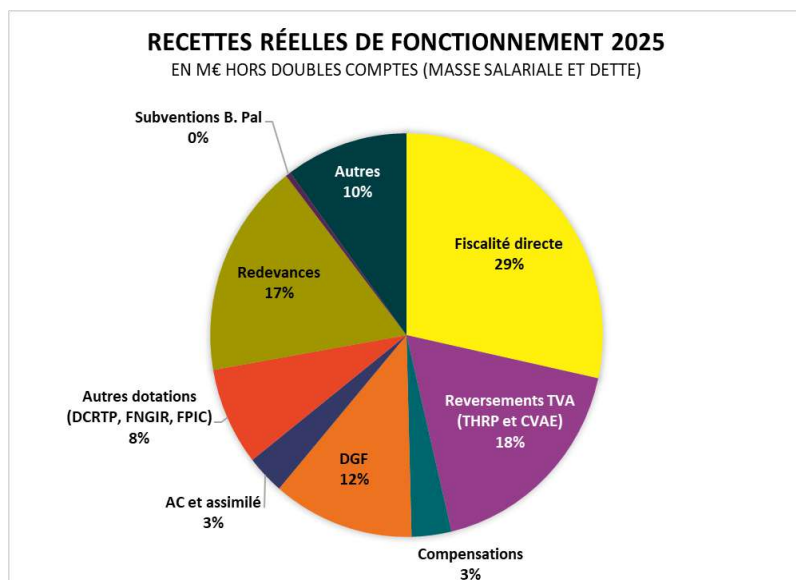
A l'issue des 5 premiers exercices du PPI, la réalisation des dépenses atteint 82% des prévisions, et représente 38% du total du PPI 2021-2030.



Cette capacité d'investissement n'est possible qu'avec une attention forte portée à l'évolution de l'autofinancement pour chacun des budgets.

Globalement, les recettes réelles de fonctionnement de la Métropole s'élèvent à 624 M€ (hors doubles comptes¹) soit une augmentation de 1,4 %.

Cette progression de 9 M€ s'explique majoritairement par la progression de la fiscalité directe (2,8 M€ sur le budget principal et 7 M€ sur le BA Déchets).

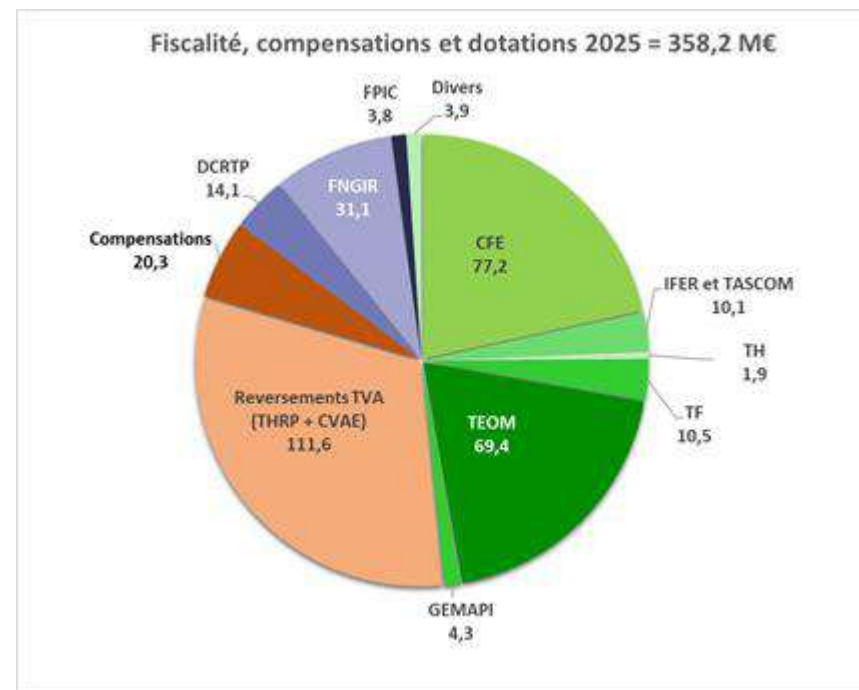


La part de la fiscalité directe est de 29 % en 2025 (contre 27 % en 2024), augmentation due principalement à la hausse du produit de TOEM.

Pour mémoire, la fiscalité directe représentait un produit de 239 M€ en 2020 (hors rôles supplémentaires), soit 81 % des produits et compensations de fiscalité.

Elle ne représente plus que 177,5 M€ en 2025, soit 49 % de ces produits et compensations de fiscalité, dont 69,4 M€ de TEOM dédiée au Budget Annexe déchets et 3,4 M€ de taxe GEMAPI dédié au Budget Annexe GEMAPI.

Fiscalité, compensations et dotations



Cette fiscalité au sens large progresse de 13 M€ entre 2024 et 2025.

L'augmentation provient, pour l'essentiel, de la CFE (+ 5,2 M€ hors compensations) dont les bases minimums ont été ajustées et de la TEOM (+ 7 M€). S'agissant de la TEOM, la hausse du produit fiscal s'explique principalement par la revalorisation du taux qui a été porté de 8,30 % à 8,80 %.

Pour la première fois en 2025, la Métropole a perçu un reversement au titre du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) de 3,8 M€.

Les reversements de fiscalité, incluant les produits nets de quote-part de TVA, le FNGIR, les compensations fiscales et la DCRTP sont en léger recul à 177,1 contre 177,5 M€ en 2024. L'Etat a ainsi transformé des produits fiscaux dynamiques en ressources, qui au mieux, ne diminuent pas d'une

¹ Les remboursements de masse salariale et de dette entre budgets sont retraités pour l'analyse.

année sur l'autre.

Pour mémoire, les reversements de fiscalité n'étaient que de 52,4 M€ en 2020.

Cette évolution est due aux différentes réformes fiscales introduites depuis 2020 (suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales puis de la CVAE et abattement de 50 % sur les bases des entreprises industrielles).

Elle souligne notamment l'importance prise par les quotes-parts de la TVA nationale dans les recettes et compensations de fiscalité de la Métropole, qui devient de plus en plus dépendante de l'Etat et de la conjoncture économique.

Les reversements de fiscalité représentent près de 30 % des recettes réelles de fonctionnement.

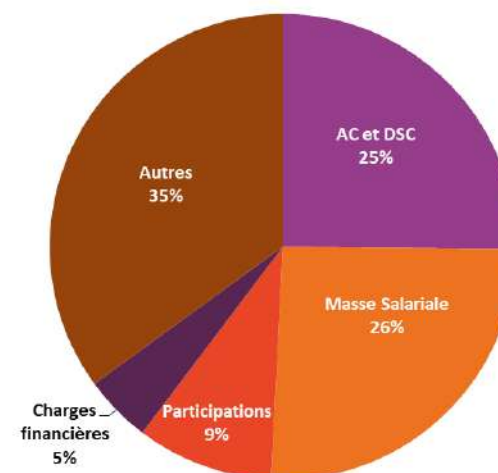
La DGF de la Métropole, de 72,8 M€ en 2025, a diminué de 2,2 M€ par rapport à 2024, du fait de l'indexation à la baisse de la DGF part compensation.

L'ensemble de ces recettes issues de l'Etat (reversements de fiscalité, compensations fiscales et DGF) s'élèvent à 249,9 M€ en 2025 (contre 252,5 M€ en 2024). Elles étaient limitées à 131 M€ en 2020.

Les dépenses réelles de fonctionnement consolidées s'élèvent à 472 M€ contre 473 M€ en 2024, soit une baisse de -0,3 %.

Les dépenses du seul Budget Principal s'élèvent à 349 M€.

Budgets consolidés - Dépenses réelles de fonctionnement 2025
en M€ hors double comptes (masse salariale et dette)



Tous budgets confondus, les dépenses de personnel s'élèvent à 119,7 M€ contre 118,4 M€ en 2024, soit une évolution de 1,1 % qui s'explique principalement par l'effet des mesures réglementaires nationales (hausse de la CNRACL) et le Glissement Vieillesse Technicité.

Cette hausse est contenue par la mise en œuvre, au budget principal, d'actions d'optimisation de la masse salariale permettant d'en contenir l'évolution. En effet, après avoir fortement réduit le budget consacré aux moyens de renfort et remplacement entre 2023 et 2025 (De 3,8 M€ au budget principal en 2023 à 1,90 M€ en budget principal 2025), en privilégiant des solutions de recadrement de la charge ou d'ajustement ponctuel d'organisation en cas d'absence, la collectivité s'est engagée dans une régulation plus forte des renouvellements de contrats de projet voire de postes permanents. Sur l'année 2025, le plan d'amélioration du fonctionnement, outre une régulation supplémentaire sur les dépenses de non-permanents, a ajouté des mesures d'optimisation entamées par les services ont permis la suppression de postes ou la suspension de renouvellement après départ des agentes et agents. Cela a permis de limiter l'évolution de la masse salariale de 78, 96 M € pour l'année 2024 à 77, 94 M € pour l'exercice 2025 comprenant la hausse de cotisation vieillesse (CNRACL) des agents titulaires.

A noter qu'un montant de 8,7 M€ de cette masse salariale est refacturée aux budgets annexes ou aux communes de la métropole au titre des services communs.

Au titre des emplois financés, le budget principal de la Métropole a bénéficié de recettes à hauteur de 2, 34 M€ pour l'année 2025.

✓ **La santé financière des budgets au travers des ratios**

Avec des recettes de fonctionnement qui évoluent légèrement plus que les dépenses et malgré une augmentation de l'annuité de la dette, les ratios d'épargne du Budget Principal se présentent avec une épargne brute de 93,6 M€ qui progresse de 3 M€ et une épargne nette de 20,3 M€ en diminution de 2,1 M€.

Cette progression est la conséquence combinée des 1ers effets, plus rapides que prévus, des mesures de maîtrise du fonctionnement, en plus de la perception pour la 1^{ère} année du FPIC à hauteur de 3,8 M€.

L'épargne nette dégagée permet d'autofinancer les dépenses d'équipement à hauteur de 12 % (contre 13 % en 2024) pour le Budget Principal.

en M€	Budget principal	
= Epargne de gestion	106,4	↑
= CAF ou Epargne brute	93,6	↑
= Epargne nette	20,3	↓
Capacité de désendettement	7,4	↓

Le croisement du niveau d'autofinancement des investissements et de la capacité de désendettement permet de mesurer la santé financière des budgets, qui est à mettre en regard des programmations pluriannuelles d'investissement et de fonctionnement pour les années à venir.

La capacité de désendettement du Budget Principal est de 7,4 années.

S'agissant des Budgets Annexes, il convient de distinguer les Budgets Annexes qui s'équilibrent sur leurs seules ressources propres dont les ratios sont les suivants (les flèches indique l'évolution par rapport à 2024) ...

BA à "autonomie financière"	Déchets	Eau potable	Assainissement	Réseaux de chaleur	Photovoltaïque	GFU
= Epargne de gestion	21,4 ↑	16,0 ↓	13,7 ↓	4,8 →	0,1 ↓	0,1 →
= CAF ou Epargne brute	20,3 ↑	14,7 ↓	12,8 ↓	6,6 ↑	-0,2 ↓	0,1 →
= Epargne nette	18,3 ↑	10,9 ↓	9,1 ↓	4,0 ↑	-0,6 ↓	0,1 →

BA à "autonomie financière"	Déchets	Eau potable	Assainissement	Réseaux de chaleur
Capacité de désendettement	2,0 ↓	2,7 ↑	1,5 ↓	8,1 ↓

...des Budgets Annexes bénéficiant d'une subvention du budget principal ; étant rappelé que les BA Stationnement et Locaux économiques relevant de la catégorie des SPIC, il s'agit de subventions versées à titre dérogatoire.

BA percevant une subvention d'équilibre	GEMAPI	Stationnement en ouvrage	Locaux économiques
= Epargne de gestion	2,3 ↑	3,6 ↓	1,0 ↑
= CAF ou Epargne brute	2,2 ↑	2,9 ↑	1,0 ↑
= Epargne nette	2,1 ↑	0,2 ↑	0,7 ↑

BA percevant une subvention d'équilibre	GEMAPI	Stationnement en ouvrage	Locaux économiques
Capacité de désendettement	0,8 ↓	8,5 ↓	2,1 ↓

Il convient de rappeler la situation particulière du Budget Annexe Stationnement en ouvrage, pour lequel l'annuité de la dette mobilise 55 % des recettes de fonctionnement (73% en 2024).

L'autofinancement de chacun des budgets est complété par les recettes d'investissement propres et la mobilisation d'emprunts d'équilibre, le cas échéant.

En 2025, le volume de recettes d'investissement hors emprunt augmente pour atteindre 82,1 M€, contre 75,3 M€ en 2024.

Cette progression s'explique par l'augmentation des recettes liées aux amendes de police (+ 0,3 M€) et celle des subventions d'investissements qui représentent 38 M€ contre 31,6 M€ en 2024 (augmentation de 4 M€ des fonds de concours aux communes et perception d'une subvention de 3,6 M€ de l'agence de l'eau sur le BA Régie Assainissement).

Le taux moyen de subventions des dépenses directes de la Métropole est de 19 % en progression par rapport à l'exercice précédent (18 % en 2024).

Ce taux est de 20 % sur le seul Budget Principal contre 22 % en 2024.

En 2025, pour compléter ces financements, le recours à l'emprunt du Budget Principal a été de 76 M€ contre 88 M€ en 2024.

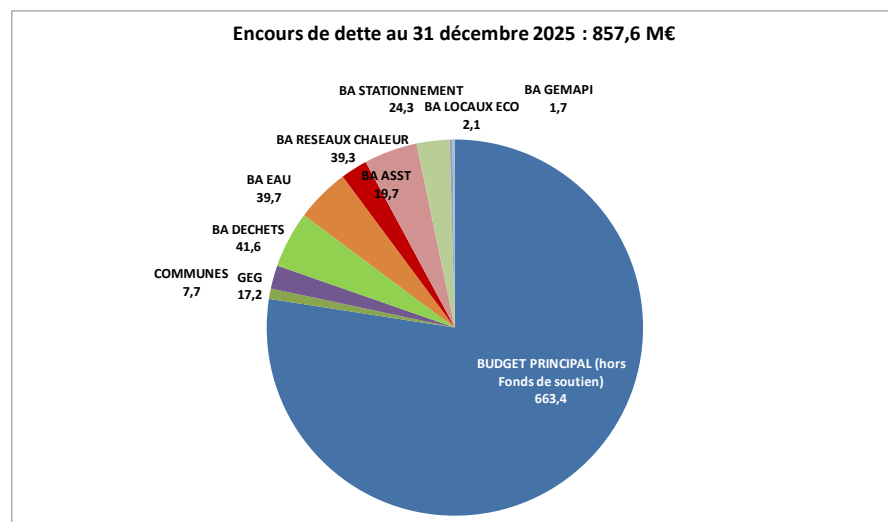
Les Budgets Annexes des Déchets et de la régie de l'Eau Potable ont également complété le financement de l'investissement par de l'emprunt à hauteur de 5 M€ et 2 M€, soit un montant total d'emprunt pour l'année 2025 de 83 M€.

Les autres Budgets Annexes ont donc majoritairement financé leurs investissements par les subventions affectées aux projets et l'autofinancement.

L'encours de dette consolidé (net de l'aide du fonds de soutien²) est de 857,6 M€ au 31 décembre 2025 contre 862,4 M€ au 31 décembre 2024.

✓ **L'encours de dette**

A l'exception du Budget Principal et du budget annexe des Déchets, tous les autres budgets ont vu leur encours de dette diminuer en 2025.



L'encours de dette du Budget Principal hors fonds de soutien est de 688,3 M€ en 2025 contre 684,6 M€ en 2024.

Il comprend notamment 24,9 M€ de dette récupérable, dont 7,7 M€ dus aux communes au titre des transferts de compétence et 17,2 M€ dus à la Ville de Grenoble pour l'acquisition des actions GEG.

✓ **Précision méthodologique**

Ce document de présentation ne reprend que les mouvements réels à l'exception de la valorisation des travaux en régie.

Les écritures d'ordre et les mouvements neutres de dette (refinancement, lignes de trésorerie) ne sont pas analysés dans ce document.

Les produits de cessions sont retraités pour être analysés comme des recettes d'investissement.

La suite de ce rapport présente plus en détail la situation financière 2025 du Budget Principal et de chacun des 10 Budgets Annexes.

² Conformément au décret n° 2015-1893 du 29 décembre 2015 modifiant la méthode de calcul des ratios financiers pour les collectivités territoriales et les établissements publics bénéficiaires du fonds de soutien créé par la loi finances pour 2014

1. LE BUDGET PRINCIPAL

Les recettes de fonctionnement du Budget Principal de la Métropole, de 442,2 M€, sont en légère augmentation de 2,6 M€. Toutefois, déduction faite du DILICO (- 5,9 M€), les recettes de fonctionnement sont en diminution de 3,3 M€ marquant pour la première année une inflexion nette dans la dynamique de croissance importante des recettes chaque année.

En effet, si le DILICO constitue un prélèvement sur les recettes de fonctionnement, il se traduit budgétairement comme un reversement de fiscalité et donc une dépense. Les analyses ci-après procèdent donc au retraitement pour une lecture à périmètre comparable.

En effet, l'année 2025 a été marquée par une mise à contribution importante des collectivités locales au redressement des comptes publics, qui a un impact global pour la section de fonctionnement : perte de recettes et surcroît de dépenses imposées.

Pour l'essentiel, la légère progression repose sur la dynamique des recettes fiscales et plus particulièrement la Cotisation Foncière des Entreprises (+ 5,2 M€), ainsi que sur la perception pour la 1^{ère} année du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 3,8 M€ qui compense partiellement la baisse inédite des dotations de l'Etat sur la part compensation DGF et la DC RTP pour 4,2 M€. Pour autant, compte tenu de la ponction opérée sur les recettes de fonctionnement via le dispositif DILICO, les recettes sont en baisse par rapport à 2024.

Les recettes de fonctionnement intègrent également 24,8 M€ de financements affectés à la mise en œuvre des politiques publiques (prestations, tarification, subventions) stables par rapport à 2024.

Les dépenses de fonctionnement de 348,7 M€, augmentent de 0,04 % soit 0,1 M€, dispositif DILICO compris. A périmètre constant, les dépenses de fonctionnement diminuent de - 1,6% pour atteindre 342,8M€.

Cette diminution est, liée à la fois à des éléments exogènes tel que l'évolution du coût de l'énergie ou des taux d'intérêts mais également à la mise en œuvre du plan d'amélioration du fonctionnement, et de manière plus générale aux mesures d'économies mises en place sur un certain nombre de secteurs qui portent leurs fruits.

L'effort de maîtrise des dépenses réalisé pour faire-face à la baisse des recettes et, dans une moindre mesure, la perception du FPIC permettent de maintenir les équilibres financiers de la Métropole malgré l'impact de la loi de finances. L'épargne brute du budget principal progresse de 4,1 M€ par

rapport à 2024.

Après prise en compte du remboursement en capital à hauteur de 73,3 M€ contre 68,3 M€ en 2024, l'épargne nette s'établit à 20,32 M€, soit une baisse de 2,1 M€ par rapport à 2024.

Il résulte de ces éléments une capacité de désendettement de 7,4 années contre 7,6 années en 2024 et 8,2 années en 2023.

Elle permet de financer 12 % des dépenses d'équipement réalisées en 2025.

Le reste est financé par des recettes d'investissement (dont FCTVA à hauteur de 15,5 M€ et subventions pour 18,7 M€) et par la mobilisation de dettes nouvelles à hauteur de 76 M€.

L'encours de dette en fin d'exercice s'élève à 691,3 M€ contre 688,7 M€.

La Métropole reste au rendez-vous des transitions en préservant son ambition en matière d'investissement avec un volume de dépenses d'équipement larges de 170,6 M€ réalisés en 2025, soit une augmentation de + 6,9 M€ par rapport à 2024, permettant le déploiement de politiques environnementales et sociales ambitieuses : mobilités cyclables, rénovations énergétiques, aménagements etc.

Les investissements réalisés depuis 2021 correspondent à la réalisation de près de deux tiers (65,64 %) du PPI de mandat de 1 104,6 M€ sur le Budget Principal.

✓ **Focus : Budget Climat**

Soucieuse d'intégrer les enjeux environnementaux au cœur de ses priorités stratégiques et financières, la Métropole mène une démarche proactive et volontariste en matière de transparence et de pilotage environnemental. C'est ainsi qu'elle a été la première de France, dès 2005, à se doter d'un Plan Climat, devenu plan Climat Air Énergie et qu'elle a poursuivi cette dynamique en mettant en place « un budget climat » au compte administratif dès 2022, bien avant l'obligation réglementaire.

Cet outil d'aide à la décision permet d'évaluer l'impact des projets et des politiques publiques au regard de plusieurs critères environnementaux.

La démarche « budget climat » porte sur l'analyse des dépenses d'investissement et de fonctionnement du budget principal. Depuis 2024, elle inclut également les dépenses d'investissement des budgets annexes. Elle implique l'ensemble des directions de la Métropole, garantissant une approche transversale et intégrée.

Initialement concentrée sur l'axe 1 de la classification européenne ("atténuation du changement climatique"), la démarche s'est élargie en 2025 pour inclure l'axe 6 ("préservation des écosystèmes et de la biodiversité"), comme le prévoit la réglementation. En effet, conformément à la loi de finances 2024 et au décret du 16 juillet 2024, l'annexe "Impact du budget pour la transition écologique" est jointe au compte financier unique 2025 sur les axes d'analyse Atténuation et biodiversité.

Ce classement s'appuie sur les méthodologies développées par :

- L'I4CE (Institut de l'économie pour le climat) basée sur l'objectif net zéro carbone en 2050 selon la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) de la France, pour l'axe 1 ("atténuation du changement climatique »),
- Le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), la Direction Générale des Collectivités Locales et la Direction Générale des Finances Publiques, pour l'axe 6 ("préservation des écosystèmes et de la biodiversité").

Certains critères ont été adaptés, et le plus souvent renforcés en termes d'exigences environnementales, pour mieux répondre au contexte local.

En 2025, Grenoble Alpes Métropole a également déployé la démarche sur l'axe 2 ("adaptation au changement climatique"), en avance sur le calendrier réglementaire.

Le périmètre de la cotation sera étendu jusqu'en 2028 pour inclure les axes 3 ("gestion des ressources en eau"), 4 ("transition vers une économie circulaire") et 5 ("prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols").

Certaines dépenses ont été exclues du périmètre d'analyse, notamment des écritures comptables spécifiques ou conduisant à un double compte (par exemple : les opérations pour compte de tiers, les cautions ou les remboursements d'emprunt en investissement, les intérêts moratoires, ou les refacturations de charges en fonctionnement).

Les dépenses ont fait l'objet d'une cotation pour chacun des 3 axes :

- Pour l'axe 1 ("atténuation du changement climatique »), elles ont été classées en 6 catégories : **Très favorables** ou **Favorables** si elles permettent la réduction des gaz à effet de serre (GES), **Neutres** si elles sont sans impact significatif, **Plutôt défavorables** ou **Défavorables**, si elles contribuent à l'augmentation des gaz à effet de serre et **À approfondir**, si elles nécessitent une analyse plus approfondie.
- Pour l'axe 6 ("préservation des écosystèmes et de la biodiversité"), elles ont été classées en 5 catégories : **Très favorables** ou **Favorables**, si elles permettent la restauration de la biodiversité, **Neutres** si elles sont sans impact significatif, **Défavorables**, si elles contribuent à l'érosion de la biodiversité et **À approfondir**, si elles nécessitent une analyse plus

approfondie.

- Pour l'axe 2 ("adaptation au changement climatique"), elles ont été classées en 4 catégories : **Favorables**, si elles contribuent positivement à l'adaptation du territoire aux conséquences du changement climatique (sécheresse, canicules, inondations...), **Neutres** si elles sont sans impact significatif, **Défavorables**, si elles augmentent la vulnérabilité du territoire aux conséquences du changement climatique et **À approfondir**, si elles nécessitent une analyse plus approfondie.

Le classement obtenu des dépenses n'a pas vocation à être comparé avec d'autres collectivités, qui n'applique pas strictement la même méthode et peuvent avoir des périmètres d'intervention différents. Il est réalisé dans une démarche d'amélioration continue. Certaines dépenses sont classées « à approfondir » lorsqu'elles nécessitent une analyse complémentaire. La démarche étant itérative, les dépenses seront amenées à se préciser au fur et à mesure de l'avancée du travail.

FONCTIONNEMENT

Pour la section fonctionnement, 192,9 M€ des dépenses réelles ont été classées au regard de **l'atténuation au changement climatique**.

✚ Soit 111,7 M€ de dépenses de fonctionnement, hors dépenses de personnel réparties :

33,3 M€ de dépenses sont classées **très favorables** et 7 M€ de dépenses **favorables sous conditions**.

Les dépenses classées comme **neutres** représentent 27,8 M€.

0,1 M€ de dépenses sont classées **plutôt défavorables** et 25,6 M€ **Défavorables**.

Enfin, 17,9 M€ des dépenses restent **à approfondir** (dont 17,7 M€ concernant la contribution au SDIS non présentée ci-après).

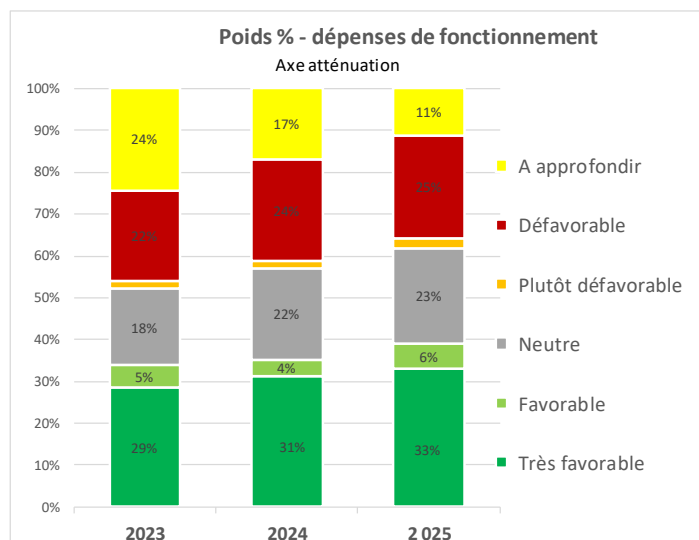
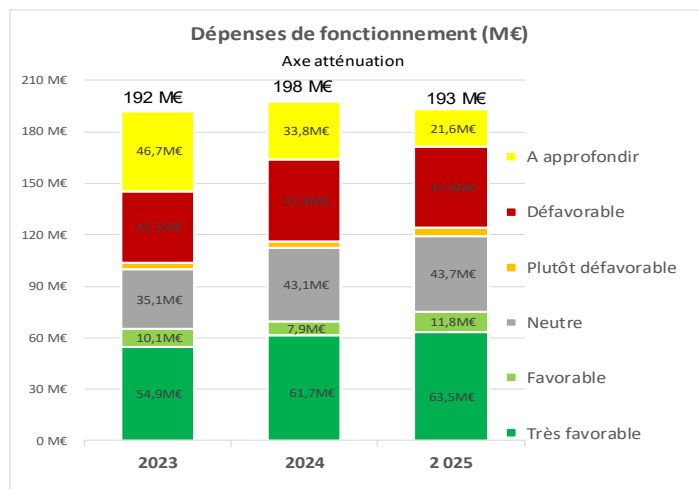
✚ Soit 81,2 M€ de dépenses de personnel réparties sur les différents programmes.

Les dépenses de personnel du budget principal sont réparties entre les différents programmes selon une clé de répartition proportionnelle :

- pour les directions opérationnelles, au prorata de la cotation des dépenses de fonctionnement et d'investissement de chaque programme ;
- pour les directions supports, au prorata de la cotation des dépenses globales du budget principal de la métropole.

Par ailleurs, certaines dépenses (formation, handicap, assurances...) sont classifiées selon leur nature et non au titre de la masse salariale par répartition proportionnelle. D'où un écart apparent avec les données de masse salariale commentées dans la suite du document.

Axe atténuation



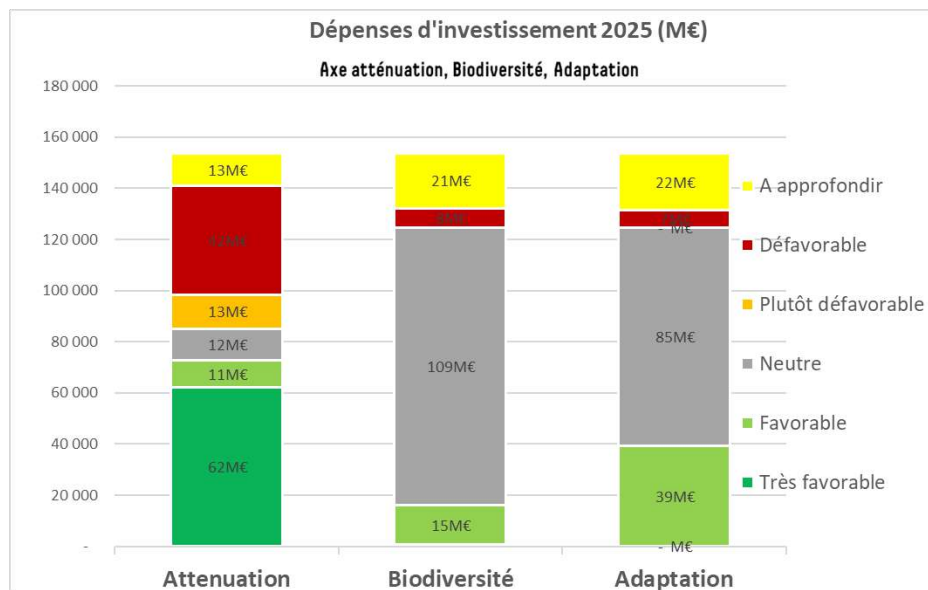
Sur l'axe atténuation, entre 2023 et 2025 :

- Les dépenses classées « **à approfondir** » ont diminué de 47 M€ à 21,6 M€, soit de 24 % à 11 % des dépenses totales. Cette baisse s'explique principalement par la mise en place de grilles d'analyse permettant de mieux coter certaines dépenses, ainsi que par l'évaluation des subventions versées aux budgets annexes.
- Les dépenses classées « **Très favorables** » ont progressé de 54,9 M€ à 63,5 M€, soit de 29% à 33% des dépenses totales. Cette progression s'explique notamment par le renforcement des actions en matière de sobriété et d'efficacité énergétique, de qualité de l'air et du plan Canopée.
- Les dépenses classées « **Favorables** » ont progressé de 10,1 M€ à 12 M€, soit de 5% à 6% des dépenses totales, suite à la mise en place d'une cotation des actions de décarbonation pour les organismes partenaires (AGENCE GRENOBLE ALPES, ESAD, MC2, HEXAGONE, associations de prévention spécialisée APASE CODASE).
- Les dépenses « **Neutres** » ont progressé de 35,1 M€ à 43,6 M€, soit de 18% à 23% des dépenses totales, suite à la cotation de certaines dépenses classées approfondir depuis 2023, comme par exemple, l'économie circulaire. Par ailleurs, une augmentation est observée dans certaines catégories de dépenses classées neutres, comme la gestion du Fonds Social Européen (FSE) ou l'animation du Programme local d'insertion et emploi.

INVESTISSEMENT

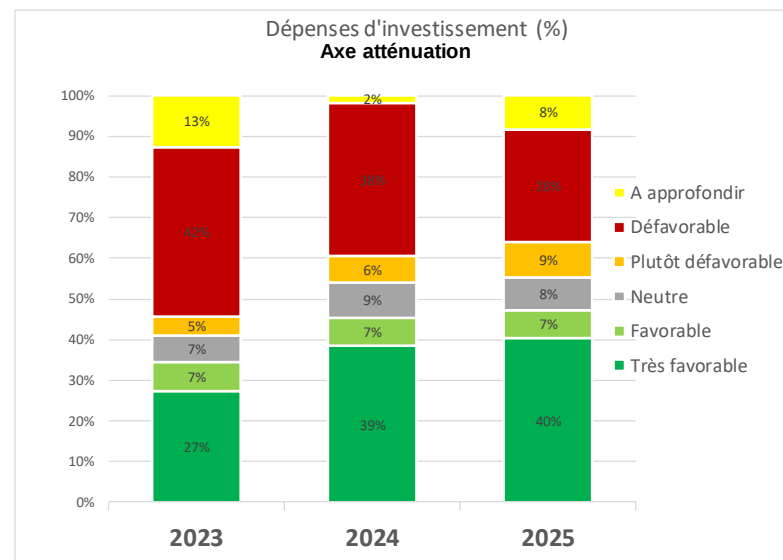
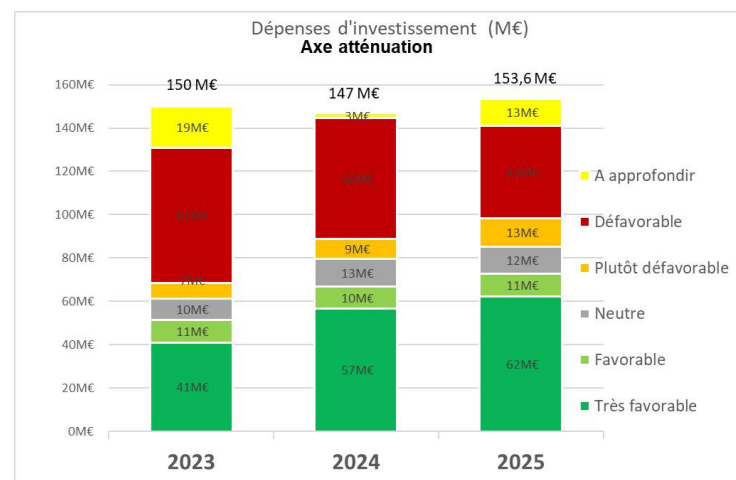
Pour la section d'investissement, 153.6 M€ des dépenses réelles ont été classées sur les 3 axes atténuation, biodiversité et adaptation.

Axes : atténuation – Biodiversité – Adaptation (2025) :



Une analyse détaillée des résultats obtenus pour chacun des axes (atténuation, biodiversité et adaptation) est présentée par programme dans le CFU ou, à défaut, mise à disposition dans le rapport dédié publié sur le site internet de la Métropole.

Axe atténuation (évolution 2023- 2025) :



Sur l'axe atténuation, entre 2023 et 2025 :

✚ Les dépenses classées à **approfondir** ont fortement diminué de 19 M€ à 12.7 M€, soit de 13% à 8% des dépenses totales. Ceci s'explique principalement par la mise en place d'une cotation de certaines dépenses au regard de grilles d'analyse, notamment pour les opérations d'aménagement, les constructions ou réhabilitations de bâtiments.

✚ En revanche, les dépenses à approfondir sont en augmentation entre 2024 et 2025 (de 2.6 M€ à 12.7 M€). Ceci s'explique par un changement de périmètre : les titres de participation ont été classés Hors périmètre en 2024 puis à approfondir en 2025.

✚ Les dépenses classées **Très favorables** ont progressé de 41 M€ à 62 M€, soit de 27% à 40% des dépenses totales : notamment les dépenses liées aux dispositifs contribuant aux travaux de rénovation énergétique des particuliers, ainsi que des bâtiments publics métropolitains (MC2, ESAD, siège métropolitain...), le développement des pistes cyclables Chronovélo, le développement des énergies renouvelables etc...

Le détail des cotations par programme du budget principal et des budgets annexes est présenté ci-après, dans la partie détail par actions. Le rapport complet est disponible sur le site internet de la Métropole.

1.1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

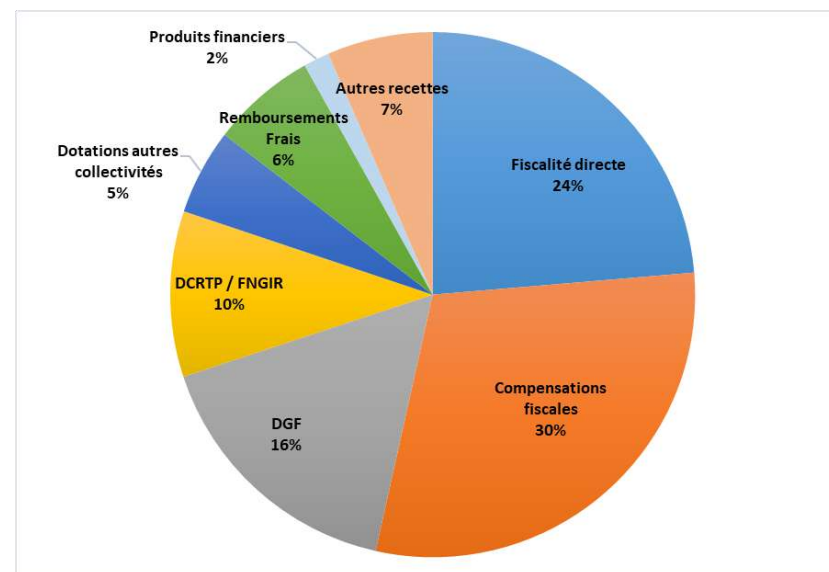
Les recettes réelles de fonctionnement³ s'élèvent à 442,2 M€ contre 439,6 M€ en 2024, en hausse de 0,6%.

Toutefois, déduction faite du DILICO, qui est considéré comptablement comme une atténuation de produits – et donc une dépense, les recettes sont en baisse de - 0,7%, soit -3,3 M€.

La progression des produits de la fiscalité directe (+ 2,7%) et la perception pour la 1^{ère} fois du FPIC (+ 3,8 M€), soit une augmentation de 6,5 M€, permettent de compenser la diminution des dotations de l'Etat (- 3,4%) de -4,2 M€ ainsi que la diminution des recettes liées aux refacturations de masse salariale et charges de structure (- 2 M€).

Cependant, la perte de recettes liée à la mise en œuvre du dispositif DILICO à hauteur de 5,9 M€ en 2025, engendre une baisse des recettes de fonctionnement par rapport à 2024.

Recettes de fonctionnement de 442 M€



³ Hors produits de cession, travaux d'investissement en régie inclus

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Globalement, les recettes versées par l'Etat, de 249,9 M€, représentent près de 57 % des recettes de fonctionnement avec une dépendance accrue aux décisions du Gouvernement.

Les remboursements de frais (masse salariale et autres) de 28,6 M€ représentent 6 % des recettes de fonctionnement du Budget Principal.

Il s'agit de dépenses portées par le budget principal pour d'autres budgets comme les services communs, les budgets annexes ou encore les syndicats (SMMAG, SABF ...).

	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	Ev°/CA
CFE	72,0	74,6	77,2	7,2%
TASCOM	7,4	6,4	6,8	-7,1%
IFER	3,0	3,1	3,2	6,2%
Friches commerciales	0,3	0,5	0,3	20,2%
TH	3,8	3,9	1,9	-50,6%
FB	9,5	9,7	9,8	3,0%
FNB	0,9	0,9	0,7	-17,6%
Rôles supplémentaires	2,6	0,0	2,0	-22,7%
TOTAL FISCALITE DIRECTE	99,5	98,9	102,0	2,5%
Taxe de séjour	2,0	2,0	2,2	7,2%
Droits de place	0,1	0,1	0,1	-29,9%
Taxes liées au transport	0,3	0,3	0,4	44,3%
Autres recettes fiscales	2,417	2,3	2,7	10,50%
TOTAL RECETTES FISCALES	101,9	101,3	104,7	2,71%
Prélèvement DILICO		-5,6	-5,9	
FISCALITE après prélèvement	101,9	95,6	98,8	-3,1%
Reversement TVA suppression THRP	67,3	67,3	67,6	0,5%
Reversement TVA suppression CVAE	43,8	43,8	44,0	0,6%
Compensation CFE Etab. Indus.	18,7	19,2	19,4	3,8%
Autres compensations	0,6	0,6	0,9	
COMPENSATIONS	130,4	130,8	132,0	1,21%
DGF Part intercommunale	13,5	13,5	13,5	-0,4%
DGF Part compensation	61,5	59,4	59,3	-3,6%
DCRTP	16,0	13,9	14,1	-12,0%
FNGIR	31,1	31,1	31,1	0,0%
DOTATIONS DE L'ETAT	122,1	117,9	117,9	-3,41%
Attribution de compensations	1,6	1,5	1,5	-4,2%
Transferts CD 38	18,0	18,0	18,0	0,0%
FPIC			3,8	
DOTATIONS AUTRES COLLECTIVITES	19,6	19,6	23,4	19,03%
COMPENSATIONS ET DOTATIONS	272,1	268,2	273,2	0,4%
Forfait Post Stationnement (P61O137)	2,4	2,0	2,0	-16,0%
Loyer MC2 et Hexagone P91O020 - P91O010	1,9	2,0	1,9	-1,7%
Dividendes	1,3	2,7	3,3	144,8%
Produits financiers	4,9	3,4	3,8	-22,8%
Remboursement de Masse salariale	21,1	22,1	19,3	-8,4%
Remboursement Ch. Structure	9,6	4,1	9,3	-3,4%
Recettes diverses	41,2	36,3	39,5	-4,1%
Recettes directes / mission	24,4	33,1	24,8	1,5%
AUTRES RECETTES	65,6	69,5	64,3	-2,0%
Recettes réelles de fonctionnement (avec déduction DILICO)	439,6	433,4	436,3	-0,7%
Recettes réelles de fonctionnement	439,6	439,0	442,2	0,6%

Les « autres recettes » correspondent aux financements des politiques publiques de la Métropole (les recettes directes / mission ainsi que le forfait post stationnement et les loyers MC2 et Hexagone). Elles représentent 28,6 M€ soit 6,5% des recettes de fonctionnement et diminuent de 0,1 M€ par rapport à 2024.

LA DYNAMIQUE DE LA FISCALITE 2025 REPOSE SUR LA CFE

La fiscalité directe locale perçue par la Métropole est constituée des 4 taxes sur lesquelles le groupement dispose d'un pouvoir de taux (CFE, THRS, TFB et TFNB), de la Taxe sur les Friches Commerciales (TFC), de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) et de la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM).

En 2025, elle s'est élevée à 102 M€, en hausse de 2,5%, soit +2,5 M€, hors prise en compte du DILICO de 5,9 M€ qui se traduit budgétairement par une dépense (et donc présenté dans la partie y afférent).

Depuis la suppression de la CVAE en 2023, la CFE continue de porter l'essentiel du dynamisme de la fiscalité directe. En effet, l'augmentation des recettes fiscales repose essentiellement sur la hausse de 7,2 % du produit de CFE (+5,2 M €).

A l'inverse, le produit de THRS recule de 50,6%, soit une baisse de 1,9 M€. Cette diminution s'explique, pour l'essentiel, par une forte réduction des bases de THRS liées à la poursuite des mises à jour et déclarations des propriétaires dans GMBI (« Gérer Mes Biens Immobiliers »).

RECETTES FISCALES

en M€	CA 2024	BP+DM 2025	CFU 2025	Evolution / CA 2024
CFE	72,0	76,6	77,2	7,2%
Taxe d'habitation	3,8	2,8	1,9	-50,6%
Taxe foncier bâti	9,5	9,5	9,8	3,0%
Taxe foncier non bâti	0,9	0,6	0,7	-17,6%
Rôles supplémentaires	2,7	0,9	2,0	-23,2%
Taxe sur les friches commerciales	0,3	0,5	0,3	20,2%
IFER	3,0	3,1	3,2	6,2%
TASCOM	7,4	6,4	6,8	-7,1%
Fiscalité directe	99,5	100,2	102,0	2,5%
Taxe de séjour	2,0	2,2	2,2	7,2%
Droits de place	0,1	0,1	0,1	-29,9%
Autres taxes liées au transport	0,3	0,3	0,4	44,3%
Autres recettes fiscales	2,4	2,5	2,7	10,5%
TOTAL RECETTES FISCALES	101,9	102,8	104,7	2,7%

✓ Des recettes de CFE de 77.2 M€ : en hausse de 5.2 M€

Les bases nettes de CFE, hors rôles complémentaires, ont progressé de +7,1% sur le territoire métropolitain en 2025. Cette progression des bases s'explique par plusieurs facteurs, notamment :

- Les revalorisations forfaitaires des bases des locaux professionnels (+1,68 %) et des locaux industriels et d'habitation (+1,7 %) représentent un gain d'environ 1,3 M€
- Les bases des établissements industriels ont enregistré une progression physique d'environ +7 %, soit des recettes supplémentaires d'environ 1,5 M€.
- L'évolution physique des bases des locaux professionnels a atteint +2,5%, générant approximativement 1 M€ de produit fiscal en plus.
- Les bases des entreprises imposées à la base minimum, sous l'effet de la hausse du nombre d'assujettis, connaissent une évolution physique de +4%, soit un gain d'environ 1 M€.

La progression des bases des locaux industriels a notamment été portée par l'entreprise Verkor suite à l'inauguration de son nouveau centre sur la commune de Grenoble. Les bases de CFE 2025 de Verkor ont quadruplé par rapport à l'année précédente, induisant une hausse des cotisations de +0,5M€

S'agissant des locaux professionnels, la progression des bases est en partie liée à l'ouverture du centre commercial Neyrpic ainsi qu'à l'extension de Grand Place. Le gain de produit pour ces deux centres commerciaux s'élève à près de 0,5 M€.

En plus du produit fiscal, la Métropole a encaissé 1,9 M€ de rôles supplémentaires de CFE sur un montant total de 2 M€ (2,6 M€ en 2024).

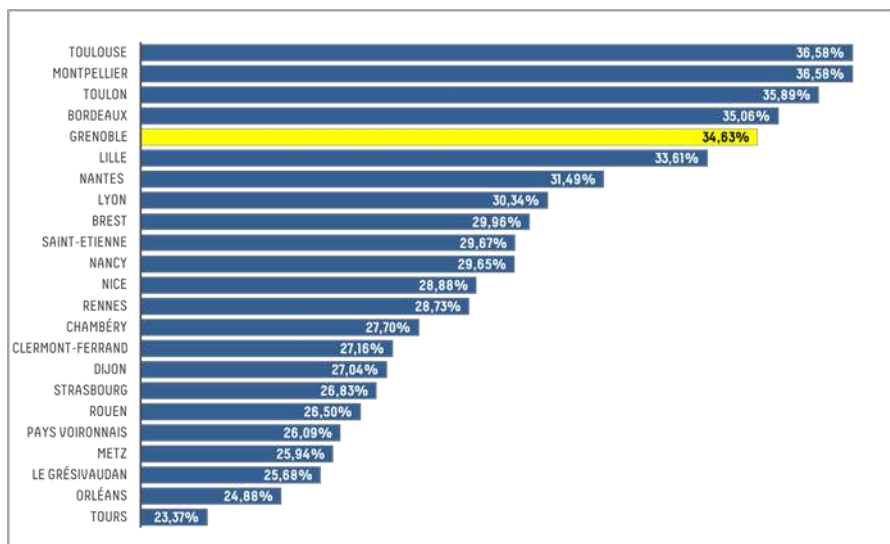
Le produit fiscal de CFE, hors rôles supplémentaires, a progressé de 7,2 %, soit un gain fiscal de 5,2 M€, après +10,7 M€ en 2024 (la hausse de 2024 était liée à la majoration du taux de CFE de 31,09% à 34,63%).

En 2025, environ 50 000 établissements se sont acquittés de la CFE sur le territoire de Grenoble-Alpes Métropole, soit près de 4 000 de plus qu'en 2024.

En 2025, 74 % des établissements du territoire métropolitain ont été imposés à la base minimum de CFE. Les cotisations de CFE issues de ces établissements représentent 24 % du produit fiscal encaissé.

La Métropole affiche un taux de CFE supérieur à la moyenne des métropoles et EPCI comparables.

TAUX DE CFE DES METROPOLES ET EPCI VOISINS EN 2025



LES 30 PREMIERS ETABLISSEMENTS EN TERMES DE COTISATIONS DE CFE

	COMMUNE	ETABLISSEMENT	COTISATION CFE
1	PONT-DE-CLAIX (LE)	BECTON DICKINSON	supérieure à 1 M€
2	PONT-DE-CLAIX (LE)	VENCOREX	entre 500k et 1 M €
3	JARRIE	ARKEMA	
4	GRENOBLE	SCHNEIDER ELECTRIC	
5	TRONCHE (LA)	CCIAG	
6	GRENOBLE	VERKOR	
7	GIERES	MTAG	
8	SASSENAGE	AIR LIQUIDE	
9	EYBENS	SCHNEIDER ELECTRIC	
10	SAINT-EGREVE	ARRAYMOND	
11	SAINT-EGREVE	EDF	entre 300k et 500 k€
12	SAINT-MARTIN-D'HERES	IKEA	
13	ECHIROLLES	CATERPILLAR	
14	SAINT-GEORGES-DE-COMMIERS	EDF	
15	VEUREY-VOROIZE	LYNRED	
16	GRENOBLE	STMICROELECTRONICS	
17	GRENOBLE	GE HYDRO	
18	ECHIROLLES	CARREFOUR GRAND PLACE	
19	SECHILLENNE	EDF	
20	ECHIROLLES	LECLERC COMBOIRE	
21	EYBENS	ENTREPRISE SERVICES FRANCE	
22	GRENOBLE	GROUPE HOSPITALIER MUTUALISTE	
23	SAINT-MARTIN-LE-VINOUX	EDF	
24	EYBENS	MTAG	
25	GRENOBLE	CATERPILLAR	
26	GRENOBLE	ARRAYMOND	entre 200k et 300 k€
27	CHAMP-SUR-DRAC	AVERY DENNISON MATERIALS	
28	SAINT-EGREVE	CARREFOUR HYPERMARCHES	
29	GRENOBLE	BIOMERIEUX	
30	NOTRE-DAME-DE-COMMIERS	EDF	

En 2025, la part des 30 premiers établissements contributeurs à la CFE dans le produit total reste stable à 19 %, avec un produit généré de 14,6 M€, en évolution de 7 % (soit 1 M€ supplémentaire) par rapport à 2024.

✓ Une TASCOM à 6.8 M€

Basé sur les chiffres d'affaires 2024 des entreprises assujetties, le produit de TASCOM perçu par la Métropole recule de 7,1 % en 2025, soit 0,5 M€, pour se situer à 6,8 M€.

Cette baisse est liée au fait que le produit de TASCOM 2024 était en partie constitué des paiements tardifs de CASINO au titre de 2023 (pour environ 10% du produit 2024, soit 0,7 M€).

En considérant uniquement les cotisations de TASCOM perçues au titre de l'année en cours, le produit progresse de 6,5% par rapport à 2024, soit environ 0,4 M€.

La majoration du coefficient multiplicateur de 1,20 à 1,25 explique environ 0,3M€ de produits supplémentaires.

La part d'augmentation restante résulte principalement de la hausse des chiffres d'affaires des grandes surfaces commerciales.

54% du produit de TASCOM provient de surfaces de vente à prédominance alimentaire (proportion stable par rapport à 2024), et 20 des 30 premiers contributeurs sont des hypermarchés ou des supermarchés.

En 2025, 386 établissements se sont acquittés de la TASCOM sur le territoire de Grenoble-Alpes Métropole, soit 22 de moins qu'en 2024.

En 2025, la part des 30 premiers contributeurs à la TASCOM dans le produit total s'élève à 57 %, soit 3,9 M€.

LES 30 PREMIERS CONTRIBUTEURS EN TERMES DE COTISATIONS DE TASCOM

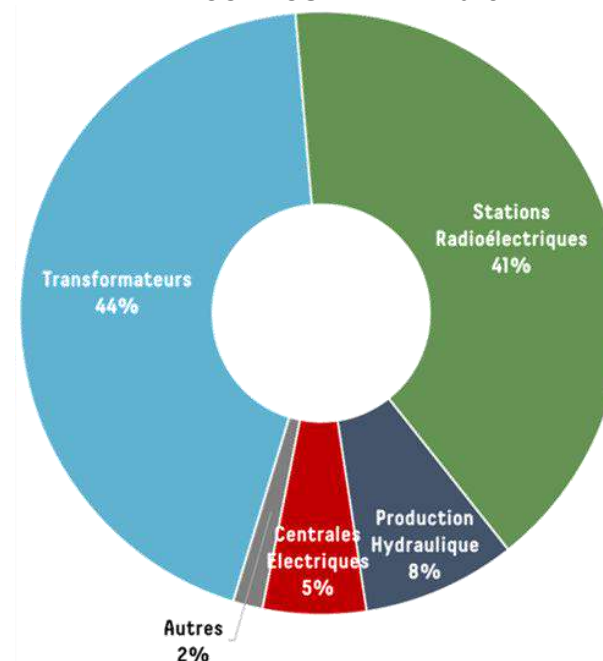
	ETABLISSEMENT	COMMUNE	PRODUIT TASCOM
1	CARREFOUR HYPERMARCHES	MEYLAN	supérieur à 400k €
2	ECHIROLLES DISTRIBUTION	ECHIROLLES	
3	CARREFOUR HYPERMARCHES	SAINT-EGREVE	entre 150k et 400k€
4	RH GRENOBLE	ECHIROLLES	
5	LEROY MERLIN FRANCE	SAINT-EGREVE	
6	MEUBLES IKEA FRANCE	SAINT-MARTIN-D HERES	
7	JACY	BRESSON	
8	SAINT MARTIN DISTRIBUTION	SAINT-MARTIN-D HERES	entre 100k et 150k €
9	PRIMARK FRANCE SAS	ECHIROLLES	
10	AHYPER 2	FONTAINE	
11	SODIV	VIZILLE	
12	JOCILE	SEYSSINS	
13	CALAO 76	SAINT-MARTIN-D HERES	de 50k à 100k €
14	LA BOITE A OUTILS	ECHIROLLES	
15	RELAIS FNAC	GRENOBLE	
16	CASTORAMA FRANCE	SAINT-MARTIN-D HERES	
17	SODOM	DOMENE	
18	LIDL	VIZILLE	
19	SOJAY	VARCES-ALLIERES-ET-RISSET	
20	DECATHLON FRANCE	LA TRONCHE	
21	CSF	CLAIX	
22	RELAIS FNAC	GRENOBLE	
23	JEAN LAIN DSA	FONTAINE	de 35k à 50k €
24	SOVALGRE	GRENOBLE	
25	DECATHLON FRANCE	ECHIROLLES	
26	SOPLANADE SA	GRENOBLE	
27	LIDL	SAINT-MARTIN-D HERES	
28	LIDL	SEYSSINET-PARISSET	
29	AUTOBERNARD ISERE	EYBENS	
30	CSF	SASSENAGE	

✓ Un produit des IFER à 3,2 M€

La Métropole a perçu un produit d'IFER de 3,2 M€ en 2025, en hausse de 6,2% par rapport à 2024.

Ce produit provient, pour l'essentiel, des transformateurs (44 %) et des stations radioélectriques (41 %). Sur le territoire de la métropole, les communes de Grenoble et Champagnier concentrent respectivement 24 % et 17 % du produit de l'IFER perçu par la Métropole en 2025.

REPARTITION DU PRODUIT DES IFER PAR COMPOSANTE EN 2025



✓ Le produit de la Taxe de séjour à 2,2 M€

Le produit de la Taxe de séjour s'élève à 2,2 M € en 2025, soit une augmentation de 10 % (+ 0,2 M€) par rapport à 2024.

✓ Les taxes foncières et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants à 12,4 M€ en 2025

Le produit de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et Non Bâties (TFB et TFNB), de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) et de Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) s'élevait à 12,4 M€ en 2025, globalement en baisse de 2,5 M€ par rapport à 2024, et représentant 11,8 % des recettes totales de fiscalité en 2025, mais représentant de forte disparités d'évolution selon les taxes.

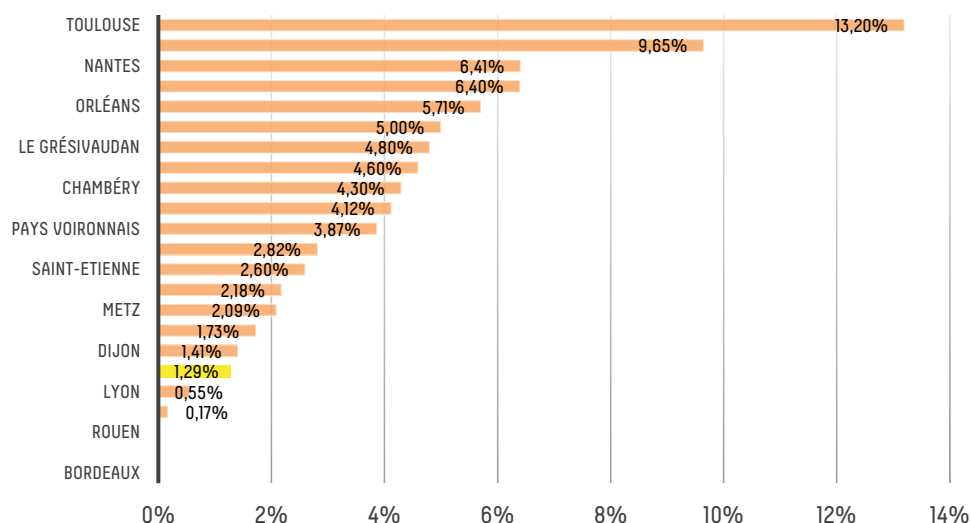
EVOLUTION DES PRODUITS FISCAUX ENTRE 2023 ET 2025

en millions d'€	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Evolution 2025/2024
Produit TFB*	9,08	9,51	9,87	4%
dont rôles supplémentaires	0,01	0,02	0,1	
Produit TFNB*	0,83	0,90	0,74	-18%
dont rôles supplémentaires	0,002	0	0,0	
Produit THRS/THLV*	5,03	3,9	1,9	-51%
dont rôles supplémentaires	0,05	0,1	0,04	
TOTAL	14,94	14,31	12,68	-11%

Les produits fiscaux présentés dans le tableau ci-dessus intègrent les rôles complémentaires (c'est-à-dire les rôles d'imposition correspondant aux avis d'imposition envoyés en 2025 au titre de l'année 2025 mais après l'édition des rôles généraux).

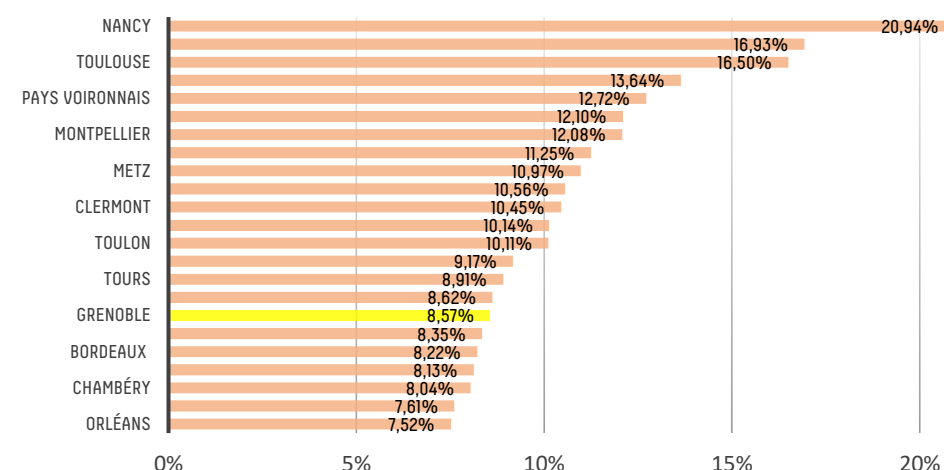
Les taux d'imposition ont été reconduits à l'identique, à savoir 8,57 % pour la taxe d'habitation, 1,29 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 6,87 % pour le foncier non-bâti.

TAUX DE TFB DES METROPOLES ET EPCI VOISINS EN 2025



Les taux de TFB, TFNB et THRS de la Métropole sont situés en dessous de la moyenne des autres métropoles. Cependant, au regard des taux cumulés de la commune « ville centre », de la Métropole et de la TEOM, Grenoble apparaît nettement en tête des taux d'imposition parmi les métropoles en France.

TAUX DE THRS DES METROPOLES ET EPCI VOISINS EN 2025



Taxes foncières

Puisque le taux demeure constant, le produit a évolué selon la seule progression des bases d'imposition.

Du fait d'une inflation en baisse en 2024 (servant de base à la revalorisation 2025) par rapport 2023, la revalorisation forfaitaire des bases des locaux d'habitation et des locaux industriels s'est limitée à 1,7% en 2025 (contre 3,9% en 2024). Quant aux locaux professionnels, la revalorisation s'est élevée à 1,68% et a donc été plutôt en hausse par rapport à 2024 (+0,9%).

En effet, la grille départementale des tarifs, établis par catégorie et par secteur, des locaux professionnels utilise la moyenne des loyers des locaux professionnels sur 3 ans, l'impact de l'inflation des années 2022-2023 est donc décalé.

Quant à l'évolution physique des bases, elle a été relativement contrastée selon les locaux. En 2025, l'évolution des locaux professionnels a été assez dynamique, en particulier avec l'ouverture de Neyrpic. Concernant l'évolution physique des locaux industriels, l'année 2025 s'est caractérisée par une requalification de certains barrages : évalués jusqu'à maintenant avec un abattement de 50%, ils sont évalués depuis 2025 sans abattement. Cette requalification engendre une hausse de la base totale des locaux industriels mais ne génère pas de recettes supplémentaires puisque, en parallèle, la compensation fiscale de TFB est en baisse.

EVOLUTION PHYSIQUE DES BASES DE TFB

	2022	2023	2024	2025
Locaux d'habitation	0,8%	0,7%	0,9%	0,7%
Locaux professionnels	-1,8%	0,4%	0,6%	3,4%
Locaux industriels	1,5%	1,3%	7,4%	2,0%

Si la progression physique des locaux d'habitation est constante à un niveau faible (0,7%), il demeure que le produit de TFB repose à 73 % sur les locaux d'habitation. En revanche, les cotisations de TFB de contribuables personnes physiques ne représentent que 63% des cotisations totales.

Les 1^{ers} contributeurs de taxe foncière sont des bailleurs sociaux sur le territoire métropolitain.

Le produit de TFNB a décliné de 18 % en 2025 par rapport à 2024, malgré la revalorisation forfaitaire des bases positive (de 1,7% sur les parcelles non bâties).

En effet, la présence d'un projet immobilier sur une parcelle non bâtie augmente fortement la base d'imposition à la TFNB, mais de manière temporaire uniquement. La base de TFNB est donc particulièrement fluctuante d'une année sur l'autre. De plus, la DDFiP a procédé à une mise à jour d'ampleur sur les bases d'imposition de la TFNB en 2025 alors que de nombreuses parcelles étaient classées à tort en « à bâtir » (c'est-à-dire un terrain avec un projet immobilier en cours), surestimant la base d'imposition de la TFNB sur le territoire.

Taxe d'habitation

S'agissant de la taxe d'habitation, le produit se limite aux résidences secondaires et aux logements vacants⁴ depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2021. Le produit de THRS et THLV s'est élevé à 1,9 M€ en 2025.

Ce produit fiscal a subi une baisse de 2 M€ entre 2024 et 2025 (soit – 51%).

Cette baisse s'explique avant tout par une diminution des bases de THRS, liée à la poursuite des mises à jour et déclarations des propriétaires dans l'application DGFIP GMBI (« Gérer Mes Biens Immobiliers »).

L'absence de déclaration ou une déclaration erronée sur GMBI entraînent des impositions à tort. Le volume des dégrèvements d'imposition est resté élevé en 2025, dont le remboursement a été pris en charge par l'Etat (contrairement aux dégrèvements de THLV ou de la taxe GEMAPI, qui eux sont pris en charge par la collectivité).

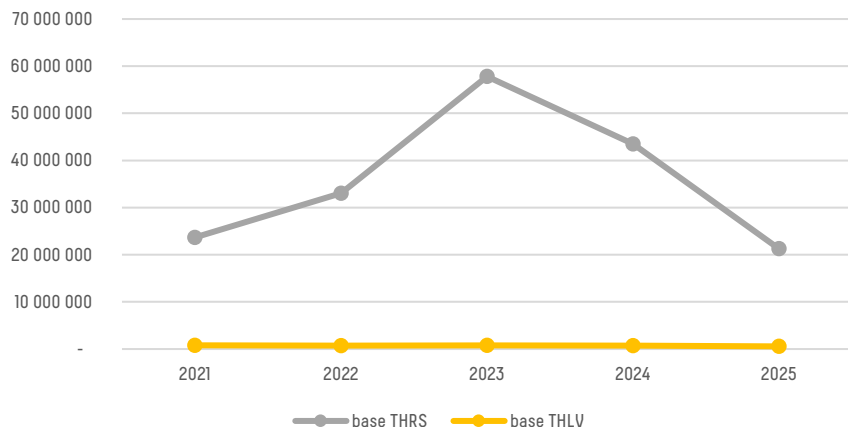
Le recentrage de la THRS aux seuls locaux d'habitations prévu en LF 2025 a également entraîné une baisse de la base de THRS. Plus précisément, les locaux suivants sont exclus de la base de THRS :

- Les foyers et lieux d'hébergement d'urgence pour les personnes en difficulté. Cette mesure n'a pas été compensée par l'Etat.
- Les locaux professionnels précédemment soumis à la THRS. Cette exonération de droit est compensée par l'Etat pour la première fois en 2025.

A noter que malgré que les taux de THRS restent aujourd'hui liés aux taux de taxes foncières et ne peuvent augmenter que de manière conjointe aux taux de TF.

⁴ La THLV perçue par l'EPCI n'est appliquée que sur les communes hors zone tendue et lorsque que la commune n'a pas instauré de THLV communale.

BASE DE THRS ET THLV ENTRE 2021 ET 2025



LES COMPENSATIONS FISCALES

en M€	CA 2024	BP+DM 2025	CFU 2025	Evolution / CA 2024
Reversement TVA suppression THRP	67,3	67,5	67,6	0,5%
Reversement TVA suppression CVAE	43,8	43,9	44,0	0,6%
Total Reversements de TVA	111,0	111,3	111,6	0,5%
Compensation CFE	18,7	19,4	19,4	3,8%
Autres compensations	0,6	0,6	0,9	41,1%
Total compensations fiscales	19,3	20,0	20,3	5,0%
TOTAL COMPENSATIONS	130,4	131,4	132,0	1,2%

✓ **Les compensations fiscales, hors reversement d'une quote-part de TVA, se sont élevées à 20,3 M€**

La métropole perçoit des compensations d'exonération de fiscalité directe locale décidées par l'Etat pour 20,3 M€ en 2025. La somme de ces compensations est en hausse de 5% par rapport à 2024, soit une augmentation de 1 M€.

Les compensations de CFE représentent 96% de l'ensemble de ces compensations fiscales. Les compensations de TF et de TH représentent respectivement 3% et 1% de ce total.

Compensations de CFE

Les compensations fiscales de CFE se sont élevées à 19,4 M€ en 2025, en progression de 0,7 M€ par rapport à 2024.

L'essentiel des compensations fiscales de CFE porte sur les locaux industriels. Cette compensation a été instaurée suite à la réforme des valeurs locatives de 2021 (abattement de 50% de la base des locaux industriels évalués selon la méthode comptable). Elle est calculée en fonction de la base de locaux industriels de l'année et suit donc sa progression. En 2025, elle s'est élevée à 17 M€ contre 16,7 M€ en 2024.

Le reste des compensations de CFE repose principalement sur la compensation pour l'exonération totale de CFE des redevables réalisant un montant de chiffre d'affaires inférieur ou égal à 5 000 €.

A ce titre, la Métropole a encaissé 2,2 M€ en 2025, en hausse de 16,5% par rapport à 2024.

Compensation de TFB

Les compensations fiscales de TFB se sont élevées à 0,6 M€ en 2025, en légère baisse par rapport à 2024. 80 % du montant des compensations correspond à la compensation versée par l'Etat suite à l'abattement de 50% appliqué à la base des locaux industriels évalués selon la méthode comptable (Loi de Finances 2021).

Malgré une progression forfaitaire de 1,7%, la base des locaux industriels évalués avec la méthode comptable a légèrement baissé en raison d'un travail de reclassement mené par la DDFIP de certains barrages sur le territoire : depuis 2025, ils ne sont plus évalués selon la méthode comptable (donc ne bénéficient pas de l'abattement de 50%), mais selon la méthode au barème⁵.

Le reste des compensations reposent sur des exonérations de droit de longue durée sur les logements sociaux. L'essentiel de ces compensations sont très largement minorées depuis 2009 par l'Etat : la métropole ne perçoit ainsi que 7 % du montant de l'exonération.

⁵ Ce changement de méthode d'évaluation des barrages n'implique pas une baisse de recettes pour la collectivité : une baisse de la compensation fiscale est compensée par une hausse des cotisations de TFB sur ces locaux (puisque'ils ne bénéficient plus de l'abattement de 50%).

Depuis 2025, la Métropole perçoit une nouvelle allocation compensatrice de TFB : l'Etat compense intégralement les logements sociaux faisant l'objet d'un agrément entre 2021 et 2026 (LF 2022). Cependant, la base d'imposition des logements visés par cette compensation intégrale ne concerne que 0.7% de la base des logements sociaux exonérés du territoire métropolitain.

Compensation de THRS : nouvelle compensation en 2025

La LF 2025 prévoit un recentrage de la THRS au seuls locaux à usage d'habitation. Les locaux professionnels sont désormais exonérés de THRS. L'allocation compensatrice prévue en contrepartie de cette perte de base est calculée de la manière suivante : base d'imposition de 2024 multiplié par le taux d'imposition de 2024. Cette compensation de 267 K€ est fixe et n'est pas indexée à la dynamique des bases.

✓ Quote-part TVA Près de 112 M€ perçus au titre de deux compensations prises pour cible dans les mesures d'économies mises en œuvre par la LF 2025

Suite à la suppression de la THRP et de la CVAE, l'Etat reverse une quote-part de la TVA nationale aux collectivités, en compensation de la perte de ces deux recettes fiscales.

Jusqu'en 2024, les montants de ces deux compensations progressaient au rythme de la croissance du produit de la TVA nationale de l'année.

La loi de Finances 2025 a modifié le dispositif : désormais, les compensations de TVA THRP et CVAE évoluent selon la progression de la TVA nationale de l'année précédente (et non plus de l'année en cours).

De fait, les montants des compensations de TVA 2025 ont été figés au niveau de l'exercice 2024, privant la Métropole d'une progression de recette de 0,6 M € (correspondant à la dynamique de la TVA nationale de 0,5% entre 2024 et 2025).

En 2025, la somme de ces deux fractions de TVA, y compris les régularisations au titre des années précédentes, représente 111,6 M€, soit **25% des recettes réelles de fonctionnement**.

En compensation de la THRP

La quote-part de TVA reversée par l'Etat à la Métropole en compensation de la suppression de la THRP s'est élevée à 67,6 M€ en 2025.

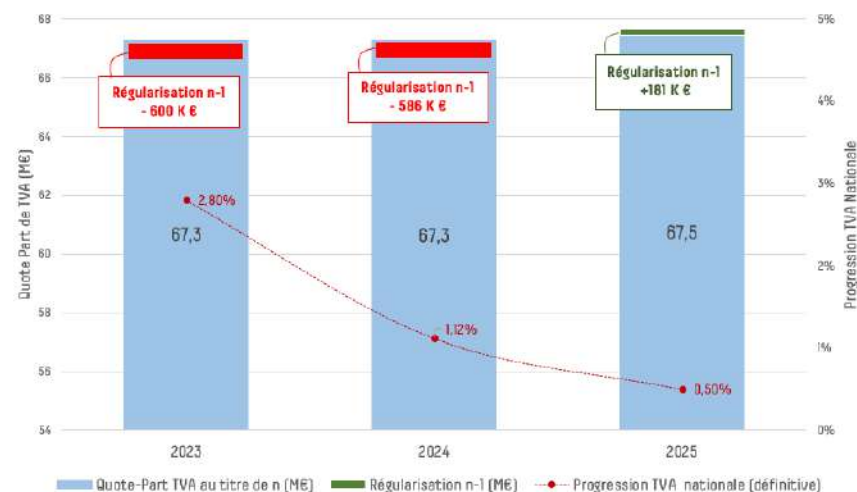
La loi de Finances 2025 a gelé le montant de cette compensation de TVA au montant 2024 :

- Le montant de la quote-part de TVA THRP perçue au titre de 2025 est identique au montant définitif de 2024, soit 67,5 M €
- Le montant de la quote-part de TVA versé par l'Etat en 2024 était sous-évalué au regard de la progression réelle de la TVA nationale constatée à l'issue de l'année 2024. Une régularisation positive de 181 K€ a été versée à la Métropole au cours de l'exercice 2025.

Le montant effectivement perçue (quote-part + régulation) en 2025 par la Métropole progresse donc de 1,4% par rapport à 2024, soit 0,9 M€.

La régularisation négative effectuée en 2024 au titre de 2023 conjuguée à la révision à la hausse du montant définitif pour 2024 entraînant une régularisation positive perçue en 2025 expliquent cette progression.

EVOLUTION DE LA QUOTE-PART TVA-THRP



Ainsi, le produit de TVA-THRP perçue en 2025 est de 67,6 M€ mais le montant net au titre de l'année 2025 s'élève à 67,5 M€.

En compensation de la CVAE

Depuis 2023, la Métropole perçoit une quote-part de TVA en compensation de la suppression de la CVAE. Elle est composée d'une part fixe, et d'une part variable affectée au fonds national de l'attractivité économique des territoires (FNAET), dont le dynamisme dépend de la croissance de la TVA nationale.

La quote-part de TVA reversée en compensation de la CVAE s'est élevée à 44 M€ en 2025.

La part fixe, à 42,3 M €, est égale à la moyenne des recettes de CVAE perçues en 2020, 2021, 2022 et qui auraient dues être perçues en 2023.

La part dynamique, calculée au niveau national, est déterminée comme suit :

$$\text{Part dynamique de compensation} = \left[\frac{\text{TVA nationale 2025}}{\text{TVA nationale nette définitive en 2022}} \times \text{Part fixe de compensation} \right] - \text{Part fixe de compensation}$$

Elle est ensuite répartie entre les collectivités bénéficiaires selon les critères d'attribution territorialisés appliqués jusqu'alors en matière de CVAE, à savoir un tiers pour la valeur locative foncière et deux tiers pour les effectifs salariés. La territorialisation de la ressource est ainsi préservée.

Comme pour la quote-part de TVA en compensation de la THRP, la loi de Finances 2025 a gelé le montant de la compensation TVA-CVAE par rapport au montant 2024 :

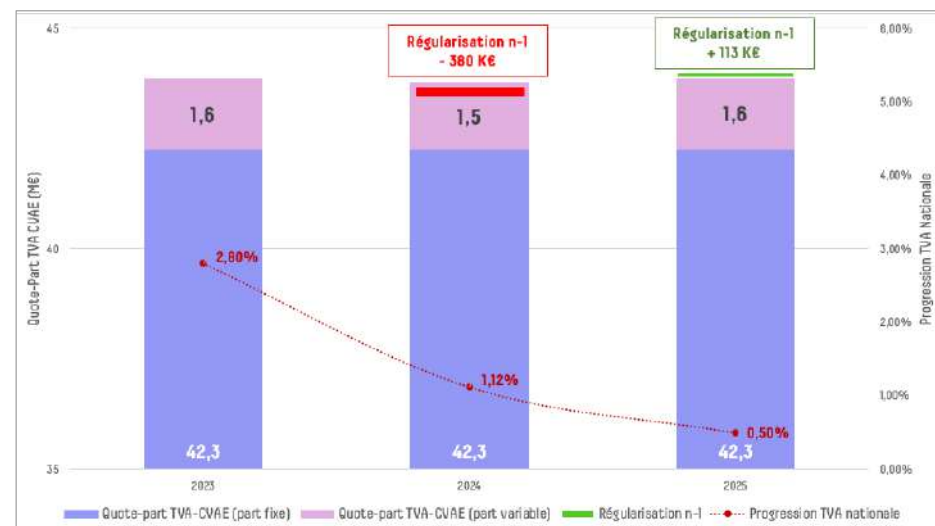
- 🚦 Le montant de la part variable de TVA CVAE perçu au titre de 2025 est gelé par rapport au montant définitif pour 2024, soit 1,6 M€
- 🚦 Le montant de cette part variable versée par l'Etat en 2024 était sous-évalué au regard de la progression réelle de la TVA nationale constatée à l'issue de l'année 2024. Une régularisation positive de 113 K€ a été versée à la Métropole au cours de l'exercice 2025.

Le montant de cette part variable perçue par la Métropole en 2025 a atteint 1,6 M€, en hausse de 9% par rapport à 2024.

Pour rappel, une régularisation est intervenue sur l'exercice 2024 au titre de l'exercice 2023 : la Métropole a subi un prélèvement de 380 k€.

Au final, le produit de TVA-CVAE perçu en 2025 s'élève à 44 M€ mais le montant net au titre de l'année 2025 est de 43,9 M €.

EVOLUTION DE LA QUOTE-PART TVA-CVAE



DES DOTATIONS DE L'ETAT EN FORTE BAISSSE

Les dotations de l'Etat (DGF, DC RTP, FNGIR) représentent 117,9 M€ en 2025, soit 26,7% des recettes réelles de fonctionnement.

Elles sont en baisse de 4,2 M€ par rapport à 2024 alors que, pour mémoire, elles ne diminuaient « que » d'environ 1 M€ ces dernières années.

Cette réduction s'explique à la fois par :

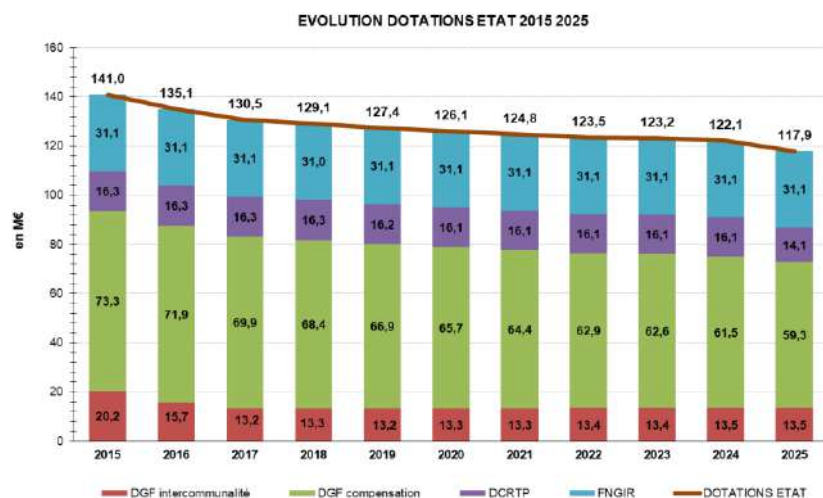
- L'écrêtement opéré sur la part compensation de la DGF, destinée à financer, à enveloppe constante de DGF à l'échelle nationale, les dispositifs de péréquation en faveur des communes (dotations de solidarité urbaine et rurale), la croissance démographique ainsi que la progression de la dotation d'intercommunalité allouée à certains groupements.
- C'est le résultat de la décision du gouvernement de réduire de plus de moitié (de 320M€ à 150 M€) le montant de l'abondement exceptionnel de la DGF du bloc communal qu'il consentait depuis plusieurs années pour financer la majoration des dotations de péréquation

- Une ponction plus marquée sur la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP).

Ainsi, les pertes de recettes cumulées pour la Métropole sur la période 2015-2025 s'élèvent à 246,1 M€.

Plusieurs dispositifs sont venus réduire les dotations de l'Etat, depuis la création de la Métropole au 1^{er} janvier 2015 :

- ✚ La minoration de la dotation d'intercommunalité entre 2014 et 2017 dans le cadre de la « contribution au redressement des finances publiques » (équivalent à une perte cumulée de 146,2 M€ depuis 2015),
- ✚ La ponction annuelle de la dotation de compensation (équivalent à une perte cumulée de 97,7 M€ depuis 2015).
- ✚ Le prélèvement sur la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) (équivalent à une perte cumulée de 2,1 M€ depuis 2023)



✓ **La DGF part intercommunalité toujours « sous garantie »**

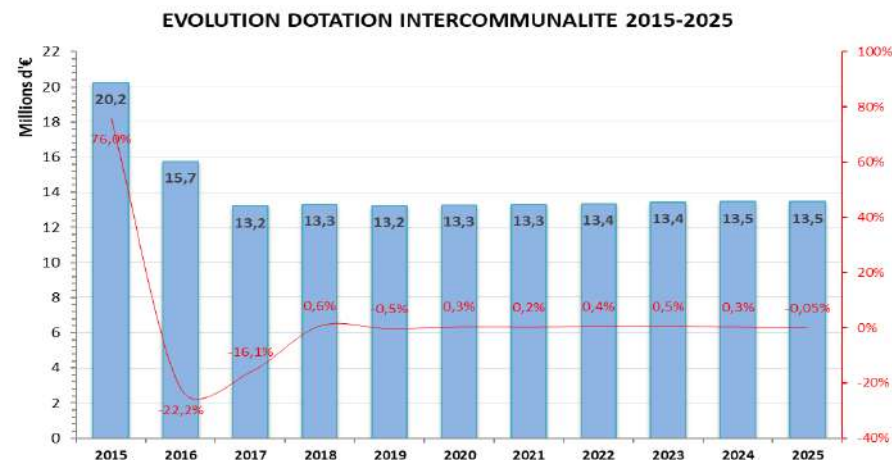
La dotation d'intercommunalité représente 13,5 M€ en 2025 pour la Métropole soit 3 % des recettes réelles de fonctionnement.

Depuis 2018, cette dotation est garantie à 29,05 € par habitant.

Ainsi, elle enregistre une baisse de 6,3 K€ en 2025, en raison de la légère diminution de la population (DGF) constatée sur le territoire métropolitain (220 habitants en moins entre 2024 et 2025).

La dotation d'intercommunalité comprend une dotation de garantie qui assure sa stabilité à population constante.

La perte de la dotation garantie serait d'autant plus défavorable que celle-ci représente près de 30 % de la dotation d'intercommunalité (4 M€ en 2025).



Pour bénéficier de cette garantie, le coefficient d'intégration fiscale (CIF) pondéré par 1,1 doit être supérieur à 35 %.

Pour mémoire, le CIF est un indicateur de l'intégration fiscale du groupement. Il est déterminé à partir de la formule suivante :

$$\frac{\text{Recettes fiscales + compensations - versements aux communes (100\% AC et 50\% DSC)}}{\text{Totales recettes fiscales et compensations du territoire métropolitain (communes, syndicats et intercommunalité)}}$$

pour la METROPOLE

Plus la part de fiscalité perçue et conservée par la Métropole est réduite, plus le CIF est faible

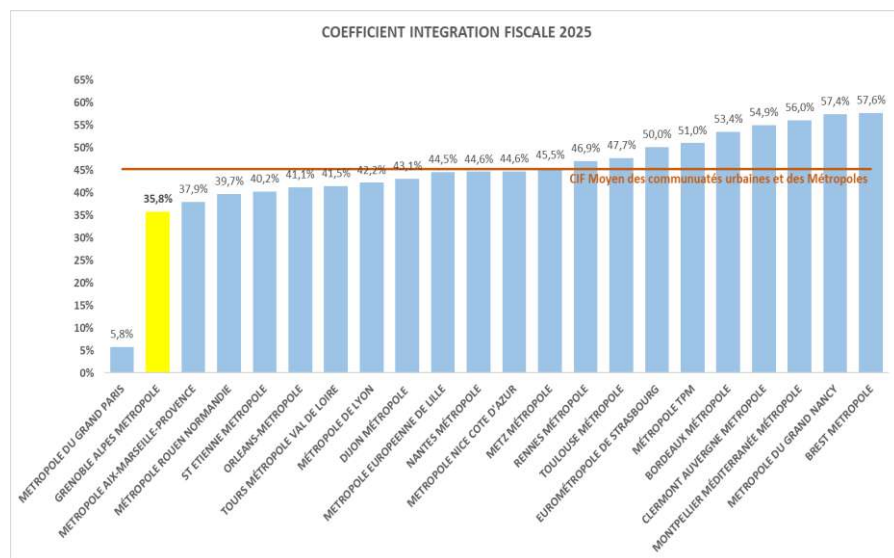
Le CIF de la Métropole a été ramené de 37,6 % en 2023 à 35,6 % en 2024. Cette diminution est liée au fait que 11 communes du territoire métropolitain (dont la ville-centre) ont actionné de façon significative le levier fiscal en 2023 pour pouvoir équilibrer leurs budgets.

En modifiant ainsi le rapport entre la fiscalité levée par la Métropole et celle levée par les communes, la hausse des taux d'imposition communaux en 2023 a été un facteur minorant du CIF métropolitain en 2024.

A l'inverse, la hausse du taux de CFE par la Métropole en 2024 a constitué une décision favorable au relèvement du CIF en 2025. Il est ainsi remonté à 35,8%. La marge demeure néanmoins faible par rapport au seuil de garantie.

Sur les 22 Métropoles (présentées ci-dessous), Grenoble Alpes Métropole a le CIF le plus faible à l'exception de celui de la Métropole du Grand Paris.

Le trait rouge du graphique représente le CIF moyen des Métropoles, soit 45,2% (source DGCL)



✓ La DGF part compensation encore plus fortement écrêtée

La dotation de compensation s'établit à 59,3 M€ en 2025, soit 50 % des dotations de l'Etat et 13,4% des recettes réelles de fonctionnement.

Le périmètre de cette dotation, initialement composée de la compensation au titre de la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle, a été modifié à plusieurs reprises.

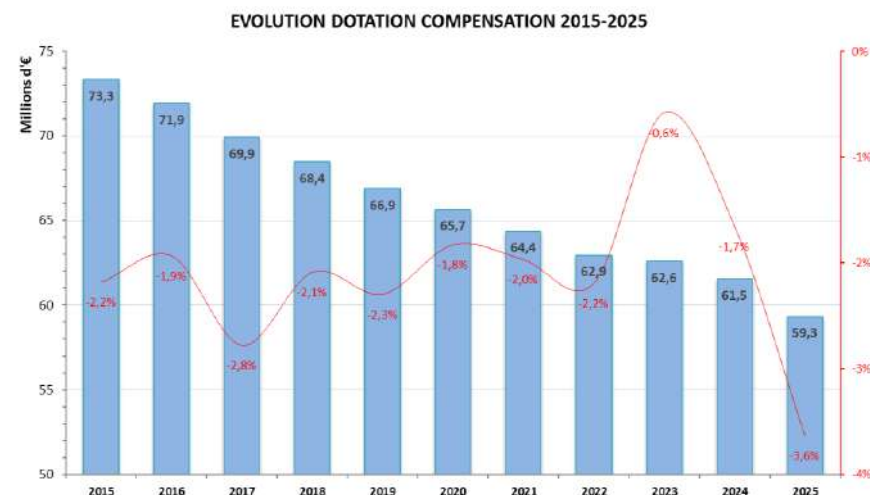
La dotation de compensation, est écrêtée chaque année pour financer l'évolution de certaines dotations versées par l'Etat au bloc communal.

Il s'agit notamment de couvrir les besoins liés à la croissance de la population, à l'augmentation des dotations de péréquation (DSU, DSR) ou encore la progression de la dotation d'intercommunalité allouée à certains groupements.

De 2012 à 2024, la dotation de compensation de la Métropole a ainsi été ponctionnée chaque année à hauteur d'un peu moins de 2 % en moyenne.

En 2025, l'abondement de 150 M€ de l'enveloppe de DGF, finalement consenti par le gouvernement, a limité la baisse de la dotation de compensation à -3,63%, soit une diminution de 2,2 M€.

La dotation de compensation a été ramenée de 61,5 M€ en 2024 à 59,3 M€ en 2025.



L'Etat a ainsi transformé un produit fiscal dynamique (la part salaire de la taxe professionnelle) en une dotation réduite chaque année.

✓ Les dotations liées à la suppression de la taxe professionnelle massivement ponctionnées

Afin de compenser les pertes fiscales liées à la suppression définitive de la taxe professionnelle (2010), la Métropole perçoit deux allocations :

- ✚ 16 M€ de dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), financée par l'Etat.
- ✚ 31,1 M€ du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), alimenté par l'écrêtement des collectivités gagnantes suite à la suppression de la TP.

En 2024, la DC RTP du bloc communal a de nouveau intégré les variables d'ajustement des dotations de l'Etat (comme en 2019 et 2020) pour financer une partie des mesures prévues en Loi de Finances en faveur de certaines collectivités territoriales, notamment les communes.

Elle a ainsi été réduite de 16,1 M€ en 2023 à 16 M€ en 2024 (-100 k€). En 2025, la diminution de l'enveloppe de DC RTP des EPCI a été nettement plus importante. Pour la Métropole, la ponction a été proche de 2M€ (-12%) avec une dotation ramenée à 14,1 M€.

La DC RTP et le FNGIR représentent 10,2% des recettes de fonctionnement

LES COMPENSATIONS DE CHARGES TRANSFEREES

Les compensations de charges transférées sont réglementairement figées en l'absence de nouveaux transferts de compétences.

En 2025, ces compensations, de 19,5 M€, représentent 4,4% des recettes de fonctionnement.

Le Conseil Départemental de l'Isère verse à la Métropole une dotation annuelle figée de 18 M€, au titre des transferts de compétence intervenus en 2017 suite à la loi NOTRE.

Les communes qui ont transféré davantage de charges que de produits fiscaux à la Métropole sont conduites à effectuer un versement d'attribution de compensation à son profit. Leur attribution de compensation est alors dite « négative ».

En 2025, 14 communes ont été dans ce cas, pour un montant global de 1,5M€.

UN REVERSEMENT AU TITRE DU FPIC POUR LA 1^{ère} FOIS EN 2025

Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a pour objectif une péréquation horizontale par la redistribution de ressources entre territoires. Ce fonds n'est pas alimenté par l'Etat.

Le FPIC a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Le dispositif s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communs membres.

Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Le montant des ressources du FPIC est fixé ex ante dans la loi de finances.

Pour 2025, les ressources du fonds ont été maintenues à 1 milliard d'euros, montant inchangé depuis 2016.

Le territoire de la Métropole (groupement et communes) est redevable du FPIC depuis sa création en 2012, et pour la 1^{ère} fois en 2025, il a également été éligible à un reversement.

L'éligibilité de la Métropole au reversement FPIC s'explique par l'évolution du revenu moyen par habitant et du potentiel financier agrégé par habitant. Même si ces deux indicateurs progressent sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole, ils augmentent proportionnellement moins rapidement que sur d'autres territoires. C'est en particulier le cas du revenu moyen par habitant. L'effort fiscal constitue le 3^{ème} critère pris en compte pour calculer l'éligibilité au reversement du FPIC. Il reste relativement stable

60% des ensembles intercommunaux de Métropole, classés selon un indice synthétique de reversement composé des trois critères ci-dessus, sont éligibles au reversement du FPIC.

En 2025, et en application du pacte financier et fiscal de solidarité, la répartition du reversement de 10,6 M€ a été opérée entre la Métropole et les communes selon les règles de droit commun, c'est à dire au prorata du coefficient d'intégration fiscale (CIF).

Ainsi, en 2025, la Métropole a bénéficié d'une recette de 3,8 M€ et les communes se sont partagées le solde, soit 6,8 M€.

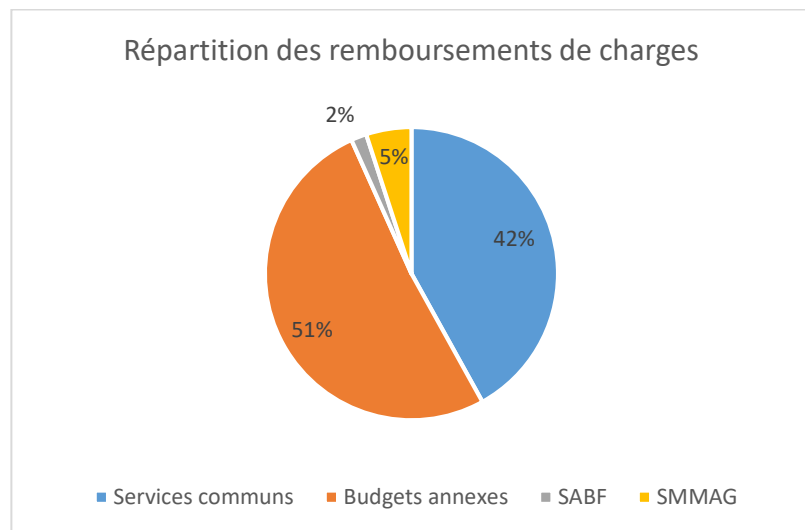
LES REMBOURSEMENTS DE CHARGES

Les remboursements de frais (masse salariale et autres charges) s'élèvent à 28,6 M€ en 2025 contre 31 M€, en 2024.

Cette baisse s'explique par : une diminution de 1,26 M€ de la masse salariale des agents de droit public des régies Eau Potable et Assainissement, une baisse de 0,5 M€ des charges refacturées au SMMAG, conséquence d'une autonomie croissante vis-à-vis de la Métropole, une réduction des frais d'assurance (-303 K€), pris en charge directement par les budgets annexes à partir de 2025.

Les remboursements de frais concernent des dépenses portées par le Budget Principal pour « d'autres » comme les Budgets Annexes, les syndicats (SMMAG, SABF), communes et CCAS (dans le cadre des services communs).

Le détail de ces refacturations est présenté en fin de document.



✓ **Les remboursements des Budgets Annexes**

Les principes de refacturation réactualisés, ont été validés par le Conseil Métropolitain du 29 septembre 2023 afin de correspondre au plus près du coût réel pris en charge par le Budget Principal.

Les charges supportées par le Budget Principal pour les budgets annexes ont fait l'objet de remboursement à hauteur de 14,67 M€ en 2025 contre 16,58 M€ en 2024.

✓ **Les remboursements des services communs**

Les principes de refacturation appliqués sont ceux définis dans le cadre des conventions de gestion des services communs, adoptées par le Conseil Métropolitain (point détaillé en annexe).

En 2025, 13 services communs sont portés par la Métropole. Le service commun instruction des autorisations du droit des sols (ADS), créé par délibération au Conseil Métropolitain du 29 mars 2024, a donné lieu à la première facturation en 2025.

Les autres conventions de services communs suivantes ont connu des évolutions :

- ✚ L'extension du service commun « Accessibilité » a été votée par délibération du Conseil Métropolitain le 14 février 2025 à 8 communes et leurs CCAS.
- ✚ L'extension du service commun « Aménagement et projets urbains » (SAPUR) a été votée par délibération du Conseil Métropolitain le 6 juin 2025 à 1 commune.
- ✚ L'extension à 2 communes et de nouvelles modalités de facturation du service commun « Expertise fiscale » ont été votées par délibération du Conseil Métropolitain le 6 juin 2025.
- ✚ Enfin, la convention du service commun « Protection des données », adoptée par délibération le 29 mars 2024, a modifié le rythme de facturation, ayant pour conséquence de facturer 13 mois en 2025 contre 9 mois en 2024.

En 2025, les remboursements des services communs s'élèvent à 11,99 M€ contre 12 M€ en 2024.

85% du montant refacturé aux collectivités membres concerne la Ville de Grenoble.

Le CCAS de Grenoble est concerné pour 9 %, le SMMAG pour 2,3 % et 3,7% pour les autres communes et CCAS.

Ces charges refacturées comprennent la masse salariale pour 6,7 M€, l'environnement de travail des agents concernés pour 1,1 M€, les dépenses de fonctionnement propres à chaque service pour 2,6 M€ et les dépenses d'investissement pour 1,6 M€.

Il y a 13 services communs portés par la Métropole. A fin décembre 2025, ces services représentaient 194 ETP.

2025	Montants refacturés en €				
SERVICES COMMUNS	Environnement de travail	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Masse salariale	Total
Contrôle de gestion externe	6 312	-	-	122 610	128 922
DSPS	178 967	56 876	3 943	916 673	1 156 459
Archives	286 493	37 577	20 230	576 286	920 586
Veille info professionnelle	53 459	92 473	-	361 428	507 359
Centre d'impression numérique	132 582	630 168	36 115	846 773	1 645 637
Systèmes d'information	309 477	1 793 931	1 511 539	3 002 081	6 617 028
Expertise fiscale	4 036	11 332	-	23 443	38 811
BEAEP	60 508	-	-	490 450	550 958
Accessibilité	116	-	-	1 289	1 405
Plateforme numérique participative	-	12 311	2 199	26 247	40 757
Protection des données	19 077	-	-	111 848	130 925
SAPUR	6 912	-	-	68 351	75 263
ADS	20 863	-	-	152 993	173 856
Total par poste refacturé	1 078 801	2 634 667	1 574 026	6 700 471	11 987 965

Le coût des locaux pris en compte dans l'environnement de travail, comprend les charges de fonctionnement afférentes à chaque site ainsi qu'un équivalent loyer appliqué lorsque la collectivité qui héberge le service commun est propriétaire des locaux.

Il en résulte un coût de l'environnement de travail différent selon le site occupé.

✓ La refacturation des syndicats

La Métropole assure pour le SMMAG et pour le SABF des mises à disposition de ses services qui font l'objet de refacturations pour un montant total de 1,9 M€ en 2025 contre 2,37 M€ en 2024.

Cette baisse s'explique par l'autonomisation progressive du SMMAG depuis l'année 2023 et son intégration dans les conventions de services communs pour le Contrôle de gestion externe, les services des Archives, Veille et Information Professionnelle, Centre d'impression numérique et la direction des Systèmes d'information.

Le coût de la mise à disposition pour le SMMAG est ainsi calculé, pour l'année 2025, sur la base de 21,01 ETP, contre 24,7 ETP dans la convention 2024 passant le montant refacturé de 1,9 M€ en 2024 à 1,4 M€ en 2025.

SYNDICATS EN M€	MASSE SALARIALE	CHARGES DE STRUCTURE	TOTAL
SMMAG	1,26	0,17	1,43
SABF	0,45	0,04	0,49
TOTAL	1,71	0,21	1,92

LES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les « autres recettes » représentent 35,9 M€. Elles comprennent à la fois les produits financiers, les dividendes perçus, le FCTVA et les remboursements de l'assurance statutaire, ainsi que l'ensemble des recettes de tarifications et les subventions liées à la mise en œuvre des politiques publiques de la Métropole.

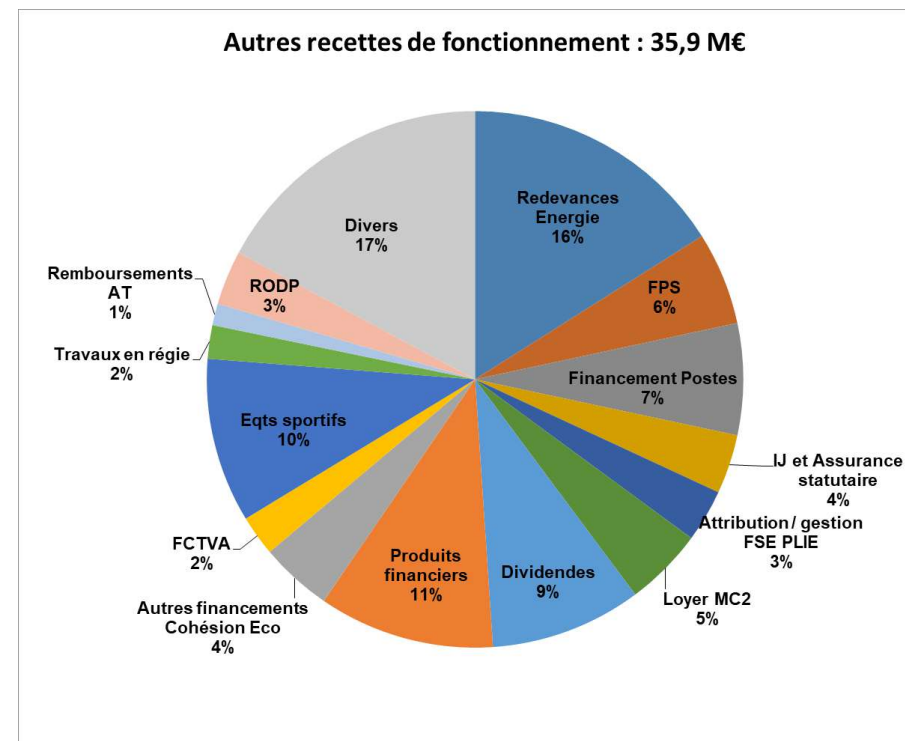
Elles intègrent également 0,7 M€ de travaux réalisés en régie dont la charge est ainsi transférée en investissement.

✓ Les redevances Energie

En 2025, la Métropole a perçu 5.7 M€ de redevances sur l'énergie dont l'essentiel, provient de GEG.

Cette redevance, transférée en 2015 de la ville de Grenoble, a fait l'objet d'une évaluation en CLECT, à hauteur de 2,99 M€.

Les autres redevances proviennent de GRDF et d'ENEDIS.



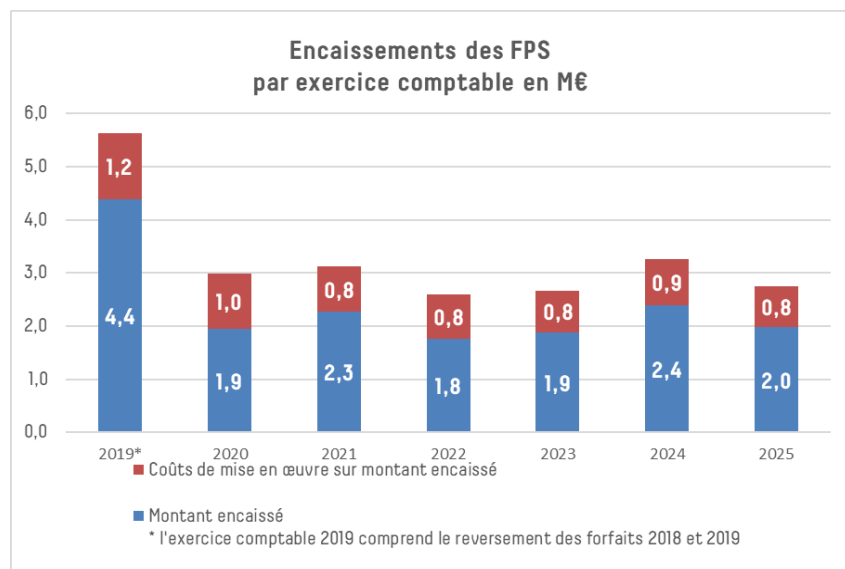
✓ Le produit des forfaits de post-stationnement

En 2025, la Métropole a perçu 2 M€ au titre du reversement des forfaits de post-stationnement (FPS) payés sur les communes de Grenoble et de La Tronche, qui ont mis en œuvre la dépenalisation du stationnement payant sur voirie.

Les communes conservent les recettes liées au paiement immédiat de la redevance de stationnement payant (horodateurs).

Elles reversent à la Métropole les recettes issues des forfaits de post-stationnement (FPS) payés par les automobilistes, déduction faite des coûts relatifs à la mise en œuvre, soit 0,8 M€ sur les encaissements réalisés en 2025.

La baisse constatée en 2025 s'explique notamment par des contraintes techniques affectant le contrôle et donc l'établissement de FPS par les services de la ville de Grenoble.



Conformément à la délibération du 26 septembre 2025, ce produit a été affecté au financement :

- ✚ De l'AP/CP 013 - Voiries, espaces publics et politique cyclable,
- ✚ De l'AP/CP 028 – Mobilités,
- ✚ De l'AP/CP 004 - Qualité de l'air du Budget Principal.

✓ Les produits financiers et dividendes (chapitre 76)

Les produits financiers et dividendes s'élèvent à 7,1 M€ en 2025, montant en progression de 800 K€ par rapport à 2024.

En 2025, il a été perçu 3,3 M€ de dividendes dont 1,6 M€ au titre de GEG, 1,6M€ de dividendes des SEM des Pompes Funèbres Intercommunales (PFI) et 100K€ de dividendes de la SEMOP Stationnement.

Les autres produits financiers sont composés de 1,26 M€ (contre 1,1 M€ en 2024) versés par le fonds de soutien suite à la désensibilisation de l'emprunt indexé sur le franc suisse et de produits des swaps (2,5 M€ en baisse de 1,3 M€ par rapport à 2024), instruments de couverture de la dette.

✓ Les recettes de mise en œuvre des politiques publiques

Les autres recettes de fonctionnement sont celles liées aux produits d'exploitation et sont composées pour l'essentiel des recettes suivantes :

- ✚ 1,2 M€ de redevances et taxes liées à l'occupation du domaine public,
- ✚ 1,7 M€ de loyer de la MC2,
- ✚ 1,8 M€ de remboursements d'indemnités journalières et assurance statutaire,
- ✚ 0,9 M€ provenant du FCTVA sur des dépenses de fonctionnement de voiries éligibles et d'entretien des bâtiments publics,
- ✚ 0,6 M€ recettes de la Patinoire Pôle Sud (évènementiel, séances publiques),
- ✚ 2,3 M€ de redevance d'occupation du Stade des Alpes,
- ✚ 0,7 M€ de travaux en régie,

Et de subventions provenant de divers acteurs publics pour 8,7 M€ notamment :

- ✚ En matière de cohésion économique et sociale :

5 M€ de recettes de l'Etat ont été perçus sur 2025 :

- Dont 0,9 M€ au titre des remboursements de personnel,

- Dont 2,5M€ au titre de différents engagements de l'Etat en faveur des personnes précaires éloignées l'emploi et en faveur de l'insertion social des plus jeune soit 1,1 M€ (contrat territorial d'accueil et d'intégration, contrat d'engagement jeune – volet jeune en rupture et Pacte national des solidarités), de cohésion sociale pour 0,8 M€ (programme de réussite éducative 2-16 ans et la MOUS - action de résorption des bidonvilles)
- Dont 1,1 M€ d'animation du PLIE (du FSE et autres),
- Dont 459k€ de l'Etat en 2025 au titre de la politique en faveur de l'accès au logement de personnes défavorisées,

Dans le cadre du Programme d'insertion vers l'emploi, le Département contribue annuellement à la politique d'insertion, il s'agit d'un financement d'ETP dédiés à l'accompagnement des allocataires RSA. Pour 2025 cette participation a été de 0,48 M€.

Dans le cadre du Plan France 2030, la Métropole a perçu une subvention de 0,48 M€ au titre du projet « mise à niveau de la Cyber sécurité ».

✚ L'Europe (FEDER et autres fonds européens) : 0,6 M€ dont 0,4 M€ au titre du projet ELENA pour le financement du SPEE, pour mémoire l'engagement de la Banque Européenne a été de 2,5 M€, le solde obtenu en 2025 porte à 2,2 M€

Au total, 2,4 M€ de subventions ont été perçues pour le financement de postes RH, qui concernent principalement la direction insertion-emploi, la mission risques, direction de la contractualisation ou encore, l'Habitat.

Le détail commenté par action figure en annexe de ce document.

1.2. DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN BAISSÉ (hors DILICO)

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 348,7 M€ en 2025 contre 348,6 M€ en 2024, soit une stabilité, en tenant compte du DILICO.

A périmètre constant, soit en retraitant les 5,9 M€ versés au titre du DILICO, les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de - 1,6% pour atteindre 342,8 M€.

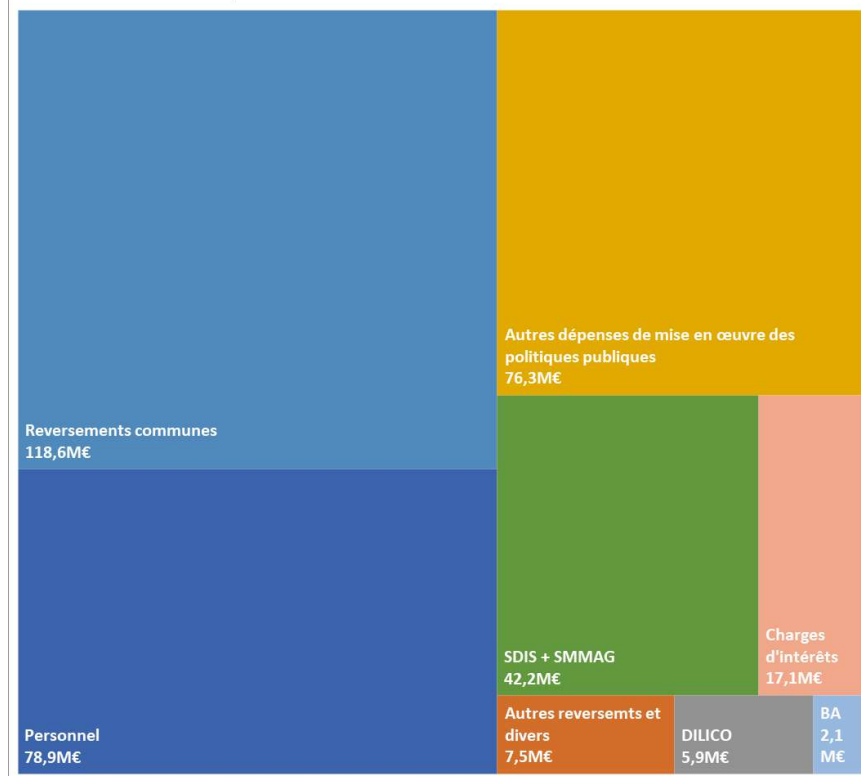
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

en M€	CA 2024	BP+DM 2025	CFU 2025	Evolution / CFU 2025
Atténuation de produits (chap. 014)	124,6	129,2	129,0	3,55%
Attribution de compensation	95,0	95,1	95,1	0,12%
DSC	23,5	23,5	23,5	0,00%
Prélèvement FPIC	2,3	2,1	2,1	-9,36%
Reversement taxe de séjour OT	1,9	2,2	2,1	6,87%
Dégrèvements fiscaux (TH et TASCOM) et C2E	0,9	0,0	0,0	-98,97%
Régul de TVA (THRP et CVAE)	1,0	0,4	0,3	-64,91%
DILICO		5,9	5,9	
Charges à caractère général (chap. 011)	48,7	50,5	46,7	-4,09%
Charges de personnel (chap. 012 et 6586)	80,3	82,2	78,9	-1,77%
Charges de gestion courante (chap. 65)	76,2	74,6	74,0	-2,91%
Contributions syndicats SDIS et SMMAG	42,0	42,2	42,2	0,57%
Contributions budgets annexes	2,8	2,6	2,1	-23,39%
Participation MC2 et ESAD	5,8	5,6	5,6	-3,57%
Subvention Office Tourisme	1,4	1,3	1,3	-8,00%
Subventions associations et autres (art. 65748)	17,3	16,2	15,9	-7,97%
Autres charges de gestion	6,9	6,7	6,8	-1,48%
Dépenses de gestion	329,7	336,5	328,5	-0,37%
Intérêts de la dette (chap. 66)	18,4	17,8	17,1	-7,14%
Dépenses exceptionnelles (chap. 67)	0,1	0,2	0,1	26,64%
Provisions (chap. 68)	0,3	2,9	2,9	879,62%
DEPENSES REELLES	348,6	357,4	348,7	0,04%

Ces dépenses sont composées pour 34 % des reversements aux communes.

Les charges de personnel représentent un peu moins d'un quart de ces dépenses (22,6 %).

Dépenses de fonctionnement : 349 M€



LES REVERSEMENTS AUX COMMUNES

Les reversements aux communes se composent de deux enveloppes distinctes : les attributions de compensation (AC) d'une part, la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) d'autre part.

- ✓ Une attribution de compensation inchangée en l'absence de nouveaux transferts de compétence

En l'absence de nouveaux transferts de compétence évalués au cours de l'année écoulée, le montant total des AC versés aux communes est resté inchangé à 95,1 M€ en 2025.

Comparativement à d'autres métropoles, les montants d'AC versés aux communes sont élevés (209 € par habitant en 2025) en raison d'une intégration faible (CIF à 35,8 %).

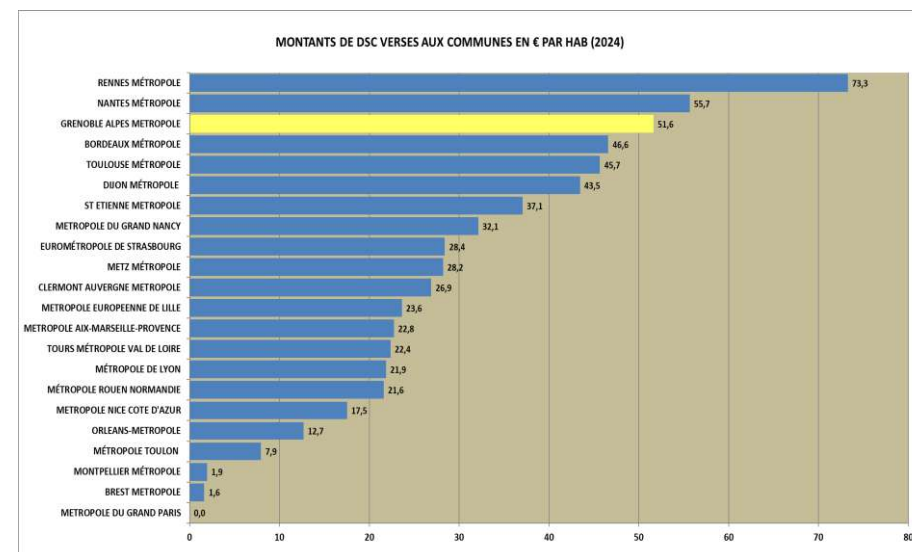
Il s'agit toujours de la première charge de la Métropole qui représente plus de 27 % des dépenses de fonctionnement.

- ✓ Une dotation de solidarité communautaire maintenue en 2025

Dans le cadre de l'adoption du PFFS le 18 novembre 2022, un nouveau dispositif de répartition de la DSC a été mis en place, tenant compte de critères respectant la réglementation, actualisés chaque année, tout en garantissant à chaque commune la continuité du soutien de la Métropole.

Le Conseil Métropolitain a également décidé de maintenir l'enveloppe consacrée à la DSC à hauteur de 23,5 M€.

Grenoble-Alpes Métropole figure toujours parmi les métropoles les plus re-distributrices avec un niveau de DSC par habitant élevé, et qui a été préservé depuis la création de la Métropole.



LES AUTRES REVERSEMENTS

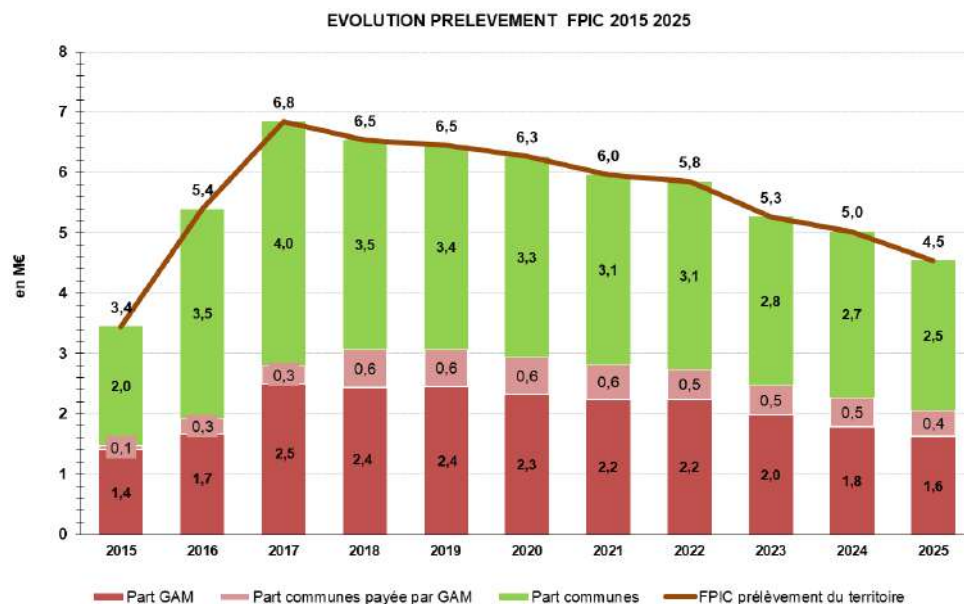
Les autres reversements (du chapitre 014) de 5,3 M€ contre 4,2 M€ en 2024, sont principalement composés du prélèvement au titre du FPIC de 2,06 M€.

Ils comprennent également les reversements de taxe de séjour à l'Office de Tourisme et au Département pour 1,9 M€ en lien avec le produit perçu de chaque année.

✓ **Un prélèvement au titre du FPIC encore en baisse sensible**

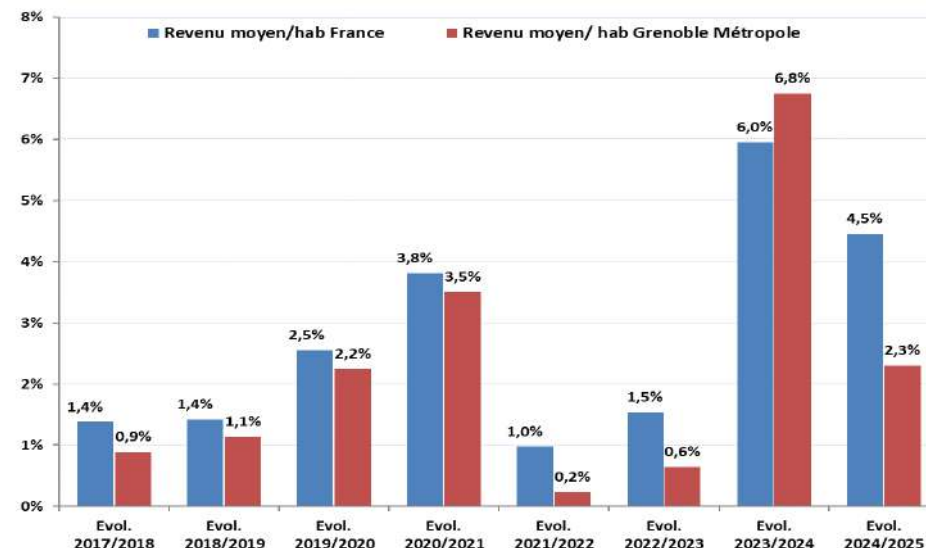
Le territoire de la Métropole est contributeur au FPIC depuis sa création en 2012.

Pour la 8^{ème} année consécutive, la contribution du territoire au FPIC a diminué sensiblement en 2025 par rapport à l'année précédente, passant de 5,02 M€ à 4,5 M€.

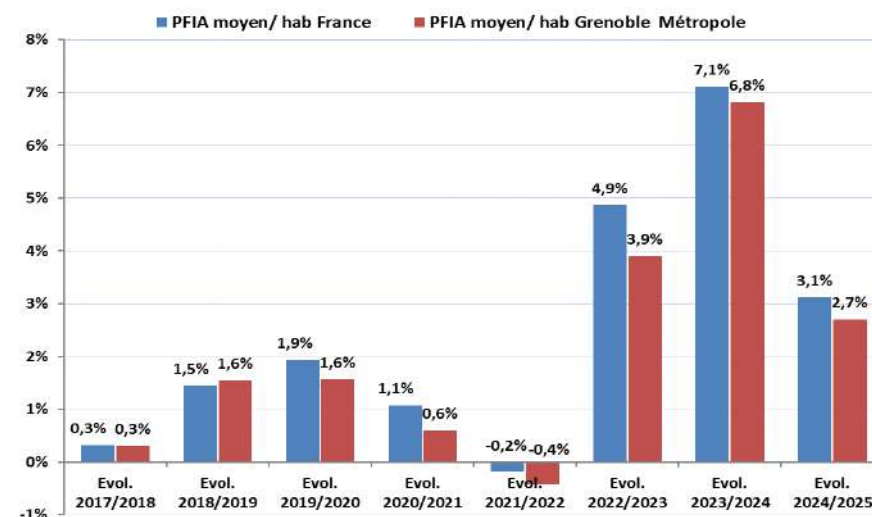


Le potentiel fiscal par habitant et le revenu moyen par habitant sont pris en compte à la fois dans les calculs du prélèvement et du reversement au titre du FPIC. Par contre l'effort fiscal n'est retenu que pour le reversement.

Revenu moyen par habitant



Potentiel financier par habitant



La répartition du prélèvement entre la Métropole et ses communes s'effectue selon la règle de droit commun, à partir du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF).

Comme chaque année, les prélèvements dus par les communes d'Echirolles et de Saint Martin d'Hères (soit 0,44 M€ au total), ont été acquittés par la Métropole selon le mécanisme prévu pour les communes dont le rang de classement de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) est inférieur à 250.

Ainsi, la Métropole a contribué au FPIC à hauteur de 2,06 M€ en 2025 (contre 2,27 M€ en 2024).

Le prélèvement pris en charge par les communs membres s'est élevé à 2,5M€.

✓ **Un nouveau prélèvement de l'Etat : Le DILICO**

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) a été institué par la loi de finances pour 2025. Il est destiné à mettre en réserve une part des recettes fiscales des communes, de leurs EPCI, des départements et des régions.

Les sommes ainsi prélevées doivent être intégralement restituées aux collectivités par tiers sur 3 ans, de 2026 à 2028 :

- à hauteur de 90% de chacun des tiers, elles seront reversées aux collectivités prélevées, au prorata du montant prélevé sur chacune d'entre elles ;
- à hauteur de 10% de chacun des tiers, elles augmenteront les montants reversés aux collectivités bénéficiaires des fonds de péréquation nationaux.

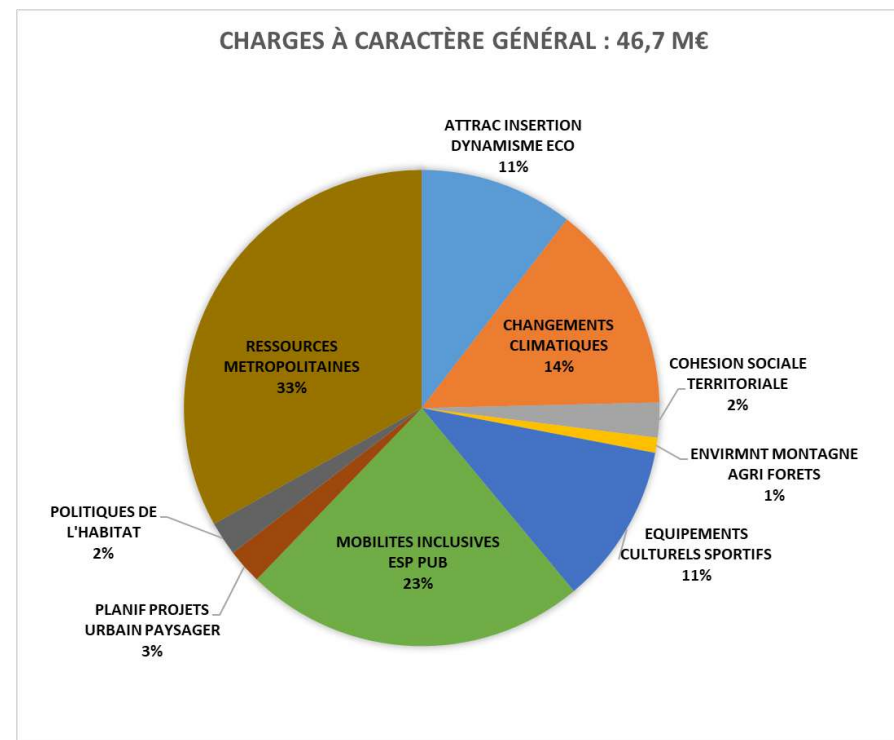
En 2025, le montant national de contribution au DILICO est égal à 1Md€ réparti entre les collectivités territoriales, dont 250 M€ à la charge des EPCI à fiscalité propre dont les Métropoles.

La contribution de chaque EPCI est plafonnée à 2% de ses recettes réelles de fonctionnement. Grenoble Alpes Métropole a été prélevé à hauteur de 5,9M€ l'an dernier, soit le plafond fixé par la loi.

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 46,7 M€ contre 48,7 M€ en 2024, soit une baisse de 4,2 % (2 M€) témoignant d'un effort de maîtrise important déployé en 2025, notamment sur les frais d'AMO (- 700 k euros), les frais de déplacement et la rationalisation du parc de véhicules (- 300 k€) ou encore un travail d'optimisation de l'entretien général sur les sites métropolitains.

Leur répartition par politique publique est la suivante :



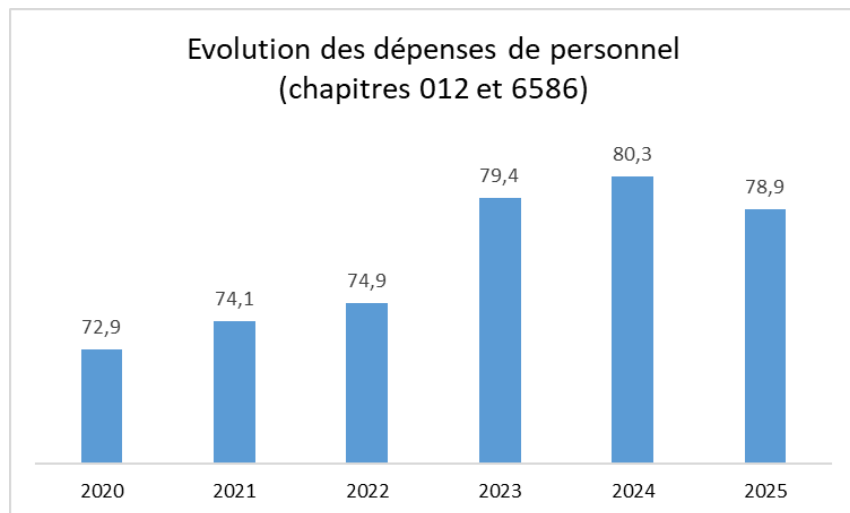
Avec une prévision de 50,5 M€, le taux d'exécution de ce chapitre budgétaire, de 92 %, identique à 2024 et en amélioration par rapport à 2023 (90 %).

Les ressources métropolitaines concentrent 33 % de ces charges soit 15,4 M€ dont plus de la moitié (9,3 M€) sont refacturées au titre des services communs, des Budgets Annexes et des syndicats.

Les dépenses de fonctionnement d'espaces publics, voiries et cycles se sont élevées à 10,8 M€ en 2025 et représentent près d'un quart de ces charges.

LES DEPENSES DU PERSONNEL

Les dépenses de personnel (chapitre 012 et 6586) portées par le Budget Principal en 2025 s'élèvent à 78,9 M€ contre 80,3 M€ en 2024 soit une baisse de 1,7 %. Cette évolution est à souligner dans la mesure où l'année 2025 par une mesure gouvernementale d'augmentation des cotisations vieillesse des fonctionnaires territoriaux de 3 points par an sur 4 an, non compensés par l'Etat dont l'impact net au budget principal s'est élevé en 2025 à près de 700 k€.



L'évolution des dépenses de personnel entre 2024 et 2025 a connu des variations dues principalement à plusieurs facteurs.

✚ Des variations d'effectifs permanents pour -1 378 k€ :

- Le transfert des agents du SMMAG début 2024 a généré une économie estimée à -420 k€ entre 2024 et 2025, correspondant à l'effet année pleine non déjà constaté sur 2024. Les agents sont aujourd'hui directement affectés à la structure SMMAG et non sur le budget principal. Une économie de masse salariale a été faite. Corrélativement les recettes du budget principal seront en diminution.
- Le détachement d'agents des régies pour -710 k€. Ces agents publics initialement rémunérés au budget principal sont désormais détachés du statut public vers un statut de salarié de droit privé, directement rémunérés par les budgets annexes eau potable et assainissement. Seules les parts CNRACL et RAFF de leur rémunération restent portées par le budget principal et refacturées aux budgets annexes correspondants. Cette baisse de dépenses est compensée par une baisse de recettes de refacturation correspondantes.

✚ Des effets règlementaires et statutaires pour +2 093 k€ corrélés à l'évolution des effectifs :

- Un effet Glissement Vieillesse et Technicité évalué à +565 k€ ;
- Une augmentation des charges patronales de 1 182 k€, dont la CNRACL pour un montant de +674 k€.
- La mise en place de la prévoyance obligatoire pour tous les agents, avec une participation portée pour tous à 50% du coût du contrat, a généré un surcoût de 346 k€ par rapport au précédent modèle de financement.

✚ Des variations d'effectifs non permanents pour -1 152 k€. Cette diminution des dépenses est due à la fois aux efforts de maîtrise des effectifs réalisés pour les renforts et remplaçants mais également sur les postes permanents et le non renouvellement de certains contrats de projets. Concernant les emplois renforts et remplacements il s'agit d'actions volontaristes mises en œuvre depuis l'année 2025 avec la définition d'objectifs de dépenses attribués à chaque Pôle pour l'année entière.

✚ Une baisse des éléments hors-paie pour -882 k€. Du fait de changement de méthode du paiement des tickets restaurant au prestataire.

La baisse des effectifs et des éléments hors paie permet de compenser les hausses règlementaires et statutaires et ainsi de stabiliser la masse salariale de la collectivité.

La maîtrise des dépenses en matière de frais de personnel est directement liée au Plan d'Amélioration du Fonctionnement décidé par la collectivité pour l'année 2025. Cela a permis une maîtrise de la trajectoire des évolutions de dépenses.

L'évolution de l'ETP rémunéré moyen sur les exercices de 2020 à 2025 est la suivante pour le budget principal et témoigne bien après une augmentation en début de mandat pour accompagner la structuration des nouvelles politiques métropolitaines et l'ambition du PPI un effort de maîtrise de maîtrise permanents et non permanents à partir de 2024.



DEPENSES DE PERSONNEL ET REFACTURATION

en M€	CA 2024	CA 2025	Evolution CA 2025
Masse salariale Budget Principal	80,3	78,5	-2,2%
Refacturation autres entités	8,8	8,7	-1,1%
Refacturation Services communes	6,4	6,9	8%
Mises à disposition	0,3	0,0	-87%
Refacturation Syndicats et EP	2	1,8	-12%
dont SMMAG	1,6	1,3	-19%
dont SABF	0,4	0,5	16%
Refacturation Budgets Annexes	12,3	7,6	-38%
Masse salariale Budgets Principal strict	59,2	62,2	5,0%

A noter qu'une partie de la masse salariale est refacturée aux Budgets Annexes ou à d'autres collectivités au titre des Services Communs.

Les mises à disposition sont en baisse fortes du fait de la fin de conventions de mise à disposition lors du départ d'agentes et d'agents et le souhait par les structures bénéficiaires de ne pas renouveler les conventions. Le tassement des refacturations à destination du SMMAG est lié à l'autonomisation débutée en 2024 et qui se densifie sur l'année 2025 et se poursuivra les années à venir. En effet, la structure se dote d'une organisation lui permettant d'aller vers plus d'autonomie et par voie de conséquence de diminuer les taux de mise à disposition par la Métropole à sa destination.

L'augmentation de la refacturation du SABF est liée aux évolutions de dates d'ouverture du site ainsi qu'au renforcement des équipes afin de permettre l'accueil du public en toute sécurité sur la base nautique et du fait également de vagues de chaleur plus précoces qu'à l'accoutumée sur la saison d'été.

La diminution des refacturations aux budgets annexes est principalement expliquée par les vagues de détachement des agentes et agents de droit public relevant du budget principal auprès des budgets annexes eau et assainissement. Les détachés deviennent salariés et salariés de droit privé. Toutefois, une partie de leurs cotisations retraites restent dues par le budget principal et font l'objet de refacturation. A cela s'ajoutent les refacturations des agentes et agents de droit public qui continuent de contribuer aux BA eau et assainissement.

Afin de pouvoir donner un aperçu de l'affectation des moyens humains de la métropole le tableau ci-dessus présente la réalisation effective de la masse salariale par direction.

LES CHARGES DE GESTION COURANTE

Les charges de gestion courante (chapitre 65) s'élèvent à 74 M€ contre 76,2 M€ en 2024, soit une diminution de 2,9 % liée aux efforts d'économies réalisés sur certaines subventions dans le cadre du budget 2025. Il convient de rappeler que pour certains gros partenaires des hausses de subvention conjoncturelles avaient été consenties en 2024 pour soutenir les structures face à l'inflation. L'année 2025 est marquée à un retour au niveau 2023.

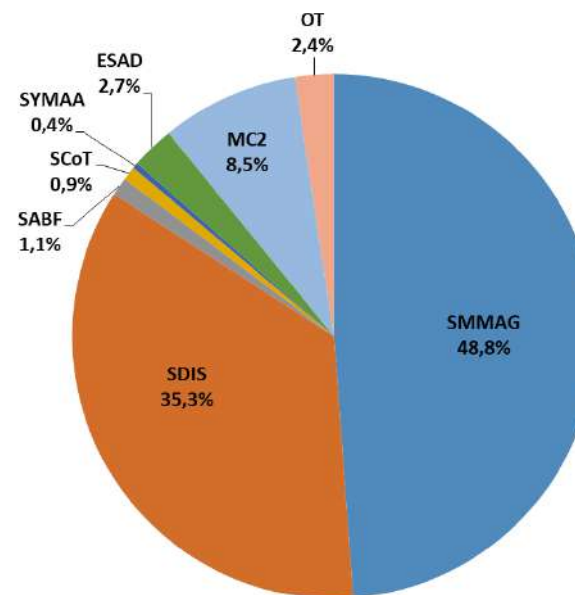
Avec une prévision de 74,6 M€, le taux d'exécution de ce chapitre est de 99,2 %

✓ Des participations aux syndicats et établissements publics

Les contributions aux syndicats et autres établissements publics de la Métropole s'élèvent à 50,2 M€ en 2025 contre 50,4 M€ en 2024.

Pour 84,1 %, elles sont composées de la participation au SMMAG et au SDIS.

Participations syndicats et EP : 50,2 M€



en M€	CA 2024	BP + DM 2025	CFU 2025	Evolution / CFU 2025
SMMAG	24,5	24,5	24,5	0,0%
SDIS	17,5	17,7	17,7	1,4%
SABF	0,7	0,6	0,6	-19,9%
SCoT de la région urbaine de G	0,4	0,4	0,4	0,3%
Synd mixte abattoirs	0,2	0,2	0,2	-11,6%
SYNDICATS	43,3	43,4	43,4	0,2%
ESAD	1,4	1,3	1,3	-5,0%
MC2	4,3	4,3	4,3	0,0%
Office du Tourisme	1,4	1,2	1,2	-14,2%
EPCC Territoire de sciences	1,3	1,2	1,2	-9,8%
CCN	0,3	0,3	0,3	0,0%
ETABLISSEMENTS PUBLICS	7,1	6,8	6,8	-3,8%
PARTICIPATIONS	50,4	50,2	50,2	-0,4%

✓ Les subventions aux Budgets Annexes

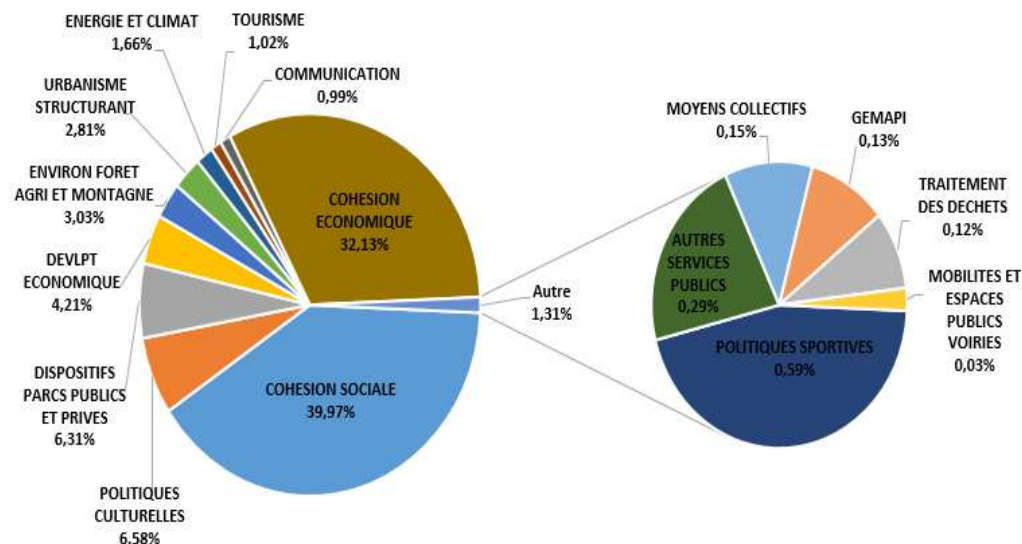
Les subventions versées aux budgets annexes sont pratiquement stables en 2025, pour 2,6 M€.

en M€	CA 2024	BP + DM 2025	CFU 2025	Evolution / CFU 2025
Budget annexe stationnement	1,4	1,4	1,4	-9,4%
Budget annexe locaux économiques	0,8	0,8	0,8	4,4%
Budget annexe GEMAPI	0,6	0,5	0,5	0,0%
Total	2,8	2,6	2,6	-3,9%

✓ Les subventions de fonctionnement versées aux associations et autres personnes de droit privé

En 2025, la Métropole a versé 16,2 M€ de subventions de fonctionnement, montant en diminution de 1,1 M€ par rapport à 2024. Avec une prévision budgétaire sur l'année de 16.4 M€, le taux d'exécution atteint 99 % contre 97 % en 2024.

Subventions aux associations et personnes de droit privé
par politique publique



En 2025, la Métropole soutient l'action de 315 associations contre 376 en 2024 et 391 en 2023.

Dans le cadre du programme Cohésion Sociale et du programme Cohésion Economique, la Métropole subventionne 260 associations qui œuvrent notamment à la création d'activités économiques, à l'insertion et aux actions de développement social contre 273 en 2024.

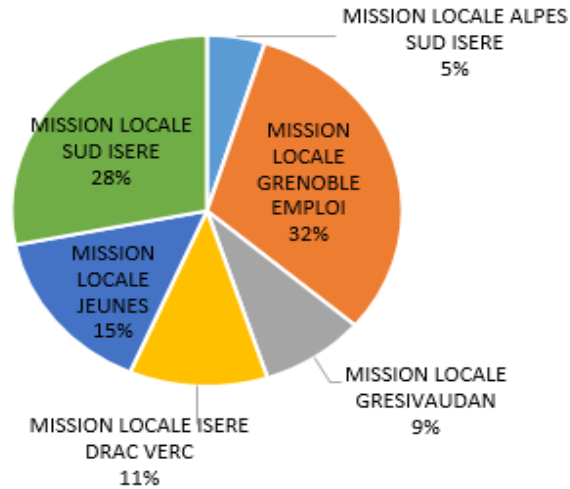
Avec 10,8 M€, les politiques de Cohésion Sociale et Economique concentrant 67% des montants attribués, ont baissé de 0,2 M€ par rapport à 2024.

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions de prévention spécialisée, il a été versé aux associations APASE et CODASE 4,7 M€ soit 44% des sommes versées aux associations œuvrant dans ce domaine, contre 4,9 M€ en 2024.

- Pour le CODASE, la subvention 2025 s'élève à 2,3 M€,
- Pour l'APASE, la subvention 2024 s'élève à 2,4 M€.

Dans le cadre de la compétence Insertion et Emploi, la Métropole subventionne les missions locales pour près de 2 M€, contre 1,9 M€ en 2024. Malgré les contraintes financières liées à la loi de finances la métropole a ainsi fait le choix de maintenir les subventions aux missions locales.

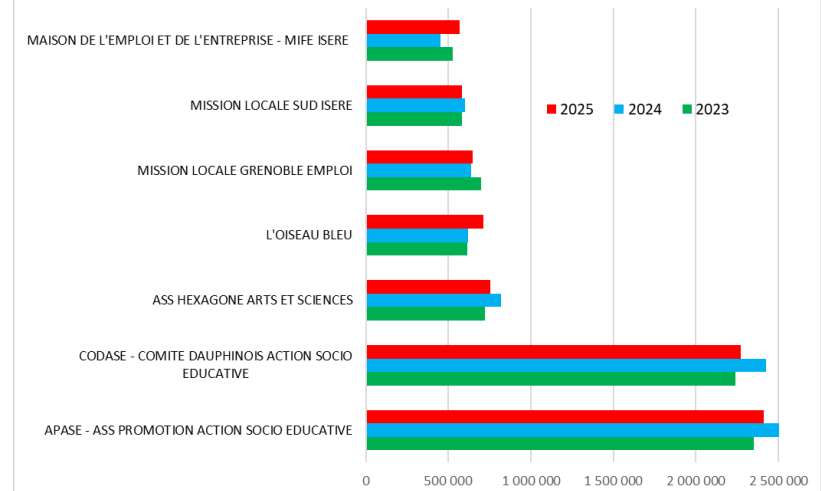
Répartition des subventions des missions locales



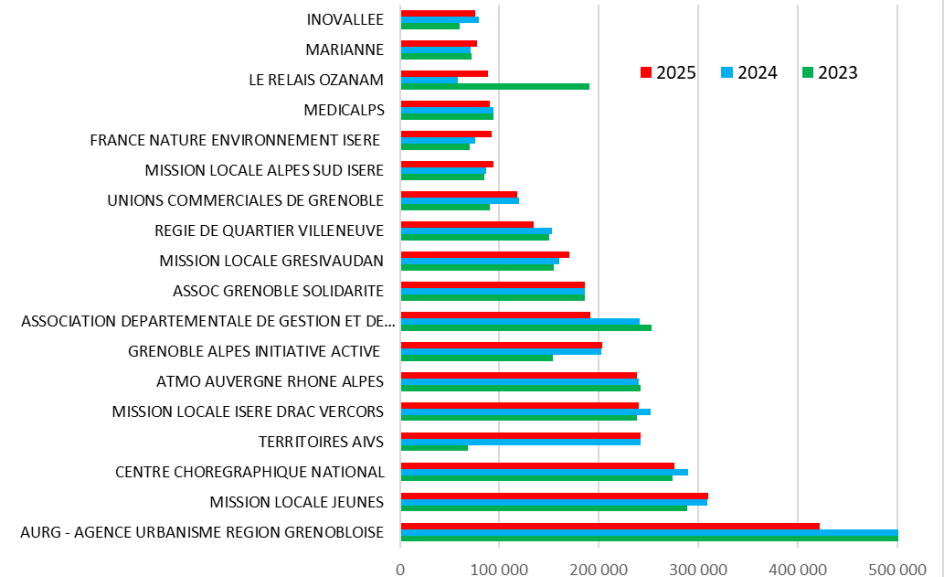
Parmi les associations, 25 ont bénéficié de plus de 75 k€ de subvention pour un montant total de 11,2M€.

Ces subventions représentent 69% du montant total des subventions versées contre 74% en 2024.

Subventions versées > 500 000 € en 2025 aux associations - comparatif 2023-2025



Subventions versées > 75 000 € et < 500 000 € en 2025 aux associations - comparatif 2023-2025



Les principales subventions versées, en complément de celles citées précédemment, sont les suivantes :

L'Hexagone Arts et Sciences a bénéficié d'une subvention globale de 754 k€.

Elle se décompose comme suit :

- 679 k€, soit une augmentation de 114 k€, pour la contribution en fonctionnement, dont 226 k€ sous forme de versement exceptionnel compte tenu des difficultés de trésorerie.
- 55 k€ au titre de la préparation de la Biennale Arts Sciences Experimenta 2025, en diminution de 15k€.
- 20 k€ pour la coordination d'un projet culturel de territoire lié aux transitions.

Le Foyer de l'Oiseau Bleu a bénéficié d'une subvention de 713 k€, au titre des différents dispositifs mis en œuvre, montant en augmentation de 95 k€ par rapport à 2024.

L'AURG (Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise) a bénéficié de 422 k€, montant en diminution de 110 k€ par rapport à 2024. A cette subvention de fonctionnement s'ajoutent :

- Une cotisation d'adhésion d'un montant de 602 k€,
- Une subvention d'investissement de 971 k€ au titre de la participation à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, et des études associées.

Au total pour l'année 2025, l'AURG a bénéficié de contributions de la Métropole pour un montant total de 2 M€.

Le Centre Chorégraphique National de Grenoble (CCN2) a bénéficié de 276 k€ au titre de la promotion de l'expression artistique par la création et la diffusion locale, nationale et internationale, montant en légère diminution de 13k€ par rapport à 2024.

Territoires AIVS a bénéficié de 242 k€, montant stable par rapport à 2024 pour :

- Pour l'accueil de ménages migrants (120 k€)
- Pour la réalisation d'une gestion locative adaptée (68k€)
- La réalisation de mesures « Logements sociaux accompagnés » pour 20 ménages (54 k€)

L'association départementale de Gestion et de Promotion du Dispositif « Ecole de la 2^{ème} Chance » a bénéficié d'un soutien de 192 k€ en diminution de 49 k€.

ATMO Auvergne Rhône Alpes a bénéficié de 238 k€, montant identique à 2024.

Grenoble Alpes Initiative Active (GAIA) a perçu une subvention de 203 k€, montant identique à 2024 pour renforcer son action de soutien aux entreprises.

Au titre de son intervention en matière d'emploi, insertion et d'économie sociale et solidaire, la Métropole a accordé une subvention à Grenoble Solidarité de 186 k€, montant identique à 2024.

1.3. LA SANTE FINANCIERE AU TRAVERS DES RATIOS D'EPARGNE

UNE EPARGNE DE GESTION EN HAUSSE

En 2025, portées par la dynamique de la fiscalité, et particulièrement par le reversement du FPIC pour la première fois (3,8 M€) les recettes de fonctionnement courantes évoluent davantage que les dépenses pourtant impactées par le DILICO, de respectivement 2,5 M€ et -1,2 M€ se traduisant par une hausse de 4,1 M€ de l'épargne de gestion.

en M€	CA 2024	BP+DM 2025	CFU 2025	Ev°
Produits de fonctionnement courant	431,8	432,8	434,3	0,6%
+ Travaux en Régie	0,4	1,0	0,7	105,9%
- Charges de fonctionnement courant	329,9	336,6	328,7	-0,4%
= Epargne de gestion	102,32	97,15	106,40	4,0%

LES PROVISIONS ET LA HAUSSE DE L'EPARGNE BRUTE

L'épargne brute, également appelée capacité d'autofinancement, s'élève à 93,6M€ en 2025 contre 90,7 M€ en 2024, soit une augmentation de presque 3 M€ qui suit la tendance de l'épargne de gestion.

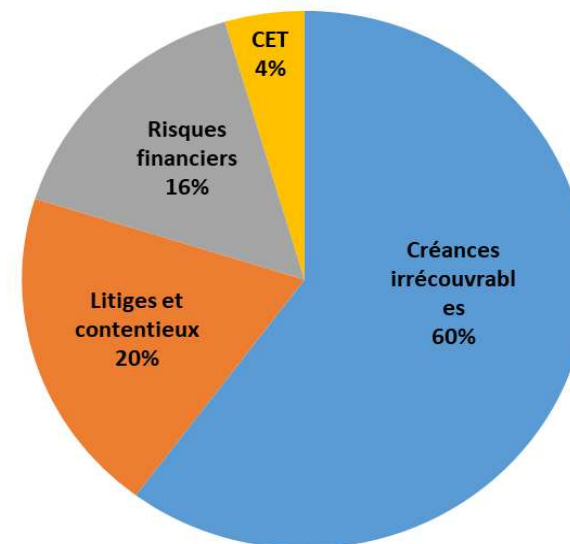
En application des principes de prudence et de sincérité, la Métropole a l'obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque probable mais non certain.

Les dotations ainsi constatées sont reprises dès lors que le risque, soit :

- ✚ S'est réalisé et la reprise permet de financer tout ou partie de la dépense budgétaire à prendre en charge,
- ✚ Est levé ; exemple, issue de contentieux favorable à la Métropole

En application des règles de provisionnement mises en œuvre par la Métropole, les provisions constituées sur le Budget Principal s'élèvent à 3.5 M€ en cumulé au 31 décembre 2025, en augmentation de 1,2 M€ par rapport à fin 2024. Cette forte augmentation est liée d'une part à la prise en compte d'un risque de non recouvrement de 1,6 M€ dû par la société Grenoble-Alpes Sport et à une augmentation du nombre d'entreprises en redressement judiciaire et de particuliers en difficultés financières (situation de surendettement).

Provisions cumulées fin 2025 : 3,5 M€

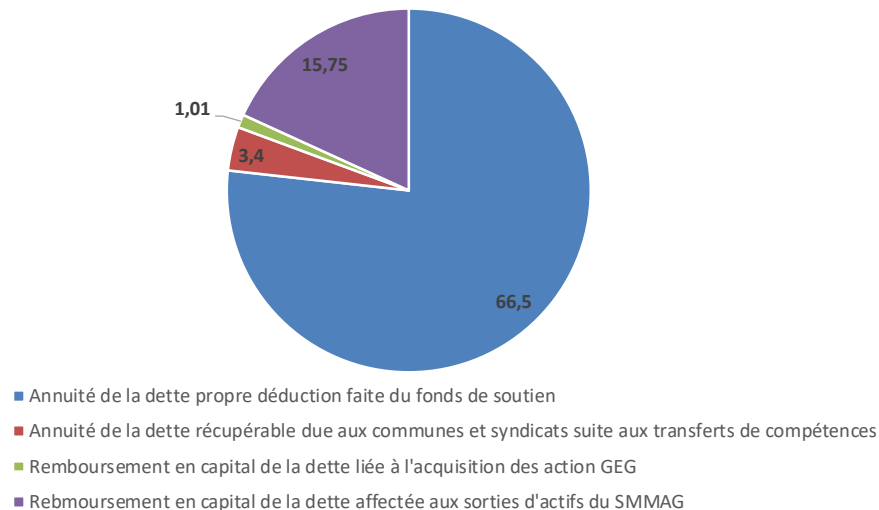


UNE ANNUITE DE DETTE EN PROGRESSION EN LIEN AVEC LE REMBOURSEMENT DU CAPITAL

Pour 2025, l'annuité nette s'élève à 86,6 M€ contre 79,09 M€ en 2024, soit une augmentation de 7,5 M€.

Les frais financiers, nets des couvertures encaissées et de l'aide du fonds de soutien encaissé sur les deux emprunts bénéficiant de l'aide dérogatoire, s'élèvent à 13,3 M€.

Répartition de l'annuité nette par type de dette au 31 décembre 2025 (en M€)



L'annuité est composée de :

- ✚ L'annuité de la dette propre au Budget Principal (déduction de l'aide du fonds de soutien) de 66,5 M€, en augmentation de 5,4M€,
- ✚ L'annuité de dette récupérable due aux communes et syndicats suite aux transferts de compétences de 3,4 M€, en baisse de 0,6M€,
- ✚ Le remboursement en capital de la dette liée à l'acquisition des actions GEG à la ville de Grenoble (30 M€ dont 24 M€ avec un différé de paiement) pour 1,01 M€, comme en 2024,
- ✚ Le dernier remboursement en capital de la dette affectée aux sorties d'actifs du SMMAG de 15,75 M€, comme en 2024,

ANNUITE DE LA DETTE

En k€	2024	Crédits 2025	2025
Annuité brute	61 101	70 705	66 499
Remboursement du capital	47 844	56 660	53 405
Capital emprunts (y.c. déplaçonnement CLTR)	47 844	56 660	53 405
Charges financières	13 258	14 045	13 093
Intérêts et trésorerie, swap, indemnité, commission	17 439	17 587	16 958
ICNE	681	0	-68
Recettes de swap et titres négociable court terme	-3 786	-2 530	-2 536
Aide du fonds de soutien sur emprunts structurés	-1 076	-1 012	-1 262
Annuité communes et syndicats, GEG	5 046	4 388	4 384
Capital dispositif dette récupérable	4 725	4 153	4 151
Intérêts dispositif dette récupérable	321	235	233
SMMAG	15 750	15 750	15 750
Capital dette récupérable liée aux sorties d'actifs	15 750	15 750	15 750
Annuité remboursée par le budget Déchets	-2 806	0	0
Capital remboursé par le budget annexe Déchets	-2 321	0	0
Capital remboursé par le budget annexe Aménagements	-428	0	0
Intérêts remboursés par le budget annexe Déchets	-56	0	0
Annuité nette Budget Principal	79 092	90 843	86 633

✓ L'annuité de dette propre du Budget Principal

L'annuité de la dette propre portée par le budget principal s'élève à 66,5 M€ déduction faite des 1,26 M€ d'aide du fonds de soutien.

Le remboursement en capital, de 53,4 M€, progresse de 5,6 M€ avec :

- ✚ + 8,2 M€ de remboursement de la nouvelle dette bancaire de 2024,
- ✚ + 3 M€ de remboursement correspondant à la deuxième émission obligataire contractualisé en 2019,
- ✚ + 0,39 M€ d'augmentation des remboursements des emprunts mobilisés avant 2010, avec un mode d'amortissement progressif,
- ✚ - 5,4 M€ de remboursement sur les contrats en stock ou éteint en 2024.
- ✚ - 0,52 M€ de remboursement sur la dette récupérable aux communes et syndicats.

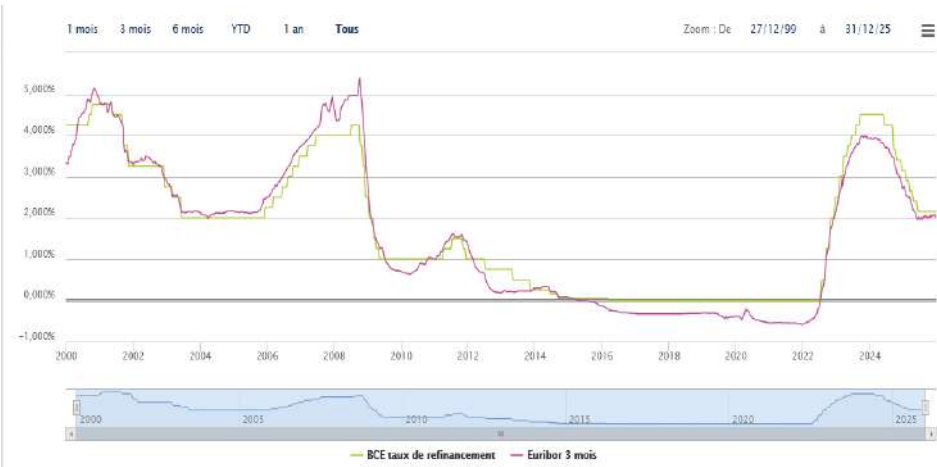
La charge financière nette est en légère baisse à 13,1 M€ contre 13,3 M€ en 2024 soit une baisse de 0,2 M€.

Cette baisse s'explique par la poursuite de la baisse des taux monétaires sur à la suite des décisions de baisse des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne jusqu'en juillet 2025.

Les taux monétaires sur l'année 2025 se sont stabilisés sur le 2^{ème} semestre.

Le graphique ci-après montre l'évolution rapide de l'Euribor 3 mois avec le taux de refinancement de la BCE depuis le mois de juillet 2024 en baisse de 4,50 % jusqu'à 2,15 % en juillet 2025.

HISTORIQUE DE L'EURIBOR 3 MOIS ET DU TAUX DE LA BANQUE CENTRALE EUROPEENNE DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2000



Depuis de nombreuses années la Métropole met en place dans le cadre de sa gestion active de la dette des instruments de couverture de taux pour la grande majorité à taux fixe.

Ces swaps permettent d'encadrer les taux variables avec un taux plafond apportant ainsi une sécurisation de la dette.

Depuis juillet 2024 et la baisse des taux Euribor, les recettes sur couvertures de taux sont en diminution de 1,25 M€, une couverture de taux est équivalente au coût d'une assurance sur la remontée des taux au même titre qu'un taux fixe qui aurait été directement contracté sur un emprunt.

La charge nette sur l'année 2025 est de 0,3 M€ contre 0,72 M€ en 2024.

En 2025, la Métropole a effectué trois nouvelles opérations de swap en

profitant des mouvements de taux tant à la baisse qu'à la hausse et en faisant des allers – retours pour optimiser les conditions financières de l'emprunt initial. Ainsi les trois opérations traitées sur l'année 2025 ont permis de diminuer la marge sur l'index Euribor 3 mois de l'emprunt de 1,06 % à 0,61 %.

✓ **Bilan de la désensibilisation de l'emprunt basé sur la parité entre l'euro et le franc suisse**

En 2016, il a été procédé à la désensibilisation et au refinancement de l'emprunt basé sur la parité entre l'euro et le franc suisse avec l'acceptation de l'aide du fonds de soutien (pour 13,15 M€, versés par fraction annuelle jusqu'en 2028).

Pour 2025, les frais financiers du nouveau contrat se sont élevés à 0,04 M€.

Le tableau suivant détaille le bilan définitif du contrat initial dans sa phase de structuration dont la date de fin était le 01/01/2023 et de son refinancement depuis l'origine du prêt.

Le taux de l'échéance au 1er janvier 2023 sur le contrat d'origine EUR/CHF aurait été de 26,12 % soit 3,51 M€ de frais financiers.

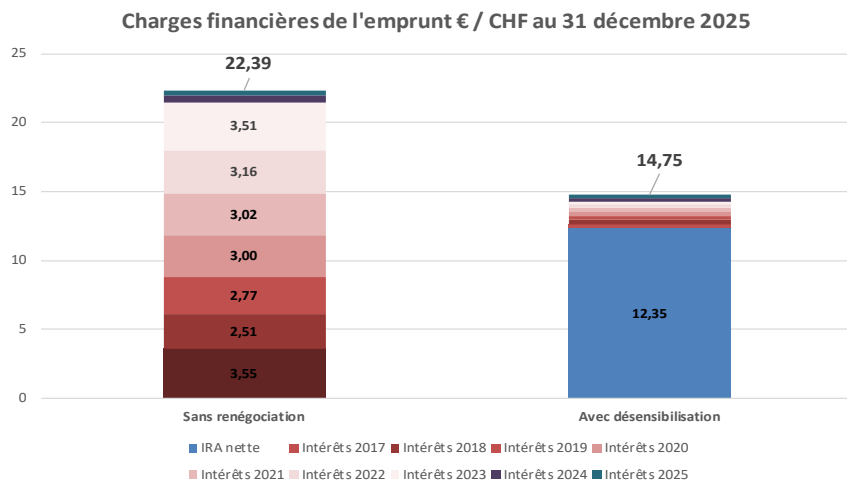
C'est le dernier taux structuré avec un calcul basé sur l'EUR/CHF, ensuite à compter de 2024 le taux appliqué sur le contrat aurait été à 3,57 % sans conditions jusqu'au 1er janvier 2034.

Les emprunts de financement de l'indemnité de remboursement anticipé se terminent en 2036.

	Avec désensibilisation emprunt EUR/ CHF	Sans désensibilisation
<i>En M€</i>		
Indemnité de remboursement anticipé (IRA)	25.50	
Aide fonds de soutien	-13.15	
IRA nette du fonds de soutien	12.35	
Frais financiers contrat de refinancement SFIL	0.69	24.44
Frais financiers Emprunt IRA	2.65	
Total frais financiers	3.34	
Total IRA nette du FDS + frais financiers	15.69	24.44
Bilan au 31/ 12/ 2036		-8.74

Depuis 2021, ce refinancement se traduit par un gain financier de 8,74 M€ par rapport à la poursuite du contrat initial.

Charges financières de l'emprunt € / CHF en M€



Pour les 2 autres contrats éligibles au fonds de soutien⁸, l'aide dérogatoire a été retenue sans passer par un remboursement anticipé des prêts.

Les intérêts du contrat de pente sur 2025 ont été payés sur le taux bonifié du contrat à 3,70 %.

Sur le contrat en devises EUR/CHF-EUR/\$, le taux de l'emprunt a été désactivé à 8,5044 % contre le taux bonifié de 3,26%, compte tenu du taux payé sur cet emprunt, l'aide perçue du fonds de soutien a été de .0,25 M€ permettant ainsi de faire baisser le taux de l'emprunt à 5,51 %.

Ces risques font l'objet d'une provision pour 0,54 M€ fin 2025.

✓ La gestion de la trésorerie

Fin 2025, la Métropole dispose d'un contrat de ligne de trésorerie pour un montant de 15 M€ renouvelé durant l'année.

Ce contrat de ligne de trésorerie, nécessaire pour le programme de titres négociables court terme, a été utilisé sur l'exercice 2025 pour un montant cumulé de 14,9 M€. Compte tenu de la facturation trimestrielle, aucun intérêt n'a été payé sur l'année 2025.

Le programme de titres négociables court terme (NEU CP) a fait l'objet d'une émission sur 2025 d'un montant de 10 M€ sur 7 jours, les frais financiers sont de 4 K€.

UNE EPARGNE NETTE EN DIMINUTION MALGRE LES EFFORTS DE GESTION

Après prise en compte du remboursement du capital de la dette en augmentation de 5 M€, l'épargne nette s'élève à 20,3 M€ contre 22,4 M€ en 2024, soit une diminution de 2,1 M€. Pour mémoire, elle s'élevait à 18,5 M€ en 2023.

Il est à souligner que l'épargne nette s'est maintenue à un niveau proche de l'exercice précédent malgré un impact massif de la loi de finances initiale sur la section de fonctionnement.

Cette épargne nette permet d'autofinancer 12 % des dépenses d'équipement contre 14 % en 2024.

LES RATIOS D'EPARGNE

en M€	CA 2024	BP+DM 2025	CFU 2025
Produits de fonctionnement courant	431,8	432,8	434,3
+ Travaux en Régie	0,4	1,0	0,7
- Charges de fonctionnement courant	329,9	336,6	328,7
= Epargne de gestion	102,32	97,15	106,40
Dividendes	1,3	2,7	3,3
+ Recettes financières	4,9	3,5	3,8
- Intérêts dette	18,4	17,8	17,1
Solde des opérations financières	13,5	14,3	13,3
+ Recettes exceptionnelles (hors cessions)	0,1	0,2	0,1
- Dépenses exceptionnelles	0,1	0,2	0,1
Solde des opérations exceptionnelles	0,0	0,0	0,0
+ Reprise de provisions	0,9	0,2	0,2
- Provisions constituées	0,3	2,9	2,9
Solde des opérations sur provisions	-0,6	2,7	2,7
= CAF ou Epargne brute	90,67	82,87	93,61
- Remb. capital	47,8	51,1	53,4
- Capital dette recup. communes	4,7	4,1	4,2
- Remb. capital dette SMMAG	15,8	15,8	15,8
- Remboursement net capital	68,3	70,9	73,3
= Epargne nette	22,41	11,93	20,31

1.4. LE MAINTIEN D’UN HAUT NIVEAU D’INVESTISSEMENT

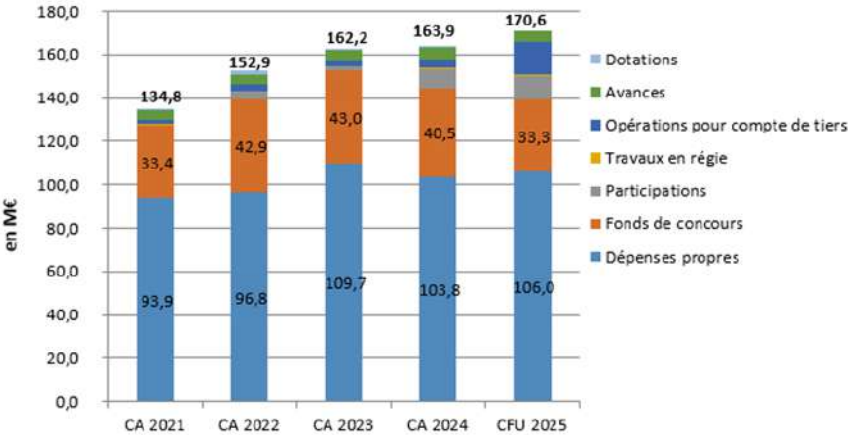
Le niveau d’investissement, dette comprise, atteint 243,9 M€ en 2025 contre 232,3 M€ en 2024 soit une hausse de 11,7 M€.

LES DEPENSES D’INVESTISSEMENT

En M€	CA 2024	CFU 2025	Evolution / CA 2024
Dépenses propres	103,8	106,0	2,1%
Fonds de concours	40,5	33,3	-17,8%
Dépenses d'équipement strictes	144,3	139,3	-3,5%
Avances remboursables et participations aux opérations d'aménagement	5,7	5,0	-12,4%
Opérations pour compte de tiers	3,9	14,8	280,3%
Travaux en régie	0,4	0,7	105,9%
Dépenses d'investissement larges	154,3	159,8	3,6%
Dotations dont reversement de taxe d'aménagement	0,4	0,0	-100,0%
Participations	9,2	10,8	17,4%
Dépenses d'investissement hors dette	163,9	170,6	4,1%
Dette	68,3	73,3	7,3%
Dépenses Réelles d'investissement	232,3	243,9	5,0%

Hors dette, les dépenses progressent de 6,7 M€ à 170,6 M€ en 2025.

Les dépenses d’investissement hors dette



✓ Les dépenses d’équipement strictes

Les dépenses d’équipement strictes représentent 139,3 M€ contre 144,3 M€ en 2024, soit une baisse de 5 M€ (- 3 %), pour un taux d’exécution du budget de 78 %.

Alors que les dépenses sous maîtrise d’ouvrage métropolitaine augmentent (+2,2%), les fonds de concours versés diminuent fortement (-17,8%). Les raisons en sont multiples⁶.

DETAIL DES DEPENSES D’EQUIPEMENT STRICTES

en millions d'€	CA 2024	Taux d'exécution 2024	BP + DM 2025	CFU 2025	Taux d'exécution 2025	Evol 24-25
Attractivité, insertion et dynamisme économique	9,8	79%	12,3	9,6	78%	- 0,3
Recherche innovation et enseignement supérieur	4,6	86%	3,7	3,6	99%	-1,0
Cohésion économique	0,2	46%	0,7	0,5	73%	0,4
Développement économique	4,2	86%	6,4	4,9	77%	0,8
Tourisme - promotion	0,9	50%	1,6	0,5	34%	-0,4
Équipements culturels et sportifs	9,0	88%	6,9	5,1	74%	- 4,0
Politiques culturelles	8,1	94%	4,9	4,3	88%	-3,8
Politiques sportives	0,9	57%	2,0	0,8	39%	-0,1
Planification, projets urbains et paysagers	24,1	83%	27,8	20,6	74%	- 3,6
Aménagement	14,6	82%	18,7	14,1	76%	-0,5
Urbanisme structurant	9,5	85%	9,2	6,5	71%	-3,1
Politiques de l'habitat	15,2	90%	16,3	13,5	83%	- 1,7
Dispositifs métro parcs publics	11,7	90%	11,9	9,3	78%	-2,4
Crédits délégués d'aide à la pierre	3,5	93%	3,7	4,0	109%	0,6
Gens du voyage et autres formes d'habitats	0,1	58%	0,7	0,2	30%	0,1
Cohésion sociale et territoriale	0,3	95%	0,4	0,3	76%	- 0,0
Cohésion sociale et territoriale	0,3	95%	0,4	0,3	76%	0,0
Mobilités inclusives et espace public	53,7	85%	67,2	57,8	86%	4,0
Mobilités inclusives et espace public	53,7	85%	67,2	57,8	86%	4,0
Changements climatiques : atténuation et adaptation	17,7	88%	18,9	14,1	75%	- 3,6
Cycle de l'eau	5,8	88%	6,0	3,5	58%	-2,2
Energie	11,4	88%	12,5	10,5	84%	-0,9
Autres services publics	0,6	91%	0,4	0,1	37%	-0,4
Environnement montagne agriculture et forêts	1,1	90%	1,3	0,9	72%	- 0,2
Environnement montagne agriculture et forêts	1,1	90%	1,3	0,9	72%	-0,2
Ressources métropolitaines	13,2	78%	27,3	17,4	64%	4,3
Locaux administratifs	8,0	70%	22,9	13,3	58%	5,3
Systèmes d'information	4,8	96%	4,1	3,9	93%	-0,9
Moyens collectifs	0,4	88%	0,3	0,2	69%	-0,2
Dépenses d'équipement strictes	144,3	85%	178,3	139,3	78%	- 5,0

Comme chaque année depuis le début du mandat, le 1^{er} poste de dépenses de la Métropole concerne les Mobilités inclusives et espaces publics avec 57,8 M€ de réalisation contre 53,7 M€ en 2024. La hausse de 4,0 M€ est principalement portée par les fortes réalisations en matière de politique cyclable.

⁶ Le détail des réalisations par actions de chaque programme est présenté en fin de document

Avec 24,1 M€ de réalisation, la Planification des projets urbains et paysagers demeure au deuxième rang des dépenses d'investissements malgré une baisse de -3,6 M€ par rapport à 2024. Celle-ci concerne principalement les opérations d'accompagnement à l'urbanisation qui, par nature, subissent de fortes fluctuations.

De manière exceptionnelle, les dépenses en lien avec les Ressources métropolitaines constituent le troisième poste de dépenses cette année avec 17,4 M€ (+4,3 M€), du fait de l'avancement des travaux du siège métropolitain. Les années 2026 et 2027 s'inscriront dans la même tendance.

Viennent ensuite les investissements en faveur de la lutte et l'adaptation au changement climatique à hauteur de 14,1 M€, contre 17,7 M€ en 2024 qui avait connu un niveau d'investissement particulièrement élevé. La baisse relative de 3,6 M€ est le résultat de différentes variations. Le renouvellement des réseaux d'eaux pluviales a ralenti (-2,2M€) en raison de départs de chargés de travaux réduisant la capacité opérationnelle du service. Les subventions attribuées dans le cadre de MurMur sont en baisse de 1,5 M€ en lien avec les dossiers déposés. En revanche, les investissements en faveur de la qualité de l'air (soutien au passage à la ZFE, aides vélo) sont en hausse de 0,8 M€

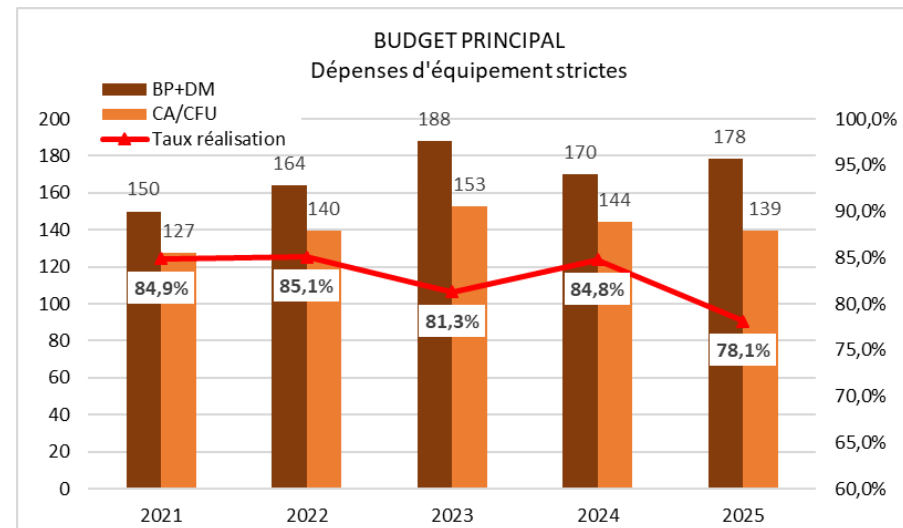
Les politiques de l'habitat voient leurs dépenses reculer à 13,5 M€ (- 1,7 M€), certaines opérations ayant été décalées en raison de la complexité à les équilibrer.

Les dépenses Attractivité, l'insertion et le dynamisme économique s'élèvent à 9,6 M€ (-0,2 M€). Les subventions au programme pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation (ESRI) reculent (3,6 M€ soit -1,0 M€) tout comme les aides aux entreprises (2,5 M€ soit -0,5 M€) tandis que l'investissement dans la requalification des zones d'activité font plus que doubler (2,4 M€ soit +1,2 M€).

Les investissements dans les équipements culturels et sportifs atteignent 4,3 M€ en baisse de 3,8M€ et au plus bas depuis le début du mandat. L'année 2025 s'inscrit en effet à la fin d'un programme ambitieux mené depuis 2021 dont les réalisations sont terminées ou touchent à leur fin (amélioration des performances énergétiques de la patinoire, Cosmocité, réhabilitation de l'ESAD, transition LED de la MC2).

Les dépenses dédiées à la politique Environnement, montagne, agriculture et forêts sont en léger recul de 0,2 M€, à 0,9 M€.

Enfin, les dépenses en matière de Cohésion sociale et territoriale s'élèvent à 0,3 M€ au même niveau que 2024.



✓ **Les participations versées aux opérations d'aménagement concédées**

en M€	CA 2024	CFU 2025	Cumul 2021-2025
Portes du Vercors (Fontaine)	2,7	2,2	10,6
Papèteries (Le Pont-de-Claix)	0,4	-	2,1
Cadran solaire (La Tronche)	-	-	1,4
Alliance (Vizille)			0,1
Zones mixtes Habitat / Economie	3,1	2,2	14,2
Fabrialp (ex-ZIA Allibert) (Grenoble)	1,2	1,2	3,6
Les Sagnes (Saint Martin Le Vinoux)	-	0,3	0,3
Tuileries (Domène)	0,5	0,6	1,1
Zones économiques / industrielles	1,7	2,1	5,1
Total des participations versées	4,8	4,3	19,3

En 2025, les participations versées au titre des opérations d'aménagement métropolitaines concédées s'élèvent à 4,25 M€ contre 4,77 M€ en 2024.

Les participations font ensuite l'objet d'ajustement en fonction des besoins effectifs au vu de l'avancée des travaux.

Sur la période 2021 - 2025, le cumul des participations de la Métropole versées et affectées à la remise des équipements publics des opérations d'aménagement concédées s'élève à 19,3 M€.

La totalité des participations attendues ont été versées pour les zones économiques et industrielles.

✓ **Les sorties de portages EPFL**

En 2025, des sorties de portages EPFL à hauteur de 663 k€ ont été réalisées sur les opérations suivantes : Les Speyres à Vif pour 350 K€, Campus Technologie La Tronche pour 300 K€ et Actipole à Noyarey pour 12,5 K€.

✓ **Les travaux pour le compte de tiers**

La Métropole réalise pour le compte de ses communes et du SMMAG des travaux qui leur sont ensuite refacturés.

Ces travaux réalisés dits « pour le compte de tiers » s'élèvent à 14,8 M€ en 2025, soit un niveau très élevé par rapport aux années précédentes (2,7 M€ en moyenne depuis le début du mandat). Ces dépenses sont compensées par des recettes équivalentes.

✓ **Les travaux en régie**

La Métropole a également réalisé 0,7 M€ de travaux en régie (en hausse de 0,3 M€) avec ses propres équipes. Ils concernent majoritairement des études préalables à la réalisation de travaux de voirie ou des aménagements de voirie.

✓ **Les reversements de taxe d'aménagement**

Concernant la fiscalité de l'urbanisme, le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité prévoit un dispositif de reversement d'une partie du produit de la taxe d'aménagement (TA) au taux de droit commun perçu par la Métropole au profit des communs membres.

Le produit de la TA est prioritairement affecté au financement des dépenses d'accompagnement de l'urbanisation réalisées sur l'espace public par la Métropole recensées au sein de l'APCP n°2018-009 Accompagnement de l'urbanisation.

Le cas échéant le solde de produit de TA est réparti entre la Métropole et ses communes au prorata des dépenses d'équipement de l'année concernée.

Pour la Métropole, les dépenses d'équipement retenues sont minorées des dépenses liées à l'accompagnement de l'urbanisation faisant déjà l'objet d'un financement par la TA.

Pour chaque commune, le produit de TA reversé est plafonné au montant de TA perçu sur son territoire.

Le calcul du reversement 2025 tient compte des recettes perçues en 2024. Les recettes de TA encaissées par la Métropole en 2024 se sont élevées à 4,1 M€ nets des remboursements d'indus et des recettes de TAM.

Le montant des dépenses de l'AP/CP accompagnement de l'urbanisation non financées, de 5.7 M€, est supérieur à celui du produit de TA à répartir. Il n'y a donc pas eu de reversements aux communes en 2025.

✓ **Les prises de participation**

Grenoble-Alpes Métropole a acquis des participations pour 10,8 M€ supplémentaires en 2025 dont :

- ✚ 8 M€, 2^{ème} versement de l'augmentation de capital de la SEM Grenoble Habitat. La délibération du 27 septembre 2024 portant augmentation du capital au sein de la SAIEM Grenoble Habitat à hauteur de 16 M€, réalisée en deux temps (8 M€ en 2024 et 8 M€ en 2025), répond à l'objectif de la Métropole de soutien au Plan Local de l'Habitat 2017-2024 et celui de 2025-2030,
- ✚ 1,08 M€ Agence France Locale – Société Territoriale, fin 2025 la Métropole a versé 3,24 M€ sur un montant total de 5,39 M€. Le solde soit 2,15 M€ sera versé sur les années 2026 et 2027,
- ✚ 1,2 M€ de participation à la SPL Stationnement, versée en deux fois : 540 k€ à la création de la SPL (délibération du 20 décembre 2024) suivie d'une augmentation du capital pour 675 k€. La délibération du 07 novembre 2025 portant augmentation du capital au sein de la SPL Stationnement à hauteur de 2,7 M€, réalisée en deux temps (675 k€ en 2025 et 2 M€ en 2026),
- ✚ 0,52 M€ participation à la SAGES.

Ces opérations sont détaillées dans le chapitre consacré aux engagements hors bilan.

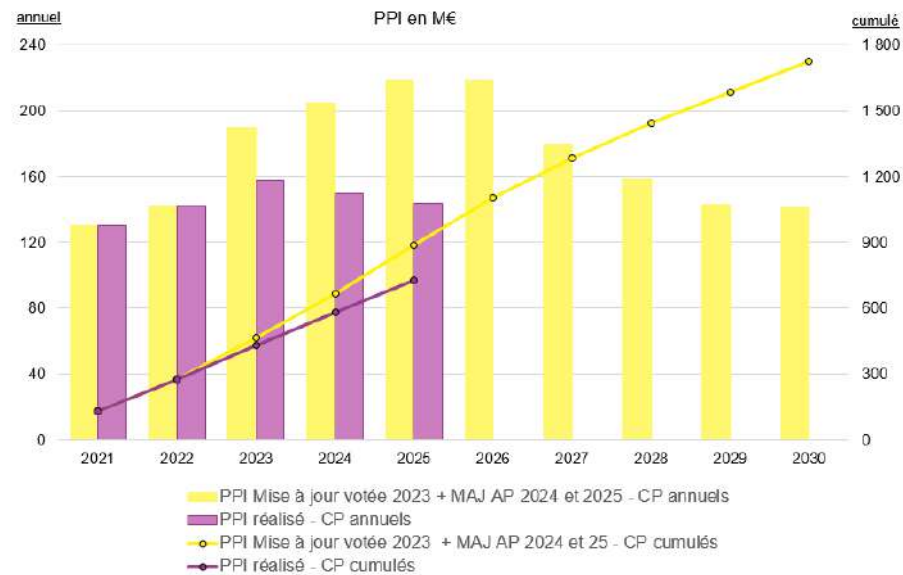
✓ **Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2030 de la Métropole**

Le Plan pluriannuel d'Investissement (PPI) 2021-2030 de la Métropole comprend les dépenses d'équipement strictes, les participations versées aux opérations d'aménagement concédées ainsi que certaines avances remboursables.

Adopté en mars 2022, il a fait l'objet d'une mise à jour en juillet 2023, puis d'actualisations ponctuelles au travers de la création ou mise à jour de 4 AP (CPER ESRI 2021-2027, A480 Rondeau, Siège de la Métropole et Aides à la Pierre) et s'élève à 1,727 Md€.

Les dépenses réalisées en 2025 atteignent un total de 144,3 M€ contre une prévision de 218,7 M€ selon le PPI en vigueur, soit un taux de réalisation de 66,0 %.

Après 5 exercices, le taux de réalisation du PPI 2021 – 2030 s’élève à 42,0% pour un montant de 725,1 M€.



LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Les dépenses d’investissement (hors dette) de 170,6 M€ sont autofinancées par l’épargne nette à hauteur de 20,3 M€.

Cet autofinancement est complété par des ressources propres d’investissement (subventions, FCTVA, cessions...) pour 67 M€, et par un recours à l’emprunt pour 76 M€.

Le FCTVA

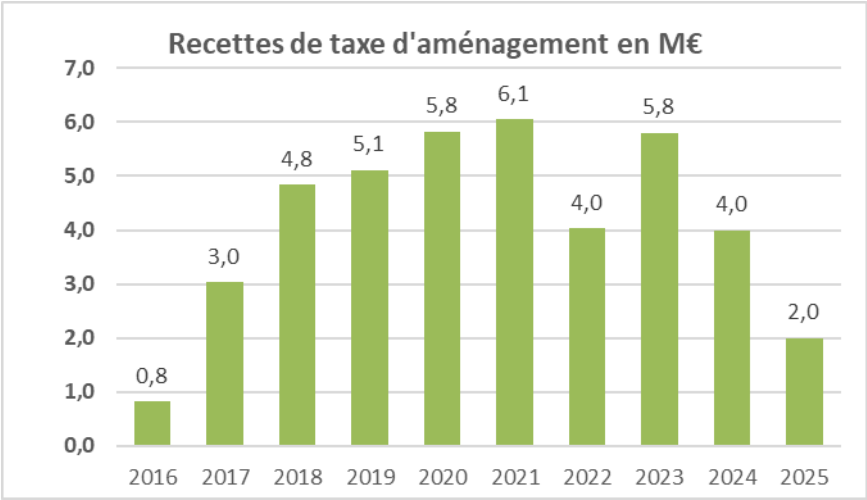
En 2025, la Métropole a encaissé 19,9 M€ de FCTVA contre 15,1 M€ en 2024.

Cette hausse s’explique par une proportion plus importante de projets éligibles au FCTVA (travaux de voirie, aménagement du rondou, siège Métropolitain,) par rapport à l’année précédente.

en M€	CA 2024	BP+DM 2025	CFU 2025	Ev°
Dép. invt (hors dette)	162,0	207,4	170,6	0,1%
Fonds de concours	40,5	40,1	33,3	-17,8%
Dépenses propres (yc TIR)	106,1	150,91	121,5	14,5%
Divers (cautions, avances)	15,4	16,3	15,8	2,9%
Financements	166,9	187,6	163,3	-2,1%
Epargne nette	22,4	11,9	20,3	-9,4%
Recettes d'invt hors emprunt	56,5	87,6	67,0	18,6%
FCTVA	15,1	19,4	15,5	2,3%
Taxe d'aménagement	4,4	3,5	2,0	-54,4%
Amendes de police	4,7	4,0	5,0	6,4%
Produits de Cessions	0,7	0,0	0,6	-12,0%
AC d'investissement	0,9	0,9	0,9	0,0%
Subventions d'investissement reçues	17,3	26,5	19,2	10,8%
Fonds de concours communaux et SC	5,4	7,4	9,4	75,5%
Opérations pour Compte de tiers	5,4	19,9	11,6	112,9%
Divers	2,6	6,0	2,8	11,6%
Emprunt	88,0	88,0	76,0	-13,6%

Le financement de l'aménagement

Sur l'exercice 2025, le produit de la Taxe d'Aménagement s'élève à 2M€ contre 4.4 M€ en 2024.



Cette diminution s’explique, entre autres, par le net ralentissement du marché de l’immobilier en lien avec la hausse du prix des matériaux de construction et la remontée progressive des taux d’intérêt.

Les 12 versements les plus importants, d'un montant supérieur à 50 k€, représentent 57% du produit perçu et concernent 8 communes.

La part des locaux d'habitation est de 66 % et celle des locaux d'activités de 34 %.

A titre de comparaison, en 2024, les 15 premiers versements de TA (2,8 M€ au total) dépassaient le seuil des 50 k€ et représentaient 69 % du produit total.

Répartition des 12 versements > à 50 000 € perçus en 2025	Communes	logts locatifs/privés	locaux activités	mixte (privés/locatifs et activités)	Totaux par communes
	Brié	96 544			96 544
	Corenc	157 436			157 436
	Echirolles	128 303		57 216	185 519
	Grenoble	285 241		60 959	346 200
	Meylan		70 321		70 321
	Sassenage		151 015		151 015
	La Tronche		51 545		51 545
	Varces -Allières etRisset	86 020			86 020
totaux types de constructions		753 543	272 881	118 175	1 144 600

La Métropole a également contractualisé avec les promoteurs des conventions de projet urbain partenarial (PUP) qui permettent, dans le périmètre d'une opération d'urbanisme, d'assurer le préfinancement d'équipements publics par des personnes privées (propriétaires fonciers, aménageurs ou constructeurs).

A ce titre, la Métropole a perçu 1.9 M€ en 2025 pour l'essentiel sur les opérations suivantes :

- 🚦 L'opération Papeterie P. de Claix : 0.13 M€,
- 🚦 Requalification de Grand Place : 0.52 M€,
- 🚦 Cadran solaire : 0.16 M€.
- 🚦 Guy Moquet : 0.26 M€
- 🚦 Jeux olympiques : 0.67M€

✓ **Les amendes de police**

En 2025, la Métropole a perçu 5 M€ au titre des amendes de police, contre 4,6 M€ en 2024, 4,2 M€ en 2023, 3 M€ en 2022, 1,9 M€ en 2021 et 3,3 M€ en 2020.

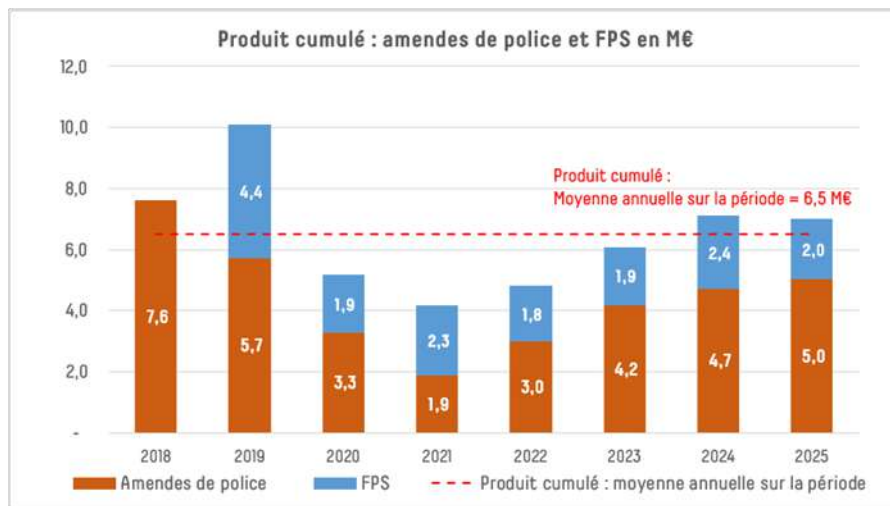


Depuis la réforme de la dépenalisation du stationnement payant intervenue au 1er janvier 2018, dont les effets se sont produits en 2 temps compte tenu des mécanismes de répartition du « CAS Amendes » (Compte d'affectation spéciale Contrôle de la circulation et du stationnement routiers), une perte de recette a été constatée de l'ordre de -2 M€ en moyenne par an depuis 2020.

Cette perte de recettes est en partie compensée par le produit des forfaits post-stationnement (FPS).

En 2025, la Métropole a perçu 2 M€ de produit des FPS.

Le produit cumulé des FPS et des amendes de police perçu en 2025 atteint 7 M€. Ce montant se rapproche de celui perçu avant la réforme de 2018 (7,6M€).



✓ **Les produits de cession**

En 2025, la Métropole a encaissé 0,58 M€ de produits de cession contre 0,7 M€ en 2024. Ils concernent notamment :

- ✚ Pour 0,35 M€ de cessions foncières dont, pour l'essentiel 0.32 M€ au titre d'un tènement mobilier cédé à la commune du Fontanil – Cornillon
- ✚ Pour 0,24 M€ de cessions aux enchères pour des véhicules anciens, du mobilier et autres matériels.

✓ **L'AC d'investissement (ACI)**

Dès 2017, la possibilité d'imputer une partie de l'attribution de compensation en section d'investissement a été mise en œuvre par la Métropole.

Ces charges constituent une dépense obligatoire pour les communes figée dans le temps comme l'AC de la section de fonctionnement.

La Métropole a perçu 0,9 M€ d'ACI en 2025 sur le budget principal dont 0,7 M€ au titre des ouvrages d'art ; 0,2 M€ pour ALPEXPO et 19 k€ au titre des maisons de l'emploi et des missions locales transférées.

✓ **Les subventions d'investissement**

En complément du programme d'emprunt, les politiques publiques portées par la Métropole bénéficient de plusieurs politiques de financements publics.

En 2025, les subventions d'investissement s'élèvent à 28,5 M€ contre 22,5 M€ en 2024.

Cette nette progression (+ 26,7% par rapport à 2024) est un bon indicateur de la volonté de la collectivité de dynamiser ses sources de financement et de l'exécution des conventions de financement. Le taux d'exécution des subventions est de 84,6 % des recettes inscrites au budget 2025 contre 66,3 % en 2024.

En M€	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP + DM 2025	CFU 2025
Département	0,5	1,9	0,5	2,4	2,2
Etat et établissements nationaux	7,6	13,4	11,0	14,6	10,1
dont crédits délégués Etat	3,4	3,7	5,3	3,7	3,3
Europe /FEDER/FEADER	0,4	0,0	0,7	0,0	0,2
Région	3,1	3,5	2,9	0,8	2,3
Autres	6,9	15,1	7,4	15,9	13,6
Total	18,5	33,9	22,5	33,7	28,5

Comme en 2024, l'Etat et ses opérateurs (CDC, ANAH, Agence de l'Eau...) reste le principal financeur de la Métropole avec 10,1 M€ de recettes perçues en 2025 soit 36% des recettes de subvention totales.

Au titre de l'Etat et de ses opérateurs, hors crédits délégués des aides à la pierre, la Métropole a perçu 6,8 M€ contre 5,6 M€ en 2024 soit une augmentation de 21,6%.

Plusieurs politiques publiques sont concernées, par ordre d'importance :

- ✚ Au titre de la politique Habitat 1,6 M€ dont :
 - 1 M€ versés par l'AnaH dont 893 k€ au titre de l'avance de la nouvelle convention relative à la gestion déléguée la nouvelle convention de gestion au titre des crédits délégués à la rénovation du parc privé. Pour rappel, le montant prévisionnel de la convention avec l'ANAH sur la période 2025-2030 est de 142 M€. Et 578 k€ au titre du dispositif Mur Mur.
 - 327 k€ versés par CDC au titre du soutien aux copropriétés fragilisées.
- ✚ Au titre de La Rénovation Urbaine : 1,4 M€ versés par l'ANRU dont pour l'essentiel :
 - 641 k€ au titre de la rénovation des Villeneuves dont 265 k€ au titre du solde de la convention conduite de projet Villeneuve qui était fixée à 1,3 M€. Au titre de la convention PIA pour la mise en œuvre du projet de d'innovation des Villeneuves un acompte de 250 k€ a été perçu, pour rappel cette convention prévoit une subvention totale de 1,1M€.

- 126 k€ relatif à l'étude complémentaire et évaluation Villeneuve, pour mémoire 1,1 M€ ont été attribués, le reste à percevoir est de 215 k€, ce solde est attendu pour 2027 au plus tard.

Au titre des dotations de l'Etat perçues liées au financement des investissements, la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et le Fonds Verts constituent les principaux dispositifs en cours :

A ce jour, 22 dossiers en cours au titre de la DSIL auprès de la préfecture ont été déposés pour un total attribué 11,2 M€, le montant total perçu est de 9,4 M€, dont 15 dossiers ne sont pas soldés. 3 nouveaux dossiers ont été déposés et sont en attente de décision :

- La ZIZA des peupliers de Domène
- L'aménagement Chronovélo 1 Berriat Sémard Vercors,
- L'aménagement cyclable rue des Glairons à SMH

Au titre de la DSIL ont été perçus sur 2025 :

- 268 k€ au titre du solde de l'opération Centre de Science –Site des Grands de Villancourt. Cette opération a été financée par L'Etat à hauteur de 1,05 M€,
- 63 k€ au titre du premier acompte de l'opération « Amélioration des performances du chauffage et de la ventilation de la MC2 » financée à hauteur de 213 k€ au titre de la DSIL 2021,
- 55 k€ au titre de l'opération « installation de 15 bornes IRVE », l'engagement de l'Etat est de 189 k€. Le solde sera appelé en 2026,
- 155 k€ au titre du solde de l'opération « travaux chrono-vélos croizat campus St Martin d'Hères pour laquelle une subvention totale de 221 k€ a été attribuée,
- 58 k€ au titre l'opération « aménagement cyclable de la combe de Gières ». cette subvention obtenue au titre de la DSIL 2025 s'élève à 385 k€.

L'autre grand dispositif de l'Etat pour lequel la Métropole émerge est le Fonds verts.

A ce jour, 55 opérations au titre du Fonds verts ont été déposés pour un total attribué de 12,7 M€, A ce jour 2,5M€ ont été encaissés. L'Etat et son opérateur l'agence de l'Eau émergent à ce dispositif.

- ✚ Au titre des mobilités et des politiques cyclables : 68 k€ ont été perçus sur 2 opérations d'aménagement de pistes cyclables sur les avenues Jeanne d'Arc à Grenoble et des Etats Généraux sur Echirolles, au titre de la programmation 2024 et 2025 du Fonds verts. Le total attribué sur ces deux opérations s'élève à 1,2 M€.
- ✚ Au titre de la politique culturelle, une avance de 181 k€ a été perçue pour la réalisation de l'opération « la transition LED » de la MC2, pour laquelle une subvention de 1,2 M€ a été attribuée au titre la programmation 2023 du Fonds vert.

Par ailleurs, l'ADEME soutient au titre de plusieurs dispositifs la politique métropolitaine en faveur de la transition et le développement des énergies propres :

- ✚ Au titre du Fonds chaleur, 866 k€ ont été perçus ; soldant ainsi la convention 2020 -2023 pour laquelle 3,4 M€ avaient été attribués.
- ✚ Au titre de la qualité de l'air et du bruit :
 - Le solde de 253 k€ perçu pour le déploiement et le développement des IRVE, le total attribué s'élève à 439 k€ pour un total perçu de 389 k€.
 - Un acompte intermédiaire de 126 k€ au titre de l'aide à la conversion des véhicules, le total attribué s'élève à 620 k€ et le solde restant à percevoir est de 158 k€

L'Agence de l'Eau hors Fonds vert et hors GEMAPI est un partenaire constant des politiques territoriales de la Métropole, notamment sur la préservation de la biodiversité et des renaturations. Le total alloué est de 2,1 M€ pour un encaissé 2025 à hauteur de 1 M€.

- ✚ Au titre de la piste cyclable bidirectionnelle Rhin et Danube, un acompte de 521 k€ a été perçu sur 2025 (50% du montant total alloué de 1,1M€).

La Métropole a également perçu, hors dispositifs contractuelles, des financements Etat gérés directement au niveau régionale :

- ✚ 373 k€ au titre de la convention avec le Ministère des Transports pour le déplacement de la Halte Ferroviaire de Pont de Claix, pour un coût global définitif de travaux de 740 k€,
- ✚ 920 k€ perçus du Ministère de la Culture au titre de la rénovation de l'Ecole supérieur des Arts et du Design, l'engagement total de l'Etat sur ce projet est de 1,8M€, le reste à percevoir s'élève à 817 k€ qui seront appelés sur 2026.

En 2025, la Métropole a reçu 3,3 M€ au titre des crédits délégués Etat d'aides à la pierre.

Sur la période 2005 à 2025, le solde entre les aides versées et les aides perçues est de 46 k€ avancés par la Métropole.

En 2025, on peut constater que le delta entre les versements et les encaissements au titre des crédits délégués est excédentaire en raison d'un rattrapage début 2024 des crédits appelés mais non versés fin 2023.

Crédits délégués Etat (en k€)	2023	2024	2025	CUMUL
RECETTES	3 444 777,72	5 341 004,73	3 291 620,39	14 042 241,08
DEPENSES	5 206 942,29	3 454 340,76	2 608 262,14	13 996 098,24
solde	-1 762 164,57	1 886 663,97	683 358,25	46 142,84

Au titre des financements régionaux, les recettes perçues en 2025 s'élèvent à 2,3 M€. Celles-ci concernent les projets suivants :

- ✚ 1,6 M€ au titre de la voie verte Grenoble Oisans. Il s'agit du solde appelé auprès de la Région. Le montant alloué total est de 1,75 M€. L'encaissement effectif de cet appel de solde est corrélé au respect des obligations de publicité demandées par La Région. Un accord a été trouvé, le versement devrait être effectif sur 2026,
- ✚ 283 k€ au titre de la rénovation de l'Ecole supérieur des Arts et du Design, il s'agit d'un premier acompte sur une subvention totale de 1 M€. Le solde sera perçu sur 2026,
- ✚ 115 k€ au titre des travaux de réaménagement de la ZI des Iles de Pont de Claix pour le montant total de la subvention obtenue,

- ✚ 216 k€ provenant du solde de l'opération « travaux de réhabilitation de la ZA des peupliers. Le total voté et obtenu sur ce financement est de 1 M€.

S'agissant de subventions du Département, le total perçu pour 2025 est de 2,2 M€ dont :

- ✚ 544 k€ au titre de la rénovation de l'Ecole supérieur des Arts et du Design, le montant total alloué s'élève à 1,1 M€, le solde de 265k€ sera perçu en 2026,
- ✚ 1,4 M€ au titre de Cosmocité. Il s'agit du solde, pour rappel le total obtenu sur ce financement départemental est de 2,3 M€.
- ✚ 300 k€ au titre de la rénovation thermique du siège métropolitain. Le total alloué par le Département s'élève à 1 M€.

Au titre des financements européens, 200 k€ ont été perçus en 2025 dont :

- ✚ 148 k€ au titre du projet Echarge4DRIVERS. Ce projet vise au développement du réseau de recharge de véhicules électriques avec mise en place de dispositifs centrés sur l'utilisateur. L'engagement européen est de 580 k€, le reste à percevoir estimé est de 87 k€.

« Autres financements » : 13,4 M€ qui représentent 48% des subventions regroupent plusieurs types de financements.

Sont concernés :

✓ Les fonds de concours communaux

En 2025 la Métropole a perçu 8.9 M€ de fonds de concours des communes au titre des espaces publics contre 3.8 M€ en 2024 dont :

- ✓ 3,5 M€ au titre du réaménagement de l'espace public et du GER,
- ✓ 2 M€ au titre de la politique cyclable,
- ✓ 712 k€ au titre de l'enfouissement des réseaux,
- ✓ 596 k€ au titre de Cosmocité, et de l'aménagement de la place de Metz, partage de déficit de la gare d'Echirolles.
- ✓

✓ Le remboursement des services communs

Les dépenses d'équipement des services communs (essentiellement celles de la Direction des Systèmes d'Information) réalisées pour le compte de la ville et du CCAS de Grenoble s'établissent à 1,57 M€.

✓ **Participations de différents partenaires : 3,2 M€**

Par différents partenaires sont retenus, des partenaires privés comme dans le cadre des PUP, des institutionnels.

✚ Au titre des PUP, le montant encaissé en 2025 est de 1,8 M€ dont :

- ✚ 129 k€ pour le PUP secteur de la voie des collines,
- ✚ 222 k€ Pour le PUP Grand Alpes Gare d'Echirolles
- ✚ 161 k€ PUP aménagement du cadran solaire,
- ✚ 303 k€ PUP requalification urbaine Grand Place
- ✚ 675 k€ PUP Avenue des jeux olympiques
- ✚ 96 k€ PUP Breuil

✚ Au titre des bornes électriques et des enfouissements réseaux de électriques 153 k€ versés en 2025 par Enedis et le programme Advenir

✚ 731 k€ Prime air Bois

✚ 483 k€ au titre du plan de financement de la SEM INNOVIA

L'AFFECTATION DES RESULTATS

L'excédent cumulé dégagé par la section de fonctionnement est de 54,5 M€, comprenant un résultat antérieur repris de + 12,2 M€.

Le déficit cumulé de la section d'investissement s'établit à - 49,9 M€, comprenant un résultat antérieur repris de - 34,5 M€.

En application de la réglementation, il sera proposé d'affecter 49,9 M€ à la couverture du besoin de financements des investissements.

Le solde de 4,6 M€ est alors proposé en reprise en fonctionnement au Budget 2026.

UN EMPRUNT D'EQUILIBRE 2025 EN BAISSSE PAR RAPPORT A 2024 A 76 M€

En 2025, il a été réalisé 76 M€ d'emprunt contre un montant de 88 M€ en 2024, la prévision de dette nouvelle du Budget Primitif 2025 était de 139,7 M€.

La dette nouvelle se répartit en :

- ✚ 35 M€ d'emprunts obligataires in fine sur index monétaire Euribor 3 mois plus une marge de 0,99 % sur une durée de 9 ans,

✚ 10 M€ d'emprunt bancaire auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) sur index monétaire Euribor 3 mois plus une marge de 0,581 % sur une durée de 20 ans sur le contrat réhabilitation urbaine signé en 2021.

✚ 15 M€ d'emprunt bancaire auprès de la BEI sur index monétaire Euribor 3 mois plus une marge de 0,581 % sur une durée de 20 ans sur le contrat « Urban Regeneration » signé en 2024

✚ 16 M€ d'emprunt bancaire auprès de l'Agence France Locale sur index monétaire Euribor 3 mois plus une marge de 0,95 % sur une durée de 20 ans.

L'ensemble des emprunts de 2025 sont sur index monétaire Euribor 3 mois afin de bénéficier de la baisse des taux effectuées par la BCE.

Afin de limiter les pics de remboursement des émissions obligataires in fine, la Métropole a mis en œuvre une stratégie d'amortissement à la carte des emprunts bancaires amortissables, ce qui a été le cas des tirages d'emprunt de 10 M€ et 15 M€ auprès de la BEI et des 16 M€ contractualisé avec l'AFL.

1.5. L'ENCOURS DE LA DETTE

L'encours de la dette du Budget Principal s'élève à 691,3 M€ fin 2025 contre 688,7 M€ fin 2024, soit un endettement de 2,6 M€ contre 27,1 M€ en 2024. La dette de 2015 correspondant au remboursement de l'actif du SMMAG est entièrement remboursée.

Cet encours est composé de :

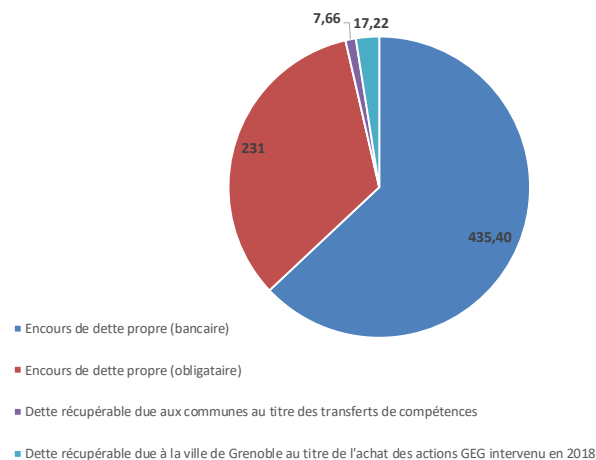
✚ 666,5 M€ d'encours de dette propre dont :

- 231 M€ d'émissions obligataires,
- 435,4 M€ de dette bancaire classique.

✚ 24,9 M€ d'encours de dette récupérable dont :

- 7,7 M€ de dette récupérable due aux communes au titre des transferts de compétence,
- 17,2 M€ de dette récupérable due à la ville de Grenoble au titre de l'achat des actions GEG intervenu en 2018.

Répartition de l'encours par type de dette au 31 décembre 2025 (en M€)



L'encours de dette retraité du montant de l'aide du fonds de soutien restant à percevoir, conformément aux dispositions du décret du 29 décembre 2015 est d'un montant de 688,3 M€.

De fait, les collectivités augmentent mécaniquement le niveau de leur encours de dette lorsqu'elles désensibilisent leurs emprunts structurés avec un recours à l'emprunt pour le financement de l'indemnité de remboursement anticipé (IRA).

En 2017, la Métropole s'est dotée d'un programme obligataire lui permettant de se financer directement auprès des investisseurs français et étrangers.

Depuis 2017, la Métropole a procédé à 23 émissions obligataires, pour un montant total de 231 M€.

Les taux des deux émissions de 2025 sont sur Euribor 3 mois plus une marge de 0,99 %, le taux moyen de l'ensemble de la dette obligataire est de 1,63 %.

✓ La capacité de désendettement

Au regards d'un niveau d'épargne brute de 93,6 M€, la capacité de désendettement demeure globalement stable.

Elle s'établit à 7,4 années contre 7,6 années en 2024 et 8,2 années en 2023, restant ainsi inférieure aux seuils prudentiels d'alerte.

✓ Le taux moyen et la durée résiduelle de la dette

Au 31 décembre 2025, le taux moyen de la dette de la Métropole atteint 2,24%, contre 2,33 % un an plus tôt.

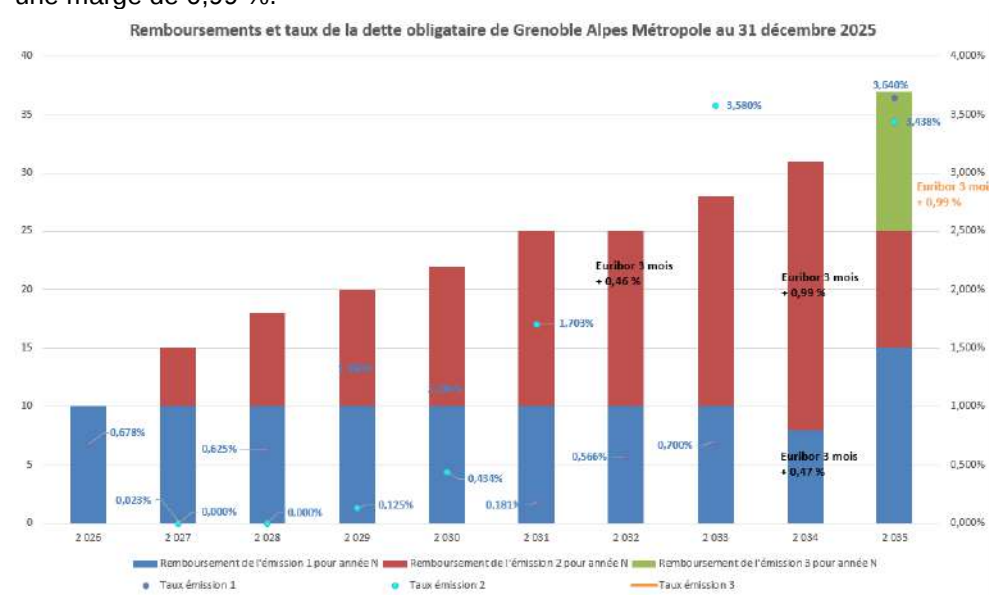
Cette baisse s'explique par le recul des taux monétaires observé depuis juillet 2025, impactant à la fois l'encours de dette indexé sur les marchés monétaires et les emprunts souscrits au cours de l'année à taux Euribor 3 mois.

À titre de comparaison, le taux moyen de la dette des collectivités (source observatoire 2026 Finance Active) s'élève à 2,34 %, et à 2,37 % pour les EPCI de plus de 100 000 habitants.

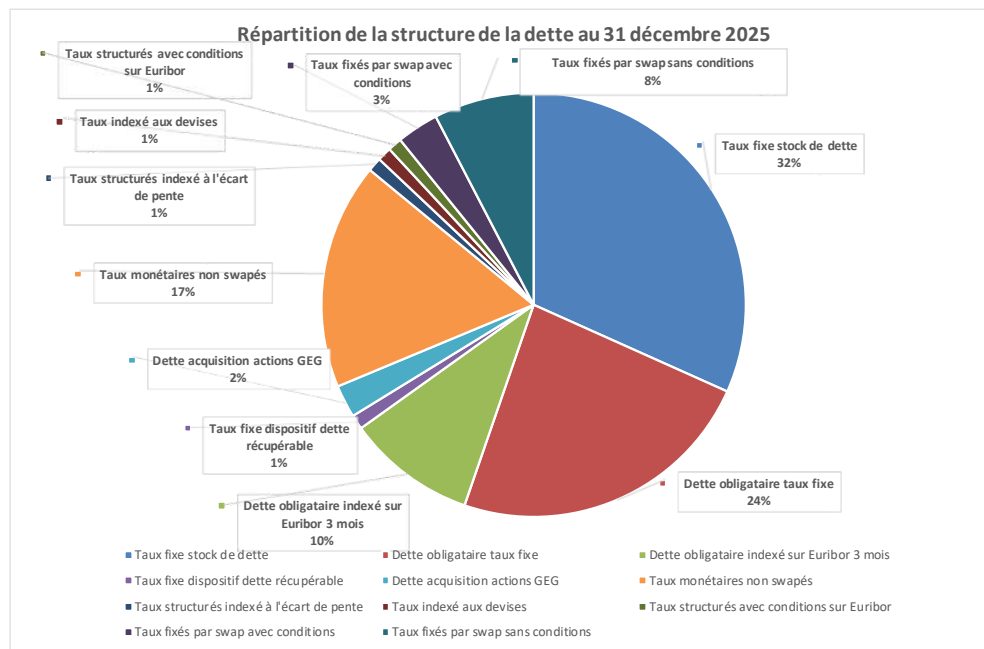
Par ailleurs, le taux moyen des crédits longs terme contractualisé sur l'année 2025 de la dette publique locale s'établit ressort à 3,02 % (source Finance Active), tandis que le taux moyen de la dette nouvelle de la Métropole sur 2025 demeure inférieur à 2,93 %.

La durée résiduelle moyenne de la dette reste stable à 11 ans.

Le profil de remboursement de la dette obligataire est présenté dans le graphique ci-après, intégrant les deux émissions obligataires de 2025 pour des montants respectifs de 12 M€ et 23 M€, indexés sur Euribor 3 mois plus une marge de 0,99 %.



La répartition de l'encours par structure est présentée ci-dessous, faisant apparaître une part sécurisée représentant près de 73 % de l'encours total.

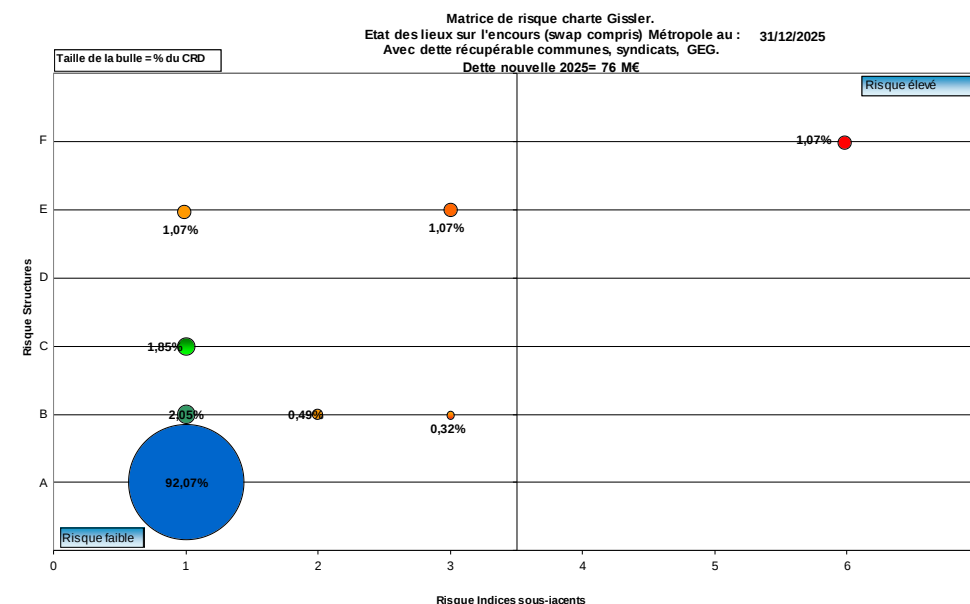


✓ Analyse de l'encours selon la matrice de la charte Gissler

La part de l'encours de dette du Budget Principal classifié 1A selon la matrice de la charte Gissler continue de progresser à 92,07 % en 2025 contre 90,88 % en 2024.

Un emprunt classifié 6F reste hors Charte Gissler, pour un encours de 7,4 M€ (soit 1,07 % de l'encours global).

Cet emprunt est indexé sur le rapport de parité d'une part entre l'euro et le franc suisse et d'autre part entre l'euro et le dollar bénéficie de l'aide dérogatoire du fonds de soutien.



✓ Caractéristiques de l'encours

Couvertures comprises, l'encours de dette du Budget Principal au 31 décembre 2025 (y compris dispositifs de dette récupérable) est composé de :

- ✚ 70,7 % de contrats à taux fixes (ou fixés par swap),
- ✚ 2,2 % de contrats à taux variables avec taux plafond,
- ✚ 27,1 % de contrats à taux variables.

Hors couvertures, cette répartition aurait été à taux fixes pour 34,2 %, à taux obligatoire pour 23,6 % et à taux variables pour 42,2 %.

La dette monétaire non couverte au 31 décembre 2025 indiquée dans le graphique ci-après comprend 8,8 M€ de tirages sur index ESTR (taux au jour le jour) utilisés en trésorerie ou en attente de consolidation.

BUDGET PRINCIPAL – BALANCE CFU 2025

Chap	DEPENSES	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	48 673 857,65 €	50 499 588,00 €	46 683 275,46 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	79 965 122,28 €	81 721 000,00 €	78 515 750,15 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	124 555 423,93 €	129 176 601,00 €	128 979 472,27 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	76 208 494,22 €	74 615 019,00 €	73 993 606,19 €
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	345 745,08 €	454 100,00 €	370 034,60 €
66	CHARGES FINANCIERES	18 440 828,36 €	17 822 000,00 €	17 123 701,02 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	105 022,73 €	170 000,00 €	133 003,86 €
68	DOTATIONS AUX AMOR., DEPRECIATION ET PROVISIONS	298 121,00 €	2 920 452,00 €	2 920 452,00 €
	Total dépenses de fonctionnement réelles	348 592 615,25 €	357 378 760,00 €	348 719 295,55 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	55 345 526,95 €	60 462 200,00 €	58 558 535,35 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		41 386 190,98 €	
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		0,00 €	
	Total dépenses de fonctionnement ordre	55 345 526,95 €	101 848 390,98 €	58 558 535,35 €
	Total dépenses de fonctionnement	403 938 142,20 €	459 227 150,98 €	407 277 830,90 €

Chap	RECETTES	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	673 563,19 €	1 084 320,00 €	467 388,89 €
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	36 060 405,84 €	34 208 565,00 €	33 507 115,70 €
73	IMPOTS ET TAXES	145 199 156,57 €	148 258 125,00 €	148 553 021,87 €
731	IMPOSITIONS DIRECTES	101 918 447,16 €	103 273 112,00 €	104 667 940,31 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	139 965 096,84 €	134 650 955,00 €	135 010 486,65 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	8 750 991,79 €	11 136 532,00 €	12 043 468,65 €
76	PRODUITS FINANCIERS	6 254 230,41 €	6 242 000,00 €	7 069 390,22 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	731 590,30 €	170 000,00 €	681 986,48 €
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	875 022,00 €	222 082,00 €	222 082,00 €
	Total recettes de fonctionnement réelles	440 428 504,10 €	439 245 691,00 €	442 222 880,77 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 274 497,02 €	7 800 000,00 €	7 384 447,62 €
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		12 181 459,98 €	
	Total recettes de fonctionnement ordre	5 274 497,02 €	19 981 459,98 €	7 384 447,62 €
	Total recettes de fonctionnement	445 703 001,12 €	459 227 150,98 €	449 607 328,39 €

Chap	DEPENSES	CA 2024	BP + DM 2025	CFU 2025
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	65 353 772,19 €	70 323 000,00 €	68 866 051,06 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	442 713,11 €	200 000,00 €	0,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (RECUES)	21 421,75 €	469 000,00 €	468 649,99 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF LE 204)	144 303 847,37 €	174 545 580,00 €	143 734 451,72 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPAT	9 199 102,50 €	11 768 000,00 €	10 802 397,50 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 729 969,50 €	4 372 000,00 €	5 022 266,61 €
4581	OPERATIONS SOUS MANDAT (DEPENSES)	3 882 709,88 €	19 766 742,15 €	14 609 274,03 €
4582	OPERATIONS SOUS MANDAT (RECETTES - écritures régul)		156 317,85 €	156 317,69 €
	Total dépenses d'investissement réelles	228 933 536,30 €	281 600 640,00 €	243 659 408,60 €
	Ligne trésorerie (16449-166-165-1645x)	38 834 021,00 €	80 000 000,00 €	30 098 448,41 €
	Total dépenses d'investissement mixtes	38 834 021,00 €	80 000 000,00 €	30 098 448,41 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	5 274 497,02 €	7 800 000,00 €	7 384 447,62 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	18 511 694,81 €	50 635 000,00 €	18 099 304,87 €
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		34 508 338,79 €	
	Total dépenses d'investissement ordre	23 786 191,83 €	92 943 338,79 €	25 483 752,49 €
	Total dépenses d'investissement	291 553 749,13 €	454 543 978,79 €	299 241 609,50 €

Chap	RECETTES	CA 2024	BP + DM 2025	CFU 2025
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	88 000 000,00 €	105 170 871,02 €	76 000 000,00 €
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		26 160,00 €	0,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	46 769 862,34 €	57 425 806,79 €	56 408 103,69 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (RECUES)	28 333 131,39 €	38 853 959,00 €	34 564 321,47 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF LE 204)	167 578,62 €	0,00 €	169 821,74 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	501 803,55 €	90 000,00 €	134 800,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	801 575,30 €	0,00 €	1 523 116,13 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	978 596,50 €	469 000,00 €	1 019 486,76 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 575 251,79 €	101 731,00 €	114 611,60 €
4581	OPERATIONS SOUS MANDAT (DEPENSES - écritures régul)		0,00 €	7 337,09 €
4582	OPERATIONS SOUS MANDAT (RECETTES)	5 424 882,86 €	19 923 060,00 €	11 544 336,61 €
	Total recettes d'investissement réelles	174 552 682,35 €	222 060 587,81 €	181 485 935,09 €
	Ligne trésorerie (16449-166-165-1645x)	35 868 741,00 €	80 000 000,00 €	25 658 033,71 €
	Total recettes d'investissement mixtes	35 868 741,00 €	80 000 000,00 €	25 658 033,71 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	55 345 526,95 €	60 462 200,00 €	58 558 535,35 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	18 511 694,81 €	50 635 000,00 €	18 099 304,87 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		41 386 190,98 €	
	Total recettes d'investissement ordre	73 857 221,76 €	152 483 390,98 €	76 657 840,22 €
	Total recettes d'investissement	284 278 645,11 €	454 543 978,79 €	283 801 809,02 €

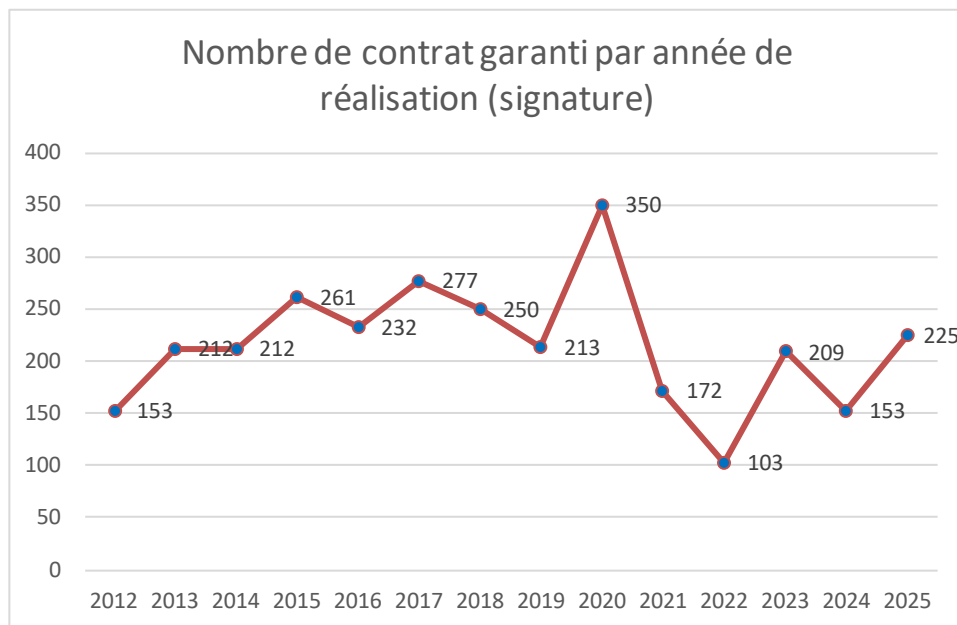
2. LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan de la Métropole recouvrent les garanties d'emprunt accordées, les portages fonciers de l'EPLFD7 et l'actionnariat dans les entreprises publiques locales (SPL et SEM) et autres structures.

2.1 LA DETTE GARANTIE

La dette garantie par la Métropole représente, fin 2025, un encours total de 1 404 contre 1.380 M€ fin 2024, soit une progression de l'encours de 24 M€.

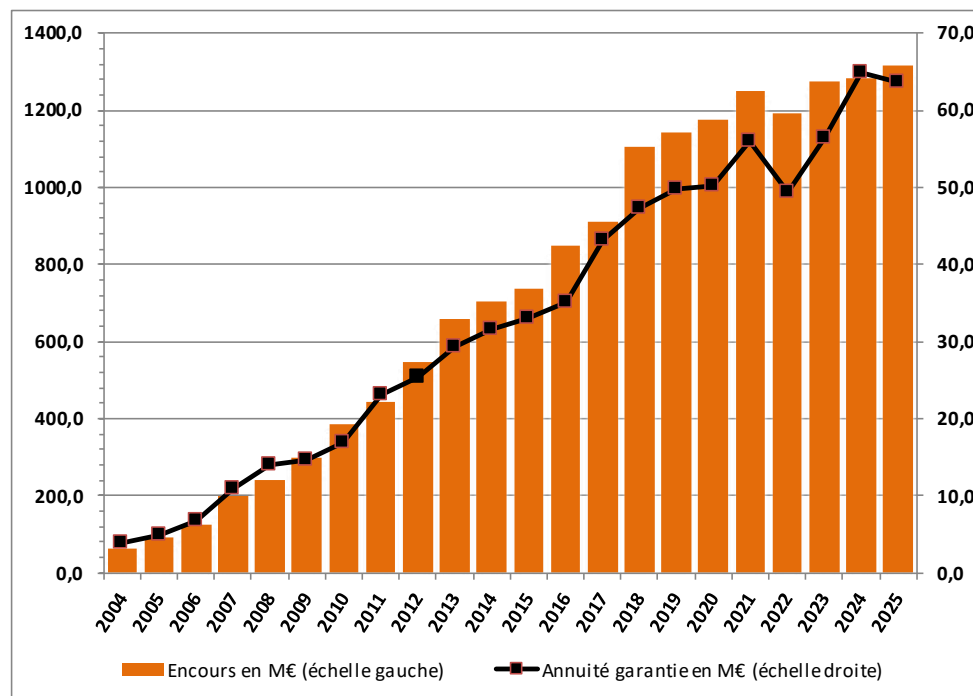
Le volume de contrats garanti est en progression sur l'année 2025.



Cet encours est constitué à 93,6 % des garanties accordées aux bailleurs du logement social, pour un capital restant dû de 1 314,6 M€ dont 38,2 M€ d'encours des prêts hauts de bilan avec un différé d'amortissement sur 20 ans.

L'encours garanti au titre du logement social progresse de 29,6 M€ en 2025.

EVOLUTION DE LA DETTE GARANTIE – LOGEMENT SOCIAL (EN M€)



ENCOURS DE LA DETTE GARANTIE

<i>En M€</i>	Encours au 31/12/2024	Encours au 31/12/2025	Evolution 2025/2024
Isère aménagement	6,633	7,5	0,8
Minatec	0,156708	0,0	-0,2
Energy citoyennes	0,081088	0,1	0,0
SMTC-BEI	88,075	82,7	-5,4
Logement social	1 246,8	1 276,5	29,6
Logement social emprunt	38,1	38,2	0,1
haut de bilan			
TOTAL	1 379,9	1 404,8	25,0

Les autres garanties représentent un encours global de 90,2 M€ fin 2025

- ✚ 82,7,1 M€ pour l'emprunt BEI du SMMAG,
- ✚ 7,5 M€ pour les emprunts des opérations d'aménagement concédées auprès de la SPL Isère Aménagement,
- ✚ 0,07 M€ pour un emprunt de la SAS Energy citoyenne.

En application des règles prudentielles en matière de garanties d'emprunt (loi Galland de 1988), la somme de l'annuité de dette garantie (hors logement social) et de l'annuité de la dette directe doit rester inférieure à 50 % des recettes réelles de fonctionnement.

Ce ratio est de 21,75 % fin 2025.

L'annuité garantie totale s'élève à 72,1 M€ contre 74,1 M€ en 2024 soit une baisse de 2 M€.

<i>En M€</i>	garantie 2024	garantie 2025
Isère aménagement	0,3	0,7
Minatec	0,2	0,2
SMTC-BEI	8,7	7,6
Logement social	64,9	63,6
TOTAL	74,1	72,1

2.2. LES PORTAGES FONCIERS DE L'EPFLD

Grenoble-Alpes Métropole est membre de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné (EPFLD) qui est compétent pour la réalisation d'acquisitions foncières ou immobilières en vue de la constitution de réserves foncières.

Les demandes d'acquisition s'accompagnent de l'engagement par les collectivités garantes du respect des modalités de portage et notamment l'engagement de garantir le rachat des biens concernés en fin de période de portage, soit en propre soit par un organisme/opérateur désigné par leurs soins.

Conformément à la loi ALUR de mars 2014, les interventions de l'EPFLD sont menées dans le cadre d'un Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI), qui définit ses actions, leurs modalités et les moyens mis en œuvre.

L'EPFL a adopté un nouveau PPI n°5 pour la période 2022-2026, par délibération de son conseil d'administration en date du 16 juin 2022.

L'EPFL a ainsi fait évoluer ses modalités de contractualisation, les durées de portages, les modalités de cession des biens, les participations aux frais d'études, ainsi que les modalités de minoration foncière.

En 2025, la Métropole, la demandé à l'EPFL de se porter acquéreur de 40 biens supplémentaires pour un montant total d'acquisition de 10,28M€.

Type de portage 2025	Nombre	Montant en €
PLAI Habitat	27	3 214 000
Autres (éco, aménagement, agriculture...)	13	7 068 034
Total	40	10 282 034

Le montant global de sortie de portages de ces biens acquis en 2025 peut être estimé, à ce jour, à environ 8.74 M€ car certains biens, en particulier les baux pour du logement social bénéficient dès l'origine d'une minoration foncière.

Toutefois, les coûts de proto-aménagement ne sont pas connus pour tous les biens et viennent majorer ou baisser (par exemple si loyers perçus) le prix de sortie.

Parallèlement, en 2025, l'EPFL a signé 8 actes de cession pour un montant de 1.56 M€.

Ainsi à fin 2025, l'EPFL a procédé pour le compte de Grenoble Alpes Métropole à la signature de 237 actes d'acquisitions.

2.3. LES PARTICIPATIONS DE LA METROPOLE

✓ Les Entreprises Publiques Locales (EPL)

A fin 2025 la Métropole détient 34,7 M€ de capital dans des EPL, dont

27,1 M€ dans 9 Sociétés d'économie mixte (SEM) : GEG, Compagnie de Chauffage Intercommunal de l'Agglomération Grenobloise (CCIAG), Pompes funèbres intercommunales (PFI), Grenoble Habitat, Logement Pays Vizillois ; INOVATION, Territoire 38, INNOVIA, INOVATION et une SEMOP (SEM à opération unique) Park Grenoble Alpes Métropole (cette société est dissoute à compter d'avril 2026, son activité étant reprise par la SPL stationnement),

Et 7,8 M€ dans 7 SPL : Eaux de Grenoble-Alpes, ALEC, SAGES (Société d'Aménagement Grenoble Espace Sud), ALPEXPO, M TAG , Isère Aménagement et la SPL stationnement créée en 2025.

ACTIONNARIAT GRENOBLE-ALPES METROPOLE A FIN 2025

ORGANI SMES	Nature juridique	part de capital social	Capital GAM (€)
Stationnement de la Région grenobloise	SPL	98,0%	3 240 000
IINOVATION	SEM	83,95%	1 829 000
P.F.I.	SEM	79,3%	3 966 400
Eaux de Grenoble-Alpes EDGA	SPL	67,3%	806 745
S.A.G.E.S	SPL	64,2%	364 000
ALEC	SPL	63,1%	378 500
Park GAM	SEMOP	50,0%	350 100
Alpexpo	SPL	35,0%	525 000
G.E.G.	SEM	33,3%	8 421 944
M TAG	SPL	33,0%	773 511
Minatec	SEM	23,3%	1 601 700
Grenoble Habitat	SEM	20,3%	11 910 701
Isère Aménagement	SPL	19,4%	228 000
T38	SEM	14,3%	243 846
Compagnie de Chauffage	SEM	6,0%	302 000
Innovia	SEM	4,0%	18 400
Logement Pays Vizillois	SEM	0,3%	11 520
TOTAL			34 971 367

Compte Financier Unique 2025

Fin 2025, la participation de la Métropole est majoritaire pour 7 sociétés : SPL stationnement (98%), SEM INOVATION (83,95 %), SEM PFI (79,3 %), SPL Eaux de Grenoble (67,2 %), SPL SAGES (64,2 %), SPL ALEC (63,1 %), SEMOP PARKGAM (50%)

Elle est fortement impliquée avec une minorité de blocage dans l'actionnariat car le capital détenu dépasse un tiers des parts pour :

- ✚ SPL ALPEXPO (35 %),
- ✚ SEM GEG (33,3 %),
- ✚ SPL M TAG (33 %)

Enfin elle est moins impliquée dans l'actionnariat car elle en détient moins de 25 % dans les sociétés :

- ✚ SEM MINATEC (23,3 %),
- ✚ SEM Grenoble Habitat (20,3 %)
- ✚ SPL Isère Aménagement (19 %),
- ✚ SEM Territoires 38 (14,3 %).
- ✚ SEM CCIAG (6%),
- ✚ SEM INNOVIA (4 %),
- ✚ SEM Logement Pays Vizillois (0,3 %).

La taille de ces EPL est très variable ; une classification en 4 groupes peut être effectuée selon leur chiffre d'affaires 2024 :

- ✚ Egal ou supérieur 100 M€ : CCIAG, GEG, SPL M TAG,
- ✚ Entre 40 et 10 M€ : Grenoble Habitat, Eaux de Grenoble, MINATEC, PFI, Isère aménagement, SAGES, Alpexpo
- ✚ Entre 10 et 5 M€ : PARKGAM, EDGA, T38, Logement Pays Vizillois,
- ✚ Inférieur à 5 M€ : INOVATION, ALEC InnoVia

✓ **Les modifications de participations de 2025**

Evolution du capital de la SPL Eau de Grenoble Alpes (EDGA)

La reprise en régie de la production d'eau potable, effective en 2024, suivie en 2025 de celle de la distribution de l'eau potable, se sont accompagnées d'un nouveau contrat d'affermage avec la SPL, pour les activités de relève de compteurs, d'accueil des abonnés, de facturation et de recouvrement. Ce recentrage des activités de la société justifie une réduction de capital social, compte tenu de la baisse de son chiffre d'affaire (passant de 20 M€ à 4.3M€). Cette évolution s'est déroulée en deux étapes.

D'une part, à l'été 2025, 16 collectivités actionnaires de la SPL EDGA ont souhaité se retirer du capital et céder leurs actions à Grenoble-Alpes Métropole (soit 238 actions d'une valeur nominale de 10€). La part de la Métropole au capital s'élève à 67,26% à l'issue de ces rachats.

D'autre part, le Conseil métropolitain de septembre 2025 a approuvé une réduction de capital non motivée par des pertes, pour atteindre un capital cible de 1,2M€ (contre 6M€ précédemment). Cette opération réalisée par diminution de la valeur nominale de chaque action, a entraîné un remboursement à chaque actionnaire, soit 3,2M€ pour la Métropole.

Création de la SPL stationnement de la région grenobloise :

Le Conseil métropolitain d'avril 2025 a décidé de créer une SPL du stationnement de la région grenobloise, destinée à exploiter et entretenir les parkings en ouvrage qui lui sont mis à disposition. La SPL était dotée d'un capital de 600k€ à sa création, dont 90% apportés par la Métropole et 10% par le SMMAG.

Elle a ensuite été recapitalisée en novembre 2025 pour financer la reprise des biens concédés, et assurer la réalisation des importants investissements prévus au contrat de DSP. L'apport de la Métropole, d'un montant de 2,7M€, porte sa part au capital de la SPL à 98%.

Augmentation de capital de la SPL SAGES

Par délibérations de décembre 2024, la Métropole et la Ville ont décidé d'augmenter le capital de la SAGES, afin de conforter les capitaux propres de la société pour lui permettre d'accéder à l'emprunt dans de bonnes conditions. Avec un apport de 509k€, la part de la Métropole au capital de la société est passée de 58,33% à 64,21%. La libération a été entièrement réalisée en 2025.

2è versement du capital de la SAIEM Grenoble Habitat

L'augmentation de capital de 16 M€ en faveur de la SAIEM Grenoble Habitat, intervenue en 2024, a fait l'objet de deux libérations de 8M€, une 1ère en 2024 pour 8M€, puis une seconde à intervenir en 2025 pour 8 M€ de capital social.

Dès 2024, cette opération avait modifié la part de la Métropole au capital de la SAIEM, qui est passée de 0,38 % à 20,26 %.

✓ **Les autres structures**

La Métropole est actionnaire de plusieurs SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) :

-  SCIC Coopventure à hauteur de 500 k€,
-  SCIC Digital Grenoble à hauteur de 100 k€,
-  SCIC Crisalid à hauteur de 50 k€,
-  SCIC Fabricanova à hauteur de 35 k€,
-  SCIC Campus numérique in the Alpes à hauteur de 11 k€,
-  SCIC Ulysse à hauteur de 500 €,
-  SCIC PUG à hauteur de 5 k€,
-  SCIC Eneeroop Auvergne Rhône-Alpes 2 k€

La Métropole est actionnaire de 3 SAS (Société par actions simplifiée) :

-  SAS Energ'Y Citoyennes pour l'installation de toitures solaires, à hauteur de 61k€.
-  SAS Parkosol à hauteur de 20 k€ pour le financement de projets d'ombrières photovoltaïques sur des parkings,
-  SAS Forest'ENR à hauteur de 4 k€ pour le développement de petits réseaux de chaleur bois.

La Métropole est actionnaire de l'Agence France Locale pour un capital total de 5 624 600 € :

-  5 389 100 € au titre du Budget Principal, fin 2025 la Métropole a déjà versé deux acomptes pour un montant total de 3,24 M€, le solde sera versé sur les années 2026 et 2027
-  209 200 € au titre du Budget Annexe des Déchets
-  20 300 € au titre du Budget Annexe GEMAPI
-  6 k€ au titre du Budget Annexe Réseaux de chaleur
-  Enfin, la Métropole est également actionnaire de la société SHA Pluralis (4 %).

✓ **Le pilotage des satellites**

La délibération « gouvernance et mise en réseau des organismes satellites », adoptée par le Conseil métropolitain en décembre 2025, a confirmé la stratégie mise en œuvre depuis 2021, autour de 2 volets :

✚ La gouvernance d'une part

Le rôle des élus métropolitains exerçant la responsabilité d'administrateurs auprès d'EPL est réaffirmé, et ils sont outillés avec :

La préparation systématique des conseils d'administration des structures à enjeux avec les élus administrateurs représentant la Métropole,

La tenue des commissions de contrôle et de stratégie financière (CCSF) afin de suivre la gouvernance, la situation financière et la prospective des satellites, en termes d'activité et de gestion,

La définition de feuilles de route pour les organismes les plus stratégiques.

✚ La mise en réseau des organismes satellites d'autre part , qui s'appuie sur :

L'animation de séminaires des Directeurs généraux, réunis à 5 reprises depuis 2023. L'objectif de ces séminaires est de créer un réseau d'échanges, en privilégiant les échanges et les témoignages entre pairs. Identifié comme un lieu de partage et d'entraide, se décline dans des groupes thématiques, tels que celui consacré à la déontologie, ou encore le réseau des acheteurs publics. Il permet d'identifier des pistes de collaboration et de mutualisation entre organismes.

Les rencontres des Présidents, organisées 2 fois par an. Elles contribuent à la construction d'une culture commune et au renforcement des liens partenariaux. En 2025, à la demande des Présidents, ces rvs se sont prolongés avec un GT thématique consacré au secteur habitat-aménagement.

3. LE BUDGET ANNEXE DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

La gestion des déchets ménagers et assimilés concerne l'ensemble du cycle des déchets, à savoir, en phase amont, la prévention, puis la collecte avec l'enjeu d'une amélioration de la qualité du tri et en bout de chaîne, leur valorisation sous forme de matière ou d'énergie.

Le schéma directeur déchets adopté par le Conseil métropolitain en 2017 prévoit des objectifs ambitieux en matière de réduction des déchets et de valorisation des déchets.

Pour rappel, les principaux objectifs sont de réduire de 20 % la quantité de déchets ménagers et assimilés, de réduire de 50 % la quantité d'ordures ménagères résiduelles et d'atteindre 67 % de valorisation de matière.

Le niveau d'investissement 2025 du budget annexe déchets demeure élevé, avec le démarrage du chantier du centre de compostage, la poursuite des travaux en déchèterie de Jacquard, Varcès, Fontaine et Meylan (29 M€) mais demeure toutefois en dessous des efforts consentis en 2024 (36 M€). En effet, le volume d'investissement est fortement impacté par l'ampleur des chantiers du centre de tri (terminé en 2024) et de l'UIVE (qui démarrent en 2026). L'année 2025 a donc vu un relatif creux d'investissements, avant un redémarrage à la hausse prévu au budget primitif 2026.

En effet dans le cadre du PPI mis à jour en juillet 2023 et des modifications d'AP/CP délibérées en 2024 et 2025, il est prévu 568 M€ de dépenses sur 2021-2030, dont la très grande majorité à compter de 2026. Un exercice de prospective budgétaire mené en 2024 a démontré que le budget annexe déchets ne pouvait en l'état absorber le coût de reconstruction des outils de traitement sans évolution de la TEOM. Ainsi, le Conseil Métropolitain a décidée une augmentation mesurée de la TEOM dès 2025. En parallèle, des emprunts résiduels ont été soldés en 2024 et des axes de performance ont été travaillés (baisse du recours à l'intérim en déchèterie, amélioration des performances du centre de tri, ...)

L'année 2025 a vu la quantité de déchets baisser légèrement, en collecte comme en déchèterie. Si les coûts de collecte sont peu sensibles aux évolutions de tonnage, les coûts de traitement leur sont très liés.

Ainsi, hors provisions, les dépenses d'exploitation s'établissent à 45,56 M€ en 2025 contre 47,79 M€ en 2024, soit une baisse de 4,7%.

Cette baisse s'explique par une contraction générale des dépenses sur les budgets de la collecte, des déchèteries, du traitement.

La masse salariale est également en baisse de 500 k€, principalement du fait de la réduction de l'intérim d'une part et de la correction d'une anomalie de refacturation sur exercice antérieur.

La bonne santé du budget annexe en 2025 doit être mise en perspective : les investissements d'équipement à venir sont conséquents (64 M€ au BP2026 puis 368 M€ en prospective pluriannuelle jusqu'en 2030).

Hors provision et cession, entre 2024 et 2025, les charges de fonctionnement ont diminué de 2,9 M€ et les recettes ont progressé de 6,3 M€.

L'épargne de gestion est donc en augmentation de 9,2 M€ et atteint 21,4 M€.

L'épargne nette de 19,2 M€ progresse de 12,9 M€ par rapport à 2024.

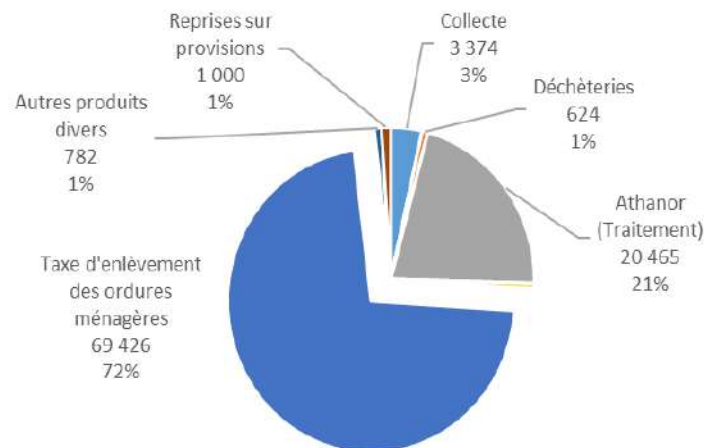
Elle a permis de financer 74,6 % des dépenses d'équipement (contre 20,2 % en 2024).

Après un emprunt de 9 M€ en 2024, la métropole a emprunté 5 M€ en 2025 pour financer les 25,8 M€ d'investissements 2025 pour 31,4 M€ en 2024, dont 10,7 M€ pour le site Athanor et 5,1 M€ pour l'usine de Méthanisation centre de compostage.

Recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement (hors cessions)			
Recettes en k€	CA 2024	BP+DM 2025	CA 2025
Collecte	3 134	3 154	3 374
Déchèteries	809	948	624
Athanor (Traitement)	22 045	19 126	20 465
Prévention	73	510	535
Recettes d'exploitation	26 061	23 738	24 998
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	62 366	68 029	69 426
Remboursements sur salaire	74	9	36
Autres produits divers	476	302	782
Autres recettes	62 916	68 340	70 244
Reprises sur provisions	83	1 000	1 000
Total des recettes réelles de fonctionnement	89 060	93 079	96 243

Recettes réelles de fonctionnement en k€ (hors cessions)



Les produits d'exploitation, hors cession, de 25 M€ en 2025, diminuent de 1,06 M€ (4 %).

✓ La valorisation des déchets du site Athanor (20,5 M€)

La 2^{ème} ressource du budget, après la TEOM, est la valorisation des déchets par incinération pour produire de la chaleur et de l'électricité, ainsi que la valorisation de la matière issue du centre de tri qui est revendue sur le marché.

La vente de chaleur produite par l'usine d'incinération et de valorisation énergétique (UIVE) est marquée par une baisse de 2 % des prix unitaires (en lien avec la baisse du prix de l'énergie en 2025) et des quantités vendues quasi stables. La vente d'électricité enregistre également une forte baisse des prix unitaires sur l'année 2025 (-25 %) pour des quantités vendues quasi équivalentes. Les produits de la vente d'énergie passent ainsi de 7,26 M€ en 2024 à 5,84 M€ (-300 k€ sur l'électricité, -600 k€ sur la chaleur et -480 k€ liés à un protocole Alpic entraînant une recette exceptionnelle perçue en 2024).

D'autres activités génèrent également des recettes :

- ✚ La vente des vides de capacité : 5,17 M€, en augmentation de 300 k€ par rapport à 2024 notamment du fait d'une meilleure disponibilité de l'UIVE

- ✚ La vente de matières issues du centre de tri : 1,43 M€, stable par rapport à 2024,
- ✚ La participation des membres du groupement de commande : 923 k€.

Les dépenses et recettes liées aux chaudières d'appoint s'équilibrent.

La participation globale de l'éco-organisme CITEO est en hausse par rapport à l'année précédente (+400 k€) en lien avec la signature d'un nouveau barème et s'élève à 4,08 M€.

Au total, les recettes d'exploitation du programme traitement permettent de couvrir 74 % de son coût d'exploitation contre 76 % en 2024.

✓ Les recettes issues de la collecte des déchets (3,4 M€)

Des recettes importantes sont également imputées sur la ligne « collecte » : la principale recette est la redevance spéciale, versée par les utilisateurs professionnels privés et publics qui utilisent le service public pour des volumes excédant ceux des ménages.

Le déploiement de la redevance spéciale au réel du service rendu se poursuit depuis 2022 avec l'assujettissement de tous les bâtiments de la Métropole et des établissements industriels.

Le produit de cette redevance est de 2,84 M€ en 2025 contre 2,51 M€ en 2024 du fait de l'actualisation des tarifs et de l'ajout de redevables au service.

Les autres recettes de collecte sont de 531 k€ dont principalement :

- ✚ Collecte du verre, reprise de bacs : 187 k€,
- ✚ Des subventions de fonctionnement de l'éco-organisme CITEO pour des projets particuliers 180 k€
- ✚ De soutien CITEO pour la collecte du verre 156 k€ (la participation dans le cadre des autres emballages est affectée au programme traitement)

✓ La valorisation des déchets en déchèterie (0,6 M€)

Les principales recettes liées aux déchèteries sont les soutiens des éco-organismes pour 430 k€ (contre 380 k€ en 2024) et la revente des matériaux en forte baisse, au regard de la baisse des prix de rachat et du déploiement des filières dites de responsabilité élargie des producteurs qui externalisent dépenses et recettes (145 k€).

✓ **La TEOM (69,4 M€)**

Le produit de TEOM représente plus de 72 % des recettes de fonctionnement du Budget Annexe en 2025.

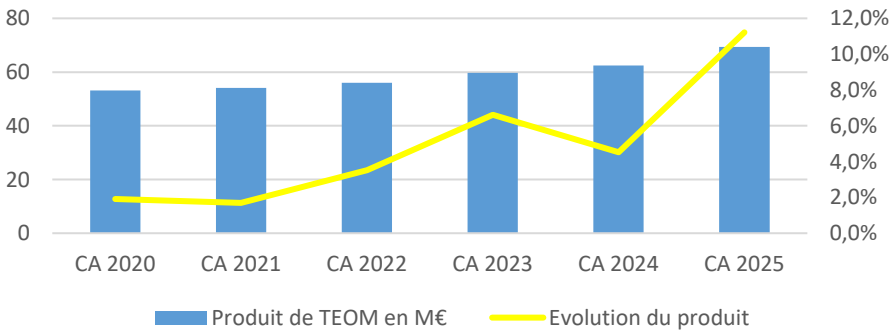
Avec une progression de 11 % entre 2024 et 2025, le produit (dont 644 k€ de rôles supplémentaires) atteint 69,4 M€, soit une hausse de 7 M€ par rapport à 2024.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Evolution 2025 / 2024
Produit de TEOM en M€	53,2	54,1	56,0	59,7	62,4	69,4	11,2%

Trois facteurs expliquent cette hausse du produit en 2025 :

- Le taux de TEOM a été porté à 8,8 % en 2025, soit une augmentation de 6 % par rapport à 2024 : le gain de recettes fiscales issu de la hausse du taux correspond à 3,7 M€.
- Le montant exceptionnel des rôles supplémentaires et complémentaires perçus en 2025 (1,3 M€) lié notamment aux locaux nouvellement imposés du CEA.
- La progression des bases d'imposition génère un gain de recettes fiscales de 2 M€ : la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition correspond à 1,7 % pour les locaux d'habitation et de 1,6 % pour les locaux professionnels (hors locaux industriels puisqu'ils sont exonérés de TEOM). L'évolution physique des bases est de 1,5 % en 2025 et repose essentiellement sur la construction de nouveaux logements et locaux professionnels.

Evolution du produit de TEOM



Le redevable de la TEOM est le propriétaire du bien immobilier, il s'agit d'une charge récupérable auprès des occupants. Concernant les logements, la TEOM devient ainsi une des seules taxes locales payées par les occupants.

Environ 200 000 contribuables sont assujettis à la TEOM sur le territoire métropolitain. 90 % des avis d'imposition sont destinés à des personnes physiques, cependant ces derniers ne représentent que 65 % de la base totale.

Les bailleurs sociaux, les grandes surfaces ou centres commerciaux représentent les premiers contributeurs de TEOM sur le territoire.

Les 10 premiers contributeurs de TEOM en 2025

Contributeur	Cotisation TEOM 2025 - rôles généraux
SDH	+ de 2 M€
ACTIS	
ALPES ISERE HABITAT	Entre 0,8M€ et 1,3M€
GRENOBLE HABITAT	
SOCIETE D'HABITATIONS DES ALPES	Entre 0,4M€ et 0,8M€
GRENOBLE ALPES METROPOLE	
CDC HABITAT	
LES HALLES NEYRPIC	Entre 0,1M€ et 0,3M€
IMMOBILIERE CARREFOUR	
CORIO - GRAND PLACE	

La TEOM constitue le 2^{ème} produit fiscal de GAM (tous budgets confondus) sur lequel la collectivité conserve un pouvoir de taux, juste après la CFE.

Le taux de TEOM de Grenoble-Alpes Métropole à 8,8 % se situe en deçà du taux moyen national des métropoles (hors Paris) qui s'élève à 9,66% en 2025.

✓ **Les autres recettes d'une valeur de 2,4 M€**

- ✚ Les remboursements sur salaires pour 36 k€ correspondant essentiellement aux indemnités journalières des agents rattachés au budget annexe,
- ✚ 640 k€ de subventions dans le cadre de projets de prévention (dont 105 k€ pour des frais de personnel)
- ✚ 165 k€ des intérêts perçus des partenaires pour la reconstruction du centre de tri et de l'UIVE,
- ✚ 444 k€ de régularisation d'écritures comptables (annulation de mandats d'exercices antérieurs, régularisation d'écriture de rattachement),
- ✚ 1 M€ de reprise sur provision pour risques,
- ✚ 69 k€ de recettes diverses.

✓ **Cession d'actifs (47 k€)**

Les cessions d'actifs immobilisés représentent 47 k€ et concernent principalement la vente de lève-conteneur, de véhicules, de compacteurs et de broyeurs à végétaux.

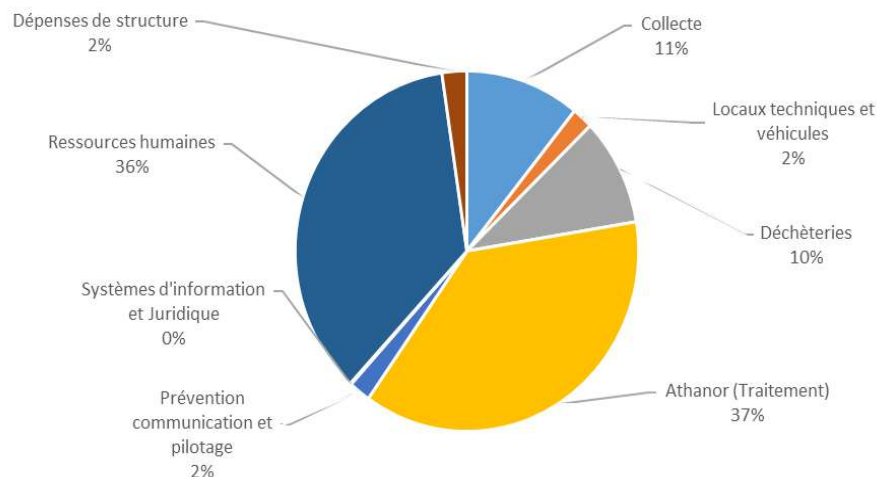
Dans l'analyse, cette recette est retraitée et constitue un mode de financement de l'investissement.

Dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement			
Dépenses en k€	CA 2024	BP+DM 2025	CA 2025
Collecte	8 115	9 056	7 952
Locaux techniques et véhicules	1 330	1 597	1 440
Déchèteries	7 658	7 653	7 094
Athanor (Traitement)	29 118	29 641	27 502
Prévention communication et pilotage	1 533	1 772	1 500
Systèmes d'information et Juridique	38	75	72
Dépenses d'exploitation	47 792	49 794	45 560
Ressources humaines	26 846	27 119	26 346
Dépenses de structure	2 062	1 718	1 718
Charges de gestion	28 908	28 837	28 064
Emprunts, services bancaires et ANV	1 079	1 405	1 287
Provisions	1 017	93	93
Dépenses réelles de fonctionnement	78 796	80 129	75 003

Les dépenses d'exploitation diminuent de 2,32 M€ soit -4,7 % par rapport à 2024. Cette baisse s'explique principalement par une diminution des dépenses sur l'UIVE (dépense exceptionnelle en 2024 liée au protocole transactionnel ALPIQ, mais aussi diminution du GER de l'UIVE et baisse des tonnages), par une baisse des tonnages en déchèterie et par une contraction de la masse salariale (tout particulièrement sur le volet intérim et refacturation).

Dépenses réelles de fonctionnement (hors dette et provision) 2025 en k€



✓ **La prévention :**

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 1,5 M€ et sont stables par rapport à 2024 (1,53 M€).

Le budget pour l'accompagnement au compostage de proximité a diminué (de 139 à 120 k€) car les phases de gros déploiement sont terminées, mais la mise à disposition de bacs de compostage individuel et partagé se poursuit à plus petite échelle avec des stands et ateliers de sensibilisation.

Le budget réemploi est en augmentation (790 k€ en 2025 contre 617 k€ en 2024 du fait d'une augmentation des tonnages) sur le volet réemploi avec le démarrage en décembre 2023 des activités de collecte et sur-tri au POLE R.

A l'inverse, le budget dédié à l'évitement des déchets est en baisse (171 k€ en 2024 contre 113 k€ en 2025).

✓ **La collecte**

Les dépenses d'intervention (hors coûts de la masse salariale) de la collecte sont en baisse de 2 % (7,95 M€ contre 8,12 M€ au CA 2024). La collecte des déchets est principalement gérée en régie, 10 % du territoire étant opéré par des prestataires.

Parmi les prestations figurant sur la ligne regroupée « collecte » dont le montant baisse globalement, on note les variations suivantes :

- +170 k€ lavage
- +109 k€ entretien, réparation et remplacement des conteneurs, PAV et colonnes
- -120 k€ d'achat sacs bio dégradables
- -97 k€ de maintien opérationnel des données de collecte
- -94 k€ de solution de guidage des véhicules
- -69 k€ de manutention bacs
- -70 k€ de carburant

✓ **Locaux techniques et véhicules**

En 2025, les dépenses du programme locaux techniques augmentent de 110 k€, évolution principalement liée à la prise en charge directe par le budget annexe de l'assurance de sa flotte automobile depuis 2025.

✓ **Les déchèteries :**

Les dépenses de fonctionnement 2025 baissent de 7,3 % soit en valeur 564 k€ par rapport à 2024, du fait de la mise en place de nouvelles REP⁸ (éco-organisme), et d'une baisse des tonnages.

En 2025, les tonnages collectés en déchèteries ont atteint 67 366 tonnes, contre 70 757 tonnes en 2024, soit une baisse de 4,8 % (-3 391 tonnes). Les coûts de collecte et de traitement (hors incinération Athanor) ont totalisé 4,83 M€ contre 5,25 M€, soit une réduction de 8% (-419 k€).

Ces évolutions s'expliquent notamment par la mise en place des filières de traitement « REP bâtiment » financées par les éco-contributions, pour les flux Bois traité (dans les bennes Mobiliers) et Plâtre. Ainsi 691 k€ de dépenses de collecte et traitement ont été évitées, inversement les coûts de collecte et traitement des encombrants ont augmenté de 132 k€ (+4,3%).

⁸ Le dispositif de responsabilité élargie du producteur (REP) concerne de nombreux produits et emballages mis sur le marché en France. En collaboration avec des éco-organismes, le producteur a la responsabilité de réduire son impact environnemental tout au long du cycle de vie.

Pour les métaux, le solde entre les coûts de collecte et la revente de matières reste positif en 2025 avec 39 k€, malgré une baisse de 74,5 % (solde de 152 k€ en 2024).

Le flux encombrant représente 66 % du total des coûts de collecte et traitement en 2025 (hors coûts d'incinération sur Athanor) avec 3,18 M€, soit une hausse de 4,3 % comparé à 2024. Cette augmentation des coûts s'explique par la hausse de 2 % des tonnages, ainsi que l'évolution des modes de traitement. En 2025, les tonnages stockés ont augmenté de 6 points en volume et en part du total (40 % du total), inversement les tonnages incinérés ont diminué de 6 points pour atteindre 48 % du total, contre 54 % en 2024.

En raison de la fermeture de la déchèterie Jacquard pendant les travaux, le budget dédié aux déchèteries mobiles a été augmenté en 2025 (167 k€ en 2025 contre de 63 k€ en 2024).

✓ **Traitement**

La Métropole s'est dotée d'une chaîne globale de traitement des déchets comprenant 3 équipements : le centre de tri, le centre de compostage et l'usine d'incinération et de valorisation des déchets (UIVE).

Chaque équipement a pour vocation la valorisation des déchets :

- ✚ Le centre de tri – papier et emballages (en carton, plastique, acier et aluminium),
- ✚ Le centre de compostage - déchets alimentaires et végétaux,
- ✚ L'UIVE - énergie (électricité et chaleur).

Dépenses nettes TRAITEMENT					
En k€	BP+DM 2024	CA 2024	BP+DM 2025	CA 2025	Evolution 2025 / 2024
Dépenses	31 621	29 118	29 641	27 502	-5,6%
Recettes	20 895	22 045	19 126	20 465	-7,2%
Dépenses nettes	10 726	7 073	10 514	7 037	-0,5%

Les dépenses nettes du traitement sont stables entre 2024 et 2025.

Les dépenses d'exploitation des usines de traitements, de 27,5 M€ diminuent de 5,6 % soit près de 1,6 M€.

Les dépenses et recettes directes de chaque équipement se déclinent comme suit (hors cout de personnel Métropole) :

Centre de tri

Dépenses nettes du centre de tri				
En k€	CA 2024	BP+DM 2025	CA 2025	Evolution 2025 / 2024
Dépenses	5 890	5 390	4 953	-15,9%
Recettes	6 791	5 490	6 792	0,0%
Dépenses nettes	-901	-100	-1 839	104,1%

Le centre de tri enregistre une légère diminution des tonnages issus de la collecte sélective passant à 25 000 tonnes. Les performances du centre de tri sont conformes aux attentes des marchés et permettent une amélioration du tonnage sortant et de la qualité des matériaux vendus.

Le coût unitaire du nouveau centre de tri passe à 164 € budgétaire /tonne en 2025. La vétusté de l'ancien centre de tri entraînait, sur 2024, un coût unitaire plus important. De plus, les coûts de la chaîne grise, précédemment pris en charge sur le budget de l'ancien centre de tri, sont maintenant rattachés à l'exploitation de l'UIVE.

UIVE

Dépenses nettes de l'UIVE				
En k€	CA 2024	BP+DM 2025	CA 2025	Evolution 2025 / 2024
Dépenses	21 288	22 111	20 946	-1,6%
Recettes	15 162	13 614	13 638	-10,1%
Dépenses nettes	6 126	8 497	7 308	19,3%

L'UIVE a traité en 2025, 97 kT de déchets issus des ménages de la métropole, en hausse par rapport à 2024 (+ 2 kT), auxquelles s'ajoutent 27 kT de vide de capacité (+4 kT).

Les dépenses sont légèrement inférieures à celles de 2024 en lien avec le paiement exceptionnel en 2024 du protocole Alpik (1 M€). Hors dépenses exceptionnelles, l'année 2025 est marquée par une légère hausse des dépenses expliquée par l'évolution des tonnages et la prise en charge de la chaîne grise par le marché d'exploitation attribué à la CCIAG (dépense auparavant rattachée au centre de tri, la bascule vers l'UIVE entraînant une baisse du coût du centre de tri). La baisse des dépenses de GER sur l'incinérateur ne suffit pas tout à fait à compenser ce transfert à l'échelle de

la seule UIVE, mais les baisses de dépenses sont nettes à l'échelle d'Athanor.

Centre de compostage

Dépenses nettes du centre de compostage				
En k€	CA 2024	BP+DM 2025	CA 2025	Evolution 2025 / 2024
Dépenses	803	942	690	-14,0%
Recettes	76	5	18	-76,3%
Dépenses nettes	727	937	672	-7,5%

Les dépenses liées au centre de compostage diminuent avec le début des travaux de méthanisation sur le 2^{ème} semestre 2025.

Aux dépenses directes d'exploitation s'ajoutent des dépenses pour le poste de pesée (60 k€) et la taxe foncière (846 k€) du site Athanor. Entre 2024 et 2025, la taxe foncière diminue de 195 k€ en raison d'une exonération de 40 % de la part commune pour le nouveau centre de tri pendant 2 ans.

✓ Les charges de structures

Les charges de structure s'élèvent à 1,72 M€ en 2025 contre 2,06 M€ en 2024.

Une diminution de 344 k€ s'explique par la baisse du poste « moyens collectifs » notamment les assurances véhicules payées en direct par les budgets annexes concernés depuis 2025 (-184 k€) ainsi qu'une baisse sur le poste communication externe.

✓ Les dépenses de ressources humaines

Les dépenses de frais de personnel comprennent principalement la masse salariale du personnel direct et celle remboursée au budget principal pour 79% et le personnel intérimaire pour 21 %.

Les dépenses de personnel directement portées par le Budget Collecte en 2025 s'élèvent à 20,8 M€ contre 21 M€ en 2024 soit -1,1 % (soit -230 k€).

L'appel au personnel intérimaire en 2025 s'élève à 5,43 M€ contre 5,69 M€ en 2024 soit - 4,54 % (- 258 k€).

Ces deux natures de dépenses de personnel portent l'ensemble à 26,2 M€ contre 26,7 M€ en 2024 soit - 1,83% (soit - 488 k€).

○ Le personnel affecté à la compétence déchets:

L'évolution des dépenses de personnel directement affecté a connu des variations en 2025 dues à plusieurs facteurs.

✚ Des variations d'effectifs permanents pour + 19 k€ : Le nombre d'agents permanents est resté stable entre 2024 et 2025.

✚ Des effets règlementaires et statutaires pour +301,4 k€ en lien avec les évolutions d'effectifs :

- Un effet Glissement Vieillesse et Technicité évalué à +54 k€.
- Une augmentation des charges patronales de 328 k€ dont la CNRACL pour 186,4 k€.
- La mise en place de la prévoyance pour tous les agents ayant une mutuelle labellisée a généré un coût nouveau de 61 k€.

✚ Une maîtrise des effectifs non permanents générant une économie de 282 k€, ce qui correspond à -4 ETP sur les renforts et remplaçants, et un moindre recours aux saisonniers et emplois d'été (-2 ETP).

✚ Une baisse des éléments hors-paie pour - 64 k€, du fait du changement de méthode du paiement des tickets restaurant au prestataire.

La baisse des effectifs non permanents et des éléments hors paie permet de compenser les hausses règlementaires et statutaires et ainsi de stabiliser la masse salariale de la collectivité.

Sur 2025, on constate une baisse des heures supplémentaires et des astreintes (-9,3%).

○ Le personnel intérimaire :

Suite à l'attribution de nouveaux marchés en 2025, le cout horaire moyen des intérimaires a augmenté sur le périmètre de la collecte en régie et a diminué sur le périmètre des déchèteries.

○ Les charges de personnel remboursées au Budget Principal :

Elles diminuent de 270 k€ par rapport à 2024, atteignant ainsi 2,62 M€ en 2025, contre 2,89 M€ en 2024, en raison de la non refacturation des agents

de la direction de l'administration à partir de 2025 dont les supports de poste sont directement affectés au BA déchets.

✓ **Les provisions (92,6 k€)**

En application de la délibération n° 295 du conseil du 26 septembre 2025, deux nouvelles provisions ont été constatées en 2025 pour 92,6 k€ :

- ✚ Une provision de 43,3 k€ pour litiges et contentieux,
- ✚ Une provision de 47,4 k€ pour créances irrécouvrables.

✓ **L'annuité de la dette**

L'annuité de la dette est en baisse à 3,24 M€ pour 2025 contre 4,98 M€ sur 2024, soit -1,74 M€. Le solde du remboursement de la dette affectée au budget principal explique cette baisse.

Le remboursement en capital est en hausse sur la dette propre de 1,6 M€ à 2 M€ à la suite de la mobilisation de l'emprunts BEI de 2024.

Les intérêts progressent compte tenu de l'emprunt de 9 M€ mobilisé en 2024 auprès de la BEI pour le financement des travaux du centre de tri, les frais financiers sur 2025 représentent 1,235 M€ contre 1 M€ en 2024.

Les frais financiers sont en hausse compte tenu de l'emprunt mobilisé en 2024 à 3,32 %.

	en M€	CA 2024	Crédit 2025	CA 2025
Remboursement du capital		3,907	2,000	1,995
Capital emprunts		1,586	2,000	1,995
Capital dette remboursable budget principal		2,321	0,000	0,000
Charges financières		1,069	1,315	1,240
Intérêts		1,003	1,300	1,235
ICNE		0,010	0,015	0,004
Intérêts dette remboursable budget principal		0,056	0,000	0,000
Autres frais financiers		0,000	0,005	0,000
ANNUITE		4,976	3,315	3,235

Ratios financiers

Ratios financiers			
en k€	CA 2024	BP+DM 2025	CA 2025
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions et produits financiers)	88 873	91 888	95 071
Charges réelles de fonctionnement (hors dette)	76 695	78 696	73 671
Epargne de gestion	12 178	13 192	21 401
Solde des opérations financières et exceptionnelles	-980	38	-1 069
Epargne brute	11 198	13 230	20 332
Remboursement du capital de la dette	3 907	2 000	1 995
Epargne nette avant provisions	7 291	11 230	18 337
Solde des provisions	-934	908	908
Epargne nette après provisions	6 357	12 138	19 245

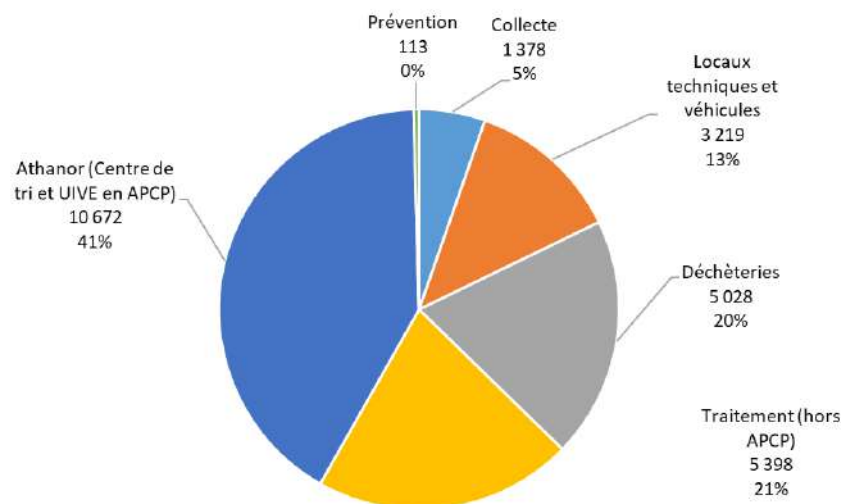
La baisse des dépenses réelles de fonctionnement de 3 M€ et la forte évolution des recettes de 6,2 M€ permettent une amélioration importante de l'épargne de gestion de 9,2 M€.

Après prise en compte du remboursement du capital et de solde des provisions constatées, l'épargne nette s'élève à 19,2 M€ soit une hausse de 12,9 M€ par rapport à 2024.

Dépenses et recettes d'investissement

Dépenses d'investissement			
Dépenses en k€	CA 2024	BP+DM 2025	CA 2025
Collecte	1 360	2 351	1 378
Locaux techniques et véhicules	3 003	3 403	3 219
Déchèteries	3 114	6 197	5 028
Traitement (hors APCP)	3 845	11 522	5 398
Athanol (Centre de tri et UIVE en APCP)	19 639	13 087	10 672
Prévention	464	178	112
Dépenses d'équipement	31 425	36 738	25 807
Comptes de Tiers	502	1 450	1 368
Remboursement d'emprunt	3 907	2 000	1 995
Souscription d'actions ou autres dépenses	0	10	9
Total des dépenses réelles d'investissement	35 834	40 198	29 179

Dépenses d'équipement en k€



Après le chantier du centre de tri, projet porté à l'échelle du bassin de vie Sud Isère sous la forme d'un groupement de commandes associant le Grésivaudan, le Pays Voironnais, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, les communautés de communes de l'Oisans, du Trièves et de la Matheysine (coût prévisionnel pour l'ensemble des membres du groupement Sud-Isère 75,6 M€), l'ensemble des marchés nécessaires à la reconstruction de l'UIVE par le même groupement de commande est attribué

début 2026. Les dépenses engagées sur l'année sont donc des dépenses d'études, le chantier débutant en 2026. Dans le cadre des travaux préparatoires de l'UIVE la Métropole a assuré la relocalisation du CTM de la Tronche.

Comme au centre de tri qui voit ses performances de fonctionnement nettement améliorées, la future UIVE doit permettre d'atteindre de meilleures performances de valorisation énergétique.

Les subventions perçues en 2025 correspondent à la participation de l'ADEME pour 1,4 M€, de CITEO pour 0,6 M€ pour la reconstruction du centre de tri ainsi qu'à la participation des partenaires à la reconstruction de l'UIVE qui ont fait le choix d'un financement sur fonds propres à hauteur de 1,2 M€.

L'AP liée à l'usine d'incinération et de valorisation énergétique est de 374 M€, incluant les participations des collectivités du groupement de commande. Les dépenses réalisées à fin 2025 sont de 16 M€.

3ème opération d'envergure pour la Métropole, la création d'une unité de méthanisation adossée au centre de compostage permettra la production de biogaz grâce à la méthanisation des bio déchets.

Le marché de conception réalisation a été attribué à 32,5 M€. Le cumul de réalisation à fin 2025 pour cette opération est de 7,5 M€.

Côté collecte des déchets en 2025, les dépenses sont liées à :

- ✚ La gestion publique des bacs et composteurs : 672 k€, valeur en baisse
- ✚ Le renouvellement des véhicules de collecte et bennes d'ordures ménagères: 2,27 M€
- ✚ Les outils connectés et embarqués dans les véhicules de collecte et pour 196 k€

Ces outils accompagnent la mise en œuvre des projets de la collecte : tarification incitative, gestion de la redevance spéciale, amélioration de la qualité du tri ainsi que la gestion des bacs roulants.

Les travaux de modernisation des déchèteries se poursuivent, conformément au schéma directeur, et notamment :

- ✚ La livraison de la déchèterie Jacquard intervenue en 2025,

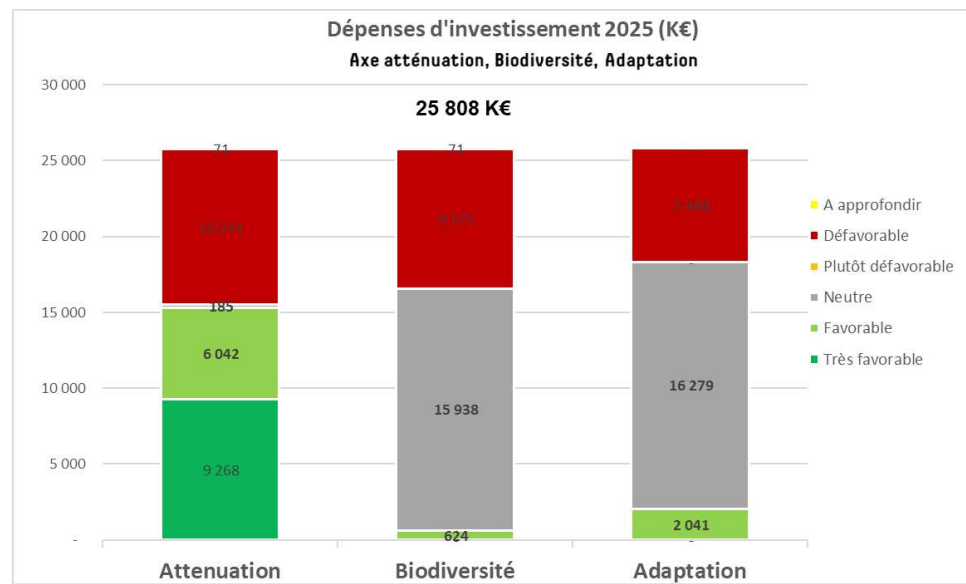
- La poursuite des travaux dans les déchèteries de Varces, Fontaine et Meylan y compris les travaux pour la dépollution et la cessation d'activité de l'ancienne déchèterie.

Dépenses Déchèteries en K€	CA 2024	CA 2025
DECHETERIE ECHIROLLES	0	171
DECHETERIE FONTAINE	134	770
DECHETERIE JACQUARD	2 052	1 930
DECHETERIE MEYLAN	8	500
DECHETERIE SAINT MARTIN D HERE	69	1
DECHETERIE SASSENAGE	1	
DECHETERIE VARCES	598	1 361
GER DECHETERIES	250	294
Total général	3 114	5 028

Des aménagements ou réaménagements ont été réalisés pour les locaux techniques (948 k€, dont 766 k€ pour le CTM de la Tronche).

De surcroît, les études de programmation de la reconstruction du centre d'exploitation collective d'Eybens ont été engagées et permettront le lancement d'un projet en 2027.

Budget climat



	Atténuation			Biodiversité			Adaptation		
Travaux, entretien maintenance :									
Travaux construction du centre de tri Athanor		100%		1%	49%	50%	5%	47,5%	47,5%
Travaux construction Unité d'Incinération et de Valorisation Énergétique Athanor		10%	90%	1%	49%	50%	5%	47,5%	47,5%
Travaux UIVE actuel (fosse Athanor)			100%		100%			100%	
Travaux amélioration des déchèteries et du système de tri	80%	12%	8%	5%	95%		30%	70%	
Travaux construction du centre de compostage de Murianette	100%			1%	49%	50%	5%	47,5%	47,5%
Travaux construction de l'unité de méthanisation au centre de compostage de Murianette	100%			1%	49%	50%	5%	47,5%	47,5%
Autres dépenses :									
Dépenses liées à la collecte : points d'apport volontaire	75%		25%			100%			100%
Dépenses liées à la collecte des secteurs	50%		50%			100%			100%
Acquisition de véhicules ou bennes à ordures ménagères		80%	20%			100%			100%
Dépenses liées à la prévention des déchets	100%			100%					100%

Axe Atténuation : Les dépenses liées aux travaux de construction sont classées « Défavorables », sauf pour :

- Le centre de tri où elles sont classées « Favorables » pour le critère tri, recyclage.
- L'usine d'incinération et de valorisation énergétique où elles sont classées « Favorables » au titre de la valorisation énergétique à hauteur de 10%.
- Le centre de compostage l'unité de méthanisation de Murianette, où elles sont classées « Très Favorables » au titre de la valorisation organique.

- Les déchèteries où elles sont classées « Très favorables » au titre de la valorisation organique ou au titre du recyclage à hauteur de 80% et « Favorables » au titre de la valorisation énergétique à hauteur de 12%.

Les dépenses liées à la collecte sont classées « Très favorables » au titre du tri, recyclage et « Défavorables » au titre de l'enfouissement.

Axe Biodiversité : Les dépenses de construction contribuant à la végétalisation et à la désimperméabilisation, la gestion des eaux pluviales, le rétablissement des continuités écologiques sont classées « Favorables ».

Les dépenses sont classées « Neutres » si elles ne génèrent pas d'artificialisation supplémentaire et « Défavorables » si elles génèrent une artificialisation avec un impact négatif sur la biodiversité.

Les dépenses liées à la collecte ou au matériel roulant sont classées « Neutres ».

Axe adaptation : Les dépenses contribuant à la végétalisation et à la désimperméabilisation, la gestion des eaux pluviales, la résilience sont classées « Favorables ».

Les dépenses sont classées « Neutres » si elles ne génèrent pas d'artificialisation supplémentaire et « Défavorables » si elles génèrent une artificialisation et ne proposent pas de solutions d'adaptation.

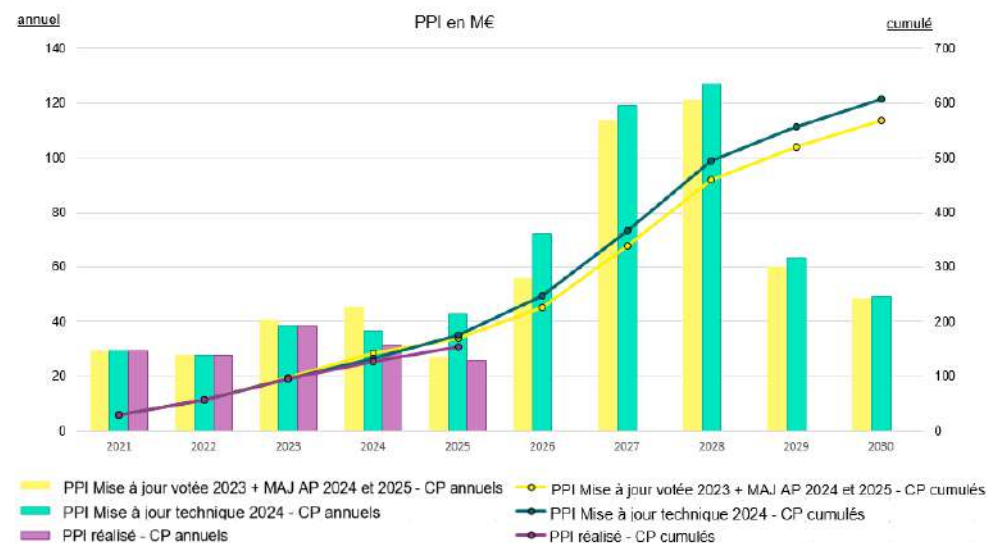
✓ Le Plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2021-2030

Dans le cadre du PPI mis à jour en juillet 2023 et des modifications d'AP/CP délibérées en 2024 et 2025, il est prévu 568 M€ de dépenses sur 2021-2030, dont une partie réalisée en AP/CP :

- ✚ AP2020_014 Centre de tri sur la période 2020-2025 ;
- ✚ AP2022_039 Unité d'incinération et de valorisation énergétique (UIVE) sur la période 2022-2030.

En 2025 ce sont 25,8 M€ de dépenses PPI qui ont été réalisés dont 10,7 M€ dans le cadre des AP.

AP	CP voté 2025	Engagé 2025	Taux d'engag.	Réalisé 2025	Taux de réalisation	Engag. non soldé	Dispo pour engag.	Reste à réaliser	Ratio de couverture
AP2020_014	3 326	3 032	91%	2 548	77%	484	424	908	0,4
AP2022_039	9 761	8 126	83%	8 124	83%	2	358 042	358 044	44,1
TOTAL	13 087	11 158	85%	10 672	81,5%	486	358 466	358 952	33,6



A fin 2025, le PPI 2021-2030 est réalisé à 25 %, la majeure partie des investissements (liés à la reconstruction de l'UIVE) étant programmés sur la période 2026-2028.

✓ Le financement de l'investissement

Les dépenses d'équipement de 25,8 M€ sont financées à hauteur de 74,57 % par l'épargne nette.

D'autres recettes ont été perçues telles que le FCTVA pour 2,9 M€, des subventions à hauteur de 3,32 M€ (dont la participation en fonds propres de membres du groupement de commande), des remboursements d'avances dans le cadre des marchés publics et annulations de mandats sur exercices antérieurs pour 385 k€ et des cessions d'immobilisations pour 47 k€.

Financement de l'investissement		
en k€	CA 2024	CA 2025
Dépenses d'équipement	31 425	25 807
Ressources d'investissement	16 856	25 891
Epargne nette	6 357	19 245
Subvention	5 758	3 320
FCTVA	4 504	2 895
Autres recettes d'investissement	9	385
Cessions d'immobilisation	228	47
Emprunt	9 000	5 000

Un emprunt de 5 M€ a été mobilisé pour compléter le financement et assurer l'équilibre du budget 2025.

✓ **Le résultat de l'exercice 2025**

Le résultat de clôture de l'exercice 2025 en fonctionnement est de 14,54 M€ alors que le solde de la section d'investissement est déficitaire de 9,99 M€.

Aussi, il est donc proposé, en application de la réglementation d'affecter 9,99 M€ à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Le solde de 4,55 M€ est proposé en reprise en fonctionnement au budget 2026.

L'encours total de la dette du Budget Annexe est de 41,56 M€ contre 38,56 M€ fin 2024.

La capacité de désendettement est de 2,04 années (contre 3,44 en 2024).

Selon la charte Gissler, la dette du Budget Annexe est intégralement classifiée en risque 1A (risque le plus faible).

Encours de la dette

L'encours de dette est en progression, l'emprunt d'équilibre 2025 mobilisé sur l'emprunt de la BEI a financé l'unité de méthanisation sur le centre de compostage.

La dette du Budget Annexe est composée de 7 lignes d'emprunts :

- ✚ Un emprunt transféré par la Communauté de Communes du Balcon Sud de Chartreuse (30 k€ au 31 décembre 2025),
- ✚ Le prêt réalisé en fin d'année 2014 (0,17 M€ au 31 décembre 2025),
- ✚ Un premier tirage de 9 M€ sur une durée de 22 ans à taux fixe (2,676 %) sur l'emprunt BEI de 45 M€ contractualisé en octobre 2022 pour la construction du centre de tri et du centre de compostage,
- ✚ 2 tirages de 10 M€ et 12 M€ sur une durée de 22 ans à taux fixes (3,422% et 3,548 %) sur l'emprunt BEI de 45 M€,
- ✚ Un tirage de 9 M€ sur une durée de 22 ans à taux fixe (3,278 %) sur l'emprunt BEI de 45 M€.
- ✚ Un tirage de 5 M€ correspondant au solde de l'emprunt BEI sur une durée de 20 ans sur index Euribor 3 mois plus une marge de 0,611 %.

BUDGET ANNEXE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

SECTION D'EXPLOITATION (en €)

CHAP.	DEPENSES	CA 2024	BP + DM 2025	CFU 2025
011	Charges à caractère général	48 731 093,24	51 602 043,00	47 349 870,06
012	Charges de personnel	26 693 750,24	26 966 883,00	26 205 589,40
65	Autres charges de gestion courante	1 269 720,41	127 064,00	115 058,08
66	Charges financières	1 069 139,97	1 320 000,00	1 239 897,38
67	Charges exceptionnelles	15 666,53	20 000,00	0,00
Total des dépenses réelles hors provisions		77 779 370,39	80 035 990,00	74 910 414,92
68	Dotations aux amortissements et provisions	1 017 102,00	92 700,00	92 612,00
Total des dépenses de provisions		1 017 102,00	92 700,00	92 612,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
Résultat de fonctionnement reporté		0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	8 850 156,00	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	5 518 170,40	9 400 000,00	8 837 681,13
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 518 170,40	18 250 156,00	8 837 681,13
Total dépenses de fonctionnement		84 314 642,79	98 378 846,00	83 840 708,05

CHAP.	RECETTES	CA 2024	BP + DM 2025	CFU 2025
013	Atténuations de charges	73 889,08	8 925,00	36 470,03
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	20 973 355,89	18 783 733,00	19 401 212,27
731	Fiscalité locale	62 366 486,00	68 029 000,00	69 425 703,00
74	Dotations et participations	4 174 623,24	4 672 400,00	5 292 659,14
75	Autres produits de gestion courante	1 284 064,55	394 410,00	915 207,98
76	Produits financiers	102 382,52	190 000,00	164 846,89
77	Produits exceptionnels	230 362,65	0,00	53 007,42
Total des recettes réelles hors provisions		89 205 163,93	92 078 468,00	95 289 106,73
78	Reprises sur provisions	83 060,00	1 000 378,00	1 000 378,00
Total des recettes de provisions		83 060,00	1 000 378,00	1 000 378,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
Résultat de fonctionnement reporté		0,00	0,00	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	95 216,00	5 300 000,00	2 095 930,32
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		95 216,00	5 300 000,00	2 095 930,32
Total recettes de fonctionnement		89 383 439,93	98 378 846,00	98 385 415,05

SECTION D'INVESTISSEMENT (en €)

CHAP.	DEPENSES	CA 2024	BP + DM 2025	CFU 2025
13	Subventions d'investissement	0,00	10 000,00	9 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 906 926,13	2 000 000,00	1 994 848,52
20	Immobilisations incorporelles	508 674,01	801 540,40	558 902,91
204	Subvention d'équipement versées	262 140,02	10 120,00	10 120,00
21	Immobilisations corporelles	3 526 114,75	5 522 207,00	4 205 966,59
23	Immobilisations en cours	7 488 969,16	17 317 025,00	10 360 889,18
363	A THA NOR	19 639 364,41	13 086 986,00	10 672 006,14
458101	OP SOUS MANDAT CONTENEUR SEMI ENTERRE CENTRE AERE CHU GRENOBLE	0,00	0,00	0,00
458102	OP SOUS MANDAT CO MOAVDG DECHETERIE JACQUARD	502 215,51	1 384 559,00	1 367 641,11
4581309	FINANCEMENT CITEO COLLECTE DES DECHETS HORS LOYERS	0,00	65 000,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		35 834 403,99	40 197 437,40	29 179 374,45
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00	10 484 628,80	0,00
Total dépenses mixtes d'investissement		0,00	10 484 628,80	0,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	95 216,00	5 300 000,00	2 095 930,32
041	Opérations patrimoniales	5 661 850,62	8 210 000,00	3 725 123,25
Total dépenses d'ordre d'investissement		5 757 066,62	13 510 000,00	5 821 053,57
Total dépenses d'investissement		41 591 470,61	64 192 066,20	35 000 428,02

CHAP.	RECETTES	CA 2024	BP + DM 2025	CFU 2025
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 942 992,96	13 278 434,57	12 573 265,48
13	Subventions d'investissement	5 758 292,02	7 115 424,00	3 319 960,35
16	Emprunts et dettes assimilées	9 000 000,00	15 594 492,63	5 000 000,00
21	immobilisations corporelles	0,00	0,00	134 711,53
23	immobilisations en cours	8 554,60	0,00	250 370,12
27	Autres immobilisations financières	186 279,43	290 000,00	269 059,73
024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	0,00	4 000,00	0,00
458101	OP SOUS MANDAT CONTENEUR SEMI ENTERRE CENTRE AERE CHU GRENOBLE	7 894,87	0,00	0,00
458102	OP SOUS MANDAT CO MOAVDG DECHETERIE JACQUARD	461 519,80	1 384 559,00	1 384 559,00
4581309	FINANCEMENT CITEO COLLECTE DES DECHETS HORS LOYERS	0,00	65 000,00	0,00
Total recettes réelles d'investissement		24 365 533,68	37 731 910,20	22 931 926,21
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
Solde d'exécution d'investissement reporté		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	8 850 156,00	0,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	5 518 170,40	9 400 000,00	8 837 681,13
041	Opérations patrimoniales	5 661 850,62	8 210 000,00	3 725 123,25
Total recettes d'ordre d'investissement		11 180 021,02	26 460 156,00	12 562 804,38
Total recettes d'investissement		35 545 554,70	64 192 066,20	35 494 730,59

4. BUDGET ANNEXE REGIE DE L'EAU POTABLE

L'élément majeur de l'année 2025 est la reprise en régie de l'activité de distribution de l'eau confiée auparavant à la SPL Eaux de Grenoble Alpes sur une partie du territoire permettant ainsi une optimisation du service. Les volumes d'eau facturés pris en compte pour la recette de vente d'eau 2025 s'inscrivent dans une tendance stable avec toutefois une légère baisse de 22,6 à 22,4 Mm³ tenant notamment compte de la suppression du forfait de lavage pour le nettoyage des rues de la ville de Grenoble. Après une forte baisse de 0,6 Mm³ en 2024, les volumes vendus au Grésivaudan se stabilisent aux alentours de 7,2 Mm³.

L'exercice 2025 se traduit par la stabilité des recettes de fonctionnement, une hausse de 1,8 M€ des dépenses de fonctionnement, une baisse de 1,5 M€ des dépenses d'équipement et de 1 M€ des subventions d'investissement.

Pour cet exercice, des travaux en régie à hauteur de 666 k€ ont été valorisés.

L'ensemble du service public de l'eau est certifié ISO9001 depuis décembre 2019 et ISO 14001 (environnement) et 45001 (sécurité) depuis décembre 2025.

L'épargne nette 2025 s'élève à 10,87 M€ en baisse de 1,4 M€ par rapport à 2024. Elle permet de couvrir 76,5 % des dépenses d'équipement.

Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 39,1 M€ (travaux en régie compris), en hausse de 600 k€ par rapport à 2024 du fait essentiellement des travaux en régie. Hors travaux en régie les recettes sont globalement stables.

La principale recette 2025 est le produit de la facturation de l'eau aux usagers pour 33,4 M€ dont 0,16 M€ de redevance performance eau de l'agence de l'eau contre 33,1 M€ en 2024, soit une hausse de 0,3 M€. Elle représente 86 % des recettes d'exploitation. La hausse constatée, malgré la baisse des volumes, tient à l'évolution des parts fixes (abonnements).

Les tarifs n'ont pas été revalorisés en 2025 pour les abonnés domestiques comme pour les non domestiques. Le nombre d'abonnés augmente de 1500 en 2025 avec 180 617 contrats.

Recettes d'exploitation avec travaux en régie et hors cessions			
en K€	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
Vente d'eau abonnés	33 096	33 100	33 444
Vente d'eau en gros	3 513	3 400	3 452
Redevance pollution et modernisation	0	4	0
Subventions	374	0	0
Autres recettes diverses	1 202	911	1 422
Recettes d'exploitation	38 184	37 415	38 318
Produits financiers	303	140	122
Travaux en régie	0	668	666
Recettes réelles d'exploitation hors cessions	38 487	38 223	39 106

La vente d'eau en gros pour 3,5 M€ (Grésivaudan et Université) est stable.

Les autres recettes diverses de 1,4 M€, en hausse de 0,22 M€, comprennent notamment :

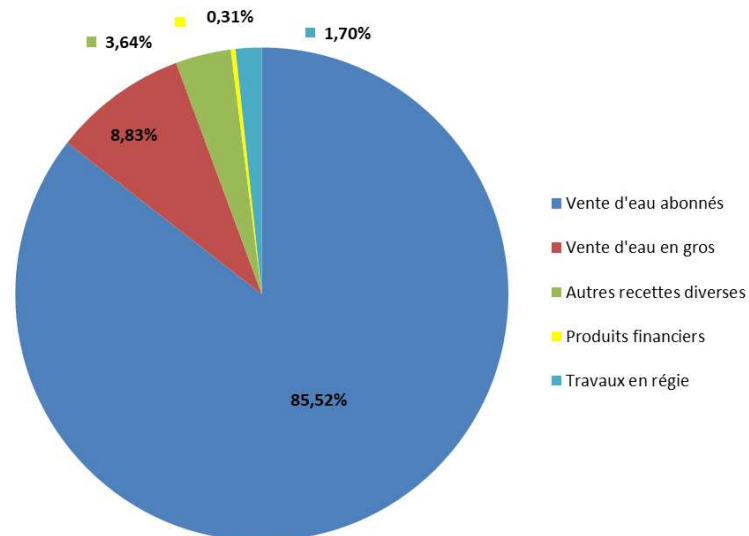
- La prestation de production réalisée pour le Grésivaudan sur la branche Romanche pour 335 k€ (en hausse par rapport à 2024 en raison de la comptabilisation de 5 trimestres sur 2025),
- Les frais de structure remboursés par le budget principal au titre de l'occupation du bâtiment le Verseau pour 178 k€,
- Le reversement à l'Agence de l'Eau de la part de redevance payée par l'université sur sa consommation d'eau potable : 148 k€,
- Le loyer du bâtiment rue Vaujany occupé par la SPL EDGA pour 181 k€ et par la régie assainissement pour 36 k€ (4 mois),
- La redevance relative aux antennes relais positionnés sur nos réservoirs et des redevances d'occupation pour 198k€,
- Les remboursements d'indemnités journalières et CESU pour 108 k€,

- La recette au titre des centrales de production d'énergie hydraulique de Domène et de Saint-Martin d'Uriage et la vente de matériaux pour 92 k€.

Les produits financiers sont en baisse par rapport à 2024 (- 181 k€).

666 k€ ont été valorisés en travaux en régie (neutralisation des charges de personnel mobilisées à la valorisation du patrimoine, en permettant leur transfert vers la section d'investissement).

Recettes d'exploitation avec travaux en régie et hors cessions : 39,1 M€



Dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement			
en K€	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
Charges de gestion	9 796	10 491	8 864
Charges de personnel	10 454	13 163	13 609
Reversements à l'Agence de l'Eau	0	4	0
Autres charges de gestion	253	480	293
Charges d'exploitation	20 503	24 138	22 766
Charges financières	1 997	1 959	1 574
Charges exceptionnelles	88	208	86
Dotations aux amortissements et provisi	20	16	16
Charges réelles de fonctionnement	22 608	26 322	24 442

Les dépenses réelles de fonctionnement 2025 s'élèvent à 24,4 M€, en hausse (+1,83 M€) par rapport à 2024.

Les charges d'exploitation sont en hausse de 2,3 M€ par rapport au CA 2024. Cette évolution, détaillée ci-après, est liée à une hausse de 3,2 M€ des frais de personnel, dans un contexte de reprise des effectifs de la SPL, dont 0,67 M€ ont été valorisés en investissement au titre des « travaux réalisés en régie », au paiement du solde du contrat de gérance distribution 2024 pour 0,55 M€, ainsi qu'à la reprise du bâtiments Vaujany (0.9 M€ bruts). Parallèlement, les dépenses du service d'exploitation de l'eau sont en baisse de 2,5 M€ (hors solde du contrat de gérance distribution 2024).

Les charges de gestion se composent d'abord des frais d'exploitation liés à la production et à la distribution de l'eau, en forte baisse par rapport au CA 2024, passant de 4 M€ à **2 M€** du fait principalement de la reprise en Régie directe de l'activité de distribution induisant une nouvelle répartition des charges de fonctionnement sur les des différents postes dont des charges de prestations liées à l'ancien contrat de gérance transférées en frais de personnel. Ils comprennent outre les coûts de l'exploitation annuelle, 552 k€ de solde du contrat de gérance distribution 2024 versé à la SPL EDGA et 213 k€ d'achat d'eau au Grésivaudan.

L'exploitation spécifique des deux principaux champs captant que sont Rochefort et Jouchy Pré Grivel est en hausse de 97 k€ avec un coût global de **1,8 M€**. Plus de la moitié de cette dépense (1 M€) est consacrée à la consommation énergétique des installations afférentes. Les dépenses générales (nettoyage des locaux, maintenance, carburant et sous-traitance, ...) concernant ces sites sont stables avec **137 k€** en 2025 contre 133 k€ en 2024.

Les frais généraux sont en légère baisse de 28 k€ à hauteur de **2,2M€**. Ils intègrent la redevance préservation de la ressource (re)versée à l'Agence de l'Eau, stable par rapport à 2024 (1,7 M€), comme les dépenses énergétiques propres à l'exploitation pour 366 k€ (364 k€ au CA 2024).

En matière de gestion des bâtiments, l'ensemble des coûts propres au bâtiment Vaujany s'élèvent à **912 k€** (frais de location pour 622 k€, de nettoyage pour 46 k€, de maintenance pour 28 k€, de carburant pour 55 k€, de sous-traitance pour 55 k€ ou encore de location mobilière pour 76 k€). Hors ce bâtiment et ceux des deux champs captant, les autres bâtiments présentent un coût général en hausse de 32 k€ avec **196 k€** contre 164 k€ en 2024. Est comprise la location temporaire du bâtiment du pôle abonnés du secteur nord-est générant une recette de 217 k€ en 25 et 350 k€ en année pleine.

781 k€ sont constatés au titre du remboursement des charges de structures reversées au Budget Principal (hors masse salariale) contre 810 k€ au CA 2024.

Cette baisse s'explique par une diminution du poste « moyens collectifs », notamment des assurances des véhicules, qui ne sont plus refacturées mais affectées directement aux budgets annexes concernés dès la facturation.

Les dépenses relatives aux véhicules sont en hausse de 62 k€ avec **232 k€** surtout du fait de l'intégration du coût de l'assurance directement et intégralement dans le budget annexe à hauteur de 81k€. L'évolution est liée à celle du parc de VL avec l'intégration du parc SPL EDGA de la distribution.

La dépense affectée à la préservation de la ressource est en baisse de 114 k€, avec **157 k€**, contre 272 k€ en 2024.

Les charges de personnel pour 2025 s'élèvent à 13,6 M€, marquant une augmentation de 30 % par rapport à 2024.

Elles comprennent les coûts liés au personnel de la Régie de l'Eau potable, tant public que privé, ainsi que les dépenses associées aux services support et aux intérimaires.

Cette hausse des charges du personnel résulte de plusieurs facteurs influençant la masse salariale.

Les charges de personnel pour 2025 (hors intérim et refacturation du personnel des fonctions support) augmentent de 2,97 M€ de CA 2024 à CA 2025 sous l'effet des évolutions suivantes :

- **Les détachements (+59 k€)** traduisent la poursuite des effets des mouvements engagés en 2024 (+28 k€ sur le premier semestre 2025), auxquels s'ajoute l'impact de la vague de détachements intervenue en 2025 (+31 k€ sur le second semestre). Ces effets sont structurels depuis plusieurs années. Toutefois, au regard de la diminution constante des effectifs sous statut public, il est possible d'envisager un tassement de ces évolutions dans les années à venir.
- **Les dépenses de personnel de droit privé (+2,59 M€)** constituent le principal facteur de hausse. Elles intègrent notamment les effets des Négociations Annuelles Obligatoires, incluant avancements et promotions (+190 k€), les progressions d'échelon (+50 k€), ainsi que la cotisation patronale à l'OPCO au titre de la formation (+51 k€). Elles tiennent également compte des besoins de renfort et de remplacement (+4,5 k€) et d'autres éléments variables de rémunération (heures supplémentaires, astreintes, etc., +103 k€). Enfin, l'intégration de la SPL représente un impact significatif de 2,15 M€.

- **Les dépenses de personnel de droit public (+291 k€)** progressent sous l'effet conjugué de la hausse des cotisations à la CNRACL (+92 k€), des cotisations liées aux agents détachés d'autres collectivités au sein des régions (+144 k€ faisant l'objet de remboursement aux collectivités d'origine), du coût du contrat de prévoyance (+25 k€) et de l'effet du Glissement Vieillesse Technicité (+30 k€).
- **Les rattachements relatifs aux cotisations retraite des agents en détachement extérieur (+29 k€)** : Ce montant correspond à des rattachements opérés en fin d'exercice 2025, sur des engagements non consommés, en raison de factures parvenues tardivement. Ces charges sont reportées sur 2026 afin de préserver la sincérité du budget, dans la mesure où elles se rattachent à l'exercice 2025.

Dans leur ensemble, ces évolutions traduisent à la fois des facteurs structurels (intégration de la SPL, progression de carrière, charges sociales, effets de détachements internes et externes) et des éléments conjoncturels (heures supplémentaires, renforts remplacements...).

Ainsi, la répartition des charges de personnel se compose de 9,6 M€ de masse salariale directement financée par le Budget Annexe (personnel de droit privé), 2,7 M€ de remboursement des charges de personnel affecté au Budget Principal, et 1,3 M€ de remboursement des frais de personnel relatifs aux fonctions support.

A noter qu'une part de l'activité du personnel a contribué à la réalisation d'immobilisations (travaux d'investissement) pour 666 k€. 2025 est la 1^{ère} année de valorisation budgétaire de ces travaux en régie générant une recette de fonctionnement. Le dispositif pourra encore se développer après une analyse plus approfondie des activités.

Le remboursement des frais de personnel liés aux fonctions support a progressé par rapport à 2024, principalement en raison de l'augmentation des charges de masse salariale réparties au prorata des effectifs. En effet, la proportion d'agents du budget annexe par rapport au total de la Métropole a augmenté, passant de 7,59 % en 2024 à 9,34 % en 2025, en lien avec

l'intégration des 36 postes repris suite au transfert de la distribution de la SPL EDGA.

Charges de personnel			
en k€	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
Masse salariale directe	6 166	9 753	9 616
Masse salariale remboursée au budget	3 132	2 736	2 652
Remboursement frais de personnel des	1 156	1 342	1 342
Totale masse salariale	10 454	13 831	13 609

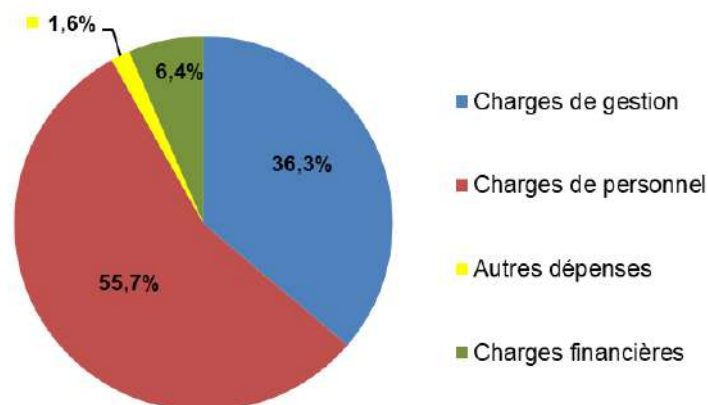
Les autres charges de gestion courante sont en légère hausse de 40 k€, avec 293 k€, contre 253 k€ en 2024 :

La tarification sociale de l'eau pour un montant total de 238 k€, en hausse de 16 k€, comprend l'allocation eau (**209 k€**), le paiement de la prestation d'envoi des courriers aux bénéficiaires et le versement de l'allocation assurée par la SPL EDGA, puis la subvention accordée aux associations venant en aide aux personnes sans contrat d'eau. Le coût de cette opération est pris en charge à part égale entre les budgets eau et assainissement, avec une participation de 30 k€ du budget principal s'agissant de l'allocation eau.

S'ajoute le remboursement des indemnités des élus pour **60 k€** en hausse de 11 k€ par rapport à 2024 et 23 k€ concernant l'expropriation du captage Pré Rivoire à la Tronche en vue de la préservation des ressources.

Les charges exceptionnelles pour 86 k€ se composent essentiellement de la subvention versée au titre de la coopération internationale.

Dépenses réelles de fonctionnement : 24,4 M€



Annuité de la dette

Les frais financiers sont en baisse et l'annuité de la dette est en légère progression.

Les frais financiers nets des produits sont en baisse à 1,45 M€, contre 1,61 M€ en 2024.

Cette baisse est due à la baisse des taux monétaires à la suite des décisions de la Banque Centrale Européenne de baisser ses taux directeurs, le niveau de l'inflation étant revenu dans l'objectif (~2%) de la BCE.

L'annuité de la dette est en légère progression compte tenu de la hausse du remboursement en capital, elle est à 5,25 M€, contre 5,21 M€ en 2024, soit une augmentation de 0,034 M€.

L'annuité prend en compte le remboursement de dettes récupérables :

- Par la commune de Saint-Martin d'Uriage dans le cadre de la dissolution du Syndicat Intercommunal des Eaux de Casserousse (SIEC), conformément à la délibération du 5 juillet 2019.

Par ailleurs, la régie de l'eau potable rembourse à la commune de Saint Martin d'Hères la dette réaffectée de 2000 à 2009 liée à la gestion de l'eau.

	en M€	CA 2024	Crédits 2025	CA 2025
Remboursement du capital		3,605	4,117	3,794
Capital emprunts		3,681	4,000	3,686
Capital dette récupérable SMH		0,036	0,130	0,121
Déduction dette récupérable eau Ville de Grenoble		-0,098	0,000	0,000
Déduction dette récupérable eau St Martin d'Uriage		-0,013	-0,013	-0,013
Charges financières		1,607	1,819	1,452
Intérêts (hors ICNE)		1,551	1,227	1,182
Intérêts dette récupérable SMH		0,006	0,005	0,005
Frais gestion Agence de l'Eau, Intérêts billet de trésorerie (NEU CP)		0,234	0,240	0,142
ICNE		-0,073	0,000	-0,055
Intérêts et frais trésorerie		0,145	0,270	0,089
Swap, commissions et frais divers		0,135	0,217	0,210
Déductions produits financiers (Swap)		-0,303	-0,140	-0,122
Déduction dette récupérable eau Ville de Grenoble		-0,088	0,000	0,000
ANNUITE		5,212	5,936	5,246

La charge financière nette d'intérêts est de 1,45 M€, elle baisse de 0,155 M€ par rapport à 2024 et est liée à la baisse des taux monétaires des contrats.

Les intérêts sur les couvertures de taux et de commissions diverses représentent un montant de 210 k€ en 2025 contre 135 k€ en 2024.

Les intérêts payés sur les titres négociables court terme sont en baisse à 142 k€ contre 234 k€ sur l'année 2024.

Le remboursement en capital s'élève en 2025 à 3,69 M€, en très légère progression de 5 k€.

La régie a continué d'émettre sur l'ensemble de l'année des billets de trésorerie en comparant systématiquement le coût avec les lignes de trésorerie contractualisées en 2025.

8 émissions de titres négociables court terme (TNCT) ont été effectuées en 2025 pour un montant cumulé de 66 M€.

Ces émissions ont généré 142,3 k€ d'intérêts à payer sur l'année, les taux ont été compris entre 1,98 % et 2,85 %.

Sur les lignes de trésorerie, le montant des intérêts est en baisse à 89 k€ prenant en compte l'utilisation des billets de trésorerie plus performant financièrement.

Les soldes intermédiaires de gestion

L'épargne nette 2025 s'élève à 10,87 M€, en baisse de 1,4 M€ par rapport à 2024, baisse qui résulte principalement du versement du solde du contrat de gérance 2024 pour 550 k€, et de l'imputation en fonctionnement d'une partie des charges de personnel liées au investissements qui était antérieurement financée en investissement auprès de la SPL EDGA.

Ce niveau d'épargne nette permet toutefois de couvrir 76,5 % des dépenses d'équipement (78,3 % au CA 2024).

En M€	CA 2024	CA 2025
Recettes d'exploitation	38,09	38,76
Dépenses d'exploitation	20,50	22,77
EPARGNE DE GESTION	17,58	15,99
Solde des opérations financières, exceptionnelles et provisions	-1,71	-1,33
EPARGNE BRUTE (capacité d'autofinancement)	15,88	14,66
Remboursement du capital de la dette	3,61	3,79
EPARGNE NETTE	12,27	10,87

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 14,21 M€ et présentent une réalisation des travaux à hauteur de 71,3 % par rapport au Budget Prévisionnel 2025.

Dépenses d'équipement Travaux en régie compris			
en K€	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
Etudes	336	693	217
Travaux en régie Etudes	0	668	666
Acquisitions	3 762	6 177	4 363
Renouvellement/renforcement des réseaux	3 263	5 501	4 457
Sécurisation des réseaux, accompagnement de programmes particuliers	6 474	4 358	3 148
Protection de la ressource	6	733	377
Reprises branchements	53	269	126
Autres opérations y compris exceptionnelles	1 779	1 526	860
DÉPENSES D'EQUIPEMENT	15 674	19 924	14 213

Les crédits d'études et d'équipements informatiques, de 217 k€, comprennent principalement 107 k€ consacrés à l'étude de diagnostic de réservoirs, et la préservation de la ressource pour 8,5 k€ en diagnostic hydrogéologue.

S'ajoutent 101,5 k€ consacrés aux licences informatiques pour le SIG (Système d'Information Géographique) et les logiciels informatiques.

Les **travaux en régie** sont valorisés à hauteur de 666 k€.

Les **crédits consacrés aux équipements, véhicules et terrains** s'élèvent à 4,4 M€ (3,8 M€ en 2024). La **hausse de 601 k€** est due essentiellement au rachat des biens affectés à l'activité de distribution prévue au protocole de fin du contrat de gérance distribution avec la SPL EDGA à hauteur de 437 k€ et aux travaux de **sûreté et de contrôle d'accès** pour 250 k€.

L'**investissement en matière d'exploitation** comporte de nombreux travaux de reprise et de changement de branchements, de création de regards et de réfection définitive de tranchées et d'achat de matériels comme des détecteurs, compteurs, traceurs, analyseurs de chlore, adaptateurs et vannes... Ce poste est en légère hausse avec 2,7 M€ contre 2,5 M€ au CA 2024. La baisse de l'achat des compteurs avec 495 k€ contre 924 k€ en 2024 compense les 437 k€ de paiement du solde du contrat de gérance distribution.

L'investissement relatif à la **production de l'eau DRAC Romanche** sur les deux grands champs captant, comprennent l'achat de matériels ainsi que des travaux, et représente 872 k€ ; il est stable par rapport au CA 2024.

Le **bâtiment de Vaujany** a été réaménagé pour l'arrivée des agents (161 k€) et l'acquisition des véhicules a augmenté (131 k€ contre 44 k€ en 2024).

Le **bâtiment le Verseau** a été agencé par de la végétalisation pour un montant de 20 k€.

Les dépenses générales concernant **les autres bâtiments**, matériels, véhicules, s'établissent à 190 k€, en baisse par rapport à 2024 (215 k€).

Le **renouvellement et le renforcement des réseaux** s'élève à 4,5 M€, contre 3,3 M€ en 2024, et comprennent notamment les travaux à Quaix en Chartreuse, Sarcenas, Saint Martin d'Hères, Saint Pierre de Mésage, Grenoble, Saint Paul de Varcès, Noyarey, Meylan, et Gières.

Les dépenses d'investissement relatives à **l'amélioration et la sécurisation des réseaux** s'élèvent à 2,1 M€. Elles s'inscrivent dans la mise en œuvre progressive du schéma directeur eau potable. Outre la sécurisation des communes de St Egrève, Le Fontanil-Cornillon, Notre Dame de Commiers et St Georges de Commiers, elles comprennent les travaux de sécurisation du hameau de Romage à Herbeys (810 k€) et la

création d'une station de surpression sur le réseau d'adduction du réservoir de Marcelline au Pont de Claix afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de la ville et de garantir le remplissage du réservoir selon plusieurs scénarios étudiés (coût de l'investissement 850 k€).

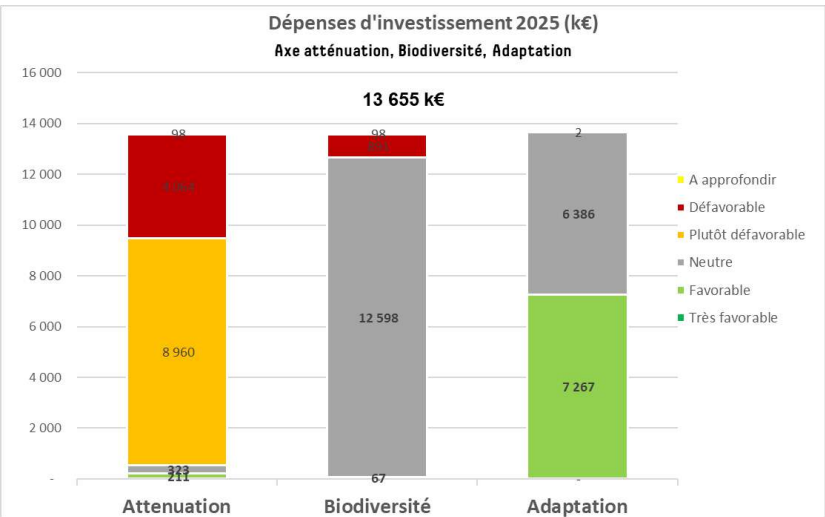
Les travaux de **restructuration ou renouvellement** en lien avec des opérations d'aménagement de surface s'élèvent à 1 M€ en 2025. Ils comprennent les travaux de déviation de réseaux dans le cadre de l'aménagement de l'échangeur Rondeau sur les communes Echirolles-Grenoble et les travaux sur les réseaux en lien avec la requalification des espaces publics de l'avenue Marcel Cachin et des rues Zola, Chopin et Sand à St Martin d'Hères.

Les « **autres opérations** » s'élèvent à 860 k€ contre 1,8 M€ en 2024. Ces travaux correspondent notamment aux travaux répondant à des besoins urgents d'amélioration ou renouvellement des réseaux (215 k€ en 2025). Ils concernent notamment les travaux d'interconnexion en eau potable sur les communes d'Herbeys et Noyarey

Le renouvellement et la rénovation des branchements ont mobilisés 126 k€ contre 53 k€ en 2024.

Les travaux de la **protection de la ressource** s'élèvent à 377 k€ contre 6 k€ en 2024. Ces travaux ont concerné les mousses à Saint Paul de Varcès et le Champa au Gua pour des travaux de confortement et sur Saint Barthelemy de Séchilienne pour le pompage du réservoir.

Budget climat



	Atténuation	Biodiversité	Adaptation
Travaux :			
Travaux de sécurisation interconnexions	100%	100%	100%
Travaux d'amélioration des réseaux pour éviter les fuites d'eau	100%	100%	100%
Travaux - gestion patrimoniale (renouvellement, renforcement)	100%	80%	100%
Travaux dits d'accompagnement / programmes particuliers	100%	100%	100%
Autres dépenses :			
Frais d'études travaux gestion patrimoniale	100%	100%	100%
Acquisition véhicules, engins techniques diesel	100%	100%	100%
Achat matériel, outillage, compteurs...	100%	100%	100%

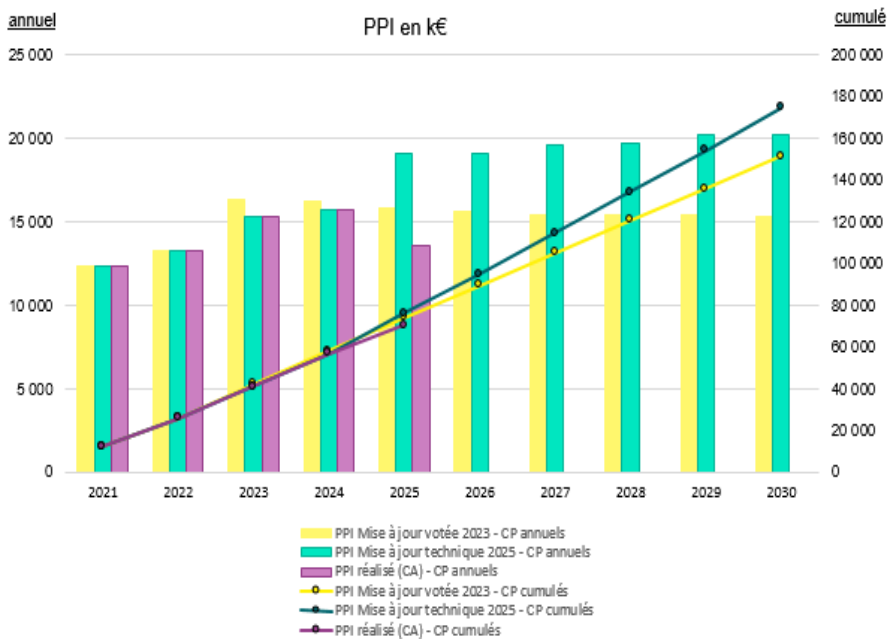
- Atténuation : les dépenses de réparations de fuites ou de renouvellement de vannes et branchements, permettant d'éviter les fuites d'eau sont classées « Plutôt défavorables ».
- Adaptation : les dépenses contribuant à améliorer la résilience et la continuité du service public en cas d'aléas climatiques sont classées « favorables ».

✓ **Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2021-2030**

Dans le cadre du PPI 2021-2030, il est inscrit 151 M€ de dépenses au Budget Annexe Eau potable.

Après 4 années de réalisation conforme au prévisionnel avec en moyenne 14,2 M€ de dépenses, 2025 connaît un ralentissement avec des investissements qui s'élèvent à 13,5 M€. Cela s'explique par des départs de chargés d'opération au sein de la direction travaux et des jurys infructueux ainsi que des difficultés sur la gestion foncière de certaines opérations qui ont dû être repoussées.

Pour autant, les dépenses totales de la PPI devront être revues à la hausse pour intégrer les surcoûts liés à la reprise en régie des missions de distribution de l'eau potable et à l'inscription de nouvelles dépenses de sûreté et de sécurité informatique imposées par la loi de programmation militaire 2024-2030.



✓ **Le financement des investissements**

Financement de l'investissement			
en millions d' €	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
DEPENSES D'EQUIPEMENT	15,7	19,9	14,2
FINANCEMENT INVESTISSEMENT	13,7	7,3	11,3
Épargne nette	12,3	6,4	10,9
Subventions	1,4	0,9	0,4
Cessions	0,0	0,0	0,1
Autres recettes	0,0	0,0	0,0
Emprunt	2,0	7,3	2,0

Les dépenses d'équipement qui s'élèvent à 14,2 M€ sont couvertes à hauteur de 76,5 % par l'épargne nette (10,9 M€).

Les subventions s'élèvent à 0,4 M€, en diminution de 1 M€ par rapport à 2024 essentiellement identifiée sur les subventions Agence de l'Eau.

Un nouvel emprunt a été mobilisé à hauteur de 2 M€.

✓ **L'affectation du résultat 2025 pour l'exercice 2026**

L'excédent cumulé, dégagé par la section de fonctionnement, est de 11,51 M€, comprenant le résultat antérieur repris de 4,74 M€.

En application de la réglementation, il sera proposé d'affecter 7,78 M€ à la couverture du besoin de financement des investissements.

Le solde de 3,73 M€ est proposé en reprise en fonctionnement au budget 2026.

Encours de la dette

L'encours net est en baisse et représente un montant de 39,7 M€ au 31 décembre 2025 contre 41,5 M€ au 31 décembre 2024 soit un désendettement de 1,8 M€.

La régie eau potable a mobilisé un emprunt de 2 M€ auprès de La Caisse d'Epargne sur la fin de l'exercice, cet emprunt est sur 20 ans à taux Euribor 3 mois plus une marge de 1 %.

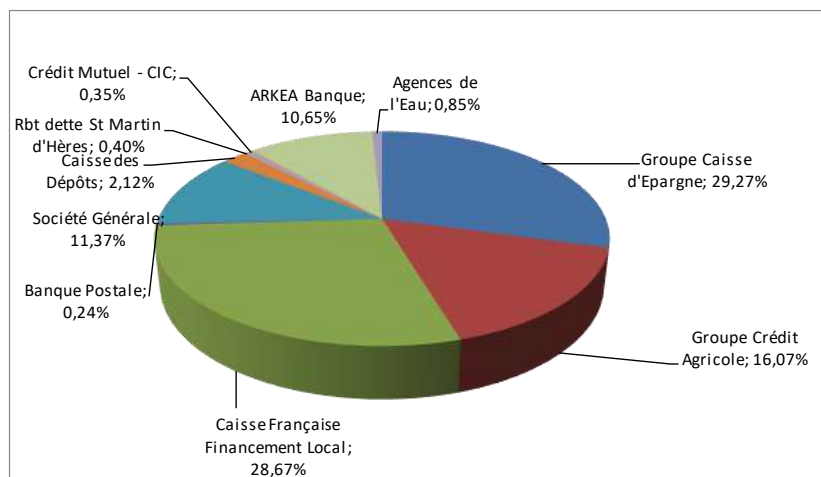
6 lignes d'emprunt du Crédit Agricole et de CACIB ont été refinancées et compactées en une seule ligne auprès d'Arkéa banque pour un montant de 1,345 M€, cet emprunt est sur index Euribor 3 mois plus une marge de 0,96 %, sur une durée de 10 ans.

La part de dette du Budget Annexe Eau potable à taux fixe est de 56,4%, la dette à taux monétaires représente 42,2 %, 1,4 % de la dette est sécurisé sur un taux plafond (CAP).

Son taux moyen est en baisse à 2,86 % contre 3,24 % au 31 décembre 2024.

En M€	CA 2024	CA 2025	Evolution
Encours brut Régie eau potable	41,35	39,58	-1,77
Encours dette remboursable à Saint Martin d'Hères	0,20	0,16	-0,04
Encours dette récup. St Martin d'Uriage (microcentrale du Replat)	-0,08	-0,07	-0,01
Total encours net Régie eau potable	41,45	39,67	-1,82

3 prêteurs se partagent l'essentiel de l'encours (74 %), le groupe Caisse d'Epargne (29,3 %), la SFIL (28,7 %) et le groupe Crédit agricole (16 %).



La dette du Budget Annexe ne comporte pas de risques puisqu'elle est pour 100 % en 1A, qui est le risque le plus faible selon la charte Gissler. La capacité de désendettement est de 2,7 années en 2025 contre 2,61 années en 2024.

REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE - REGIE EAU POTABLE

SECTION D'EXPLOITATION (en €)

CHAP.	DEPENSES	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
011	Charges à caractère général	9 795 793,87	10 491 023,39	8 863 833,61
012	Charges de personnel	10 454 320,03	13 831 101,00	13 608 933,36
014	Atténuations de produits	308,00	3 800,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	252 692,21	480 160,00	293 043,99
66	Charges financières	1 997 157,55	1 959 000,00	1 573 709,59
67	Charges exceptionnelles	87 779,00	208 340,00	86 455,81
68	Dotations aux amortissements et provisions	20 115,00	16 161,00	16 161,00
Total dépenses réelles de fonctionnement		22 608 165,66	26 989 585,39	24 442 137,36
023	Virement à la section d'investissement	0,00	7 678 308,54	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	7 800 661,41	10 000 000,00	8 802 979,49
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		7 800 661,41	17 678 308,54	8 802 979,49
Total dépenses de fonctionnement		30 408 827,07	44 667 893,93	33 245 116,85

CHAP.	RECETTES	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
013	Atténuations de charges	69 899,37	27 325,00	107 670,77
70	Prestations de services	4 044 089,72	4 226 376,00	4 240 377,32
74	Subventions d'exploitation	373 742,39	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	33 600 125,63	33 115 738,00	33 740 969,49
76	Produits financiers	302 788,57	140 000,00	121 619,17
77	Produits exceptionnels	47 236,08	0,00	243 324,56
78	Reprises sur provisions	78 059,00	45 580,00	45 580,00
Total recettes réelles de fonctionnement		38 515 940,76	37 555 019,00	38 499 541,31
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	775 266,21	2 368 000,00	1 510 162,04
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	4 744 874,93	0,00
Total recettes d'ordre de fonctionnement		775 266,21	7 112 874,93	1 510 162,04
Total recettes de fonctionnement		39 291 206,97	44 667 893,93	40 009 703,35

SECTION D'INVESTISSEMENT (en €)

CHAP.	DEPENSES	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
16	Emprunts et dettes assimilées	3 716 469,79	4 130 000,00	3 807 070,12
20	Immobilisations incorporelles	336 346,76	692 500,00	217 269,53
21	Immobilisations corporelles	3 762 468,97	6 176 750,00	4 362 569,32
23	Immobilisations en cours	11 574 942,79	12 387 500,00	8 967 464,23
26	Titres de participation	0,00	9 000,00	2 380,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	105 310,00	105 303,15
Total dépenses réelles d'investissement		19 390 228,31	23 501 060,00	17 462 056,35
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00	8 861 531,07	0,00
166 + 16449	Refinancement de dette		40 000 000,00	1 345 083,63
Total dépenses mixtes d'investissement		0,00	48 861 531,07	1 345 083,63
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	775 266,21	2 368 000,00	1 510 162,04
041	Opérations patrimoniales	6 775 405,71	19 000 000,00	262 113,59
Total dépenses d'ordre d'investissement		7 550 671,92	21 368 000,00	1 772 275,63
Total dépenses d'investissement		26 940 900,23	93 730 591,07	20 579 415,61

CHAP.	RECETTES	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
13	Subventions d'investissement	1 389 507,46	876 000,00	377 171,16
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00	7 301 751,46	2 000 000,01
23	immobilisations en cours	2 520,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	111 274,58	13 000,00	13 007,44
Total recettes réelles d'investissement		3 503 302,04	8 190 751,46	2 390 178,61
1068	Dotations, fonds divers et réserves	9 174 036,43	8 861 531,07	8 861 531,07
166 + 16449	Refinancement de dette	0,00	40 000 000,00	1 345 083,63
Total dépenses mixtes d'investissement		9 174 036,43	48 861 531,07	10 206 614,70
021	Virement de la section de fonctionnement		7 678 308,54	0,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	7 800 661,41	10 000 000,00	8 802 979,49
041	Opérations patrimoniales	6 775 405,71	19 000 000,00	262 113,59
Total recettes d'ordre d'investissement		14 576 067,12	36 678 308,54	9 065 093,08
Total recettes d'investissement		27 253 405,59	93 730 591,07	21 661 886,39

5 LA REGIE ASSAINISSEMENT

La régie assainissement de Grenoble-Alpes Métropole construit, rénove, entretient et exploite 2100 kms de réseaux, 162 postes de relèvement et les stations de dépollution servant à acheminer et traiter les eaux usées de l'agglomération.

Le collecteur intercommunal et la STEP Aquapole collectent et traitent également les eaux usées de collectivités extérieures à la Métropole (SIALLP – Syndicat Intercommunal d'assainissement pour les lacs de Laffrey et Pétichet, une partie des communes de la CCLG – Communauté de communes Le Grésivaudan – de la CCMV – communauté de communes du Massif du Vercors).

Elle est propriétaire de la station d'épuration Aquapole, mise en service en 1989, qu'elle exploite en régie directe depuis 2014 et qui a assuré le traitement de 212 000 m3 d'eau par jour en 2025.

5 autres stations d'épuration sont situées sur le territoire de la Métropole:

- ✚ 2 à Quaix-en-Chartreuse,
- ✚ 1 au hameau de Prélénfrey (Le Gua),
- ✚ 1 à Miribel-Lanchâtre et enfin une à Notre-Dame-de-Commiers.

L'année 2025 aura été marquée par la baisse simultanée des recettes d'exploitation (prime pour épuration, contribution eaux pluviales et redevances pour le biogaz) pour plus de 2M€ et des dépenses d'exploitation, grevées en 2024 des dépenses de maintenance décennale des digesteurs de la station d'épuration Aquapole, d'où une forte diminution en 2025 de - 2 M€.

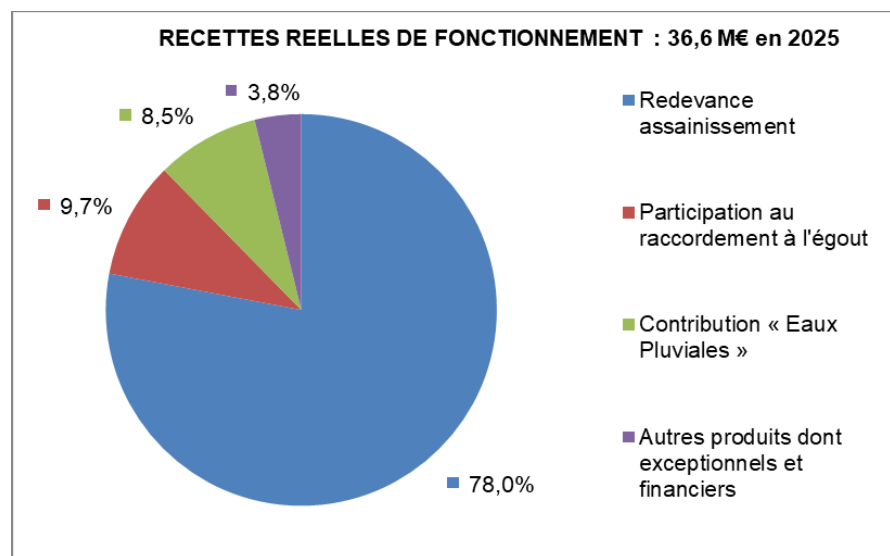
D'autre part, les dépenses d'équipement qui s'élève à 13,6 M€ sont également en diminution, malgré le démarrage des travaux de temps de pluie pour 2 M€ sur l'année.

L'épargne nette qui s'établit à 9,14 M€, soit - 1 M€ par rapport à 2024, permet de financer 67,1 % des dépenses d'équipement.

Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement atteignent 36,63 M€ en 2025 et diminuent de 5,2 % (-2 M€), en particulier du fait de la disparition de la prime épuration de l'Agence de l'Eau et de la baisse du remboursement par le budget principal des dépenses d'eaux pluviales demandée dans le cadre des économies de gestion du budget principal en optimisant l'exploitation.

Recettes de fonctionnement (hors cessions)			
en k€	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
Redevance assainissement	28 381	28 684	28 567
Participation au raccordement à l'égout : PFAC	3 436	3 019	3 538
Remboursement « Eaux Pluviales »	3 812	3 049	3 120
Prime d'épuration	1 266	0	0
Recettes d'exploitation	36 895	34 752	35 225
Autres produits des services	1 310	943	783
Produits exceptionnels et financiers	435	110	625
Recettes réelles (hors cessions)	38 640	35 805	36 633



La redevance assainissement comprend une redevance pour l'assainissement collectif et une redevance pour l'assainissement non-collectif :

En 2025, le barème des redevances assainissement n'a pas été augmenté.

Le produit de la redevance assainissement est quasi-stable (+0,7%) à 28,57 M€ (28,38 M€ en 2024, soit +186 k€). La recette connaît une baisse concernant la part des communes extérieures (-146 k€) et une hausse sur la part métropolitaine (+236 k€). Elle représente plus de 78 % des recettes réelles de fonctionnement.

La participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) est en hausse de +3%, soit à 3,54 M€ en 2025, contre 3,44 M€ en 2024 (+102 k€).

Les dépenses de fonctionnement, engagées par la régie pour les eaux pluviales, sont remboursées par la Métropole. En 2025, cette refacturation s'est élevée à 3,1 M€, fondée sur une réduction des dépenses d'exploitation engagées par la régie Assainissement.

La prime sur la performance épuration, versée par l'Agence de l'Eau dans le cadre de son programme pluriannuel 2019-2024, n'a pas été reconduite dans le programme 2025-2030. Elle n'a donc pas été versée en 2025 (-1,2 M€ par rapport à 2024).

Les recettes issues de la revente de produits et services pour 0,78 M€ (-40% par rapport à 2024 à 1,31 M€) concernent :

- ✚ La redevance sur revente de bio méthane pour 87 k€ (-82% par rapport à 2024 à 752 k€, et 965 k€ en 2023) et la revente d'électricité pour 19 k€ (-80% par rapport à 2024 à 100 k€ et 140 k€ en 2023). Ces baisses sont dues au redémarrage tardif des digesteurs, en juillet au lieu de février, installations mises à l'arrêt pour maintenance décennale à l'automne 2024.
- ✚ Diverses recettes de services et travaux, pour 0,54 M€ contre 0,32 M€ en 2024 sont en hausse de 0,22 M€ :
 - Le nettoyage de bacs à graisse et curage de réseaux privés, +76 k€ (180 k€) : augmentation suite reprise des dépotages suspendus en 2024 pendant l'arrêt des digesteurs.
 - Les travaux et contrôle sur travaux de branchements du réseau pour 119,6 k€ sont stables (-2,5 k€, -2%) : il s'agit de recettes récentes qui ont fait l'objet de rattrapage de facturation depuis 2022, et dont le niveau se rapproche de leur niveau maximum,
 - Les recettes sur enquêtes de notaires +34 k€ (61 k€ contre 27 k€ en 2024),
 - Les conventions portant sur des prestations de service concernant des ouvrages des collectivités voisines ou autres maîtres d'ouvrages se multiplient et s'élèvent au total pour 2025 à 174 k€. On peut citer des conventions avec le SYMBHI, le SIALLP ou la DIRCE et la convention permettant à la commune de La Morte d'utiliser le service d'assainissement de la Métropole et versée par le Syndicat d'Assainissement du Cœur de l'Oisans (SACO), est renouvelée jusqu'en 2026 et a représenté 61 k€ en 2025.
- ✚ Une subvention de l'Agence de l'eau RMC s'élève 70 k€ pour les postes dédiés à la gestion intégrée des eaux pluviales.
- ✚ Une recette de 66 k€ concernant essentiellement le remboursement des indemnités journalières, en baisse de 74 k€ par rapport à 2024.

Par ailleurs, une recette exceptionnelle de 0,50 M€ a été constatée. Elle correspond à la régularisation des rattachements sur exercice antérieur non intégralement réalisés.

Dépenses de fonctionnement

Les charges réelles de fonctionnement sont en baisse de 5% par rapport à 2024 et s'élèvent à 23,8 M€ contre 25,1 M€ au CA 2024 (-1,3 M€).

Dépenses de fonctionnement			
<i>en k€</i>	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
Charges d'exploitation	12 365	11 373	10 403
Charges de personnel	10 261	11 366	11 081
Remboursement frais de gestion	871	758	758
Autres charges de gestion courante	265	533	395
Charges de gestion	23 762	24 030	22 637
Charges financières	1 057	1 350	863
Charges exceptionnelles	323	497	211
Provisions et dépréciations	0	90	90
Charges réelles	25 141	25 967	23 801

En 2025, **les charges de gestion** sont en baisse de 5 %. Elles s'élèvent à 22,6 M€, contre 23,8 M€ en 2024 (-1,1 M€).

Elles comprennent des charges d'exploitation, de personnel et des charges de gestion courante.

Les charges d'exploitation (carburants, fluides, maintenance et entretien courant, frais divers) s'élèvent à 10,4 M€ en 2025.

Elles sont en baisse de 2 M€ (-16%), en particulier car l'année antérieure à 2025 a été marquée par de fortes dépenses en maintenance décennale de la station Aquapole (2 M€ sur 2024).

En effet, les charges d'exploitation de la station Aquapole, pour 7,6 M€, sont en baisse de 2 M€ par rapport à 2024 (-21%). Ces dépenses concernent :

- ✚ Pour 2,6 M€, les dépenses de sous-traitance (-2,2 M€), dont 1,65 M€ de contrat du four (stable),
- ✚ Pour 0,51 M€, les dépenses de produits de traitement (stable),
- ✚ Pour 0,46 M€, les fournitures diverses (baisse de 0,16 M€),
- ✚ Pour 3,6 M€, les dépenses d'électricité (hausse de 0,18 M€)
- ✚ Pour 0,45 M€, les frais de maintenance du site (hausse de 0,12 M€).

Si le total des charges d'exploitation affectées à la station d'Aquapole est en baisse en 2025, celui des réseaux, pour 1,5 M€, est stable par rapport à 2024 (-47 k€) :

- ✚ Les dépenses d'électricité sur les stations de relevage et de pompage qui s'élèvent à 654 k€ sont en légère baisse (-41 k€),
- ✚ On constate une hausse des dépenses générales de sous-traitance, petit matériel de réparation et consommation eau (+61 k€), qui s'élèvent à 403 k€.
- ✚ Les activités de démoustication, dératisation et inspection télévisée sont également en baisse de 100 k€, du fait du renouvellement des marchés au cours de l'année.
- ✚ Les dépenses de petit équipements, entretien des espaces verts et curage des réseaux sont en hausse de 11 % (344 k€ soit une hausse de 33 k€).

Les dépenses d'électricité s'élèvent au global (Aquapole et réseaux) à 4,3 M€ et sont en légère hausse de 3%, soit +134 k€ par rapport à 2024.

Les dépenses d'entretien, gardiennage et maintenance des divers bâtiments sont de 218 k€ en 2025, contre 229 k€ en 2024 (stables).

Les dépenses d'aménagement, entretien et redevance sur les véhicules progressent de 63 %, passant de 256 k€ en 2024 à 417 k€ en 2025 (dont 57 k€ assurance véhicules directement affectée au budget).

La consommation de carburant est en hausse de 20% (199 k€).

Les dépenses de prestations et maintenance pour les logiciels sont en légère baisse (-14 k€) et s'élèvent à 39 k€ en 2025.

Les dépenses d'expertise patrimoniale de 51 k€ en 2025 (contre 46 k€ en 2024) correspondent essentiellement à un outil d'étude géographique des réseaux, mis en place ces dernières années. Il nécessite à présent principalement des dépenses de maintenance.

Les dépenses de gestion administrative sont de 256 k€, en baisse de 56 k€. Cela concerne en particulier les frais d'actes (-66 k€).

Concernant la masse salariale de la Régie de l'assainissement :

Les charges de personnel s'élèvent à 11,08 M€, marquant une augmentation de 8 % par rapport à 2024.

Elles comprennent les coûts liés au personnel de la Régie Assainissement, tant public que privé, ainsi que les dépenses associées aux services support et aux intérimaires.

Les charges de personnel pour 2025 (hors intérim et refacturation du personnel des fonctions support) enregistrent une hausse de 724 k€ de CA 2024 à CA 2025, résultant des évolutions suivantes :

✚ **Les détachements (+110 k€)** traduisent la poursuite des effets des mouvements engagés en 2024 (+70 k€ sur le premier semestre 2025), complétés par l'impact de la vague de détachements intervenue en 2025 (+40 k€ sur le second semestre 2025). De la même manière que pour le BA Eau potable, au regard de la diminution constante des effectifs sous statut public, il est possible d'envisager un tassement de ces évolutions dans les années à venir.

✚ **Les dépenses de personnel de droit privé (+495 k€)** constituent le principal facteur de progression. Elles intègrent notamment les effets des Négociations Annuelles Obligatoires, incluant avancements et promotions (+155 k€), ainsi que les avancements d'échelon (+50 k€) et la cotisation patronale à l'OPCO au titre de la formation (+45 k€). Elles tiennent également compte des besoins de renfort et de remplacement (+40 k€), du versement d'indemnités de licenciement (+105 k€), ainsi que d'autres éléments variables de rémunération (heures supplémentaires, astreintes, etc., +100 k€).

✚ **Les dépenses de personnel de droit public (+104 k€)** progressent sous l'effet de la hausse des cotisations à la CNRACL (+64 k€), du coût du contrat de prévoyance (+20 k€) et de l'effet du Glissement Vieillesse Technicité (+20 k€).

Les rattachements relatifs aux cotisations retraite des agents en détachement extérieur (+14 k€) : Ce montant correspond à des rattachements opérés en fin d'exercice 2025, sur des engagements non consommés, en raison de factures parvenues tardivement. Ces charges sont reportées sur 2026 afin de préserver la sincérité du budget, dans la mesure où elles se rattachent à l'exercice 2025. Dans leur ensemble, ces évolutions reflètent à la fois des facteurs structurels liés à la progression des carrières et aux charges sociales, des effets détachements internes et externes, ainsi que des éléments conjoncturels (licenciement, heures supplémentaires, renfort remplacement...).

Ainsi, la répartition des charges de personnel se compose de 7,8 M€ de masse salariale directement financée par le Budget Annexe (personnel de droit privé), 1,7 M€ de remboursement des charges de personnel affecté au Budget Principal, et 1,2 M€ de remboursement des frais de personnel relatifs aux fonctions support, ce dernier étant quasi- stable.

Les dépenses pour le personnel intérimaire mobilisé sur la station Aquapole s'élèvent à 237 k€, soit environ +70%. Ces dépenses permettent de pallier l'absentéisme important sur le site d'Aquapole combiné à des difficultés de recrutement.

Elles ont fortement augmenté en 2025 soit +100 k€.

Charges de personnel		
en €	CA 2024	CA 2025
Masse salariale directe	6 589 732	7 829 118
Masse salariale remboursée au budget principal	2 284 504	1 768 659
Remboursement frais de personnel des fonctions support	1 246 743	1 245 857
Personnel intérimaire	140 077	237 037
Totale masse salariale	10 261 056	11 080 671

Les **remboursements des charges de structure** correspondent aux dépenses de la régie, supportées par le budget principal avant d'être refacturées, pour 758 k€ (contre 871 k€ en 2024), soit -113 k€. Cette baisse s'explique par une diminution du poste « moyens collectifs », notamment des assurances des véhicules, qui ne sont plus refacturées à partir de 2025 mais affectées directement aux budgets annexes concernés dès la facturation. Elle résulte également d'une diminution des coûts des postes « locaux » et « systèmes d'information ».

Les **autres charges de gestion courante** sont en hausse de 130 k€, ce qui s'explique notamment par de nouvelles dépenses (créances éteintes pour 55 k€ et indemnités de résiliation de marché sur les travaux de Vizille pour 72 k€).

Pour **l'allocation eau**, dispositif d'accès social à l'eau mis en place sur le territoire métropolitain depuis 2017, la part assainissement s'élève à 209 k€ en 2025, stable par rapport à 2024. Ce dispositif est financé à part égale par les budgets Eau et Assainissement. Un montant de 20 k€ est financé également par le budget principal.

Les **charges exceptionnelles**, s'élèvent à 211 k€ (contre 323 k€ en 2024).

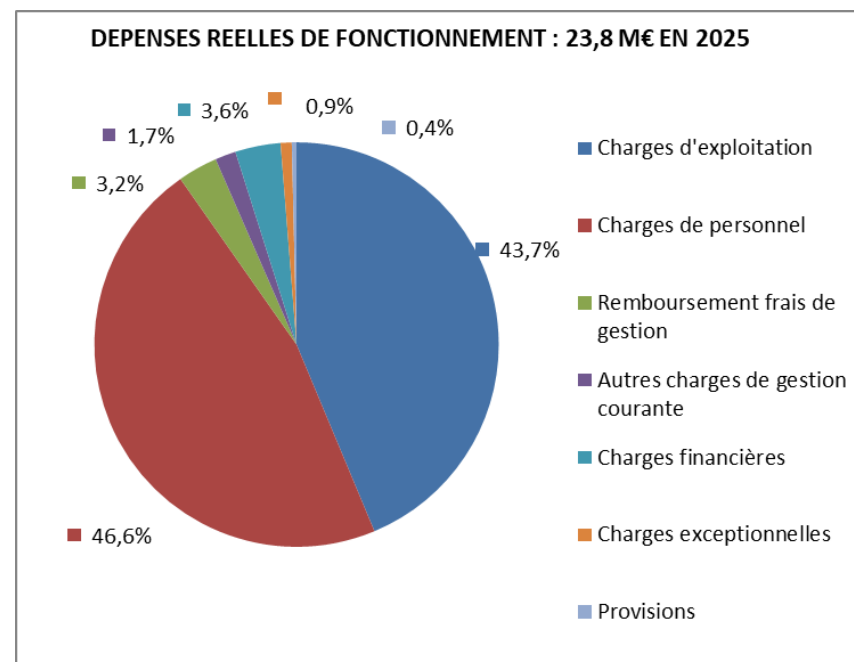
Elles concernent notamment :

- ✚ Pour 118 k€ les **annulations** de titres sur exercices antérieurs,
 - Dont 80 k€ concernent la PFAC et sont liées au transfert ou à l'annulation de permis de construire. Ces annulations ont donné

suite à de nouvelles facturations sur l'exercice 2025.

- 38 k€ de titres annulés concernent d'autre part des annulations pour cause de doublon de facturation sur produit de dépôt de matières de vidange.

✚ Pour 86 k€ de **subventions** versées dans le cadre de la solidarité internationale.



Annuité de la dette

L'annuité de la dette est en augmentation en 2025, elle s'élève à 4,47 M€ contre 4,27 M€ en 2024. Un remboursement anticipé est intervenu en 2025 auprès de la CDC pour un montant de 3,833 M€, cet emprunt a été refinancé pour le même montant sur le disponible du Crédit Revolving Bawag P.S.K. (ex Dexia) sur index Euribor 3 mois plus une marge de 0,12 % la durée est de 5 ans contre 11 ans précédemment.

Le remboursement en capital lié à l'amortissement contractuel du stock de la dette est en augmentation de 335 k€ avec 3,69 M€.

	En K€	CA 2024	Crédits 2025	CA 2025
Annuité brute		4 266	4 944	4 470
Remboursement du capital		3 356	3 704	3 692
Remboursements anticipés		0	0	0
Charges financières		910	1 240	779
Intérêts de la dette		942	1 020	679
ICNE		-22	0	-37
Intérêts de trésorerie		20	75	53
Indemnités de remboursement anticipé		0	75	75
Frais de sécurisation Swap, commission et frais divers		117	180	92
Recettes de swap		-147	-110	-84
Annuité nette Budget Asst		4 266	4 944	4 470

Les charges financières hors frais de sécurisation par swaps (intérêts sur emprunts, ICNE, indemnités, lignes de trésorerie et commissions diverses) sont en baisse de 170 k€ par rapport à 2024.

Cette baisse des frais financiers s'explique par la politique de baisse des taux directeur de la Banque Centrale Européenne de juillet 2024 à juillet 2025.

Les frais nets de sécurisation par swaps représentent 8 k€, ils sont en progression de 38 k€ par rapport à 2024.

Il s'agit de couvertures de taux mises en place en 2010 et 2013 pour fixer la dette à taux monétaires.

Les intérêts de ligne de trésorerie calculés sur l'index ESTR ont généré 53 k€ d'intérêts sur l'exercice 2025.

En ce qui concerne les titres négociables aucune émission n'est intervenue sur l'année 2025.

Ratios financiers

La diminution de l'épargne de gestion de 0,7 M€ pour atteindre 13,7 M€ est le résultat de la baisse plus conséquente des recettes que des charges de fonctionnement dont l'explication principale est la suppression de la prime d'épuration par l'Agence de l'Eau.

Compte tenu de l'augmentation du remboursement du capital de la dette (0,34 M€), l'épargne nette est en baisse de 10 % par rapport à 2024 et s'élève à 9,14 M€.

Elle permet cependant d'autofinancer 67,1 % des dépenses d'équipement 2025.

	En M €	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
Recettes de fonctionnement (hors cessions)		38,48	35,70	36,55
Dépenses d'exploitation		24,08	24,53	22,85
EPARGNE DE GESTION		14,40	11,17	13,70
Solde des opérations financières et provisions		-0,90	-1,33	-0,87
EPARGNE BRUTE (Capacité d'autofinancement)		13,50	9,84	12,83
Remboursement du capital de la dette et des avances		3,36	3,25	3,69
EPARGNE NETTE		10,14	6,59	9,14

Programme d'investissement

Les dépenses d'équipement réalisées en 2025 pour 13,63 M€ sont en baisse de 3,7 M€ par rapport à 2024 (- 21 %).

Dépenses d'équipement			
en K€	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
Station d'épuration	3 084	5 559	4 178
Travaux sur réseaux	11 333	8 961	6 902
Travaux et matériel d'exploitation	2 276	2 717	1 433
Autres activités	632	1 768	1 115
DEPENSES D'EQUIPEMENT	17 326	19 006	13 628

Les dépenses pour la station d'épuration **Aquapole** pour 4,18 M€ sont en hausse de 1,1 M€ par rapport à 2024 (+35%).

Les dépenses de gros entretien et renouvellement (GER) effectuées sur la station d'épuration Aquapole pour 1,67 M€ sont en baisse de 20% par rapport à 2024 (-0,42 M€).

Les travaux du projet de sécurisation du traitement de temps de pluie et de création d'une nouvelle unité de traitement des sous-produits d'assainissement, ont démarré en 2025, pour 2 M€, et sont en forte hausse après les études réalisées en 2024 pour 0,2 M€.

Les travaux sur les bâtiments du site s'élèvent à 120 k€ (-431 k€ par rapport à 2024, travaux de sûreté du site). Les achats de matériel industriel s'élèvent à 325 k€ et sont en hausse de 111 k€ par rapport à 2024 : poursuite du renouvellement de matériel obsolète.

Les frais d'études s'élèvent à 25 k€, sont en baisse de 11 k€ par rapport à 2024.

Les **travaux sur les réseaux** (hors travaux sur Aquapole) s'élèvent à 6,9 M€ en 2025 et sont en baisse de 39% (-4,43 M€) par rapport à 2024 (11,3 M€).

Ils comprennent :

- ✚ Les travaux de création d'ouvrages de traitement des eaux usées et d'extension des réseaux liés au zonage d'assainissement pour 0,82 M€ (contre 2 M€ en 2024), en particulier fin des travaux de raccordement des eaux usées du bassin versant du Sonnant sur la station d'épuration d'Aquapole pour 601 k€ ;
- ✚ Des dépenses de travaux de renouvellement des réseaux, pour 3,4 M€ (contre 5,7 M€ en 2024) principalement le renouvellement des réseaux du secteur de la Commanderie à Echirolles mais également des renouvellements à Gières, Claix, Jarrie Saint Pierre de Mesage, Grenoble et Saint Georges de Commiers ;
- ✚ Des projets structurants de réorganisation ou mise en conformité issus du Schéma directeur Assainissement en hausse, pour 1,6 M€ en 2025 (contre 1 M€ en 2024) : Rue Général de Gaule à Vizille, déconnexion des 3 ruisseaux des collecteurs unitaires à Corenc ;
- ✚ Les crédits dédiés aux travaux dits d'accompagnement ou programmes particuliers à hauteur de 0,85 M€ sont en forte baisse (contre 2,5 M€ en 2024). Ils concernent les travaux sur les réseaux notamment en lien avec les travaux d'aménagement au Rondeau et avec la requalification des espaces publics à St Martin d'Hères et Fontaine ;
- ✚ Le renouvellement des branchements pour 0,16 M€ (contre 0,12 M€ en 2024).
- ✚ La déconnexion des réseaux d'eau pluviale pour 25 k€ (contre 2 k€ en 2024)
- ✚ Une nouvelle dépense, d'ingénierie d'exploitation, pour 23 k€. Il s'agit des travaux correspondant aux opérations réalisées par la nouvelle unité interne d'ingénierie d'exploitation pour répondre à des besoins urgents d'amélioration ou renouvellement demandés par le service exploitation.

Les **travaux d'exploitation** sur réseaux sont en baisse de 0,5 M€. Ils s'élèvent à 1 M€ contre 1,5 M€ en 2024.

Il s'agit de travaux dont l'enveloppe budgétaire est le plus souvent stable, mais qui peuvent pallier des dégradations exceptionnelles des ouvrages nécessitant des dépenses supplémentaires. En 2025, la baisse de réalisation est liée à l'indisponibilité des marchés, dont le renouvellement a tardé en cours d'année.

Les **dépenses d'équipement liées à l'exploitation des réseaux** pour 406 k€, sont en hausse de 88k€, et concernent surtout les dépenses

d'électromécanique, pour des réparations sur la vis de Fontenay.

Les **autres dépenses d'équipement** pour 940 k€ sont en hausse (+111 k€) et comprennent :

- ✚ Les dépenses de travaux dans différents locaux pour 572 k€ contre 288 k€ en 2024 (+98 %), en particulier du fait du lancement des travaux de reconstruction du centre technique d'exploitation d'Echirolles,
- ✚ Les dépenses d'acquisition de véhicules s'élèvent à 368 k€ en 2025 en baisse de 172 k€ par rapport à 2024. L'écart se justifie par l'achat d'une hydrocureuse 26 T en 2024 et d'une hydro de 16T en 2025.

Dans le cadre de la mise à jour du **patrimoine métropolitain** en matière de domaine public, des dépenses en frais de servitude et d'acquisition de terrain s'élèvent en 2025, à 15 k€ (+5 k€).

Les dépenses relatives à la définition de la politique de gestion patrimoniale se sont élevées à 54 k€ en 2024 et sont en baisse de 53 k€ par rapport à 2024. Elles concernent les outils cartographiques (22 k€) et l'étude diagnostique des ouvrages en cours (32 k€).

Les dépenses d'acquisition de logiciels sont en baisse, 76 k€ (-53 k€) en 2025 (dont 52 k€ pour l'acquisition d'un logiciel de gestion de maintenance (CARL) pour l'usine d'Aquapole) contre 129 k€ en 2024,

Les dépenses de **frais d'insertion** à 14 k€ sont en baisse (-5 k€).

2 opérations sous mandat pour **compte de tiers** :

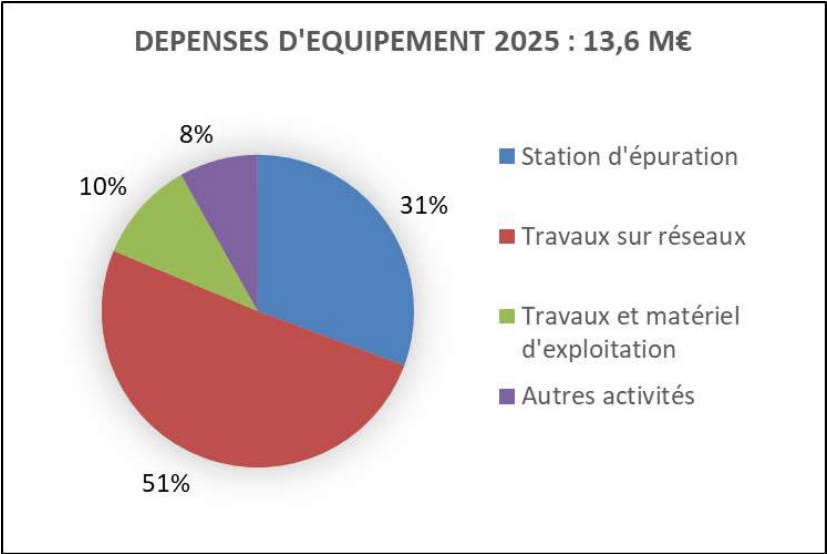
- ✚ Station d'épuration St Martin d'Uriage : La Métropole a passé une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes Le Grésivaudan (CCLG) pour les travaux, démarrés en 2021, de raccordement des eaux usées du bassin versant du Sonnant sur la station d'épuration d'Aquapole.

Le coût d'opération est de 3,1 M€, pour les eaux usées, sur 4 ans. En 2025, il a été dépensé 2 M€ et perçu 1,6 M€.

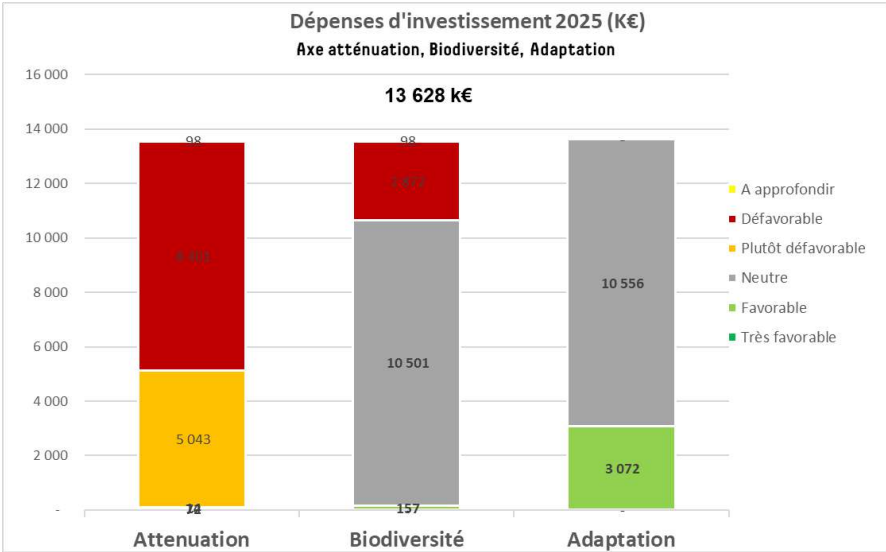
Les demandes de remboursement à la CCLG sont faites au fur et à mesure de l'avancement de l'opération. Les comptes seront équilibrés à la clôture de l'opération.

- ✚ Réhabilitation d'ANC : Le Département de l'Isère propose de subventionner la réhabilitation des installations privées d'assainissement non collectif non conformes, en habitat peu dense.

Pour son territoire et sur la base d'une convention passée avec le Département, Grenoble-Alpes Métropole, via le SPANC, a pris en charge l'instruction de 8 dossiers éligibles et a reversé 25 k€ à des personnes bénéficiant d'une installation éligible à l'aide départementale.



Budget climat



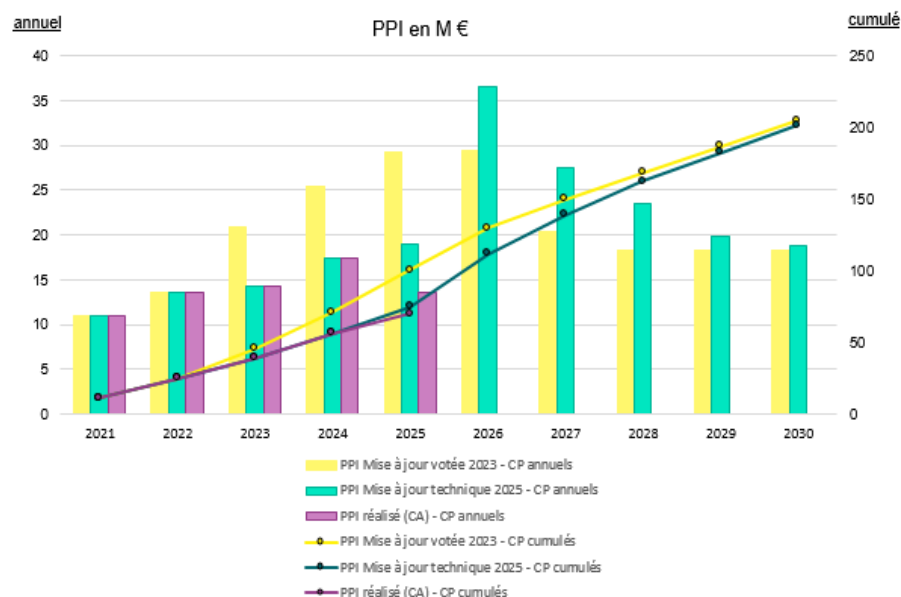
	Atténuation	Biodiversité	Adaptation
Travaux, entretien maintenance :			
Travaux locaux techniques (construction d'un centre technique d'assainissement à Echirolles Politzer)	100%	20% 80%	30% 70%
Travaux de renouvellement ou renforcement des réseaux	100%	100%	100%
Travaux de mise en conformité, résorption des points noirs	100%	100%	100%
Travaux de construction d'une nouvelle unité (temps de pluie) à la station Aquapole	100%	100%	100%
Travaux dits d'accompagnement / programmes particuliers	100%	100%	100%
Travaux d'exploitation sur réseaux	100%	100%	100%
Travaux entretien maintenance GER du site Aquapole	100%	100%	100%
Autres dépenses :			
Acquisition véhicules, engins techniques diesel	100%	100%	100%
Dépenses relatives au matériel d'exploitation	100%	100%	100%
Déconnexion des eaux pluviales	100%	100%	100%

* Atténuation : les dépenses d'amélioration, de renouvellement ou de renforcement du réseau, permettant d'éviter des GES sont classées « Plutôt défavorables », ainsi que les dépenses de nouveau patrimoine permettant de réduire les volumes d'assainissement.

* Adaptation : les dépenses contribuant à la déconnexion des eaux pluviales sont classées « favorables ».

✓ Le Plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2021-2030

Le PPI du budget Assainissement s'élève à 204,8 M€ sur la période 2021-2030.



A l'image des deux derniers exercices, les dépenses d'investissement sont inférieures au PPI voté avec un taux de réalisation du PPI de 34% après 5 exercices, contre 49 % attendu.

Cela s'explique par le décalage des dépenses d'investissement des travaux de traitement du temps de pluie et sous-produits d'assainissement à Aquapole et des réalisations en baisse des autres opérations d'investissements.

La mise en œuvre des investissements est réalisée par un service travaux mutualisé pour les deux régies eau potable et assainissement. La programmation des opérations est maximum par rapport aux moyens humains si les effectifs sont au complet.

Elle a été pénalisée suite à des mobilités internes/externes et à de fortes difficultés de recrutement sur des postes de chargé de travaux (métier en tension). Le sous-effectif a été de 15% sur toute l'année 2025.

Dans le prolongement de 2024, en 2025, la programmation d'études et de travaux de la régie eau potable de Grenoble-Alpes Métropole a été fortement impactée par des opérations majeures et structurantes de restructuration, de sécurisation et substitution des ressources en eau inscrites au schéma directeur d'alimentation en eau et qui ont mobilisé les moyens.

De plus, la moindre disponibilité des équipes s'est conjuguée à des difficultés d'approvisionnement en fournitures et à des interruptions ou prolongations des études et de chantiers.

Le financement des investissements

L'épargne nette permet d'autofinancer la majeure partie des dépenses d'équipement.

En 2025, la Régie assainissement a perçu 3,6 M€ de subventions de l'agence de l'Eau, dont 3,3 M€ d'avance des aides accordées sur les projets de sécurisation du traitement de temps de pluie et de création d'une nouvelle unité de traitement des sous-produits d'assainissement à Aquapole.

D'autre part, 0,2 M€ a été perçu pour des travaux de déconnexion des eaux de pluie.

en M€	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
DEPENSES D'EQUIPEMENT	17,33	19,01	13,63
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	10,80	10,36	13,19
Épargne nette	10,14	6,59	9,14
Cessions d'immobilisations	0,07	0,00	0,03
Subventions	0,50	3,76	3,61
Autres recettes de l'exercice	0,08	0,01	0,40
Emprunt	0,0	0,0	0,0

Comme en 2024, il n'a pas été nécessaire de recourir à l'emprunt pour équilibrer le budget.

✓ L'affectation du résultat 2025 pour l'exercice 2026

L'excédent cumulé dégagé par la section de fonctionnement est de 5,71 M€, comprenant le résultat antérieur repris de 2,05 M€.

Bien que l'exercice 2025 dégage un excédent d'investissement de 7,9 M€, la section reste en situation déficitaire après intégration du déficit reporté de 2024, d'un montant de 12,4 M€.

Ainsi, en application de la réglementation, il sera proposé d'affecter 4,51 M€ à la couverture du besoin de financement des investissements.

Le solde de 1,2 M€ est reporté en excédent de fonctionnement sur l'exercice 2026.

Encours de la dette

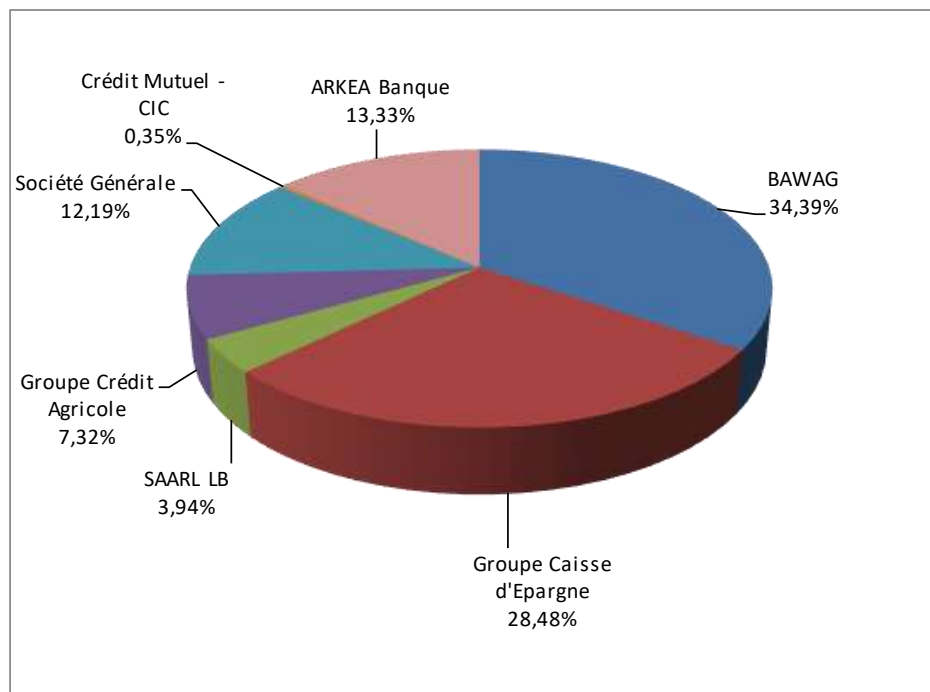
En l'absence de nouvel emprunt depuis 2015, l'encours de dette continu de baisser de 3,7 M€ en 2025. Il s'établit à 19,7 M€ en 2025 contre 23,4 M€ en 2024.

Depuis 2015, le taux moyen de la dette a bénéficié de taux monétaires très bas.

Depuis juillet 2024 et les décisions de baisse de taux de la Banque Centrale Européenne et de la Banque de France pour le Livret A, le taux moyen est en baisse à 2,92 % au 31 décembre 2025 contre 3.56 % au 31 décembre 2024.

La durée résiduelle moyenne est en baisse de 14 mois, à 5 ans et 10 mois contre 7 ans en fin d'année 2024.

BAWAG, banque Autrichienne ayant repris les contrats de Dexia Crédit Local et la Caisse d'Epargne représentent 62,9 % de l'encours et sont les premiers prêteurs de la Régie d'assainissement.



La répartition de la dette se décompose de la manière suivante (couvertures comprises) :

✚ Taux fixes (ou fixés par swap) : 45,9 %

✚ Taux variables : 54,1 %

Hors couvertures, cette répartition aurait été la suivante :

✚ Taux fixes : 33,2 %,

✚ Taux variables : 68,8 %.

L'encours présente un niveau acceptable de sécurisation et profite des niveaux bas de l'Euribor proche du taux de la BCE (2,15%).

Sur les 46 % de dette à taux fixes, la dette sécurisée par swaps représente 12,7 % de l'encours.

Au 31 décembre 2025, la dette de la régie Assainissement est intégralement en risque 1A (risque le plus faible selon la charte Gissler).

La capacité de désendettement est de 1,53 années en 2025 contre 1,73 années en 2024.

BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT CA 2025

BALANCE DE FONCTIONNEMENT (en €)

Chap	DEPENSES	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
011	Charges à caractère général	13 235 268,07	12 130 620,00	11 161 066,57
012	Charges de personnel	10 261 055,05	11 365 724,00	11 080 670,90
65	Autres charges de gestion courante	265 415,05	533 425,00	395 307,32
66	Charges financières	1 056 606,35	1 350 000,00	862 983,56
67	Charges exceptionnelles	323 040,36	496 600,00	211 241,31
68	Dotations aux amortissements	0,00	90 152,00	90 152,00
Total dépenses réelles de fonctionnement		25 141 384,88	25 966 521,00	23 801 421,66
023	Virement à la section d'investissement	0,00	4 189 562,44	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections (Amortissements)	8 965 639,04	10 500 000,00	9 921 549,58
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		8 965 639,04	14 689 562,44	9 921 549,58
Total dépenses de fonctionnement		34 107 023,92	40 656 083,44	33 722 971,24

Chap	RECETTES	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
013	Atténuation de charges	140 186,45	82 700,00	65 868,81
70	Prestations de services	10 668 708,45	8 986 841,00	9 512 174,20
74	Subventions d'exploitation	1 265 761,99	70 004,00	70 004,00
75	Autre produits de gestion courante	26 130 325,71	26 555 000,00	26 360 041,23
76	Produits financiers	146 766,97	110 000,00	84 251,71
77	Produits exceptionnels	354 333,20	0,00	575 567,90
78	Reprise sur provisions semi-budgétaires	8 177,00	0,00	0,00
Total recettes réelles de fonctionnement		38 714 259,77	35 804 545,00	36 667 907,85
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	2 051 538,44	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 386 566,78	2 800 000,00	710 379,00
Total recettes d'ordre de fonctionnement		1 386 566,78	4 851 538,44	710 379,00
Total recettes de fonctionnement		40 100 826,55	40 656 083,44	37 378 286,85

BALANCE D'INVESTISSEMENT (en €)

Chap	DEPENSES	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
16	Emprunts et dettes assimilées	2 902 344,86	3 250 000,00	3 237 579,31
20	Immobilisations incorporelles	539 523,80	703 640,00	314 699,15
21	Immobilisations corporelles	1 404 338,41	2 488 000,00	1 667 145,96
23	Immobilisations en cours	15 381 786,52	15 814 270,00	11 646 374,16
458101	Op sous mandat Dépenses STEP SMU	778 452,14	2 500 000,00	1 842 188,64
458102	Op sous mandat Dépenses Réhab. ANC	47 102,00	50 000,00	25 010,00
458201	Op sous mandat Dépenses STEP SMU	0,00	200 000,00	164 744,44
Total dépenses réelles d'investissement		21 053 547,73	25 005 910,00	18 897 741,66
166 + 16449	Opérations de trésorerie	2 730 000,00	19 000 000,00	4 733 333,35
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	12 433 533,34	0,00
Total dépenses mixtes d'investissement		2 730 000,00	31 433 533,34	4 733 333,35
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 386 566,78	2 800 000,00	710 379,00
041	Opérations patrimoniales	1 840 643,73	13 554 000,00	9 116 30,74
Total dépenses d'ordre d'investissement		3 227 210,51	16 354 000,00	1 622 009,74
Total dépenses d'investissement		27 010 758,24	72 793 443,34	25 253 084,75

Chap	RECETTES	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
13	Subventions d'investissement	495 331,00	3 764 013,00	3 612 548,49
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	6 596 334,56	0,00
23	Immobilisations en cours	79 379,51	0,00	397 173,00
27	Autres immobilisations financières	5 454,55	6 000,00	5 454,55
458201	Op sous mandat Dépenses STEP SMU	868 332,07	2 300 000,00	1 422 100,32
458202	Op sous mandat Dépenses Réhab. ANC	46 445,00	50 000,00	16 464,00
458101	Op sous mandat Dépenses STEP SMU	0,00	400 000,00	181 469,59
Total recettes réelles d'investissement		1 494 942,13	13 116 347,56	5 635 209,95
1068	Dotations, fonds divers et réserves	8 599 792,42	12 433 533,34	12 433 533,34
166 + 16449	Opérations de trésorerie	2 276 000,00	19 000 000,00	4 279 333,35
Total recettes mixtes d'investissement		10 875 792,42	31 433 533,34	16 712 866,69
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	4 189 562,44	0,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections (Amortissements)	8 965 639,04	10 500 000,00	9 921 549,58
041	Opérations patrimoniales	1 840 643,73	13 554 000,00	9 116 30,74
Total recettes d'ordre d'investissement		10 806 282,77	28 243 562,44	10 833 180,32
Total recettes d'investissement		23 177 017,32	72 793 443,34	33 181 256,96

6. LE BUDGET ANNEXE GEMAPI

La compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est exercée par la Métropole depuis le 1er janvier 2018.

Le Budget Annexe GEMAPI a été créé au 1er janvier 2019.

Pour rappel, suite à la dissolution du SIGREDA fin 2018, la Métropole a repris le portage de deux missions : la gestion des Réserves Naturelles Régionales (RNR) et le portage du secrétariat technique de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux (SAGE) Drac- Romanche. Cette dernière mission a été transférée au SYMBHI au 1^{er} janvier 2025.

Ainsi, le Budget Annexe GEMAPI est doté de deux programmes distincts : GEMAPI et RNR. Pour chacune de ces deux activités, des travaux en régie ont été valorisés permettant ainsi un accroissement de son patrimoine (travaux d'investissement).

Ce budget verse chaque année une contribution au SYMBHI en tant que membre du syndicat, qui représente près d'un tiers de ses dépenses en fonctionnement avec 1,246 M€ en 2025 à laquelle s'ajoute, en investissement, le financement des travaux réalisés par le syndicat pour 1,31 M€.

Le produit de taxe GEMAPI constitue la 1^{ère} ressource du Budget annexe GEMAPI avec 4,3 M€ en 2025 (79 % des recettes), complété de subventions et participations dont 0,5 M€ de subvention d'équilibre du Budget Principal.

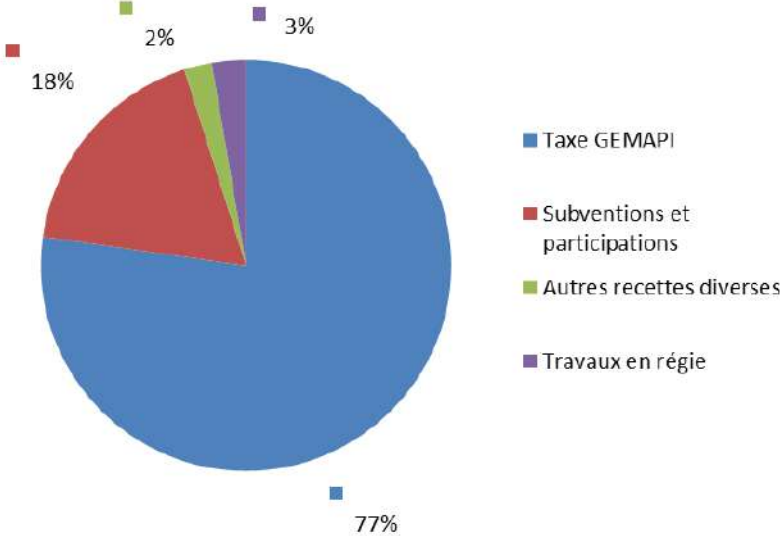
L'épargne nette de 2,09 M€ permet de financer 72,6 % des 2,9 M€ de dépenses d'équipement (travaux en régie compris).

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement progressent de 772 k€ (+ 15,9 %) par rapport à 2024, pour atteindre 5,6 M€ (travaux en régie compris) notamment du fait de l'évolution de la taxe GEMAPI (+23 %).

Dans le même temps, la subvention d'équilibre du Budget Principal est stable.

Recettes d'exploitation 2025 Avec travaux en régie : 5,6 M€



Recettes d'exploitation Avec travaux en régie			
en k€	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
TAXE GEMAPI	3 516	4 262	4 343
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 280	894	1 007
GEMAPI	605	607	633
Dt subvention d'équilibre	497	497	497
COMMISSION LOCALE DE L EAU	275	50	148
Dt subvention d'équilibre	90	0	0
RESERVE NATURELLE REGIONALE	400	237	226
Dt subvention d'équilibre	45	0	0
Recettes d'exploitation	4 796	5 156	5 350
Autres recettes	55	56	123
Travaux en régie	0	230	151
Recettes réelles d'exploitation	4 852	5 441	5 624

GEMAPI

○ Taxe GEMAPI

Le produit total de la taxe GEMAPI, de 4,3 M€ (compensations fiscales comprises) est en augmentation de 23,5 % par rapport à 2024 et représente 77% des recettes de fonctionnement en 2025, soit un gain de recettes de 827 k€.

Le produit de la taxe GEMAPI perçu correspond à la somme d'un produit fiscalisé (4,2 M€ en 2025) et d'une allocation compensatrice versée par l'Etat (132 k€). En effet, en raison de la réforme des bases des locaux industriels de 2021, le Gouvernement a mis en place une compensation depuis 2021 afin que cette mesure n'implique pas de hausse de la pression fiscale ou une baisse du produit de la taxe GEMAPI. La compensation est fixe et composée de deux parties : d'une part, 61,2 k€ de compensation CFE, et d'autre part, 70,3 k€ de compensation TFB. Cette compensation est figée et ne permettra plus de bénéficier de l'intégralité du dynamisme de bases.

La taxe GEMAPI est une taxe additionnelle adossée aux cinq taxes suivantes : taxe d'habitation (THRS, THLV), taxes foncières (TFB, TFNB) et cotisation foncière des entreprises (CFE).

En lien avec la hausse du produit votée en 2025, les taux appliqués ont progressé entre 2024 et 2025.

taux additionnel GEMAPI	sur la TH	sur la TFB	sur la TFNB	sur la CFE
2024	0,418%	0,379%	0,760%	0,260%
2025	0,482%	0,456%	1,080%	0,335%

Si les services fiscaux fixent les taux d'imposition au plus juste pour obtenir le montant de produit voté de la taxe GEMAPI, il existe toujours un écart entre le produit voté par la collectivité et le produit prélevé par les services fiscaux.

De plus, les rôles complémentaires et supplémentaires⁹ ont généré une recette de 82 k€ en 2025.

Les dégrèvements ont de nouveau légèrement augmenté en 2025 (+19 k€ entre 2024 et 2025).

en k€	2022	2023	2024	2025
Produit voté (dont compensation)	3 170	3 228	3 481	4 262
Produit perçu par la collectivité	3 209	3 378	3 516	4 343
dont rôles complémentaires	3	1	4	36
dont rôles supplémentaires	36	17	30	46
dont compensation	132	132	132	132
Dégrèvements reversés	52	49	96	115
Produit net perçu	3 157	3 329	3 420	4 229

○ Contribution du Budget Principal

La contribution du Budget Principal est de 497 k€ (stable).

○ Les autres recettes

Les autres recettes finançant la GEMAPI s'élèvent à 211 k€, en augmentation de 105 k€ par rapport à 2024. Elles proviennent principalement :

- De subventions de fonctionnement de l'agence de l'eau pour 104 k€ (solde convention postes GEMA 2024),
- Du loyer facturé au SYMBHI, soit 21,5 k€, pour l'occupation des locaux situés rue des Maronniers à Grenoble (transférés à la Métropole suite à la dissolution de l'ASDI en 2018) et qui s'achèvera en 2026 suite à la construction des nouveaux locaux du SYMBHI.
- Du FCTVA pour 17,5 k€,
- D'une refacturation de 21,7 k€ concernant l'affectation d'agents de GEMAPI à l'eau potable,
- D'une nouvelle recette de 48,3 k€ liée à la régularisation de la contrepassation des rattachements 2024 non soldés,

Les Réserves Naturelles Régionales (RNR) :

Les recettes de fonctionnement sont de 256 k€. Elles proviennent principalement :

- De subventions de la Région pour 163 k€ (64%),
- Des subventions de l'Agence de l'Eau : 35 k€ (14%),
- De la participation du budget Eau de la Métropole : 30 k€ (12%),
- D'EDF : 28k€ (11%), et de RNR de FRANCE : 1 k€ (3%).

⁹ Les rôles complémentaires correspondent à de nouvelles taxations alors que les rôles supplémentaires concernent un rattrapage sur exercices antérieurs

La Commission Locale de l'Eau (CLE) :

Les recettes de fonctionnement sont de 148 k€ et proviennent de conventions de 2024, encaissées en 2025. Elles ne seront pas versées en 2026 du fait du transfert de la CLE au SYMBHI.

- De l'Agence de l'eau : 12 k€ (8%),
- EDF : 12 k€ (8%),
- Des conventions avec les EPCI du Trièves, de la Matheysine et du Grésivaudan : 10 k€ (6%),
- CLE du SAGE : 81 k€ (55%),
- DDT PER Romanche : 19,5 k€ (14%),
- Département : 13,5 k€ (9%).

Le budget annexe GEMAPI a valorisé des travaux en régie à hauteur de 151 k€ (81 k€ pour l'activité GEMAPI et 70 k€ pour celle de la RNR).

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement pour 3,4 M€ sont stables par rapport à 2024.

Dépenses d'exploitation			
en k€	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 154	1 258	849
GEMAPI	916	1 073	695
COMMISSION LOCALE DE L EAU	71	2	2
RESERVE NATURELLE REGIONALE	167	184	153
CHARGES DE PERSONNEL	1 142	982	1 125
GEMAPI	779	799	856
COMMISSION LOCALE DE L EAU	157	4	4
RESERVE NATURELLE REGIONALE	205	179	264
AUTRES CHARGES DE GESTION	962	1 360	1 278
GEMAPI	20	40	28
SYMBHI	936	1 316	1 246
RESERVE NATURELLE REGIONALE	3	4	4
COMMISSION LOCALE DE L EAU	2	0	0
CHARGES FINANCIERES	28,1	32,5	25,5
DOTATIONS AUX AMORT ET PROVISIONS	0,0	2,3	2,2
DEGREVEMENT TAXE GEMAPI	97	140	115
Charges réelles d'exploitation	3 383	3 774	3 394

Les charges à caractère général s'élèvent à 849 k€. Elles baissent de 305 k€ (-26,4%) par rapport à 2024.

Pour la GEMAPI, elles s'élèvent à 695 k€ et financent principalement les travaux d'entretien GEMAPI pour 426 k€ (entretien ouvrages, végétation, digues) et les études préalables aux travaux et régularisation réglementaire des systèmes d'endiguement pour 57 k€ (visite de surveillance des systèmes d'endiguement) et 108 k€ pour les contrats de prestations de service (convention coopération avec le service de Restauration des Terrains en Montagne (RTM), surveillance en crue Météo France, conventions avec la SAFER, les communes etc...). S'ajoutent des frais de structure pour 78,2 k€ et des frais généraux.

Pour les Réserves Naturelles Régionales (RNR), elles s'élèvent à 153 k€ et correspondent principalement à des études (50 k€), à l'entretien des cheminements et du patrimoine arboré (54 k€). S'ajoutent des frais de structure pour 30,4 k€ et des frais généraux.

Pour la Commission Locale de l'Eau (CLE), les dépenses s'élèvent à 2k€ et correspondent à des régularisations de loyers et de charges.

Les dépenses de personnel :

Les charges de personnel s'établissent à 1,13 M€, enregistrant une baisse de 1,5 % par rapport au CA 2024, ce qui représente une diminution de 19 k€.

Cette évolution est principalement liée à une réduction des effectifs au sein de l'organisation pour environ 40 k€ consécutive au transfert des agents de la CLE au SYMBHI. Par ailleurs, plusieurs facteurs ont compensé partiellement cette baisse :

- L'évolution du Glissement Vieillessement Technicité (GVT), qui représente un ajustement des coûts liés aux carrières des agents, a atténué l'impact de la réduction des effectifs pour +3,7 k€.
- La hausse significative des contributions à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales), qui a augmenté de 10k€.
- L'augmentation des coûts associés à la prévoyance pour 9,5 k€.

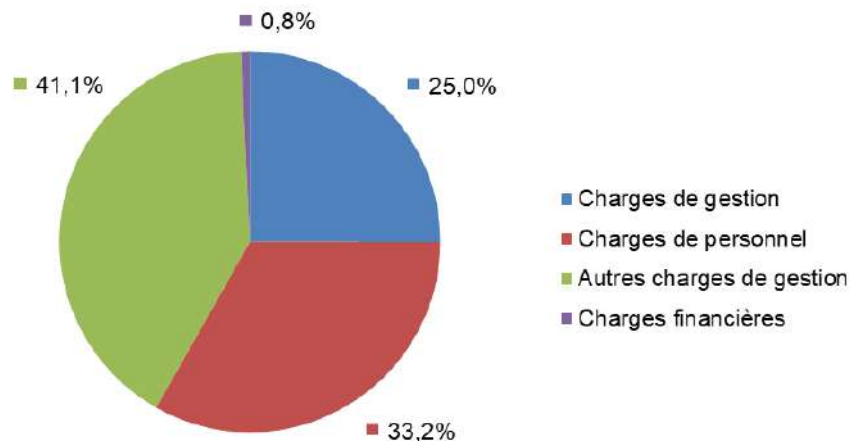
Il est également important de souligner que, pendant cette période, il n'a pas été procédé à des renforts ou remplacement de personnel et que le contrat d'apprentissage n'a pas été reconduit.

Ainsi, bien que la baisse des charges de personnel soit nette, elle résulte d'une combinaison de facteurs internes à l'organisation, conjugués à des ajustements nécessaires face à des contraintes budgétaires et structurelles.

La contribution au SYMBHI de 1,25 M€ est en hausse de 309 k€ par rapport à 2024.

Elle sert principalement à financer l'entretien, la gestion des digues et du domaine public fluvial (DPF) sur l'Isère transféré au SYMBHI (pôle ouvrage) et les charges de structure générales.

Dépenses réelles de fonctionnement 2025 : 3,4 M€



Annuité de la dette

L'annuité de la dette est stable à 0,17 M€.

Outre les échéances de l'emprunt de 2 M€ contractualisé fin 2019, l'annuité tient compte des échéances d'un emprunt transféré du syndicat intercommunal des torrents du Saint Eynard (SITSE) en 2020.

En K€	CA 2024	Crédits 2025	CA 2025
Annuité	168,1	182,5	167,3
Remboursement du capital	140,1	150,0	141,8
Charges financières	28,1	32,5	25,5
Intérêts de la dette	28,6	30,0	26,0
ICNE	-0,5	0,0	-0,5
Commissions et frais divers	0,0	2,5	0,0

Les ratios d'épargne

En k€	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	4 851	5 441	5 624
Dépenses d'exploitation	3 354	3 969	3 366
EPARGNE DE GESTION	1 497	1 472	2 257
Solde des opérations financières (76 et 66)	-28	-33	-25
Solde des opérations exceptionnelles (77 et 67)	0	0	0
Solde des provisions (78 et 68)	0	-2	-2
EPARGNE BRUTE (Capacité d'autofinancement)	1 469	1 439	2 230
Remboursement du capital de la dette et des avances	140	500	142
EPARGNE NETTE	1 329	939	2 088

L'évolution des recettes de la taxe GEMAPI et la maîtrise des dépenses de fonctionnement permettent une amélioration de l'épargne de gestion de 760 k€ (+ 51 %) par rapport à 2024.

Après prise en compte de l'annuité de la dette, l'épargne nette s'établit à 2,09 M€.

Elle permet d'autofinancer 72,6 % des dépenses d'équipement, contre 31,4 % en 2024. Il s'agit d'un taux d'auto financement très important qui doit néanmoins être mis en regard avec la trajectoire d'investissement à venir du budget annexe.

Une vigilance est en effet requise à moyen-long terme sur le PPIF et le niveau de la taxe GEMAPI compte tenu de la rigidité des dépenses en fonctionnement (perspective d'augmentation de ces dernières en vue de répondre aux nouvelles obligations de suivi et de surveillance des systèmes d'endiguement en cours de classement - visites de surveillance, entretien, DT/DICT) et du volume important des investissements à venir. En effet la Métropole est engagée dans les PAPI Drac, Romanche et Grésivaudan ainsi que l'augmentation des dépenses pour gérer le lit de l'Isère (plan de gestion active du lit suite au transfert du domaine public fluvial (DPF).

Section d'investissement

Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 2,9 M€ en 2025 contre 4,2 M€ en 2024. Cette baisse s'explique principalement par la diminution des subventions d'équipements versées au SYMBHI et la diminution du budget d'investissement directs liés à la GEMAPI.

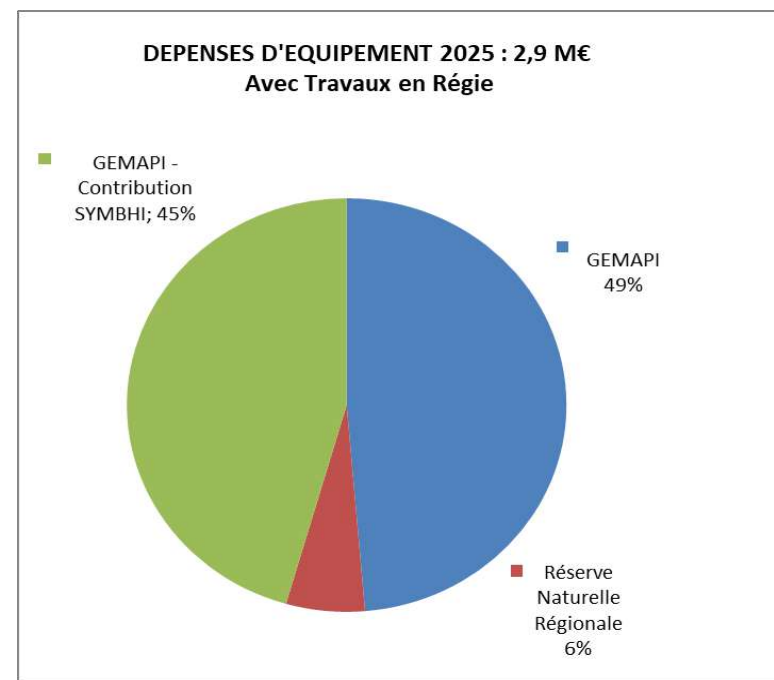
✚ **GEMAPI** : Les principales dépenses concernent les études pour 129 k€ (différents schémas en cours : Vernon, Lavanchon, Domeynon, la surveillance en crue : suivi et superviseur, PPG Vercors Belledonne, travaux GEMA : zone humide et mare), les travaux d'investissement pour 1,09 M€ (travaux Brise Tourte, travaux des digues du Domeynon).

✚ **SYMBHI** : la contribution de la Métropole s'élève à 1,31 M€ et sert principalement à financer les PAPI Drac, Romanche et les travaux d'investissement liés au pôle ouvrage du SYMBHI. La baisse constatée est liée au fait que l'année 2025 correspond davantage à une année d'études des projets à venir que de travaux.

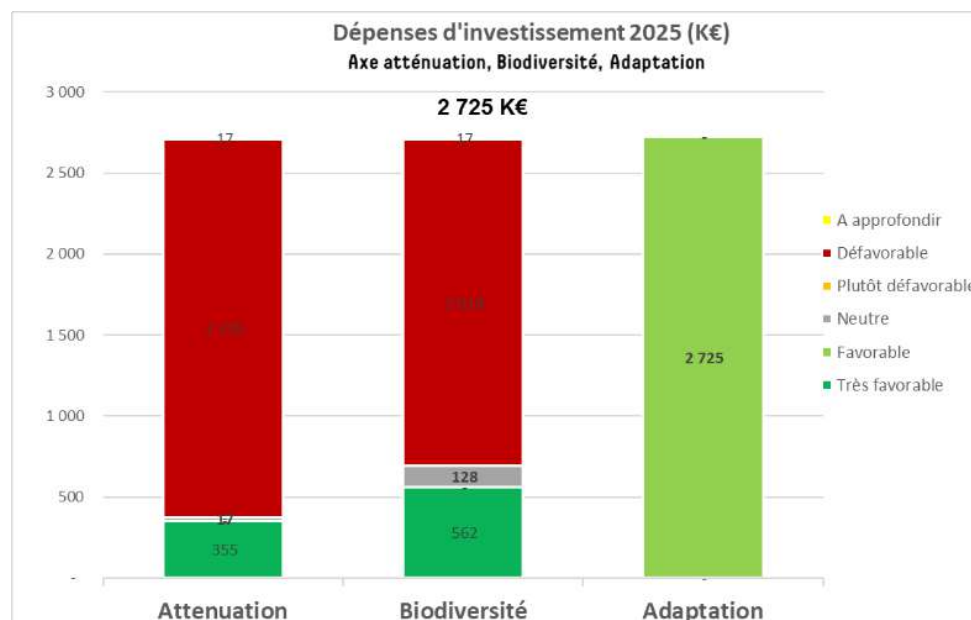
✚ **Réserves Naturelles Régionales (RNR)** : les travaux d'investissement représentent 97 k€ contre 307 k€ en 2024. Cette forte baisse est liée à la clôture de projets conséquents les années précédentes et au report de plusieurs projets de 2025 à 2026. Les reports sont dus aux délais dans le traitement des dossiers d'autorisation ou de passation des marchés, ainsi qu'à des contraintes foncières et techniques. Les principales dépenses maintenues sont liées au projet de recharge sédimentaire sur la RNR des Isles du Drac ainsi qu'aux dépenses associées aux mobiliers des deux RNR.

✚ Les travaux en régie à hauteur de 151 k€ concernent des études aussi bien sur GEMAPI (81 k€) que sur RNR (70k€).

Dépenses d'équipement Avec Travaux en Régie			
en k€	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
ETUDES	249	405	308
GEMAPI	168	138	129
Travaux en Régie GEMAPI	0	124	81
RESERVE NATURELLE REGIONALE	81	37	28
Travaux en Régie RNR	0	106	70
SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSES	2 014	1 310	1 310
GEMAPI - CONTRIBUTION SYMBHI	2 014	1 310	1 310
ACQUISITIONS	92	123	105
GEMAPI	85	113	102
RESERVE NATURELLE REGIONALE	6	10	3
INSTALLATION MATERIEL ET OUTILLAGES	1 879	3 929	1 153
GEMAPI	1 659	3 654	1 088
RESERVE NATURELLE REGIONALE	220	275	65
TRAVAUX POSTES CRUE ISERE ET DRAC	0	0	0
DEPENSES D'EQUIPEMENT	4 233	5 766	2 876



Budget climat

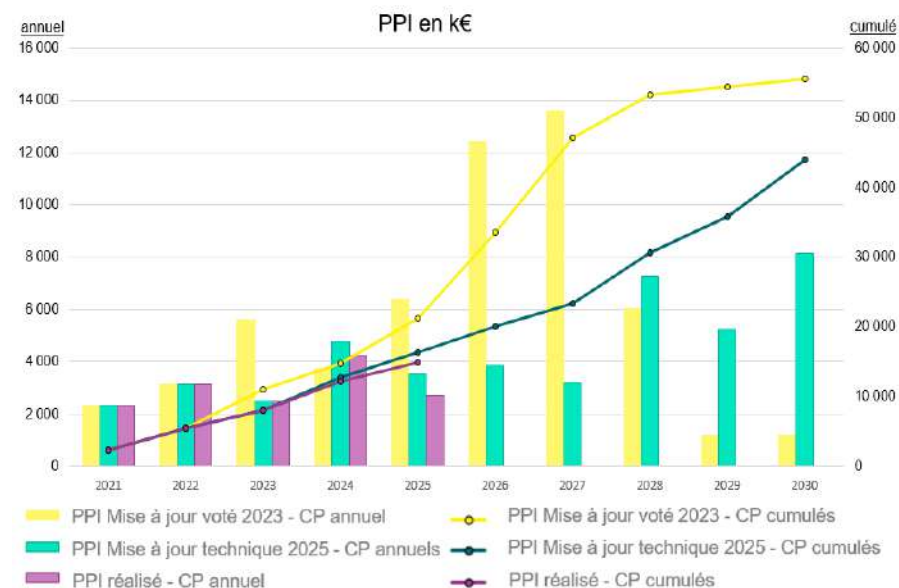


	Atténuation	Biodiversité	Adaptation
Travaux :			
Travaux pour la prévention des inondations (PI)	100%	20% 80%	100%
Travaux gestion des milieux aquatiques (GEMA)	100%	100%	100%
Travaux dans les réserves naturelles régionales (RNR)	100%	100%	100%
Travaux de restauration écologique des milieux, travaux de renaturation	100%	100%	100%
Autres dépenses :			
Subvention versée au Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI)	80% 20%	11% 89%	100%
Application informatique	100%	100%	100%

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2021-2030

Dans le cadre du PPI 2021-2030 adopté en 2022, 55,6 M€ de dépenses avaient été inscrites au budget GEMAPI, avec des incertitudes sur les PAPI Drac et le plan de gestion des RNR ainsi qu'une faible visibilité sur le PPI du SYMBHI.

La mise à jour technique travaillée par les services en 2025 propose à la fois un rephasage des CP ainsi qu'une modification de l'enveloppe globale, propositions qui doivent être affinées avant d'être soumises à délibération.



A l'issue de l'exercice, la réalisation du PPI GEMAPI atteint 14,9 M€, dont 2,7 M€ en 2025.

Financement des dépenses d'équipement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 2,9 M€, dont 1,53 M€ pour la seule attribution de compensation d'investissement GEMAPI.

Les subventions publiques (1,14 M€) permettent de financer 40% des dépenses d'équipement.

Elles proviennent principalement :

- GEMAPI : 355 k€ Fonds Verts (Sonnant), 53 k€ de l'Agence de l'Eau (Vence) et 22 k€ de Fonds Barniers (Lavanchon) ;
- RNR : 81 k€ Région AURA, 353 k€ Agence de l'Eau.

Enfin, le FCTVA est de 189 k€ pour 2025, avec une baisse de 53,5 % par rapport à 2024.

Financement de l'investissement			
en k€	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
DEPENSES D'EQUIPEMENT	4 233	5 766	2 876
RESSOURCES D'INVESTISSEMENT	4 301	3 546	4 963
Épargne nette	1 329	937	2 088
Attribution de Compensation	1 531	1 531	1 531
Subventions	942	827	1 144
Dotations (FCTVA)	406	250	189
Autres (régularisations avances)	93	0	11
Emprunt	0	350	0

Compte tenu du niveau de financement des dépenses d'investissement par des ressources propres, aucun emprunt n'a été mobilisé en 2025.

L'affectation du résultat 2025 pour l'exercice 2026

Le résultat de gestion 2025 est de 1,08 M€. Après reprise du résultat antérieur, le résultat de clôture est de 2,9 M€.

Le solde de la section d'investissement 2025 est excédentaire pour 945 k€. Après reprise du solde antérieur, lui-même excédentaire de 62 k€, un excédent de financement total de 1006 k€ est constaté.

En application de la réglementation, il sera proposé de reporter en recettes de fonctionnement 2,9 M€ et 1 006 k€ en recettes d'investissement.

Encours de la dette

En tenant compte de la part d'emprunt transféré du SITSE, l'encours de dette au 31 décembre 2025 est de 1,73 M€ contre 1,87 M€ fin 2024.

Dans le cadre de la charte Gissler, 100 % de l'encours est à taux fixe et classifiés sans risque (1A).

La capacité de désendettement est de 0,78 année en 2025 contre 1,28 années en 2024.

Budget Annexe - GEMAPI

SECTION DE FONCTIONNEMENT (en €)

CHAP.	DEPENSES	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
011	Charges à caractère général	1 154 235,97	1 257 634,00	849 369,86
012	Charges de personnel	1 141 625,23	1 211 660,00	1 124 534,42
014	Atténuations de produits	96 638,00	140 000,00	114 813,00
65	Autres charges de gestion courante	961 996,80	1 360 146,00	1 277 750,57
66	Charges financières	28 066,67	32 500,00	25 458,25
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	2 300,00	2 225,00
Total dépenses réelles de fonctionnement		3 382 562,67	4 004 240,00	3 394 151,10
023	Virement à la section d'investissement	0,00	1 957 007,75	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	953 830,00	1 300 000,00	1 156 029,67
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		953 830,00	3 257 007,75	1 156 029,67
Total dépenses de fonctionnement		4 336 392,67	7 261 247,75	4 550 180,77

CHAP.	RECETTES	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
013	Atténuations de charges	4 493,52	1 600,00	1 176,97
70	Produits de gestion courante	30 000,00	30 000,00	51 717,93
731	Impôts et taxes	3 384 773,00	4 130 000,00	4 211 839,00
74	Subventions d'exploitation	1 411 666,43	1 025 854,00	1 138 127,62
75	Autres produits de gestion courante	20 494,42	23 966,00	69 744,33
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions	150,00	0,00	0,00
Total recettes réelles de fonctionnement		4 851 577,37	5 211 420,00	5 472 605,85
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	1 808 827,75	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	2 797,00	241 000,00	161 291,20
Total recettes d'ordre de fonctionnement		2 797,00	2 049 827,75	161 291,20
Total recettes de fonctionnement		4 854 374,37	7 261 247,75	5 633 897,05

SECTION D'INVESTISSEMENT (en €)

CHAP.	DEPENSES	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
16	Emprunts et dettes assimilées	140 062,04	500 000,00	141 816,83
20	Immobilisations incorporelles	248 649,06	174 900,00	157 297,44
204	subventions equpt versées	2 013 918,00	1 309 631,00	1 309 631,00
21	Immobilisations corporelles	91 893,86	123 000,00	105 141,35
23	Immobilisations en cours	1 878 900,34	3 928 804,55	1 152 759,83
4581294	OP SOUS MANDAT BRISE TOURTE	0,00	350 000,00	223 257,79
Total dépenses réelles d'investissement		4 373 423,30	6 386 335,55	3 089 904,24
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	0,00
Total dépenses mixtes d'investissement		0,00	0,00	0,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	2 797,00	241 000,00	161 291,20
041	Opérations patrimoniales	243 172,37	1 510 000,00	0,00
Total dépenses d'ordre d'investissement		245 969,37	1 751 000,00	161 291,20
Total dépenses d'investissement		4 619 392,67	8 137 335,55	3 251 195,44

CHAP.	RECETTES	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
10	Dotations	406 404,99	250 000,00	189 093,37
13	Subventions d'investissement	2 473 067,10	2 358 369,00	2 675 277,38
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	350 000,00	0,00
23	Immobilisations en cours	93 043,01	0,00	11 166,90
4582294	OP SOUS MANDAT BRISE TOURTE	0,00	350 000,00	164 308,84
Total recettes réelles d'investissement		2 972 515,10	3 308 369,00	3 039 846,49
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00	61 958,80	0,00
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	0,00
Total dépenses mixtes d'investissement		0,00	61 958,80	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	1 957 007,75	0,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	953 830,00	1 300 000,00	1 156 029,67
041	Opérations patrimoniales	243 172,37	1 510 000,00	0,00
Total recettes d'ordre d'investissement		1 197 002,37	4 767 007,75	1 156 029,67
Total recettes d'investissement		4 169 517,47	8 137 335,55	4 195 876,16

7. LE BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR

Dans le cadre de sa compétence énergie, la Métropole prend en charge la gestion et l'entretien des réseaux de chaleur ainsi que la création et l'aménagement de nouveaux réseaux.

Cette activité étant un service public industriel et commercial (SPIC), ce budget doit s'équilibrer par ses ressources propres. Il ne perçoit donc aucune subvention d'équilibre du budget principal.

Les réseaux de chaleur, qui utilisent une part croissante d'énergies renouvelables (ENR), constituent l'un des enjeux majeurs pour répondre aux enjeux de la décarbonation du mix énergétique du territoire.

De plus, ce recours massif aux énergies renouvelables permet de garantir une stabilité du prix et de protéger les usagers des variations brutales du cours des énergies fossiles, fortement tributaires du contexte géopolitique.

Ces énergies renouvelables (valorisation de la chaleur issue de l'incinération des déchets, biomasse essentiellement) représentent entre 80 et 85 % des ressources utilisées pour produire de la chaleur.

L'année 2025 a été marquée par la fin des principaux travaux sur le réseau de Meylan (une dernière tranche de travaux est prévue sur 2026, notamment dans le secteur des Buclos), dont le raccordement à Athanor qui a été réalisé à la fin de l'été 2025, et par la décision de réaliser les réseaux de Varcès et de Vizille pour lesquels des solutions ont été trouvées concernant le foncier afin d'implanter les deux chaufferies. Pour le réseau de Domène, la réalisation du projet reste conditionnée à la décision de la copropriété des Charmettes d'abandonner le gaz.

Les 3 réseaux gérés en régie (Fontaine, Gières et Pont de Claix) fonctionnent maintenant en vitesse de croisière même si de nouveaux raccordements sont encore possibles sur le réseau de Gières.

Concernant le réseau principal, tous les lots ont été attribués pour le projet de transformation de l'usine de la Poterne afin de brûler du bois-déchets en substitution du charbon.

Le réseau d'exhaure permet le rejet à l'Isère des eaux de nappe utilisées pour le fonctionnement des pompes à chaleur géothermiques qui assurent le chauffage et si besoin en été le refroidissement des bâtiments de la ZAC Presqu'île.

De nouveaux bâtiments se raccordent régulièrement à ce réseau situé sur la Presqu'île.

Une présentation détaillée de chacun des réseaux figure en annexe de ce rapport.

Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont en augmentation (+2,05 M€ par rapport à 2024, et se portent à 8,97 M€.

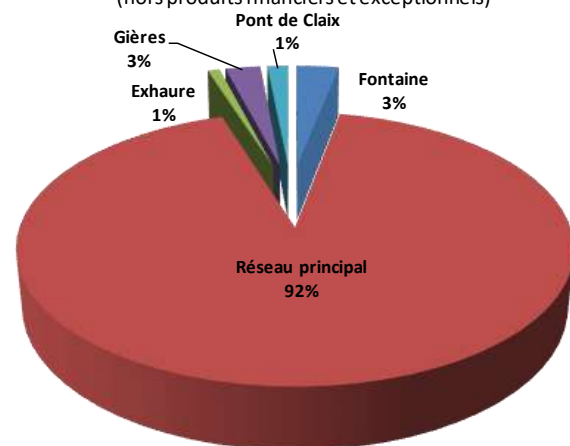
Elles sont constituées des recettes des usagers pour les petits réseaux de Fontaine, Pont de Claix et Gières ainsi que pour le réseau d'exhaure de la Presqu'île, des redevances versées par le délégataire CCIAG (compagnie de chauffage intercommunale de l'agglomération grenobloise) dans le cadre de la DSP (5,4 M€) portant sur le réseau principal, et du remboursement par le délégataire de la taxe foncière (624 k€) payée par la Métropole. L'augmentation des recettes est liée au reversement effectué par le délégataire au titre de la clause de retour à meilleure fortune (CRAMF) pour 2,087 M€. Elle est prévue dans le contrat de DSP lorsque le résultat net des comptes de la DSP dépasse pendant 5 ans le montant prévu dans le compte prévisionnel d'exploitation. Leur perception participe à l'autofinancement du développement des réseaux et donc à la pérennité du modèle économique au bénéfice de l'ensemble de ses usagers.

Répartition des recettes par réseaux (programmes)

Recettes d'exploitation			
en K€	CA 2024	Total crédits 2025	CA 2025
Fontaine	278	264	270
Gières	233	242	222
Pont-de-Claix	129	157	133
Exhaure	56	76	76
Meylan	15	20	20
Produits d'exploitation en régie	712	759	721
Redevances Réseau Principal	5 405	5 407	5 407
Taxes foncières	630	639	624
Autres produits	0	2 087	2 087
Total produits d'exploitation	6 746	8 891	8 840
Produits financiers	212	130	129
Total recettes	6 959	9 021	8 969

Recettes de fonctionnement par programme 2025 : 8 840 K€

(hors produits financiers et exceptionnels)



Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 2,37 M€ en 2025 contre 2,63 M€ en 2024, soit une baisse de 10 %. Cette baisse s'explique par l'absence de développement des réseaux en 2025, une douceur hivernale qui entraîne une baisse des consommations énergétiques donc des achats de combustibles et une régularisation de la taxe foncière affectée en 2024 au réseau de Fontaine pour un montant supérieur à la somme due.

Les dépenses sur les réseaux de chaleur sont principalement constituées des coûts d'exploitation avec des marchés dédiés pour les réseaux en régie, des dépenses de personnel, de frais d'études et de recherche.

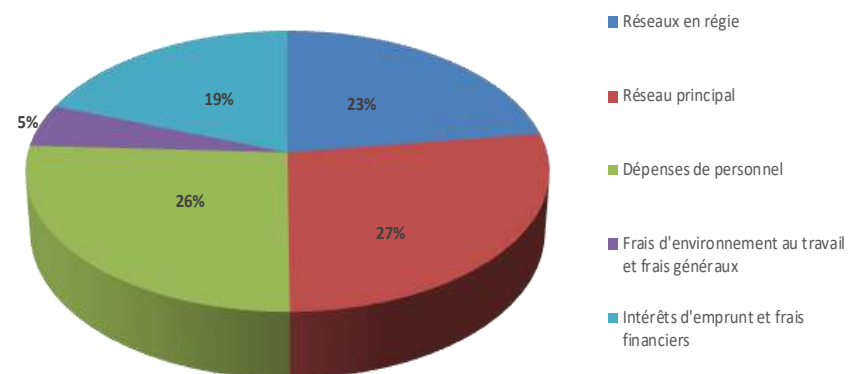
Les charges du réseau principal géré en délégation de service public (l'exploitant perçoit les recettes des usagers et supporte les charges) sont constituées principalement par les taxes foncières qui sont compensées par le remboursement de celles-ci en recettes.

Les frais de personnel prennent en compte, au réel, les effectifs intervenant sur les réseaux en 2025. Ils sont stables par rapport à 2024 et s'élèvent à 613 k€..

Dépenses De fonctionnement

en K€	CA 2024	BP+DM 2025	CA 2025
Fontaine	271	303	210
Réseau principal	651	640	640
Exhaure	14	33	33
Gières	165	222	207
Pont de Claix	95	91	90
Dépenses d'exploitation	1 196	1 288	1 179
Frais généraux	13	15	8
Dépenses de personnel	614	613	613
Frais d'environnement au travail	110	111	108
Autres charges (juridique..)	1	12	6
Dépenses transversales	737	751	735
Intérêt d'emprunt et charges financières	696	580	456
Total dépenses de fonctionnement	2 630	2 619	2 370

Répartition des dépenses de fonctionnement 2025 : 2 370 k€



En plus de la contribution des services support concourant au fonctionnement du budget annexe, représentant 4.9 ETP, stables depuis 2023, les frais de personnel prennent également en compte au réel, le coût des effectifs intervenant sur les réseaux, soit 4,9 ETP en 2025.

Les frais d'environnement de travail sont globalement stables. Ils représentent 84,4 k€ au titre des charges de fonctionnement et 23,4 k€ au titre des indemnités des élus soit un total de 107,8 k€ contre 109,5 k€ en 2024.

Annuité de la dette

L'annuité de la dette est en baisse en 2025 à 3,2 M€ contre 3,8 M€ en 2024. Aucun emprunt n'est intervenu sur l'année 2025.

Le remboursement du capital comprend l'amortissement contractuel des emprunts, stable à 2,9 M€.

Les frais financiers des produits sont en baisse de -95 k€ à la suite de la baisse des taux de la BCE depuis juillet 2024.

Plus de 83,8 % de la dette est sécurisée (taux fixes et couverture de taux).

en K€	CA 2024	Crédits 2025	CA 2025
Remboursement du capital	3 318	2 890	2 850
<i>Dont remboursements anticipés</i>	433	<i>0</i>	<i>0</i>
Charges financières	484	450	327
Intérêts hors ICNE	652	530	427
ICNE	-3	0	-5
Swap, commission et frais divers	47	50	34
Recettes de swap	-212	-130	-129
ANNUITE NETTE	3 802	3 340	3 177

Ratios financiers

En 2025, l'épargne de gestion augmente légèrement, elle est de 4,85 M€ contre 4,82 M€ en 2024 compte tenu d'une faible augmentation des recettes d'exploitation et d'une diminution des dépenses de gestion.

La forte augmentation des opérations exceptionnelles (CRAMF) et une baisse de l'annuité de la dette permet de dégager en 2025 une épargne nette de 4 M€ contre 1,01 M€ en 2024.

en K€	CA 2024	BP+ DM 2025	CA 2025
Recettes d'exploitation (hors cessions)	6 746	6 804	6 752
Dépenses de gestion	1 926	2 033	1 907
EPARGNE DE GESTION	4 820	4 772	4 846
Solde des opérations financières (76 et 66)	-484	-450	-327
Solde des opérations exceptionnelles (77 et 67)	-7	2 087	2 087
Solde des provisions (78 et 68)	-1	-6	-6
EPARGNE BRUTE (CAF)	4 328	6 403	6 600
Rembt capital dette (16 déduction faite du 27)	3 318	2 639	2 599
EPARGNE NETTE	1 010	3 764	4 001

L'épargne nette permet d'autofinancer la totalité des investissements.

Dépenses d'investissement

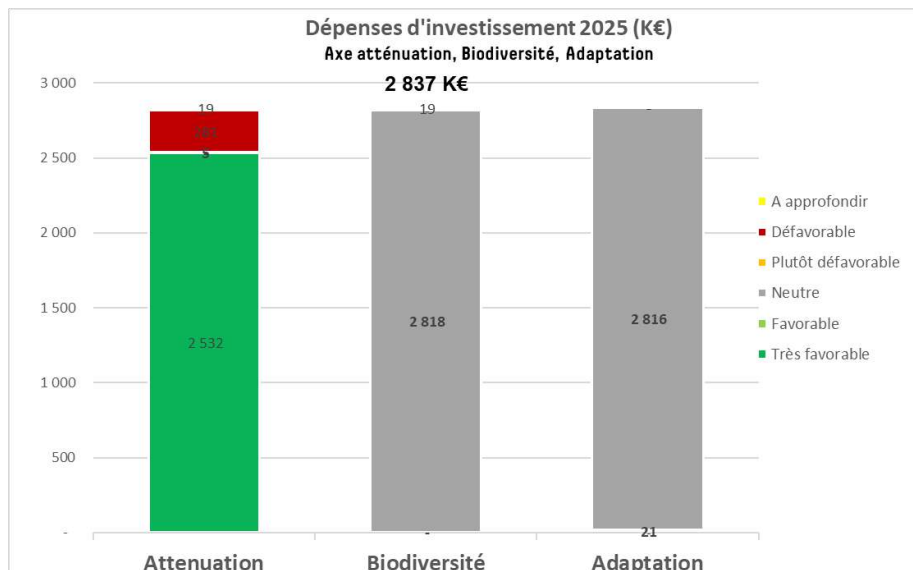
En 2025, les marchés de travaux concernant le projet de modernisation de la centrale de la Poterne ont été lancés. Le calendrier a été recalé pour tenir compte des délais d'instruction au titre de l'ICPE, il est prévu que les travaux démarrent en 2026.

Par ailleurs, la dernière tranche de l'avance remboursable d'1,8 M€ au titre du réseau de Meylan a été versée au titulaire de la délégation de service public, pour la construction et l'exploitation du réseau qui a été inauguré en septembre 2025.

Le projet d'un nouveau réseau de chaleur à Seyssins a été abandonné en raison du refus de la majorité des copropriétés à se raccorder, néanmoins des frais d'études ont été engagés pour instruire la décision.

Dépenses d'investissement			
en K€	CA 2024	BP+DM 2025	CA 2025
Fontaine	4	8	8
Gières	30	11	11
Exhaure	191	5	4
Réseau principal	85	46	0
Pont de Claix	26	29	20
Meylan	1 205	1 823	1 823
Poterne	1 207	1 204	890
Vizille	2	0	0
Seyssins	21	48	40
Varces	0	1	1
Domène	0	10	0
Frais généraux	10	57	40
Total	2 782	3 242	2 837

Budget climat



Atténuation :

	Très favorable	Défavorable	
Gières	77%	23%	77% chaufferie bois
Fontaine	83%	17%	83% chaufferie bois + gaz 17%
Pont de Claix	82%	18%	82% Bio masse & biocombustible + gaz 18%
Meylan	85%	15%	85% en énergie renouvelable
Bio Max	100%		NUP : 100% combustible renouvelable (cogénération)
Poterne	100%		100% bois

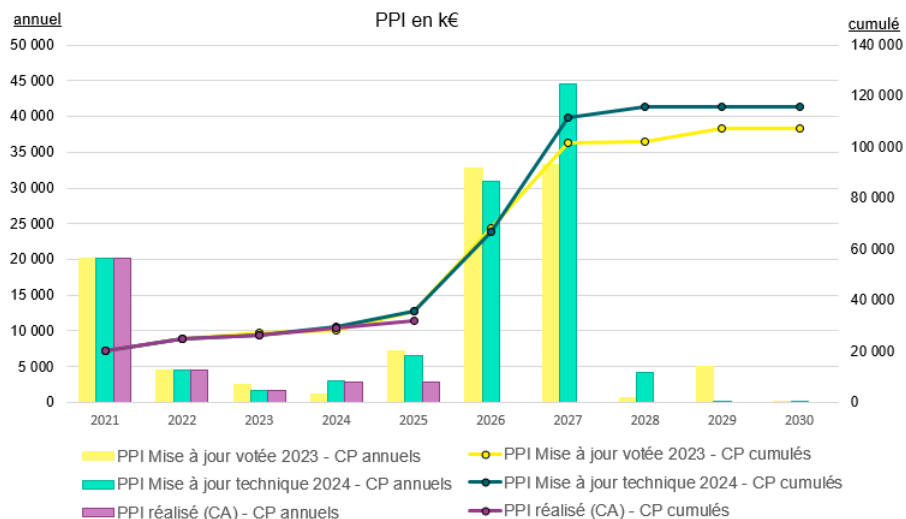
	Atténuation	Biodiversité	Adaptation
Travaux :			
Travaux amélioration et extension des réseaux de chaleur et chaufferie	ENR 2033	100%	100%
Travaux chaufferie Poterne (transformation chaudière fossile en biomasse)	100%	100%	100%
Autres dépenses :			
Etude faisabilité réseaux de froid	100%	100%	100%
Application informatique	100%	100%	100%

Le Plan Pluriannuel des investissements (PPI) 2021-2030

Le PPI du budget annexe Réseaux de chaleur s'élève à 107,4 M€ sur la période 2021-2030. Sa réalisation à fin 2025 s'élève à 32 M€ dont 2,8 M€ sur le dernier exercice.

Les travaux de modernisation de la chaufferie de la Poterne constitue le projet le plus important de la programmation. Ils vont se dérouler entre 2026 et 2028 avec une mise en service programmée pour la saison de chauffe 2028/2029.

Par ailleurs, deux nouveaux réseaux doivent être construits à Vizille et Varces en 2027 et 2028 pour un coût de l'ordre de 10 M€ par réseau. Des études de faisabilité sont également en cours pour de plus petits réseaux notamment à Domène et au Haut Meylan.



Le financement des investissements

Financement de l'investissement			
en K€	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
Dépenses d'équipement	2 782	3 242	2 837
Epargne nette	1 010	3 764	4 001
Subventions	32	400	505
Autres recettes diverses (avances)	84	0	0
Emprunt	0	0	0

Les subventions perçues concernent la centrale Biomax pour 200 k€ en provenance de l'Etat dans le cadre des financements Ecocité, le réseau de Pont De Claix pour 217 k€ (solde de l'ADEME dans le cadre du fonds chaleur), une subvention d'étude pour la réalisation de nouveaux réseaux toujours dans le cadre du fonds chaleur (7 k€) et le remboursement par le concessionnaire du réseau de Meylan, des travaux réalisés par la Métropole de manière anticipée (81 k€).

Compte tenu du niveau de financement des dépenses d'investissement par des ressources propres, aucun emprunt n'a été mobilisé en 2025

L'affectation du résultat 2025 pour l'exercice 2026

Le résultat de l'exercice 2025 est arrêté avec un excédent de 4,08 M€. Après reprise du résultat antérieur de 6,26 M€, le résultat de fonctionnement cumulé est de 10,34 M€.

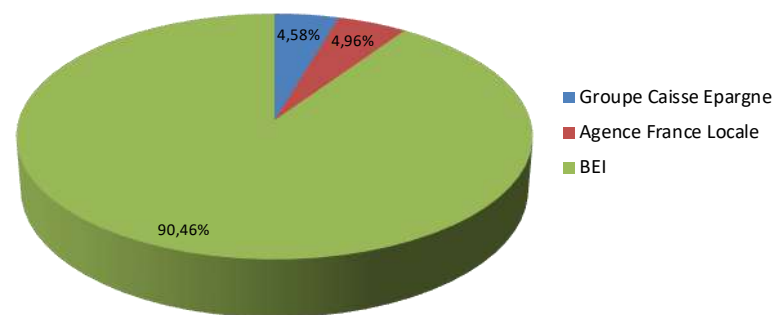
Le solde de la section d'investissement 2025 est déficitaire de 470 k€. Avec un solde antérieur repris de - 1,94 M€, le solde d'investissement cumulé est déficitaire pour 2,41 M€.

Il est proposé d'affecter 2,41 M€ à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement et de conserver le solde d'excédent de fonctionnement de 7,93 M€ en recettes de fonctionnement.

Encours de la dette

Un encours de la dette en baisse. Cet encours de la dette du budget annexe est de 39,3 M€ au 31 décembre 2025 contre 42,2 M€ au 31 décembre 2024, soit une baisse de 2,9 M€.

Répartition de l'encours de dette par prêteurs au 31/12/2025



La BEI est le 1^{er} financeur du Budget Annexe avec 90,5 % de l'encours, l'Agence France Locale (AFL) représente 5 % de l'encours, la Caisse d'Epargne 4,6 % de l'encours.

95,4 % de l'encours de dette est classifié « vert » avec les emprunts de la BEI mobilisés en 2018, 2019 et 2020 dans le cadre du contrat « Climate Action » et celui de l'Agence France Local sur ses financements fléchés vert

La répartition par type de taux est la suivante :

- ✚ Taux fixes (ou fixés par swap) : 83,8 %,
- ✚ Taux variables 16,2 %.

L'encours se compose de six emprunts, il n'y a plus de dette transférée par les communes sur ce budget annexe.

Tous sont classifiés 1A sur la charte Gissler et ne présentant donc aucun risque.

La capacité de désendettement au 31 décembre 2025 passe à 8,11 années contre 10,25 années en 2024.

Le taux moyen de la dette est en baisse à 0,75 % contre 1,07 % au 31 décembre 2024, la baisse des taux de la BCE depuis juillet 2024 y contribue ainsi que les deux remboursements anticipés de 2024, les taux fixes sont compris entre 0,139 % et 0,70 %.

Présentation analytique des éléments budgétaires par réseau

Cette présentation permet d'apprécier la situation annuelle de chacun des réseaux.

Les charges communes à l'ensemble des réseaux que sont les dépenses de personnel et les charges de structures sont réparties en fonction du besoin de ressources humaines nécessaire au fonctionnement de chacun des réseaux.

○ Le réseau de Fontaine

RESEAU DE FONTAINE BASTILLE							
Dépenses en €	CA 2024	CA 2025	Evolution 2025/2024	Recettes en €	CA 2024	CA 2025	Evolution 2025/2024
Dépenses d'exploitation	254 153	209 584	-18%	Vente de chaleur	260 927	270 057	3%
Bouclier tarifaire	16 373			Bouclier tarifaire	17 511		
Dépenses de personnel	19 835	20 342	3%				
Charges de structure	3 961	3 846	-3%				
Dépenses de fonctionnement	294 322	233 772	-21%	Recettes de fonctionnement	278 438	270 057	-3%
Epargne de gestion (recettes - dépenses)	-15 884	36 286	52170%				
Travaux et GER	3 879	7 742	100%				
Dépenses d'investissement	3 879	7 742	100%				

Le réseau de Fontaine a été initié et construit par la commune de Fontaine en 2012 et repris en 2015 par la Métropole lors du transfert de compétence. La production de chaleur est assurée par une chaudière bois ainsi qu'une chaudière gaz en complément.

Il dessert 12 bâtiments dont 301 logements et présente un taux de couverture bois de 80% sur la saison de chauffe 2024/2025.

Le réseau de Fontaine présente une bonne situation économique en 2025 grâce notamment à l'augmentation de vente de chaleur et en dépenses à la régularisation du montant de la taxe foncière affecté (une partie du montant affecté en 2024 n'était pas justifiée).

○ Le réseau de Gières

RESEAU DE GIERES							
Dépenses en €	CA 2024	CA 2025	Evolution 2025/2024	Recettes en €	CA 2024	CA 2025	Evolution 2025/2024
Dépenses d'exploitation	158 106	206 210	30%	Vente de chaleur	221 683	222 329	0%
Bouclier tarifaire gaz	6 736			Bouclier Tarifaire	11 219		
Dépenses de personnel	18 226	16 726	-8%	Pénalités marché exploit			
Charges de structure	3 640	3 162	-13%				
Dépenses de fonctionnement	186 708	226 098	21%	Recettes de fonctionnement	232 903	222 329	-5%
Epargne de gestion (recettes - dépenses)	46 195	-3 769	-108%				
Travaux et GER	30 407	10 868	-64%				
Dépenses d'investissement	30 407	10 868	-64%	Recettes solde subvention Région	32 200		

Le réseau de Gières a été construit en 2019 par la Métropole. La production de chaleur est assurée par une chaudière bois ainsi qu'une chaudière gaz en complément.

Il dessert 14 bâtiments dont 165 logements et présente un taux de couverture bois de 90% sur la saison de chauffe 2024/2025.

L'année 2025 est déficitaire car des indemnités liées à des défaillances anormales des ouvrages lors du changement d'exploitant d'un montant de 30 k€ ont dû être payées au nouveau gestionnaire du réseau.

○ Le réseau de Pont-de-Claix

RESEAU DE PONT DE CLAIX							
Dépenses en €	CA 2024	CA 2025	Evolution 2025/2024	Recettes en €	CA 2024	CA 2025	Evolution 2025/2024
Dépenses d'exploitation	95 488	89 597	-6%	Vente de chaleur	128 696	133 132	3%
Dépenses de personnel	12 023	10 020	-17%				
Charges de structure	2 401	1 894	-21%				
Dépenses de fonctionnement	109 912	101 511	-8%	Recettes de fonctionnement	128 696	133 132	3%
Epargne de gestion (recettes - dépenses)	18 785	31 621	68%				
Travaux et GER	26 086	20 244	-22%				
Dépenses d'investissement	26 086	20 244	-22%	Subvention Ademe et avoirs	326	217 203	66527%

Le réseau de Pont de Claix a été construit en 2022 par la Métropole. La production de chaleur est assurée par deux chaudières bois ainsi qu'une chaudière gaz en complément.

Il dessert 12 bâtiments dont 48 logements et présente un taux de couverture bois de 91% sur la saison de chauffe 2024/2025.

L'année 2025 présente une situation économique bénéficiaire.

Les dépenses d'investissement correspondent aux travaux pour raccorder un bâtiment SDH.

○ Le réseau principal

RESEAU PRINCIPAL							
Dépenses en €	CA 2024	CA 2025	Evolution 2025/2024	Recettes en €	CA 2024	CA 2025	Evolution 2025/2024
Etudes	21 600	15 825	-27%	Redevance de contrôle	204 510	206 890	1%
Taxes foncières	629 806	624 085	-1%	Remboursement taxes foncières	629 802	624 085	-1%
Frais de personnel	419 460	414 154	-1%	Redevance chaufferies	5 200 000	5 200 000	0%
Charges de structure	83 762	78 297	-7%	CRAMF		2 087 265	
Dépenses de fonctionnement	1 154 628	1 132 361	-2%	Recettes de fonctionnement	6 034 312	8 118 240	35%
Epargne de gestion (recettes - dépenses)	4 879 684	6 985 879	43%				
Travaux de construction Biomax	84 721			Subventions	83 212	200 000	140%
Etudes et construction Poterne		887 759					
Achat terrains Poterne		2 406					
Dépenses d'investissement	84 721	890 165	951%	Recettes d'investissement	83 212	200 000	140%

Le réseau principal est géré en concession (renouvelée en 2018) avec comme délégataire la Compagnie de Chauffage (CCIAG).

Il dessert 55 000 logements et 4,8 millions de m² de surface tertiaire.

La production de chaleur est assurée par 5 sites : les chaufferies Poterne, Villeneuve, Biomax, l'incinérateur Athanor et l'ancien site Solvay de récupération de chaleur fatale de la plateforme chimique de Pont de Claix. Elle est distribuée via 200 km de réseaux.

Les principales dépenses pour le délégant sont les taxes foncières, lesquelles sont compensées intégralement en recettes, car prises en charge par le concessionnaire.

Le budget annexe perçoit deux redevances versées par le délégataire : la redevance pour la mise à disposition des centrales à hauteur de 5,2 M€ et la redevance de contrôle à hauteur de 207 k€ en 2025.

En matière d'investissement, les travaux de construction de la centrale de production Biomax ont été réceptionnés en 2021 avec des réserves. La levée des réserves ainsi que des demandes complémentaires des entreprises ont faits l'objet de longues négociations, le solde définitif des marchés est intervenu en 2025 et la clôture définitive de l'opération est prévue pour 2026.

De nouveaux projets sont d'ores et déjà engagés pour moderniser ce réseau et aller vers une utilisation plus importante d'énergies renouvelables dans les combustibles utilisés. C'est notamment le cas pour la centrale la Poterne qui utilise encore aujourd'hui en partie du charbon. Les 1ères études pour la transformation de cette centrale afin de substituer le charbon par du bois déchet ont démarré en 2022 et les premiers investissements ont commencé en 2024 (études de conception). En 2025, les marchés de travaux de l'opération ont tous été attribués.

L'objectif poursuivi est d'atteindre, à la fin de la délégation de service public (en 2033), 90% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique.

○ Le réseau de Meylan

RESEAU DE MEYLAN							
Dépenses en €	CA 2024	CA 2025	Evolution 2025/2024	Recettes en €	CA 2024	CA 2025	Evolution 2025/2024
Annonces légales, frais juridiques				Redevance de contrôle	15 750	19 705	25%
Frais de personnel	31 793	33 524	5%				
Charges de structure	6 349	6 338	0%				
Dépenses de fonctionnement	38 142	39 862	5%	Recettes de fonctionnement	15 750	19 705	25%
Epargne de gestion (recettes - dépenses)	-22 392	-20 157	-10%	Redevance avance remboursable		251 300	
Avance remboursable concessionnaire	900 000	1 800 000	100%	Redevance travaux anticipés		80 659	
Etudes et travaux	305 012	23 276	-92%				
Dépenses d'investissement	1 205 012	1 823 276	51%	Recettes d'investissement	0	331 959	

La Métropole a engagé des travaux destinés à raccorder les premiers bâtiments actuellement en construction sur l'ancien site PLM dans le cadre d'un projet immobilier d'ampleur mêlant logements, espaces collectifs et immobilier d'entreprises.

Les dépenses 2025 couvrent essentiellement les charges de personnel pour suivre les travaux et le déploiement de la concession.

Depuis janvier 2025, en plus de la redevance de contrôle qui s'élève à 20k€, la Métropole perçoit des redevances supplémentaires liées aux remboursements des travaux anticipés et de l'avance remboursable.

○ Le réseau Exhaure de la Presqu'île de Grenoble et de l'Esplanade

RESEAUX EXHAURE							
Dépenses en €	CA 2024	CA 2025	Evolution 2025/2024	Recettes en €	CA 2024	CA 2025	Evolution 2025/2024
Dépenses d'exploitation	14 104	32 757	132%	Abonnements	56 422	76 166	35%
Frais de personnel	28 762	37 071	29%				
Charges de structure	5 744	7 008	22%				
Dépenses de fonctionnement	48 610	76 836	58%	Recettes de fonctionnement	56 422	76 166	35%
Épargne de gestion (recettes - dépenses)	7 812	-670	-109%				
Travaux extension Exhaure Esplanade	191 190						
Étude exhaure Esplanade		4 100					
Dépenses d'investissement	191 190	4 100	-98%				

Les réseaux d'exhaures de l'Esplanade et de la Presqu'île permettent de rejeter l'eau pompée dans la nappe phréatique vers l'Isère, une fois ces eaux utilisées pour la génération de chaleur et de froid.

Les systèmes énergétiques, incluant les pompes de puits et pompes à chaleur, sont sous la responsabilité des propriétaires et gestionnaires des bâtiments raccordés.

A la fin 2025, 35 bâtiments sont raccordés aux réseaux d'exhaure et environ 60 sont prévus au terme de l'aménagement sur le secteur de la Presqu'île.

Ces réseaux sont peu onéreux en fonctionnement dans la mesure où les dépenses sont composées de la maintenance qui est assurée par la régie assainissement, de l'électricité et du contrôle des débits et de la température des rejets. Cependant, ces coûts d'exploitation ont beaucoup augmenté en 2025 en raison d'une intervention plus importante de la régie assainissement pour l'installation de 7 piézomètres complémentaires aux 5 initiaux permettant de mieux contrôler l'évolution de la hauteur de la nappe.

Les recettes sont des abonnements payés par les différents bâtiments raccordés.

En 2025, le seul investissement a été une étude hydraulique pour étudier différents scénarios de développement du réseau sur le secteur de l'Esplanade

BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR

BALANCE DE FONCTIONNEMENT (en €)

Chap	DEPENSES	CA 2024	BP+DM 2025	CA 2025
011	Charges à caractère général	1 266 320,64	1 376 661,00	1 256 788,02
012	Charges de personnel	613 642,00	612 530,00	612 529,00
65	Autres charges de gestion courante	45 798,22	43 476,00	37 464,39
66	Charges financières	696 442,40	580 000,00	455 777,95
67	Charges exceptionnelles	7 191,40	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	908,00	6 285,00	6 285,00
Total dépenses réelles de fonctionnement		2 630 302,66	2 618 952,00	2 368 844,36
023	Virement à la section d'investissement	0,00	9 661 840,81	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections (Amortissements)	3 022 388,53	4 000 000,00	3 014 806,40
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		3 022 388,53	13 661 840,81	3 014 806,40
Total dépenses de fonctionnement		5 652 691,19	16 280 792,81	5 383 650,76

Chap	RECETTES	CA 2024	BP+DM 2025	CA 2025
70	Prestations de services	666 728,17	738 819,00	701 453,80
74	Subventions d'exploitation	28 730,54	0	0,00
75	Autres produits de gestion courante	6 050 706,00	6 065 403,00	6 050 911,10
76	Produits financiers	212 447,93	130 000,00	128 878,28
77	Produits exceptionnels	0,00	2 087 265,00	2 087 265,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00	0,00
Total recettes réelles de fonctionnement		6 958 612,64	9 021 487,00	8 968 508,18
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	6 259 305,81	0,00
Total recettes mixtes de fonctionnement		0,00	6 259 305,81	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	450 112,00	1 000 000,00	497 437,00
Total recettes d'ordre de fonctionnement		450 112,00	1 000 000,00	497 437,00
Total recettes de fonctionnement		7 408 724,64	16 280 792,81	9 465 945,18

BALANCE D'INVESTISSEMENT (en €)

Chap	DEPENSES	CA 2024	BP+DM 2025	CA 2025
16	Emprunts et dettes assimilées	3 318 001,45	2 890 000,00	2 850 000,00
20	Immobilisations incorporelles	1 360 447,53	600 012,00	523 642,33
21	Immobilisations corporelles	218 859,33	32 950,00	24 062,13
23	Immobilisations en cours	302 702,43	7 990 199,81	489 534,83
27	Immobilisations financières	900 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00
Total dépenses réelles d'investissement		6 100 010,74	13 313 161,81	5 687 239,29
16	Opérations neutres de trésorerie	0,00	470 000,00	
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	1 943 551,61	
Total dépenses mixtes d'investissement		0,00	2 413 551,61	0,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	450 112,00	1 000 000,00	497 437,00
041	Opérations patrimoniales	112 750,85	6 000 000,00	0,00
Total dépenses d'ordre d'investissement		562 862,85	7 000 000,00	497 437,00
Total dépenses d'investissement		6 662 873,59	22 726 713,42	6 184 676,29

Chap	RECETTES	CA 2024	BP+DM 2025	CA 2025
13	Subventions d'investissement	32 200,00	400 021,00	504 935,46
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		
23	Immobilisations en cours	83 538,68		
27	Autres immobilisations financières		251 300,00	251 300,00
Total recettes réelles d'investissement		115 738,68	651 321,00	756 235,46
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	1 943 551,61	1 943 551,61
16	Opérations neutres de trésorerie	0,00	470 000,00	
001	Excédent d'investissement reporté	0,00		
Total recettes mixtes d'investissement		0,00	2 413 551,61	1 943 551,61
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	9 661 840,81	
040	Opération d'ordre de transfert entre sections (Amortissements)	3 022 388,53	4 000 000,00	3 014 806,40
041	Opérations patrimoniales	112 750,85	6 000 000,00	
Total recettes d'ordre d'investissement		3 135 139,38	19 661 840,81	3 014 806,40
Total recettes d'investissement		3 250 878,06	22 726 713,42	5 714 593,47

8. LE BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

La Métropole s'est fixée comme objectif, dans son Schéma Directeur de l'Energie, la hausse de 35 % de la production d'énergie renouvelable d'ici 2030.

L'ambition affichée dans la feuille de route en matière de production d'électricité photovoltaïque vise à multiplier par 6, entre 2013 et 2030, la production du territoire sachant qu'entre 2013 et 2023, la production a été multipliée par 4,4 passant de 5 à 22 GWh.

Plusieurs actions ont été réalisées pour développer le photovoltaïque sur le territoire avec notamment la mise en ligne d'un cadastre solaire pour permettre aux habitants d'évaluer leur potentiel de production sur leur toiture, l'organisation de deux appels à initiatives privées pour inciter les entreprises du territoire à installer du photovoltaïque sur leur toiture ou parking, l'accompagnement de plusieurs copropriétés par la SPL ALEC.

La Métropole est également entrée au capital de deux sociétés de tiers investissement (Parkosol et Energy Citoyenne)

Le Conseil Métropolitain a approuvé la création du Budget Annexe au 1er janvier 2022 dédié à la solarisation photovoltaïque en vue d'intensifier l'installation de panneaux sur le patrimoine de Grenoble Alpes Métropole.

Aujourd'hui, 15 toitures de bâtiments métropolitains ont été équipées de panneaux photovoltaïques ce qui représente 1,5 MWc. L'année 2025 a été consacrée notamment à l'aboutissement du projet d'installation sur le nouveau centre de tri Athanor d'une puissance de 550 KWc, les travaux sont maintenant terminés mais l'installation n'a toujours pas pu être raccordée au réseau ENEDIS pour des raisons contractuelles très complexes qui sont en cours de résolution.

Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement sont stables par rapport à 2024

Recettes de fonctionnement			
Recettes en k€	CA 2024	BP+DM 2025	CA 2025
Prestation de services	156	154	136
Subvention d'exploitation	0	21	21
Autres	0	0	1
Total des recettes réelles fonctionnement	156	175	157

Les recettes, issues de la vente d'électricité à EDF via des obligations d'achat et correspondant à la production des panneaux photovoltaïques,

sont de 100 k€.

Les recettes, liées à de l'autoconsommation d'électricité, sont de 38,37 k€ (recettes facturées au budget principal pour l'opération du rondeau).

Ces recettes liées à la production d'électricité sont inférieures à celles de 2024 car aucune nouvelle installation n'a été mise en service et le niveau d'ensoleillement de l'année 2025 était moins favorable que celui de 2024.

Pour compléter les recettes, le solde de la subvention européenne EUCF a été versée en 2025 pour un montant de 21 k€.

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation par rapport au CA 2024 : elles passent de 119 k€ à 179 k€ soit une augmentation de 50%. Cette augmentation est due aux charges financières (32 k€) liées à l'emprunt contracté en 2024 et à des charges exceptionnelles qui s'élèvent à 4,7 k€. Par ailleurs, les coûts de maintenance ont augmenté pour la ferme des Maquis et pour les tennis de Seyssins notamment car il a fallu remplacer un onduleur sur cette dernière installation.

Dépenses de fonctionnement			
Dépenses en k€	CA 2024	BP+DM 2025	CA 2025
Charges de personnel	90	93	93
Dépenses d'exploitation	5	31	24
Charges de structure	24	26	26
	119	150	142
Charges financières	0	42	32
Charges exceptionnelles	0	5	5
Total des dépenses réelles de fonctionnement	119	197	179

Les dépenses 2025 sont principalement des dépenses de personnel et des charges de structure.

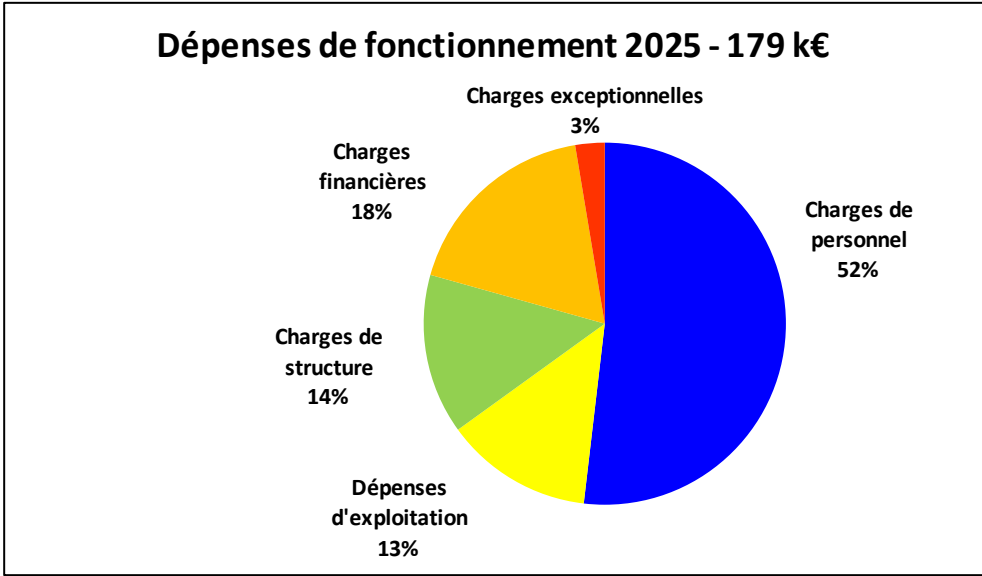
- Les charges de personnel

En 2025 les charges de personnel représentent 93 k€, contre 90 k€ en 2024.

La contribution de la direction de l'énergie varie très légèrement de 55,8 k€ à 54,9 k€, tandis qu'est intervenu une légère hausse du nombre de contributeurs des services support directement affectés et opérationnels qui passe de 1.82 ETP en 2024 à 1.90 ETP en 2025.

- Les charges de structure

Les charges de structure représentent 26 k€ contre 24 k€ en 2024, avec principalement une hausse des indemnités des élus de 5 k€, calculées sur le nombre de délibérations produites, et une baisse de 3 k€ des charges de structure liées à l'environnement de travail.



Ratios financiers

Ratios			
En k€	CA 2024	BP+DM 2025	CA 2025
Recettes réelles d'exploitation	156	175	157
Dépenses réelles de fonctionnement	119	150	142
Epargne de gestion	37	24	14
Solde des opérations financières et exception	0	-47	-36
Epargne brute	37	-22	-22
Remboursement du capital de la dette	0	50	38
Epargne nette	37	-72	-59

La hausse des dépenses réelles (+23 k€) et la stabilité des recettes réelles entre 2025 et 2024 entraînent une diminution de l'épargne de gestion de 23 k€.

Entre 2024 et 2025, la dégradation de l'épargne nette est importante suite au remboursement de l'emprunt contracté en 2024 et à l'augmentation des charges financières. Ainsi, l'épargne nette diminue de 96 k€ et devient

négative, soit -59 k€

Néanmoins, le raccordement de l'installation de forte capacité du centre de tri qui générera de nouvelles recettes doit permettre de redresser la trajectoire financière.

Dépenses d'investissement

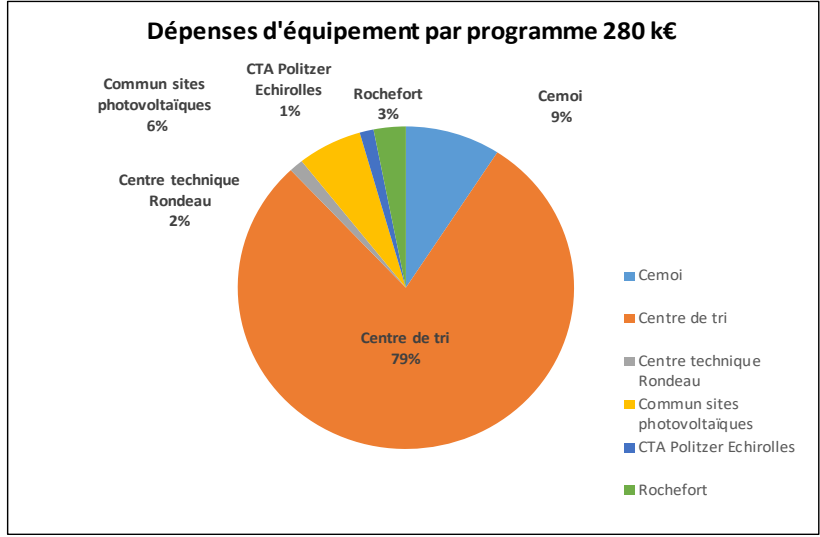
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 280 k€ en 2025, contre 478 k€ en 2024

Dépenses d'investissement par programme			
Dépenses en k€	CA 2024	BP+DM 2025	CA 2025
Cemai	83	39	26
Centre de tri	280	260	220
Centre technique Rondeau	91	5	4
Centre technique Vizille	4	0	0
Commun sites photovoltaïques	6	34	17
CTA Politzer Echirolles	6	4	4
Espace agricole La Taillat	0	4	0
Rochefort	8	35	9
Total des dépenses réelles d'investissement	478	380	280

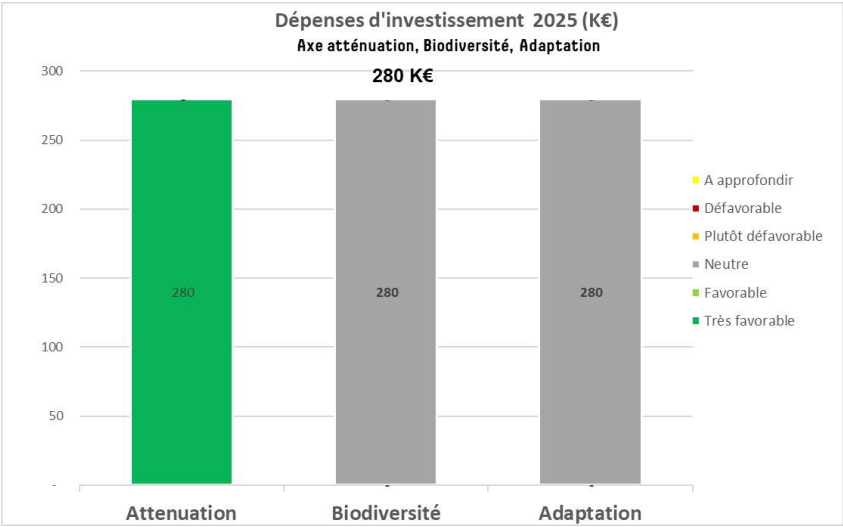
L'installation des panneaux sur le centre de tri a été achevée en 2025. L'objectif de l'installation de ces équipements est de réinjecter l'électricité produite sur le réseau pour une revente à EDF OA.

Les études se sont poursuivies pour aménager de nouveaux sites : le parking de la patinoire, le parking de la MC2 et la déchetterie de Vif.

Concernant le site de Rochefort, des études complémentaires ont été menées à la demande de l'ARS avec encore de nombreuses difficultés réglementaires pour mener ce projet qui se trouve dans le périmètre de protection rapprochée de la zone de captage.



Budget climat



	Atténuation	Biodiversité	Adaptation
installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments Métropolitains (centre de tri Athanor, centre technique, site captage Eau Rochefort...)	100%	100%	100%

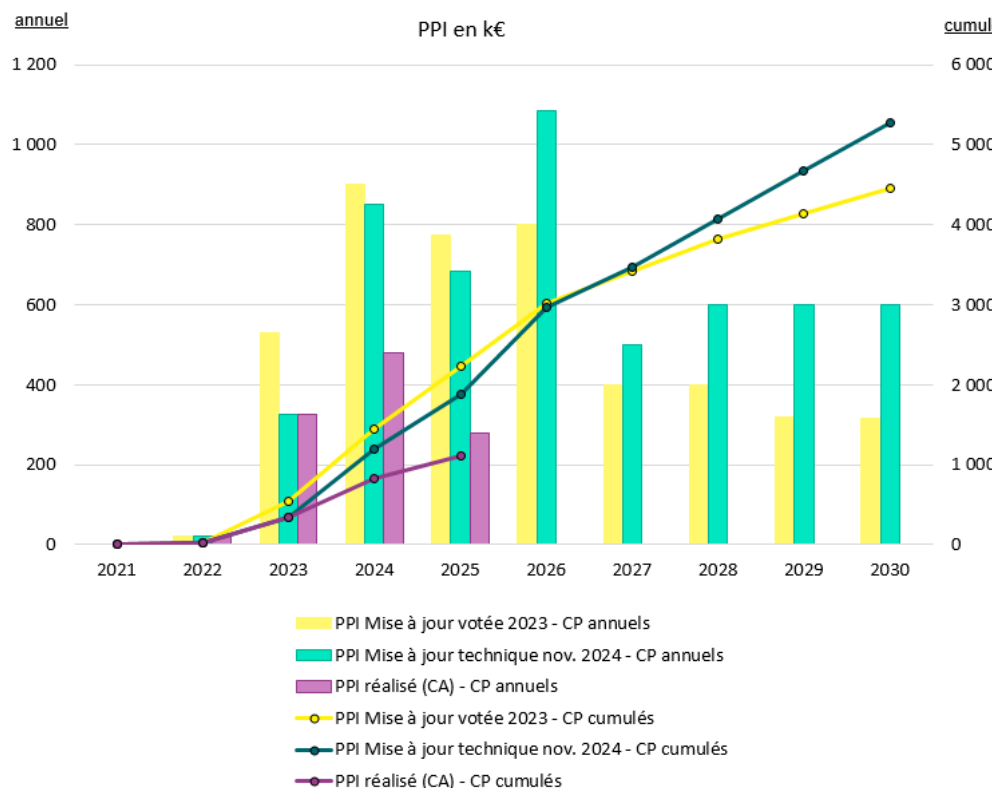
* Atténuation : les dépenses liées aux énergies renouvelables sont classées «favorables».

Le Plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2021-2030

Le PPI du Budget Panneaux photovoltaïques prévoit 4,5 M€ de dépenses sur la période 2022-2030. Fin 2025, la réalisation s'élève à 1,1 M€.

Les aléas techniques s'avèrent importants en matière de projets d'installations photovoltaïques, ce qui entraîne des décalages de réalisation. En effet, l'installation de panneaux sur les toitures de bâtiments métropolitains nécessite que la structure soit suffisamment robuste pour supporter le poids supplémentaire et que l'étanchéité ne soit pas à refaire avant les 20 ans nécessaires pour amortir l'installation, dans un contexte d'évolution peu favorable du prix de valorisation de l'électricité produite. Les futurs projets à venir portent sur le nouveau siège et des parkings en ouvrage après réfection de l'étanchéité.

Des projets sont en phase d'études de faisabilité avancée sur les parkings de la Métropole : parking de la patinoire et du vélodrome d'Eybens, ainsi que sur la déchetterie de Vif pour apporter un confort thermique aux usagers et au personnel. Par ailleurs un projet innovant est envisagé en ombrière sur la piste cyclable en bordure de la rue du Général Mangin.



✓ **Le financement de l'investissement**

Financement de l'investissement	
en k€	CA 2025
Dépenses d'équipement	280
Epargne nette	-59
Subventions et participations	0
Cessions d'immobilisation	0
Autres recettes d'investissement	0
Emprunt d'équilibre	0

L'épargne nette ne permet pas de financer les investissements.

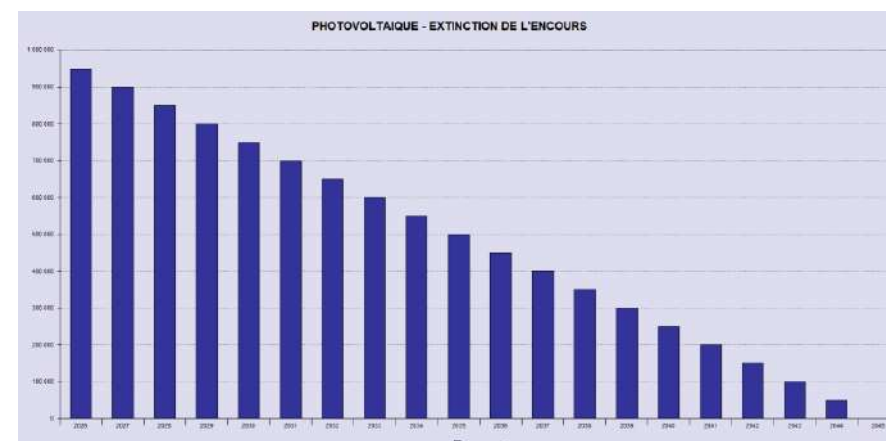
Aucun emprunt n'a été contracté sur l'année 2025.

Encours de dette

Un emprunt de 1 M€ a été contractualisé en 2024 auprès de La Banque Postale, il s'agit du seul emprunt sur le budget photovoltaïque.

Le prêt est sur une durée de 20 ans à taux fixe à 3,18 %. Cet emprunt a été classifié « vert » par la banque compte tenu de la classification « énergie renouvelable » du financement.

Le graphique suivant présente l'extinction de l'encours.



✓ **Le résultat de clôture 2025**

Le résultat de l'exercice 2025 est arrêté avec un déficit 11,8 k€. Après reprise du résultat antérieur de 13,7 k€, le résultat de fonctionnement cumulé est de 1,9 k€.

Le solde d'exécution de la section d'investissement 2025 est déficitaire de 327,12 k€. Avec un solde antérieur reporté de 214,78 k€, le solde d'investissement cumulé est déficitaire de 112,33 k€.

Il est proposé d'affecter 1,9 k€ à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement et de reporter le déficit de 112,33 k€ en dépenses d'investissement.

BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

SECTION DE FONCTIONNEMENT (en €)

Chap	DEPENSES	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
011	Charges à caractère général	22 283,28	40 421,00	37 339,08
012	Charges de personnel	89 946,00	92 994,00	92 992,00
65	Autres charges de gestion courante	6 806,10	11 924,00	11 824,92
66	Charges financières	0,00	42 000,00	32 341,36
67	Charges exceptionnelles	0,00	4 800,00	4 707,70
68	Dotations aux dépréciations et aux provisions	0,00	0,00	0,00
Total dépenses réelles de fonctionnement		119 035,38	192 139,00	179 205,06
002	Déficit de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	11 066,21	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	17 356,00	40 000,00	34 700,00
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		17 356,00	51 066,21	34 700,00
Total dépenses de fonctionnement		136 391,38	243 205,21	213 905,06

Chap	RECETTES	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
70	Prestations de services	156 322,69	153 500,00	135 666,94
74	Subvention d'exploitation	0,00	21 000,00	21 000,00
75	Autres produits de gestion courante	43,56	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	716,00
Total recettes réelles de fonctionnement		156 366,25	174 500,00	157 382,94
002	Résultat d'exploitation reporté	0,00	13 705,21	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00	55 000,00	44 716,94
Total recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	68 705,21	44 716,94
Total recettes de fonctionnement		156 366,25	243 205,21	202 099,88

SECTION D'INVESTISSEMENT (en €)

Chap	DEPENSES	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	50 000,00	37 500,00
20	Immobilisations incorporelles	19 001,77	50 140,00	25 626,88
21	Immobilisations corporelles	347 111,91	326 350,00	250 221,87
23	Autres immobilisations corporelles	112 174,13	3 757,95	3 757,95
Total dépenses réelles d'investissement		478 287,81	430 247,95	317 106,70
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00	55 000,00	44 716,94
041	Opérations patrimoniales	44 719,21	400 000,00	112 174,13
Total dépenses d'ordre d'investissement		44 719,21	455 000,00	156 891,07
Total dépenses de fonctionnement		523 007,02	885 247,95	473 997,77

Chap	RECETTES	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	1 000 000,00	219 393,56	0,00
Total recettes réelles d'investissement		1 000 000,00	219 393,56	0,00
001	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	214 788,18	
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	11 066,21	
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	17 356,00	40 000,00	34 700,00
041	Opérations patrimoniales	44 719,21	400 000,00	112 174,13
Total recettes d'ordre d'investissement		62 075,21	665 854,39	146 874,13
Total recettes d'investissement		1 062 075,21	885 247,95	146 874,13

9. LE BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT EN OUVRAGES

Grenoble-Alpes Métropole est chargée de la gestion et de l'entretien de 20 parcs en ouvrage et de 2 parcs de stationnement en enclos.

Depuis avril 2019, la Société d'Economie Mixte à Opération Unique (SEMOP) dénommée Park Grenoble Alpes Métropole est en charge de l'exploitation des parcs pour une durée de 5 ans, prolongée par l'avenant n° 3 du 16 décembre 2022 puis par l'avenant n° 5 du 26 septembre 2025 jusqu'au 31 mars 2026.

Le parking Chavant est quant à lui exploité par Q-Park dans le cadre d'un contrat de concession qui se terminera en 2031.

En 2025, la lente érosion de la fréquentation horaire se poursuit (-4% sur l'année) mais avec une tendance à la stabilité sur la fin d'exercice. Le nombre d'abonnés est également en légère baisse (-2%).

Malgré cette fréquentation en retrait, le chiffre d'affaire de la SEMOP ParkGAM est meilleur que prévu avec un résultat positif (+375 k€). Cependant, ces bons résultats s'expliquent principalement par des diminutions de charges et ne permettent donc pas d'augmenter la redevance, qui se retrouve finalement à un niveau inférieur à celui de 2024 (- 172 k€).

Le modèle économique des parkings publics métropolitains reste fragile et dépendant du nombre de déplacements en voiture dans le cœur urbain dont la tendance est à la baisse, ainsi qu'aux aléas conjoncturels (hausse du coût de l'énergie, canicule...).

La compétence retracée par le Budget Annexe relevant de la catégorie des services publics industriels et commerciaux, la recherche d'un équilibre budgétaire sans subvention du budget principal est restée un objectif pour 2025. En effet, le versement d'une subvention d'équilibre à un SPIC revêt un caractère exceptionnel et est strictement encadré par la réglementation.

Dans le cas du BA Stationnement, le versement d'une subvention d'équilibre est justifié par la nécessité de couvrir le poids de la dette de construction des ouvrages transférée par la Ville de Grenoble lors du transfert de compétences en 2015, et ne peut en aucun cas couvrir un déficit d'exploitation.

Le Budget Principal a ainsi versé en 2025 une subvention d'équilibre de 1 395 k€, identique à celle de 2024.

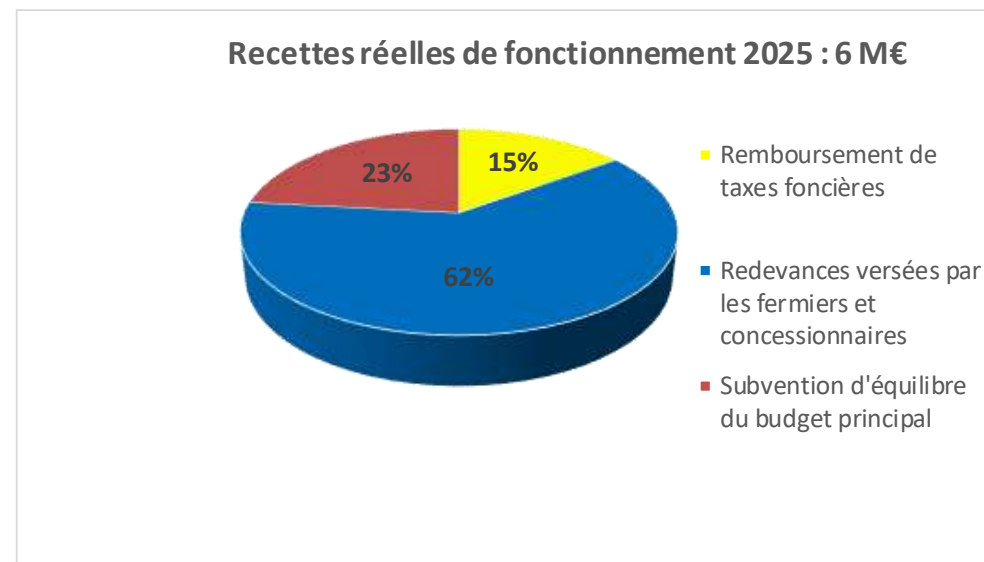
Les recettes reculent de 3% face à des dépenses hors dette qui augmentent de 14%, l'épargne de gestion est de 3,6 M€, elle se dégrade de 0,5 M€ (4 M€ en 2024).

L'annuité de la dette est en recul de 1,2 M€, et se porte à 3,3 M€ en 2025 (contre 4,5 M€ en 2024). Elle mobilise 55 % des recettes de fonctionnement (contre 73 % en 2024).

Après prise en compte de l'annuité de la dette, l'épargne nette redevient positive à hauteur de 239 k€ (- 466 k€ en 2024).

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 6 M€ en 2025, soit une baisse de 188 k€ par rapport à 2024.



Elles sont principalement constituées :

- ✚ Pour 62 %, des redevances du contrat de délégation de service public (3,7 M€),
- ✚ Pour 23 %, de la subvention du budget principal (1,4 M€) permettant de couvrir 42 % de l'annuité de la dette,
- ✚ Pour 15 % du remboursement de taxes foncières par le concessionnaire (0,9 M€).

Depuis juillet 2025, le budget annexe Locaux économiques prend en charge la mise à disposition auprès des commerces de 21 places de parking du Stade-Palais des sports : 8 k€ ont été perçus.

La diminution des recettes de fonctionnement est liée à un niveau de redevance légèrement inférieur à 2024 (-173 k€) tout en restant conforme aux prévisions de l'avenant 5.

A titre d'information, s'agissant des recettes perçues par le délégataire, les recettes horaires représentent 65 % des recettes totales et sont en baisse de 4 %, malgré une baisse de la fréquentation moins conséquente (2,7%).

Les recettes des abonnés ont, quant à elles, connu une hausse de 7 % malgré une légère baisse du nombre d'abonnés (-2%), notamment du fait de la réduction du nombre d'abonnements résidents au profit d'abonnements professionnels.

Le Budget Principal a versé une subvention d'équilibre de 1 395 k€, un montant équivalent à celui de 2024.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors cessions)			
En k€	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
Remboursement de taxes foncières	880	898	89
Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	3 873	3 749	3 70
Recettes - Régularisation taxes foncières	23		
Amodiations Parking Presqu'île	4		
Cessions box Parking Silo Arlequin Villeneuve	13		
Recettes - Parking Stade Palais des sports			
Sous-total hors subvention d'équilibre et fonds de solidarité COVID	4 793	4 647	4 60
Produits financiers	14	10	1
Subvention d'équilibre du budget principal	1 395	1 395	1 39
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 202	6 052	6 00

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3,2 M€ en 2025, contre 3,5 M€ en 2024.

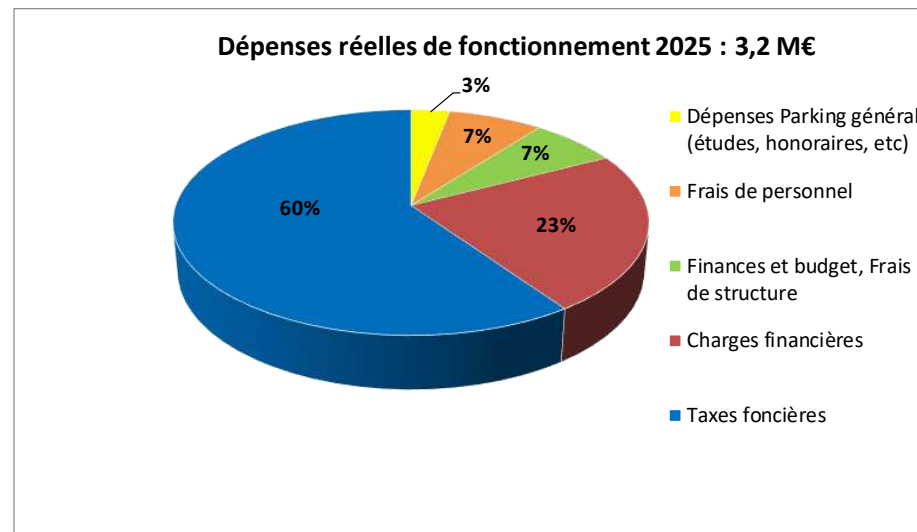
Cette baisse de 10 % par rapport à 2024, s'explique principalement par la diminution importante des charges financières (- 670 k€) compensée en partie par la hausse des taxes foncières de 229 k€.

Les dépenses de gestion, impactées par l'évolution de la taxe foncière (+ 229 k€), la régularisation de la redevance 2024 (+ 54 k€) et des honoraires et frais de communication plus conséquents (+ 27 k€) augmentent de 0,3 M€, à hauteur de 2,4 M€ pour 2,1 M€ en 2024.

L'augmentation de taxe foncière au titre de l'année 2025 repose sur deux mécanismes : l'augmentation forfaitaire des bases liée à l'évolution de la grille départementale des tarifs pour les locaux professionnels (la

progression du tarif des parkings couverts atteint 2,5% dans certains secteurs en 2025), et la poursuite de l'application de la réforme des bases locatives des locaux professionnels entamée en 2017.

Les frais financiers (0,7 M€) et la taxe foncière (1,9 M€) représentent 83 % des dépenses réelles de fonctionnement.



Les dépenses d'exploitation relatives aux parkings concédés et affermés sont prises en charge par la SEMOP dans le cadre de son contrat de délégation.

Dans le cadre du renouvellement de la DSP et de la création de la SPL du stationnement de la région grenobloise qui s'est vu confier l'exploitation des parkings publics au 1^{er} avril 2026, une prestation d'accompagnement au nouveau mode de gestion à hauteur de 76 k€ a été réalisée en 2025, et se finalisera en 2026.

Les charges de copropriété sur le silo Arlequin et le parking Irvoy ont baissé, elles s'élèvent à 10 k€ au lieu de 15 k€ en 2024.

Les frais de personnel refacturés par le budget principal sont actualisées de 1,4 % s'élevant à 222 k€ pour 219 k€ en 2024, passant de 3,70 ETP en 2024 à 3,75 ETP en 2025.

Enfin, l'ajustement de la redevance SEMOP Park GAM 2024 implique le reversement d'un trop perçu de 183 k€, il était de 129 k€ en 2024 (au titre de 2023).

Annuité de la dette

L'annuité nette de la dette 2025 du Budget Annexe Stationnement en ouvrage s'élève à 3,3 M€ contre 4,5 M€ en 2024.

Le remboursement en capital de 2025 est en baisse à 2,62 M€ pour 3,13 M€ en 2024.

Conformément à la délibération du 5 juillet 2019 relative à l'ajustement de l'encours de dette transféré au 1er janvier 2015, la Ville de Grenoble a remboursé au budget annexe un montant de 18 k€ en capital ; la Métropole, quant à elle, a remboursé à la Ville 401 k€ de frais financiers en 2024, sur l'année 2025, cette dette remboursable est désormais éteinte.

en K€	CA 2024	Crédits 2025	CA 2025
Remboursement du capital	3 132	2 700	2 619
Capital emprunts	3 150	2 700	2 619
Dette récupérable de la Ville de Grenoble	-18	0	0
Charges financières	1 380	1 000	712
Intérêts (hors ICNE)	883	900	685
ICNE	-10	0	-28
Dette récupérable pour la Ville de Grenoble	401	0	0
SWAP, Commissions, indemnité et frais divers	120	100	66
Produits financiers swap	-14	-10	-12
ANNUITE NETTE	4 512	3 700	3 331

Avec la baisse de l'encours et la poursuite de la baisse des taux monétaires sur 2025, les frais financiers sont en baisse de 198 k€.

Ratios financiers

Ratios financiers			
en k€	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions et produits financiers)	6 176	6 042	6 002
Dépenses réelles de fonctionnement (hors charges financières)	2 130	2 440	2 432
Épargne de gestion	4 046	3 602	3 570
Solde des opérations financières (76 et 66)	-1 380	-990	-712
Soldes des provisions	0	0	0
Épargne brute ou CAF	2 666	2 612	2 858
Remboursement du capital net du remboursement à la ville de Grenoble	3 132	2 700	2 619
Épargne nette	-466	-88	239

L'épargne de gestion diminue de 476 k€ entre 2024 et 2025 du fait de la baisse des recettes réelles de fonctionnement combinée à des dépenses réelles de fonctionnement, hors dette et provisions en hausse.

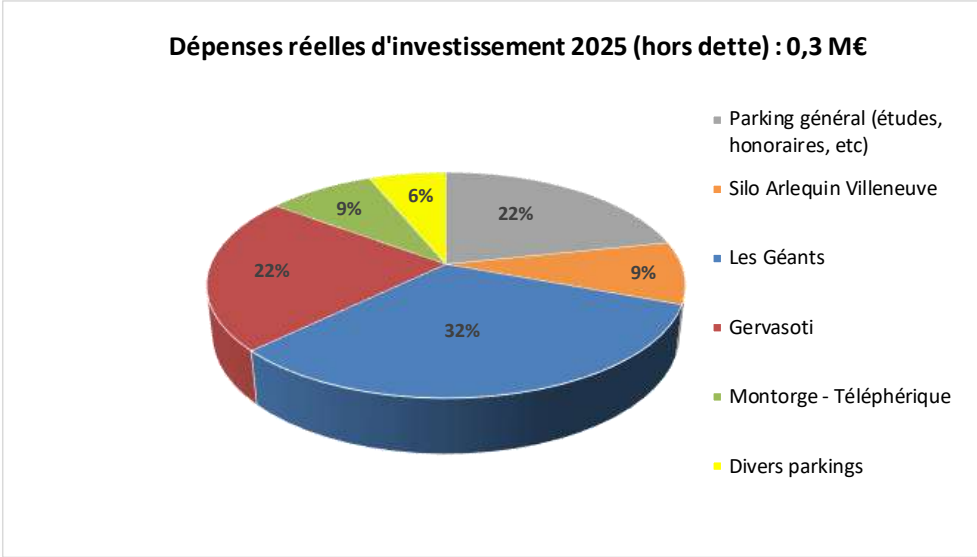
Avec la baisse des taux d'intérêt, les frais financiers nets représentent 712 k€ soit une baisse de 668 k€ par rapport à 2024. Ce recul des charges financières permet de compenser la baisse de l'épargne de gestion et d'améliorer de 0,2 M€ le niveau de l'épargne brute à 2,9 M€ (2,7 M€ en 2024).

Le niveau de remboursement du capital de la dette décroît de 513 k€, consolidant ainsi un niveau d'épargne nette qui redevient légèrement positif à hauteur de 239 k€, soit + 705 k€ par rapport à 2024.

Ces éléments sont intégrés à la prospective afin de s'assurer de la soutenabilité à moyen-long terme du financement de la PPI.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement 2025 s'élèvent à 335 k€ contre 257 k€ en 2024.



Les études préalables aux travaux de requalification du parking des Géants se sont poursuivies en 2025 avec les études d'avant-projet (70 k€) pour le parking ainsi que le financement de la maîtrise d'œuvre du projet d'espace public pour la partie relative à la reprise d'étanchéité de la dalle des Géants (40 k€).

Les études pour la requalification du parking Gervasoti ont débuté (25 k€) avec une délégation de maîtrise d'ouvrage à la SPL SAGES (50 k€ d'avances).

La création de la SPL du stationnement de la région grenobloise a nécessité le recours à une AMO pour la reconstruction de l'infrastructure informatique des parkings publics. La première phase de cette prestation a été financée par la Métropole pour un montant de 56 k€.

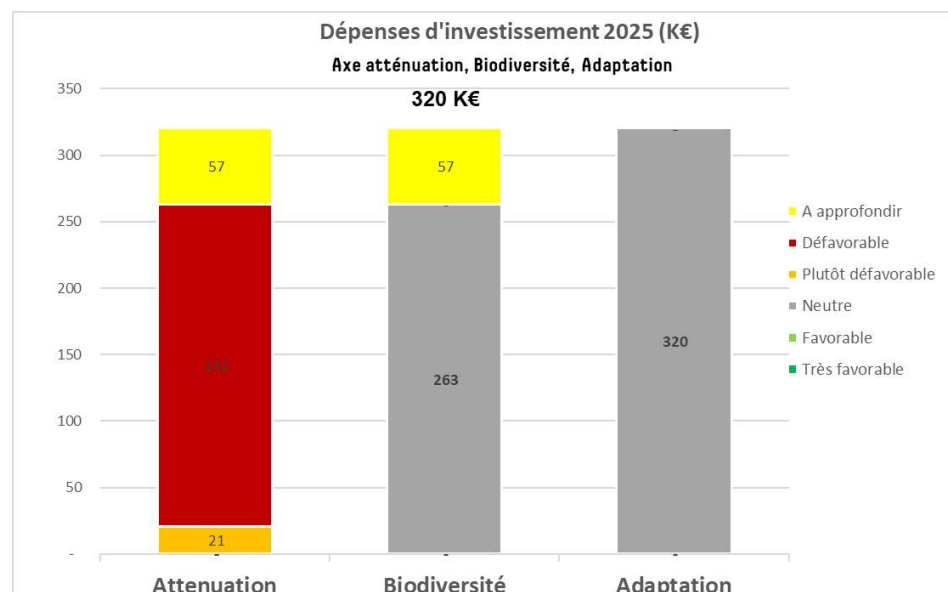
Suite aux constats de fissures dans les murets des rampes du parking Arlequin ainsi que de l'obsolescence prématurée de l'étanchéité de la toiture du parking, une procédure de recours à l'assurance décennale a été enclenchée. De façon à maintenir en service le parking en sécurité, la Métropole a engagé à ses frais des prestations de suivi de l'évolution des fissures pour un montant d'environ 30 k€.

Les études relatives à la requalification du parking Montorge-Téléphérique en co-maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Grenoble ont été mises en place (29 k€)

Enfin, le reste des dépenses d'investissement correspond à des travaux relatifs au jalonnement des parkings ainsi qu'à la réalisation de diagnostics complémentaires sur certains parkings suite à la seconde vague d'audit structure et étanchéité réalisée en 2023.

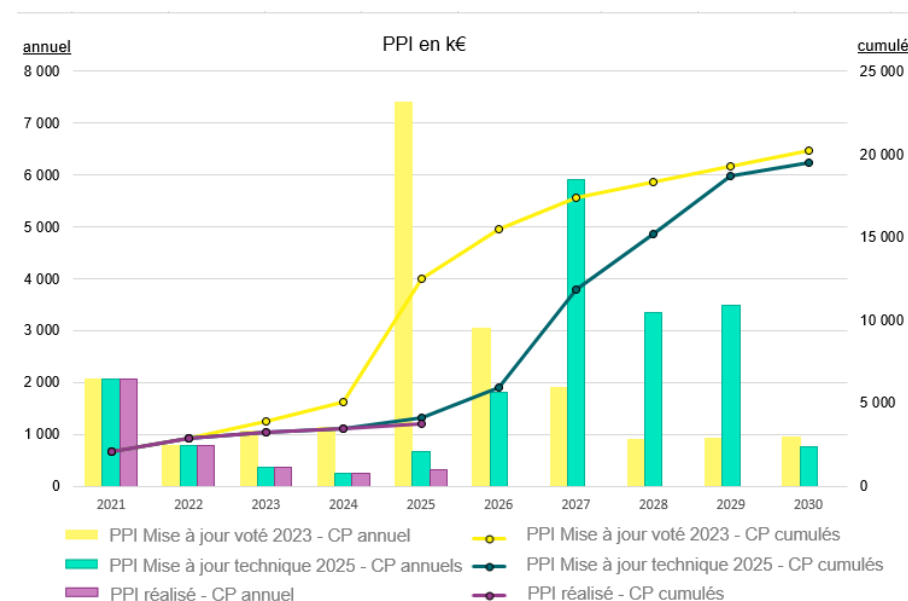
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT			
	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
PARKINGS GENERAL (ETUDES, HONORAIRES, ETC...)	0	134	73
PARKING EUROPOLE (PLACE ROBERT SCHUMAN)	25	25	0
PARKING 3 QUARTIERS	26	0	0
SILO ARLEQUIN VILLENEUVE	64	82	30
LES GEANTS	93	243	108
TELEJALONNEMENT	10	5	5
PARKING NOTRE DAME MUSEE	12	9	7
PARKING GERVASOTI	0	89	75
PARKING HOCHÉ - CENTRE	15	0	0
PARKING ESTACADE	0	21	0
PARKING MONTORGE - TELEPHERIQUE	2	75	29
PARKING STADE - PALAIS DES SPORTS	4	7	6
PARKING VERDUN PREFECTURE	4	4	3
PARKING TROUBADOURS	2	0	0
SOUS-TOTAL HORS DETTE	257	694	335
DETTE	3 150	2 700	2 619
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 407	3 394	2 954

Budget climat



	Atténuation	Biodiversité	Adaptation
Travaux, entretien maintenance :			
Travaux entretien et sécurisation des parkings (3 quartiers, Arlequin Villeneuve, les Géants, Gervasoti, Montorge, stade des Alpes)...	100%	100%	100%
Autres dépenses :			
Application informatique	100%	100%	100%
Remplacement des panneaux, téléjalonnement dans les parkings	100%	100%	100%

✓ Le Plan Pluriannuel des investissements (PPI) 2021-2030



Le PPI 2021-2030 du budget annexe Stationnement en ouvrage a été voté à hauteur de 20,2 M€.

L'avancement au terme de l'exercice 2025 s'élève à 3,8 M€ dont 320 k€ de dépenses réalisées en 2025.

Le retard de réalisation s'explique d'une part par la complexité technique de certaines opérations et d'autre part par la dépendance à l'avancement de travaux d'espaces publics dont la réalisation est parfois plus lente que prévu.

Une mise à jour technique élaborée par les services en 2025 propose un rephasage des crédits de paiement avec report d'une partie d'entre eux au-delà de 2030, afin de prendre en compte l'avancement effectif des travaux.

✓ Le financement des investissements

Financement de l'investissement			
en K€	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
DEPENSES D'EQUIPEMENT	256	678	320
RESSOURCES D'INVESTISSEMENT	-405	2	239
Épargne nette	-466	-88	239
Autres recettes de l'exercice	61	90	0
Emprunt	0	1 696	0

Les recettes d'investissement (hors dette) sont inexistantes, sur 2025, seule l'épargne nette de 239 k€ soutient les dépenses d'équipement.

✓ Le résultat 2025

L'excédent de 0,7 M€ dégagé par la section de fonctionnement couvrira environ 38 % du besoin de financement de la section d'investissement 2025 de 1,8 M€.

Encours de la dette

L'encours de la dette du Budget Annexe Stationnement est de 24,3 M€ au 31 décembre 2025 contre 26,9 M€ fin 2024, soit un désendettement de 2,6 M€. Aucun emprunt n'a été contractualisé sur l'année 2025.

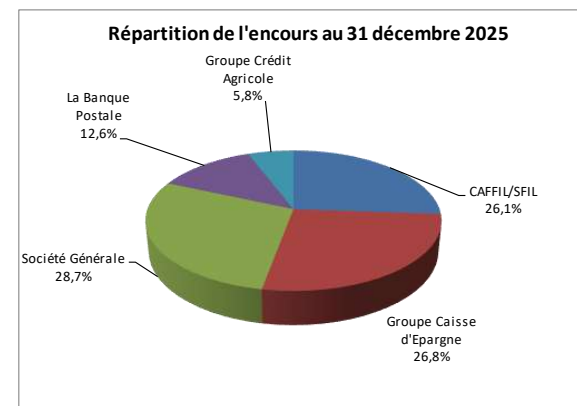
Un encours de 50,3 M€ a été transféré avec la compétence en 2015, l'encours transféré a ainsi diminué de 52% en 10 ans, le Budget Annexe Stationnement s'est désendetté de 26 M€.

La capacité de désendettement de ce budget s'améliore en descendant à 8,5 ans contre 10,1 ans en 2024.

L'encours du Budget Annexe Stationnement est composé de :

- 9 lignes d'emprunts transférés par la Ville de Grenoble (soit 50,3 M€ transférés le 1er janvier 2015),
- D'un emprunt de 1 M€ mobilisé en 2015 et de 3 emprunts de 3 M€ mobilisés fin 2017, fin 2019, fin 2020,
- D'un emprunt de 2 M€ mobilisé fin 2021 et d'un emprunt de 1 M€ mobilisé fin 2023.

La Société Générale est le premier prêteur du Budget Annexe Stationnement (28,7 %) suivi par la Caisse d'Épargne (26,9 %) et la SFIL (26,1 %).



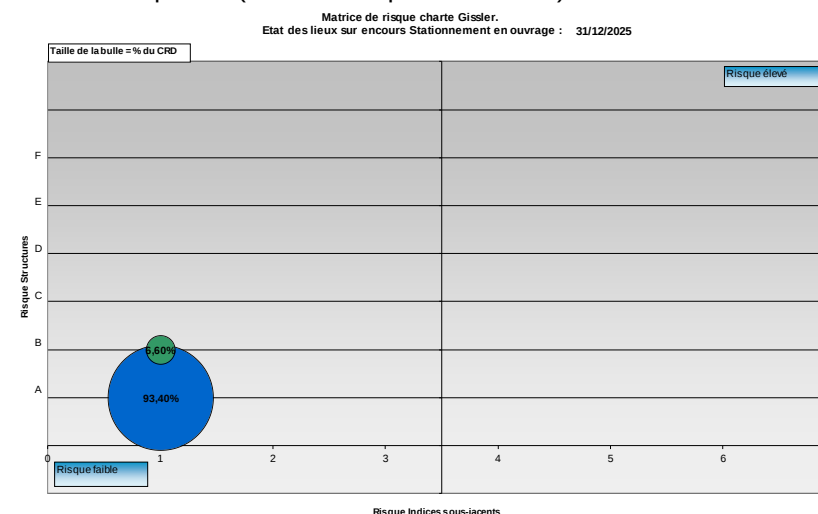
La répartition de la dette au 31 décembre 2025 est la suivante :

- 44,7 % à taux variables,
- 55,3 % à taux fixes.

Son taux moyen est en baisse à 2,74 % contre 3,20 % en 2024.

Cette baisse du taux moyen correspond à la détente des taux monétaires (44,7 % de l'encours) à la suite des décisions successives de baisse des taux de la BCE de juillet 2024 à juillet 2025.

La dette du Budget Annexe Stationnement ne présente pas de risques puisqu'elle est majoritairement (93,4 % des emprunts) classée en 1A, risque le plus faible selon la Charte Gissler. 6,6 % des emprunts sont classés en risque 1B (barrière simple sans levier).



BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT EN OUVRAGE

Compte Financier Unique 2025

BALANCE DE FONCTIONNEMENT (en €)

Chap	DEPENSES	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
011	Charges à caractère général	1 772 390,40	2 022 505,00	2 015 066,62
012	Charges de personnel	219 301,00	222 233,00	222 232,00
65	Autres charges de gestion courante	9 075,00	11 834,00	11 824,00
66	Charges financières	1 393 577,44	1 000 000,00	723 403,44
67	Charges exceptionnelles	129 251,82	183 008,00	183 007,80
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Total dépenses réelles de fonctionnement		3 523 595,66	3 439 580,00	3 155 533,86
023	Virement à la section d'investissement		502 362,00	
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	2 727 750,52	2 900 000,00	2 807 928,23
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		2 727 750,52	3 402 362,00	2 807 928,23
Total dépenses de fonctionnement		6 251 346,18	6 841 942,00	5 963 462,09

Chap	RECETTES	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
70	Prestations de services	880 151,00	897 754,00	897 754,00
75	Autres produits de gestion courante	3 901 003,81	3 749 110,00	3 708 767,94
76	Produits financiers	13 645,88	10 000,00	11 738,52
77	Produits exceptionnels	1 407 078,00	1 485 078,00	1 395 312,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			
Total recettes réelles de fonctionnement		6 201 878,69	6 141 942,00	6 013 572,46
002	Excédent de fonctionnement reporté			
Total recettes mixtes de fonctionnement		0,00	0,00	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	628 735,00	700 000,00	628 735,00
Total recettes d'ordre de fonctionnement		628 735,00	700 000,00	628 735,00
Total recettes de fonctionnement		6 830 613,69	6 841 942,00	6 642 307,46

BALANCE D'INVESTISSEMENT (en €)

Chap	DEPENSES	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
16	Emprunts et dettes assimilées	3 150 208,21	2 700 002,00	2 619 093,46
20	Immobilisations incorporelles	150 971,60	514 701,00	232 217,71
21	Immobilisations corporelles	86 710,47	67 000,00	20 206,11
23	Immobilisations en cours	18 786,60	95 847,00	67 786,35
458101	Opération sous mandat		16 300,00	14 482,28
Total dépenses réelles d'investissement		3 406 676,88	3 393 850,00	2 953 785,91
166	Refinancement de dette		15 000 000,00	
001	Résultat antérieur reporté		1 599 887,55	
Total dépenses mixtes d'investissement		0,00	16 599 887,55	0,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	628 735,00	700 000,00	628 735,00
041	Opérations patrimoniales	6 143,31	600 000,00	
Total dépenses d'ordre d'investissement		634 878,31	1 300 000,00	628 735,00
Total dépenses d'investissement		4 041 555,19	21 293 737,55	3 582 520,91

Chap	RECETTES	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
13	Subventions d'investissement	48 020,87		
16	Emprunts et dettes assimilées		1 695 808,04	
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours	490,44		
27	Autres immobilisations financières	17 848,00		
458201	Opération sous mandat		16 300,00	
Total recettes réelles d'investissement		66 359,31	1 712 108,04	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 327 873,22	579 267,51	579 267,51
166	Refinancement de dette		15 000 000,00	
Total recettes mixtes d'investissement		1 327 873,22	15 579 267,51	579 267,51
021	Virement de la section de fonctionnement		502 362,00	
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	2 727 750,52	2 900 000,00	2 807 928,23
041	Opérations patrimoniales	6 143,31	600 000,00	
Total recettes d'ordre d'investissement		2 733 893,83	4 002 362,00	2 807 928,23
Total recettes d'investissement		4 128 126,36	21 293 737,55	3 387 195,74

10. LE BUDGET ANNEXE LOCAUX ECONOMIQUES

Budget Annexe « Locaux Economiques » retrace l'ensemble des dépenses et recettes relatives à la location de locaux métropolitains à des acteurs économiques, entreprises ou associations.

La typologie des locaux économiques portés par le budget annexe est très diverse, notamment :

- ✚ Hôtel d'activités CEMOI à Grenoble,
- ✚ Locaux d'activités et bureaux sur la zone des Peupliers à Grenoble (Villeneuve),
- ✚ Locaux d'activités et bureaux sur le Parc des Plans à Fontaine,
- ✚ Bureaux au Polynôme à Grenoble,
- ✚ Locaux d'activités et bureaux au Pôle R (pôle d'économie circulaire) à Grenoble,
- ✚ Locaux commerciaux à la Villeneuve de Grenoble, au Sappey ou à Vizille,
- ✚ Friche industrielle SINTERTECH à Pont de Claix,
- ✚ Locaux commerciaux du stade des Alpes qui ont été repris par la Métropole en juillet 2025.

Cette activité relève des services publics industriels et commerciaux (SPIC) et devrait s'équilibrer par ses ressources propres.

Toutefois, la Métropole intervient notamment dans les secteurs où l'initiative privée fait défaut, faute d'attractivité (quartiers de la politique de la Ville, mais également les centres bourgs en milieu plus rural), et encourage la création d'entreprises, l'innovation sociale et technologique en développant un immobilier d'entreprises dédié aux jeunes entreprises (pépinières d'entreprises Mistral ou Tarmac), ou à des secteurs d'activité émergents (économie circulaire) favorisant les transitions environnementales.

En conséquence, les loyers pratiqués peuvent être légèrement inférieurs aux prix du marché et un taux de vacance important, impliquant des coûts conséquents, peut être observé notamment en quartier de la politique de la Ville.

Aussi, ce budget ne peut, sans une subvention du Budget Principal, atteindre l'équilibre.

Dans ce cadre, la subvention d'équilibre du Budget Principal, versée à titre dérogatoire, s'est élevée en 2025 à 750 k€ comme en 2024.

L'actualisation de la prospective, en regard d'une PPI mise à jour, est en cours de réalisation. Les investissements auront notamment pour objectif d'améliorer la qualité des bâtiments et les recettes associées, afin in fine de réduire puis supprimer la subvention d'équilibre à moyen terme.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la gestion locative de la majorité de l'immobilier d'entreprise loué à des acteurs économiques est confiée à la SEM INOVATION qui couvre environ 28.000 m² de surface plancher mis à la location et près de 110 baux en cours.

La SEM INOVATION est chargée de la gestion administrative et la perception des recettes ainsi que de l'entretien courant et de la maintenance des locaux.

La Métropole a gardé en gestion directe quelques locaux : la halle Corin sur le site du MIN, le parking Philippeville, les kiosques, Allibert et le site ex Syntertech à Pont de Claix.

L'exercice 2025 confirme l'impact négatif des nouveaux locaux du Pole'R et de l'hôtel d'activité des Peupliers à Grenoble qui ont été réceptionnés courant 2023. Le pôle R notamment présente un projet qui, à ce stade est structurellement déficitaire.

Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 2,66 M€ en 2025 contre 2,21 M€ en 2024.

L'augmentation des recettes locatives et des produits de services découle principalement du travail d'optimisation patrimoniale engagée et d'un effort de commercialisation de nouveaux locaux sur le Pôle R, l'hôtel d'activité des Peupliers et le stade des Alpes.

Recettes de fonctionnement			
en K€	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
Locations de locaux	1 274	1 563	1 600
Produits des services (charges locatives, taxe ordure ménagère, taxe foncière)	180	234	293
Total recettes d'exploitation	1 454	1 797	1 894
Produits financiers + reprise provisions	-	7	7
Subvention d'équilibre du budget principal	750	750	750
Total recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cession)	2 204	2 554	2 651
Produits exceptionnels (cession, autres produits)	3	-	9
Total recettes réelles fonctionnement	2 207	2 554	2 660

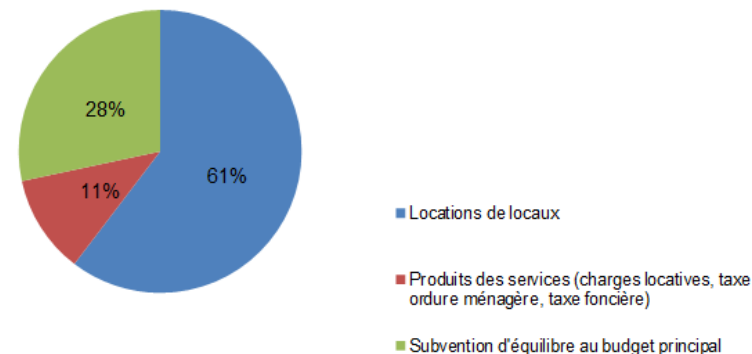
La Métropole dispose de 3 kiosques actifs dont les loyers sont affectés au budget annexe des locaux économiques.

Les taux d'occupation moyen des principaux locaux sont les suivants :

	Taux moyen d'occupation des locaux à fin 2025
Hôtel d'activités CEMOI	78%
Immeuble de bureau CISI	70%
Hôtel d'activités Peupliers Nord	40%
Halle Corrin	100%
Pôle R	90%

La commercialisation de l'hôtel d'activité des Peupliers a été engagée en 2023, après la réception du bâtiment. Le nombre important de cellules à louer et la récente mise en commercialisation de ce site qui est localisé au cœur du quartier politique de la Villeneuve à Grenoble expliquent son taux d'occupation qui reste encore modeste malgré une progression.

Recettes de fonctionnement 2025 : 2 660 K€



Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2025, s'élèvent à 1,665 M€ contre 1,667 M€ en 2024.

Dépenses de fonctionnement			
en K€	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
Charges de personnel	352	284	284
Dépenses à caractère général et rémunération du mandat de gestion	1 198	1 424	1 338
Total dépenses d'exploitation	1 550	1 708	1 621
Autres charges et provisions	45	8	0
Intérêts d'emprunt	73	63	43
Total dépenses réelles de fonctionnement	1 667	1 779	1 665

✓ **Dépenses de personnel et charges de structure :**

○ **Les charges de personnel**

Les charges de personnel s'établissent à 284 k€ en 2025 contre 352 k€ en 2024. Le nombre de contributeurs sur ce budget annexe passe de 5.1 ETP en 2024 à 4.1 ETP en 2025, en raison d'un moindre temps d'intervention des agents de la DIET affectés au prorata temporis.

Le coût de la direction opérationnelle augmente passant de 0.9 ETP en 2024 à 1.1 ETP en 2025.

○ **Les charges de structure**

Les charges liées à l'environnement de travail des services du budget principal contribuant au fonctionnement du budget annexe diminuent de 1,5 k€, elles passent de 80 k€ en 2024 à 78,5 k€ en 2025.

✓ **Les dépenses de fonctionnement à caractère général**

Elles augmentent légèrement et passent de 1,2 M€ en 2024 à 1,3 M€ en 2025.

Elles se composent des taxes foncières, des dépenses d'entretien et de fonctionnement des locaux conservés en gestion directe et des charges pour le mandat de gestion.

Les taxes foncières s'élèvent à 466 k€ en 2025 et sont en diminution de 45 k€ par rapport à 2024 mais cette dernière est liée à une régularisation opérée en 2024, exercice qui s'est vu imputer des TF 2023 et 2024 pour les locaux CEMOI. Les taxes foncières concernent principalement CEMOI pour 172,6 k€, le POLE R pour 120 k€, les Peupliers pour 90,6 k€ et les commerces sud pour 34,6 k€.

Les dépenses d'entretien, de fonctionnement et des autres charges des locaux conservés en gestion directe s'élèvent à 79 k€ et sont en diminution de 11 k€ (réduction des frais de gardiennage sur Syntertech et de la maintenance sur le POLE R).

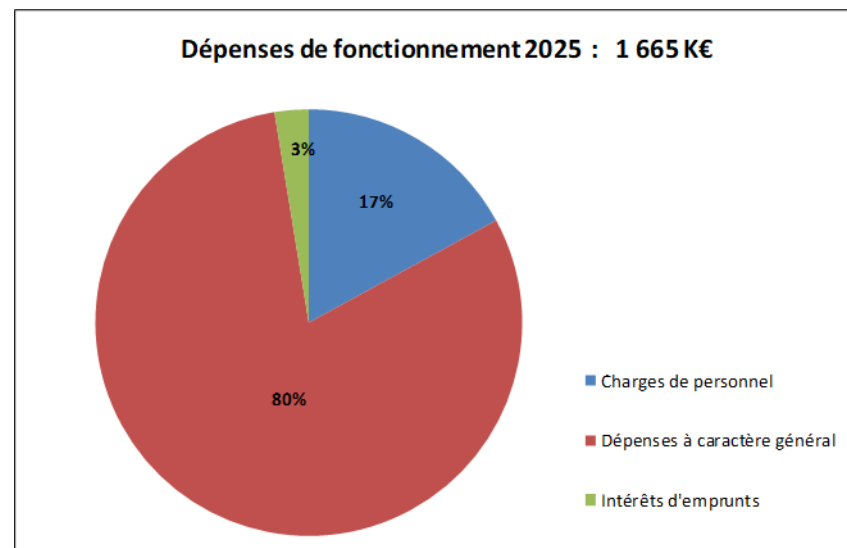
Les frais d'actes et de contentieux sont en augmentation (7,7 K€ contre 1,8 K€ en 2024) en raison de contentieux à la suite de deux expulsions pour impayés.

Les dépenses sur le mandat de gestion pour l'exercice 2025 s'élèvent à 625 k€. Elles sont en augmentation de 158 k€ et sont constituées de la rémunération fixe de la SEM INOVATION, de la rémunération variable sur les loyers facturés, d'une avance de trésorerie pour les

petits travaux à la charge de la SEM forfaitaire et enfin, des charges locatives qui sont en augmentation, compte tenu des charges de copropriétés sur logements vacants.

L'augmentation s'explique également par un meilleur suivi des échéanciers de facturation de la SEM INOVATION par rapport à 2024 en place.

Il n'y a pas d'autres charges et provisions en 2025 comparé à 2024 où elles étaient de 45k€.



Annuité de la dette

L'annuité nette de la dette 2025 du Budget Annexe Locaux Economiques s'élève à 0,344 M€, en diminution de 26 k€ par rapport à 2024.

Le capital est en légère progression de 4 k€, l'un des quatre emprunts restant en stock étant en amortissement progressif.

Pour l'année 2025, les frais financiers sont en baisse de -30 k€ à 43 k€ suite aux décisions de baisses de taux de la Banque Centrale Européenne de juillet 2024 à juillet 2025.

en K€	CA 2024	Crédits 2025	CA 2025
Remboursement du capital	297	305	301
Capital emprunts	297	305	301
Charges financières	73	63	43
Intérêts (hors ICNE)	77	60	49
ICNE	-5	0	-6
Commissions et frais divers	0	3	0
ANNUITE	369	368	344

Ratios financiers			
en K€	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
Recettes réelles hors cessions et produits financiers	2 205	2 547	2 644
Dépenses de gestion hors dette et provisions	1 550	1 708	1 621
Épargne de gestion	655	840	1 022
Solde opérations financières	- 73	- 63	- 43
Soldes opérations exceptionnelles	3	8	9
Soldes des provisions	- 45	7	7
Épargne brute ou CAF	541	776	995
Remboursement du capital	297	305	301
Épargne nette	244	471	694

L'épargne de gestion 2025 progresse de 367 k€ grâce à une augmentation des recettes (+20%) alors que la progression des charges est maîtrisée (+4,6%) sur la même période.

L'épargne brute augmente de son coté de 84% sur un an pour atteindre 995 k€ en 2025.

Après prise en compte du remboursement du capital de la dette, l'épargne nette atteint 694 k€, contre 244 k€ en 2024.

Dépenses d'investissement

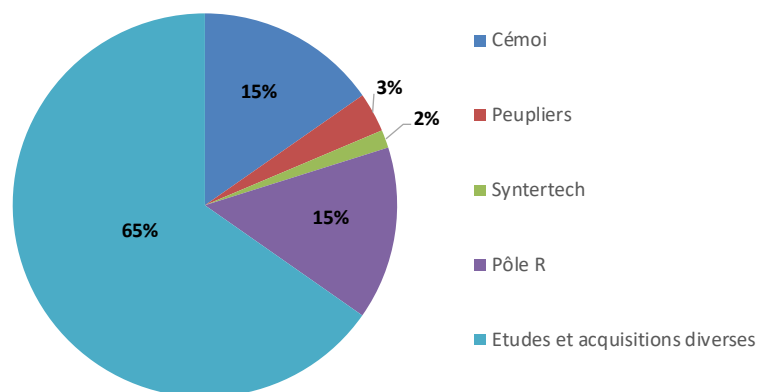
Dépenses d'investissement			
en K€	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
Immobilisations incorporelles	64	424	16
Immobilisations corporelles	501	1 276	384
Autres immobilisations corporelles	-	40	-
Total dépenses d'équipement	565	1 740	400
Remboursement cautions	6	20	11
Total dépenses réelles d'investissemet	570	1 760	411

Les investissements (hors dette) réalisés en 2025 sont en diminution, à 411 k€ contre 570 k€ en 2024, en raison notamment du report des travaux de rénovation sur le bâtiment B du CEMOI à Grenoble, l'abandon du projet sur le pôle R et le décalage des frais d'études du projet Syntertech sur l'année 2026.

Les principales réalisations 2025 concernent :

- ✚ Le financement du second appel de fonds de l'acquisition en VEFA du local commercial avenue Marie Reynoard à Grenoble,
- ✚ Les travaux de réaménagement du rez-de-chaussée du bâtiment B sur le pôle R,
- ✚ Des travaux sur le site des Peupliers,
- ✚ Des études et travaux de rénovation sur les locaux de Cémoi,
- ✚ Les études préalables pour la rénovation du site Syntertech.

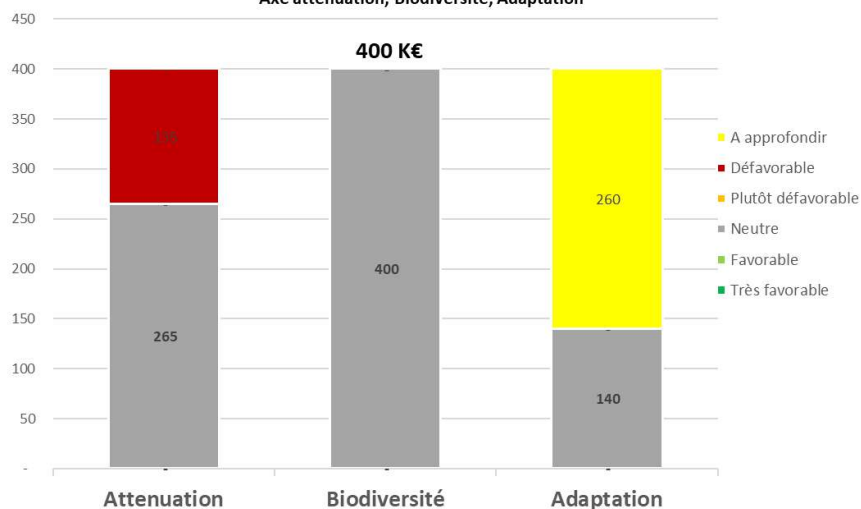
Dépenses d'investissement 2025 (hors dette) : 411 K€



Budget climat

Dépenses d'investissement 2025 (K€)

Axe atténuation, Biodiversité, Adaptation



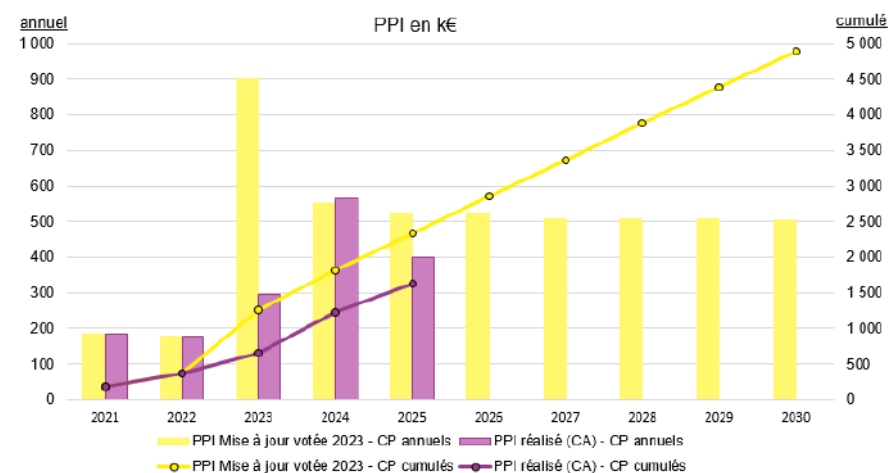
	Atténuation	Biodiversité	Adaptation
Travaux, entretien maintenance :			
Entretien, maintenance, divers agencements des bâtiments	100%	100%	100%
Travaux rénovation thermique Pole R (sans gain énergétique)	100%	100%	100%
Autres dépenses sans impact :			
Achats immobilier (local d'activité)	100%	100%	100%

✓ Le Plan Pluriannuel des investissements (PPI) 2021-2030

Dans le cadre du Plan Pluriannuel d'investissement (PPI) 2021-2030 du Budget Annexe Locaux Economiques, il est programmé 4,9 M€ de dépenses.

Après cinq exercices, l'avancement du PPI est de 33 % contre 48 % attendu.

L'augmentation récente de la surface du parc immobilier, couplée à son vieillissement et aux obligations posées par le décret tertiaire, requiert des investissements complémentaires. Une révision du PPI pour intégrer ces nouveaux éléments est en cours.



✓ Le financement des investissements

Financement de l'investissement			
en K€	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
Dépenses d'équipement	570	1 175	411
Financement de l'investissement	257	494	717
Epargne nette	244	471	694
Subventions	13	24	22
Autres recettes diverses	1	0	0
Cessions d'immobilisations	0	0	0
Emprunt	0	0	0

L'épargne nette et les subventions permettent de couvrir en totalité les dépenses d'investissement de l'exercice, sans recourir à l'emprunt.

✓ L'affectation du résultat 2025 pour l'exercice 2026

Le résultat de l'exercice 2025 est arrêté avec un excédent de 582,65 k€. Après reprise du résultat antérieur déficitaire de 344,99 k€, le résultat de fonctionnement cumulé est excédentaire pour 237,66 k€.

Le résultat de la section d'investissement 2025 est déficitaire de 277 k€. Avec un solde antérieur repris de 1 025,5 k€, le solde d'investissement cumulé est excédentaire pour 748,47 k€.

Il est proposé de reporter ces résultats respectivement en recettes de fonctionnement et d'investissement en 2026.

✓ Encours de dette

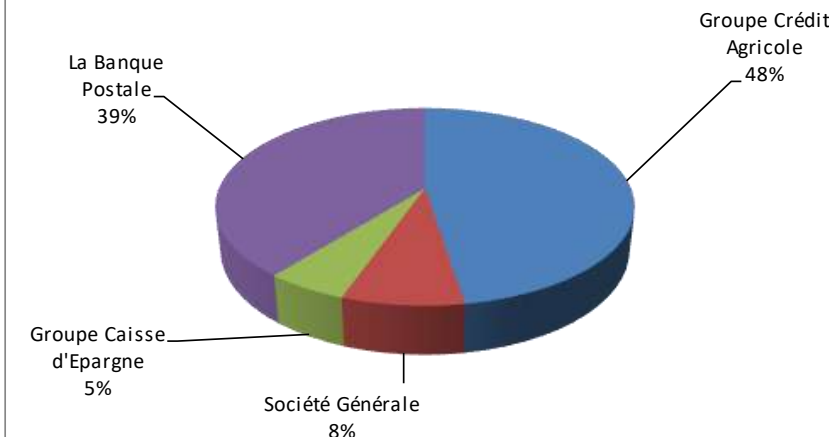
L'encours de la dette du Budget Annexe Locaux Economiques est de 2,1 M€ au 31/12/2025 contre 2,4 M€ au 31/12/2024 soit une diminution de -0,3 M€ correspondant à l'amortissement des emprunts sur l'année 2025. L'encours est composé de 2 lignes d'emprunts transférées par la Ville de Grenoble, à taux variables et d'un emprunt transféré en 2016 par la commune de Fontaine pour 442 k€.

Un emprunt de 1 M€ à taux fixe à 0,64 % a été mobilisé fin 2021 auprès de La Banque Postale.

La répartition de la dette est la suivante :

- ✚ Taux fixe : 44,6 %,
- ✚ Taux variables : 55,4 %

Encours par prêteurs au 31/12/2025



La dette du Budget Annexe est entièrement classée en 1A qui est le risque le plus faible selon la charte Gissler.

Le groupe Crédit Agricole et La Banque Postale sont les premiers prêteurs du Budget Annexe Locaux économiques avec 48 % et 39 %.

La capacité de désendettement poursuit son amélioration avec 2,11 années (contre 4,38 ans en 2024) en lien avec la poursuite de la baisse de l'encours de la dette.

BUDGET ANNEXE LOCAUX ECONOMIQUES

SECTION DE FONCTIONNEMENT (en €)

Chap	DEPENSES	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
011	Charges à caractère général	1 027 805,73	1 217 253,00	1 143 126,41
012	Charges de personnel	351 805,00	283 776,00	283 776,00
65	Autres charges de gestion courante	170 270,93	206 472,00	194 570,44
66	Charges financières	72 541,02	63 000,00	42 904,48
67	Charges exceptionnelles		8 000,00	340,00
68	Dotations aux dépréciations et aux provisions	44 936,00		
Total dépenses réelles de fonctionnement		1 667 358,68	1 778 501,00	1 664 717,33
002	Déficit de fonctionnement reporté	0,00	344 987,21	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	662,79	
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	791 085,00	840 000,00	817 900,83
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		791 085,00	1 185 650,00	817 900,83
Total dépenses de fonctionnement		2 458 443,68	2 964 151,00	2 482 618,16

Chap	RECETTES	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
70	Prestations de services	162 303,06	234 400,00	293 468,00
75	Autres produits de gestion courante	1 292 593,73	1 562 746,00	1 600 150,09
77	Produits exceptionnels	753 078,00	750 000,00	759 115,00
78	Reprises sur provisions	0,00	7 005,00	7 005,00
Total recettes réelles de fonctionnement		2 207 974,79	2 554 151,00	2 659 738,09
002	Résultat d'exploitation reporté	0,00		
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	201 354,00	410 000,00	405 528,80
Total recettes d'ordre de fonctionnement		201 354,00	410 000,00	405 528,80
Total recettes de fonctionnement		2 409 328,79	2 964 151,00	3 065 266,89

SECTION D'INVESTISSEMENT (en €)

Chap	DEPENSES	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
16	Emprunts et dettes assimilées	296 815,36	305 000,00	300 641,96
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 507,98	20 000,00	11 288,35
20	Immobilisations incorporelles	63 872,13	105 000,00	16 304,24
21	Immobilisations corporelles	501 002,15	703 260,00	383 873,28
23	Autres immobilisations corporelles	0,00	346 442,58	0,00
27	Créances sur les collectivités publiques			0,00
Total dépenses réelles d'investissement		867 197,62	1 479 702,58	712 107,83
16	Opérations neutres de trésorerie	0,00	2 700 000,00	0,00
Total dépenses mixtes d'investissement		0,00	2 700 000,00	0,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	201 354,00	410 000,00	405 528,80
041	Opérations patrimoniales	57 225,96	200 000,00	0,00
Total dépenses d'ordre d'investissement		258 579,96	610 000,00	405 528,80
Total dépenses de fonctionnement		1 125 777,58	4 789 702,58	1 117 636,63

Chap	RECETTES	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
13	Subventions d'investissement	12 500,00	23 520,00	22 344,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	340,00
27	Créances sur des collectivités publiques	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	662,20		0,00
Total recettes réelles d'investissement		13 162,20	23 520,00	22 684,00
16	Opérations neutres de trésorerie (16449 16441 166)	0,00	2 700 000,00	0,00
Total recettes mixtes d'investissement		0,00	2 700 000,00	0,00
001	Excédent de fonctionnement reporté		1 025 519,79	
021	Virement de la section de fonctionnement		662,79	
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	791 085,00	840 000,00	817 900,83
041	Opérations patrimoniales	57 225,96	200 000,00	0,00
Total recettes d'ordre d'investissement		848 310,96	2 066 182,58	817 900,83
Total recettes d'investissement		861 473,16	4 789 702,58	840 584,83

11. LE BUDGET ANNEXE GROUPEMENT FERME D'UTILISATEURS (GFU)

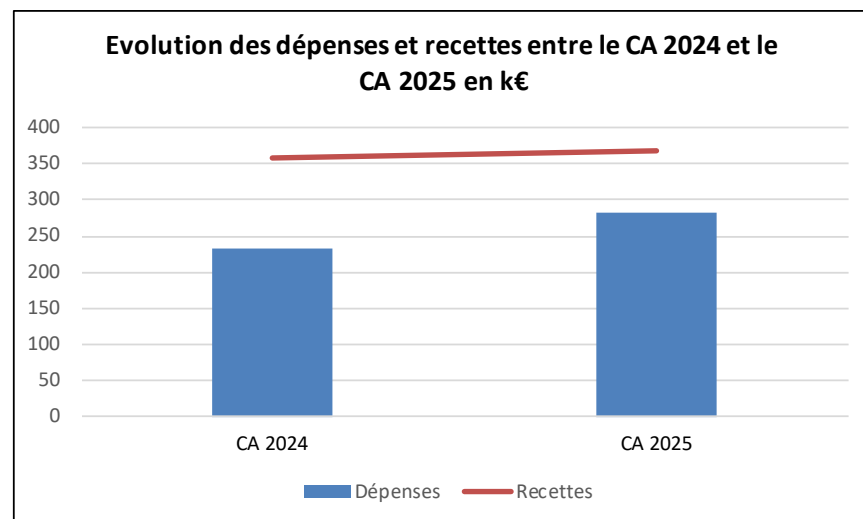
Le Budget Annexe Groupement Fermé d'Utilisateurs (GFU) d'aménagement numérique retrace les opérations relatives au développement et à la maintenance de réseaux de communication électronique Métronet permettant de desservir près de 500 sites publics constitués en groupements fermés d'utilisateurs (GFU). Cette compétence relève des services publics à caractère industriel et commercial (SPIC) et fait donc l'objet d'une comptabilité distincte dont les dépenses doivent être financées par des recettes propres.

Les redevances de mises à disposition d'infrastructures réalisées au profit des Groupements Fermés d'Utilisateurs sont payables en une seule fois au moment de la signature de chaque convention et pour la durée de celle-ci.

Aussi, l'analyse de ce budget nécessite de majorer les recettes de fonctionnement des recettes d'investissement amorties en section de fonctionnement.

En effet, la procédure d'amortissement comptable permet l'étalement de ces recettes qui financent également une partie des dépenses de fonctionnement sur la période.

Tenant compte de ces éléments, les recettes augmentent de 11 k€ (+3%). Les dépenses augmentent également de 49 k€ (+21%), ce qui dégrade l'épargne de gestion qui s'établit en 2025 à 87 k€ (124 k€ en 2024).

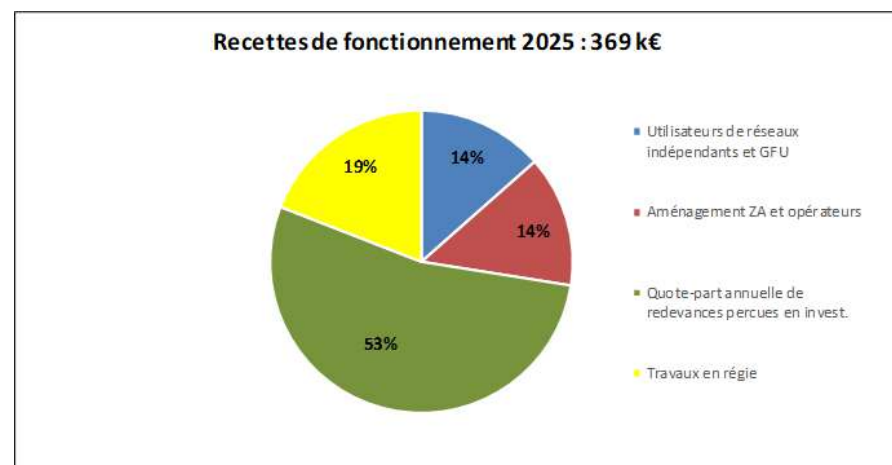


Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement concernent la facturation de la maintenance et l'extension de maintenance que l'on refacture à des GFU ou à des opérateurs ainsi que les mises à disposition d'infrastructures créées suite à des travaux que les utilisateurs payent annuellement.

Elles augmentent de 12% à hauteur de 101 k€ en 2025 contre 90 k€ en 2024.

Dans l'analyse de ce budget, les recettes réelles de fonctionnement doivent être complétées des recettes d'investissement transférées annuellement au compte de résultat, nettes de la charge d'amortissement en dépenses (42 k€ en 2025).



Ces recettes d'amortissement, qui matérialisent l'étalement des recettes d'investissement sur le nombre d'années de mise à disposition des infrastructures, constituent 53 % des recettes de fonctionnement pour 197 k€.

Recettes de fonctionnement			
Recettes en k€	CA 2024	BP+DM 2025	CA 2025
Utilisateurs de réseaux indépendants et GFU	42	48	50
Aménagement ZA et opérateurs	49	45	52
Total des recettes réelles fonctionnement	90	93	101
Quote-part annuelle de redevances perçues en invest.	180	210	197
Travaux en régie	87	92	70
Total des recettes de fonctionnement	357	395	369

Enfin, en 2025, les études et missions de maîtrise d'œuvre, réalisées en interne, ont été valorisées en investissement (travaux en régie) pour 70 k€.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement réelles s'élèvent à 240 k€ en 2025 contre 209 k€ en 2024 soit une hausse de 15 %.

Ces dépenses sont constituées des éléments suivants :

- ✚ Des dépenses d'exploitation relatives à l'entretien et à la maintenance des réseaux : 87 k€ en 2025 contre 49 k€ en 2024 (cette hausse des dépenses résulte notamment du paiement d'arriérés sur 3 ans de location d'un local technique pour 21 k€ et de la hausse du volume et du coût de location des fourreaux Orange + 9 k€)
- ✚ Des frais de personnel remboursés au budget principal pour 131 k€ en 2025 (132 k€ en 2024),
- ✚ Des charges de structure remboursées au budget principal : 23 k€ en 2025 contre 28 k€ en 2024 (-18%).
- Dépenses de personnel et charges de structure

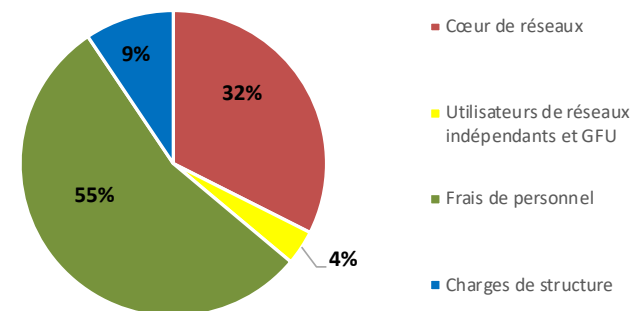
La refacturation est réalisée en application de la délibération adoptée en Conseil métropolitain de septembre 2023 arrêtant les nouveaux principes de refacturation entre budget.
- ✚ Les charges de personnel s'établissent à 131 k€ en 2025 contre 132 k€ en 2024, soit une baisse de 1 k€. Le nombre d'ETP contribuant au

fonctionnement du budget annexe s'élève à 1.96 en 2025 contre 2.04 en 2024,

- ✚ Les charges de structure s'établissent à 23 k€ en 2025 contre 28k€ en 2024 avec une diminution des postes Systèmes d'information, locaux, moyens collectifs et communication.

Dépenses de fonctionnement			
Dépenses en k€	CA 2024	BP+DM 2025	CA 2025
Cœur de réseaux	45	81	78
Utilisateurs de réseaux indépendants et GFU	4	9	9
Frais de personnel	132	131	131
Charges de structure	28	23	23
Total des dépenses réelles fonctionnement	209	244	240
Amortissement de l'actif	24	60	42
Total des dépenses de fonctionnement	233	304	282

Dépenses réelles de fonctionnement 2025 : 240 k€



Ratios financiers

Ratios financiers				
en k€	CA 2024 retraité	BP+DM 2025 retraité	CA 2025	CA 2025 retraité
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions et produits financiers)	90	93	101	101
Étalement des subventions d'investissement et travaux en régie (opérations d'ordre)	267	302		267
Total des recettes de fonctionnement retraitées	357	395		369
Dépenses réelles de fonctionnement (hors charges financières)	209	244	240	240
Amortissement de l'actif (opérations d'ordre)	24	60		42
Total des dépenses de fonctionnement retraitées	233	304		282
Épargne de gestion	124	91	-139	87

L'épargne de gestion baisse de 38 k€ en raison de la hausse des dépenses de 49 k€ face à une hausse des recettes de 11 k€ seulement.

En l'absence de dette, l'épargne nette est équivalente à l'épargne de gestion.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement 2025 s'élèvent à 300 k€ contre 156 k€ en 2024.

Dépenses d'investissement par programme			
Dépenses en k€	CA 2024	BP+DM 2025	CA 2025
Cœur de réseaux	48	145	120
Utilisateurs de réseaux indépendants et GFU	102	203	174
Aménagement ZA et opérateurs	6	6	6
Total des dépenses réelles d'investissement	156	354	300

Elles se répartissent entre la réalisation d'extensions des infrastructures métropolitaines pour 120 k€, les aménagements nouveaux pour 180 k€.

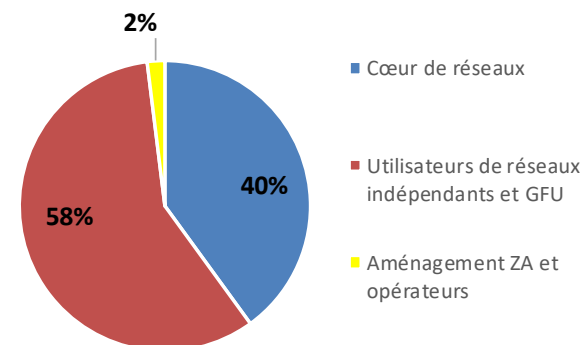
Les extensions des infrastructures métropolitaines pour 2025 :

- ✚ Levé des réseaux en classe A (introduction de sondes dans les fourreaux fibrés pour pouvoir détecter les réseaux en surface avec une précision de 40 cm) : 40 k€,
- ✚ Dorsale Saint-Martin-le-Vinoux : 4 k€
- ✚ Dorsale Meylan Est : 12 k€
- ✚ Dorsale Varcès-Vif : 38 k€,
- ✚ Dorsale de Veurey-Voroise : 22 k€,
- ✚ Autres : 4 k€

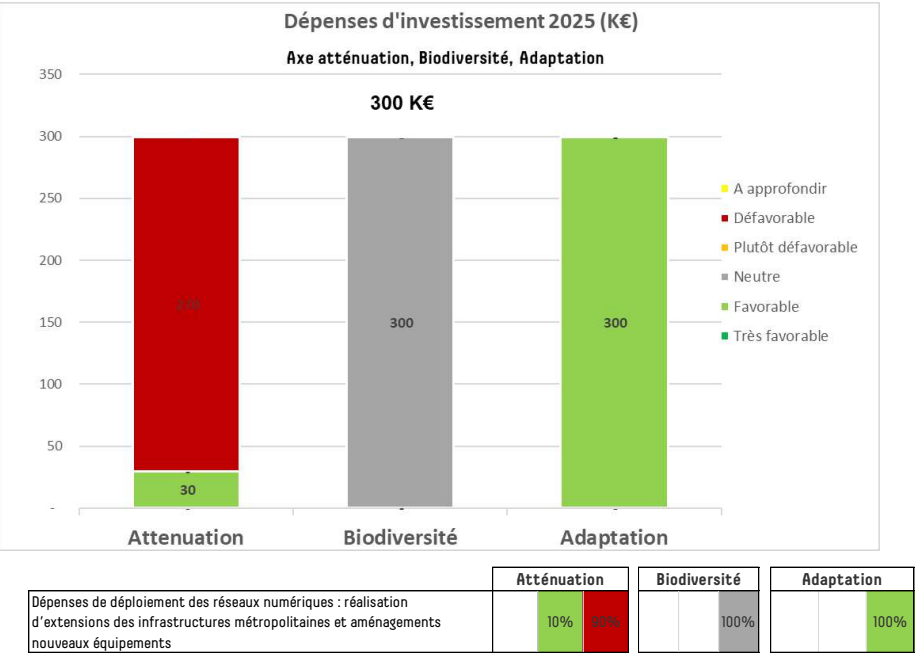
En ce qui concerne les nouveaux raccordements sur 2025, il s'agit notamment :

- ✚ Raccordement de sites de la ville de Grenoble : 112 k€
- ✚ Raccordement de sites du Département de l'Isère : 22 k€
- ✚ Raccordement de sites de la Métropole (déchetterie...) : 7 k€
- ✚ Raccordement de sites de l'université : 6 k€
- ✚ Caméras de la ville de Fontaine : 7 k€
- ✚ Route optique pour la TAG : 6 k€
- ✚ Raccordements de casernes du SDIS : 5 k€
- ✚ Centre hospitalier Alpes-Isère à Saint-Egrève : 5 k€
- ✚ Caméras de la ville de Grenoble : 4 k€
- ✚ Autres : 6 k€

Dépenses d'équipement 2025 : 300 k€



Budget climat :



- * Atténuation : les dépenses contribuant au développement du haut débit sont classées « favorables », car elles permettent de réduire les GES, allonger la durée de vie du réseau, favoriser le télétravail, réduire les déplacements.
- * Adaptation : les dépenses contribuant à améliorer la résilience et assurer la continuité du service public en cas d'aléas climatiques sont classées « favorables »

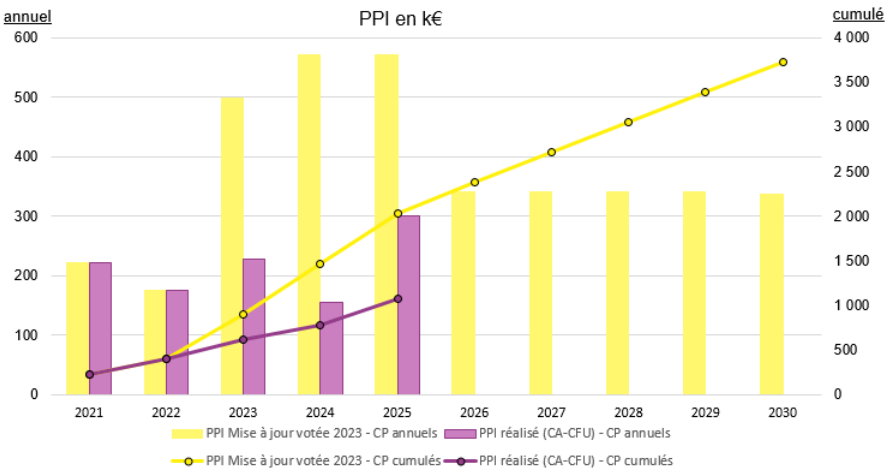
Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement correspondent essentiellement aux redevances de mises à disposition d'infrastructures payées en une seule fois dont principalement la Commune de Grenoble 167 k€, les sites de la Métropole 125 k€, la SPL M'Tag 63 k€, le Département de l'Isère 59 k€, le Syndicat mixte des bassins hydrauliques 25 k€ et le Centre hospitalier Alpes-Isère 18 k€.

Recettes réelles d'investissement par programme			
Recettes en k€	CA 2024	BP+DM 2025	CA 2025
Cœur de réseaux	0	0	0
Utilisateurs de réseaux indépendants et GFU	244	550	393
Aménagement ZA et opérateurs	7	0	63
Total des recettes réelles d'investissement	251	550	457

✓ **Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2030**

Le PPI du budget GFU prévoit 3,7 M€ de dépenses sur la période 2021-2030



L'avancement du PPI à fin 2025 est inférieur aux prévisions avec un taux de réalisation de 29% contre 55 % attendu.

La mise en œuvre du PPI est fortement dépendant des projets apportés par les différents GFU. L'absence de révision du PPI de ce budget annexe depuis 2022 permettant d'intégrer la mise à jour de leur phasage explique le décalage constaté.

✓ Le financement de l'investissement

Les dépenses d'équipement de 300 k€ sont financées par des ressources propres d'investissement de l'exercice. Il n'a donc pas été mobilisé d'emprunt d'équilibre en 2025.

Financement de l'investissement			
en k€	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
Dépenses d'équipement	156	354	300

Ressources d'investissement	376	641	543
Epargne nette (retraitee)	124	91	87
Subventions et participations	251	550	457
Autres recettes d'investissement	0	0	0
Emprunt	0	0	0

✓ Le résultat de l'exercice 2025

Le résultat de gestion de l'exercice 2025 est en excédent de 87 k€. Après reprise du résultat antérieur, le résultat de clôture est de 115 k€.

Le solde de clôture de la section d'investissement est en excédent de financement de 747 k€ (815 k€ en 2024).

BUDGET ANNEXE Groupement Fermé d'Utilisateurs (GFU)

Compte financier unique 2025

BALANCE DE FONCTIONNEMENT (en €)

Chap	Dépenses	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
011	Charges à caractère général	66 000,39	102 472,10	99 938,16
012	Charges de personnel	131 582,00	130 879,00	130 876,00
65	Autres charges de gestion courante	11 344,00	9 478,00	9 377,00
67	Charges exceptionnelles		1 000,00	
	Dépenses réelles d'exploitation	208 926,39	243 829,10	240 191,16
002	Résultat de fonctionnement reporté			
023	Virement à la section d'investissement		119 952,09	
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	24 066,00	60 000,00	41 769,60
	Dépenses d'ordre d'exploitation	24 066,00	179 952,09	41 769,60
	Dépenses d'exploitation	232 992,39	423 781,19	281 960,76

Chap	Recettes	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
70	Produits des services du domaine et ventes	90 289,98	93 000,00	101 405,11
75	Autres produits de gestion courante	1,69		0,22
	Recettes réelles d'exploitation	90 291,67	93 000,00	101 405,33
002	Résultat de fonctionnement reporté		28 581,19	
	Recettes mixtes d'exploitation	0,00	28 581,19	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	180 247,00	210 000,00	196 764,00
042	Travaux en régie	86 950,75	92 200,00	70 351,33
	Recettes d'ordre d'exploitation	267 197,75	302 200,00	267 115,33
	Recettes d'exploitation	357 489,42	423 781,19	368 520,66

BALANCE D'INVESTISSEMENT (en €)

Chap	Dépenses	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
20	Immobilisations incorporelles	42 894,99	81 000,00	40 558,52
23	Immobilisations en cours	112 909,01	1 161 821,86	259 083,12
	Dépenses réelles d'investissement	155 804,00	1 242 821,86	299 641,64
001	Solde d'exécution d'investissement reporté			
	Dépenses mixtes d'investissement	0,00	0,00	0,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	267 197,75	302 200,00	267 115,33
041	Opérations patrimoniales	122 970,97	300 000,00	
	Dépenses d'ordre d'investissement	390 168,72	602 200,00	267 115,33
	Dépenses d'investissement	545 972,72	1 845 021,86	566 756,97

Chap	Recettes	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
13	Subventions d'investissement	251 048,23	550 000,00	456 524,08
16	Emprunts et dettes assimilées			
	Recettes réelles d'investissement	251 048,23	550 000,00	456 524,08
001	Solde d'investissement reporté		815 069,77	
	Lignes de trésorerie (16449 - 166 - 165 -			
	Recettes mixtes d'investissement	0,00	815 069,77	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		119 952,09	
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	24 066,00	60 000,00	41 769,60
041	Opérations patrimoniales	122 970,97	300 000,00	
	Recettes d'ordre d'investissement	147 036,97	479 952,09	41 769,60
	Recettes d'investissement	398 085,20	1 845 021,86	498 293,68

12. LE BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Ce budget retrace les flux financiers relatifs aux opérations d'aménagement de zones d'activités économiques réalisées en régie (hors concessions d'aménagement).

Il s'agit d'une gestion en comptabilité de stock, qui impose de constater en fonctionnement l'ensemble des dépenses d'aménagement et les recettes y afférent, puis de valoriser, en fin d'année, le stock de tenements aménagés détenu.

Toutefois, pour l'analyse, notamment des données consolidées de l'ensemble des budgets, ces dépenses et recettes sont considérées comme relevant de l'investissement.

En 2015, la zone d'activités Hyparc sur le territoire de la commune de Sassenage a été transférée à la Métropole et intégrée à ce budget.

✓ **Les charges**

Les dépenses de l'exercice 2025 s'élèvent à 6 k€ contre 11 k€ en 2024 et concernent la Zone d'activités économiques Hyparc à Sassenage.

La commercialisation du dernier lot de l'opération rencontre des difficultés, suite à l'abandon du porteur de projet. La fin de l'opération est de fait reportée.

✓ **Les produits**

Aucune recette n'a été perçue en 2025 pour cette même raison.

Le budget aménagement ne porte pas de dette propre. L'équilibre est assuré, selon le besoin d'équilibre conjoncturel, par le biais d'avances remboursables consenties par le budget principal. Ces avances ont été intégralement remboursées sur l'exercice 2024.

✓ **Résultats 2025**

Le budget annexe Opérations d'aménagement constate à l'issue de l'exercice 2025 un déficit d'investissement de 6 k€.

Les résultats de clôture affichent un excédent d'investissement global de 271 k€ (contre 277 k€ en 2024).

BUDGET ANNEXE OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Compte financier unique 2025

BALANCE DE FONCTIONNEMENT (en €)

CHAPITRE	DEPENSES	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
011	Charges à caractère général	11 202,51	499 988,00	5 653,54
65	Autres charges de gestion courante	0,85	12,00	
66	Charges financières			
Total dépenses réelles de fonctionnement		11 203,36	500 000,00	5 653,54
002	Résultat de fonctionnement reporté			
Total dépenses mixtes de fonctionnement		0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	2 062 858,95	2 028 527,32	1 787 956,46
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		2 062 858,95	2 028 527,32	1 787 956,46
Total dépenses de fonctionnement		2 074 062,31	2 528 527,32	1 793 610,00

CHAPITRE	RECETTES	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		187 174,03	
74	Subventions d'exploitation	286 105,00		
75	Autres produits de gestion courante			0,29
Total recettes réelles de fonctionnement		286 105,00	187 174,03	0,29
002	Résultat de fonctionnement reporté		36 053,29	
Total recettes mixtes de fonctionnement		0,00	36 053,29	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 787 956,46	2 305 300,00	1 793 610,00
Total recettes d'ordre de fonctionnement		1 787 956,46	2 305 300,00	1 793 610,00
Total recettes de fonctionnement		2 074 061,46	2 528 527,32	1 793 610,29

BALANCE D'INVESTISSEMENT (en €)

CHAPITRE	DEPENSES	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
16	Emprunts et dettes assimilés	428 205,60		
4581	Opérations sous mandat			
Total dépenses réelles d'investissement		428 205,60	0,00	0,00
001	Solde d'exécution de la section			
Total dépenses mixtes d'investissement		0,00	0,00	0,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 787 956,46	2 305 300,00	1 793 610,00
Total dépenses d'ordre d'investissement		1 787 956,46	2 305 300,00	1 793 610,00
Total dépenses d'investissement		2 216 162,06	2 305 300,00	1 793 610,00

CHAPITRE	RECETTES	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
16	Emprunts et dettes assimilées			
4582	Opérations sous mandat			
Total recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations Fonds divers et réserves			
001	Solde d'exécution de la section		276 772,68	
Total recettes mixtes d'investissement		0,00	276 772,68	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	2 062 858,95	2 028 527,32	1 787 956,46
Total recettes d'ordre d'investissement		2 062 858,95	2 028 527,32	1 787 956,46
Total recettes d'investissement		2 062 858,95	2 305 300,00	1 787 956,46

13 DETAIL PAR PROGRAMME ET ACTION

Le Budget Principal de la Métropole est présenté par Programmes et Actions identiques en fonctionnement et en investissement, pour une meilleure lisibilité des politiques publique mises en œuvre, indépendamment de la nature comptable de la dépense ou recette.

Cette architecture reprend ainsi les préconisations de la LOLF¹⁰.

Les données ci-après présentent les réalisations 2025 qui peuvent être comparées aux réalisations 2024. Les dépenses sont en regard des recettes afférentes, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Elles montrent également pour chaque mission l'avancement du Plan Pluriannuel d'Investissement au terme de l'année 2025, soit après 4 exercices.

Enfin, pour la troisième année, il est proposé une présentation des dépenses d'investissement au regard de leur impact sur l'atténuation du changement climatique, laquelle est complétée par une classification, pour la deuxième année des dépenses de fonctionnement.

13.1 ATTRACTIVITE, INSERTION, DYNAMISME ECONOMIQUE

Avancement du PPI 2021-2030

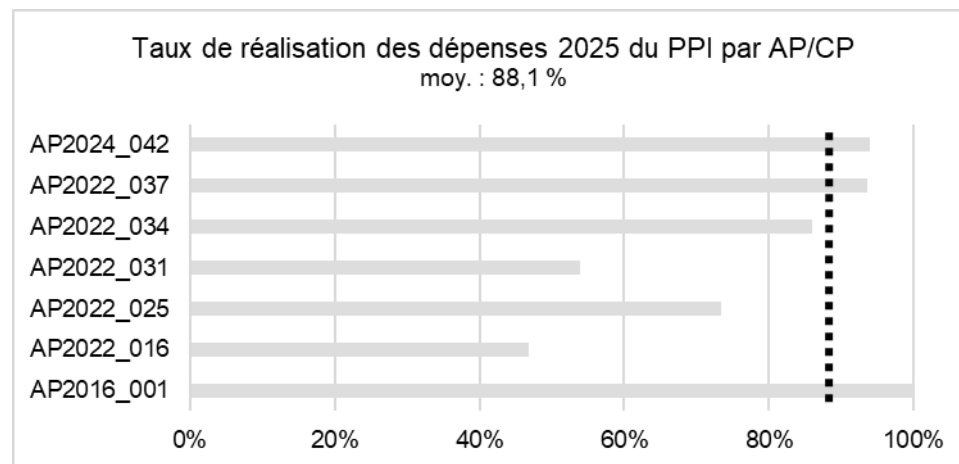
Dans le cadre du PPI 2021-2030, un total de 169,2 M€ de dépenses sont inscrits pour la mission Attractivité, insertion, dynamisme économique, dont 163,3 M€ en AP/CP (en k€) :

AP		Période	Montant total AP
AP2016_001	CPER ESRI ET PLAN CAMPUS	2016-2025	26 247
AP2022_016	ALPEXPO	2022-2030	37 643
AP2022_025	COHESION ECONOMIQUE ET INSERTION	2022-2030	7 135
AP2022_031	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS	2022-2030	11 070
AP2022_034	AIDES AUX ENTREPRISES	2022-2030	31 012
AP2022_037	ENTRETIEN ET AMENAGEMENT DES ZAE	2022-2030	24 377
AP2024_042	CPER ESRI 2021-2027	2024-2030	21 770

L'avancement du PPI au terme de l'exercice 2025, avec 71,9 M€ de dépenses réalisées entre 2021 et 2025 dont 9,6 M€ en 2025, est inférieur de quinze points au niveau attendu avec un taux de réalisation de 42,5 %. Le décalage s'observe principalement sur l'équipement Alpexpo pour lequel le programme d'investissement a été interrompu en raison de sa cession à venir (22,2 M€ de non réalisé). Ainsi, le taux de réalisation du PPI Attractivité, insertion et dynamisme économique hors cet équipement est de 52,3% après cinq exercices.

Le détail de réalisation en dépenses des AP/CP est le suivant (en k€) :

AP	CP voté 2025	Engagé 2025	Taux d'engag.	Réalisé 2025	Taux de réalisation	Engag. non soldé	Dispo pour engag.	Reste à réaliser	Ratio de couverture
AP2016_001	2 785	2 785	100%	2 785	100%	0	530	530	0,2
AP2022_016	150	73	49%	70	47%	3	34 835	34 838	496,2
AP2022_025	726	533	73%	533	73%	0	3 864	3 864	7,2
AP2022_031	846	475	56%	456	54%	18	8 038	8 056	17,6
AP2022_034	2 932	2 523	86%	2 523	86%	1	8 712	8 713	3,5
AP2022_037	2 560	2 438	95%	2 395	94%	43	17 117	17 160	7,2
AP2024_042	885	832	94%	832	94%	0	19 891	19 891	23,9
TOTAL	10 884	9 660	89%	9 594	88,1%	66	92 986	93 052	9,7



¹⁰ Loi Organique relative aux Lois de Finances de 2001

13.1.1 Programme : 14 - Développement économique

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES				RECETTES			
	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025
ANIMATION DES ZAE	26 931	54 000	56 800	55 751				
AUTRES ACTIONS ECONOMIQUES	69 106	52 626	56 526	29 798	15 000		0	7 000
CHAMBRES CONSULAIRES	150 000	108 500	127 530	127 524				
COMMERCES	220 143	315 000	251 870	241 788	20 000	70 000	70 000	128 200
CREATION D ACTIVITE	319 357	275 900	414 200	406 600	14 036		0	5 506
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ETUDES	113 152	52 000	22 000	18 250	18 800	18 800	18 800	18 800
ECONOMIE CIRCULAIRE	38 161	107 200	92 590	74 998	18 880	51 750	51 750	37 600
ENTRETIEN DES ZAE	328 796	260 400	264 143	262 570				
LOGISTIQUE URBAINE	865	119 000	63 450	17 038	0	107 000	47 000	30 000
MIN MARCHÉ D INTERET NATIONAL DE GRENOBLE	428 281	460 169	365 298	364 284	54 882	27 441	27 441	27 441
PEPINIERES	90 800	96 000	96 000	84 865				
PLAN D ACTION FILIERE	0		10 000	10 000	28 383		0	30 000
POLES DE COMPETITIVITE ET CLUSTER	402 810	298 590	306 885	306 885	0	55 000	0	0
PROMOTION SIMI MPM	657 956	599 000	618 267	612 216	196 200	175 000	175 000	150 867
STRATEGIE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	18 894	64 000	79 490	54 688	30 000		0	20 000
SUBVENTION BA LOCAUX ECONOMIQUES	750 000	750 000	750 000	750 000				
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	3 615 252	3 612 385	3 575 048	3 417 253	396 181	504 991	389 991	455 413

Dépenses de fonctionnement

L'année 2025 marque la troisième année de déploiement de la nouvelle stratégie de développement économique de la Métropole, élaborée en 2022 avec plus de 50 acteurs économiques.

Une part importante des 80 actions visant à « conjuguer économie et écologie » sur 4 axes d'intervention ont été déployées en 2025 :

- Une métropole créatrice d'activités qui soutient les innovations,
- Une métropole inclusive qui favorise les emplois durables et l'attractivité des talents,
- Une métropole résiliente qui mobilise les acteurs économiques en faveur des transitions,
- Une métropole productive qui accompagne les acteurs économiques par des aménagements durables.

En accord avec ces axes stratégiques, la Métropole a poursuivi en 2025 son soutien à la création d'activités par des actions de sensibilisation, 2 forums « Je Créé ma boîte » ou par financement des structures d'accompagnement, issues de l'ESS, à des porteurs de projet avec des permanences dans les maisons de l'emploi métropolitaines (406 k€).

La Métropole a également poursuivi ses actions collectives d'animations économiques, en particulier sur les transitions (information sur le décret tertiaire et le dispositif Mur Mur TPE PME, la ZFE et le Fonds Air Véhicules, la gestion des déchets...), à la fois sur les zones d'activités et au sein des Unions commerciales.

En matière de soutien au commerce, la Métropole a, dans le cadre de sa feuille de route pour soutenir le commerce de demain, mis en œuvre une série d'actions en 2025. Elle a notamment initié des études pour mieux comprendre l'évolution des comportements d'achats en cours sur le territoire. La Métropole a, par ailleurs, poursuivi le financement des Unions commerciales pour plus de 200 k€ dans de nombreuses communes, permettant le déploiement d'actions d'animation commerciale sur une grande partie du territoire. Ces actions sont complémentaires des aides à l'investissement des commerçants déployées par la Métropole.

L'année 2025 a confirmé la tendance observée en 2024, avec ralentissement des demandes d'implantations sur le territoire. Pour autant les disponibilités de foncier économique sont très faibles. La nouvelles stratégie foncière et immobilière, votée en 2025, vise à redynamiser la création de surfaces d'implantation, notamment par régénération de zones existantes. Un effort de réduction du coût d'entretien des ZAE a été produit en 2025.

Le partenariat avec les chambres consulaires s'est poursuivis (127 k€) autour de conventions dont les actions sont pleinement liées aux priorités politiques de la Métropole malgré une forte baisse du soutien de la Métropole aux chambres dans le cadre des économies recherchées au budget 2025.

La Métropole a maintenu son soutien au MIN (Marché d'Intérêt National) via le paiement de la taxe foncière du MIN. L'étude vocationnelle lancée en 2025 va déboucher, en 2026, sur une nouvelle page de l'histoire du MIN qui devra complètement se renouveler.

Le premier poste de dépenses concerne la subvention d'équilibre au budget annexe locaux économiques (750 k€). Ce dernier est largement déficitaire. Il est composé de locaux d'activités (ateliers, commerces, bureaux...) essentiellement dédiés à l'accueil de structures de l'économie sociales et solidaires, d'entreprises ou de commerce en quartier de la politique de la Ville, voir concourt au maintien de l'offre de soin en QPV avec de nombreux professionnels de santé hébergés par la Métropole. Au regard des fragilités économiques, mais également des facilités offertes à ce type de locataires par la Métropole, le budget annexe est largement en déficit. Un travail de définition d'un PPI visant à améliorer la qualité des locaux et limiter dès lors les pertes de recettes liées à certains loyers faibles, ou à des remises de loyer est en cours. Il doit permettre de tendre à un équilibre du budget sans subvention d'équilibre à moyen terme.

Au niveau de l'animation économique du territoire la Métropole met en œuvre le Pacte économique Local (50 k€) qui regroupe l'ensemble des grandes entreprises du territoire au sein d'instances de débat et de participation visant à permettre une discussion directe entre la Métropole et ces acteurs qui portent, en grande partie, le développement économique du territoire.

Concernant les politiques de filières et d'innovation, dans un souci de maîtrise des dépenses la Métropole a strictement recentré son soutien sur certains pôles de compétitivité et clusters. Cette évolution mise en œuvre dès 2025 avait conduit à réduction du budget alloué à ces structures de 30% (soit -128k€) par rapport à l'exercice 2024. Sur chacune des thématiques clés pour le territoire, la Métropole concentre son intervention auprès des structures d'animation des filières et des écosystèmes les plus engagés en faveur de l'attractivité de l'écosystème local et la croissance des entreprises innovantes du territoire sur les marchés porteurs.

En matière d'attractivité et de rayonnement de l'écosystème et de soutien aux jeunes entreprises innovantes, et particulièrement sur le volet accès aux financements et aux capitaux, la Métropole a confirmé l'intégration du iForum et du iVenture au sein de Tech and Fest organisé à Alpexpo par le groupe EBRA, avec une attention particulière portée au rayonnement de cet événement.

La 2e édition qui s'est tenue les 5 et 6 février 2025 a rencontré un véritable succès avec plus de 22000 visiteurs sur les deux jours et la participation de nombreuses têtes d'affiches (Paul Watson ; Hugo Décrypte ; Claudie Haigneré ; Nicolas Dufourcq ; Etienne Klein...). L'événement a également permis la tenue de 6000 entretiens sur le job dating. En terme rayonnement, le visitorat était composé à 13 % de nationaux et 2% d'internationaux, et plus de 500 journalistes ont été touchés.

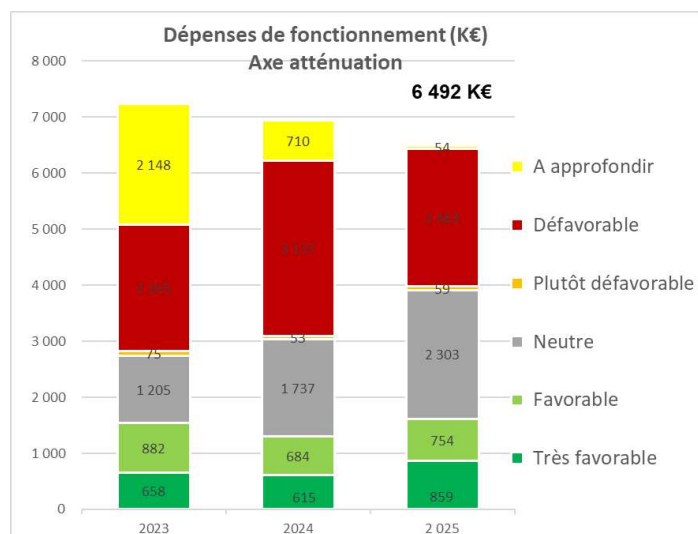
Concernant plus particulièrement le pavillon IForum, il s'est singularisé par sa capacité à animer plusieurs centaines d'acteurs de l'innovation, articulé selon 5 espaces : le village de 40 accompagnateurs de start up, le village des 20 start up du iVenture qui a attiré 60 investisseurs dont 7 internationaux, le village des 15 Start up French Tech Alpes, le village des 10 projets de recherche amont, et le Fab Lab mobile de la Casemate. En cohérence avec son souhait de voir l'événement s'internationaliser, la Métropole a organisé avec le MEAE la venue d'une vingtaine d'ambassadeurs et de représentants d'ambassades sur l'événement.

Il est à noter La présence de la Métropole sur Tech&Fest, et en général sur les événements sous bannière Grenoble-Alpes est l'occasion d'agir positivement sur l'image et à la réputation du territoire, en valorisant le meilleur de l'écosystème local d'innovation au service des transitions.

La participation de la Métropole à ces événements professionnels est un puissant levier de mobilisation d'une large diversité d'acteurs (intercommunalités, entreprises, aménageurs...) qui permet de promouvoir la vitalité du territoire : SIMI sur les questions d'immobilier et d'aménagement avec des annonces de programmes,ancements de consultations...) ou sur des thématiques spécifiques comme Smart City Barcelone aux côtés de Business France. Ces participations collectives font l'objet de recettes qui s'élèvent à 175 k€ sur l'année 2025.

Enfin, il convient de noter que l'arrêt de la participation au MIPIM a conduit à une réduction du budget dédié aux actions de promotion de 16% (soit -116k€) par rapport à l'exercice 2024.

Budget climat



Les dépenses classées « A approfondir » diminuent à la suite de la mise en place de grilles d'analyse permettant de coter les subventions versées aux organismes, ainsi qu'au budget annexe Locaux économiques.

FONCTIONNEMENT - ANNEE 2025 (hors masse salariale)	Atténuation			
Participation versée à la CCI et CMA	33%	33%	33%	
Subventions versées à l'économie circulaire	100%			
Subventions versées à des créations d'activité	24%	76%		
Dépenses réalisées pour l'animation des ZAE : l'objectif est de travailler sur un plan de déplacements inter-entreprises.	100%			
Taxe foncière du MIN		100%		
Subvention versée au budget annexe "Locaux économiques"		100%	100%	
Evénements (salons, forums)			100%	
Entretien et maintenance des zones d'activités économiques (ZAE)			100%	
Subventions pour l'association des commerçants : 170 K€			100%	
Subventions versées aux pôles clusters et filières	16%	25%	58%	1%

Recettes de fonctionnement

Les opérations Smart City, SIMI et iForum sont des opérations partenariales pilotées par la Métropole et co-financées par des collectifs d'acteurs publics et privés (105 k€ sur le SIMI, 30 k€ sur Smart City et 25 k€ pour iForum)

Les recettes prévues au titre de 2025 du Projet de coopération du programme INTERREG Europe Skale2CT dont l'objectif est d'améliorer les ressources et les capacités des organisations publiques en matière de services d'accélération du développement des entreprises, seront perçues en 2026 compte tenu des délais liés au contrôle de dépenses.

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSE				RECETTE			
	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025
AIDES DIRECTES HOTELIERES	60 000	100 000	49 600	14 208				
AMENAGEMENT NUMERIQUE	254 050	254 050	254 050	254 050				
COMMERCES	668 124	755 000	755 000	675 429				
CREATION D ACTIVITE	75 000	187 300	75 000	75 000				
FILIERES RECHERCHE INNOVATION	0	33 500	33 500	0				
FONCIERE COMMERCIALE	275 000	0	0	0	406 290	0	0	0
MIN MARCHE D INTERET NATIONAL DE GRENOBLE	159 906	250 000	200 000	134 633				
NANO 2026	1 127 761	940 000	940 000	940 000				
POLES DE COMPETITIVITE ET CLUSTER	388 045	625 000	625 000	429 289				
AP2022_034 - AIDES AUX ENTREPRISES	3 007 886	3 144 850	2 932 150	2 522 608	406 290	0	0	0
ACQUISITION ECO EPFL	211 009	0	93 990	89 667				
ENTRETIEN DES ZAE	182 174	110 000	78 910	76 015				
RENOVATION DES ZAE	262 298	1 100 000	586 915	483 272	498 392	0	6 500	119 967
REQUALIFICATION ZAE	497 662	2 000 000	1 800 585	1 745 838	0	0	0	6 432
AP2022_037 - ENTRETIEN DES ZONES D ACTIVITE ECONOMIQUE	1 153 143	3 210 000	2 560 400	2 394 793	498 392	0	6 500	126 399
POLES DE COMPETITIVITE ET CLUSTER	961 654	575 000	100 000	0	0		0	113 569
RENOVATION DES ZAE	0	223 904	196 656	119 967	0	223 904	196 656	119 967
REQUALIFICATION ZAE	0	48 430	48 430	14 930	0	48 430	48 430	14 529
SOUTIEN SPECIFIQUE AUX ENTREPRISES					213 912	139 731	36 731	0
INVEST HORS APICP	961 654	847 334	345 086	134 898	213 912	412 065	281 817	248 065
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	5 122 683	7 202 184	5 837 636	5 052 298	1 118 594	412 065	288 317	374 464

En matière de soutien au commerce et à l'artisanat, la Métropole a accompagné 112 commerces 2025 et leur a versé 675 k€ d'aides directes dans le cadre du dispositif d'aides à l'investissement des commerces, artisans, services avec vitrine et commerces non sédentaires.

De même au titre du fonds air véhicule, des dizaines d'entreprises ont été soutenues pour près de 165 k€.

Les travaux de rénovation et de requalification des zones d'activités (ZAE) se poursuivent.

Pour 2025, 14K€ ont été versées au titre des aides aux professionnels de l'hôtellerie et de l'hôtellerie de plein-air instruites en 2024. Par ailleurs, deux dossiers de subvention ont été instruits favorablement pour 32 032.80 €, à verser en 2026; l'un concernant les travaux de toiture et d'économies d'énergie pour un camping, l'autre la sécurisation des accès extérieurs d'un hôtel. Ces deux aides permettant aux entreprises concernées d'investir près de 120K€ au total.

Concernant les politiques de filières et d'innovation, la Métropole a poursuivi son soutien à la filière microélectronique au travers le programme Nano 2026, qui cible les problématiques environnementales et sociétales (cycle de vie des composants et réduction de l'impact environnemental, applications liées à la transition environnementale).

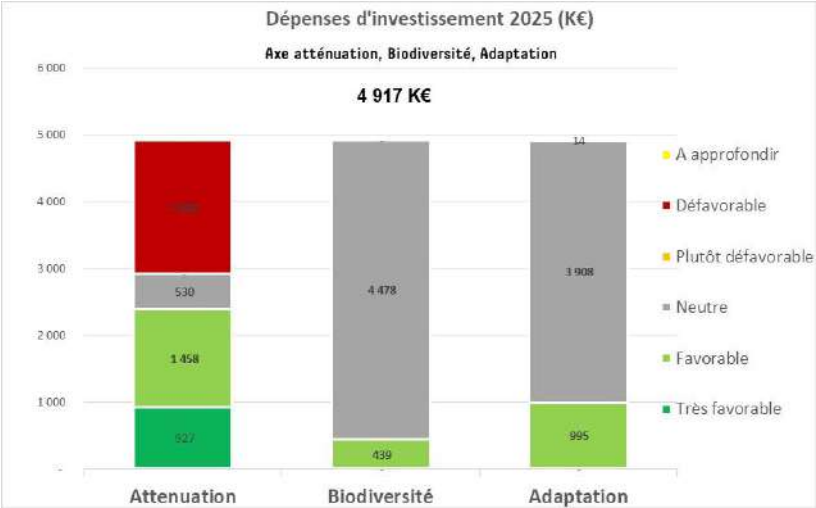
La Métropole a concentré son soutien sur les projets de R&D des start-up et PME de son territoire. 7 projets d'innovation portés par 6 PME sont ainsi soutenus sous forme de subventions d'investissement. Parmi ces projets, DiamCap de DIAMFAB sur l'électronique de puissance pour les mobilités électriques, ou DIAB-SMARTWATCH de DIABELOOP une montre connectée pour faciliter la vie des personnes diabétiques. La participation de la Métropole à Nano 2026 s'élève à 3,759 M€ sur 4 ans, dont la seconde tranche de 940 k€ correspond aux versements à chacune des start up soutenues.

Le financement des projets de R&D collaborative des Pôles de compétitivité se poursuit jusqu'au terme des projets retenus, sans nouveaux engagements de la Métropole en 2025. Les versements correspondant aux engagements s'élèvent à 429 289 euros en subvention.

Recettes d'investissement

Conformément aux dispositions du système d'avances remboursables, la Métropole a perçu 113 569 euros de la société Enwires correspondant au premier remboursement de l'avance remboursable de 240 707 € alloués au projet AURANODE qui vise à développer un matériau composite pour les anodes de batteries Lithium-ion.

Budget climat



Sur 4.8 M€ de dépenses totales :

- Zones d'activité : 2.3 M€
- Nano 2026 : 0.9 M€
- Commerces : 0.6 M€
- Plateformes technologiques (clusters) : 0.4 M€

INVESTISSEMENT - ANNEE 2025	Atténuation	Biodiversité	Adaptation
Travaux, entretien maintenance :			
Entretien, maintenance des zones d'activité	40% 80%	15% 85%	15% 85%
Entretien, maintenance du bâtiment du Marché d'Intérêt National	100%	100%	100%
Aides aux commerces : travaux énergétiques ou thermiques	40% 80%	100%	39% 61%
Aides hôtelières : travaux énergétiques ou divers	100%	100%	100%
Autres dépenses :			
Acquisition de parcelles agricoles à Varcas les Allières pour une agriculture respectueuse de l'environnement	100%	100%	100%
Soutien aux plateformes technologiques (investissement R&D)	23% 77%	100%	9% 91%
Subvention création d'activité (versée au Réseau Entreprendre Isère)	100%	100%	100%
Nano 2026 ; recherche sur l'énergie pour réduire la consommation	100%	100%	100%
Convention pour la couverture en fibre optique Département de l'Isère	100%	100%	100%

13.1.2 Programme 13 - Cohésion économique

Aux côtés de 4 autres EPCI du bassin grenoblois (Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère, Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, Communauté de communes Cœur de Chartreuse, Communauté de communes Le Grésivaudan), Grenoble Alpes Métropole déploie le Plan Local d'insertion et d'emploi (PLIE) en faveur des publics durablement privés d'emploi de son territoire.

Sur le territoire du bassin grenoblois, la Métropole assure la mission d'organisme intermédiaire de gestion du Fonds social européen.

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES				RECETTES			
	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025
ACTION MOBILISATION PLIE POUR EMPLOI	96 809	130 200	126 127	83 938	0	30 000	30 000	47 000
ANIMATION DU PLIE	264 050	427 980	687 040	613 765	0	76 000	373 640	327 716
ARTIS GRENOBLE	45 250	44 955	71 191	71 191	45 250	43 646	43 646	71 191
ATTRIBUTION ET GESTION DU FSE PLIE	502 906	990 000	1 234 066	1 175 379	2 427 804	465 000	465 000	702 199
BATIMENT ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE	4 813	123 500	122 694	122 691	112 000	112 000	112 000	112 000
BOURSE DU TRAVAIL	60 947	60 000	60 000	55 853				
CONTRAT TERRITORIAL REFUGIES	394 082	429 300	405 257	403 515	380 000	368 700	368 700	351 000
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	526 139	485 000	485 511	480 845	0		0	8 000
EMANCIPATION JEUNESSE	1 011 782	753 697	608 279	600 255	351 612	260 000	260 000	227 706
FORUM POUR L'EMPLOI	339 867	250 000	286 900	262 330	140 833	200 000	200 000	112 724
INCLUSION DES PUBLICS SPECIFIQUES	96 552	160 386	152 389	148 291	50 507	33 000	33 000	36 636
INSERTION	126 883	120 000	99 150	98 590	11 800	67 000	67 000	63 000
INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE	713 804	695 000	705 136	705 136				
MAISON DE L'EMPLOI ET MISSION LOCALE	2 316 233	2 407 930	2 318 663	2 290 915	18 104		0	29 466
PIC INTEGRATION PROFESSIONNELLE DES REFUGIES	46 574		0	0	0	0	511 000	560 216
PLAN PAUVRETE	225 081		0	0	309 500		0	1 037
PLATEFORME MOBILITE	47 932	80 000	80 000	52 769	0	10 000	10 000	22 004
TERRITOIRE ZERO CHOMEUR	95 893	21 500	52 487	45 342	19 400		0	20 000
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	6 915 597	7 179 448	7 494 891	7 210 806	3 866 810	1 665 346	2 473 986	2 691 895

Dépenses de fonctionnement

Sur son territoire, la Métropole met en œuvre la délibération cadre de la Politique Métropolitaine de l'Emploi et de l'Insertion votée en 2022.

Cette délibération a réaffirmé les objectifs qui visent à accompagner les demandeurs d'emploi les plus vulnérables dans leur retour à l'emploi et à soutenir les employeurs du territoire dans leurs recrutements.

La Métropole déploie ainsi le PLIE à travers un réseau de 6 maisons de l'emploi et de structures associatives partenaires dédiées à certains publics spécifiques.

Le PLIE apporte chaque année un accompagnement renforcé à plus de 4 300 usagers, dont la moitié a trouvé un emploi ou est retourné en formation à l'issue de cet accompagnement, d'une durée de 2 ans en moyenne.

La signature avec l'Etat pour 2024-2027 d'un Contrat Local des Solidarités a permis de renforcer l'intervention de la Métropole grâce au cofinancements d'actions d'accompagnement et de levée des freins à l'emploi.

Il permet ainsi le déploiement de référents emploi dédiés à des publics spécifiques : les familles monoparentales, les bénéficiaires de la protection internationale, les personnes sous-main de justice, et les volontaires en recherche d'emploi sur le territoire d'Echirolles Ouest au titre de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.

Le Contrat Local des Solidarités permet également de contribuer à la levée des freins à l'insertion professionnelle, par le renforcement des actions en matière d'apprentissage de la langue française et le déploiement de permanences de soutien psychologique.

Depuis fin 2024, la Métropole porte un consortium de 10 partenaires retenu au titre de l'appel à projet « orientation repérage remobilisation » de l'Etat : le projet NouvelERR. Il permet de déployer une offre de service de repérage des personnes non suivies dans le cadre du service public de l'emploi, de mettre en place un co-accompagnement social et vers l'emploi, et de proposer des actions de remobilisation et des bilans de santé. Ce dispositif est totalement cofinancé (Etat + FSE) ; les seules dépenses en propre de la métropole sont des valorisations de % postes existants.

Par contre, les échéanciers de dépenses (versements aux partenaires) et de recettes peuvent être en décalé sur certains projets.

Le soutien constant de la Métropole aux structures d'insertion par l'activité économique contribue également aux objectifs du PLIE. Il s'agit à la fois de permettre le développement de ces acteurs essentiels de l'économie sociale et solidaire et d'offrir des opportunités de tremplin vers l'emploi aux publics accompagnés par le PLIE et les Missions Locales. Les variations de recettes d'une année sur l'autre peuvent être dues à des variations de FSE perçu, dans la mesure où les versements liés à la programmation 2021-27 ont commencé à être perçus en 2025. Sur les exercices précédents les montants correspondent à la clôture de la programmation 2014-20.

Par ailleurs, la DIE gérant plusieurs gros projets, les échéanciers recettes/dépenses peuvent être décalés.

Depuis le début de l'expérimentation Territoire Zéro Chômage de Longue durée (TZCLD) sur le territoire d'Echirolles Ouest, près de 140 personnes privées durablement d'emploi, volontaires et éligibles, ont rejoint l'expérimentation, 34 personnes sont sorties de la privation d'emploi hors entreprise à but d'emploi (EBE), 61 personnes sont sorties de la privation d'emploi en EBE.

A côté de l'accompagnement des personnes, la Métropole déploie également des actions à destination des entreprises, tant en matière d'appui aux recrutements qu'en matière de promotion des métiers.

L'édition 2025 du Forum des métiers a ainsi confirmé son positionnement comme un évènement majeur du territoire métropolitain en matière d'emploi avec 5000 participants et 200 exposants organisés en 19 pôles par filière. 96 % des entreprises souhaitent s'inscrire à son édition 2026. Dans un souci d'économies, les dépenses associées à l'édition 2025 ont été réduites d'un quart par rapport à 2024.

La politique métropolitaine de l'emploi porte aussi une attention particulière à l'insertion de personnes résidant en Quartier de la Politique de la Ville (QPV). La labellisation Cité de l'Emploi a permis, en apportant des financements supplémentaires, de développer des actions en faveur de l'emploi à destination des QPV.

Ainsi, 483 personnes résidant en QPV ont été mobilisées lors d'une action et/ou lors d'une permanence emploi mobile sur 695 personnes mobilisées au total. Plus de 50 entreprises ont participé à au moins une action de la Cité de l'emploi (permanences emploi mobiles, jobs dating...) afin de rencontrer des demandeurs d'emploi issus des QPV. La Cité de l'Emploi a permis de réunir plus d'une vingtaine de structures autour d'actions communes en faveur de l'emploi (France Travail, Missions Locales, Maisons de l'Emploi, associations, prévention spécialisée, maisons des habitants, services jeunesse, cité lab...).

En complémentarité avec le PLIE, qui s'adresse aux demandeurs d'emploi de plus de 25 ans, la Métropole déploie des actions à destination des jeunes en situation de précarité.

D'abord, par une subvention de fonctionnement aux 6 Missions Locales, lesquelles offrent un accompagnement vers l'emploi et la formation aux jeunes de 16 à 25 ans. Ce soutien est le principal poste de dépense de la politique insertion emploi avec 1,7 M€ de subventions de fonctionnement et il est resté stable en 2025, marquant la volonté politique forte de l'exécutif métropolitain de sanctuariser cette action dans un contexte de contrainte budgétaire forte.

Ensuite, l'expérimentation EN-GA-JER (Ensemble Grenoble-Alpes pour les Jeunes en Rupture) s'est achevée en 2025 : ce projet ambitieux a permis, en lien avec nos partenaires, d'identifier 347 jeunes en grande précarité et d'en accompagner 208 vers l'insertion, dont 69 grâce à la signature d'un contrat d'engagement jeunes. Le projet NouvelERR prendra à l'avenir le relai de ce projet pour l'accompagnement de ces jeunes très fragiles.

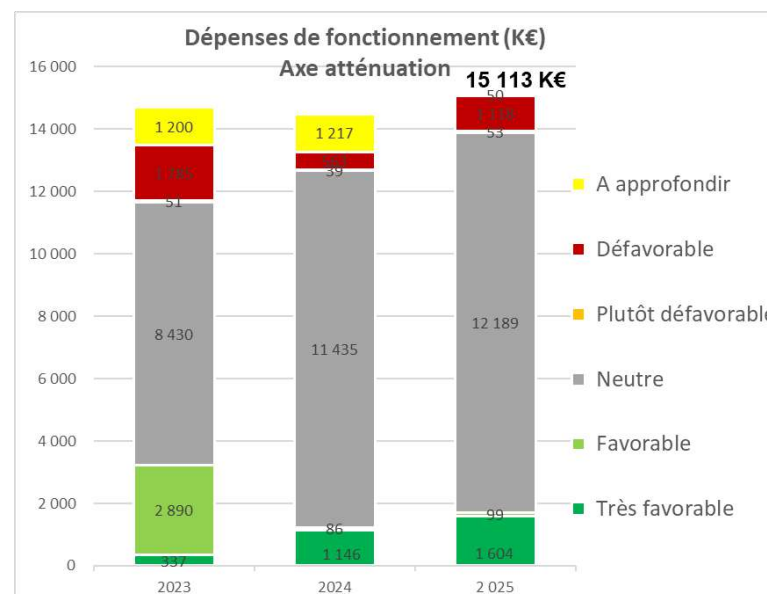
Enfin, la Métropole met en œuvre le Fonds d'Aide aux Jeunes métropolitains qui vise à offrir un soutien matériel d'urgence ou une aide à l'insertion. Plus de 1 100 aides individuelles ont été accordées en 2025, à des jeunes originaires principalement de Grenoble, Echirolles, Saint-Martin-d'Hères et Fontaine.

La Métropole a enfin poursuivi son soutien à l'Economie Sociale et Solidaire en accompagnant 45 projets d'acteurs du secteur pour un montant total de 485 k€.

Les organisations syndicales départementales ont bénéficié de subventions conformément au dispositif en vigueur depuis plusieurs années. A noter toutefois qu'une organisation syndicale n'a pas souhaité présenter de demande de subvention, aussi le montant réalisé est en baisse par rapport à l'année 2024 (55 K € au lieu de 60 K €).

Ces projets incluait notamment la création d'outils structurants tels que des incubateurs et le développement d'activités économiques dans les champs du réemploi, de l'alimentation durable, de la mobilité, de la culture...

Budget climat



Les dépenses classées « à approfondir » sont en diminution, suite à la mise en place de grilles d'analyse pour coter les subventions versées aux associations de l'économie sociale et solidaire.

FUNCTIONNEMENT - ANNEE 2025	(hors masse salariale)	Atténuation	
Dépenses d'insertion par l'activité économique (réinsertion à partir de l'activité de recyclage).	100%		
Subventions aux associations économie sociale et solidaire	50%	50%	
Subventions aux maisons de l'emploi		100%	
Emancipation jeunesse		100%	
Animation et gestion du PLIE (Plan Local Insertion Emploi)		100%	
Insertion par l'activité économique, territoire zéro chômeur		100%	
Contrat territorial réfugiés, PIC (intégration professionnelle des réfugiés)		100%	
Forum emploi		100%	
Plan pauvreté		100%	
Frais de nettoyage , maintenance , charges locatives des Maisons de l'emploi			100%

Recettes de fonctionnement

La politique métropolitaine de l'emploi et de l'insertion est caractérisée par d'importantes recettes de fonctionnement, fruits d'un travail permanent visant à obtenir des financements via des appels à projets lancés par l'Europe, l'Etat, la Région, le Département...

La Métropole joue à cet égard un rôle fort d'ensemblier sur le territoire :

- ✚ Soit en assurant la mission d'organisme intermédiaire pour le FSE+, c'est-à-dire en émettant les appels à projets, en instruisant les dossiers de demande de subvention sur son territoire, en contrôlant la réalité des actions menées et en versant les fonds aux porteurs,
- ✚ Soit en gérant des fonds délégués par l'Etat, comme c'est le cas pour le Contrat territorial d'accueil et d'intégration ou le Contrat local des solidarités,
- ✚ Soit en prenant la tête de consortiums de partenaires déployant une offre de service coordonnée, comme c'est le cas pour l'expérimentation EN-GA-JER ou le projet NouvelERR.

S'agissant de la gestion du FSE+, la trajectoire de programmation des fonds européens a été tenue à fin 2025, permettant le déblocage de la dernière tranche de la subvention globale jusqu'à la fin de la programmation, soit sur 2026 et 2027.

Par ailleurs, dans un souci de réduire le reste à charge pour la Métropole, le Forum des métiers fait l'objet d'une tarification des entreprises partenaires et a ainsi engendré 200 k€ de recettes grâce à la location de stands et grâce au sponsoring.

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSE				RECETTE			
	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025
ARTIS FONTAINE	19 780	50 000	50 000	35 989				
BATIMENT ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE	0	5 000	5 000	0				
MAISON DEL EMPLOI ET MISSION LOCALE	85 788	656 000	656 000	493 362	19 266	19 266	19 266	19 266
TERRITOIRE ZERO CHOMEUR	52 270	15 000	15 000	3 784				
A P2022_025 - COHESION ECONOMIQUE ET INSERTION	157 798	726 000	726 000	533 134	19 266	19 266	19 266	19 266
ARTIS FONTAINE					80 300		0	0
INVEST HORS A PICP					80 300		0	0
TOTAL INVESTISSEMENT (Eur 08)	157 798	726 000	726 000	533 134	99 566	19 266	19 266	19 266

Dépenses d'investissement

En investissement, les dépenses concernent principalement l'entretien des bâtiments que la Métropole gère sur le territoire pour héberger les équipes chargées de l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans les Maisons métropolitaines de l'emploi, les Missions Locales ou l'Ecole de la deuxième chance, dont le siège est métropolitain.

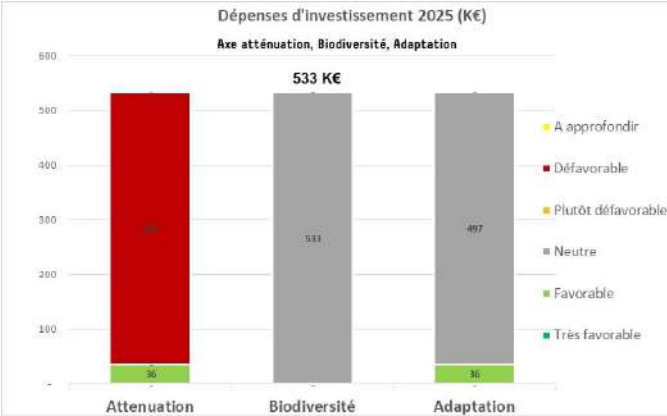
De même, l'entreprise à but d'emploi SOLEEO est actuellement hébergée dans des locaux métropolitains.

Les habitants des 49 communes de la Métropole ont accès aux services rendus par les Maisons métropolitaines de l'emploi et les Missions Locales.

Une attention particulière est portée à l'accessibilité des services métropolitains, notamment grâce à la tenue de permanences dans les communes de la Métropole.

Les dépenses d'investissement sont en forte hausse en raison du chantier d'aménagement de la maison de l'emploi d'Eybens dans le bâtiment Neptune.

Budget climat



INVESTISSEMENT - ANNEE 2025	Atténuation	Biodiversité	Adaptation
Travaux, entretien maintenance :			
Entretien, maintenance des missions locales, maisons de l'emploi	100%	100%	100%
Travaux bâtiments : construction maison de l'emploi	100%	100%	100%
Autres dépenses :			
Subvention versée à Grenoble Habitat pour local ARTIS (Fontaine)	100%	100%	100%

13.1.3 Programme 12 - Recherche, Innovation et Enseignement Supérieur

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES			RECETTES			
	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)
ACTION ECONOMIQUE INTERNATIONALE	7 051	18 000	19 632	18 686	0		55 000
PROJETS NUMERIQUES	57 530	43 600	26 050	15 000			
UNIVERSITE ET RECHERCHE	180 858	130 700	170 134	168 088			
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	245 439	192 300	215 816	201 774	0		55 000

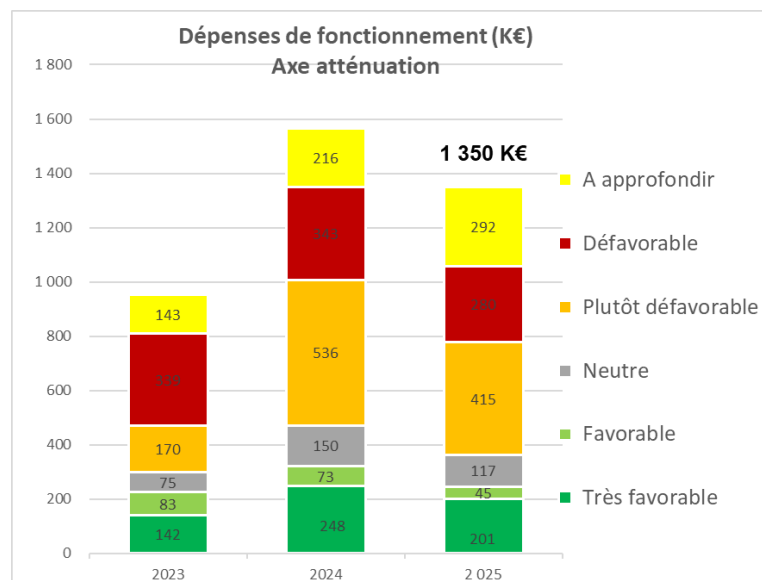
Dépenses de fonctionnement

Outre son soutien aux structures universitaires et scientifiques traditionnellement accompagnées en fonctionnement (convention UGA incluant EVE et le soutien aux colloques universitaires et contribution à la Fondation UGA), la Métropole a réitéré l'opération « Bienvenue aux Etudiants Grenoble Alpes » : l'édition 2025 du dispositif a permis à 1318 étudiants internationaux ou primo-arrivants à l'UGA de participer à 21 offres (5 activités sportives ou visites touristiques, 7 événements sportifs, 5 événements culturels, 4 visites d'entreprises ou d'institutions, 1 événement festif).

Concernant l'action économique internationale, le projet européen Skale2CT a permis d'organiser un workshop avec les représentants des collectivités étrangères partenaires du projet dans le cadre de Tech&Fest. Le projet a par ailleurs généré une recette à hauteur de 55k€.

Enfin, l'accompagnement engagé en 2024 au titre des projets numériques s'est poursuivi en 2025 pour permettre l'adoption de la feuille de route métropolitaine « numérique responsable » en réponse aux obligations réglementaires de la loi REEN.

Budget climat



Les dépenses ont augmenté en 2024. Cela est lié notamment à la masse salariale.

FUNCTIONNEMENT - ANNEE 2025 (hors masse salariale)	Atténuation
Etudes réalisées sur le numérique responsable	100%
Divers : cotisations, dispositif « bienvenue » aux étudiants, vidéo +jury candidature projet lcapitale	100%
Divers : catalogues et imprimés, réceptions....	100%
Soutien à divers projets de recherche et innovation à l'université UGA	100%

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSE			
	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025
OPER CONSTRUCTION BRASSERIE UNIVERSITAIRE SITE CRSSA	175 000	0	0	0
OPER CRESI (CENTRE DE RECHERCHE POUR LA SANTE INTEGRATIVE)	2 135 305	1 605 000	1 605 000	1 605 000
OPER ESPACES NUMERIQUES DE TRAVAIL HUMAINES	334 941	200 000	200 000	200 000
OPER ESPACES NUMERIQUES DE TRAVAIL SHS	500 000	0	0	0
OPER REORGANISATION URBAINE DES IUT	0	350 000	350 000	350 000
OPERATION CAMPUS MAISON DE SERVICE AUX ETUDIANTS	440 000	0	0	0
OPERATION CAMPUS PILSI, EDD BEESY	0	630 000	630 000	630 000
AP2016_001 - CPER ESRI 2015-2020 ET PLAN CAMPUS	3 585 245	2 785 000	2 785 000	2 785 000
BATIMENT IAE	800 000	200 000	200 000	200 000
CINAURA GRENOBLE EQUIPEMENTS RECHERCHE	0	0	53 000	0
EPN2030	0	300 000	300 000	300 000
FLI GRENOBLE 3 IRNATIONAL BIOLOGIE SANTE	0	0	110 000	110 000
MECA SNOW	0	0	27 000	27 000
PEM FUEL CELLS	246 928	300 000	0	0
QUANTUM MAPPING	0	0	110 000	110 000
SATENAURA	0	35 000	35 000	35 000
SPINFAB	0	50 000	50 000	50 000
AP2024_042 - CPER ESRI 2021 A 2027	1 046 928	885 000	885 000	832 000
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	4 632 173	3 670 000	3 670 000	3 617 000

Dépenses d'investissement

La dernière opération en cours de l'Opération Campus a été soldée avec le versement du solde de la participation métropolitaine au projet de restructuration de l'Ensimag (630k€).

Les constructions ou restructurations immobilières relevant du volet ESRI du CPER 2015-2020 arrivent progressivement à leurs termes, avec le versement du solde de l'opération de restructuration des IUT (350k€) et les avant-derniers versements sur les opérations CRESI et Espaces Numériques de Travail - Humanités.

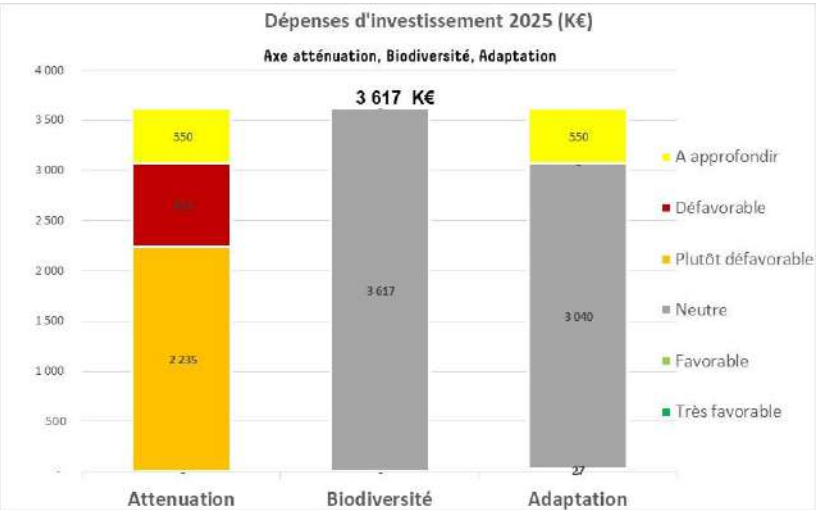
Un certain nombre de dossiers a fait l'objet de retards de réalisation, en raison notamment de contraintes techniques. L'exécution des budgets de la Métropole est en effet dépendante des conduites d'opérations des établissements universitaires, ce qui explique les décalages constatés.

Concernant le volet ESRI du CPER 2021-2027, seules les opérations concernant la recherche ont avancé en 2025 (immobilier recherche ou équipements scientifiques).

L'opération BAT IAE engagée en 2024 et conduite sous maîtrise d'ouvrage CEA a été livrée en 2025 et a permis le versement du solde de la participation métropolitaine (200k€).

Six autres opérations correspondant à des investissements dédiés à la recherche ont été engagées en 2025 avec le versement d'avances forfaitaires s'établissant à 10% de la participation financière de la Métropole prévues pour chaque opération, correspondant à un montant cumulé de 632k€.

Budget climat



INVESTISSEMENT - ANNEE 2025	Atténuation	Biodiversité	Adaptation
Financement via CPER de travaux de construction ou réhabilitation d'établissements ou équipements de recherche :			
Projet CRESI : Centre de Recherche pour la Santé Intégrative	100%	100%	100%
Projet PILSI : Pôle international d'innovation pour les logiciels et systèmes intelligents; EDD BEESY (Environnement et développement durable)	100%	100%	100%
Projet EPN2030 : modernisation instruments d'imagerie neutronique de l'institut Laue-Languvin (ILL) au SYNCROTON	100%	100%	100%
Projet France Life Imaging (FLI) Grenoble 3 IR : plateformes d'imagerie biomédicale	100%	100%	100%
Projet de réhabilitation de l'ancien bâtiment de micro-électroniques du CEA Grenoble	100%	100%	100%
Projet SPINfab : plateforme de développement de matériaux en spintronique	100%	100%	100%
Projet MECASNOW : plateforme innovante pour caractériser la neige et le comportement des structures face aux avalanches	100%	100%	100%
Projet QUANTUM MAPPING : plateforme de technologies quantiques	100%	100%	100%
Projet SATenAuRA : sonde atomique tomographique	100%	100%	100%
Projet Smart Campus : restructuration / réhabilitation du bâtiment Stendhal UGA	100%	100%	100%
Projet de réhabilitation des bâtiments IUT	100%	100%	100%

Axe Atténuation : Le financement des travaux de construction des équipements de recherche est classé « Défavorable ». Les travaux de construction répondant aux normes RE2020 et les travaux de réhabilitation sont classés « Plutôt défavorables ».

Les dépenses pour le CPER du centre de Recherche pour la Santé Intégrative étaient classées « Plutôt défavorables » : 2.1 M€ en 2024 et 1.6 M€ en 2025.

Axes Biodiversité et adaptation : les dépenses sont classées « Neutres », car elles sont réalisées sur des sites déjà artificialisés et ne concernent pas les espaces extérieurs, ou ne relèvent pas de solutions d'adaptation.

13.1.4 Programme 15 –Tourisme – Promotion

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES				RECETTES			
	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025
ALPEXPO	529 490	574 399	579 851	555 010	240 475	110 000	110 000	150 839
ANIMATIONS PEDAGOGIQUES	9 459	12 900	12 900	5 898				
AUBERGE DE LA JEUNESSE	16 598	18 904	17 370	17 368	0		0	0
BATIMENT AGENCE GRENOBLE ALPES	58 246	54 122	64 702	49 576	0	0	3 600	0
CHARTREUSE DE FREMOIL	166	2 000	188	183				
COL DE PORTE	271 328	304 850	327 650	248 714	185 476	173 000	173 000	292 411
ESPACES NATURELS	205 237	234 272	204 870	194 285	700		0	250
EVENEMENT EXCEPTIONNEL TOURISME ATTRACTIVITE	93 080	190 000	209 539	198 738				
MARKETING TERRITORIAL	0		0	0	2 964		0	0
PARC DE L'ILE D'AMOUR	42 826	44 579	39 701	38 867	7		0	0
PARC DES VOULLANTS	3 581	4 025	4 025	3 322				
PARTENARIATS PROMOTION ET ATTRACTIVITE	209 694	209 000	181 212	148 885	0		0	0
SABF	706 195	565 534	565 534	565 534				
SENTIERS	318 549	280 000	300 000	279 457				
SOUTIEN A L'AGENCE GRENOBLE ALPES	3 147 692	3 070 000	3 245 000	3 070 202	1 858 226	1 825 000	2 000 000	1 985 794
TOURISME	296 174	291 900	298 942	278 375	180 483	183 000	200 000	198 802
TOURISME D'AFFAIRES	289 653	249 000	173 431	144 548	0		0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	6 197 969	6 105 485	6 224 916	5 796 960	2 468 333	2 291 000	2 486 600	2 628 096

Dépenses de fonctionnement

La Métropole encourage et soutient la tenue d'événements d'affaires sur son territoire pour les impacts significatifs et bénéfiques que cette activité génère sur son écosystème d'innovation, en terme de visibilité et de reconnaissance, de transfert de connaissances et d'opportunités de collaborations et d'attraction de talents.

Le tourisme d'affaires qui représente 70 % des nuitées touristiques du territoire, génère des retombées économiques directes substantielles, estimées à 200 euros par jour pour les congressistes nationaux et à 300 euros pour les congressistes internationaux.

Les dépenses sur Alpeexpo concernent pour 473 k€ la Taxe foncière et 82 k€ affectés aux travaux de GER (systèmes des disjonctions électriques et dispositifs incendie).

En 2025, ce sont 24 événements qui ont été soutenus par la Métropole au titre du tourisme d'affaires et de l'attractivité (Congrès Matériaux ; Minalogic Business Meeting, Quantum Matter Conference, Symposium sur l'électronique et le numérique durables ; Descente des Alpagnes ; Centenaire de la Houille Blanche,...). Les partenariats au titre des événements exceptionnels ont concerné les accueils d'étapes de la Grande Odyssée, du Tour de France, ainsi que les Rencontres nationales de l'Outdoor et les Rencontres du cinéma de Montagne.

Parmi les retombées directes générées par ces événementiels, la taxe de séjour que collecte la Métropole et qui est affectée au financement de son EPIC l'Agence Grenoble Alpes à 90% et au Département de l'Isère à 10%. En 2025, la part métropolitaine de taxe de séjour reversée à l'Agence Grenoble Alpes s'élève à 1 871 k€ contre 1 751 k€ en 2024. La Métropole a en outre attribué à l'Agence une subvention de fonctionnement de 1 198 k€ contre 1 414 k€ en 2024. Soit une contribution globale de la Métropole à l'Agence de 3070 k€ pour l'année 2025.

Pour le programme Col de Porte, les dépenses en fonctionnement concernent essentiellement l'exploitation du domaine nordique et l'achat d'équipements de sécurité et de signalétique.

L'enneigement de la saison 2024-2025 et le début de la saison 2025-2026 a nécessité des dépenses en énergie/carburant et en damage inférieures à la saison précédente, tout comme l'achat d'équipement de sécurité ce qui permet de réduire le budget global du site par rapport à l'année précédente.

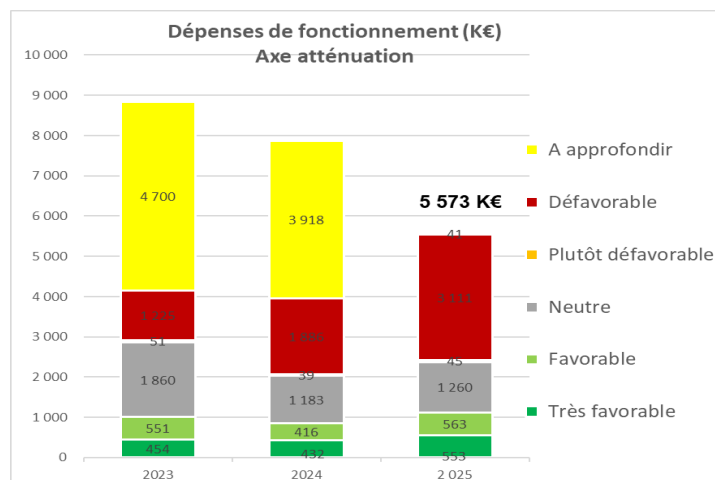
L'entretien de la végétation et des terrains sur les pistes de ski de fond a été également entrepris à l'automne 2024.

Pour le programme sentiers, l'essentiel des dépenses de fonctionnement sont relatives à l'entretien du réseau des sentiers balisés (865 km par des entreprises : débroussaillage, tronçonnage, reprise de plate-forme). Un travail d'optimisation a été fait dans le cadre des recherches d'économie en 2025 tout en conservant les interventions essentielles.

Recettes de fonctionnement

Malgré un léger fléchissement de la fréquentation touristique, la hausse des tarifs de taxe de séjour au 1er janvier 2024 a permis à la Métropole de maintenir le produit de taxe de séjour en 2025 par rapport à 2024 (hébergements traditionnels + locations via plateformes de location en ligne type Airbnb). Celui-ci s'est élevé à 2058 k€ en 2025, contre 2038 k€ en 2024 pour 1,710 million de nuitées marchandes, contre 1,720 million en 2024.

Budget climat



Les dépenses classées « A approfondir » sont en diminution, à la suite de la mise en place de grilles d'analyse permettant de coter les subventions de fonctionnement accordées à l'agence Grenoble Alpes.

Une baisse des dépenses totales est constatée entre 2024 et 2025. Celle-ci s'explique notamment par la cotation « Hors périmètre » de l'écriture de reversement de la taxe de séjour, d'un montant de 1,8 M€ par an (classée « À approfondir » en 2023 et 2024).

FONCTIONNEMENT - ANNEE 2025 (hors masse salariale)	Atténuation
Electricité des infrastructures (garantie d'origine renouvelable)	100%
Dépenses d'entretien des sentiers	100%
Alpexpo (taxe foncière du bâtiment)	100%
Participation versée au SABF	20% 15% 65%
Diverses dépenses pour le Col de Porte et espaces naturels	100%
Soutien ou participation à des événements (foire de Grenoble, SIMI...)	100%
Achats divers sans critères spécifiques, carburants, goodies	100%
Achats de petits équipements	100%
Maintenance réalisée sur le site Alpexpo ou sur le site de la Bastille	100%
Soutien à l'agence Grenoble Alpes	10% 90%
Frais de gardiennage	100%
Subvention versée à Chartreuse tourisme	100%

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSE			RECETTE			
	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)
ALPEXPO	189 505	150 000	150 000	70 203	200 186	200 000	200 000
A P2022_016 - ALPEXPO	189 505	150 000	150 000	70 203	200 186	200 000	200 000
ANIMATIONS PEDAGOGIQUES	382	3 000	3 000	1 480			
ALBERGE DE LA JEUNESSE	47 963	20 000	17 568	0			
BATIMENT A GENCE GRENOBLE ALPES	96 391	38 000	38 000	15 947			
CARTUSIA	0	100 000	100 000	0			
CHARTREUSE DE FERMOL	12 393	502 000	13 981	11 964			
COL DE PORTE	280 880	378 000	355 600	274 491	0	0	0 47 614
ESPACES NATURELS	47 051	110 000	88 839	78 968			
PARCDEL LEDAMOUR	10 479	65 000	37 432	7 423			
PARCDEL OVALE	0	10 000	0	0	14 750	0	0 0
PARCDEL BOUT	0		3 200	1 301			
SAINT GEORGES DE COMMERS	40 000	0	0	0			
SOCHMA DIRECTEUR TOURISME	3 779	70 000	70 000	0			
SENTIERS	118 933	53 000	58 237	44 034			
TOURISME	49 411	67 000	63 783	23 201	51 680	0	0 0
A P2022_031 - ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS	706 630	1 416 000	845 600	456 488	66 410	0	0 47 614
BATIMENT A GENCE GRENOBLE ALPES	7 920	75 150	116 618	47 144	0	75 150	116 618 7 920
COL DE PORTE	214		51	51	27 062		0 0
INVEST HORS AP/CP	8 134	75 150	116 669	47 195	27 062	75 150	116 618 7 920
TOTAL L'INVESTISSEMENT (Euros)	904 269	1 641 150	1 112 269	573 886	263 638	275 150	316 618 255 534

Dépenses d'investissement

Des travaux de GER ont été réalisés sur Alpexpo mais le projet de réhabilitation d'Alpes Congrès qui devait démarrer à l'automne 2023 a dû être stoppé à la demande de la Région Auvergne Rhône Alpes, cette dernière souhaitant se porter acquéreur du site Alpexpo.

Les discussions avec le futur acquéreur se ont permis un vote concordant des 2 assemblées délibératives sur une promesse de vente, mais le processus n'a pu aboutir à la vente effective du site à la Région avant le terme de l'exercice 2025. Il se poursuit donc en 2026.

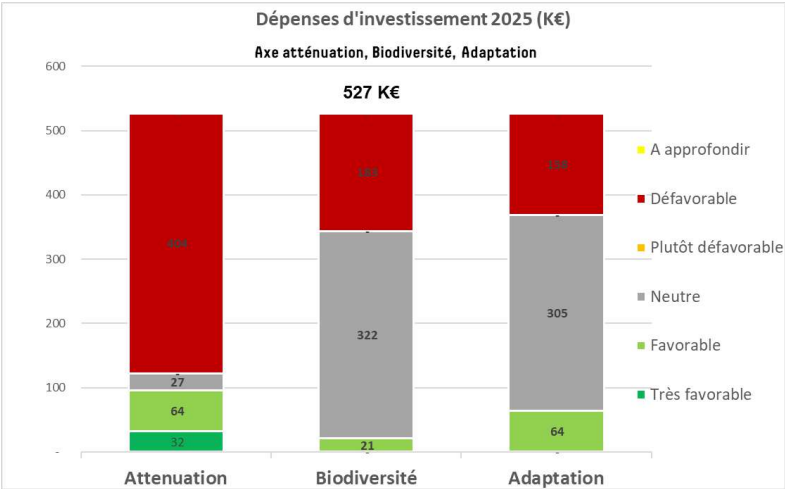
En matière de développement touristique, la Métropole est intervenue dans le cadre de projet de mise en valeur du site Bastille (signalétique, sentiers) pour un montant d'investissement de 23k€. Elle a par ailleurs cofinancé la création d'une fresque sur le bâtiment de l'Office du Tourisme (en copropriété avec la Ville de Grenoble) et porté le GER afférent aux locaux occupés par l'Agence Grenoble Alpes.

Au-delà des dépenses de GER sur les locaux occupés par les services métropolitains, les investissements sur le domaine nordique concernent notamment l'achat d'équipements roulants pour améliorer l'état des pistes et assurer au mieux la sécurité des usagers (quad 6 roues, signalétique, protection des pistes, éco-compteurs...). Par ailleurs 2 études ont été financées en section d'investissement (devenir du site du CARTUSIA + étude écologique de la piste de ski-roue), ainsi qu'un rattrapage sur un fonds de concours attribué à la commune de Sarcenas.

Sur les sentiers, les dépenses réalisées concernent le remplacement de la signalétique directionnelle et la création de nouveaux sentiers comme prévu dans le schéma directeur (80 km de sentiers inscrits sur les 865 km actuels). Les dépenses sont impactées par l'augmentation des événements climatiques impactant la sécurité des sentiers.

On notera également de petits aménagements tels que le renouvellement de tables au Bois des Vouillants, ou la création de bacs en bois dans les jardins pédagogiques.

Budget climat



INVESTISSEMENT - ANNEE 2025	Atténuation	Biodiversité	Adaptation
Petits travaux d'aménagements, entretien maintenance			
Achats de fournitures, matériels			
Site ALPEXPO, espaces naturels, bâtiments agence Grenoble Alpes...	100%	100%	100%
Domaine de chamechaude (création d'un local de stockage)	100%	100%	100%
Autres dépenses :			
Acquisition de matériels roulants domaine de Chamechaude	100%	100%	100%
Dépenses aménagements des sentiers	100%	100%	100%
Etude écologique du stade biathlon domaine de Chamechaude	100%	100%	100%
Dépenses espaces naturels, parc Ile d'amour, chartreuse de Premol, parc Dubedout...	100%	100%	100%

13.2 EQUIPEMENTS METROPOLITAINS CULTURELS ET SPORTIFS

Avancement du PPI 2021-2030

Dans le cadre du PPI 2021-2030, un total de 56,2 M€ de dépenses sont inscrits pour la mission Equipements culturels et sportifs.

2 AP/CP sont concernées :

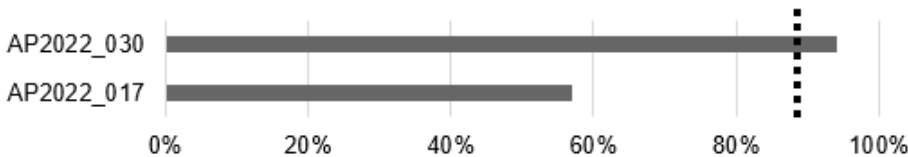
AP		Période	Montant total AP
AP2022_017	EQUIPEMENTS SPORTIFS	2022-2030	17 698
AP2022_030	EQUIPEMENTS CULTURELS ET DE CULTURE SCIENTIFIQUE	2022-2030	32 950

L'avancement du PPI au terme de l'exercice 2025, avec 31,7 M€ de dépenses réalisées entre 2021 et 2025 dont 5,1M€ en 2025, reste globalement en-dessous du niveau attendu, avec un taux de réalisation de 56 % contre 76% programmé. Le report des travaux sur le stade des Alpes, initialement programmés partir de 2024, explique en grande partie la sous-réalisation depuis 2 exercices.

Le détail des dépenses des AP/CP est le suivant (en k€) :

AP	CP voté 2025	Engagé 2025	Taux d'engag	Réalisé 2025	Taux de réalisation	Engag. non soldé	Dispo pour engag.	Reste à réaliser	Ratio de couverture
AP2022_017	1 189	794	67%	769	65%	25	14 071	14 096	18,3
AP2022_030	4 491	4 326	96%	4 308	96%	18	10 350	10 368	2,4
TOTAL	5 680	5 120	90%	5 077	89,4%	43	24 422	24 464	4,8

Taux de réalisation des dépenses 2024 du PPI par AP/CP
moy. : 88,4 %



13.2.1 Programme 91 – Politiques culturelles

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES				RECETTES			
	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025
ACCES AUX PRATIQUES CITOYENNETE ET TRANSITIONS	290 171	209 560	134 906	132 672	40 000	20 000	20 000	20 000
BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE	192 454	212 250	207 000	178 002	10 000		0	0
CCN	288 168	274 078	274 078	274 078				
COOPERATION ET MUTUALISATION TERRITORIALES	63 195	80 000	80 744	67 504				
ESAD EPCC ART ET DESIGN GRENOBLE VALENCE	1 452 069	1 411 760	1 425 393	1 399 881	37 664	63 860	63 860	42 033
HEXAGONE MEYLAN	811 043	753 465	801 094	789 546	164 465	197 358	197 358	164 465
MC2	4 500 193	4 388 035	4 389 098	4 389 098	1 700 000	1 807 035	1 807 035	1 700 000
SCIENCES ET SOCIETE	1 405 253	1 356 500	1 278 800	1 273 910				
TERRITOIRES DES SCIENCES	0	46 200	4 939	4 939	341 062	257 700	257 700	216 881
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	9 002 546	8 731 848	8 596 052	8 509 631	2 293 191	2 345 953	2 345 953	2 143 378

Dépenses de fonctionnement

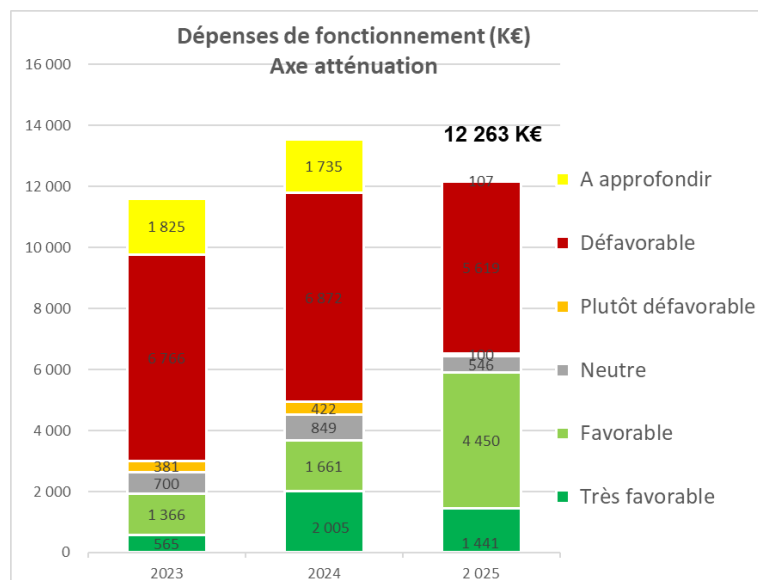
Les dépenses de fonctionnement relèvent principalement des contributions (93%) versées aux satellites et outils métropolitains : MC2, CCNG, Hexagone, ESAD et EPCC Territoire de Sciences (Cosmocité et Casemate) et Numothèque (lecture publique), ce qui explique le très bon taux de réalisation. Les diminutions de subvention s'expliquent par l'effort exceptionnel qui avait été fait en 2024 pour soutenir les structures face à l'inflation. Il était prévu que cet effort ne soit pas maintenu en 2025 et que les subventions retrouveraient le niveau de 2023.

Les dépenses pour la Numothèque sont inférieures aux prévisions en raison de la fluctuation du marché de ressources numériques et l'évolution de la production éditoriale.

La ligne intitulée « Accès aux pratiques citoyenneté et transitions » a été consommée dans sa quasi-totalité (par rapport au total des crédits 2025), et a permis de poursuivre le développement et la mise en œuvre des 10 Jours de la Culture.

La ligne intitulée « coopérations et mutualisations territoriales » n'a pas été consommée dans son intégralité ; elle a rendu possible la poursuite du déploiement de l'application patrimoniale gratuite Archistoire (parcours Grenoble) et la suite et fin du projet de création intercommunal co-piloté avec l'Hexagone autour de la problématique des feux de forêt.

Budget climat



FUNCTIONNEMENT - ANNEE 2025 (hors masse salariale)	Atténuation
Contrat d'électricité du bâtiment l'Hexagone (énergie renouvelable).	100%
Politiques culturelles	100%
10 jours de la culture	100%
Taxe foncière bâtiment MC2	100%
Subvention versée au centre des sciences COSMOCITE	100%
Subvention versée à l'ESAD	100%
Subventions versées à la MC2 et à l'HEXAGONE, CCN	20% 80%

La subvention de fonctionnement versée à l'ESAD (Ecole Supérieure d'Art et Design), classée « A approfondir », les années précédentes est désormais classée « Favorable » notamment titre des démarches mises en œuvre en faveur des mobilités douces du public accueilli et dans la continuité des travaux d'économie d'énergie réalisés.

La subvention versée au centre des sciences COSMOCITE, est classée « Favorable », car l'organisme propose une offre de tourisme local desservi par les transports en commun.

Les subventions de fonctionnement versées à la MC2, à l'HEXAGONE, ainsi qu'au CCN (Centre Chorégraphique National), font l'objet d'un prorata basé sur 20% de dépenses « Favorables » au titre d'actions de décarbonations entreprises par ces structures (incitation aux mobilités douces, réduction des consommations énergétiques et des déchets...) et sur 80% de dépenses « Défavorables » au titre des événements accueillis par ces structures générant des déplacements.

Recettes de fonctionnement

Les recettes correspondent notamment à la perception des loyers des équipements mis à disposition (MC2, Hexagone et Cosmocité) et à une subvention de la DRAC (20K€) pour la ligne « Accès aux pratiques citoyenneté et transitions.

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSE				RECETTE			
	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025
BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE	19 324	77 500	77 500	77 445				
ESAD EPCC ART ET DESIGN GRENOBLE VALENCE	6 077 618	2 436 000	2 826 714	2 823 335	157 500	1 188 500	2 306 596	1 736 331
HEXAGONE MEYLAN	24 155	157 000	117 660	62 660	4 500	15 000	10 500	10 500
MC2	1 586 528	1 819 000	1 312 201	1 217 947	0	0	181 573	419 512
SCIENCES ET SOCIETE	0	20 000	555	0				
TERRITOIRES DES SCIENCES	425 720	401 449	156 566	126 412	364 000	360 000	1 780 201	1 780 200
AP2022_030 - EQUIPEMENTS CULTURELS ET DE CULTURE SCIENTIFIQUE	8 133 346	4 910 949	4 491 196	4 307 799	526 000	1 563 500	4 278 870	3 946 543
ESAD EPCC ART ET DESIGN GRENOBLE VALENCE	0	99 158	100 658	100 463	18 117	99 158	100 658	407
INVEST HORS AP/CP	0	99 158	100 658	100 463	18 117	99 158	100 658	407
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	8 133 346	5 010 107	4 591 854	4 408 262	544 117	1 662 658	4 379 528	3 946 950

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement concernent pour une part des travaux relatifs à l'entretien du bâtiment Hexagone, avec des coûts liés au raccordement au chauffage urbain (dont dépose chaudière gaz) ainsi que la fin de l'étude de faisabilité relative au projet de rénovation du bâtiment.

Les montants relatifs à la MC2 correspondent essentiellement aux opérations inscrites à la PPI, et faisant l'objet d'une délégation de maîtrise d'ouvrage :

- 2° tranche transition LED : 1,050 M € TTC
- Mission complète de maîtrise d'œuvre cindre SGL : avance de 51,75 K € TTC (poursuite de la mission et travaux en 2026)

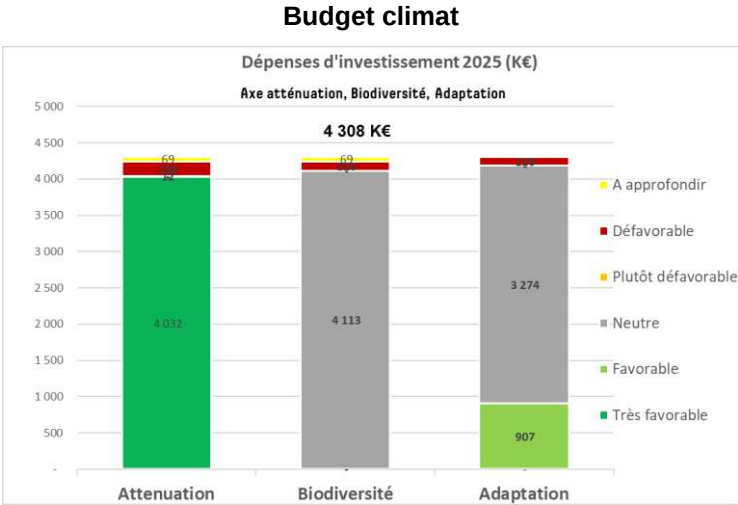
A cela, s'ajoute la subvention annuelle d'équipement, d'un montant de 100 K€. Concernant les dépenses d'investissement de l'ESAD, celles-ci correspondent à une partie de couts de rénovation du bâtiment qui s'est terminée en 2025 (opération globale 10M€)

Enfin, les dépenses pour Territoire de Sciences correspondent au solde des marchés de travaux correspondant à l'opération de construction de Cosmocité, incluant des taxes et frais divers.

Recettes d'investissement

Les recettes correspondent pour leur part à la fois à une subvention de la DRAC pour l'étude batimentaire Hexagone (15000€), ainsi qu'à une partie du versement de subventions des co-financeurs publics pour ce qui est de l'ESAD (DRAC/Etat) et de Territoire de Sciences (Recettes État / DSIL, Département, Fonds de concours Pont-de-Claix).

Pour la MC2 enfin, le montant affiché de 181 573 €, correspond à la demande d'avance de 15%, déposée auprès des services de l'Etat pour la subvention allouée à GAM au titre du fonds vert (transition LED MC2).



INVESTISSEMENT - ANNEE 2025	Atténuation	Biodiversité	Adaptation
Travaux, entretien maintenance :			
Travaux aménagements paysagers COSMOCITE	100%	100%	100%
Entretien, maintenance du bâtiment HEXAGONE	100%	100%	100%
Travaux de réhabilitation et de mises aux normes énergétiques :			
Bâtiment ESAD	100%	100%	30% 70%
Bâtiment MC2	100%	100%	5% 95%
Autres dépenses :			
Frais informatiques relatifs à la bibliothèque numérique.	100%	100%	100%

Axe atténuation : D'importants travaux de réhabilitation et de mises aux normes énergétiques ont été réalisés dans le bâtiment de l'ESAD (5.8 M€ en 2024, 2.5 M€ en 2025) et celui de la MC2 (1.5 M€ en 2024, 1.2 M€ en 2025), ils sont classés « Très favorables ».

Axe Biodiversité : Les travaux de l'ESAD et la MC2 sont classés « Neutres », car ils n'ont pas d'impact sur les sols, puisqu'il s'agit d'une réhabilitation de bâtiments existants, sans espaces extérieurs.

Axe Adaptation : Les travaux ont été classés « Très favorables » à hauteur de 30% pour l'ESAD et 5% pour la MC2 au titre de l'amélioration du confort thermique en été.

13.2.2 Programme 92 - Politiques sportives

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES				RECETTES			
	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025
BASE NAUTIQUE	40 890	31 000	29 123	26 882				
CENTRE DE FORMATION FOOTBALL	509	1 000	2 981	2 975				
CENTRE DE FORMATION RUGBY	55 632	50 830	51 206	50 469	98 113	77 302	77 302	85 977
COMPLEXE GOLFIQUE DE BRESSON	2 423		0	0				
EQUIPEMENTS SPORTIFS	37 354	20 000	43 360	23 837				
GOLF DE SEYSSINS	0		2 984	2 984	42 843	44 774	44 774	43 901
LIGUE DE TENNIS	56 874	43 036	61 286	61 286	0		0	8 740
PATINOIRE ADMINISTRATION	9 997	25 100	35 152	34 945	182 753	350 000	350 000	468 308
PATINOIRE BATIMENT	120 420	614 204	723 845	722 920	0		0	29 457
PATINOIRE POLESUD EVENEMENTIEL	10 801	21 000	8 535	8 535	34 478	35 000	35 000	77 358
PATINOIRE POLESUD EXPLOITATION	989 632	463 328	592 010	550 561	70 973		0	4 916
PATINOIRE POLESUD SEANCES PUBLIQUES	442 720	342 800	477 808	457 913	442 038	400 000	400 000	499 179
SOUTIEN AU SPORT D EXCELLENCE	25 529	50 000	20 137	10 000				
SOUTIEN AUX EVENEMENTS SPORTIFS D ATTRACTIVITE	168 840	208 520	93 460	93 440				
STADE DES ALPES CONVENTION INTERCLUBS	2 240 620	2 153 979	2 632 758	2 455 009	709 041	1 287 800	1 543 400	2 336 872
VELODROME D EYBENS	28 324	34 350	30 710	30 016	114		0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	4 230 566	4 059 147	4 805 355	4 531 772	1 580 352	2 194 876	2 450 476	3 554 707

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement augmentent en comparaison du CA 2024 d'environ 300 K€.

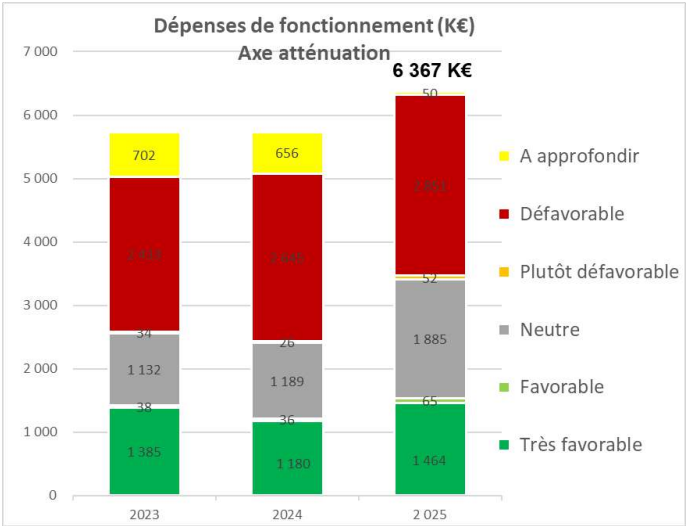
Cela pour deux causes principales :

Pour la patinoire Polesud : le rattrapage en 2025 de factures de prestations de service (maintenance, sécurité incendie et renfort de personnel pour accroissement d'activité) qui n'avaient pu être rattachés sur 2024 ainsi que des frais de contentieux et de remise en état du groupe froid de secours tombé en panne fin 2024 ;

Pour le Stade des Alpes : le passage en gestion en régie directe de l'équipement au 1^{er} juillet 2025, induisant pour la Métropole sur le second semestre des charges d'exploitation (sécurité incendie, nettoyage, maintenance des matériels informatiques pour environ 200 K€), auparavant supportées par Grenoble Alpes Sports, ancien exploitant.

Les autres dépenses relatives aux autres équipements ou actions portés au sein de la politique sportive, sont globalement à la baisse.

Budget climat



Certaines dépenses réalisées à la patinoire Pôle Sud (frais de gardiennage, contrat de prestation de service accueil, billetterie animation) sont classés « Neutres » en 2025, alors qu'elles étaient classées « A approfondir » les années précédentes.

FUNCTIONNEMENT - ANNEE 2025	(hors masse salariale)	Atténuation
Electricité des équipements (contrat garantie d'origine renouvelable)		100%
Chauffage urbain – Part ENR (81%)		100%
Taxe foncière des équipements sportifs (patinoire, stade, centre formation rugby, ligue Tennis...)		100%
Contrat de gardiennage de la patinoire Pole Sud		100%
Contrat de prestation (accueil, billetterie, animation) de la patinoire		100%
Maintenance, frais de nettoyage, consommation d'eau dans les équipements (Stade des Alpes, patinoire, vélodrome, base nautique...)		100%
Locations Stade des Alpes et soutien aux événements sportifs		100%

Recettes de fonctionnement

Les recettes sont impactées positivement d'une augmentation de près de 2 M€ qui reste conjoncturelle.

Environ 350 K€ sont issues de la Patinoire Polesud du fait d'un décalage de perception des recettes d'occupation domaniale (285 K€), d'une augmentation des recettes liées aux séances publiques (60 K€), à l'accueil d'évènements (40 K€) et à la perception de pénalités contractuelles (30 K€).

Le reste de l'augmentation des recettes (1,6 M€) est lié à la fin de convention de mise à disposition du Stade des Alpes et plus encore à la perspective de liquidation fin 2025 de Grenoble Alpes Sports, société exploitante du stade. Sur le même exercice 2025 ont donc été concentrés des titres de recettes qui relevaient de l'exercice 2024 qui ne pouvaient être titrés qu'en année N+1 (2025) et des titres qui par le passé était émis sur le début de l'année N+1. A noter que le CFU 2025 tient compte de l'émission des titres de recettes par la Métropole et non de la perception effective de ces recettes. Cette année 2025 marque aussi la transition entre, d'une part, une redevance d'occupation titrée auprès de GAS d'environ 1 M€ par saison sportive ((330 K€ de part fixe de RODP titré au 30/06 de l'année N) + (90 K€ de refacturation TF & TOEM + 600 K€ de refacturation de charges + 50 K€ de part variable de RODP titrés en N+1)) et, d'autre part, l'application des redevances distinctes des deux clubs occupants du Stade des Alpes repris depuis le 1^{er} juillet en gestion en régie directe, toutes deux titrées au trimestre (960 K€ de redevance cumulée pour les 2 clubs par saison sportive).

Dépenses d'investissement

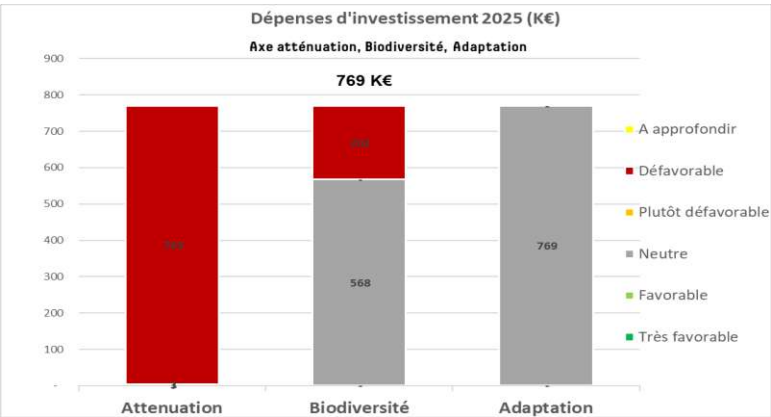
De façon isolée, une hausse des investissements est à noter sur le strict périmètre de la patinoire Polesud. Elle a été occasionnée par la nécessité de remplacer le groupe froid de secours tombé en panne en 2024. Une expertise judiciaire est en cours afin d'identifier la cause de ce désordre.

Au global sur l'ensemble du programme, la baisse de ces dépenses est principalement due à la mise en sommeil du programme d'investissement du Stade des Alpes sur sa composante de développement économique du fait du non-respect de Grenoble Alpes Sports de ses engagements contractuels et financiers et de souhaiter de résilier la convention d'occupation domaniale.

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSE				RECETTE			
	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025
BASE NAUTIQUE	33 252	150 000	150 000	115 490				
CENTRE DE FORMATION FOOTBALL	0	10 000	0	0				
CENTRE DE FORMATION RUGBY	11 788	70 000	87 287	7 848				
EQUIPEMENTS AQUATIQUES	0	130 000	130 000	0				
PATINOIRE POLE SUD	247 987	512 000	368 800	337 117	2 020	0	0	0
STADE DES ALPES CONVENTION INTERCLUBS	606 972	1 071 600	453 800	290 197				
VEL DROME D'EYBENS	789	18 000	18 713	18 712				
AP2022_017 - EQUIPEMENTS SPORTIFS	900 768	1 959 600	1 188 600	769 365	2 020	0	0	0
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	900 768	1 959 600	1 188 600	769 365	2 020	0	0	0

Budget climat



INVESTISSEMENT - ANNEE 2025	Atténuation	Biodiversité	Adaptation
Petits travaux d'aménagements, entretien maintenance			
Achats de fournitures, matériels			
Stade des Alpes	100%	74% 20%	100%
Patinoire Pole Sud	100%	100%	100%
Vélodrome d'Eybens	100%	100%	100%
Base nautique Pont d'Oxford	100%	100%	100%

13.3 PLANIFICATION, PROJETS URBAINS ET PAYSAGERS

Avancement du PPI 2021-2030

Dans le cadre du PPI 2021-2030, un total de 327,2 M€ de dépenses sont inscrits pour la mission Planification, projets urbains et paysagers.

9 AP/CP sont concernées. L'AP2017_007 correspondant au premier programme ANRU est arrivée à échéance au 31/12/2024, le deuxième programme ANRU ayant donné lieu à une AP distincte, l'AP2020_011.

AP	Période	Montant total AP
AP2017_007	ANRU 1 VOIRIE ET SUBVENTIONS EQUIPEMENTS AUX COMMUNES	2017-2024 8 902
AP2018_009	ACCOMPAGNEMENT DE L URBANISATION	2018-2030 65 721
AP2020_011	2EME PROGRAMME CADRE DE RENOVATION URBAINE	2020-2030 74 579
AP2020_015	GRANDALPE	2020-2030 46 478
AP2022_023	POLARITE NORD EST	2022-2030 46 340
AP2022_026	URBANISME	2022-2030 16 564
AP2022_035	OPERATIONS D'AMENAGEMENT ECONOMIQUE	2022-2030 13 991
AP2022_036	POLARITE NORD OUEST	2022-2030 1 750
AP2023_040	RESERVES FONCIERES	2023-2030 2 400

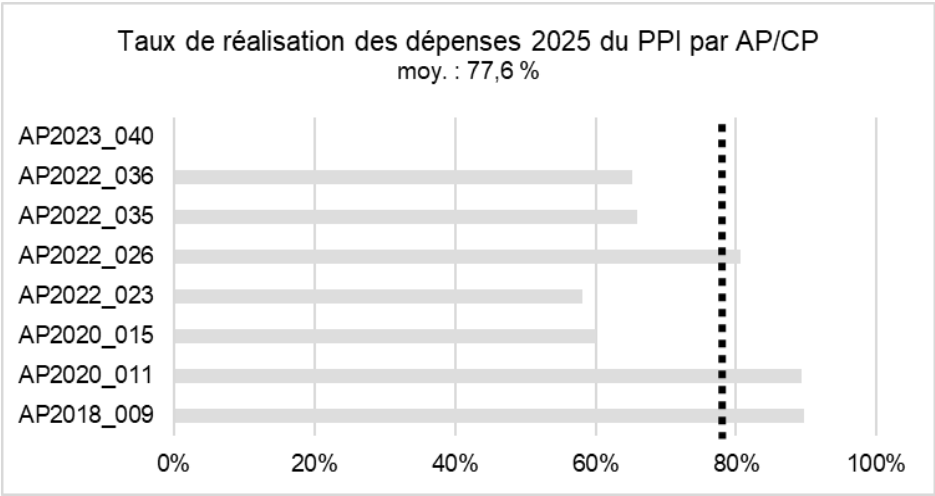
Les dépenses liées aux concessions d'aménagement ne figurent pas réglementairement¹¹ dans les AP/CP. Ainsi, une part importante des dépenses de cette mission (20% soit 65,5 M€) est suivie hors AP.

L'avancement du PPI au terme de l'exercice 2025, avec 125,8 M€ de dépenses réalisées entre 2021 et 2025 dont 25,2 M€ en 2025, est en retrait de 7 points par rapport au taux attendu avec un avancement de 38 %. Le retard s'observe particulièrement sur l'AP 036, qui englobe les projets des Boucles de l'Isère, de la Centralité vizilloise et de la Polarité Bastille Chartreuse. Cela s'explique par le fait que ces démarches de polarités ont démarré par des phases d'études, les réalisations opérationnelles restant à intervenir ou étant parfois intégrées à d'autres programmes.

¹¹ Ces dépenses sont des avances au concédant (les SPL SAGES ou Isère Aménagement) comptabilisées au chapitre 27. Les ACP ne comprennent que les chapitres 20, 21, 23 et 204.

Le détail des dépenses des AP/CP est le suivant (en k€) :

AP	CP voté 2025	Engagé 2025	Taux d'engag	Réalisé 2025	Taux de réalisation	Engag. non soldé	Dispo pour engag.	Reste à réaliser	Ratio de couverture
AP2018_009	5 667	5 338	94%	5 085	90%	253	32 381	32 634	6,4
AP2020_011	9 289	8 444	91%	8 297	89%	147	33 959	34 107	4,1
AP2020_015	7 494	4 766	64%	4 504	60%	262	6 790	7 051	1,6
AP2022_023	1 474	953	65%	857	58%	96	44 332	44 428	51,8
AP2022_026	1 707	1 377	81%	1 377	81%	0	10 926	10 926	7,9
AP2022_035	703	485	69%	464	66%	21	12 124	12 145	26,2
AP2022_036	7	5	65%	5	65%	0	1 114	1 114	244,2
AP2023_040	200	0	0%	0	0%	0	2 400	2 400	#DIV/0!
TOTAL	26 541	21 366	81%	20 588	77,6%	778	144 026	144 868	7,0



13.3.1 Programme 81- Aménagement

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES				RECETTES			
	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025
ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS D'AMENAGEMENT	0		8 400	8 400				
ACTIONS ECONOMIQUES NPNRU 2 VILLENEUVES	0	10 000	10 000	10 000				
COHESION TERRITORIALE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	114 925	300 000	201 440	182 308	30 777	164 000	135 256	117 085
ESPACES PUBLICS GRAND PLACE	0	0	158 938	154 698	6 510		0	1 361
ESPACES PUBLICS GRANGES SUD	363		0	0	363		0	65 000
LES SAGNES SAINT MARTIN LE VINLOUX	8 713	9 521	0	0				
MARIE REYNOARD POLE SANTE					66 300		0	0
MIKADO	30 080		0	0				
PARC INDUSTRIEL SUD	0	10 000	1 600	1 308				
PILOTAGE GRANDALPE	136 156	40 000	31 682	25 075				
PRIN VNS ECHIROLLES ETATS GENER. COEUR DE QUARTIER	8 845		0	0	0			
PRIR MISTRAL SECTEUR RHIN ET DANUBE	4 569		6 543	6 501				
REHABILITATION ZA PEULIERS NORD					6 622		0	0
RENOVATION ENERGETIQUE DES VILLENEUVES	917	4 300	4 300	2 021				
RU VILLENEUVE GRENOBLE ET ECHIROLLES MAITRISE OUVRAGE					1 800		0	0
VOIRIE ANRU 1 GPV GRENOBLE ET SMH	4 064		0	0				
ZIA ETAMAT SAINT EGREVE					0		0	9 579
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	308 632	373 821	422 903	390 311	112 372	164 000	135 256	193 025

Dépenses de fonctionnement

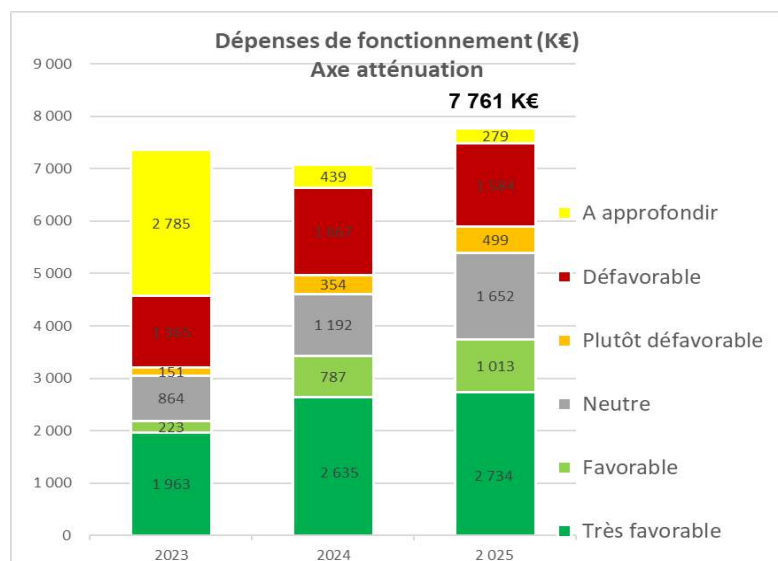
En 2025, les dépenses d'aménagement se répartissent entre :

✚ NPNRU : 200 830 € : Le budget de fonctionnement de la chefferie de projet RU sert à réaliser principalement des actions d'accompagnement, de communication et de concertation pour la mise en œuvre des projets ANRU (dont 44 k€ pour la réalisation d'entretiens dans le cadre d'un suivi de cohortes sur le quartier des Villeneuves). De plus, ce budget intègre les dépenses relatives au marché « médiation de chantier » (marché en groupement de commandes passé avec la Ville d'Echirolles et Alpes Isère Habitat) notifié en avril 2024 : 101 k€ dépensés en 2025 contre 37 k€ dépensés en 2024.

✚ Aménagement et grands projets urbains : 189 481 €



Budget climat



Les dépenses sont en légère hausse entre 2024 et 2025, cela provient notamment de la masse salariale (+0.6 M€)

FONCTIONNEMENT - ANNEE 2025 (hors masse salariale)	Atténuation
Contrats de prestation (médiation, concertation, communication et juridique) des opérations de cohésion territoriale et de renouvellement urbain	100%
Taxe foncière payée sur le secteur des Sagnes	100%
Protocole transactionnel d'accord travaux aménagement Grand Place	100%

Recettes de fonctionnement

Les recettes de cession des opérations concédées à un aménageur sont comptabilisées dans les CRACL des opérations qui font l'objet d'une présentation annuelle en Conseil métropolitain. Un bilan annuel des cessions et acquisitions foncières est par ailleurs délibéré en conseil métropolitain. Il retrace toutes les opérations foncières menées par la métropole, ou réalisées pour son compte (par les concessionnaires d'aménagement et par l'epfl-D notamment).

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSE				RECETTE			
	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025
CHEFFERIE DE PROJET PRIR MISTRAL	39 888	50 000	81 886	64 916	14 685	20 000	20 000	10 156
COMMERCES ARLEQUIN	2 088 162	1 466 476	1 673 541	1 665 752	293 636	784 205	33 578	164 232
CREATION LOCAL MULTISERVICES ALIMENTAIRES	115 402	0	0	0				
POLE COMMERCIAL ECHIROLLES ETATS GENERAUX	149 954	224 931	931	0				
PRIN VNS ECHIROLLES ETATS GENER. COEUR DE QUARTIER	1 043 126	1 947 891	1 730 250	1 293 134	29 510	314 180	314 180	574 471
PRIN VNS ECHIROLLES SURIEUX	0	50 000	0	0				
PRIN VNS GRENOBLE ARLEQUIN COEUR DE QUARTIER	409 488	1 495 000	2 025 426	1 676 723	0	240 577	240 577	69 052
PRIN VNS GRENOBLE LES GEANTS	0	255 000	184 500	143 556	0	0	0	111 449
PRIN VNS GRENOBLE PORTE NORD	206 086	0	0	0				
PRIN VNS GRENOBLE VO DALLE	19 012	214 000	117 000	86 711				
PRIR MISTRAL SECTEUR DES TROIS TOURS	28 754	0	8 222	8 202	275 765	0	0	0
PRIR MISTRAL SECTEUR LY'S ROUGE	1 307 244	910 000	902 346	859 702	531 750	0	0	20 824
PRIR MISTRAL SECTEUR RHIN ET DANUBE	1 327 352	910 000	1 033 083	1 010 500	604 902	613 457	1 134 905	536 946
REHABILITATION ZA PEURLIERS NORD	165 421	13 312	13 312	13 312	1 541 170	0	0	215 740
RENOVATION ENERGETIQUE DES VILLENEUVES	73 313	81 000	71 000	60 969	0	14 412	240 300	250 240
RU CHAMBERTON RENAUDIE SUBVENTIONS D EQUIPEMENT	186 463	136 000	0	0				
RU MISTRAL 2 SUBVENTIONS D EQUIPEMENT	183 500	110 100	0	0				
RU VILLENEUVE GRENOBLE ECHIROLLES SUBVENTION D EQUIPEMENT	655 418	761 826	998 119	998 119				
RU VILLENEUVE GRENOBLE ET ECHIROLLES MAITRISE OUVRAGE	369 562	395 060	448 881	415 750	155 442	116 794	116 794	126 014
AP2020_011 - 2EME PROGRAMME CADRE DE RENOVATION URBAINE	8 368 145	9 020 596	9 288 596	8 297 346	3 446 860	2 103 625	2 100 334	2 079 123

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSE				RECETTE			
	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025
CADRAN SOLAIRE	0	5 000	1 000	0	161 500	425 000	425 000	161 500
CAMPUS TECHNOLOGIE SANTE LA TRONCHE	87 433	440 000	360 200	16 797				
CENTRALITE VIZILLOISE	152 053	410 000	411 000	190 555				
ESPACES PUBLICS BOUCLES DE L ISERE	67 952	0	0	0				
OPERATIONS CHUGA LA SERVE	0	30 000	0	0				
PARC URBAIN NORD EST	0	50 000	36 300	36 000				
PILOTAGE BOUCLES DE L ISERE	324 320	450 000	517 500	467 759				
POLARITE BASTILLE	117 635	145 000	148 000	146 194				
ZIA LES GLAIROIS SAINT MARTIN D HERES	682	0	0	0				
AP2022_023 - POLARITE NORD EST	750 075	1 530 000	1 474 000	857 305	161 500	425 000	425 000	161 500

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSE				RECETTE			
	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025
ETUDES PRE FAISABILITE	7 440	50 000	21 186	3 360				
HOUILLE BLANCHE LE PONT DE CLAIX	38 779	60 000	12 358	1 925				
LES SAGNES SAINT MARTIN LE VINOUX	39 035	265 000	331 857	317 584	219 430	0	0	7 152
PARC INDUSTRIEL SUD	0	100 000	50 000	0	316 000	0	0	0
TUILERIES A DOMENE	44 459	11 218	14 478	1 217				
ZIA ACTIPOLE	10 537	170 000	199 538	94 862				
ZIA ETAMAT SAINT EGREVE	0	2 500	54 820	39 758				
ZIA SAUT DU MOINE CHAMPAGNIER	4 749	0	0	0				
ZIA VENCE ECO PARC SAINT EGREVE	0	0	979	149				
ZONE MIXTE PAPETERIES PONT DE CLAIX	15 000	13 261	8 261	5 261				
ZONE VIF	7 018	58 782	9 962	0				
AP2022_035 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT ECONOMIQUE	167 017	730 761	703 439	464 115	535 430	0	0	7 152

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSE				RECETTE			
	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025
ACQUISITIONS GRANDALPE	11 537	30 000	56 067	13 701				
ESPACES PUBLICS ALPES CONGRES ET ALPEXPO	32 762	270 000	233 432	170 504	67 500	0	0	0
ESPACES PUBLICS GRAND PLACE	3 823 598	5 015 000	4 786 921	2 183 366	576 249	1 259 785	1 259 785	303 370
ESPACES PUBLICS GRANGES SUD	82 756	100 000	62 940	28 373	3 236	0	0	0
ESPACES PUBLICS LE VAL EYBENS	0	63 000	65 000	46 157				
GRENOBLE ZIA ALLIBERT	9 432	5 000	5 000	1 560	0	0	0	47 720
MARIE REYNOARD POLE SANTE	100 620	0	0	0				
PILOTAGE GRANDALPE	653 595	478 000	583 316	399 861	48 000	0	55 000	122 723
QUARTIER GARE ECHIROLLES	577 902	1 370 000	1 652 568	1 628 593	0	556 056	556 056	342 898
QUARTIER INNSBRUCK CHANAS	0	50 000	48 256	32 075				
AP2020_015 - GRANDALPE	5292 203	7 381 000	7 493 500	4 504 189	694 985	1 815 841	1 870 841	816 711

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSE				RECETTE			
	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025
MIKADO	8 312	0	0	0	523 623	0	0	0
ZIA PARC D OXFORD SAINT MARTIN LE VINOUX	3 980	0	0	0	75 353	0	0	0
ZONE MIXTE PORTES DU VERCORS FONTAINE SASSENAGE	12 420	10 000	7 000	4 560				
AP2022_036 - POLARITE NORD OUEST	24 692	10 000	7 000	4 560	598 976	0	0	0
ACCOMPAGNEMENT TRANSVERSAL PROJETS	0	600 000	600 000	509 600				
CAMPUS TECHNOLOGIE SANTE LA TRONCHE	0		300 000	300 000	0		0	846
ESPACES PUBLICS ALPES CONGRES ET ALPEXPO	0	61 977	61 977	54 384	0	61 977	61 977	18 593
ESPACES PUBLICS GRAND PLACE	532 758	1 723 653	2 490 372	2 203 777	527 956	1 723 653	2 490 372	906 939
ESPACES PUBLICS GRANGES SUD	22 864		0	0	0		0	1 037
GRENOBLE ZIA ALLIBERT	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000				
LES SAGNES SAINT MARTIN LE VINOUX	0	350 000	250 000	250 000				
PILOTAGE BOUCLES DE L ISERE					75 000		0	0
PRIN VNS ECHIROLLES ETATS GENER COEUR DE QUARTIER	0	978 657	2 188 662	1 925 422	1 080 054	978 657	2 188 662	2 199 253
PRIN VNS GRENOBLE ARLEQUIN COEUR DE QUARTIER	747 560	1 489 000	1 391 000	443 800	0	1 489 000	1 391 000	2 582 626
PRIR MISTRAL SECTEUR DES TROIS TOURS	0	245 375	246 545	246 545	24 409	245 375	246 545	486 471
PRIR MISTRAL SECTEUR LYS ROUGE	66 762		0	0	140 816		0	46 851
PRIR MISTRAL SECTEUR RHIN ET DANUBE	336 599	570 000	660 000	598 450	580 543	570 000	660 000	260 917
REHABILITATION ZA PEUPLERS NORD	159 000	0	160 718	0	0	0	317 031	0
RU VILLENEUVE GRENOBLE ET ECHIROLLES MAITRISE OUVRIAGE	1 800		0	0				
TAXE D AMENAGEMENT	441 854	200 000	200 000	0	4 415 000	3 500 000	3 500 000	2 014 424
TUILERIES A DOMENE	500 000	1 200 000	600 000	600 000				
ZIA ACTIPOLE	0		12 500	12 500				
ZONE MIXTE PAPETERIES PONT DE CLAIX	372 825	505 786	0	0				
ZONE MIXTE PORTES DU VERCORS FONTAINE SASSENAGE	2 700 000	2 200 000	2 200 000	2 200 000				
INVEST HORS APICP	7 082 023	11 324 448	12 561 774	10 544 478	6 843 779	8 568 662	10 855 587	8 517 955
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	21 684 155	29 996 805	31 528 309	24 671 993	12 281 530	12 913 128	15 251 762	11 582 442

L'année 2025 confirme la poursuite de la mise en œuvre des opérations d'aménagement métropolitaines, à vocation économique (les Tuileries à Domène, FabricAlpe à Grenoble et Echirolles) ou mixte : Portes du Vercors (Fontaine), Papeteries (Le Pont de Claix), Cadran Solaire (La Tronche), Pôle Gare (Echirolles).

Une nouvelle opération de zone d'activité économique a été engagée en février 2025 dans le secteur des Sagnes à Saint Martin le Vinoux.

Des études se poursuivent pour préparer la création et la requalification de nouvelles zones d'activité à la Tronche (Campus Technologique Santé) ou à Pont-de-Claix (Houille Blanche).

Sur les périmètres des grands projets (Gand'Alpe, Boucles de l'Isère, Centralité vizilloise), les démarches de plan-guide se poursuivent avec des traductions opérationnelles : finalisation des aménagements autour de Grand Place, piétonisation de la rue Général de Gaulle à Vizille...

Enfin, 4,25 M€ ont été versés sous forme d'avances de trésorerie aux sociétés publiques locales d'aménagement (Isère Aménagement et SAGES) pour les opérations concédées. La SAGES a, par ailleurs, bénéficié d'une recapitalisation de 509 k€ versés par la métropole.

Concernant le 2ème programme cadre de renouvellement urbain (ANRU 2) 481 k€ ont été dépensés pour les études pré-opérationnelles des projets Mistral et des Villeneuves de Grenoble et d'Echirolles.

Les versements de subventions s'élèvent à 998 k€ au titre du volet habitat du PRIN des Villeneuves.

Concernant le volet locaux économiques de la convention des Villeneuves, 1,680 M€ ont été dépensés pour les soldes de la ZA des Peupliers et la poursuite des travaux des Commerces de l'Arlequin à Grenoble.

Concernant les aménagements d'espaces publics, les dépenses s'élèvent à :

- ✚ 3 200 k€ pour le PRIN des Villeneuves principalement consacrées aux études de maîtrise d'œuvre (Village Olympique et Géants à Grenoble), à la réalisation du nouveau mail marché (Etats généraux à Echirolles) et aux premiers aménagements d'espaces publics à l'Arlequin (Place Rouge, nouvelle entrée du parc Porte Nord et aménagement des abords de l'équipement polyvalent à Grenoble),
- ✚ 1 878 k€ pour le PRIR Mistral, avec les travaux d'aménagement des espaces publics et l'insertion de 2 Chronovélo sur l'avenue Rhin et Danube et la rue Anatole France à Grenoble,
- ✚ 61 k€ ont servi à la poursuite du volet Energétique du PIA.

2,079 M€ de recettes proviennent d'une part de l'ANRU au titre de la convention de renouvellement urbain GAM (en soutien aux études d'ingénierie et aux travaux d'espaces publics et d'équipements des Villeneuves) mais aussi du PIA, et d'autre part, de la Région Auvergne Rhône Alpes pour les aménagements du PRIR Mistral.

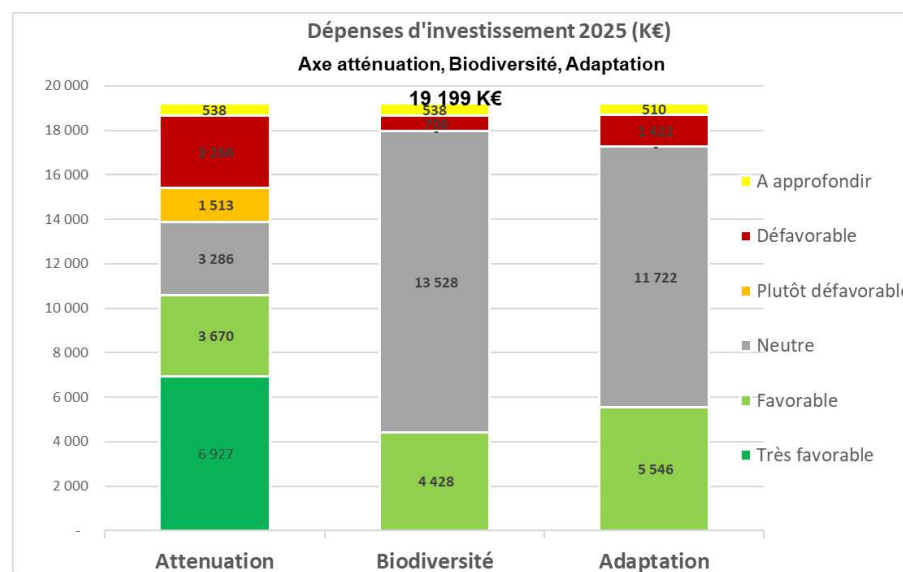
2 M€ de recettes ont par ailleurs été perçues au titre de la taxe d'aménagement, soit une très forte baisse par rapport à l'année précédente, liée au double effet de la crise immobilière et de la réforme des modalités d'encaissement.

Pour mémoire, les modalités de gestion de la taxe d'aménagement ainsi que sa date d'exigibilité ont été modifiées par la loi de finances pour 2021. La gestion de la taxe a été transférée des directions départementales des territoires (DDT) à la direction générale des Finances publiques (DGFIP), pour les autorisations d'urbanisme

délivrées à compter du 1er septembre 2022. A la même date, le mode d'encaissement de la taxe d'aménagement a également évolué.

Alors qu'auparavant le dispositif de paiement de la taxe d'aménagement était basé sur la date de délivrance de l'autorisation d'urbanisme, celle-ci est maintenant due par le propriétaire à l'achèvement des travaux. Ces nouvelles dispositions ont inévitablement impacté les budgets des collectivités, à court et moyen terme, et généré, de fait, une baisse transitoire dans la perception des recettes pour les collectivités.

Budget climat



INVESTISSEMENT - ANNEE 2025	ME	Atténuation				Biodiversité			Adaptation		
Etudes et travaux sur les zones d'aménagement (cf grille d'analyse)	6,3M€										
Pole Gare Echirolles	1,6M€	8%	68%	8%	100%	30%	50%	25%	45%	45%	25%
Allibert à Grenoble	1,2M€	8%	68%	8%	15%	60%	40%		45%	50%	25%
Portes du Vercors Fontaine	2,2M€	17%	60%	8%	15%	50%	50%		5%	45%	10%
Tuileries à Domène	0,6M€		8%		92%	30%	50%	25%	80%	5%	25%
Sagnes St Martin Le Vinoux	0,6M€	8%		60%	32%	30%	40%	25%	45%	50%	25%
Actipole	0,4M€		68%	8%	23%	30%	20%	25%	50%	45%	25%
Etudes et travaux sur les grands projets urbains (polarités)											
Opération Pilotage GrandAlpe	2,1M€		60%		25%	20%	80%		25%	75%	
Aménagement espaces publics Grand Place, Alpexpo, Granges Sud, Val Eybens	2,4M€		60%		25%	20%	80%		25%	75%	
Aménagement espaces publics à Vizille	0,2M€	100%				10%	90%		50%	50%	
Etudes et travaux d'aménagement de renouvellement urbain (ANRU)											
Requalification et aménagements de proximité : PRIN Villeneuve, PRIR Mistral, PRIN Les Géants, PRIN Echirolles...	6,6M€	80%			25%	20%	80%		25%	75%	
Travaux de rénovation énergétique de l'ANRU	0,0M€	100%					100%		100%		
Réhabilitation des commerces de l'Arlequin	1,7M€	100%					100%		50%	50%	
Autres dépenses :											
Eudes pré-opérationnelles (Boucles de l'Isère, Saint Egrève...)	0,5M€				100%		100%			100%	
Titres de participation augmentation SPL SAGES	0,5M€				100%			100%			100%
Achat de terrain campus technologie santé au CHU de la Tronche	0,3M€				100%		100%		100%		

Axe atténuation :

- Sont classées « très Favorables » : les opérations d'aménagement intégrant un PEM (Pôle d'échange multimodal), ou situées sur un site desservi par le réseau Chronovélo
- Sont classées « Favorables » les opérations avec **requalification** de friche et **renaturation**, avec **transport en commun ou pistes cyclables**.
- Sont classées « Neutres » : les opérations comportant une requalification de friche mais sans renaturation, ainsi que celles prévoyant des places de stationnement mutualisées en ouvrage au sein des bâtiments de logements.
- Sont classées « plutôt Défavorables » : les opérations en extension urbaine, sans aménagement de transports en commun ni de pistes cyclables, ainsi que celles intégrant des stationnements de surface perméables ou des constructions respectant uniquement les normes réglementaires en vigueur (RE 2020 ou niveaux équivalents ou supérieurs).
- Sont classées « Défavorables » : les opérations de **construction** aux normes RT 2012

Axe Biodiversité :

- Sont classées « Favorables » : les opérations comprenant des actions de **renaturation et de végétalisation**, améliorant la qualité agronomique des sols, en faveur des **espèces et habitats protégés**, réalisés au-delà des obligations de compensations Sont également incluses les actions visant à restaurer ou recréer des continuités écologiques au-delà des mesures compensatoires réglementaires.
- Sont classés « Neutres » : les opérations ne comportant pas d'action spécifique améliorant la qualité agronomique des sols, incluant des actions en faveur des espèces protégées et des habitats, ou visant à compenser des ruptures de continuité écologique.

- Sont classées « Défavorables » : les opérations sans action sur la qualité agronomique des sols, incluant des dérogations pour la destruction d'habitats ou d'espèces protégées, ou générant des ruptures de continuités écologiques.

Axe adaptation :

- Sont classées « Favorables » : les opérations comprenant des actions de **désimperméabilisation /déconnexion** totale des eaux pluviales, une part importante de **végétalisation** (coefficient biotope > 0.6), l'application ou le dépassement de la norme de construction réglementaire actuelle sur la majorité de bâtiments, ainsi que la réalisation effective d'études en vue de la réhabilitation ou la requalification de bâtiments déjà existants.
- Sont classées « Neutres » : les actions de désimperméabilisation /déconnexion limitées aux espaces publics, une part moyenne de végétalisation (coefficient biotope entre 0.4 et 0.6), l'application des normes de construction réglementaires actuelles sur quelques bâtiments, ainsi que des études en vue de la réhabilitation ou la requalification de bâtiments existants.
- Sont classées « Défavorables » : les opérations dérogeant à l'obligation de déconnexion pour des raisons de risque, présentant une faible part de végétalisation (coefficient biotope < 0.4), reposant majoritairement sur d'anciennes normes de construction pour les bâtiments, et ne prévoyant aucune étude de réhabilitation ou de requalification de l'existant.

13.3.2 Programme 82– Urbanisme structurant

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES				RECETTES			
	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025
ACCOMPAGNEMENT DE L'URBANISATION	2 671		4 542	4 542	39 500		0	0
ACTION FONCIERE	10 428	15 000	20 924	2 648	75 246		0	320 565
CONSULTANCE ARCHITECTURALE	32 673	35 000	34 085	30 688	6 864	10 000	15 983	15 984
ETUDES URBAINES	3 972	18 500	20 980	20 316				
GRN GRENOBLE METROPOLE ALPINE RESILIENTE	14 934	35 000	48 550	48 307	276 645	36 250	26 250	4 279
INSTRUCTION AUTORISATIONS DROIT DES SOLS	66 120	66 000	72 585	71 174	73 262	67 000	77 000	87 194
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL	79 225	102 200	106 806	58 547	299 006	0	10 000	154 527
PPRT DOMENE	37 286	31 437	37 934	37 146	4 150		0	0
PPRT JARRIE	15 460	14 200	9 436	8 946	1 404		0	0
RISQUES MAJEURS ET RESILIENCE METROPOLITAINE	42 727	54 730	44 605	42 979	1 571	915	10 915	11 284
URBANISME PLANIFICATION	1 564 690	1 444 345	1 456 306	1 456 035	8 611		0	-2 340
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	1 870 185	1 816 412	1 856 753	1 781 328	786 260	114 165	140 148	591 493

Dépenses de fonctionnement

Sur l'axe Risques, en 2025, les dépenses s'inscrivent dans le maintien des partenariats techniques et scientifiques dans le champ de la prévention des risques au niveau territorial (IRMA, PARN...).

Elles concernent la finalisation des études menées avec le CEREMA dans le cadre de l'élaboration du PICS, avec notamment la fin de la mission d'AMO sur ce projet marqueur de mandat. Le PICS a été arrêté le 4 juillet 2025.

Sur le volet ADS, les dépenses de fonctionnement concernent l'action de l'unité ADS pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour le compte de 20 communes.

L'unité ADS intervient également sur l'administration du logiciel métier partagé avec les 49 communes pour l'instruction des demandes d'autorisation, dans le cadre d'un groupement de commandes entre les 49 communes et la métropole.

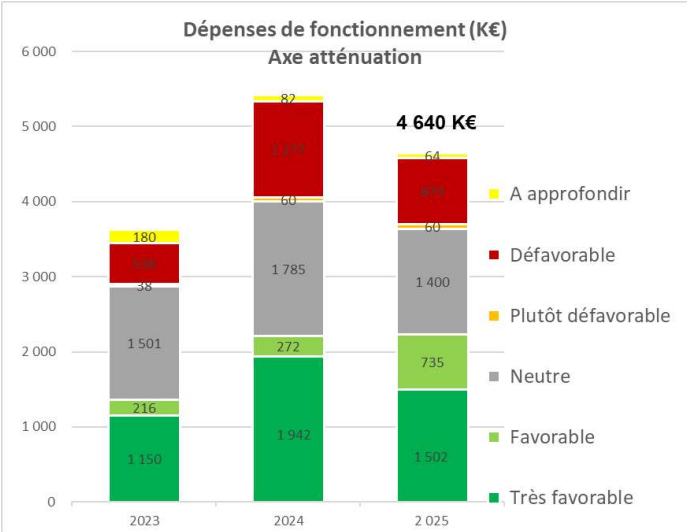
Ce travail a porté notamment sur la mise en place d'un guichet dématérialisé de dépôt et gestion des demandes d'autorisation d'urbanisme pour l'ensemble du territoire métropolitain.

Ce projet de dématérialisation et le logiciel assorti ont également servi de support à la dématérialisation du processus de gestion des déclarations d'intention d'aliéner (DIA).

Concernant le PLUi, les dépenses constatées sont liées à l'évolution du document d'urbanisme, et au versement des subventions à l'EP SCoT, à l'Agence d'Urbanisme (AURG), au CAUE (consultance architecturale) notamment.

Comparativement à l'année précédent, la subvention de fonctionnement versée à l'Agence d'Urbanisme (AURG) a diminué de 20%, passant de 532 000 € en 2024 à 421 800 € en 2025. Cette diminution s'est accompagnée d'un travail de diminution du nombre de missions sollicitées auprès de l'agence en requestionnant la priorité de chacune de ces missions.

Budget climat



FONCTIONNEMENT - ANNEE 2025 (hors masse salariale)	Atténuation	
Versement d'une participation à l'EP SCOT	100%	
Subvention versée à l'Agence Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG)	32%	68%
Versement de l'adhésion à l'AURG	32%	68%
Frais divers (études, maintenance, subventions, gardiennage, taxe foncière, frais de contentieux...)		100%
Etudes sur la gestion de crise métropolitaine (PICS), sur les enjeux bioclimatiques...	100%	
Frais divers liés à la prévention des risques		100%

La subvention de fonctionnement versée à l'agence AURG fait l'objet d'un prorata : 32% « Favorable » pour l'accompagnement PCAEM, projets (NPNRU Villeneuve, GrandAlpe...) et 68% « Neutre ».

Recettes de fonctionnement

Sur l'axe Risques, les recettes sont associées aux cofinancements des actions par les fonds FEDER, FNADT et AURA, avec la perception de recettes notable en 2024-25 pour cet axe.

Les recettes sur le PLUi proviennent de dotations de l'Etat, liées à la mise en œuvre et à la finalisation de plusieurs procédures d'évolution.

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSE				RECETTE			
	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025
ACCOMPAGNEMENT DE L'URBANISATION	7 763 168	6 250 000	5 568 767	4 986 514	212 803	0	400 000	906 338
ETUDE AMENAGEMENT SERVICE COMMUN	23 598	0	0	0				
RUP PART COMMUNALE	242 823	551 000	98 266	98 266	38 756	558 000	535 900	494 726
RUP PART METROPOLE					425 376	1 150 000	1 002 025	671 005
AP2018_009 - ACCOMPAGNEMENT DE L'URBANISATION	8 029 590	6 801 000	5 667 033	5 084 779	676 934	1 708 000	1 937 925	2 072 069
ETUDES URBAINES	186 021	288 046	93 553	84 725	0	0	0	6 831
INSTRUCTION AUTORISATIONS DROIT DES SOLS	1 368	37 000	37 000	28 431				
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL	1 321 674	1 806 260	1 569 780	1 263 559	0	10 000	0	0
RISQUES MAJEURS ET RESILIENCE METROPOLITAINE	7 370	20 000	7 000	0	1 275	0	0	0
AP2022_026 - URBANISME	1 516 433	2 151 306	1 707 333	1 376 715	1 275	10 000	0	6 831
ACTION FONCIERE	0	200 000	200 000	0				
AP2023_040 - RESERVES FONCIERES	0	200 000	200 000	0				
ACCOMPAGNEMENT DE L'URBANISATION	105 292	636 333	1 002 351	724 476	46 887	636 333	1 002 351	601 955
ETUDES URBAINES	3 465	11 800	11 800	10 058	3 465	11 800	11 800	10 058
RUP PART COMMUNALE	5 064		0	0				
RUP PART METROPOLE	16 358		0	0				
INVEST HORS APICP	130 179	648 133	1 014 151	734 535	50 352	648 133	1 014 151	612 014
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	9 676 202	9 800 439	8 588 517	7 196 029	728 561	2 366 133	2 952 076	2 690 914

Dépenses d'investissement

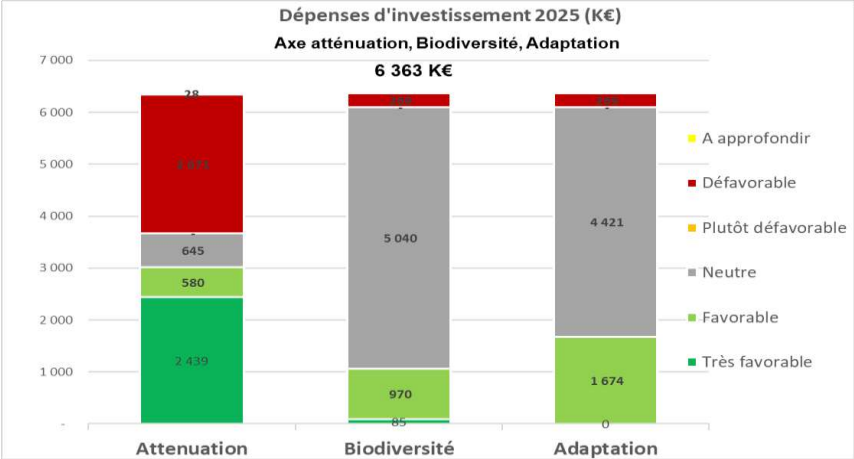
En 2025, les dépenses consacrées à l'accompagnement de l'urbanisation sont en baisse avec 4,98 M€ investis sur les espaces publics et réseaux associés. Cette activité, dépendante de la dynamique de la construction immobilière, subit de fortes fluctuations, avec souvent plusieurs années de décalage par rapport à la délivrance des permis de construire.

Sur l'axe Risques, les dépenses concernent la convention ONF RTM relative à l'appui aux projets (traduction cartographique des PAC torrentiels et appui à

l'actualisation des carte d'aléa du PLUI, ...) et la conduite des politiques publiques en matière de risques.

Concernant les dépenses d'investissement sur la partie PLUi, elles comprennent le versement d'une subvention à l'AURG, qui est elle aussi en diminution de 11,7%, passant de 1,1 M€ en 2024 à 970 520 € en 2025.

Budget climat



INVESTISSEMENT - ANNEE 2025	M€	Atténuation		Biodiversité		Adaptation	
Subvention d'investissement versée à l'AURG	1,0M€	50%	44%	19%	81%	68%	31%
Etudes urbaines (biodiversité dans le PLUi)	0,1M€	100%		100%		100%	
Accompagnement de l'urbanisme	5,0M€	50%		15%	85%	15%	85%
Extension de réseaux électriques en accompagnement de l'urbanisme	0,3M€						

- Les travaux d'accompagnement de l'urbanisation sont classés :
- **Axe Atténuation** : « Très favorables » à 50% pour la part mobilités douces/végétalisation et « Défavorables » à 50% pour la part voirie.
 - **Axe Biodiversité et adaptation** : « Favorables » à 15% pour la part de végétalisation.

La subvention versée à l'agence AURG fait l'objet d'un prorata. Sont classées « Favorables » :

- **Axe atténuation et biodiversité** : les dépenses liées à l'accompagnement PLUi GAM (ZAN trajectoire...), projets (GrandAlpe, centralité Vizilloise, Bastille...).
- **Biodiversité** : l'intégration des enjeux de continuités écologiques dans le PLUi...

Recettes d'investissement

Sur l'axe Risques, les recettes sont associées aux cofinancements des actions par les fonds FEDER, FNADT.

Les dépenses liées à l'accompagnement de l'urbanisation ont bénéficié de recettes de PUP (projets urbains partenariaux) à hauteur de 1,2 M€, dont 671 k€ ont été perçus pour le compte des communes et leur seront reversés conformément aux conventions signées.

13.4 POLITIQUES DE L'HABITAT

Les politiques de l'habitat recouvrent les crédits affectés à la mise en œuvre du Programme local de l'habitat sur crédits propres de la Métropole ou via les crédits délégués de l'Etat et de l'Anah, et ceux liés aux Gens du Voyage.

Avancement du PPI 2021-2030

Le PPI du Budget Principal prévoit 173,0 M€ de dépenses sur la période 2021-2030 pour les Politiques de l'habitat. Il a été augmenté de 8,9 M€ au cours de l'exercice afin d'intégrer la prise de compétence sur la délégation de niveau 3 des aides à la pierre du parc privé, laquelle fait l'objet de recettes pour le même montant.

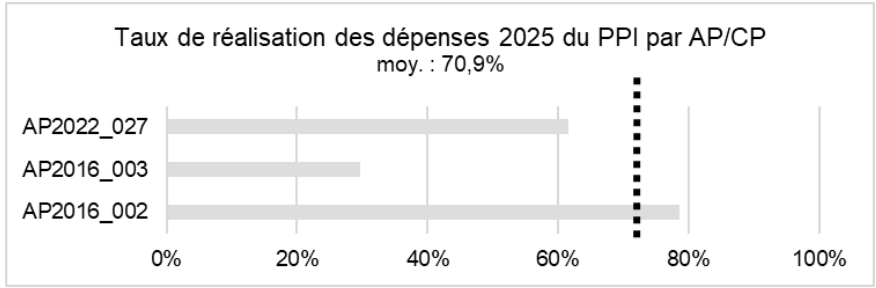
3 AP/CP sont concernées :

AP		Période	Montant total AP
AP2016_002	HABITAT	2016-2030	185 946
AP2016_003	GENS DU VOYAGE	2016-2030	9 965
AP2022_027	AIDES A LA PIERRE ETAT	2022-2030	33 880

L'avancement du PPI au terme de l'exercice 2025, avec 71,2 M€ de dépenses réalisées entre 2021 et 2025 dont 13,9 M€ en 2025, présente un taux de réalisation de 41 %, soit 9 points en dessous du taux prévisionnel. Une partie de ce retard est imputable au report des travaux sur l'aire de grand passage des gens du voyage. Le reste s'explique principalement par le décalage entre l'attribution de subventions et le paiement effectif.

Le détail des dépenses des AP/CP est le suivant (en k€):

AP	CP voté 2025	Engagé 2025	Taux d'engag	Réalisé 2025	Taux de réalisation	Engag. non soldé	Dispo pour engag.	Reste à réaliser	Ratio de couverture
AP2016_002	11 846	9 624	81%	9 301	79%	324	79 234	79 558	8,6
AP2016_003	702	222	32%	208	30%	14	4 180	4 194	20,1
AP2022_027	6 545	4 343	66%	4 032	62%	311	18 143	18 454	4,6
TOTAL	19 093	14 189	74%	13 541	70,9%	648	101 558	102 206	7,5



13.4.1 Programme 21- DISPOSITIFS METRO PARCS PUBLICS ET PRIVES

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES				RECETTES			
	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025
ACTIONS DANS LE PARC PRIVE	23 884	45 520	38 301	26 747				
ACTIONS EN DIRECTION DES PUBLICS SPECIFIQUES	175 000	213 000	227 600	227 600	0	55 000	55 000	55 000
ANIMATION POLITIQUE DE L HABITAT	212 142	216 500	194 610	183 992	15 503	26 000	26 000	24 666
HABITAT INTERCALAIRE	15 538	10 000	7 527	7 527				
LOGEMENT D'ABORD	637 457	688 500	686 966	654 032	511 100	429 000	429 000	459 148
LOUEZ + FACILE	82 076	64 200	76 000	68 000	0		0	0
OBSERVATOIRE HABITAT FONCIER ET CONNAISSANCE DES PUBLICS	75 409	76 800	76 800	48 394				
OPAH RISQUE PPRT					0		0	2 884
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	1 221 505	1 314 520	1 307 804	1 216 292	526 603	510 000	510 000	541 698

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2025 se montent à environ 1,2 M€, et sont sensiblement identiques à 2024.

L'essentiel des dépenses en fonctionnement concerne les enjeux d'accès et de maintien dans le logement de publics fragiles ou d'accompagnement des locataires et ménages. Il s'agit majoritairement de subventions (environ 1,05M€ soit 86% des dépenses de fonctionnement) apportées à divers opérateurs associatifs mettant en œuvre des actions en cohérence avec les documents-cadre de la politique locale de l'habitat récemment renouvelés : Programme Local de l'Habitat 2025-2030, Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur 2024-2030 et

Convention Intercommunale d'Attribution 2026-2031, documents qui ont intégré les principes de la politique du Logement D'Abord (LDA).

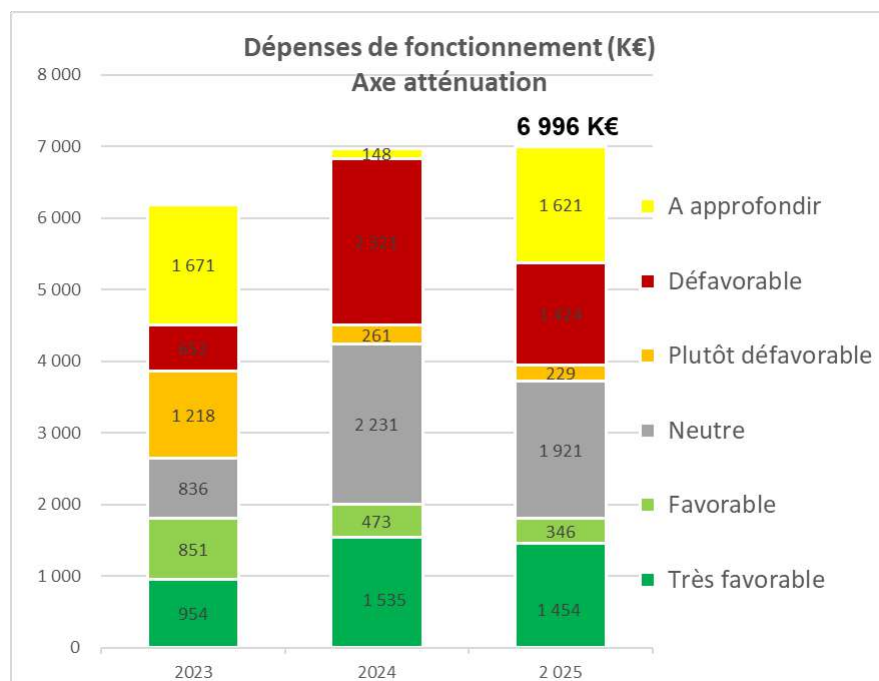
A titre d'exemple, on peut citer le soutien :

- Au Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) porté par la Mutualité Française – Isère (MFI) maintenant pleinement intégré au service d'accueil et d'information du demandeur de logement piloté par la Métropole : 100 000€
- Aux fédérations de locataires (CSF, CLVC, CNL) : environ 90 000€,
- A la gestion locative adaptée développée par l'association Territoires – Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) accompagnant le développement de logements PLAI adaptés ou la captation de logements privés à des fins sociales : 68 000€
- A des mesures d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) contribuant à la politique du logement d'abord et portées par trois structures (Oiseau Bleu, MFI et Territoires AIVS) : 110 000€

Il est à noter que ces dépenses sont pour partie compensées par des recettes de l'Etat (cf infra).

Les autres dépenses (prestations de service) regroupent essentiellement des études, dépenses de communication ou financement d'outils informatiques contribuant aux divers axes de la politique de l'habitat.

Budget climat



FUNCTIONNEMENT - ANNEE 2025 (hors masse salariale)	Atténuation
Subventions versées pour la rénovation thermique (Soliha)	100%
Subventions versées pour favoriser l'accès au logement (jeunes, personnes défavorisées...)	100%
Dispositif Logement d'abord	100%
Animation des politiques de l'habitat	100%
Subventions versées aux associations de locataires	100%

Recettes de fonctionnement

Des recettes de l'Etat (environ 514 000€) obtenues dans le cadre de contractualisations (Logement d'Abord et Contrat Local des Solidarités) permettent de cofinancer les actions décrites ci-dessus.

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSE			RECETTE			
	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)
ACCESSION SOCIALE (EX PLH AXE 1)	154 000	150 000	150 000	8 000	4 000	0	13 000
AIDES AUX LOGEMENTS SOCIAUX	6 078 967	5 700 000	5 700 000	4 423 403	629 425	240 000	329 584
CENTRALITE VIZILLOISE OPAH RU	0	250 000	250 000	112 827			
OPER 2015 2020 LOGEMENT ETUDIANT CRSSA LA TRONCHE	525 038	225 000	225 000	225 000			
OPER 2021-2026 CONDILLAC	400 000	300 000	300 000	300 000			
ETUDES HABITAT	0	0	28 986	28 986			
LOUEZ + FACILE	51 502	50 000	67 253	67 253			
OBSERVATOIRE HABITAT FONCIER ET CONNAISSANCE DES PUBLICS	0	41 000	17 000	0			
OPAH RISQUE PFRT	312 203	458 500	458 500	240 844	192 100	230 000	230 000
PARC PRIVE CORRO FRAGILISEES (EX PLH AXE 2)	1 559 942	1 125 000	1 078 061	665 247	352 396	340 000	340 000
PARC PUBLIC REHABILITATION (EX PLH AXE 2)	2 240 572	3 050 000	3 050 000	2 839 846			
PARC PUBLIC REHABILITATION GUSP (EX PLH AXE 2)	129 954	220 000	220 000	114 971			
PLAN DE SAUVEGARDE VOLET HABITAT PRIVE	215 200	300 000	300 700	274 261	0	194 000	194 000
AP2016_002 - HABITAT	11 667 376	11 869 500	11 845 500	9 300 638	1 177 921	1 004 000	1 004 000
AIDES AUX LOGEMENTS SOCIAUX	0	1 200 000	112 500	0	500 000		0
ANIMATION POLITIQUE DE L'HABITAT	7 999 903	8 000 000	8 000 000	7 999 998			
OPAH RISQUE PFRT	93 500	93 500	108 500	99 767	27 891	0	65 000
PARC PRIVE CORRO FRAGILISEES (EX PLH AXE 2)	0		10 000	10 000			
INVEST HORS APICP	8 093 403	9 293 500	8 231 000	8 109 764	527 891	0	65 000
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	19 760 779	21 163 000	20 076 500	17 410 402	1 705 812	1 004 000	1 069 000

Dépenses d'investissement

Pour 2025, le taux de réalisation pour l'ensemble des dispositifs Habitat atteint 87 %.

Les 4,423 M€ de subventions versées aux bailleurs sociaux, destinées à soutenir la production de logements locatifs sociaux neufs et acquis-améliorés, à des étapes différentes en fonction de l'avancement opérationnel des projets (démarrage d'opération, 2ème acompte, solde), conduisent à un bon taux de réalisation (78 %), malgré connaissent certains décalages du fait d'opérations complexes à équilibrer financièrement, mais demeurent à un niveau important en accompagnement de la mise en œuvre du PLH. Ces subventions comprennent les subventions aux opérations, ainsi que les aides métropolitaines au titre du déficit foncier et les rachats de baux à réhabilitation par GAM auprès de l'EPFL pour les logements PLAI produits dans le diffus par la société Un Toit Pour Tous.

Le paiement des 225 k€ et 300 k€ de crédits alloués aux opérations du CROUS pour la réalisation de logements étudiants financés en PLS (Prêt Locatif Social) à La Tronche (CRSSA) ainsi qu'à Saint Martin d'Hères (Résidence Condillac) inscrites au CPER actuel, a bien été réalisé en 2025.

La ligne Accession sociale a eu un très faible taux d'exécution (8000 € pour 2 primes pour des ménages qui entrent dans le cadre du dispositif d'accession sociale métropolitain), du fait notamment de la difficulté à commercialiser les programmes en accession sociale sous le prix de vente plafond du dispositif GAM. Ce prix de vente plafond a été ré-haussé par délibération du 26 septembre 2025, ce qui permettra d'aider davantage de ménages dans les opérations programmées à partir de 2025 (versement des primes GAM à partir de 2027). En 2025, l'Organisme Foncier Solidaire métropolitain n'a pas sollicité la contribution de la Métropole comme cela avait pu être fait en 2024 en raison de l'absence de projets et de partage financier avec l'EPFL.

Le Plan de sauvegarde (PDS) de l'Arlequin avance sur les 5 copropriétés mobilisant un montant de 274 k€, supérieur à 2024: la copropriété Les Tilleuls a notifié les travaux fin 2025 pour un démarrage prévu en janvier 2026, les trois copropriétés 130, 150 et 170 Arlequin ont voté les travaux fin 2025 et pour le 100 Arlequin, un avenant à la convention de plan de sauvegarde a été arbitré en comité de pilotage de décembre 2025 en prévision d'une commission de plan de sauvegarde et d'une délibération de la métropole début 2026.

Cependant, ces copropriétés rencontrent une difficulté liée à la suspension par Procivis Alpes Dauphiné du préfinancement des subventions, organisé dans le cadre d'une convention de partenariat avec Grenoble Alpes Métropole signée en 2023. Compte tenu de la forte dynamique de réhabilitation des copropriétés sur Grenoble Alpes Métropole entre 2023 et 2025, et de la baisse d'activité de la promotion immobilière au niveau local et national, Procivis Alpes Dauphiné a souhaité suspendre les préfinancements, notamment car le volume financier alloué à la Métropole et au département de l'Isère est désormais atteint. Des discussions ont été engagées dès le second semestre 2025 avec les élus de la Métropole, l'Anah, Procivis, des organismes bancaires, et la Caisse des dépôts afin de trouver des solutions. La suspension de ce préfinancement concerne également les copropriétés fragilisées traitées dans le cadre des opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat (OPAH).

La ligne aides aux copropriétés fragilisées n'a pas pu être mobilisée pleinement, du fait de décalages d'opérations, pour un montant de 665 K€.

Dans le cadre du dispositif Louez+ Facile, qui incite les propriétaires privés à louer leur logement à des ménages ayant des ressources modestes, une réelle chute du nombre de primes (versées selon différents critères établis par la Métropole) a conduit à l'arrêt du dispositif à fin 2024.

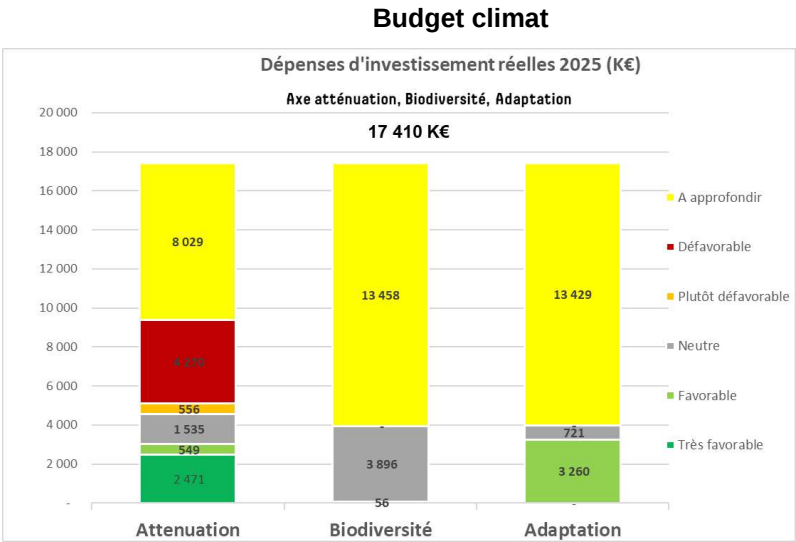
Le financement des travaux dans le cadre des PPRT de Pont de Claix et Domène a mobilisé près de 241 K€ en 2025 ; l'opérateur piloté par la Métropole effectue un travail de qualité pour inciter les propriétaires à faire réaliser des travaux de confinement.

Le dispositif de réhabilitation thermique du parc social a permis de poursuivre le soutien financier des opérations, dans le cadre d'un très bon taux de réalisation en 2025 (93%). Le taux de réalisation pour le dispositif GUSP (gestion urbaine et sociale de proximité) s'élève à 52% en 2025, en raison du décalage d'un grand nombre d'opérations.

Enfin, les 8M€ de la ligne « animations politique de l'habitat » correspondent au second versement de la montée au capital de Grenoble Habitat.

Recettes d'investissement

Des recettes de l'Etat et de la Caisse des Dépôts, à hauteur de 327 K€, ont pu être mobilisées sur le PDS Arlequin, les copropriétés fragilisées et les opérations dans le cadre des PPRT de Pont de Claix et Domène.



INVESTISSEMENT - ANNEE 2025	Atténuation			Biodiversité		Adaptation	
Travaux, construction de logements :							
Aides versées aux bailleurs sociaux pour la construction neuve de logements sociaux	10%	4%	86%		100%		100%
Subvention versée dans le cadre du CPER CRSSA pour les travaux de construction de logements étudiants aux normes RT 2012 dans la résidence universitaire Cadran Solaire			100%	20%	80%	95%	5%
Subvention versée dans le cadre du CPER Condillac pour les travaux de construction de la nouvelle résidence universitaire du CROUS Grenoble Alpes aux normes RE2020			100%		100%	50%	50%
Travaux réhabilitation de logements :							
Aides versées aux bailleurs pour la réhabilitation du parc public		83%	17%		100%		100%
Autres dépenses :							
Titres de participation : recapitalisation SEM Grenoble Habitat (8 M€)			100%		100%		100%
Subventions versées à des particuliers pour accession sociale			100%		100%		100%
Etudes et travaux du parc privé pour copropriétés fragilisées			100%		100%		100%
Frais études plan de sauvegarde de l'arlequin			100%		100%		100%
Frais études sécurisation logements Pont de Claix			100%		100%		100%

- **Axe atténuation :**

Les aides versées aux bailleurs pour la construction de logements sociaux font l'objet d'un prorata :

- Défavorables : constructions neuves (normes RT 2012) : 86%
- Plutôt défavorables : constructions neuves (normes RE 2020), avec services de proximité (transport en commun, commerces) :4%
- Neutres : acquisition et rénovation de logements : 10%

Les aides versées aux bailleurs pour la réhabilitation du parc public font l'objet d'un prorata :

- Favorables : réhabilitation énergétique progressive du parc : 83%
- Très favorables : réhabilitation énergétique exemplaire du parc : 17%

- **Axe biodiversité et adaptation:**

Les aides versées aux bailleurs pour la construction de logements sociaux sont classées « à approfondir », une analyse complémentaire doit être menée sur l'artificialisation des sols.

Recettes d'investissement

Au total, un montant de près de 4,186 M€ a été encaissé en 2025.

13.4.2 Programme 22- Crédits délégués d'aide à la pierre

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSE				RECETTE			
	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025
CREDITS DELEGUES ETAT	3 454 341	3 700 000	3 700 000	2 608 262	5 374 005	3 700 000	3 700 000	3 291 620
DLC3 PARC PRIVE	0	0	2 845 200	1 423 818	0	0	2 845 200	893 439
AP2022_027 - AIDES A LA PIERRE	3 454 341	3 700 000	6 545 200	4 032 080	5 374 005	3 700 000	6 545 200	4 185 059
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	3 454 341	3 700 000	6 545 200	4 032 080	5 374 005	3 700 000	6 545 200	4 185 059

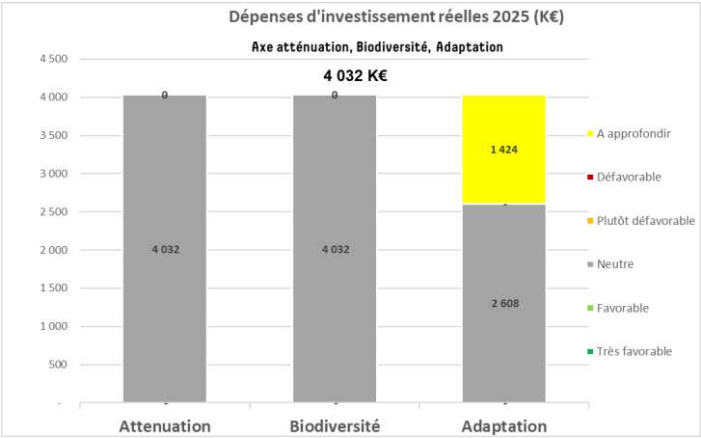
Dépenses d'investissement

Ces crédits correspondent aux aides déléguées par l'Etat à la Métropole dans le cadre de la convention de délégation 2025/2030, afin de soutenir le logement très social financé en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) principalement (parc public), ainsi que les aides Anah pour la rénovation du parc privé. Les dépenses sont faites pour le compte de l'Etat et, de manière pluriannuelle, font donc l'objet d'une recette équivalente.

Recettes d'investissement

Les recettes liées aux dépenses d'investissement s'élèvent à 4,185 M€ en 2025, et correspondent aux crédits délégués de l'Etat pour les parcs publics et privés.

Budget climat



INVESTISSEMENT - ANNEE 2025	Atténuation		Biodiversité		Adaptation	
Délégation des aides de l'Etat reversées par la Métropole aux bailleurs		100%		100%		100%
Délégation des aides de l'agence nationale de l'Habitat (ANAH) reversées par la Métropole aux particuliers (rénovation de logements en		100%		100%		100%

13.4.3. Programme 23 - Gens du voyage et autres formes d'habitats

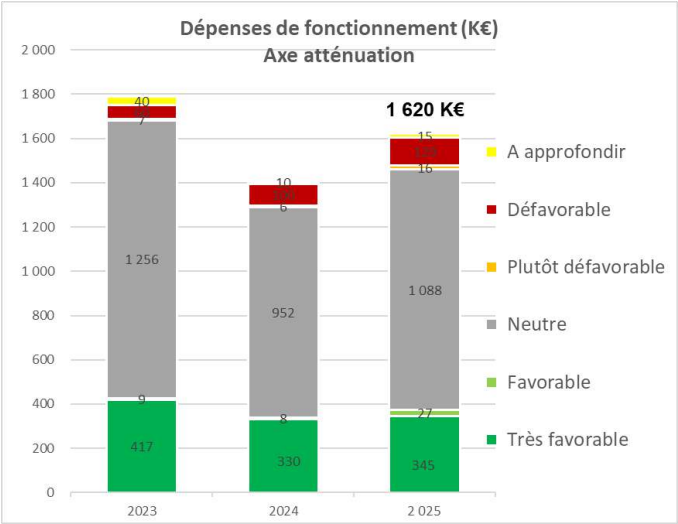
FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES				RECETTES			
	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025
AIRES ACCUEILS GDV DE PASSAGE	43 556	76 300	68 580	41 484	0		0	2 249
AIRES ACCUEILS GDV GRAND PASSAGE	0		10 000	7 006				
AIRES ACCUEILS GDV MULTISITES	539 189	588 500	588 500	577 002				
AIRES ACCUEILS GDV PROVISOIRES	76 331	109 100	79 459	60 061	0		0	4 169
AIRES ACCUEILS GDV SEDENTAIRES	163 662	169 300	210 580	150 966	0		0	9 120
AIRES D ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE					275 754	245 000	331 000	342 336
REVERSEMENT GDV BA COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS	81 458	90 000	80 000	79 931				
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	904 196	1 033 200	1 037 118	916 449	275 754	245 000	331 000	357 874

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s’élèvent à 916,5 k€, soit une légère augmentation (1,36%) par rapport à 2024, principalement en lien avec la revalorisation du marché de gestion qui reste la dépense la plus importante.

Budget climat



FONCTIONNEMENT - ANNEE 2025 (hors masse salariale)	Atténuation	
Dépenses d’électricité des équipements (contrat garantie d’origine renouvelable)	100%	
Etude sur les risques - aire d'accueil de Seyssinet Pariset (carrière des perrières)		100%
Marché de gestion global de l'ensemble des terrains métropolitains, redevance déchets, alimentation en eau potable d’aires d’accueil		100%
Travaux d'entretien d’aires d’accueil		100%

Recettes de fonctionnement

Les recettes sont issues de 3 sources :

- ✚ L’aide versée par l’Etat (ALT2) pour la gestion des Aires Permanentes d’Accueil (part fixe liée au nombre de places par APA + part variable liée à l’occupation effective de ces places) ;
- ✚ Le recouvrement des impayés (titres transmis au SGC) ;
- ✚ La perception des redevances (occupation et fluides).

Les recettes augmentent encore en 2025 (+20 % par rapport à 2024). Cette augmentation est liée à l’évolution tarifaire sur les terrains sédentaires, au bon taux de contractualisation et de paiement (avec la mise en place du prélèvement automatique pour le paiement des redevances) et de la poursuite de la procédure volontariste de recouvrement des impayés.

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSE				RECETTE			
	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025
AIRES ACCUEILS GDV DE PASSAGE	21 753	15 000	55 000	41 496	0	469 000	469 000	502 053
AIRES ACCUEILS GDV GRAND PASSAGE	11 332	105 000	157 000	89 772				
AIRES ACCUEILS GDV PROVISOIRES	7 710	312 000	350 000	0				
AIRES ACCUEILS GDV SEDENTAIRES	77 743	270 000	140 000	77 210				
AP2016_003 - GENS DU VOYAGE	118 538	702 000	702 000	208 478	0	469 000	469 000	502 053
AIRES ACCUEILS GDV DE PASSAGE		915 000	937 650	914 014		446 000	468 650	445 364
AIRES ACCUEILS GDV GRAND PASSAGE						500 000	0	0
AIRES ACCUEILS GDV PROVISOIRES			350 000	350 000				
INVEST HORS APICP		915 000	1 287 650	1 264 014		946 000	468 650	445 364
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	118 538	1 617 000	1 989 650	1 472 492	0	1 415 000	937 650	947 417

Dépenses d'investissement

Les principales dépenses sur le budget investissement - au sein de l'AP/CP - correspondent aux travaux d'entretien et de mise aux normes des terrains sédentaires et des aires permanentes d'accueil, mais aussi au lancement de l'étude sur la réalisation de l'aire de Grand Passage

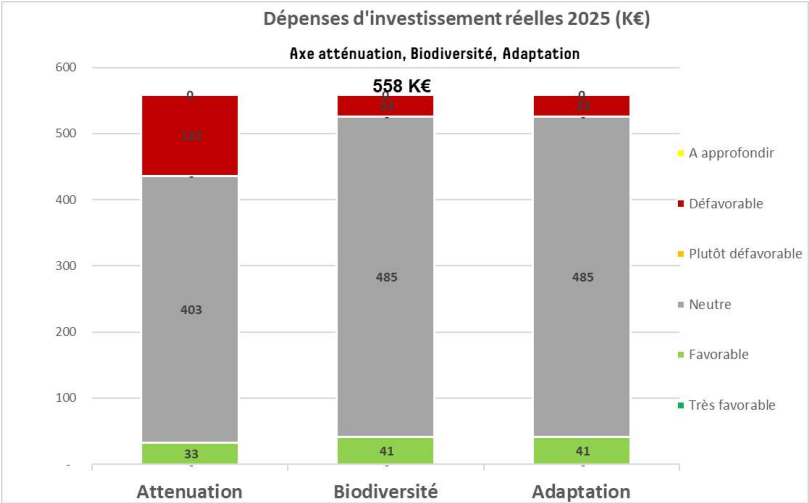
Il est à noter la rachat d'un portage EPFL pour 350 K€ (hors AP/CP) qui permettra d'enclencher en 2026 la relocalisation d'un premier groupe des terrains provisoires des Sablons (La Tronche).

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont liées aux cessions de fonciers métropolitains dans le cadre de la création de l'aire de grand passage (déplacement des carriers à Comboire).

INVESTISSEMENT - ANNEE 2025	Atténuation	Biodiversité	Adaptation
Travaux, entretien maintenance :			
Entretien maintenance (dont végétalisation)	40% 68%	40% 60%	40% 60%
Petits travaux d'agencements	100%	100%	100%
Autres dépenses :			
Acquisition auprès de l'EPFL de parcelles à Vif (Les Speyres) en vue de la réhabilitation d'une maison	80%	100%	100%
Protocole d'accord pour la relocalisation des carriers en vue de la réalisation de l'aire de grand passage sur les communes du Fontanil-Cornillon et de Saint-Egrève	80%	100%	100%
Frais d'études en vue de la réalisation de l'aire de grand passage sur les communes du Fontanil-Cornillon et de Saint-Egrève	50% 50%	75% 25%	75% 25%

Budget climat



13.5 COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

Avancement du PPI 2021-2030

Dans le cadre du PPI 2021-2030, 4,8 M€ de dépenses sont inscrits au budget principal pour la Cohésion sociale, correspondant à une AP/CP, relative au volet « investissement » du Fonds d’Accompagnement Social aux Transitions (FAST) :

AP		Période	Montant total AP
AP2022_018	FOND D ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE	2022-2030	4 600

L’avancement du PPI au terme de l’exercice 2025, avec 1,7 M€ de dépenses réalisées entre 2021 et 2025 dont 267 K€ en 2023, présente un taux de réalisation de 35 % contre 50 % attendu.

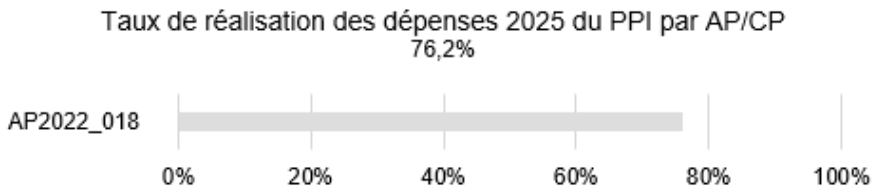
Pour rappel il n’y a pas eu de programmation en 2022, 1^{ère} année du FAST.

Par ailleurs, plusieurs opérations ont pris du retard dans leur démarrage et leur accomplissement final. Le bon niveau de réalisation de 2024 est lié au solde de « coups partis » des années précédentes.

Au regard des tensions budgétaires, la programmation de 2025 n’a eu lieu qu’en fin d’année. 150 000 € ont été programmés. Les actions se réaliseront principalement en 2026.

Le bilan de l’AP/CP est le suivant :

AP	CP voté 2025	Engagé 2025	Taux d'engag	Réalisé 2025	Taux de réalisation	Engag. non soldé	Dispo pour engag.	Reste à réaliser	Ratio de couverture
AP2022_018	350	267	76%	267	76%	0	3 119	3 119	11,7



13.5.1 Programme 71 - Politique de la ville et cohésion sociale

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES				RECETTES			
	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025
ACTIONS DE PREVENTION SPECIALISEE	4 713 035	4 719 122	4 668 697	4 584 052	0	75 000	75 000	50 000
CONTRAT DE VILLE	1 386 655	1 277 250	1 285 577	1 220 695	37 000	6 000	6 000	22 700
FONDS D ACCOMPAGNEMENT SOCIAL AUX TRANSITIONS FAST	468 634	300 000	335 725	288 700	2 000	25 000	25 000	250
FONDS D EXPERIMENTATION POUR LA JEUNESSE (FEJ)	0		63 501	44 000	0		0	0
ITI INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTEGRE	149 823		900	900	0		0	900
MAISON EGALITE FEMMES HOMMES	84 135	266 872	240 397	181 947	7 300	20 000	20 000	21 360
MEMOIRE ET CITOYENNETE	52 845	40 000	55 500	55 388	23 500	16 000	16 000	18 000
PREVENTION DE LA DELINQUANCE	208 440	196 000	177 584	161 684	0		0	12 500
PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE 2 16 ANS	519 130	516 391	536 290	530 852	459 217	459 217	459 217	514 140
RESORTION DES BIDONVILLES	300 484	419 159	383 423	362 312	325 239	300 000	300 000	149 238
SANTE SECURITE ALIMENTAIRE	25 000	25 000	25 000	23 700	0		0	0
SOLIDARITES URGENCES SOCIALES ET INTERNATIONALES	119 800	150 000	303 272	213 716				
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	8 027 982	7 909 794	8 075 864	7 667 947	854 256	901 217	901 217	789 088

Dépenses de fonctionnement

Le poste principal du budget cohésion sociale est celui de la **prévention spécialisée** avec 4,7 M€ sur 8 M€ au total.

Cette dépense s’inscrit dans le cadre de conventions de tarification signées avec les deux structures auxquelles Grenoble Alpes Métropole ont confié cette mission, l’APASE et le CODASE. Conformément aux statuts de ces établissements, cette mission s’inscrit dans un dialogue de gestion annuel.

En 2024, une augmentation a été constatée et a été due principalement à l’intégration d’une revalorisation des salaires des postes administratifs décidée au niveau national (convention collective), qui faisait suite à une revalorisation des salaires des éducateurs spécialisés. L’année 2025 est marquée par le retour une trajectoire financière classique de la subvention.

Ce budget comprend un cofinancement apporté par le Pacte local des solidarités signé avec l’Etat pour deux actions, une en faveur du logement des jeunes et une en faveur de la réussite éducative des 15-18 ans.

Dans le contexte d'incertitude budgétaire national et local de cette année 2025, la programmation du **contrat de ville** a été faite en deux temps. Une première programmation d'un montant total de 550 800 € de subventions pour 113 actions a été présentée au conseil métropolitain d'avril ; la seconde programmation de 120 actions pour un montant total de 549 660 € a été votée au conseil de juillet. Au total : ce sont donc 1 100 460 € qui ont été programmés.

Le **programme de réussite éducative 2-16 ans** correspond principalement à un financement apporté par l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires / Etat). Le montant a été ajusté au financement notifié en cours d'année. La majeure partie de ces financements est déléguée aux communes concernées par le dispositif par le biais de conventions de gestion.

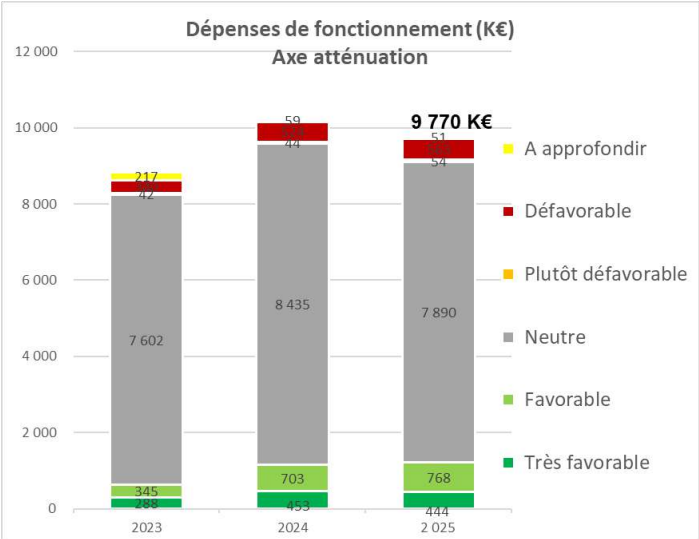
Deux programmations du **Fonds d'Accompagnement Social des Transitions** (FAST) ont été proposées en 2025. Il n'y a pas eu d'appel à projets ou à manifestation d'intérêt. Le budget a été diminué, la dépense totale représente 180 000 € de moins qu'en 2024. L'effort d'économie demandé a principalement porté sur ce programme pour la direction du développement social. Les deux programmations représentent un total de 46 actions (63 en 2024) pour 263 500 €.

Le budget **Maison Egalité femmes hommes** a été exceptionnellement augmenté pour la réalisation de l'événement « Le féminisme fait le printemps en grand » de juin 2025. Le recherche et l'obtention de mécénat pour cet événement d'une portée nationale a permis de contenir le coût global, ce qui explique en partie le différentiel BP et CA 2025.

Le budget **Résorption des bidonvilles** paraît en augmentation mais en réalité le BP 2024 était de 424 000 €. Le CA 2024 indique une sous réalisation liée notamment aux difficultés administratives de captation de logements sociaux pour les familles accompagnées. Le CA 2025 est plus élevé, à 363 423 €, du fait du financement du GIP OFS Grenoble Alpes pour la gestion des loyers et charges liés aux logements. Sur l'année 2025, 18 ménages (92 personnes) étaient dans le dispositif d'insertion de la Métropole, et à ce jour, 39 personnes sont dans le sas installé rue Charpin à Grenoble, en attente de logement.

Les actions de prévention de la délinquance sont en légère baisse du fait de dépôt de demandes de subvention tardive.

Budget climat



FONCTIONNEMENT - ANNEE 2025 (hors masse salariale)		Atténuation	
Fonds d'Accompagnement Social aux Transitions (actions éducation populaire en lien avec enjeux de transitions),		100%	
Contrat de ville (5 % des actions qui contribuent à la réduction du CO2)		5%	95%
Dépenses diverses de cohésion sociale (maintenance, achat fournitures...).			100%
Autres dépenses de cohésion sociale , prévention santé....			100%
Subventions versées aux associations de prévention spécialisée (APASE, CODASE)		5%	95%
Prévention de la délinquance			100%
Frais déplacements - dispositif mémoire et citoyenneté			100%
Locations immobilières (hébergement provisoire des personnes sans ressources)			100%
Frais de gardiennage			100%

Les subventions versées aux associations de prévention spécialisée (APASE, CODASE) sont classées « Favorables » à hauteur de 5% au titre des actions de “décarbonation” mises en place par les structures (mobilités douces, réduction des consommations énergétiques, réduction des déchets...).

Les dépenses d'action sociale sont classées « Neutres », notamment lorsqu'elles concernent de la masse salariale.

Recettes de fonctionnement

En 2025, la recette liée au PRE 2-16 ans a été notifiée tardivement par l’Etat à hauteur de 489 140 €.

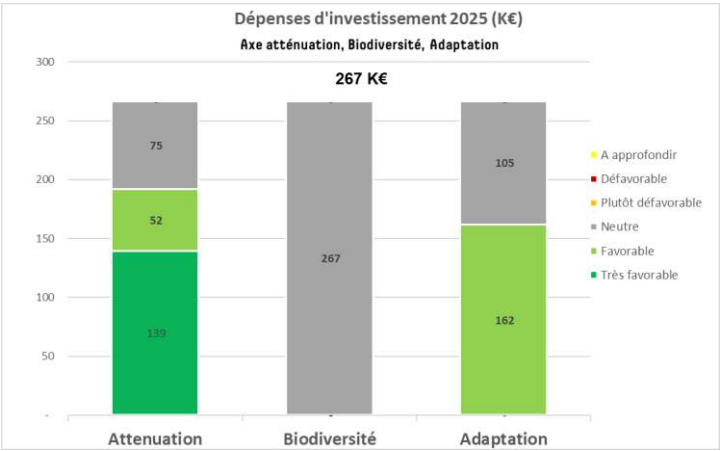
Pour la résorption des bidonvilles, le financement de la DIHAL (Délégation interministérielle à l’hébergement et à l’accès au logement) a été de 295 700 €. Pour cette même action le Conseil Départemental de l’Isère a attribué 50 000 € et l’Etat via le contrat local de solidarités 25 000 €. Soit un total de cofinancement de 370 700 €.

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSE				RECETTE			
	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025
FONDS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL AUX TRANSITIONS FAST	285 596	350 000	350 000	266 596				
AP2022_018 - FOND D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE	285 596	350 000	350 000	266 596				
RESORPTION DES BIDONVILLES	191	3 500	3 500	0	3 775		0	575
INVEST HORS APICP	191	3 500	3 500	0	3 775		0	575
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	285 786	353 500	353 500	266 596	3 775		0	575

En 2025, 4 actions en investissement ont été programmées dans le cadre du FAST pour un montant total de 150 000 €.

Budget climat



INVESTISSEMENT - ANNEE 2025	Atténuation			Biodiversité		Adaptation		
Financement de projets visant à accompagner les plus fragiles dans les changements nécessaires en matière de transition écologique (Fonds d'Accompagnement Social aux Transitions)	56%	14%	30%		100%	58%	42%	

Axe atténuation : Les projets inscrits sur l’axe « Soutenir des actions d’éducation populaire en lien avec les enjeux des transitions », sont classés « Très favorables » ou « Favorables » en fonction de l’objet de l’action.

13.6 MOBILITES INCLUSIVES ET ESPACES PUBLICS

Avancement du PPI 2021-2030

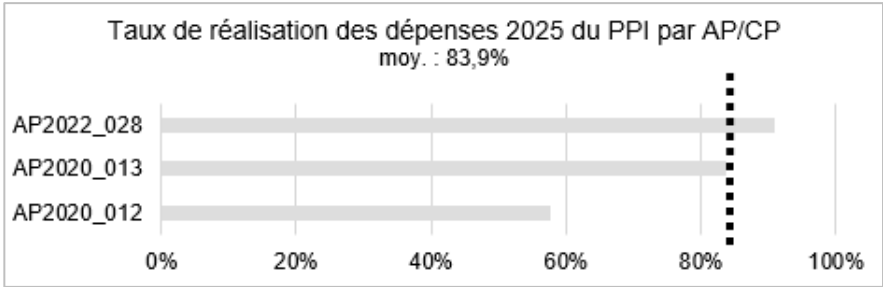
Dans le cadre du PPI 2021-2030, 633 M€ de dépenses sont inscrites au Budget Principal pour les Mobilités inclusives et l'espace public, correspondant à quatre AP/CP. L'AP2017_008 correspondant au premier programme Voiries espaces publics et politique cyclable est arrivée à son terme en 2022, relayée par l'AP2020_013.

AP		Période	Montant total AP
AP2017_008	VOIRIES ESPACES PUBLICS ET POLITIQUE CYCLABLE	2017-2022	148 603
AP2020_012	RONDEAU A480	2020-2030	41 223
AP2020_013	VOIRIES ESPACES PUBLICS ET POLITIQUE CYCLABLE 2	2020-2030	460 334
AP2022_028	MOBILITES	2022-2030	121 238

L'avancement du PPI au terme de l'exercice 2025, avec 270,6 M€ de dépenses réalisées entre 2021 et 2025 dont 57,8 M€ en 2025, présente un taux de réalisation globale de 43 %, proche du niveau attendu de 47%.

Le détail des AP/CP est le suivant :

AP	CP voté 2025	Engagé 2025	Taux d'engag	Réalisé 2025	Taux de réalisation	Engag. non soldé	Dispo pour engag.	Reste à réaliser	Ratio de couverture
AP2020_012	400	286	71%	231	58%	55	6 791	6 846	29,7
AP2020_013	63 700	54 150	85%	53 237	84%	913	250 405	251 319	4,7
AP2022_028	4 720	4 340	92%	4 287	91%	52	103 958	104 011	24,3
TOTAL	68 820	58 775	85%	57 755	83,9%	1 020	361 155	362 175	6,3



13.6.1 Programme 61 - Mobilités et Espaces publics – Voiries

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES			RECETTES			
	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)
RUE GENERAL DE GAULLE VIZILLE	0		110	109			
CENTRALITE VIZILLOISE	0		110	109			
REAMENAGEMENT ESPACES PUBLICS INTERET LOCAL	291 782	100 200	105 420	73 270	187 021		0
EP1 REAMENAG PROJET INTERET LO	291 782	100 200	105 420	73 270	187 021		0
PLAN CANOPEE	1 023 463	1 086 900	1 098 589	1 077 043	15 507		0
EP2 PLAN CANOPEE	1 023 463	1 086 900	1 098 589	1 077 043	15 507		0
OA OUVRAGES D ART	1 244 962	653 000	1 289 566	1 267 788	4 800		0
OPRN OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	249 013	650 000	314 065	294 802			
EP3 GER ET MAINTENANCE OA OPRN	1 493 974	1 303 000	1 603 630	1 562 590	4 800		0
ENTRETIEN CHAUSSEE	856 365	637 987	678 445	620 646	0		0
ENTRETIEN DEPENDANCES BLEUES	217 511	304 000	279 064	269 086			
ENTRETIEN DEPENDANCES VERTES	1 454 734	1 291 168	1 392 509	1 377 996			
GALERIE ARLEQUIN	10 809	20 000	34 517	31 698	121		0
GER ET RENOVATION DES ESPACES PUBLICS	80 166		3 000	2 993	4 549		0
GER RD	415 736	541 293	409 018	383 448			
GESTION GENERALE VOIRIE	35 507	184 100	182 182	150 079	982 580	1 000 000	1 000 000
MOBILIER URBAIN	59 892	65 250	70 571	51 307			
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	50 929	77 663	100 563	78 142	2 496 200	1 368 494	1 368 494
REGULATION DU TRAFIC FEUX ET BORNES	896 154	741 000	904 503	849 009	1 950		0
REGULATION ET GESTION DYNAMIQUE DES FEUX	27 770	40 000	40 000	16 459	0		
RELEVEMENTS SUPERFICIELS PATA	15 127	30 000	34 852	18 471			
SIGNALISATION HORIZONTALE	1 712 724	1 713 909	1 893 650	1 880 881			
SIGNALISATION VERTICALE AP VOIRIEL	156 560	273 235	214 118	174 616			
VIABILITE HIVERNALE	77 531	130 000	146 850	95 661	11 414	15 000	15 000
EP4 GER ET MAINTENANCE EP	6 067 515	6 049 605	6 383 845	6 000 493	3 496 814	2 383 494	2 383 494
CL VERCORS GRANIER	0	3 500	3 500	3 187			
EP6 ACCOMP PROJETS MOBILITE	0	3 500	3 500	3 187			
PRODUITS FORFAIT POST STATIONNEMENT					2 389 853	2 000 000	2 000 000
FORFAIT POST STATIONNEMENT					2 389 853	2 000 000	2 000 000
ETOILE FERROVIAIRE GRENOBLOISE ET SILLON ALPIN	300	22 000	22 300	300			
MOB FERROVIAIRE	300	22 000	22 300	300			

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES				RECETTES			
	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025
ECLAIRAGE PUBLIC	1 779	8 000	58	58	19 200	40 000	40 000	20 818
ETUDES ET SECURITE DES DEPLACEMENTS	512	7 500	2 682	0				
POLE D ECHANGE MULTIMODAL GARE DE PONT DE CLAIK	5 856	22 000	42 742	38 673				
TAXE INFRASTRUCTURES TRANSPORT					0		0	122 560
MOB MULTIMODALITE TRANS ENERG	8 148	37 500	45 482	38 731	19 200	40 000	40 000	143 378
MOBILITES ACTIVES	24 500 000	24 500 000	24 500 000	24 500 000				
MOB TRANSPORTS EN COMMUN	24 500 000	24 500 000	24 500 000	24 500 000				
RESEAU CHRONOVelo	10 504	20 000	24 303	16 874	0		0	720
RESEAU CYCLABLE SECONDAIRE	303 876	371 671	427 934	417 136	3 538		0	47 803
POLITIQUE CYCLABLE	314 380	391 671	452 237	434 009	3 538		0	48 523
PARTICIPATION STATIONNEMENT	1 395 078	1 395 078	1 395 078	1 395 078	0	200 000	200 000	100 029
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 395 078	1 395 078	1 395 078	1 395 078	0	200 000	200 000	100 029
A480 OUVRAGES CONNEXES AP 2020	0		408	407				
SYSTEME EXPLOITATION ET HYPERVISION	133 453	171 500	171 500	112 237	477		0	4 060
VOIRIE AMELIORAT INFRA CIRCUL	133 453	171 500	171 908	112 644	477		0	4 060
BATIMENT TECHNIQUE VOIRIE RONDEAU GRENOBLE	130 769	154 621	138 537	128 995	0		0	0
CENTRE EXPLOITATION ROUTIER ECHIRROLLES	4 816	6 446	5 456	2 858				
CENTRE EXPLOITATION ROUTIER LA TRONCHE	13 172	20 603	16 038	15 081				
CENTRE EXPLOITATION ROUTIER SAINT EGREVE	18 710	20 346	24 763	22 667				
CENTRE EXPLOITATION ROUTIER VIF	6 403	16 977	16 909	12 435				
CENTRE EXPLOITATION ROUTIER VIZILLE	13 445	20 261	14 810	10 437				
CENTRE TECHNIQUE VOIRIE GRAND SUD	153 663	103 114	175 346	167 529				
CE VOIRIE NORD EST SARCEVAS	0		895	0				
CTM SASSENAGE SENTIERS	29 129	15 807	15 807	10 505	0		0	3
CTM VOIRIE FONTAINE	52 969	126 769	130 471	127 729				
CTM VOIRIE ST MARTIN D HERES	20 551	33 452	36 512	35 704	295		0	1 029
CTM VOIRIE VARGES	0	3 886	3 574	0				
STATION MOBILE	365 543	386 846	368 831	364 351	183 805	216 988	216 988	88 319
VEHICULES ET EQUIPEMENTS DE VOIRIE	1 140 750	1 275 392	1 027 064	893 845	0		0	0
VOIRIE MOYENS MATERIEL ET BAT	1 949 920	2 184 520	1 975 016	1 792 136	184 100	216 988	216 988	89 351
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	37 178 013	37 245 474	37 757 114	36 989 592	6 301 311	4 840 482	4 840 482	4 943 626

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du programme Mobilités et Espaces Publics Voiries sont stables en 2025 avec 37 M€, avec un taux de réalisation de 98 % des crédits demandés au budget 2025.

La hausse des coûts des bâtiments d'exploitation a été contenue.

Le budget demandé pour l'entretien de la chaussée, de 640 k€, destiné à la lutte contre la dégradation de notre patrimoine, a été contraint par rapport à l'année 2024 afin de contenir les dépenses de fonctionnement et dégager des marges de manœuvre sur les autres lignes qu'il a fallu alimenter (l'astreinte dans la gestion générale de voirie et la viabilité hivernale, dépenses soumises aux aléas climatiques).

Il est complété par des dépenses de gros entretien renouvellement (GER) qui restent dans l'enveloppe annuelle.

La signalisation horizontale reste dans l'enveloppe budgétaire allouée du fait du marché à performance.

La maintenance et l'exploitation des équipements dynamiques routiers a été contenu en limitant les dépenses liées aux dégradations des bornes automatiques du quartier de la Villeneuve, en ne renouvelant que très peu le matériel qui reste endommagé.

Elles accompagnent aussi le déploiement du projet d'Hyperviseur métropolitain, selon la PPI validée.

Les dépenses liées aux dépendances vertes ont été contenues malgré la hausse des marchés de 2024.

Le budget nécessaire à l'entretien et la sécurisation des ouvrages d'art et de protection contre les risques naturels qui avait fait l'objet d'une réduction en préparation budgétaire a finalement dû être complété pour répondre aux réels besoins constatés et priorités afin d'assurer les mises en sécurité, dévégétalisations, petites réparations et inspections du patrimoine.

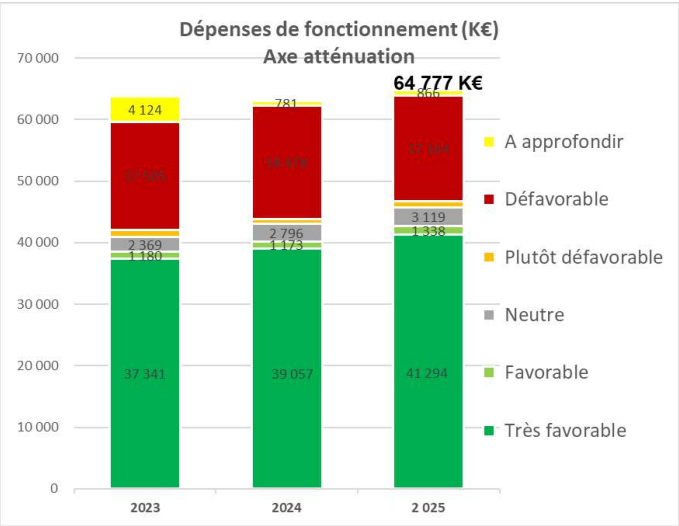
Les coûts de fonctionnement 2025 pour les ouvrages d'art représentent 1,27M€ et se répartissent entre 16 % pour la surveillance des ouvrages (91 ouvrages inspectés en 2025), 5 % pour de l'instrumentation et 79 % pour les actions de petits entretiens telles que dévégétalisation, enlèvement des embâcles et reprise de maçonnerie, platelages,soient 137 ouvrages d'art traités.

Concernant les dépenses pour la protection contre les risques naturels, elles augmentent de 20% soient à hauteur de 300 k€, qui sont consacrées aux inspections et aux réparations des OPRN principalement à Quaix en Chartreuse, Corenc et Noyarey, et lorsque cela s'est avéré nécessaire à la mise en sécurité et à l'instrumentation des événements.

Le montant consacré à l'entretien du patrimoine arboré (plan Canopée) est en légère hausse tenant compte des délégations d'entretien avec les communes de Grenoble et Echirolles.

Par ailleurs, l'enveloppe de crédits mobilisés pour le fonctionnement et l'entretien de la flotte de véhicules et engins affectés à la voirie est en baisse de près de 250 000 € imputable à la baisse du cout des carburants (-100 000 €) et à la réduction du nombre de réparations (-150 000 €).

Budget climat



Les dépenses en faveur des mobilités douces (transports en commun, participation versée au SMMAG, politique cyclable, piétonnisation), de la végétalisation (Plan Canopée) sont classées « Très favorables ».

De même, les dépenses liées aux énergies renouvelables (électricité, chauffage). Les dépenses d'entretien, maintenance, GER de voirie (bitume issu du pétrole), de carburant et entretien des véhicules sont classées « Défavorables ».

Recettes de fonctionnement

Avec près de 5M€, les recettes consacrées à la voirie et aux espaces publics diminuent d'un million d'euros par rapport à 2024.

Les recettes proviennent principalement de la RODP, mais ne connaissent plus de croissance du fait de la fin du rattrapage des rôles manquants et des différents retards.

Les recettes se stabilisent à 1,5M€/an, et se valorisent de l'actualisation sur l'inflation.

FONCTIONNEMENT - ANNEE 2025		(hors masse salariale)	Atténuation	
Participation au SMMAG	24,5M€	100%		
Entretien chaussée & Signalisation horizontale (30% : part piétons et cycles 70% : part voitures)	2,4M€	30%		70%
Electricité (garantie origine renouvelable) pour les bâtiments techniques	1,0M€	100%		
Plan Canopée (végétalisation)	1,0M€	100%		
Politique cyclable	0,4M€	100%		
Chauffage urbain des bâtiments techniques (80% ENR, 20% fossile)	0,1M€	80%		20%
Locations immobilières, frais gardiennage, contrats prestations services	0,8M€		100%	
Entretien dépendances vertes & bleues	1,6M€			100%
Entretien ouvrages d'art et de protection contre risques naturels	1,6M€			100%
Carburant, entretien et maintenance des véhicules	0,9M€			100%
Dépenses diverses (nettoyage, chauffage, maintenance...) réalisées pour les bâtiments techniques et la station mobile	0,3M€			100%
Transfert RD38 (entretien)	0,4M€			100%
Système d'exploitation hypervision	0,1M€			100%
Subvention versée au budget annexe stationnement	1,4M€		4%	96%

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSES				RECETTES			
	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025
PROJETS REAMENAGEMENTS ESPACES PUBLICS	0		0	0	46 940		0	0
EP1 REAMENAG PROJET INTERET LO	0		0	0	46 940		0	0
ARBRES D ALIGNEMENT ET DE VOIRIE	0		0	0	76 304		0	0
EP2 PLAN CANOPEE	0		0	0	76 304		0	0
CONSERVATION DU PATRIMOINE VOIRIE	0		0	0	5 369		0	0
EP4 GERET MAINTENANCE BP	0		0	0	5 369		0	0
AP2017_008 - VOIRIES ESPACES PUBLICS ET POLITIQUE CYCLABLE 1	0		0	0	128 614		0	0
A480 OUVRAGES CONNEXES AP 2020	835 046	200 299	26 8187	224 440	494 399	0	0	483 978
ECLAIRAGEUR DU RONDEAU AP 2020	3 027 730	200 000	11 2112	6 411	0	0	0	0
VOIRIE AMELIORAT INFRA CIRCUL	3 862 775	400 239	40 0239	230 851	434 339	0	0	483 978
AP2020_012 - A480 RONDEAU	3 862 775	400 239	40 0239	230 851	434 339	0	0	483 978
CYCLES VIZILLE	0	300 000	39 3400	894				
PARKING TISSAGE VIZILLE	0	0	15 6600	140 413				
RUE GENERALE DE GAULLE VIZILLE	0	675 000	80 4086	612 795	0	0	0	0
CENTRALITE VIZILLOISE	0	975 000	135 4086	754 102	0	0	0	0
CVOM CACHIN PHASE 2	0	0	613 36 96	50 057				
PIETONNISATION ET APAISEMENT	555 305	100 000	2 16 66,43	8 400	0	0	0	54 974
REAMENAGEMENT ESPACES PUBLICS INTERET LOCAL	6 539 026	104 80 000	850 0321,75	7 288 104	2 291 747	2 907 645	2 907 645	4 573 438
RESEAU AFFICHAGE MOBILE	0	50 000	50 000	26 184				
EP1 REAMENAG PROJET INTERET LO	7 094 331	106 30 000	86 333 25,14	7 352 745	2 291 747	2 907 645	2 907 645	4 628 412
PLAN CANOPEE	3 430 968	400 000	44 269 31,57	3 981 922	266 567	22 1875	22 1875	271 651
EP2 PLAN CANOPEE	3 430 968	400 000	44 269 31,57	3 981 922	266 567	22 1875	22 1875	271 651
EVENEMENTS CLIMATIQUES EXCEPTIONNELS	5 742	0	0	0				
OA OUVRAGES D'ART	7 487 080	101 00 000	10 156 171	9 814 068	1 481 232	70 0944	70 0944	755 517
OPRN OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	89 263	350 000	34 86 18,43	81 717	123 172	0	0	0
RISQUES NATURELS	1 844 809	155 00 000	1 55 00 000	1 175 707				
EP3 GERET MAINTENANCE OA OPRN	9 426 594	120 00 000	120 547 89,43	11 071 432	1 604 403	70 0944	70 0944	755 517

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSES				RECETTES			
	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025
GALERIE ARLEQUIN	83 649	170 000	31 505	10 452				
GERET RENOVATION DES ESPACES PUBLICS	7 019 797	700 000	681 4195,78	6 002 689	385 822	180 050	180 050	418 754
GESTION GENERALE VOIRIE	55 172	198 000	144 678,36	140 572	19 304	0	0	0
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	38 663	150 000	976 19,9	81 522				
PETIT GER	2 582 724	200 000	230 8807,83	2 288 964	0	0	0	0
REGULATION ET GESTION DYNAMIQUE DES FEUX	31 170	40 000	38 432,46	27 405	0	0	0	0
RENOUVELLEMENT DES EQUIPEMENTS DYNAMIQUES ROUTIERS	1 247 497	124 000	155 5804,91	1 422 798	4 400	94 400	94 400	92 387
SIGNALISATIONS VERTICALES AP VOIRIE2	402 787	450 000	419 237,99	409 815				
EP4 GERET MAINTENANCE EP	11 461 448	1124 8000	11 210 082,03	10 382 088	419 526	27 4450	27 4450	511 141
TRAVAUX DE PROXIMITE	1 630 148	160 000	15 991 96	1 292 569	156 954	147 000	147 000	167 688
EP5 OPERATION DE PROXIMITE	1 630 148	160 000	15 991 96	1 292 569	156 954	147 000	147 000	167 688
C1 VERCOIRS GRANER	810 141	183 200	18 442 24	1 269 485	44 217	0	0	220 351
ENTRETIEN CHAUSSEE	0		16 35	1 635				
PEM DOMENE	0	350 000	308 457,49	304 162				
PEM POYA	24 333	0	0	0	0	0	0	0
PROLONGEMENT C1 + VOIE NOUVELLE	61 102	50 000	50 000	24 459				
EP6 ACCOMP PROJET S MOBILITE	895 576	223 2000	220 216,49	1 598 742	44 217	0	0	220 351
PRODUITS FORFAIT POST STATIONNEMENT	6 698	0	28 000 000	0				
FORFAIT POST STATIONNEMENT	6 698	0	28 000 000	0				
ENQUETE MOBILITE	5 879	0	1800	1 644				
ETUDES ET SECURITE DES DEPLACEMENTS	54 447	100 000	627 47,2	38 788				
POLE D ECHANGE MULTIMODAL GARE DE PONT DE CLAIK	0	19 300	19 300	19 212				
MOB MULTIMODALITE ET RNS ENERG	60 326	119 300	838 47,2	58 642				
AVENUE GABRIEL PERI	0	0	501 10	50 102				
PASSERELLE GIERES MEYLAN	0	25 000	25 000	0				
POLA RTE NORD EST	0	25 000	75 110	50 102				
GER DU RESEAU CYCLABLE	72 062	100 000	274 182,93	133 394	0		0	57 773
OUVRAGES D'ART CYCLES	5 800	280 000	0	0				
RESEAU CHRONOVELO	6 421 055	473 000	509 5067,37	4 637 528	1 575 361	420 9886	420 9886	2 541 689
RESEAU CYCLABLE SECONDAIRE	1 673 533	827 000	1079 1571,23	9 880 603	1 131 770	0	0	2 233 788
STATIONNEMENTS VELOS	158 831	200 000	206 628,22	176 998	0	0	0	0
POLITIQUE CYCLABLE	8 331 280	1610 0000	16 367 347,75	14 826 463	2 707 130	420 9886	420 9886	4 833 200
SYSTEME EXPLOITATION ET HYPERVISION	1 336 333	100 000	84 6480,7	776 455	0	0	0	0
VOIRIE AMELIORAT INFRA CIRCUL	1 336 333	100 000	84 6480,7	776 455	0	0	0	0
ENFOUSSEMENT DES RESEAUX ELEC ET TELECOM	1 638 046	123 000	136 5290,89	964 271	208 948	81 0000	81 0000	791 225
VOIRIE ENERGIE ENFOUIS SMT RES	1 638 046	123 000	136 5290,89	964 271	208 948	81 0000	81 0000	791 225

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSES				RECETTES			
	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025
BATIMENT TECHNIQUE VOIRIE RONDEAU GRENOBLE	50889	237700	18820	0				
CENTRE EXPLOITATION ROUTER LA TRONCHE	0	8125	8125	0				
CENTRE EXPLOITATION ROUTER SAINT EGREVE	39842	8125	8125	0				
CENTRE EXPLOITATION ROUTER VIF	18145	8125	25825	20130				
CENTRE EXPLOITATION ROUTER VIZILLE	0	8125	8125	0				
CENTRE TECHNIQUE VOIRIE GRAND SUD	0	8125	0	0				
CTM VOIRIE FONTAINE	2877	8125	8125	5155	0	0	26242	25 022
CTM VOIRIE ST MARTIN D HERES	0	8125	8125	0				
VEHICULES ET EQUIPEMENTS DE VOIRIE	603790	598500	598500	217733				
VOIRIE MOYENS MATERIEL ET BAT	715523	893075	681570	243 018	0	0	26242	25 022
AP2020_013 - VOIRIES ESPACES PUBLICS ET POLITIQUE CYCLABLE 2	46 027 372	62052375	63700375	53 356 621	7 699 493	9271800	9298042	12 204 236
ETOLE FERROVIAIRE GRENOBLOISE ET SILLON ALPIN	15418	890000	283080	24580				
HALTE DE PONT DE CLAK	62337	31168	328973	187010				
LIAISON FERROVIAIRE GRENOBLE VEYNES	24718	97970	427085	405329	0	0	0	0
MOB FERROVIAIRE	102473	1019138	1019138	616 900	0	0	0	0
AMENDES DE POLICE					4715 332	4000000	4000000	5 016 394
MOB MULTIMODALITE TRANS ENERG					4715 332	4000000	4000000	5 016 394
MOBILITES ACTIVES	860500	860500	860500	860500				
MOBILITES URBAINES	3 000 000	3000000	3000000	3 000 000				
MOB TRANSPORTS EN COMMUN	3 660 500	3660500	3660500	3 660 500				
STATION MOBILE	94328	55000	40000	9821				
VOIRIE MOYENS MATERIEL ET BAT	94328	55000	40000	9821				
AP2022_028 - MOBILITES	3 857 301	4734638	4719638	4287 220	4715 332	4000000	4000000	5 016 394
AMENAGEMENT DE VOIRIE URBANISME DIFFUS	0	10000	20309	0	0	10000	20309	0
PARKING TISSAGE VIZILLE	0		15000	13303	0		15000	0
PIETONISATION ET A PAISEMENT	0	15000	15000	12155	0	15000	15000	8 485
REAMENAGEMENT ESPACES PUBLICS INTERET LOCAL	734441	5017337	4181520	2990078	620 240	5017337	4181520	1 434 228
EP1 REAMENAG PROJET INTERET LO	734441	5042337	4211829	3015535	620 240	5042337	4211829	1 442 689
ARBRES D'ALIGNEMENT ET DE VOIRIE	2288		80000	0	4 773		80000	14 040
PLAN CANOPEE	41222	585797	712958	333960	81 148	585797	712958	159 847
EP2 PLAN CANOPEE	43490	585797	772958	333960	85 921	585797	772958	173 887

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSES				RECETTES			
	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025
OPRN OUV RAGES DE PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	103 476		0	0	0		0	60 736
EP3 GERET MAINTENANCE OA OPRN	103 476		0	0	0		0	60 736
CONSERVATION DU PATRIMOINE VOIRIE	0		156261,85	156 262	0		0	87 289
GER ET RENOVATION DES ESPACES PUBLICS	10 000	742 153	329633	227 864	321 458	742153	329633	120 618
REGULATION DU TRAFIC FELX ET BORNES	4 347	19440	76860	15715	5 100	19440	76860	1 372
EP4 GERET MAINTENANCE BP	14 347	761593	962754,85	399 841	326 558	761593	406493	209 258
C1 VERGERS GRANIER	398 253	592017	748041	397 099	151 215	592017	748041	268 082
PROLONGEMENT C1 + VOIE NOUVELLE	0	2930885	2930885	2 586 552	881 682	2930885	2930885	1 145 540
EP6 ACOMP PROJETS MOBILITE	398 253	3522902	3676526	2 983 651	1 032 898	3522902	3676926	1 413 602
ECLAIRAGE PUBLIC	225 496		0	0	656 182		0	0
MOB MULTIMODALITE TRANS ENERG	225 496		0	0	656 182		0	0
RESEAU CHRONOLOGO	360 000	884800	1328010	951 383	265 910	884800	1328010	357 487
RESEAU CYCLABLE SECONDAIRE	0	32158	190376	142 288	0	32158	190376	180 712
POLITIQUE CYCLABLE	360 000	916958	1518386	1 093 671	265 910	916958	1518386	538 199
PARTICIPATION STATIONNEMENT	0	560000	1215000	1 215 000	0			
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0	560000	1215000	1 215 000	0			
ENFOUSSEMENT DES RESEAUX ELEC ET TELECOM	15 369		18505	1 803	5 982		18505	11 100
VOIRIE ENERGIE ENFOUSSEMENT RESE	15 369		18505	1 803	5 982		18505	11 100
INVEST HORS AP/CP	1 894 873	11389587	11976358,85	9 043 461	2 993 690	10829587	10605097	3 849 472
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	55 642 321	78576899	80796670,85	66 918 153	16031528,03	24101387	23903139	21 554 080

Dépenses d'investissement

Le total des dépenses d'investissement Mobilités et Espaces publics s'élève en 2025 à près de 67 M€, soit une augmentation d'environ 12 M€ par rapport à 2024, principalement liée à la réalisation de nombreux projets d'aménagement des espaces publics en fin de mandat comprenant les co-maitrises d'ouvrages pour les communes et le SMMAG, et ce malgré la baisse en 2025 de notre participation aux projets A480 et Rondeau.

Elles sont par ailleurs financées par des recettes en hausse, en particulier à hauteur de 12 M€ sur les espaces publics en lien avec les projets (hors opération pour compte de tiers), soit 21,5 M€ de recettes au total.

Au total, 53 M€ d'investissements métropolitains ont été réalisés sur l'année 2025 sur la programmation Espace Public et Voirie.

Au-delà des interventions nécessaires et continues de Gros Entretien et Renouvellement du patrimoine voirie, de ses accessoires et des ouvrages associés, les réalisations des projets d'adaptation de l'espace public ont représenté près de 30 M€ en 2025.

Parmi ces dépenses, 14,8 M€ ont été consacrés au développement de la politique cyclable, soit en augmentation de plus de 6 millions par rapport à 2024. Parmi les principales opérations livrées ou en travaux :

- La Chronovélo 1 à Fontaine avec la livraison de la 2^e séquence sur l'avenue du Vercors
- La Chronovélo 5 Avenue Rhin et Danube et rue Anatole France et notamment la fin de sa tranche Sud
- La Chronovélo 1 à Grenoble sur la rue du Vercors
- La rue des Glairons à Saint Martin d'Hères
- Les aménagements cyclables dans la combe de Gières
- L'entrée Nord à Varcès

Au titre du réaménagement des espaces publics, c'est 7,3 M€ d'investissements en 2025 qui comprennent la réalisation des opérations suivantes :

- Avenue Jeanne d'Arc à Grenoble
- CVCM Cachin Phase 1 - Chopin/Sand/Zola à Saint Martin d'Hères
- CVCM de Vaulnaveys-le-Haut
- Place de Metz à Grenoble
- Rue Stalingrad à Pont de Claix
- Place de l'Eglise à Saint Martin le Vinoux
- Carrefour Dulcie September à Saint Martin d'Hères

De plus, dans le cadre de la Centralité Vizilloise, la rue Général de Gaulle a fait l'objet d'une piétonisation et requalification à la suite des travaux de réseaux d'eaux.

L'accompagnement du projet de mobilité de la ligne de bus C1+ à Meylan s'est également achevé sur ses 2 séquences sur les avenues Vercors et Granier et le chemin de Monarié.

Avec un budget de 4 M€ consacré au plan Canopée, l'intensification des plantations d'arbres (1 300 arbres lors de la saison de plantation 2024/2025), de la végétalisation et de la désimperméabilisation des sols se poursuit, avec notamment la plantation des arbres sur l'avenue Pierre de Coubertin à Seyssinet Pariset, la végétalisation de la place de la Mégisserie rue Nicolas Chorieur à Grenoble et de la place du Docteur Marmonnier à Domène.

En lien avec les opérations, près de 1 M€ a contribué à l'enfouissement des réseaux secs, financés par fonds de concours des communes.

Les inscriptions 2025 comprennent également la réalisation d'opérations pour compte de tiers pour près de 9 M€.

En complément, en 2025, c'est près de 1,3 M€ qui a été consacré aux travaux de proximité, budget augmenté par les fonds de concours des communes.

L'effort pour l'entretien du patrimoine de la Métropole est contenu au regard des contraintes budgétaires à 8,3 M€ dédiés au gros entretien et renouvellement des voiries et espaces publics, petit GER compris.

Durant l'année 2025, plus de 11 M€ ont été dédiés aux travaux et études relatifs aux ouvrages d'art et de protection contre les risques naturels.

Ainsi, 9,8 M€ de dépenses de Gros Entretien du patrimoine ont notamment permis la réparation et la sécurisation des ouvrages d'art suivants :

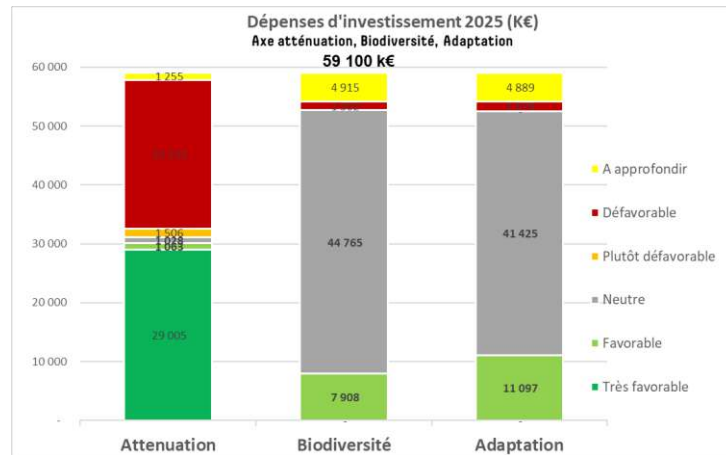
- Pont d'Oxford à Grenoble et Saint Martin le Vinoux,
- Mur de la Corne d'Or route de Chartreuse à Corenc,
- Mur de Furonnières à Claix,
- Pont du canal désaffecté d'EDF rue du Maquis de l'Oisans à Vizille,
- Ouvrage de franchissement du ruisseau Fontfroide route de Chartreuse à Sarcenas,
- Ouvrage de franchissement sur le Ruisset sur l'ex RD 1532 à Noyarey,
- Pont route de Chamrousse par le Luitel à Vaulnaveys le Haut.

En outre, c'est plus de 1,2 M€ consacrés aux risques naturels avec la réalisation en particulier de :

- la sécurisation de la route de Chartreuse vis-à-vis des coulées de boue et chute de blocs à Corenc,
- la sécurisation des chutes de blocs près du pont des Moulins à Quaix en Chartreuse,
- la sécurisation contre les chutes de blocs sur la route de montée au Vercors à Sassenage.

Le dispositif d'assistance aux communes par la Métropole pour la gestion et la rénovation de l'éclairage public se poursuit, pour le compte de 18 communes dorénavant, sous la forme de « prestations de services métropolitains ». Dorénavant, les commandes aux entreprises sont passées directement par les communes, dans le cadre d'un accord-cadre en groupement de commandes piloté par la Métropole. 24 communes ont signé en juillet 2021 la charte d'engagement lumière.

Budget climat



Les dépenses liées aux titres de participation dans la SPL Stationnement pour 1.2 M€ sont classées « A approfondir ».

La participation versée au SMMAG pour 3.7 M€, est classée « Très favorable » sur l'axe atténuation. Elle est classée « A approfondir » sur les axes Biodiversité et Adaptation, car elle demande une analyse complémentaire.

INVESTISSEMENT - ANNEE 2025		Critères	M€	Atténuation	Biodiversité	Adaptation
GER voirie et rénovation EP		Piétonisation et desimperméabilisation	8,4 M€	20%	100%	100%
		Entretien		80%		
Plan canopée		Plantation d'arbres et arbustes, réduit les GES	4 M€	100%	100%	100%
Réseau cycles (chronovélo, pistes cyclables...)	Chronovélo et réseau cyclable	Favorise les modes actifs, réduit les GES	14,8 M€	100%	5%	5%
	Stationnement cycles	Part avec artificialisation			80%	80%
	Ouvrages d'art cycles	Part sans artificialisation			15%	15%
	GER du réseau cyclable	Part avec végétalisation				
Réaménagement d'espaces publics d'intérêt local Ex : Saint Martin d'Hères, Grenoble, Saint Martin Le Vinoux, Vaulnavays...		Part voirie	7,3 M€	40%	80%	75%
		Favorise les modes actifs, réduit les GES Part végétalisation et désimperméabilisation,		60%	20%	25%
OA ouvrages d'arts		Ouvrages d'art = GER	9,8 M€	100%	100%	100%
		Ouvrages protection risques naturels (OPRN) =résilience		100%	100%	100%
Autres dépenses :						
Mobilités		Participation SMMAG	3,7 M€	100%	100%	100%
Transport en commun SMMAG, ferroviaire...		Dépenses liés aux mobilités ferroviaires	0,7 M€	100%	100%	100%
		Tires de participation SPL Stationnement	1,2 M€	100%	100%	100%
Véhicules		Véhicules voirie	0,2 M€	63%	100%	100%

Axe Atténuation : Les dépenses en faveur des mobilités douces (transports en commun, politique cyclable, piétonnisation), de la végétalisation (Plan Canopée), sont classées « Très favorables ».

Les dépenses liées aux travaux de réaménagement des espaces publics, notamment les dépenses de voirie, de GER et maintenance, de petit GER (entretien des routes) avec utilisation de bitume issu du pétrole, de renouvellement des équipements sont classées « Défavorables ».

Les dépenses de l'opération GER et rénovation des espaces publics sont classées « Plutôt défavorables » à hauteur de 20% ; pour la partie piétonnisation, mobilités douces et pour la désimperméabilisation.

Axe Biodiversité : Les dépenses contribuant à la végétalisation, la désimperméabilisation, la gestion des eaux pluviales, le rétablissement des continuités écologiques sont classées « Favorables ».

Les dépenses sont classées « Neutres » si elles ne génèrent pas d'artificialisation supplémentaire et « Défavorables » si elles génèrent une artificialisation avec un impact négatif sur la biodiversité.

Axe adaptation : Les dépenses contribuant à la végétalisation et à la désimperméabilisation, la gestion des eaux pluviales, ainsi qu'à la réduction des îlots de chaleur urbains (ICU) sont classées « Favorables ».

Les dépenses sont classées « Neutres » si elles ne génèrent pas d'artificialisation supplémentaire et « Défavorables » si elles génèrent une artificialisation et ne proposent pas de solution d'adaptation.

Recettes d'investissement

Au total en 2025, la perception des recettes d'investissement progresse encore de 34% par rapport à 2024 pour atteindre plus de 21 M€.

Cette hausse des recettes se concentre sur la perception des subventions et fonds de concours et des travaux pour compte de tiers qui ont respectivement augmenté entre 2024 et 2025 de 158% et 129% ce qui traduit l'engagement dans la recherche systématique de recettes dans le financement des opérations de voirie.

Les subventions et les fonds de concours des communes atteignent un montant de 12,2 M€ en 2025 contre 7,6 M€ en 2024.

Sur La thématique cycles, un peu plus de 2M d'€ de subventions ont été appelés. 550k€, au titre du fond vert /DSIL, pour le solde de l'opération déplacement de la Halte de Pont de Claix et solde de la chronovélo 2 tronçon Croizat/Campus. Et 1.5M auprès de la Région AURA pour l'aménagement de la voie verte Grenoble-Oisans,

2.2M ont été appelés auprès de communes au titre des fonds de concours (dont 1.7M auprès de la ville de Grenoble pour la chronovélo 1 : BERRIAT SEMARD VERCORSPISTES CYCLABLES et l'aménagement des pistes cyclables AVENUE RHIN DANUBE RUE ANATOLE France.

Le réaménagement d'intérêt local a permis d'aller chercher 3.8M de recettes : 400ke au titre de subventions de l'agence de L'eau (dont la place de Metz ou l'avenue Jeanne d'Arc sur Grenoble), et 3.4M au titre des fonds de concours (solde de l'opération St Robert sur St Egrève, et avance de l'opération place de Metz.

En ce qui concerne les recettes liées aux travaux réalisés pour le compte des communes ou du SMMAG, elles atteignent 3,8 M€ en 2025 contre 3 M€ en 2024.

En effet la livraison du prolongement de la ligne C1 Vercors Granier a permis de percevoir une recette pour compte de tiers du SMMAG de 1,4 M€, et près de 2,4 M€ de recettes nous reviennent suite à des travaux réalisés pour le compte des communes dans les différents projets de réaménagement, politique cyclable ou du plan canopée.

13.7 CHANGEMENT CLIMATIQUE : ADAPTATION ET ATTENUATION

Avancement du PPI 2021-2030

Le PPI 2021-2030 prévoit 173,9 M€ de dépenses au budget principal pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

5 AP/CP sont concernées :

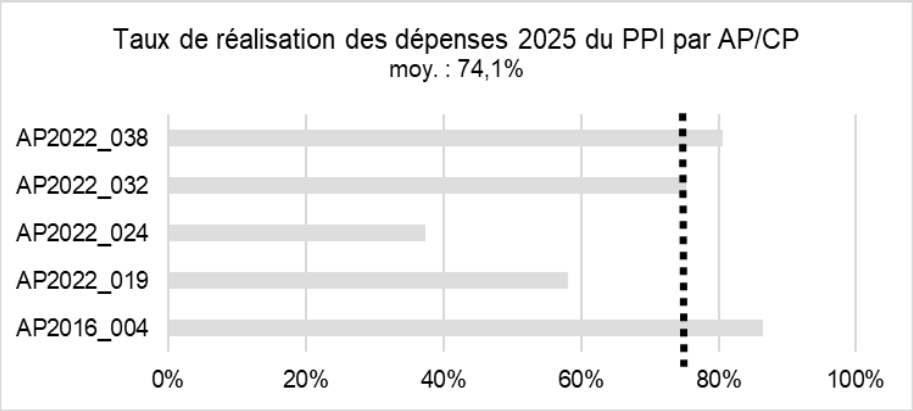
AP		Période	Montant total AP
AP2016_004	QUALITE DE L'AIR ET DU BRUIT	2016-2030	37 711
AP2022_019	CYCLE DE L EAU	2022-2030	62 081
AP2022_024	FUNERAIRE	2022-2030	4 763
AP2022_032	LUTTE CONTRE LA DIVAGATION ANIMALE	2022-2030	381
AP2022_038	TRANSITIONS ENERGETIQUES	2022-2030	62 088

L'avancement du PPI au terme de l'exercice 2025, avec 65,5 M€ de dépenses réalisées entre 2021 et 2025 dont 14,1 M€ en 2024, présente un taux de réalisation global de 38 % contre 53% attendu.

Ce retard s'explique entre autres par la mise en place des fonds de concours piscines et transitions énergétiques aux communes et le décalage entre l'ouverture des dispositifs et le versement effectif des subventions. Il s'explique par ailleurs par le ralentissement du déploiement des bornes IRVE au vu de l'équipement global du territoire, ainsi qu'à la révision des aides d'accompagnement à la ZFE.

Le bilan des dépenses des AP/CP est le suivant (en k€):

AP	CP voté 2025	Engagé 2025	Taux d'engag	Réalisé 2025	Taux de réalisation	Engag. non soldé	Dispo pour engag.	Reste à réaliser	Ratio de couverture
AP2016_004	4 082	3 583	88%	3 531	87%	51	24 774	24 826	7,0
AP2022_019	6 049	3 983	66%	3 516	58%	467	40 786	41 253	11,7
AP2022_024	293	115	39%	110	37%	5	2 464	2 468	22,5
AP2022_032	36	27	75%	27	75%	0	253	253	9,3
AP2022_038	8 637	7 233	84%	6 961	81%	272	39 352	39 625	5,7
TOTAL	19 097	14 941	78%	14 145	74,1%	796	107 629	108 425	7,7



13.7.1 Programme 31- Cycle de l'eau

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES				RECETTES			
	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025
DECI INFILTRATION PARKING GREVODENT	30 702		10 000	3 900	0		0	0
DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L INCENDIE	112 922	168 000	168 000	110 804	4 905		0	13 694
EAUX PLUVIALES	3 811 801	3 049 441	3 119 642	3 119 642	0		0	0
PARTICIPATION SYMBHI	0		65 620	65 620				
SUBVENTION BA GEMAPI	632 120	496 900	496 900	496 900				
TARIFICATION SOCIALE	210 882	20 000	20 000	20 000				
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	4 798 428	3 734 341	3 880 162	3 816 867	4 905		0	13 694

Dépenses de fonctionnement

La gestion des Eaux pluviales est confiée à la régie Assainissement.

Les dépenses de fonctionnement engagées par la régie sont remboursées par la Métropole.

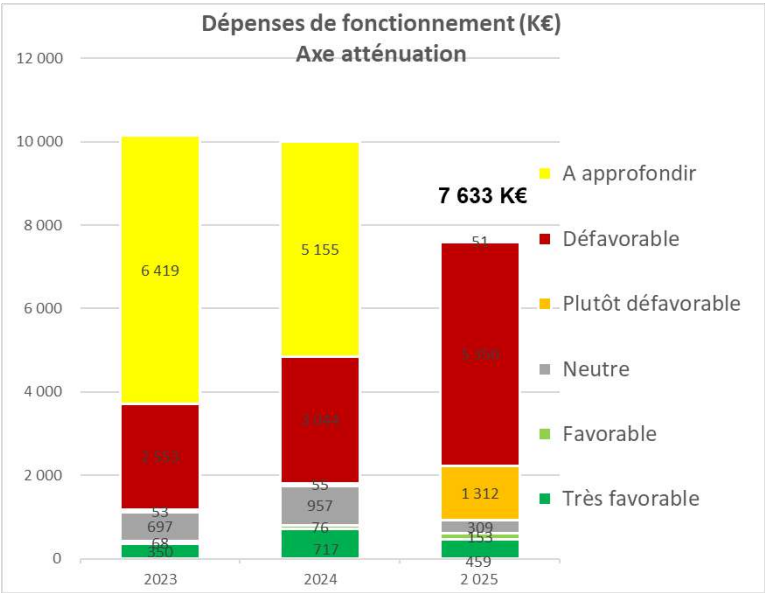
En 2025, cette refacturation s’est élevée à 3,1 M€, à la suite d’un calcul des frais réels supportés par la régie Assainissement.

La participation du budget principal à l’allocation eau est de 20 K€ en 2025. En effet, suite aux décisions gouvernementales qui ont impacté le budget de la Métropole, la participation du budget principal au financement du dispositif de tarification sociale de l’eau a été limitée à 20 k€, qui portent sur l’allocation eau.

Les dépenses en lien avec la défense extérieure contre l’incendie (DECI) s’élèvent à 110,8 K€ contre 112,9 K€ en 2024.

On constate une nette hausse sur les matières et fournitures de 35 K€ (de 8,2 K€ à 43 K€), sur l’achat d’outillages par rapport à 2024 ainsi que sur les contrats de service de 43 K€ contre 94 k€ en 2024.

Budget climat



Les dépenses classées « A approfondir » sont en diminution suite à la cotation « Défavorable » de la participation « Eaux pluviales » versée au budget annexe Assainissement au titre de la compétence Eaux pluviales (3.1 M€).

A l’inverse, les dépenses classées « Défavorables » sont en augmentation.

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSE				RECETTE			
	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025
DECI MISE EN CONFORMITE DES HYDRANTS	66 857	100 000	137 100	123 970				
DECI MISE EN CONFORMITE DES PEI	180 610	220 000	182 900	70 338				
DECI RENOUELEMENT DES HYDRANTS	165 211	225 000	225 000	131 626				
DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L INCENDIE	0	4 300	4 300	0				
EAUX PLUVIALES	5 349 671	5 500 000	5 500 000	3 190 158	218	0	0	0
AP2022_019 - CYCLE DE L EAU	5 762 349	6 049 300	6 049 300	3 516 092	218	0	0	0
DECI INFILTRATION PARKING GRENOBENT	5 401	660 000	2 299	2 298	0	660 000	2 299	0
INVEST HORS API/CP	5 401	660 000	2 299	2 298	0	660 000	2 299	0
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	5 767 750	6 709 300	6 051 599	3 516 390	218	660 000	2 299	0

Dépenses d’investissement

Dans le cadre de la gestion des eaux pluviales, des travaux de renouvellement et de réhabilitation des collecteurs d’eaux pluviales (hors bassins et puits perdus) sont réalisés.

En 2025, ce sont 2 569 mètres linéaire (ml) de réseau pluvial et 185 ml de réseau unitaire (collecteur unique qui recueille à la fois des eaux usées et eaux pluviales) qui ont été renouvelés, soit globalement une baisse d’environ 35% par rapport à 2024 principalement marquée sur le renouvellement de réseau unitaire.

Cette baisse s’explique en partie par des difficultés suite à des départs de chargés de travaux dans le cadre de mobilités, ce qui a réduit la capacité opérationnelle disponible pour le suivi et la réalisation de travaux.

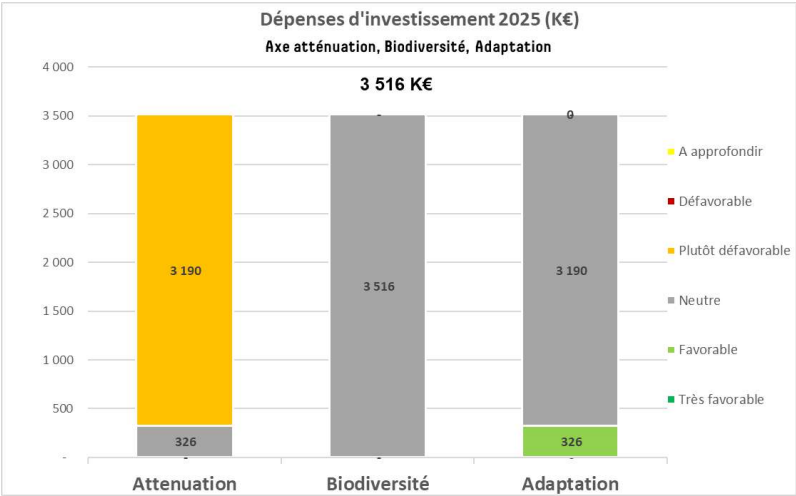
Le nombre d’ouvrages et de branchements eaux pluviales et unitaires créés ou renouvelés sont respectivement de 3 et 258.

Le montant des travaux d’investissement concernant la défense extérieure contre l’incendie (DECI) s’élève à 326 K€ (soit un taux de réalisation de 59%), en baisse de 87 K€ par rapport à 2024.

Les principaux travaux concernent le renouvellement des hydrants soit le remplacement de poteaux incendie (PI) dont le prix unitaire a augmenté depuis 2023. Le coût d’un poteau incendie s’élève à environ 8,5 K€ (contre environ 6 K€ en 2023).

Les principaux travaux réalisés en 2025 sont la pose d’une bâche à Noyarey (10,7k€) et la réhabilitation d’un réservoir en sécurité incendie au Sappey en Chartreuse (28 K€).

Budget climat



Les dépenses d’installation et remplacement des bornes défectueuses de défense extérieure contre les incendies sont classées « Favorables » sur l’axe adaptation (0.3 M€).

INVESTISSEMENT - ANNEE 2025	Atténuation	Biodiversité	Adaptation
Travaux, entretien maintenance :			
Travaux de réhabilitation des réseaux d’eau pluviale	100%	100%	100%
Autres dépenses :			
Installation et remplacement des bornes défectueuses de Défense Extérieure Contre les Incendies (DECI)	100%	100%	100%

13.7.2 Programme 33- Energie et Climat

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES				RECETTES			
	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025
A COMPAIGNEMENT ZFE	413 337	340 621	252 504	221 253	66 063	204 045	454 038	314 200
AIDE VELO	95 757	102 000	129 367	119 139				
CONTROLE DE CONCESSION	5 312	5 000	7 407	6 010	3 042 766	4 710 781	6 022 024	5 070 393
ENERGIES RENOUVELABLES	22 462	15 500	26 662	16 192	195 125	1 000 000	1 000 000	1 574 474
METRO ENERGIE	16 200		1 230	1 183				
MUR MUR CO PROPRIETE	38 809	40 000	40 000	37 746	1 001 789	191 800	360 800	360 743
MUR MUR MAISONS INDIVIDUELLES	20 792	6 500	0	0	0	130 000	230 884	230 884
PLAN CLIMAT	614 644	581 000	583 826	570 978	261 871		0	50 000
PLANIFICATION ENERGETIQUE	13 302	31 000	35 300	21 457	0	0	15 000	0
QUALITE DE L'AIR	580 469	385 400	458 699	446 300	0	0	73 500	0
RECHARGE VEHICULES ELECTRIQUE	320 268	342 720	381 805	329 038	371 372	372 500	280 000	302 166
SOBRIETE ET EFFICACITE ENERGETIQUE	1 553 004	1 317 508	1 363 990	1 319 791	1 004 065	541 265	535 240	527 025
VALORISATION DES CEE	800 472	458 800	266 199	261 404	500 356	500 000	376 054	376 054
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	4 494 829	3 626 049	3 546 989	3 350 490	6 443 406	7 650 391	9 347 540	8 805 939

Dépenses de fonctionnement

En réponse aux enjeux de santé publique liés à la pollution de l'air et au risque de contentieux européen pour non-respect des seuls règlementaires, deux **zones à faibles émissions** (ZFE) sont actuellement en place :

- La ZFE pour les Voitures Particulières et les Deux roues motorisés en vigueur sur 13 communes du centre urbain de la Métropole, de 7h à 19h les jours ouvrés, et concernant désormais les véhicules de catégories « non classé » à Crit'Air 3.
- La ZFE pour les Véhicules Utilitaires Légers et les Poids Lourds en vigueur sur 27 communes de la Métropole et concernant désormais les véhicules de catégories « non classé » à Crit'Air 3.

Cette réglementation est adossée à des **dispositifs d'accompagnement** mis en place par la Métropole (en coopération avec le SMMAG pour ce qui concerne l'accompagnement des particuliers)

- 883 habitants ont bénéficié d'un conseil personnalisé « ZFE – mobilité faibles émissions » réalisé par la SPL M TAG (première étape du parcours d'accompagnement), confirmant la montée en charge du dispositif.
- 16 entreprises ont été accompagnées dans leur transition vers une mobilité faibles émissions grâce à une prestation de conseil concernant l'adaptation des pratiques ou le choix des véhicules.

Toujours dans le domaine de l'accompagnement à la mobilité faibles émissions, l'**Aide à l'achat de vélo** s'inscrit dans une stratégie globale de massification de la pratique cyclable. Elle est complémentaire de celle du SMMAG (qui l'a suspendue en mai 2025) et est instruite par la SPL M TAG. En 2025, 2 345 aides ont été versées et, victime de son succès, l'aide a été temporairement suspendue de mai à octobre.

Le parc de **bornes de recharge électrique** de la Métropole continue à se développer avec 370 points de charge installés sur voirie : la recette des usagers (278 k€) équilibre difficilement le coût de fonctionnement des bornes à savoir la consommation électrique et les coûts d'exploitation (283 k€).

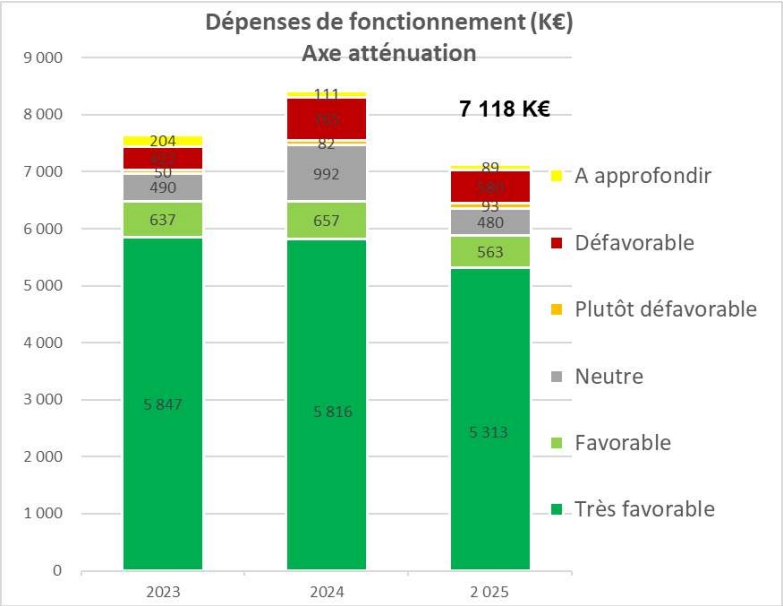
L'accompagnement technique des copropriétés pour s'équiper en bornes de recharge délégué à l'ALEC se poursuit avec 25 copropriétés accompagnées, ce qui a conduit au vote de travaux par 11 copropriétés.

En matière de qualité de l'air, en dehors de l'accompagnement à la mobilité faibles émissions, les principales dépenses de fonctionnement correspondent au financement des actions menées par **Atmo Auvergne-Rhône-Alpes** en matière de surveillance de la qualité de l'air et d'aide à la décision (mise en place et l'évaluation des politiques publiques d'amélioration de la qualité de l'air).

Par ailleurs, dans le domaine de l'énergie en matière de sobriété et efficacité énergétique, les dépenses en fonctionnement s'inscrivent dans le cadre du service public du conseil en énergie confié à la SPL ALEC :

- Le fonctionnement de l'espace d'accueil, labélisé « Espace Conseil France Rénov » : 5650 contacts ont été recensés en 2025 en augmentation de presque 5% par rapport à 2024 et plus de 1000 conseils personnalisés ont été rendus. Ce conseil concerne tant les maisons individuelles que les copropriétés.
- Le service « les Pros de la réno » mis en place en 2024 pour aider les professionnels de la rénovation thermique des logements de manière à bien conseiller leurs clients sur les aides mobilisables. Ce service a enregistré 600 conseils aux professionnels dans l'année (753 conseils en 2024 et 488 en 2023).
- L'accompagnement des communes : 39 communes sont accompagnées par l'ALEC dans le cadre de ce dispositif pour les aider à suivre leurs consommations énergétiques et à programmer les opérations de rénovation énergétique de leur patrimoine.
- La communication et les animations réalisées par l'ALEC notamment dans le cadre du mois de l'Energie qui a rassemblé, pour sa deuxième édition en février 2025, plus de 1100 participants (en légère augmentation par rapport à la première édition) avec 50 événements organisés sur toute la Métropole

Budget climat



Les dépenses sont en diminution en 2025, notamment les aides versées pour la qualité de l’Air et l’accompagnement ZFE (classées « Très favorables »).

FUNCTIONNEMENT - ANNEE 2025	(hors masse salariale)	Atténuation
Accompagnement au changement des pratiques du grand public vers la sobriété et l'efficacité énergétique		100%
Plan climat		100%
Accompagnement à la ZFE : convention de groupement mise en place de la ZFE sur le territoire, dispositif d'accompagnement des habitants touchés par la mise en place de la ZFE.		100%
Qualité de l'air en lien avec la Prime Air Bois (campagne de communication, enquête stratégique)		100%
Consommation d'électricité sur site (garantie origine renouvelable) pour les bornes de recharges pour les véhicules électriques (IRVE)		100%
Prestation de mise en place d'un dispositif d'aide à l'achat vélo		100%
Accompagnement copropriétés et maisons individuelles dispositif Mur Mur		100%
Prestation d'accompagnement pour l'installation de bornes de recharges pour les véhicules électriques (IRVE)		100%
Fonds de la fédération nationale pour l'accompagnement au changement de pratiques du grand public vers la sobriété et l'efficacité énergétique (reversement aux communes)		100%
Dépenses en lien avec l'opération qualité de l'air (dont cotisation ATMO)		100%
Maintenance des bornes de recharge		100%

Recettes de fonctionnement

Les recettes se répartissent entre les redevances versées par les concessionnaires gaz et électricité, les dividendes de la société GEG, les subventions apportées par l'ADEME, le fonds vert de l'Etat et l'ANAH au travers du pacte territorial du SPRH (service public de la rénovation de l'Habitat). Les usagers de la recharge de véhicules électriques financent le fonctionnement du service.

Ces recettes se répartissent ainsi dans les différents programmes :

- Accompagnement ZFE : 295 k€ de convention ADEME sur la qualité de l'air et fonds vert et 19 k€ de redevance versée par GEG et ENGIE pour l'occupation de fonciers métropolitains pour la distribution de GNV.
- Le fonctionnement des IRVE est financé à hauteur de 278 k€ par les usagers du service.
- Contrôle de concession : 5,07 millions d'€ de redevance de la part de GreenAlp pour l'essentiel et d'ENEDIS et GRDF.
- Energies renouvelables : 1,5 M d'€ de dividendes de GEG.
- Sobriété et efficacité énergétique et MurMur : les recettes s'élèvent à 527 K€ : 315 k€ proviennent d'ENEDIS et GEG dans le cadre de conventions spécifiques, 96 k€ proviennent de l'ANAH dans le cadre du pacte territorial, 102 k€ à la participation des communes au service d'accompagnement, 30 k€ de l'Ademe pour l'accompagnement des entreprises et 11 k€ d'ACTIS pour l'accompagnement des locataires du parc social.
- Le programme ELENA finance en fonctionnement l'accompagnement à la rénovation énergétique dans le cadre de MurMur : ce programme avec la BEI a été a été soldé en 2025, ce qui correspond à une recette de 213 k€ pour la copropriété et 231 k€ pour la maison individuelle
- En 2025, la plateforme CEE a rapporté 502 k€ dont 261 k€ a été reversé aux partenaires de la plateforme et 126 k€ ont financé MurMur copros.

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSE				RECETTE			
	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025
A COMPAGNEMENT ZFE	1244751	2117000	2222000	1907880	94692	136000	250000	161365
A DEVLO	586957	510000	970000	800526				
QUALITE DE L'AIR	889044	890000	880000	822885	0	307000	1488374	729774
A P2016_004 - QUALITE DE L'AIR	2740752	3517000	4082000	3531272	94692	443000	1743374	891139
A DEPRIME RENOV ENERGETIQUE	293557	475000	465000	320287	17123	64000	36640	36640
A DEVLO					150	0	0	0
ENERGIES RENOUVELABLES	1233911	651080	1279713	1279713	282446	670125	1873240	866686
EXTENSION DES RESEAUX ELECTRIQUES ET TELECOM	74479	30000	6823	5089				
FONDRISONS	228249	850000	610000	349854				
FONDS AUX COMMUNES	405900	1000000	790000	648292				
MUR MUR CO PROPRIETE	3495099	3040000	2740000	1987901	241807	164000	481000	556203
MUR MUR MAISONS INDIV					0	122000	0	0
MUR MUR MAISONS INDIVIDUELLES	1878250	1810885	1970029	1885909	47246	0	122000	122000
PLANIFICATION ENERGETIQUE	88342	100000	120000	112389	29540	21000	24940	39450
RECHARGE VEHICULES ELECTRIQUE	938379	1000000	666000	373119	38158	372625	625733	492064
A P2022_038 - TRANSITIONS ENERGETIQUES	8636166	8956945	8637365	6960532	657271	1413750	3163553	2112993
ENERGIES RENOUVELABLES	21400		0	0				
INVEST HORS APICP	21400		0	0				
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	11386317	12473945	12719365	10491804	751963	1856730	4906927	3004132

Dépenses d'investissement

Qualité de l'Air et mobilité électrique :

Concernant l'**accompagnement à la mobilité faibles émissions des acteurs économiques**, 68 aides financières à l'achat d'un véhicule faibles émissions (véhicule électrique, gaz ou vélo cargo) ont été versées à des entreprises pour un montant de 226 k€ (80 dossiers éligibles ont été déposés).

En ce qui concerne l'**accompagnement à la mobilité faibles émissions des particuliers**, 516 aides financières au renouvellement de véhicules ont été attribuées pour un montant de 1 628 k€ en 2025.

Toujours dans le domaine de l'accompagnement à la mobilité faibles émissions, 2 345 **Aides à l'achat de vélo**, complémentaires de celle du SMAG (suspendue en mai 2025) ont été versées en 2025 pour un montant de 752 k€.

Le dispositif « **Prime Air Bois** » permettant d'aider les ménages à renouveler leur appareil de chauffage au bois peu performants a conservé sa dynamique malgré la réduction du nombre d'appareils à renouveler et à la réduction du montant des aides nationales : 427 foyers ont bénéficié de cette aide en 2025 pour un montant

de 672 k€. L'accompagnement par la SPL ALEC pour animer et instruire ce dispositif correspond à une dépense de 150 k€.

Ce dispositif emblématique d'une politique publique d'amélioration de la qualité de l'air consolidée dans le temps est soutenu par l'ADEME.

Les travaux d'aménagement de stations et l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques répondent aux objectifs du schéma directeur adopté en 2023. En 2025, 45 points de charge ont été installés sur la voirie (20 de 22 ou 25 KW à recharge semi rapide et 25 de 7 KW plus lents).

Planification Energétique :

Le schéma directeur des Energies correspondant au volet Energie du PCAET a été actualisé en 2025 pour un coût de 112 k€ afin de donner une vision prospective à horizon 2035 et 2050 de l'évolution des consommations énergétiques du territoire et des énergies consommées en visant la neutralité carbone en 2050.

Energies renouvelables :

Pour développer les énergies renouvelables thermiques, la Métropole poursuit la gestion du fonds chaleur déléguée par l'ADEME. Ce dispositif permet de contribuer au développement des énergies renouvelables (biomasse, géothermie, solaire thermique) en subventionnant les acteurs du territoire (communes, entreprises, bailleurs, copropriétés) engagés dans ces projets : 21 projets ont été soutenus en 2025 (1 en solaire thermique, 4 en géothermie, 16 projets bois). Le nombre de projets soutenus est en augmentation chaque année. Les recettes sont équivalentes aux dépenses mais sont versées par l'ADEME avec un décalage dans le temps.

Par ailleurs, le dispositif d'aide au solaire thermique pour les maisons individuelles est stable avec 19 projets soutenus en 2025 comme les années précédentes.

Rénovation des bâtiments :

13 copropriétés, soit 509 logements (1286 en 2024), ont été financées par Grenoble-Alpes Métropole en 2025 pour leurs travaux de rénovation énergétique dans le cadre du dispositif Mur Mur Copropriétés.

Le niveau de dépenses sur l'AP Transitions en 2025 est constitué à la fois par le versement de subvention aux copropriétés ayant voté des travaux entre la fin de l'année 2024 et jusqu'au milieu de l'année 2025 (413 K€), mais aussi par le versement des soldes d'opérations débutées en 2022 (256 K€), année ayant connu une hausse notable de votes. Il est à noter que le montant financé en 2025 ne correspond pas au besoin réel de financement pour les copropriétés. En effet, aux 509 logements financés s'ajoutent 937 logements concernés par des votes de travaux en 2025 mais qui n'ont pu être pris en compte en raison d'un fort engorgement du guichet d'instruction des aides de l'Anah et de la Métropole. Ce besoin se reporte au BP2026.

Les dépenses 2025 sont également constituées, pour une part moindre, des aides à l'ingénierie pour les copropriétés pour les études préalables aux travaux (273k€) »

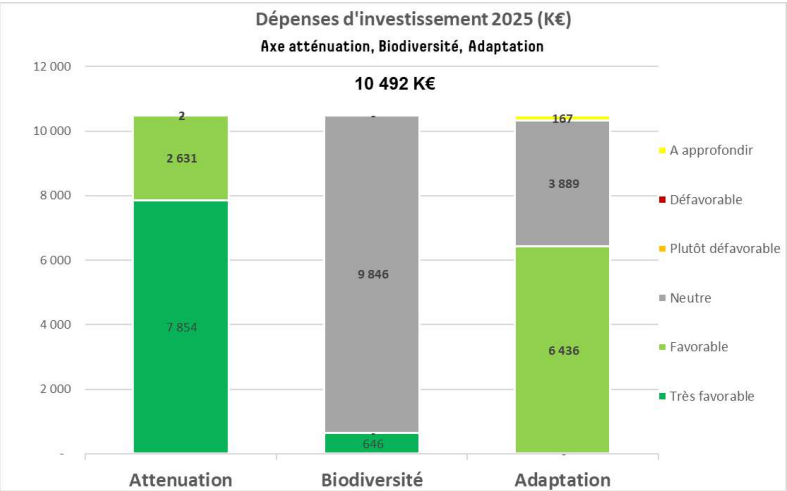
Pour la maison individuelle, 179 ménages ont reçu une aide aux diagnostics et 190 pour leurs travaux de rénovation.

Le nombre de chantiers réalisés est en diminution par rapport à 2024 (-10 %) en raison de l'augmentation du coût des rénovations et de la baisse importante des aides pour les ménages intermédiaires et supérieurs apportées par l'Etat dans le cadre de Ma Prime Rénov'.

Enfin, le dispositif Mur Mur a été étendu aux TPE/PME en 2021 pour inciter les entreprises à mettre en œuvre des travaux de rénovation de leur bâtiment et à améliorer l'efficacité énergétique de leur process.

En 2025, 24 entreprises ont pu bénéficier de ces aides, pour un montant global de 170 k€. Ce dispositif est fortement monté en puissance en 2025 puisque seulement 10 entreprises avaient bénéficié des aides métropolitaines en 2024.

Budget climat



Axe atténuation : Les aides Mur Mur versées pour isoler les logements, les copropriétés, les PME et associations sont classées « Très favorables »

Axe Biodiversité : Les dépenses sont classés « Neutres », car elles n'ont pas d'impact sur les sols, puisqu'il s'agit d'une réhabilitation de bâtiments existants, sans espaces extérieurs.

Axe Adaptation : Les aides Mur Mur sont classées « favorables » au titre des matériaux biosourcés utilisés pour l'amélioration du confort thermique en été.

INVESTISSEMENT - ANNEE 2025	Atténuation	Biodiversité	Adaptation
Dispositifs Mur Mur (copropriétés, maisons individuelles)	100%	100%	100%
Dispositifs Mur Mur (TPE, PME)	100%	100%	100%
Financement des énergies renouvelables (fonds de chaleur....)	100%	100%	100%
Prime Air Bois	100%	100%	100%
Aides à l'achat de vélos	100%	100%	100%
Aides versées pour la rénovation énergétique des PME	100%	100%	100%
Fonds de concours transition versé aux communes (PFFS)	100%	100%	100%
Fonds de concours piscines versé aux communes	100%	100%	100%
Accompagnement à la ZFE : aides versées aux particuliers selon les conditions de ressources du foyer pour le renouvellement de leur véhicule	100%	100%	100%
IRVE (installation de recharge de véhicules électriques) : raccordement électrique et pose de bornes	100%	100%	100%
Etude de planification énergétique : révision du schéma directeur de l'énergie	100%	100%	100%

Recettes d'investissement

Elles sont particulièrement importantes en 2025 avec 2,1 M d'€ perçus en recettes sur l'exercice pour la transition énergétique et 0,9 M d'€ pour la qualité de l'air, ces recettes n'étaient que de 1,8 M d'€ au total en 2024. Elles sont principalement constituées de subventions de l'ADEME qui participe au fonds Air Véhicule, à la Prime Air Bois et qui délègue le fonds chaleur à la Métropole, de l'Anah qui finance l'accompagnement à la rénovation énergétique des logements dans le cadre du pacte territorial et du fonds vert qui finance essentiellement des actions de qualité de l'air.

D'autres dispositifs permettent également de financer l'installation des bornes de recharge des véhicules électriques (DSIL, Advenir, H2020).

13.7.3 Programme 34- Autres services publics

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES				RECETTES			
	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025
CAVEAUX CIMETIERE					48 793	61 270	61 270	31 098
CIMETIERE	95 958	93 954	98 131	85 692	135 701	136 900	136 900	1 724 146
CREMATORIUM INTERCOMMUNAL	15 437	13 468	16 484	16 214	292 228	443 468	443 468	453 335
LUTTE CONTRE LA DIVAGATION ANIMALE	558 700	518 385	521 788	492 797	18 073	8 700	23 700	26 720
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	670 095	625 807	636 403	594 703	494 796	650 338	665 338	2 235 299

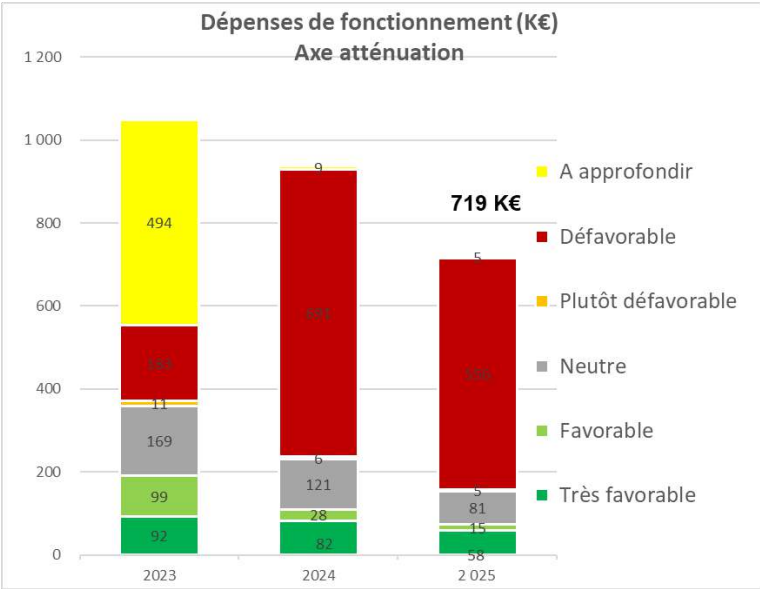
Dépenses de fonctionnement

Les dépenses récurrentes du cimetière intercommunal de Poizat sont liées à l'entretien et la maintenance du cimetière : marchés d'entretien des espaces verts et de collecte des déchets, contrat pour le contrôle d'accès, eau, électricité et petits travaux d'entretien.

La taxe foncière du crématorium est payée par la Métropole mais remboursée par la SEM PFI dans le cadre du contrat de DSP.

Concernant la lutte contre la divagation animale, les dépenses sont composées du marché de gestion de la fourrière métropolitaine, les dépenses combustibles, de travaux d'entretien, ainsi qu'une subvention versée à l'APAGI lauréate de l'AMI pour la gestion du refuge métropolitain.

Budget climat



Les dépenses classées « A approfondir » en 2023 concernent le contrat de gestion de la lutte contre la divagation animale, classé « Défavorable » pour 400 K€ /an.

FONCTIONNEMENT - ANNEE 2025 (hors masse salariale)	Atténuation
Frais d'organisation de la journée de la transition funéraire.	100%
Soutien aux associations de lutte contre la divagation animale	100%
Etude amélioration rejet des eaux à la fourrière animale	100%
Paieement de la taxe foncière du bâtiment crématorium	100%
Contrat de gestion de la lutte contre la divagation animale (récupération d'animaux sur la voie publique, soin animaux...)	100%
Entretien du cimetière	100%

Recettes de fonctionnement

Pour le cimetière, les recettes sont constituées d'une recette exceptionnelle liée au dividende exceptionnel versé par les PFI aux actionnaires (1,586 k€), de vente de concessions (82 k€), de concessions pré-aménagées avec un caveau et de badges d'accès. Une redevance de 55 k€ est perçue au titre de la DSP pour le contrôle de gestion du SEPF.

La redevance crématorium de la DSP est composée d'une part fixe de 258 k€ et d'une part variable de 12% du CA HT, soit 180,5 k€. Les recettes prennent également en compte le remboursement de la taxe foncière.

Concernant la lutte contre la divagation animale, la fourrière s'acquitte d'une redevance d'occupation de 23 k€ HT. Il est également encaissé une redevance annuelle liée à l'occupation de la toiture par une installation photovoltaïque.

INVESTISSEMENT

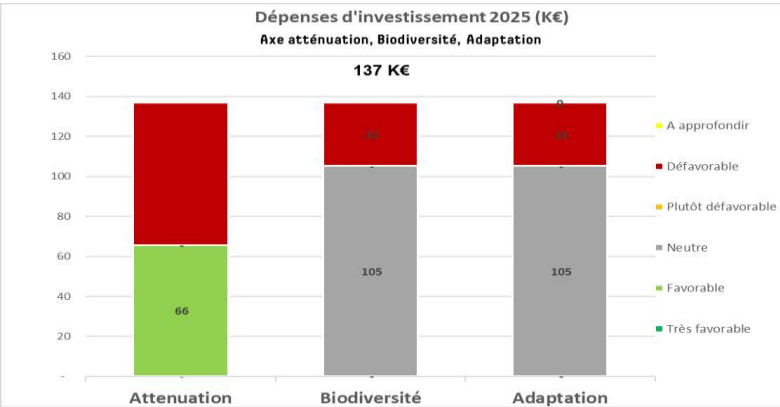
INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSE			
	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025
CAVEAUX CIMETIERE	42 876	0	0	0
CIMETIERE	376 500	99 000	92 500	70 609
CREMATORIUM INTERCOMMUNAL	63 771	172 100	168 700	19 259
EXTENSION CIMETIERE	39 886	50 000	30 000	18 384
REAMENAGEMENT CIMETIERE	14 692	10 400	1 400	1 378
AP2022_024 - EQUIPEMENTS FUNERAIRES	537 725	331 500	292 600	109 631
LUTTE CONTRE LA DIVAGATION ANIMALE	23 165	36 000	36 000	27 101
AP2022_032 - DIVAGATION ANIMALE	23 165	36 000	36 000	27 101
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	560 889	367 500	328 600	136 731

Dépenses d'investissement

Les dépenses sont composées de :

- Cimetière : travaux pour la stabilisation du sol et solde des marchés de travaux de reprise des murs de soutènement et prestations intellectuelles associées (maîtrise d'œuvre) ;
- Crématorium : travaux de sécurité (garde-corps) et solde des marchés de travaux de changement des fours ;
- Extension cimetière : étude programmatique ;
- Lutte contre la divagation animale : nouveaux parcs à chiens zone fourrière.

Budget climat



INVESTISSEMENT - ANNEE 2025	Atténuation	Biodiversité	Adaptation
Travaux, entretien maintenance :			
Travaux d'aménagement dans les allées du cimetière	100%	100%	100%
Mise en place tri au cimetière intercommunal	100%	100%	100%
Etude : projet d'extension cimetière naturel	100%	100%	100%
Travaux de réfection des fours du crématorium	100%	100%	100%
Etude associée aux travaux de récupération de la chaleur du crématorium	100%	100%	100%
Crématorium intercommunal : solde biens de retour (fin de contrat DSP)	100%	100%	100%
Travaux d'entretien au chenil	100%	100%	100%
Travaux d'agencements à la fourrière animale	100%	100%	100%

13.8 ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE, MONTAGNE ET FORETS

Avancement du PPI 2021-2030

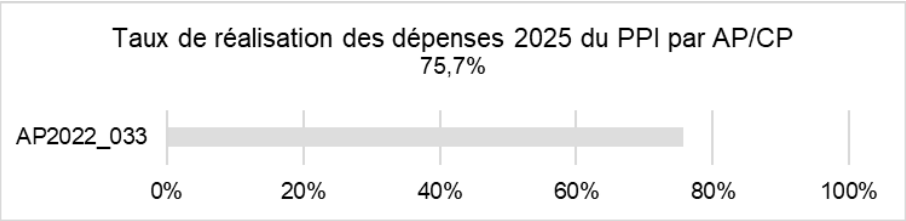
Dans le cadre du PPI 2021-2030, 9,8 M€ de dépenses sont inscrits au budget principal pour l'environnement, l'agriculture, la montagne et les forêts, correspondant à l'AP/CP Agriculture et biodiversité :

AP		Période	Montant total AP
AP2022_033	ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE	2022-2030	9 393

L'avancement du PPI au terme de l'exercice 2025, avec 5,0 M€ de dépenses réalisées entre 2021 et 2025 dont 925 k€ en 2024, atteint un taux de réalisation de 52 %, soit un retard d'avancement de 7 points qui se stabilise par rapport à 2024. Il s'explique principalement en raison du retard observé sur la réalisation de dessertes forestières.

Le bilan des dépenses de l'AP/CP est le suivant :

AP	CP voté 2025	Engagé 2025	Taux d'engag	Réalisé 2025	Taux de réalisation	Engag. non soldé	Dispo pour engag.	Reste à réaliser	Ratio de couverture
AP2022_033	1 222	948	78%	925	76%	23	4 705	4 729	5,1



13.8.1 Programme : P41 - Environnement, Montagne, Agriculture

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES				RECETTES			
	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025
AGRICULTURE ET TRANSITION ALIMENTAIRE	221 211	196 900	197 484	171 153	58 543	30 000	39 510	29 510
DISPOSITIFS MONTAGNE	63 419	111 300	92 076	91 099	0	0	13 000	6 720
EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT	316 945	345 650	335 326	326 600				
ESPACES AGRICOLES LA TAILLAT	0	10 500	11 130	7 330	0	4 383	4 383	1 249
FONCIERS ET BATIS AGRICOLES	16 498	14 110	14 989	14 988	17 038	16 550	16 550	18 404
FORET ET FILIERE BOIS	82 376	70 200	70 200	64 910				
PREVENTION DU BRUIT	89 284	37 500	42 000	41 951				
PROGRAMME FOOD TRAIL	57 384	40 000	27 000	26 290	0	13 000	27 003	44 075
SYND MIXTE ABATTOIRS	323 155	311 330	295 956	295 351	8 422	114 230	114 230	111 916
TRAME VERTE ET BLEUE BIODIVERSITE	141 789	147 000	142 646	136 346	51 126	29 757	29 757	7 425
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	1 312 062	1 284 490	1 228 807	1 176 019	135 130	207 920	244 433	219 299

Dépenses de fonctionnement

Conformément à la délibération cadre agriculture alimentation 2024-2030, l'action métropolitaine s'est portée en premier lieu sur la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers et le renouvellement des actifs agricoles.

Ainsi, au cœur des boucles de l'Isère, à Meylan, le site agricole de La Taillat incarne l'ambition métropolitaine en matière d'installation agricole et de transition agroécologique. Cette opération répond à la nécessité de protéger le foncier agricole, de relocaliser une agriculture nourricière et d'accompagner l'installation de nouveaux porteurs de projets dans des filières déficitaires.

Depuis 2019, le site a connu un développement important, passant d'une exploitation regroupant deux agriculteurs et des parcelles majoritairement en grande culture, à onze exploitations, rassemblant vingt agriculteurs en 2025 (dont deux GAEC), qui ont aujourd'hui leur siège sur le site. La Taillat se positionne également comme une véritable vitrine de la transition agroécologique, avec notamment la création d'un espace-test pour les porteurs de projets et d'un site d'expérimentation destiné à aider les agriculteurs à s'adapter au changement climatique. La convention avec la Chambre d'Agriculture, celle avec l'ADDEAR et le partenariat avec l'Atelier Paysan permettent à la fois de mettre en place cette vitrine et de diffuser ces expérimentations et enseignements sur l'ensemble du territoire.

C'est le cas notamment dans le cadre du PAEN « Drac-Vercors » où le programme d'action mis en place sur 10 communes et plus de 12.600 ha d'espaces agricoles, forestiers et naturels protégés par le dispositif fait la part belle aux actions de mobilisation et de restructuration foncière, ainsi qu'aux démarches d'amélioration des pratiques agricoles et aux actions de sensibilisation pour un partage équitable et respectueux des usages.

Ensuite, la valorisation des espaces agricoles passe par le développement de filières territoriales, notamment dans le cadre du Pôle agroalimentaire isérois (www.nosproduits-ishere.fr), qui a stabilisé à 1,5 M€ son Chiffre d'Affaires HT en 2025 grâce à la vente de 2131 produits référencés ISHERE, issus de 112 entreprises agricoles et 46 artisans adhérents.

Le soutien à l'abattoir, dans le cadre de la délégation de service public métropolitain au Syndicat Mixte Alpes Abattage, contribue également au développement de ces filières territoriales grâce à la mise à disposition aux éleveurs d'un outil de qualité, fiable sur le plan sanitaire et très engagé sur le respect de la condition animale. En 2025, la réalisation des études préalables à la création d'un nouvel outil de surgélation qui permettra d'étendre la gamme des produits manufacturés pour répondre aux demandes des habitants du territoire a été menée.

Enfin, la mobilisation des habitants-consommateurs demeure un axe important de l'intervention métropolitaine, à travers la mise en œuvre du Projet Alimentaire Inter Territorial (PAiT) dans lequel Grenoble Alpes Métropole est engagée au côté de 9 autres partenaires (Ville de Grenoble, CA Pays Voironnais, CC Le Grésivaudan, CC du Trièves, CC Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, PNR Vercors, PNR Chartreuse, Espace Belledonne et Chambre d'Agriculture de l'Isère).

Après un premier programme d'actions de 5 ans, les 10 partenaires du PAiT ont fait le choix de poursuivre ce projet de coopération en :

- Pérennisant l'animation et la capacité d'actions du collectif à travers un engagement formel (convention de partenariat pluriannuelle) ;
- Adoptant un programme d'actions transversal, du champ à l'assiette, pour la période 2025-2029.

L'Etat accorde également une fois de plus sa confiance aux partenaires en renouvelant la reconnaissance « Projet Alimentaire Territorial de niveau 2 » et en soutenant financièrement les actions menées.

Concernant la forêt, l'intervention métropolitaine s'articule autour de quatre axes principaux, en lien avec une dynamique interterritoriale regroupant tous les partenaires du grand bassin Grenoblois dans la démarche « Forêt Horizon 2030 ».

Dans ce cadre, il s'agit en premier lieu de favoriser la gestion durable des forêts et notamment celle des propriétés métropolitaines pour lesquelles la Métropole a fait réaliser un plan d'aménagement par l'Office National des Forêts. D'une durée de 20 ans, celui-ci définit les modalités de gestion durable des peuplements en tenant compte d'un ensemble de facteurs : adaptation des essences au changement climatique, préservation de la biodiversité, enjeu d'accueil du public, etc.

Il s'agit enfin d'accompagner le développement des filières bois territoriales (bois construction et bois énergie) grâce notamment au partenariat établi avec l'interprofession du bois (Fibois 38) et le CRPF pour la mobilisation et l'exploitation conjointe de parcelles publiques et privées dans les secteurs desservis par les nouvelles dessertes forestières réalisées dans le cadre du « schéma de desserte et de mobilisation des bois » métropolitain, qui a vu progresser en 2025 le projet très structurant dans le massif du Connex (communes de Saint-Georges de Commiers, Champ sur Drac, Notre-Dame de Mésage et Saint-Pierre de Mésage), avec l'obtention des financements auprès de l'Europe, de la Région et du Département.

Ces opérations agricoles ou forestières ont également pu bénéficier de soutiens complémentaires lorsqu'elles concernaient des communes de montagne. A titre d'exemple, le projet de rénovation de la cabane de berger sur l'alpage de Chamechaude à Sarcenas a été porté auprès du Plan pastoral territorial de Chartreuse et a obtenu un financement qui permettra la réalisation des travaux en 2026.

Par ailleurs, en lien avec les Parcs Naturels régionaux du Vercors et de Chartreuse et sa participation à l'espace Belledonne, la métropole a accompagné des projets en faveur d'un partage de l'espace respectueux des activités de chacun et a soutenu des actions facilitant l'accès à la montagne pour des publics en difficulté.

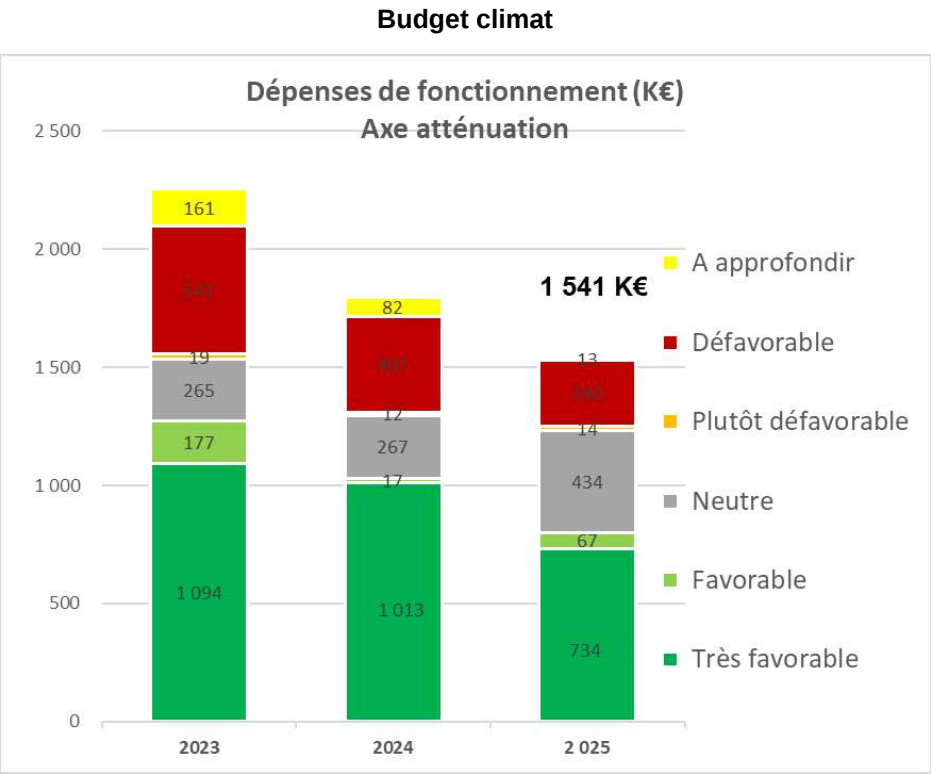
En 2025, Grenoble-Alpes Métropole a également engagé une participation active au projet européen SPADES (Soil Protection And Data Ecosystem for Sustainability), dédié à la connaissance, la protection et la restauration des sols. Ce programme, financé par l'Union européenne, vise à doter les collectivités de méthodes opérationnelles pour mieux intégrer la qualité des sols dans leurs politiques d'aménagement et de transition écologique.

Dans cette perspective, un diagnostic sur les connaissances actuelles des sols métropolitains et de leur prise en considération dans les politiques publiques a été mené avec le soutien des différentes institutions de recherche impliquées dans le projet. Les résultats ont été présentés aux autres territoires pilotes internationaux ainsi qu'à l'ensemble des partenaires du projet lors de la rencontre annuelle. Sur la base du diagnostic, des ateliers de co-construction seront organisés en 2026 avec les acteurs du territoire.

Enfin, en 2025, la Métropole a reconduit son soutien aux associations environnementales pour l'intégration aux politiques métropolitaines d'actions de protection et de valorisation du patrimoine naturel. A titre d'exemple, la mise en place d'un réseau d'agriculteurs favorables à l'accueil de la biodiversité sur leurs fermes et parcelles a été initiée.

Le 18 avril 2025, une première journée d'échanges « agriculture et biodiversité » a été organisée sur le site agricole de la Taillat. Cette journée a été riche d'échanges entre agriculteurs et agricultrices, naturalistes et représentants d'associations de protection de la nature.

Dans le courant de l'année, plusieurs fermes ont fait l'objet de diagnostics environnementaux, réalisés par les associations naturalistes partenaires de la Métropole.



Les dépenses totales sont en diminution, depuis 2023, notamment la masse salariale, ainsi que certaines dépenses classées « Très Favorables » : programme food trail, agriculture et transition alimentaire,

FONCTIONNEMENT - ANNEE 2025	(hors masse salariale)	Atténuation
Soutien aux associations pour l'éducation à l'environnement (dont défis des écoles)		100%
Agriculture et transition alimentaire pour PAiT, opération mois de la transition alimentaire, soutien au pôle agro-alimentaire et agriculture péri-urbaine		100%
Soutien aux associations Trame verte et bleue		100%
Forêts et filières bois		100%
Programme Food trail (pour un changement des comportements alimentaires)		100%
Dispositif montagne (cotisations aux PNR et espace Belledone).		100%
Taxe foncière du bâtiment syndicat mixte des abattoirs, subvention versée « accouité », dépenses liées au plan de prévention du bruit		100%
Participation versée au Syndicat mixte des abattoirs (bâtiment énergivore).		100%

Le soutien à la filière viande est classé « Défavorable ».

Recettes de fonctionnement

Concernant l'agriculture et l'alimentation, les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement de deux nouvelles conventions avec l'Etat pour le financement de l'animation et des actions du PAiT, et d'une convention avec le Département de l'Isère pour l'animation et les actions du PAEN.

Concernant la protection et la valorisation du patrimoine naturel, le programme européen SPADES est également une source non négligeable du financement de l'expertise métropolitaine sur le patrimoine naturel afin de protéger efficacement et valoriser au mieux les sols et les continuités écologiques du territoire.

Enfin, la Métropole perçoit les loyers des fermes intercommunales et la réversion de la taxe foncière de l'abattoir.

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSE				RECETTE			
	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025
AGRICULTURE ET TRANSITION ALIMENTAIRE	108 794	100 000	90 000	77 072				
DISPOSITIFS MONTAGNE	0	41 500	36 500	30 683				
ESPACES AGRICOLES LA TAILLAT	630 561	816 684	726 888	550 948	0	0	12 100	12 100
FONCIERS ET BATIS AGRICOLES	20 151	35 000	145 838	55 977				
FORET ET FILIERE BOIS	35 035	78 000	18 000	11 196	0	0	14 313	14 313
JARDINS ET APOICULTURE PARTAGES	7 935	20 000	20 000	14 392				
SYND MIXTE ABATTOIRS	273 287	181 000	179 790	179 790				
TRAME VERTE ET BLEUE BIODIVERSITE	63 141	6 400	5 124	5 038	141 135	0	14 000	14 000
AP2022_033 - AGRICULTURE ET BIODIVERSITE	1 138 904	1 278 584	1 222 140	925 095	141 135	0	40 413	40 413
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	1 138 904	1 278 584	1 222 140	925 095	141 135	0	40 413	40 413

Dépenses d'investissement

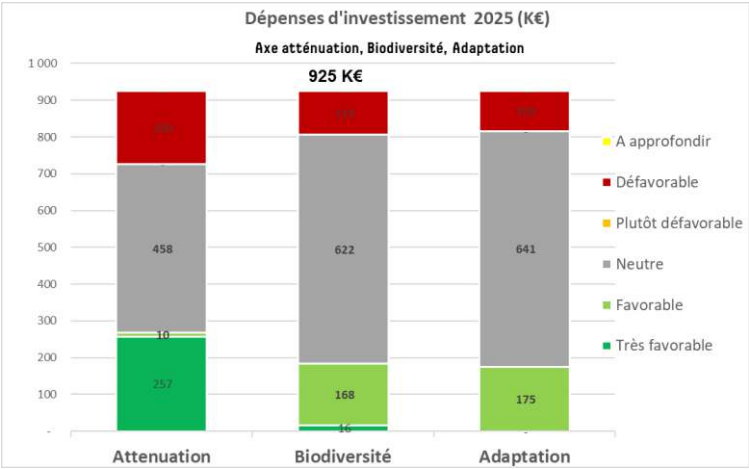
Sur le plan des acquisitions foncières, divers biens agricoles, en fin de portage EPFL, ont pu être acquis à Varcès et Vif.

Concernant les projets, la première pierre des travaux de réhabilitation de la « petite grange » sur le site de La Taillat a été posée. Ces travaux, qui s’achèveront courant 2026, permettront d’offrir de meilleures conditions de travail au GAEC de l’Entre Deux Chênes, tout en valorisant le bâti existant et en respectant les contraintes environnementales.

L’abattoir a continué sa modernisation avec la réhabilitation du système de traitement des eaux usées et la fin des investissements dédiés à l’amélioration de la condition animale.

La Métropole a poursuivi sa contribution à l’installation de nouveaux agriculteurs et la réalisation de projets d’amélioration agroenvironnementale, de gestion des coteaux et de développement de filières locales et de circuits courts des exploitants métropolitains dans le cadre de son appel à projets, qui a été reconduit jusqu’en septembre 2027.

Budget climat



INVESTISSEMENT - ANNEE 2025	Atténuation	Biodiversité	Adaptation
Travaux			
Travaux d'aménagement site de la Taillat (plantations, marres, parcelles...)	100%	60% 40%	60% 40%
Travaux d'aménagement site de la Taillat (réhabilitation d'une grange agricole)	100%	100%	100%
Syndicat mixte des abattoirs : travaux réalisés sur le dégrilleur	100%	100%	100%
Création d'une route forestière à Haute Jarrie	100%	40%	100%
Travaux d'aménagement à la ferme du murier	100%	100%	100%
Autres dépenses :			
Agriculture et transition alimentaire : subventions pour appel à projets sous conditions environnementales, aides aux agriculteurs pour l'adaptation au changement climatique, aides à l'installation agricole...	100%	60% 40%	60% 40%
Dispositifs montagne : frais d'études (pastoralisme, gestion durable, ...)	100%	100%	100%
Subventions pour les jardins Bio partagés	100%	100%	100%

13.9 RESSOURCES METROPOLITAINES

Avancement du PPI 2021-2030

Dans le cadre du PPI 2021-2030, un total de 179,8 M€ de dépenses sont inscrits au budget principal au titre des Ressources métropolitaines.

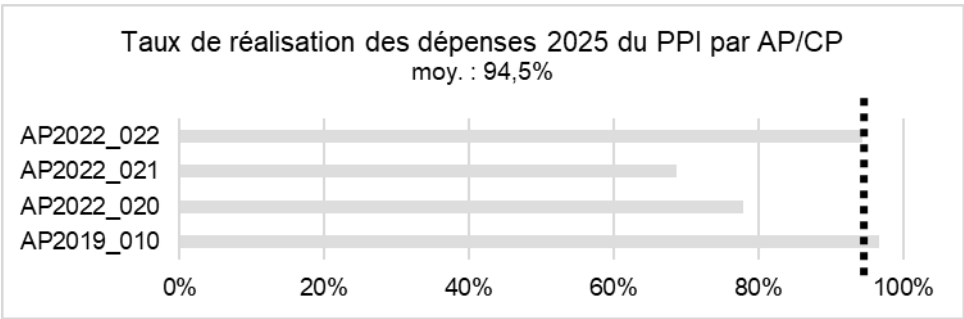
Quatre AP/CP sont concernées :

AP		Période	Montant total AP
AP2019_010	SIEGE DE LA METROPOLE	2019-2028	109 604
AP2022_020	LOCAUX ADMINISTRATIFS	2022-2030	12 820
AP2022_021	MOYENS MATERIELS	2022-2030	4 149
AP2022_022	SYSTEMES D INFORMATION	2022-2030	35 162

La réalisation du PPI est de 81,6 M€ entre 2021 et 2025 dont 17,4 M€ en 2025. L'avancement du PPI marque le pas sur l'exercice 2025 (45% au global contre 58% attendu) en raison du décalage de paiement à début 2026 d'importantes dépenses concernant le siège métropolitain.

Le bilan des dépenses des AP/CP est le suivant :

AP	CP voté 2025	Engagé 2025	Taux d'engag.	Réalisé 2025	Taux de réalisation	Engag. non soldé	Dispo pour engag.	Reste à réaliser	Ratio de couverture
AP2019_010	12 800	12 387	97%	12 386	97%	1	75 229	75 230	6,1
AP2022_020	1 227	972	79%	956	78%	16	2 753	2 770	2,9
AP2022_021	328	228	70%	225	69%	3	2 261	2 264	10,0
AP2022_022	4 086	3 915	96%	3 858	94%	57	17 864	17 922	4,6
TOTAL	18 441	17 503	95%	17 425	94,5%	77	98 108	98 185	5,6



13.9.1 Programme 51- Locaux administratifs

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES				RECETTES			
	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025
ALLIANCE	0		77 414	27 874				
ASSURANCE BATIMENTS SPECIFIQUES					100 576	102 588	102 588	99 496
AUTRES LOCAUX ADMINISTRATIFS	286 504	312 099	261 669	251 861	72 922	90 665	90 665	49 253
BATIMENT BALZAC	121 546	121 546	121 546	74 271				
BATIMENT CHANRION	139 077	134 366	128 598	125 913	197 255	202 649	197 610	201 415
BATIMENT DE BONNIE	366 180	368 593	414 783	413 954	233 149	255 838	235 875	241 439
BATIMENT EDITH THOMAS	200 504	175 905	178 287	176 244	373 762	373 397	353 541	357 130
BATIMENT HEBERT	425 779	460 186	317 547	312 757	492 342	573 873	563 521	535 119
BATIMENT LA CHANTOURNE	29 292	30 824	50 767	49 745	0		0	0
BATIMENT LE PRESIDENT	184 035	193 371	168 530	163 426	473 131	479 127	479 127	472 810
BATIMENT LE VERSEAU	232 542	358 161	318 315	312 105	45 060	43 187	42 918	39 424
BATIMENT MALRAUX	672 092	667 841	599 914	576 248	585 440	587 952	592 718	565 406
BATIMENT MANCRET	3		0	0	494		0	0
BATIMENT MARIE REYNOARD	327 284	516 124	722 418	713 842	17 263	16 757	16 757	15 946
BATIMENT PASTEUR	78 289	77 664	79 625	78 161				
BATIMENT VIZILLE	8 492	8 634	6 441	6 300	0	6 396	6 396	0
CHANRION VILLE	171 746	171 746	47 557	40 654				
LE FORUM	12 688	10 000	1 450	1 443	25 531		0	0
L OBIOU	15 914		0	0	0		0	445
LOCAUX PETIT POISAT	0	11 868	6 900	4 048	0		0	0
PARKING SILO MUTUALITE	165 981	142 750	121 993	117 501	0		0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	3 437 960	3 761 678	3 623 754	3 446 345	2 616 925	2 732 429	2 681 716	2 577 883

Dépenses de fonctionnement

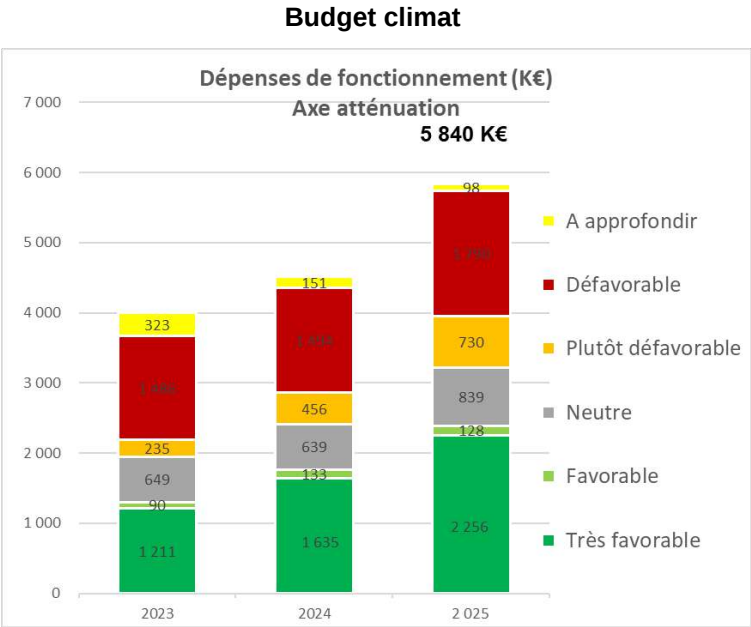
L'année 2025 s'inscrit dans la continuité des dépenses 2023/2024 de maintenance des bâtiments administratifs de la Métropole notamment maintenance réglementaire, maintenance corrective, frais de gardiennage et de contrôle d'accès.

Cette maîtrise des coûts est principalement due à :

- Une maîtrise des couts de l'énergie liée principalement au cout du KWH renégocié à l'occasion de la conclusion de nouveaux marchés ainsi qu'à une maîtrise des consommations d'énergie liées aux différentes actions de sobriété mise en place (décalage période de chauffe, travaux systématiques de mise en place de gestion technique de chauffage, information et communication auprès des usagers, ...) ;

- Une diminution du taux de pannes des installations du fait des campagnes antérieures de changement d'équipements techniques ;
- Une optimisation du nettoyage des locaux par la baisse des fréquences sur les prestations exceptionnelles (vitres, métallisation des sols, etc.).

Les différents postes budgétaires (fluides, maintenance, entretien général, sécurité et vidéo protection, taxe foncière et charges de copropriété) sont regroupés de manière analytique par bâtiment avec des coûts par agent assez hétérogènes dépendant des spécificités propres de chaque bâtiment.



FONCTIONNEMENT - ANNEE 2025 (hors masse salariale)		Atténuation	
Marchés d'électricité [garantie origine renouvelable],		100%	
Chauffage urbain (81% de chauffage EnR&R).		80%	20%
Taxe foncière sur les bâtiments, frais de gardiennage, locations immobilières (Caserne de Bonne....), eau et assainissement		100%	
Entretien et maintenance des bâtiments			100%
Nettoyage			100%
Charges locatives et de copropriétés			100%

La hausse des dépenses classées comme « défavorables » s'explique par l'augmentation des charges locatives et de copropriété entre 2024 et 2025.

Recettes de fonctionnement

Ces recettes concernent les refacturations des locaux liées à l'hébergement des services communs adressées à la ville et au CCAS de Grenoble, elles concernent également l'hébergement des personnels mis à disposition des budgets annexes et des syndicats SMMAG et SABF (cf. partie du rapport y afférent).

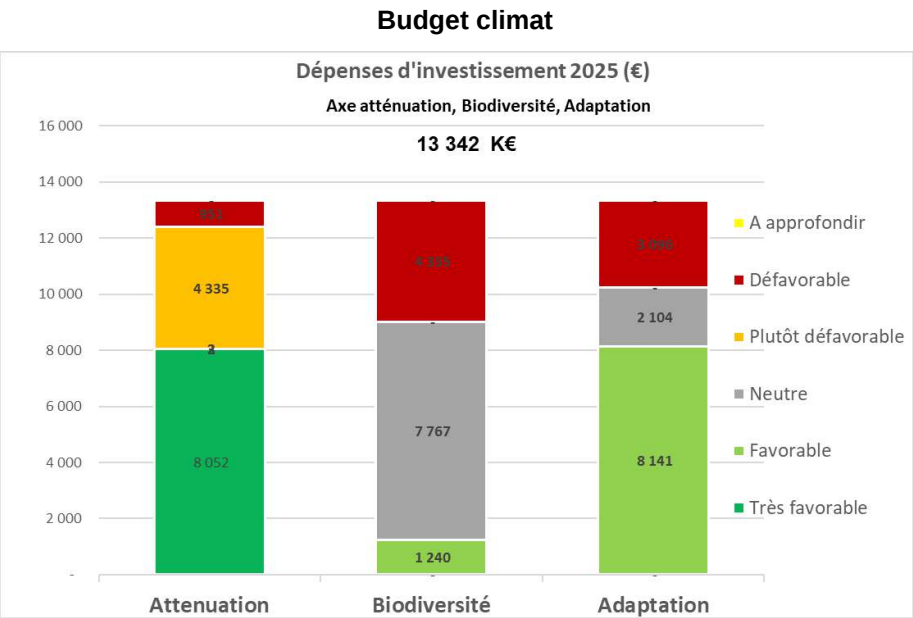
INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSE				RECETTE			
	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025
SIEGE METROPOLITAIN	6 986 181	21 500 000	12 800 000	12 386 024	6 741	0	300 000	353 659
AP2019_010 - SIEGE DE LA METROPOLE	6 986 181	21 500 000	12 800 000	12 386 024	6 741	0	300 000	353 659
AUTRES LOCAUX ADMINISTRATIFS	6 088	115 000	122 475	31 707				
BATIMENT CHANRON	14 475	310 000	289 356	288 837				
BATIMENT DE BONNE	0	5 000	17 820	17 774				
BATIMENT EDITH THOMAS	180 617	80 000	149 870	88 643				
BATIMENT HEBERT	35 286	162 000	143 350	112 236				
BATIMENT LA CHANTOURNE	110 075	10 000	8 625	0				
BATIMENT LE PRESIDENT	5 562	70 000	41 200	27 956				
BATIMENT MALRAUX	24 922	112 000	89 160	85 152				
BATIMENT MARIE REYNOARD	49 083	90 000	42 116	42 001				
BATIMENT PASTEUR	0	5 000	2 480	0				
BATIMENT VIZILLE	7 287	5 000	5 000	0				
LOCAUX PELDIS	520	0	16 348	16 348				
LOCAUX PRI POISAT	194 406	320 000	262 200	242 200				
SOIE DES BATIMENTS METROPOLITAINS	381 823	100 000	36 848	3 000	22 500	0	0	22 500
AP2022_020 - LOCAUX ADMINISTRATIFS	1 010 145	1 384 000	1 226 848	955 853	22 500	0	0	22 500
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	7 996 325	22 884 000	14 026 848	13 341 876	29 241	0	300 000	376 159

Dépenses d'investissement

En 2025, on constate une forte augmentation (+ 67%) dû à l'avancée du chantier du siège notamment la construction des 4 extensions et des 2 noyaux constituant les futures cages d'escaliers et ascenseurs. Les élévations des murs et planchers en béton armé sont donc quasiment terminés ainsi que la pose des platines permettant la future accroche des façades (pose à venir début 2026). Les travaux de purge des anciennes dalles et chapes sont en phase de finalisation. L'échéance de finalisation des travaux est confirmée pour fin 2027 conformément au planning initial.

- En 2025, les principales opérations de gros entretien-renouvellement sont :
- Aménagement du site du service funéraire sis à Poizat ;
 - Réfection des communs et des locaux sociaux du bâtiment Chanrion.



INVESTISSEMENT - ANNEE 2025	Atténuation	Biodiversité	Adaptation
Entretien maintenance :			
Gros Entretien Réparations (GER) de l'ensemble des bâtiments métropolitains (Malraux, Le Président, Edith Thomas, La Chantourne, Chanrion, Marie Reynoard...)	100%	100%	100%
Travaux bâtiments :			
Etudes et travaux : Futur siège métropolitain	85%35%	55%35%	65%10%25%
Travaux électriques et informatiques sur le local Mission funéraire Poizat	100%	100%	100%
Autres dépenses :			
Mobilier de bureau	7%2e main30%	100%	100%
Achats de vélos électriques, vélo cargos	100%	100%	100%

Les dépenses liées à la construction du futur siège métropolitain représentent 12.4 M€ sur 13.3 M€ en 2025 :

- **Axe Biodiversité** : les dépenses classées « Favorables » sont estimées à 10% du projet
Comme par exemple : la végétalisation des espaces verts, la plantation de 25 arbres, la conservation d'espaces pleine terre à 45% (4600 m2), les toitures végétalisées (950 m2), la préservation des éléments naturels existants, les solutions de prise en compte des espèces du bâti (cavités, nichoirs, gîtes, etc), le respect des continuités écologiques, le diagnostic biodiversité réalisé.
Les dépenses liées à l'extension avec artificialisation des sols sont classées « Défavorables » pour 35% du projet.

- **Axe adaptation** : les dépenses classées « Favorables » sont estimées à 65% du projet.
Comme par exemple : la végétalisation, les toitures végétalisées (950 m2), la dés imperméabilisation des sols, la gestion des eaux pluviales (zéro rejet / réseau assainissement, taux imperméabilisation 57%, 536m2 dispositifs infiltrations / pluie trentennale, bassins de rétention), les travaux, équipements et matériaux contribuant au confort d'été (haute Isolation thermique, protections solaires, triple vitrage, bâtiment blanc, énergie renouvelable: panneaux photovoltaïques, cloacothermie : rafraîchissement passif....).
Les dépenses sans critère d'adaptation, sont classées « Défavorables » pour 25% du projet.

13.9.2 Programme 52- Ressources Humaines

Les dépenses relatives à la masse salariale et aux indemnités des élus sont présentées dans la partie générale du rapport de présentation.

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES				RECETTES			
	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025
ACCOMPAGNEMENT ET PREVENTION	112 085	122 400	140 045	102 953	1 073 271	918 000	918 000	1 259 072
CARRIERE REMUNERATION ET GESTION SOCIALE	220 316	214 580	192 720	125 488	0		0	2 286
DECHETS COLLECTE TRAITEMENT REMBOURSEMENTS DE FRAIS					3 372 752	3 427 849	3 108 530	3 108 529
DISPOSITIFS BOUGER AU TRAVAIL	126 149	137 500	137 500	133 068				
FONDS D'AIDES SOCIALES EXCEPTIONNELLES	6 067	15 000	15 000	6 033	20		0	0
FORMATIONS ET COLLOQUES	982 731	860 390	799 739	734 084	4 767	70 034	70 034	11 793
FRAIS DE DEPLACEMENT	51 508	222 000	263 208	199 328	0		0	584
GEMAPI REMBOURSEMENTS DE FRAIS					221 491	222 093	223 551	223 550
GROUPEMENT FERME D UTILISATEURS REMBOURSEMENTS DE FRAIS					135 192	140 114	133 254	132 994
GROUPE D ELUS	1 978 987	1 961 000	2 032 250	1 969 289	226 872	229 594	225 260	225 261
HANDICAP	37 742	56 000	35 483	19 810	174 088		0	9 139
INSTANCES ET ASSURANCE	804 034	900 521	900 521	888 995				
INTEGRITE DES AGENTS	36 960		0	0	315 000		0	0
INTERVENTION EQUIPE RECLASSEMENT	52 436	59 450	60 660	39 979				
LOCALS ECONOMIQUES REMBOURSEMENTS DE FRAIS					360 904	298 158	290 923	290 925
MANAGEMENT ORGANISATION	228 519	91 700	91 700	50 525	2 535		0	0
PERSONNEL HORS MASSE SALARIALE	1 453 097	475 119	507 722	441 782	820 804	125 000	125 000	505 382
PERSONNEL MASSE SALARIALE	78 916 687	81 598 342	81 634 125	78 418 271	1 671 836	1 709 987	2 243 329	2 535 294
PHOTOVOLTAIQUE REMBOURSEMENTS DE FRAIS					93 608	93 751	95 517	95 517
PREVENTION RISQUES PROFESSIONNELS	99 597	52 061	55 106	54 906	119 045	54 061	54 061	56 876
RECRUTEMENT ET MOBILITE	160 329	102 000	102 000	74 989				
REGIE ASSAINISSEMENT MISE A DISPO PERSONNEL					3 676 038	3 598 016	3 595 404	3 137 951
REGIE EAU POTABLE MISE A DISPO PERSONNEL					4 443 283	4 685 381	4 893 340	3 926 081
REMBOURSEMENT PERSONNEL SC HORS MASSE SALARIALE	0		1 645	1 547	0		0	0
RESEAU DE CHALEUR REMBOURSEMENTS DE FRAIS					629 774	636 048	626 322	626 322
SABF MISE A DISPO PERSONNEL					444 089	456 705	456 705	462 891
SERVICES COMMUNS MAD PERSONNEL	0		39 717	39 716	6 506 307	7 129 723	6 796 783	6 907 055
SMMAG MISE A DISPO PERSONNEL					1 709 446	1 217 049	1 217 049	1 296 282
STATIONNEMENT EN OUVRAGE REMBOURSEMENTS DE FRAIS					225 948	226 305	227 241	227 239
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	85 267 244	86 868 063	87 009 140	83 300 763	26 227 069	25 237 868	25 300 303	25 041 021

Dépenses de fonctionnement

Hors masse salariale les dépenses de fonctionnement de la politique sont portées par la DRH et la direction santé et se répartissent en plusieurs grandes catégories :

- Les dépenses relatives aux actions de prévention des risques professionnels et de la médecine du travail

Les dépenses du budget accompagnement santé s'élève à 103 K€ en 2025. Il a permis de contribuer au lancement d'une enquête qualité de vie au travail auprès des agents métropolitains et à l'accompagnement dans sa démarche de structuration de la prévention des risques psycho sociaux ainsi que la poursuite des accompagnements psy auprès des agents de la collectivité. Une partie de ce budget est allouée aux dépenses relatives aux petites fournitures/ consommables de la médecine préventive (service commun). Vient s'ajouter les dépenses au chapitre 012 – charges de personnel (hors masse salariale) pour les examens, radios, bilans sanguins et médecins experts/agrées pour un montant de 44 K€. Une dépense de 6 K€ concerne le service social (FASEM).

Les dépenses de prévention des risques (55 K€) ont été en grande majorité utilisées dans le cadre de la démarche du PAPIPACT et de la réglementation addiction (service commun).

La métropole déploie une politique handicap orientée vers plus de 200 agents en situation de handicap au sein de la collectivité. Elles se décomposent en plusieurs types de dépenses : aménagements de postes de travail, aides à la formation auprès des apprentis, indemnité des apprentis en situation de handicap, remboursement d'appareillages auditifs, accompagnements individuels, évaluations de potentiels professionnels, maintien dans l'emploi, Le montant des dépenses, en fonctionnement et investissement (inscrites au sein du programme P56 Moyens collectifs), s'élève à 50 K€, auxquelles s'ajoutent 102 K€ de frais de personnel (Auxiliaire vie pro et apprentis).

Ces dépenses sont en partie couvertes par des recettes dans le cadre de la convention tripartite et triennale avec le Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Aucune recette n'a été perçue en 2025 car le bilan final de cette convention est transmis au FIPHFP en mars 2026 et les recettes seront perçues début second semestre 2026. Elles devraient s'élever à 106 K€.

Afin de lutter contre l'absentéisme et la détection des pathologies, le dispositif bouger au travail permet aux agents d'être durables dans leur travail : actions ciblées auprès de plus de 560 agents sédentaires et ainsi que l'accompagnement de 10 équipes techniques en lien avec les métiers à risque. Au total 133 k€ ont été consacrés au dispositif en 2025.

Ces dépenses contribuent à la préservation de la santé des agents métropolitains et indirectement à prévenir l'absentéisme et ont un impact positif à moyen terme. Si cet impact est difficile à chiffrer de manière précise, les bilans réalisés sur le dispositif sur les populations bénéficiaires démontrent une amélioration générale de leur état de santé et une prise en compte individuelle sur des périmètres tels que la nutrition, le sommeil, la gestion du stress, qui en renforce les bénéfices.

Une évaluation ciblée de l'impact du dispositif sur l'absentéisme a mis en évidence qu'il a permis de réduire significativement l'absentéisme et les accidents du travail. La cohorte participante enregistre en moyenne 3,5 jours d'absence par an et par agent, contre 65,5 jours pour la cohorte non participante, soit 3 109 jours d'absence évités et une économie estimée à 438 369 €. Le coût du dispositif s'élève à 203 911 €, en incluant les prestations des cours d'activité physique, la location des salles, les bilans de santé et de condition physique, l'organisation des événements santé, ainsi que la masse salariale liée aux contrats de projet et aux éducateurs sportifs. Ainsi, les gains générés par la diminution de l'absentéisme dépassent largement le coût du dispositif, avec un gain net estimé à 234 458 € par an pour la collectivité.

La gestion de l'absentéisme comprend la participation au CDG38 au titre des instances médicales, intervention de l'ACFI.

Les dépenses en 2025 représentent : 849 K€ pour l'assurance statutaire (soit 65% du budget de la direction santé), 37 K€ pour les instances CDG38 et 6 K€ pour l'ACFI (3 392 € refacturés à la Ville de Grenoble et 2 934 € dépenses métropole). A noter que les dépenses d'assurance statutaire sont équilibrées par des recettes alimentant directement la masse salariale pour la prise en charge des indemnités journalières et frais médicaux liés aux situations d'accidents du travail et de maladie professionnelle qui représentent 1,2 M€.

Les autres dépenses de fonctionnement (40 K€) concernent les dépenses liées aux moyens de fonctionnement de l'équipe de personnel en reclassement qui opèrent différentes missions (entretien général, entretien des espaces verts, réparation des vélos du pool de vélo métropolitain...) qui permettent des économies de frais généraux par ailleurs. Mais également les dépenses relatives à l'animation de la politique de prévention des risques professionnels.

- Les dépenses relatives aux frais de formation

L'exécution budgétaire des dépenses de formation et colloques est marquée par un montant de dépenses de 734 k€, en diminution par rapport à 2024.

L'année 2024 avait été marquée, en effet, par la mise en place d'un volume de formation important à destination des salariés issus des transferts de la SPL Eaux de Grenoble (formations sécurité notamment). L'année 2025 marque un retour à un rythme de dépenses dans la tendance des exercices antérieurs.

La cotisation de Grenoble-Alpes Métropole au CNFPT s'élève pour 2025 à 512 k€. La Métropole valorise cette contribution significative en recentrant les formations sur celles proposées par le CNFPT. Il subsiste des formations très spécifiques liés à des techniques ou à des procédures-métiers assurées par des organismes extérieurs.

Parmi les dépenses de formation, trois axes sont prépondérants : l'axe 2 – sécurité prévention au travail- l'axe 4 – adapter les compétences à l'évolution des métiers- et l'axe 6 – sensibilisation aux grandes causes et nouveau contexte -.

Ces 3 axes représentent respectivement 17%, 35% et 21% des dépenses. Dans la part de ces dépenses, l'axe 6 est en progression par rapport en 2024. Il concerne les actions de sensibilisation à la cyber sécurité, à l'égalité, à la déontologie.

Par ailleurs, l'effort d'accueil des apprentis toutes formations confondues (du CAP au Master) a été maintenu en 2025. En effet, en 2025, la collectivité a accompagné 48 apprentis. La prise en charge du CNFPT des frais pédagogiques est en tendance revue à la baisse. L'effort de Grenoble-Alpes Métropole représente près de 60 % du coût total de ces frais.

- *Sur les autres dépenses RH*

La ligne Carrière rémunération et gestion sociale se caractérise également par une diminution entre CA 2024 et 2025 et s'élève à 125 k€ en 2025.

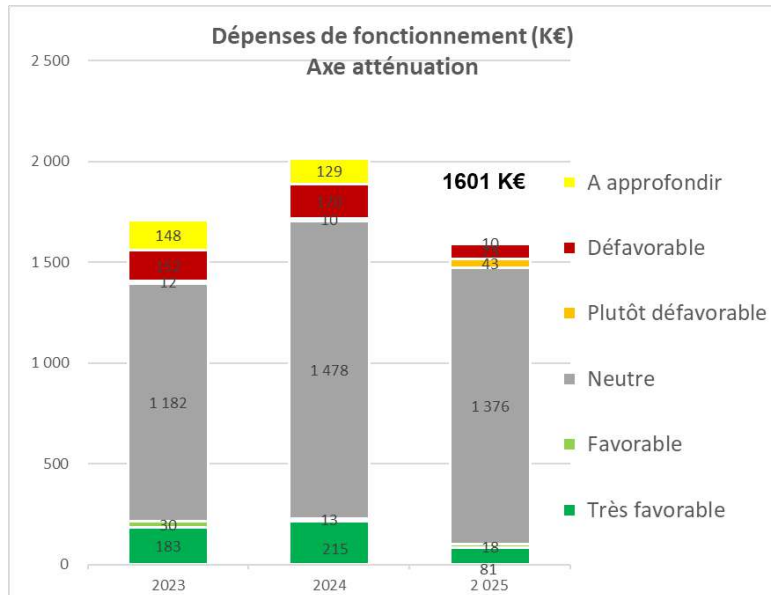
En effet, l'année 2024 avait vu le déploiement de l'AMO concernant la mise en place du nouveau contrat de prévoyance.

La ligne recrutement et mobilités s'élève à 74 k€, également en diminution par rapport au CA 2024 Cette diminution reflète le choix d'un moindre recours aux prestataires externes pour assurer des recrutements qui s'appuient désormais quasi exclusivement sur les chargés de recrutement de la métropole.

- **SUR LES DEPENSES DE FRAIS DE DEPLACEMENTS**

- L'année 2025 a été marquée par une diminution de 33% de l'enveloppe frais de déplacement s'établissant ainsi à 212k€.
- Crédits qui comprennent désormais les frais avancés et remboursés aux agents ainsi que les frais du marché « Voyageur » ; dont la répartition et le suivi sont assurés par une enveloppe par pôle

Budget climat



FONCTIONNEMENT - ANNEE 2025 (hors masse salariale)	Atténuation
Déplacements réalisés dans le cadre de formations avec l'utilisation des transports en commun ou du train (marché billetterie)	TC
Déplacements (marché billetterie)	Train 55% Hotel 40% Voiture, avion 5%
Formations (2% : en faveur de la transition)	2%
Assurances	98%
Dispositif Bouger au Travail	100%
Dépenses liées à l'opération management organisationnel	100%
Achat de petites fournitures, vêtements de travail	100%
Achat de bons cadeaux pour le Noël des enfants du personnel	100%
Mise sous pli courrier (Yello, fiches de paie....)	100%

Recettes de fonctionnement

✓ Pour la santé, prévention et sécurité au travail

Les recettes sont composées :

- Des recettes handicap du FIPHFP de 9 K€ en 2025 car le reliquat des recettes des dépenses handicap 2025 ainsi que le versement de la recette de la 1^{ère} année de nouvelle convention seront perçues en 2026 ;
- De la refacturation à la ville de Grenoble des dépenses relatives aux services communs s'élevant à 47 K€ ;
- De la refacturation auprès du SMMAG qui s'élèvent à 4 K€ en lien avec le dispositif bouger au travail ;
- Les recettes de l'assurance statutaire au 31 décembre 2025 (avec reliquat 2023-2024) s'élèvent sur 2025 à 1,2 M€ (RELYENS pour 1,1 M€ et Gras Savoye – WTW pour 0,1 M€).

✓ Pour les Ressources Humaines

Les recettes sont principalement issues de la refacturation de la masse salariale pour les agentes et agents sous convention de mise à disposition ou en lien avec des détachements. Les ajustements de recettes d'un exercice sur l'autre sont liées aux évolutions des rémunérations des personnels concernés ainsi que de leur taux de mise à disposition. Les recettes liées aux apprentis suivent les tendances constatées les années précédentes et sont en diminution compte tenu de la modification des règles de financement par le CNFPT.

Sont également retracées dans ce programme les refacturations de charges de personnels supportées par la Métropole au titre du portage des services communs.

13.9.3 Programme 54- Communication

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES				RECETTES			
	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025
COMM INTERNE EVENEMENTIEL	46 038	64 000	90 961	72 842				
COMM INTERNE SUPPORTS	18 219	22 280	27 780	17 490				
COMMUNICATION BA					378 799	386 141	247 135	247 136
COMMUNICATION GENERALE	433 277	163 000	443 647	432 380	122 181		0	0
COMMUNICATION NUMERIQUE	54 996	50 000	28 455	19 526	883		0	0
COMMUNICATION PARTENARIATS	1 180 152	551 500	611 956	602 865	0		0	0
COMMUNICATION PUBLICITES	44 992	189 000	88 458	86 965				
JOURNAL METROPOLE MAG	298 782	320 000	250 408	248 936				
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	2 076 456	1 359 780	1 541 665	1 481 003	501 863	386 141	247 135	247 136

Dépenses de fonctionnement

Les crédits dans le domaine de la communication permettent de promouvoir l’image de la Métropole par des actions récurrentes ou ponctuelles.

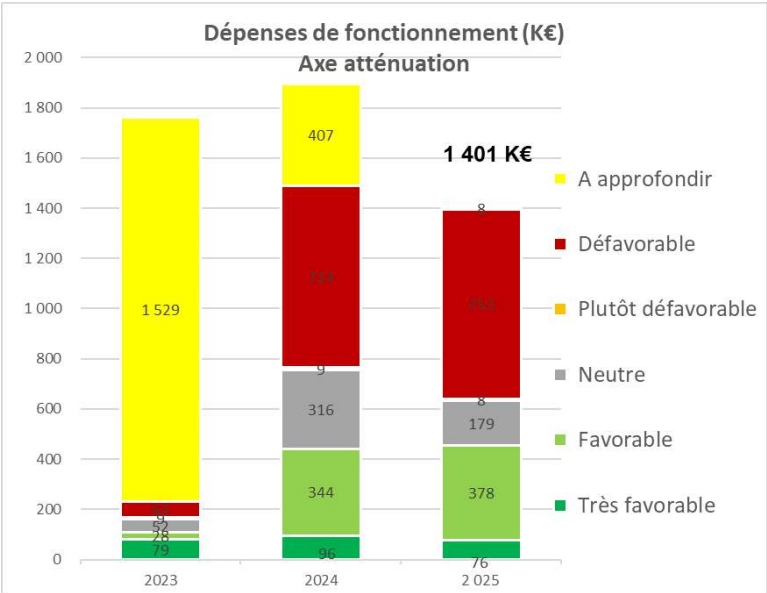
Les principales actions sont :

- ✚ La publication du magazine « Métropole Mag » (cinq numéros),
- ✚ Le développement d'outils numériques (évolution sites internet, accroissement de la présence sur les réseaux sociaux, ...),
- ✚ Les partenariats avec différents clubs sportifs,
- ✚ Lancement et conduite des différentes campagnes de communication thématiques sur les actions et politiques de la Métropole.

Les crédits dédiés à la communication interne sont principalement affectés à :

- ✚ La coordination de l'écosystème de communication interne notamment par les réseaux (référénts CI, assistantes administratives...) et par la mise en place de visites sur les sites techniques ;
- ✚ Aux outils d'information : parution de 5 numéros du Journal interne 8 pages, intranet et affichage. En 2025, un numéro spécial 10 ans de 12 pages a été publié en avril à la place du numéro habituel ;
- ✚ Aux 2 principales actions évènementielles protocolaires : cérémonie des vœux et cérémonie des médaillés et retraités. Nouveauté cette année, la prise en charge et l'organisation du Noël des enfants.

Budget climat



FONCTIONNEMENT - ANNEE 2025 (hors masse salariale)	Atténuation
Journal Métropole Mag Au titre de la sensibilisation à l'environnement	100%
Dépenses liées l'organisation du Libé Tour et autres réceptions événements en lien avec la transition	100%
Partenariats avec les radios locales et TéléGrenoble.	100%
Partenariats avec les clubs sportifs (FCG Rugby, GF 38, GMH 38 Hockey).	100%
Actions de communication ne générant pas de déplacement	100%
Evénementiels (dont 10 ans de la Métro) générant des déplacements	100%

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent au remboursement par les budgets annexes des frais engagés par le Budget Principal pour leurs comptes à hauteur de 247 k€.

13.9.4 Programme 55- Systèmes d'information

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES				RECETTES			
	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025
EXPLOITATION SYSTEMES	548 714	529 020	400 514	393 163	45 152	406 662	406 662	74 431
GESTION RELATION CITOYENNE	53 349	52 000	53 794	53 794	0	18 200	18 200	0
OUTILS ADMINISTRATION GENERALE	581 876	526 527	575 049	569 550	1 554 250	299 918	299 918	1 550 785
OUTILS COMMUNICATION NUMERIQUE	196 035	220 755	206 749	206 746	0	73 534	73 534	0
OUTILS DU DECISIONNEL	25 731	22 000	23 238	23 238	0	14 058	14 058	0
OUTILS INFORMATIQUES FINANCES	185 747	255 100	225 071	225 071	0	33 159	33 159	0
OUTILS INFORMATIQUES PATRIMOINE	96 865	206 700	131 353	131 353	0	107 160	107 160	0
OUTILS INFORMATIQUES RH	314 291	256 800	239 168	218 955	0	63 500	63 500	0
POSTES DE TRAVAIL INFORMATIQUE	106 307	119 600	113 765	113 317	0	17 388	17 388	0
RESEAUX INFORMATIQUES ET TELECOM	530 230	618 600	782 249	632 334	0	118 887	118 887	0
RESSOURCES INFORMATIQUES	1 321 022	1 338 601	1 494 357	1 446 249	209 201	766 988	766 988	205 371
SECURITE INFORMATIQUE	220 753	216 340	120 813	69 749	0	629 657	629 657	477 575
SYSTEME D INFORMATION TERRITORIAL	219 217	197 376	231 158	230 691	30 952	36 214	35 386	29 386
SYSTEMES D INFORMATIONS BA					653 703	661 288	608 356	610 404
SYSTEMES INFORMATIONS SERVICES COMMUNS	0		1 250	1 180	156 464	131 935	129 811	139 614
TOPOGRAPHIE	5 673	8 520	5 600	5 600	88 100	73 000	53 000	93 988
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	4 405 809	4 567 939	4 604 128	4 320 990	2 737 822	3 451 548	3 375 664	3 181 554

Dépenses de fonctionnement

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses nécessaires à la continuité et à la qualité des services au quotidien. Il couvre notamment les charges récurrentes telles que les contrats logiciels et leur maintenance, les prestations de support, les abonnements, ainsi que les coûts d'exploitation des infrastructures. Ces éléments permettent d'assurer la disponibilité, la sécurité et l'évolution des outils et services utilisés, tout en garantissant le bon fonctionnement opérationnel de l'organisation.

Les dépenses de fonctionnement 2025 sont en retrait par rapport à 2024 (~ -1,925 %) grâce à des choix internes de redirections et de modification dans la planification.

Pour autant, en 2025, les renouvellements de marché de logiciels se sont traduits globalement par une hausse des coûts de maintenance, liée, en partie, à l'évolution de l'indice de référence Syntec. Cette tendance est par ailleurs renforcée par une évolution des modalités contractuelles imposées par les éditeurs : bascule progressive vers des modèles en abonnement (SaaS), facturation à l'usage ou au nombre d'utilisateurs, intégration accrue de services dans les contrats (support, mises à jour continues), ainsi que des conditions de révision tarifaire plus fréquentes

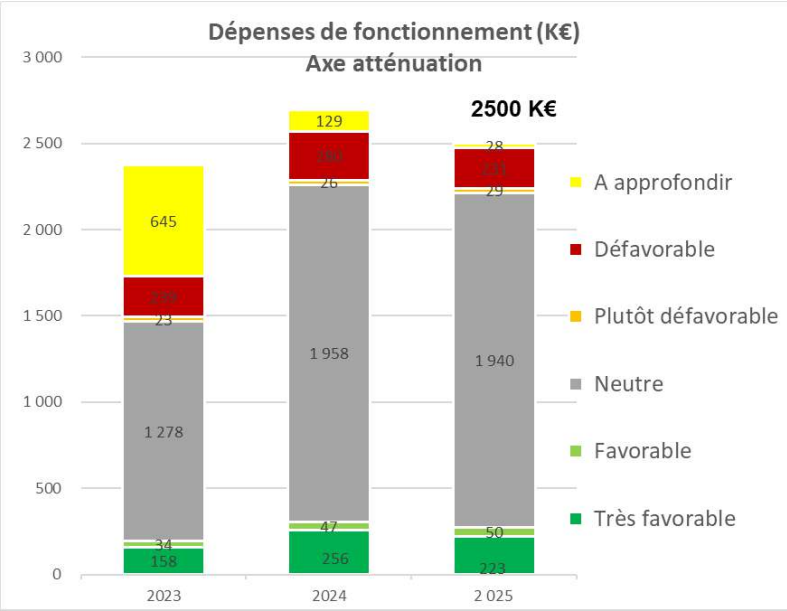
et moins prévisibles. Ces transformations contribuent globalement à une augmentation structurelle et à une moindre maîtrise des coûts dans la durée.

D'autre part les dépenses liées au parc d'impression sont, depuis leur changement d'affectation (de Centre d'impression à Systèmes d'information) en 2024, pour la première fois en année pleine côté DSI, ce qui affiche une majoration des coûts.

Concernant la cyber sécurité suite à des acquisitions pluriannuelles en 2024, l'année 2025 a été dédiée à la configuration et l'exploitation de ces systèmes d'où une baisse des dépenses.

Les dépenses en système d'information territorial et en topographie ont permis de maintenir la maintenance du système tant pour la gestion du système de bases de données que pour les outils géomatiques.

Budget climat



FONCTIONNEMENT - ANNEE 2025 (hors masse salariale)		Atténuation	
Infogérance, maintenance des applications et du matériel informatique, licences abonnements... Télécommunications Achats de fournitures informatiques (adaptateurs, claviers, souris...).		100%	
		100%	
			100%

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent au remboursement par la Ville de Grenoble, le Centre Communal d’Action Sociale de Grenoble et le SMMAG des frais engagés par le service commun pour leur compte, selon des clefs de répartition prévues dans la convention de service commun.

Une recette exceptionnelle a été perçue en 2025 pour le volet « sécurité informatique » sous la forme d’une subvention dans le cadre du Plan France 2030 : stratégie d'accélération cyber sécurité.

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSE				RECETTE			
	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025
EXPLOITATION SYSTEMES	1 574 895	460 485	1 074 453	1 073 813	1 781 086	557 399	557 399	1 511 539
GESTION RELATION CITOYENNE	36 714	80 000	77 874	77 874	0	40 000	40 000	0
OUTILS ADMINISTRATION GENERALE	75 138	285 300	176 889	176 889	0	145 456	145 456	0
OUTILS COMMUNICATION NUMERIQUE	230 040	275 900	123 472	123 472	0	27 746	27 746	0
OUTILS DU DECISIONNEL	56 397	226 920	18 000	18 000	0	121 518	121 518	0
OUTILS INFORMATIQUES FINANCES	43 136	50 000	56 754	56 754	0	5 000	5 000	0
OUTILS INFORMATIQUES PATRIMOINE	627 251	615 400	445 329	417 111	0	227 840	227 840	0
OUTILS INFORMATIQUES RH	241 107	323 200	162 288	162 288	0	195 927	195 927	0
POSTES DE TRAVAIL INFORMATIQUE	1 167 377	630 795	823 330	821 386	504 874	8 867	8 867	0
RESEAUX INFORMATIQUES ET TELECOM	284 973	338 000	484 373	480 149	0	200 007	200 007	0
RESSOURCES INFORMATIQUES	124 832	121 000	175 995	160 454	0	70 149	70 149	0
SECURITE INFORMATIQUE	247 363	498 000	306 244	216 276	0	337 392	337 392	0
SYSTEME D INFORMATION TERRITORIAL	72 573	196 000	146 000	73 527	0	12 400	12 400	0
SYSTEMES INFORMATIONS SERVICES COMMUNS					0	0	0	2 199
TOPOGRAPHIE	1 743	35 000	15 000	0				
AP2022_022 - SYSTEMES D INFORMATION	4 783 540	4 136 000	4 086 000	3 857 993	2 285 960	1 949 701	1 949 701	1 513 738
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	4 783 540	4 136 000	4 086 000	3 857 993	2 285 960	1 949 701	1 949 701	1 513 738

Dépenses d’investissement

Le budget d’investissement regroupe les dépenses destinées à créer, moderniser ou transformer les moyens de l’organisation sur le moyen et long termes. Il finance notamment l’acquisition de nouveaux équipements, le déploiement de projets structurants (systèmes d’information, infrastructures), ou encore le renouvellement d’actifs existants. Ces investissements visent à améliorer la performance, soutenir l’innovation et accompagner les évolutions des besoins et des usages.

Les investissements réalisés en 2024 sur les systèmes de virtualisation du SI, planifiés sur une durée de trois ans, ont contribué à alléger la charge budgétaire de l’exercice 2025.

Parmi les projets structurants, 2025 constitue une étape clé pour le programme Patrimoine et Espace Public (PEPS) — ligne des outils informatiques patrimoine — avec une première mise en production complète sur le périmètre de la voirie.

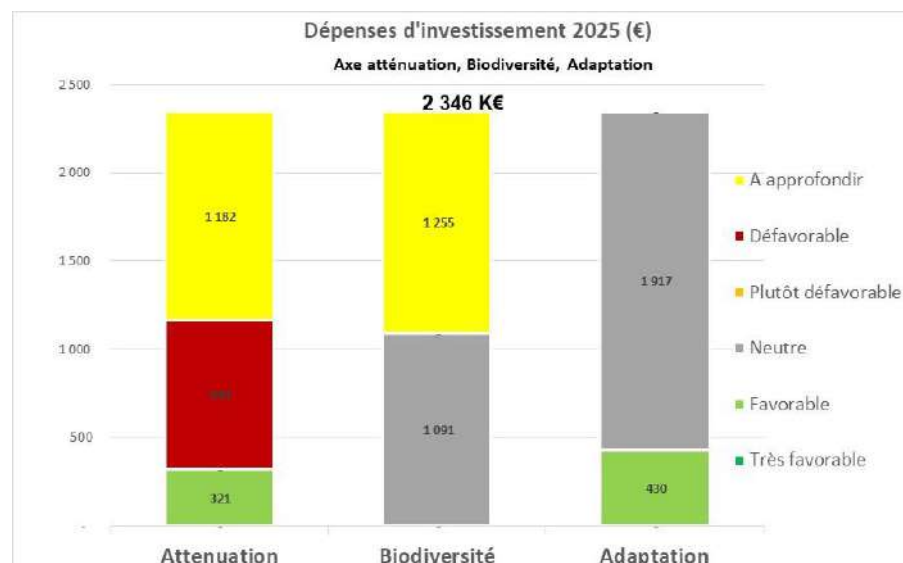
La migration contrainte du parc informatique vers Windows 11 a également représenté un enjeu majeur de l’année.

Par ailleurs, la DSI poursuit ses engagements en matière de sobriété numérique, notamment à travers des politiques d’achats responsables : en 2025, 71 % des téléphones mobiles acquis sont issus du reconditionnement.

Enfin, les investissements en sécurité informatique se poursuivent afin de garantir un niveau de protection et de résilience du système d’information conforme aux exigences des collectivités.

Les dépenses en système d’information territorial et en topographie ont été plus faibles que prévus notamment du fait du report de l’audit CAO/DAO et des investissements pour évoluer sur les outils géomatiques liés à la voirie.

Budget climat



INVESTISSEMENT - ANNEE 2025	Atténuation	Biodiversité	Adaptation
Dépenses informatiques			
Matériel informatique ou téléphonie	20% 2e main	100%	100%
Logiciels, applications, licences ...	100%	100%	100%
Datacenters	20%	100%	100%
Plan de reprise	100%	100%	100%
Site internet de la Métropole	100%	100%	100%

Les dépenses relatives aux logiciels, applications et licences sont classées « **à approfondir** » sur les axes atténuation et biodiversité, car elles nécessitent une analyse complémentaire (logiciels éco conçus...)

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement correspondent au remboursement par la Ville de Grenoble, le Centre Communal d'Action Sociale de Grenoble et le SMMAG des frais engagés par le service commun pour leur compte. Ces dépenses varient chaque année, en fonction des programmes d'investissement portés par chaque membre.

13.9.5 Programme 56- Moyens collectifs

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES				RECETTES			
	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025
ARCHIVES	45 796	36 800	47 369	47 368	44 330	36 333	36 333	43 577
ASSURANCES ET TAXES	1 155 705	1 230 000	1 244 890	1 168 501	80 573		0	0
AUDIT DE GESTION	36 960	40 000	5 132	2 970				
CENTRE D'IMPRESSION NUMERIQUE	824 428	729 150	834 435	815 724	679 116	658 997	658 997	634 656
COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS FRAIS DE STRUCTURE					396 252	216 253	153 719	153 719
CONSEIL DE DEVELOPPEMENT	34 814	27 300	22 350	22 279				
CONTRACTUALISATION DISPOSITIFS EUROPE	25 006	32 500	32 500	31 320	44 585		0	22 758
CONTRACTUALISATION DISPOSITIFS NATIONALUX	0	16 500	12 068	12 068				
COORDINATION TERRITORIALE	805	1 000	0	0				
DEPLACEMENT PARC ROULANT VELOS	0	35 000	34 220	23 396				
DEPLACEMENTS ET PARC ROULANT	697 203	469 501	448 093	352 100	4 360		0	4 488
DOCUMENTATION	178 957	179 800	176 723	170 803	96 969	118 675	118 675	92 473
EAU POTABLE FRAIS DE STRUCTURE					155 688	99 923	82 833	82 834
EVALUATION OBSERVATION	66 405	30 787	59 505	51 588				
GEMAPI FRAIS DE STRUCTURE					11 390	11 618	10 144	10 144
GESTION CENTRALISEE	0	185 416	145 140	49 000	85	120 000	170 000	0
GESTION DETTE	180 693	279 300	277 900	221 558				
GESTION FINANCES	349 960	17 900	3 090 199	3 050 291	1 215 355	0	222 082	480 336
GROUPEMENT FERME D'UTILISATEURS FRAIS DE STRUCTURE					1 689	1 723	1 068	1 068
JURIDIQUE ET COMMANDE PUBLIQUE	314 347	283 930	384 463	367 968	24 217	0	98 898	100 399
LOCAUX ECONOMIQUES FRAIS DE STRUCTURE					4 219	4 451	3 494	3 494
LOGISTIQUE DE TRAVAIL	329 142	444 550	430 607	379 604	0		0	0
MOYENS MATERIELS	13 636	92 630	39 766	32 939	858 186		0	0
PARTICIPAION ET CONCERTATION	87 019	53 900	50 538	44 068	0		0	0
PHOTOVOLTAIQUE FRAIS DE STRUCTURE					1 714	1 748	1 273	1 273
PROSPECTIVE ET INTELLIGENCE TERRITORIALE	150 106	156 928	177 182	144 743	0		0	30 103
PROTOCOLE	119 159	107 400	131 843	84 309				
REGIE ASSAINISSEMENT FRAIS DE STRUCTURE					155 651	96 637	71 679	71 679
RESEAUX DE CHALEUR FRAIS DE STRUCTURE					7 252	8 237	6 462	6 461
SABF FRAIS DE STRUCTURE					5 909	6 463	6 463	6 282
SAVI QUESTURE	9 602	15 000	15 000	7 472				
SERVICES COMMUNS	23 522		3 105	971	103 953	105 394	106 922	148 932
SERVICES COMMUNS ETUDES					0		0	11 333
SMMAG FRAIS DE STRUCTURE					49 711	19 136	19 136	27 525
STATIONNEMENT EN OUVRIAGE FRAIS DE STRUCTURE					3 047	3 108	2 440	2 439
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	4 643 265	4 465 292	7 663 028	7 081 038	3 944 251	1 508 696	1 770 618	1 935 972

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses d'**assurance** (1,16M€), tout comme en 2024, constituent un des principaux postes du programme. Elles se décomposent en différents contrats d'assurance (responsabilité civile, assurances risques industriels, bâtiments...).

Le programme intègre également les dépenses liées au parc de véhicules. Ces dernières s'élèvent à 185 k€. Elles concernent l'ensemble des véhicules légers, n'étant pas affectées à un service public donné (déchet, voirie, eau/assainissement, gestion des espaces naturels notamment) pour lesquelles les dépenses émargent directement sur la politique concernée. La baisse des crédits par rapport à l'année dernière est en partie liée à un effet de périmètre puisque les contrats d'assurance des véhicules affectés aux budgets annexes (eau, assainissement, déchets...) étaient directement pris en charge sur cette ligne et refacturés ensuite. Ils sont désormais directement pris en charge par les budgets annexes.

Elles sont en forte diminution du fait de la baisse des prix des carburants et des retards de facturation des garages automobiles. De surcroît, la démarche de réduction du parc s'est traduite par le retrait de 14 véhicules (soit environ ¼ du parc) des pools localisés dans les sites administratifs au dernier trimestre 2024 produisant des baisses de coût de fonctionnement sur l'exercice 2025 (moins 8 k€).

En parallèle, le PDME permet de travailler sur les changements de pratiques de mobilité afin de renforcer les modes actifs et les modes doux et de réduire le tonnage des véhicules.

Les dépenses concernant la logistique de travail font l'objet d'une hausse du fait d'une forte augmentation du déploiement des trousseaux pharmaceutiques (2024 = 6 000 et 2025 : 15 000), du développement des EPI spécifiques fortes chaleurs ainsi que le développement de l'événementiel sur le site Malraux notamment les réunions « Presse-citron ».

Le budget intègre également les moyens consacrés à la **participation citoyenne**. La participation citoyenne a été marquée par l'animation du réseau territorial de la participation rassemblant communes et acteurs engagés sur ces questions et qui a, en 2025, produit un guide territorial pratique, la mise en œuvre de la seconde année des « débats pour le climat » sur le thème de l'adaptation au changement climatique et notamment à la chaleur via une exposition itinérante sur l'espace public et des chantiers participatifs, le suivi des préconisations de la Convention citoyenne métropolitaine pour le climat, et la concertation sur de nombreux projets d'aménagement.

Les dépenses des activités **Archives** et **Centre d'impression numérique** sont stables par rapport à 2024. Un effort d'économie a été réalisé au niveau de la **Documentation**, avec une rationalisation des abonnements.

L'**évaluation des politiques publiques** a porté en 2025 sur la rénovation urbaine, Territoire zéro chômeur longue durée, les appels à projets européens, les projets cœur de ville-cœur de métropole, la dématérialisation des services aux usagers (évaluation conduite en inter-administration via le Laboratoire d'innovation « La Piste »), le rôle des administrateurs dans les satellites de la métropole, les actions d'« aller vers » des missions locales et l'accompagnement à la mise en œuvre de la ZFE. Un appui méthodologique a également été apporté à l'évaluation du PLUI, du schéma directeur déchets et des journées portes ouvertes.

En **observation**, 2 analyses ont été produites à partir du « baromètre des transitions » : une sur les inégalités socio-environnementales et une sur les pratiques funéraires. La publication principale de l'OBS'y a porté sur l'habitat : « se loger entre tensions et adaptations » complétée par une note de conjoncture économique. 3 articles ont été publiés sur la question des jeunes et une « rencontre de l'OBS'y » organisée autour de la transition alimentaire.

En matière de **prospective**, le conseil scientifique « climat et transitions » a travaillé sur le rapport annuel sur les risques et la résilience pour en améliorer la portée ; le programme POPSU 4 sur l'eau a permis de constituer, en lien avec l'AURG, une « toile de l'eau » montrant toutes les interdépendances entre les différents usages de l'eau, complétée par une série d'ateliers mêlant recherche et acteurs pour constituer un atlas de l'eau sur tous les sujets à (forts) enjeux et une enquête grand public sur les pratiques de rafraîchissement. Le budget prospective portant les adhésions aux grandes associations d'élus (France Urbaine, Intercommunalités de France...), une enquête sur l'intérêt et les usages de ces adhésions a été conduite.

Côté **innovation publique**, le lab inter-administration « la Piste » a poursuivi la formation de tous les agents notamment lors du mois de l'innovation sur les capacités d'anticipation dans l'incertitude. Dans les politiques métropolitaines, l'utilisation des pratiques de design ou des sciences comportementales s'est traduite par des expérimentations pour améliorer le tri des déchets et en particulier les bio-déchets et les textiles, une analyse des potentiels du MIN, l'accompagnement au déploiement d'une IA interne éthique et la poursuite des travaux sur la qualité de l'air.

Les crédits pour la **coordination territoriale** qui recouvraient les dépenses liées à l'animation des réseaux constitués entre les communes et la Métropole (réunions des DGS, réseaux et groupes techniques dont le groupe des petites communes) ont été supprimés en 2025.

Les **dépenses juridiques** enregistrent les honoraires des avocats tant pour des prestations de conseils que pour assurer la défense de la Métropole dans le cadre de contentieux.

Le recours à un logiciel pour la transcription des procès-verbaux en lieu et place d'une sténotypiste a permis de limiter les coûts du service des assemblées et de la vie institutionnelle.

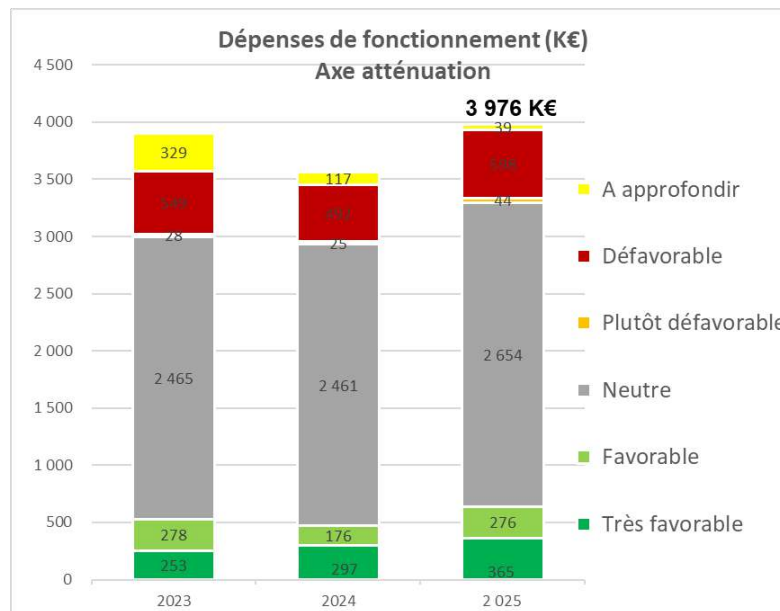
Les crédits alloués en dépense en matière de **commande publique** et d'achat ont été fortement optimisés entre 2023 et 2025 passant de 58 002,95 €TTC à 41017,78 €TTC avec en particulier une baisse de 17,8% entre le CA 2024 et le CA 2025. Ces crédits ont notamment permis de prendre en charge :

- ✚ Les frais liés aux publicités obligatoires dans le cadre des procédures de marchés publics pour près de 20 000 € TTC;
- ✚ Les dépenses afférentes à l'organisation des Assises de l'achat public, événement organisé cette année par la Métropole en partenariat avec la Ville de Grenoble, le Département de l'Isère et l'UGAP, qui a réuni une affluence record avec plus de 600 participants acheteurs publics ou acteurs économiques autour d'échanges privilégiés sans entraîner d'augmentation de l'enveloppe financière de chaque partenaire (9300 € TTC) grâce à une baisse des dépenses de communication;
- ✚ Des honoraires d'avocats pour des conseils et de l'expertise afin de sécuriser nos contrats.

Concernant les **crédits « finances »**, l'opération Gestion Finances permet de retracer les charges d'admission en non-valeur, les provisions pour risques et charges ou encore les frais bancaires liés aux cartes-achats.

L'opération Gestion Dette recouvre l'ensemble des dépenses afférentes aux émissions obligataires (arrangeur, agent placeur, avocat) ainsi que le marché de conseil en gestion de dette ou encore l'agence de notation.

Budget climat



FONCTIONNEMENT - ANNEE 2025 (hors masse salariale)	Atténuation
Frais divers en lien avec la neutralité carbone	100%
Dépenses de réception (buffet végétarien)	100%
Achat de fournitures administratives (papier recyclé, catalogue restreint...)	100%
Etude baromètre des transitions et financement chaire territoire en transition	100%
Assurances	100%
Abonnement bibliothèque numérique	100%
Conseil juridique, frais de contentieux	100%
Conseil en gestion de la dette, frais d'affranchissement, cotisations France Urbaine, ADCF...	100%
Achat de petites fournitures et équipements, achats vêtements de travail	100%
Entretien et maintenance du matériel roulant, carburant	100%
Fournitures petit équipement	100%
Frais alimentation et réceptions	100%

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent au remboursement par la Ville de Grenoble, le Centre communal d'Action Sociale de Grenoble et le SMMAG des frais engagés par les services communs – Archives, Veille et Information Professionnelle, Centre d'impression numérique - pour leur compte, selon des clefs de répartition prévues dans la convention de service commun.

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSE				RECETTE			
	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025	CA 2024	BP 2025	Total crédits 2025 (BP+DM+VC)	CA 2025
ADAPTATION POSTES DE TRAVAIL	18 145	80 000	72 800	25 562	0		0	3 943
AQUISITION DE MOBILIER OU MATERIEL	228 090	90 000	91 000	70 526				
ARCHIVES	71 167	27 000	30 510	30 505	47 195	21 420	21 420	20 230
CENTRE D IMPRESSION NUMERIQUE	2 556	50 000	53 620	53 620	7 365	39 520	39 520	36 115
DEPLACEMENT PARC ROULANT VELOS	0	40 000	40 000	39 030				
DEPLACEMENTS ET PARC ROULANT	59 936	41 000	40 070	6 149				
DOCUMENTATION	2 327	0	0	0				
AP2022_021 - MOYENS MATERIELS	382 221	328 000	328 000	225 392	54 561	60 940	60 940	60 288
DEPLACEMENTS ET PARC ROULANT					0	26 160	26 160	0
DOCUMENTATION					2 205		0	0
GESTION FINANCES	0	1 400 000	14 914	0	0	1 400 000	14 914	0
INVEST HORS APICP	0	1 400 000	14 914	0	2 205	1 426 160	41 074	0
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	382 221	1 728 000	342 914	225 392	56 765	1 487 100	102 014	60 288

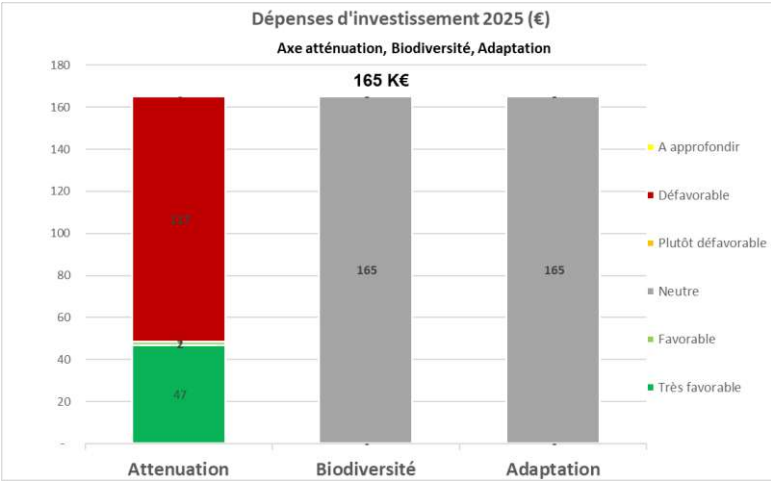
Dépenses d'investissement

En 2025, les acquisitions de mobilier ou de matériel sont en forte baisse du fait des achats 2024. De plus, le recours systématisé au réemploi a permis en 2025 une réduction forte des achats. A noter que la ligne concernée a permis l'achat de fauteuils ergonomiques et bureaux assis-debout suite à certificat médical.

Aucun véhicule neuf n'a été acheté en 2025 conformément au plan de performance.

Les dépenses d'investissement pour les archives, la documentation et le centre d'impression numérique correspondent principalement aux achats suivants : lots de rayonnages, vitrine et portique, chariot élévateur.

Budget climat



INVESTISSEMENT - ANNEE 2025	Atténuation	Biodiversité	Adaptation
Mobilier de bureau	7% 2e main	100%	100%
Achats de vélos, vélos électriques, vélos cargos...	0.1% 3e main	100%	100%
Achats de matériel neuf	100%	100%	100%
Petits aménagements divers (bâtiments, véhicules...)	100%	100%	100%

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement correspondent au remboursement par la Ville de Grenoble, le Centre Communal d'Action Sociale de Grenoble et le SMMAG des frais engagés par les services communs pour leur compte.

14. LES CHARGES REFACTUREES

En 2025, les remboursements de frais (masse salariale et autres charges) atteignent 28,6 M€, contre 31 M€ en 2024.

Cette baisse s'explique par : une diminution de 1,26 M€ de la masse salariale des agents de droit public des régies Eau Potable et Assainissement, une baisse de 0,5 M€ des charges refacturées au SMMAG, conséquence d'une autonomie croissante vis-à-vis de la Métropole, une réduction des frais d'assurance (-303 K€), pris en charge directement par les budgets annexes à partir de 2025.

Les remboursements concernent les dépenses du Budget Principal allouées au fonctionnement d'autres entités, notamment :

- Les Budgets Annexes,
- Les Services Communs,
- Les syndicats : SMMAG (Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise) et SABF (Syndicat d'Aménagement du Bois Français).

Par délibération du 29 septembre 2023, le Conseil Métropolitain a validé le principe et la méthodologie de remboursement des charges de structure, de personnel et des charges indirectes des Budgets Annexes et des syndicats.

Pour les Services Communs, le remboursement des charges est prévu dans chacune des conventions de gestion des services.

14.1. LES BUDGETS ANNEXES

Les charges portées par le Budget Principal pour les Budgets Annexes ont fait l'objet de remboursements de leur part à hauteur de 14,7 M€ en 2025 contre 16,6 M€ en 2024.

Ces charges comprennent :

- d'une part, la masse salariale des agents de droit public des régies Eau Potable et Assainissement pour 4,16 M€ en 2025 contre 5,42 M€ en 2024. Cette baisse s'explique principalement par les départs liés aux vagues de détachement, ainsi que par d'autres motifs tels que les disponibilités, radiations ou départs à la retraite.
- d'autre part, les remboursements de frais en application de la délibération du 29 septembre 2023, calculés à partir :
 - o Des dépenses de personnel des fonctions supports et directions opérationnelles intervenant en soutien, les frais divers associés au personnel ainsi que les frais de fonctionnement de ce personnel,

- o Des charges de l'assemblée délibérante (indemnités, frais de mission et de formation des élus), la masse salariale et les frais de fonctionnement des groupes d'élus,
- o Des charges centralisées (charges indirectes) portées par le budget principal pour l'ensemble des budgets. Il s'agit principalement du coût des assurances, des locations mobilières et immobilières, des fournitures administratives, des dépenses de formation, d'une partie des dépenses de restauration.

A ce titre, 10,51 M€ ont été remboursés au budget principal sur les charges de personnel et de structure concourant au fonctionnement des Budgets Annexes.

Montant en M€	MASSE SALARIALE	CHARGES DE STRUCTURE	INDEMNITES DES ELUS	TOTAL
Locaux économiques	0,28	0,08	0,00	0,36
Déchets	2,62	1,66	0,06	4,34
Stationnement	0,22	0,04	0,01	0,27
Réseaux de chaleur	0,61	0,08	0,02	0,72
Eau potable	1,34	0,78	0,06	2,18
Assainissement	1,25	0,76	0,04	2,04
GEMAPI	0,21	0,11	0,01	0,32
GFU	0,13	0,01	0,01	0,15
Photovoltaïque	0,09	0,01	0,01	0,12
TOTAL	6,76	3,53	0,23	10,51

✓ Les dépenses de personnel

Il s'agit de la part des fonctions supports et des directions opérationnelles intervenant sur les compétences des Budgets Annexes.

La contribution des services est déterminée selon des clés de répartition spécifiques à chacun d'eux basées selon les cas :

- Sur l'application de proratas forfaitaires,
- Sur l'application de proratas calculés,
- Sur des critères d'activité,
- Sur une estimation du temps de travail des agents.

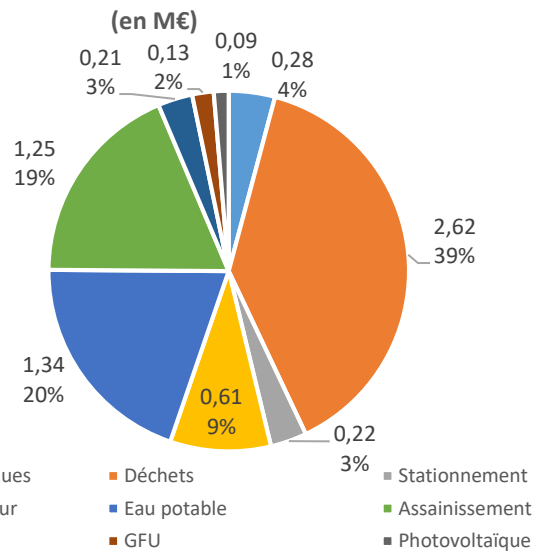
Au titre de l'année 2025, la masse salariale de l'ensemble des services contributeurs remboursée par les budgets annexes s'est élevée à 6,76 M€ contre 6,91 M€ en 2024 dont :

✚ 5,86 M€ (soit 87 %) pour les services supports contre 6,02 M€ en 2024,

✚ 0,90 M€ (soit 13 %) pour les services opérationnels contre 0,89 M€ en 2024.

SERVICES SUPPORTS CONCOURANT AU FONCTIONNEMENT DES BUDGETS ANNEXES	
DIRECTIONS/SERVICES	CLES DE REPARTITION
COLLEGE DIRECTION GENERALE	Prorata effectifs
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	
DIRECTION SANTE PREVENTION SECURITE	
DIRECTION FINANCES CHOIX DE GESTION	Prorata nbre titres et mandats
SERVICE CONTRÔLE DE GESTION EXTERNE	Prorata temporis
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION	Prorata nbre titres et mandats
SERVICE COMMANDE PUBLIQUE CENTRAL ET PROXIMITE	Prorata temporis
UNITE ACHATS	
DIRECTION IMMO ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	
(clés de répartition différentes selon les unités/services)	
UNITE ASSURANCE	Prorata effectifs
SERVICE ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL UNITE PRESTATIONS ET LOGISTIQUE	
UNITE SURETE SECURITE UNITE D'EXPLOITATION REGIE DE TRAVAUX	
DIRECTION ET ASSISTANTE - UNITE GESTION IMMOBILIERE SERVICE DE LA CONSTRUCTION- UNITE CONDUITE D'OPERATION BAT	Prorata temporis
SERVICE MAINTENANCE - UNITE DE TRAVAUX	
SERVICE PARC ROULANT - GESTION FLOTTE AUTOMOBILE UNITE INFORMATIQUE DE GESTION	
MISSION ENERGIE	
MSS ORGANISATION METHODE ET COMMUNICATION INTERNE	Prorata effectifs
SERVICE CONSEIL JURIDIQUE CONTENTIEUX	Prorata temporis
SERVICE RELATION METRO USAGERS	Prorata effectifs
MISSION EVALUATION PILOTAGE OBSERVATION INNOVATION	
DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	Prorata PC
SERVICE ARCHIVES	Poids dép réelles FCT& INVEST
SERVICE DOCUMENTATION	Prorata PC
SERVICE CENTRE IMPRESSION NUMERIQUE	Prorata volume des consommations
SERVICE DES ASSEMBLEES ET DE LA VIE INSTITUTIONNELLE	Prorata du nombre de délibérations
DIRECTION DE LA COMMUNICATION EXTERNE	Poids dép réelles FCT& INVEST
INDEMNITES ET FORMATIONS DES ELUS	Prorata du nombre de délibérations
MASSE SALARIALE ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	

MASSE SALARIALE REFACTUREE PAR BUDGET ANNEXE



SITES	BA02	BA03	BA06	BA07	BA08	BA09	BA12	BA13	BA16
MALRAUX - P51O007	15 505	252 396	6 728	11 571	120 270	90 218	10 466	1 913	2 007
CHANRION - P51O020	1 041	25 576	707	1 215	12 629	9 473	1 099	201	211
CASERNE - P51O042	2 243	55 091	1 522	2 617	27 203	20 405	2 367	433	454
PRESIDENT - P51O023	1 750	236 106	3 841	17 568	72 087	105 605	28 736	3 359	3 008
HEBERT - P51O043	1 018	129 022	691	1 187	12 343	9 258	1 074	196	206
MARIE REYNOARD - P51O014	228	8 299	155	266	2 767	2 075	241	44	46
EDITH THOMAS - P51O041	884	21 697	600	1 031	10 714	8 036	933	170	179
LE VERSEAU - P51O109	649	19 247	441	758	7 869	5 902	684	126	131
ASSURANCES BATIMENTS SPECIFIQUES - P51O106	31 252	26 132	-	-	15 713	26 160	239	-	-
TOTAL	54 570	773 566	14 685	36 213	281 595	277 132	45 839	6 442	6 242

- Les frais de fonctionnement liés aux moyens collectifs, aux systèmes d'information (y compris territorial) et à la communication s'élèvent à 1,19 M€ en 2025, contre 1,73 M€ en 2024, soit une diminution de 0,54 M€. Cette baisse s'explique notamment par la réduction des frais d'assurance (-303 K€), pris en charge directement par les budgets annexes à partir de 2025

✓ Les charges de structure

- Un coût d'occupation des locaux est calculé à partir des loyers et des charges locatives en fonction du nombre d'ETP ou d'après un loyer calculé si la métropole est propriétaire du site.

Le montant remboursé au budget principal s'élève pour la totalité des locaux à 1,50 M€ contre 1,47 M€ en 2024.

AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2025		
MOYENS COLLECTIFS - P56	Fournitures petit équipement	32 425
	Locations mobilières prestations internes	28 247
	Fournitures administratives	64 608
	Rémunération d'intermédiaires et Honoraires	67 376
	Catalogues imprimés documentation générale	18 282
	Affranchissement	35 874
	Déménagements transferts	1 335
	annonces insertions	13 908
	Cotisations diverses	35 798
	Carburant	32 856
	Primes assurances	2 403
	SOUS TOTAL MOYENS COLLECTIFS	333 111

AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2025		
SYSTEMES D'INFORMATION - P55	Systèmes d'information	554 546
	Téléphonie coût abonnement consommations et petit équipement	23 147
SOUS TOTAL SYSTEMES D'INFORMATION		577 693
COMMUNICATION - P54	Communication externe	247 135
SOUS TOTAL COMMUNICATION		247 135
SIT	Prestations TOPO	29 386
SOUS TOTAL SIT		29 386
TOTAL		1 187 325

CHARGES DIVERSES DE PERSONNEL 2025	
Contrats de prestation de service	76 337
Petit matériel et équipement	3 484
Assurance statutaire juridique	321 433
Formation - colloques séminaires	110 619
Honoraires Conseils	191 410
Divers	4 482
Annonces insertion	12 939
Fêtes cérémonies réceptions	45 604
Voyages Déplacements et missions	57 023
Participation restauration	1 661
Médecine du travail, pharmacie	21 491
TOTAL RESSOURCES HUMAINES	846 483

Les charges de l'assemblée délibérante correspondent aux indemnités des élus, aux formations, aux frais de déplacement. Elles s'élèvent à 225 955 € contre 226 871 € en 2024.

- Des frais divers associés au personnel des fonctions supports et des directions opérationnelles pour 0,85 M€ contre 0,83 M€ en 2024.

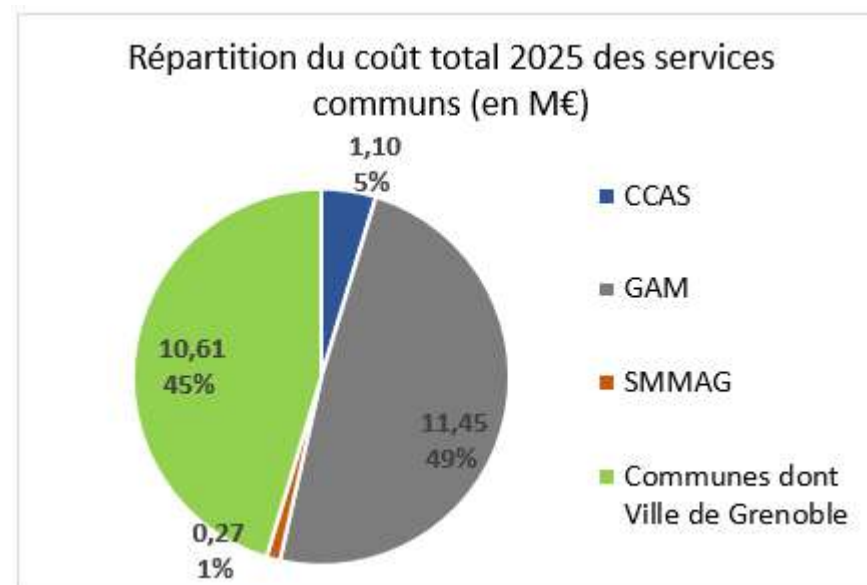
14.2. LES SERVICES COMMUNS

En 2025, 13 services communs sont portés par la Métropole. Les coûts des services communs sont refacturés aux collectivités membres en application des différentes conventions de gestion propres à chaque service commun.

Le service commun instruction des autorisations du droit des sols (ADS), créé par délibération au Conseil Métropolitain du 29 mars 2024, a donné lieu à la première facturation en 2025.

Les conventions de services communs suivantes ont également connu des évolutions :

- ✚ L'extension du service commun « Accessibilité » a été votée par délibération du Conseil Métropolitain le 14 février 2025 à 8 communes et leurs CCAS.
- ✚ L'extension du service commun « Aménagement et projets urbains (SAPUR) » a été votée par délibération du Conseil Métropolitain le 6 juin 2025 à 1 commune.
- ✚ L'extension à 2 communes et de nouvelles modalités de facturation du service commun « Expertise fiscale » ont été votées par délibération du Conseil Métropolitain le 6 juin 2025.
- ✚ Enfin, La délibération du 29 mars 2024 a approuvé l'extension du service commun « Protection des données » au SMMAG, aux communes et CCAS concernés, avec effet au 1^{er} octobre 2024. Cette évolution a conduit à une facturation sur 13 mois en 2025 et de 9 mois en 2024.



Au total, 11,99 M€ ont été refacturés dans le cadre des services communs.

Hors Grenoble Alpes Métropole, la Ville de Grenoble supporte 85% du coût total, le CCAS de Grenoble 9%, le SMMAG 2,3%, tandis que les autres communes et CCAS représentent 3,7%.

Le calcul des coûts des services communs est détaillé dans les conventions afférentes. Il est calculé à partir des éléments suivants:

- ✚ Dépenses de personnel (masse salariale brute chargée),
- ✚ Charges additionnelles de structure correspondant aux charges des fonctions supports concourant au fonctionnement des services communs.
- ✚ Charges liées à l'environnement de travail des agents,
- ✚ Dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement propres au service.

2025	Montants refacturés en €				
SERVICES COMMUNS	Environnement de travail	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Masse salariale	Total
Contrôle de gestion externe	6 312	-	-	122 610	128 922
DSPS	178 967	56 876	3 943	916 673	1 156 459
Archives	286 493	37 577	20 230	576 286	920 586
Veille info professionnelle	53 459	92 473	-	361 428	507 359
Centre d'impression numérique	132 582	630 168	36 115	846 773	1 645 637
Systèmes d'information	309 477	1 793 931	1 511 539	3 002 081	6 617 028
Expertise fiscale	4 036	11 332	-	23 443	38 811
BEAEP	60 508	-	-	490 450	550 958
Accessibilité	116	-	-	1 289	1 405
Plateforme numérique participative	-	12 311	2 199	26 247	40 757
Protection des données	19 077	-	-	111 848	130 925
SAPUR	6 912	-	-	68 351	75 263
ADS	20 863	-	-	152 993	173 856
Total par poste refacturé	1 078 801	2 634 667	1 574 026	6 700 471	11 987 965

Les clés de répartition appliquées en 2025 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

CLES DE REPARTITION SERVICES COMMUNS ANNEE 2025								
DIRECTIONS / SERVICES	CLES APPLICABLES				CLES APPLICABLES AUX DEPENSES			
	METROPOLE	SMMAG	VILLE GRENOBLE	CCAS	METROPOLE	SMMAG	VILLE GRENOBLE	CCAS
BEAEP	55,4%		42,0%		SANS OBJET			
CONTRÔLE DE GESTION EXTERNE	78,6%	5,9%	15,6%		CLES SPECIFIQUES SELON PROJETS			
DSPS	39,1%		60,9%		39,1%		60,9%	
DEPARTEMENT RESSOURCES NUMERIQUES								
ARCHIVES	22,2%	3,3%	63,8%	10,7%	22,2%	3,3%	63,8%	10,7%
VIP VEILLE INFO PRO	41,3%	3,4%	55,3%		45,9%	4,1%	50,0%	
CENTRE IMPRESSION NUMERIQUE	19,4%	0,8%	70,2%	9,5%	19,4%	0,8%	70,2%	9,5%
SYSTEMES D'INFORMATION	39,1%	1,3%	52,1%	7,5%	CLES SPECIFIQUES SELON PROJETS			
AUTRES SERVICES COMMUNS								
ACCESSIBILITE	au prorata du temps de travail consacré							
PROTECTION DES DONNEES								
SAPUR								
PLATFORME NUMERIQUE PARTICIPATIVE	Fonctionnement de l'outil : 50% Gam et 50% répartis entre les membres en fonction du nombre d'habitant							
	Coordination et support : en fonction du nombre d'habitant							
Expertise fiscale	50% Gam et 50% répartis entre les membres en fonction du nombre d'habitant							
ADS	25% Gam et 75% répartis entre les communes au prorata du nombre d'équivalent permis de construire							

✓ **Les frais de personnel**

En 2025, les frais de personnel (masse salariale brute chargée et charges de structure) pour l'ensemble des services communs représentent 11,99 M€ contre 11,51 M€ en 2024.

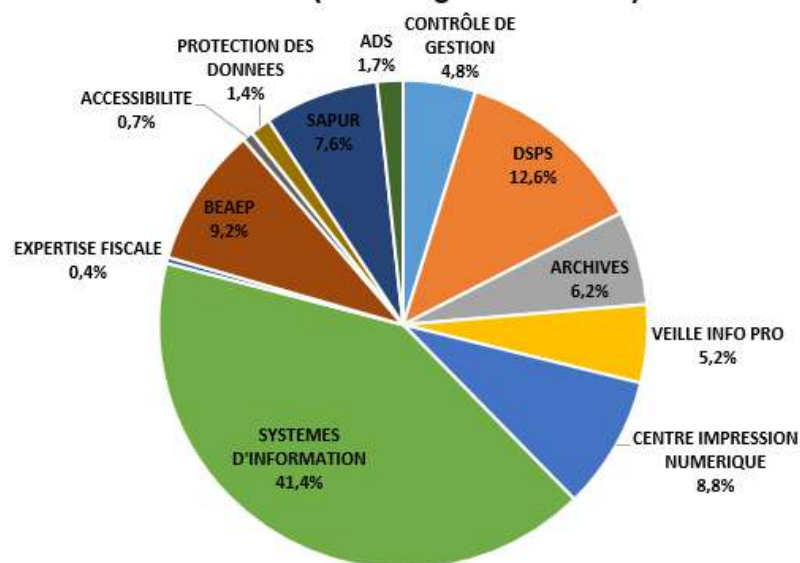
Ils concernent à 46,8% la Ville de Grenoble contre 48,4% en 2024, 44,1% la Métropole contre 44,6% en 2024, 4,6% le CCAS de Grenoble contre 4,5% en 2024, 1,3% le SMMAG contre 1,2% en 2024.

Les communes et CCAS, hors Ville et CCAS de Grenoble, sont concernées pour 3,2% en 2025 contre 1,3% en 2024, hausse principalement liée à la facturation du nouveau service commun ADS.

Détail de la masse salariale brut chargée hors charges de structure (hors plateforme participative numérique)

SERVICES COMMUNS	TOTAL MASSE SALARIALE (hors charges de structure)	METROPOLE	VILLE DE GRENOBLE	CCAS DE GRENOBLE	SMMAG	AUTRES COMMUNES ET CCAS
CONTRÔLE DE	551 735	433 443	85 795	-	32 497	-
DSPS	1 452 469	568 076	884 393	-	-	-
ARCHIVES	714 598	158 606	455 838	76 598	23 555	-
VEILLE INFO PRO	593 709	245 009	328 307	-	20 393	-
CENTRE IMPRESSION NUMERIQUE	1 013 969	197 014	712 110	96 530	8 315	-
SYSTEMES D'INFORMATION	4 755 933	1 859 570	2 477 841	356 695	61 827	-
EXPERTISE FISCALE	45 235	22 618	8 651	-	-	13 967
BEAEP	1 060 707	587 528	445 765	-	-	27 413
ACCESSIBILITE	79 793	78 550	-	-	-	1 243
PROTECTION DES DONNEES	155 189	47 280	-	-	8 344	99 566
SAPUR	867 806	801 862	-	-	-	65 944
ADS	196 419	48 813	-	-	-	147 606
TOTAL	11 487 561	5 048 368	5 398 700	529 823	154 931	355 739

Repartition de la masse salariale refacturée par service commun (hors charges de structure)



✓ Les charges de structure

Les charges de structure sont les charges des fonctions supports concourant au fonctionnement des services communs.

Elles sont calculées forfaitairement par l'application d'un taux de 3,65 % à la masse salariale brute chargée du service commun.

En 2025, elles s'élèvent au total à 419 296 €.

Répartition des charges de structures (hors plateforme participative numérique)

SERVICES COMMUNS	TOTAL CHARGES DE STRUCTURE	METROPOLE	VILLE DE GRENOBLE	CCAS DE GRENOBLE	SMMAG	AUTRES COMMUNES ET CCAS
CONTRÔLE DE	20 138	15 821	3 132	-	1 186	-
DSPS	53 015	20 735	32 280	-	-	-
ARCHIVES	26 083	5 789	16 638	2 796	860	-
VEILLE INFO PRO	21 670	8 943	11 983	-	744	-
CENTRE IMPRESSION NUMERIQUE	37 010	7 191	25 992	3 523	303	-
SYSTEMES D'INFORMATION	173 592	67 874	90 441	13 019	2 257	-
EXPERTISE FISCALE	1 651	826	316	-	-	510
BEAEP	38 716	21 445	16 270	-	-	1 001
ACCESSIBILITE	2 912	2 867	-	-	-	45
PROTECTION DES DONNEES	5 664	1 726	-	-	305	3 634
SAPUR	31 675	29 268	-	-	-	2 407
ADS	7 169	1 782	-	-	-	5 388
TOTAL	419 296	184 265	197 053	19 339	5 655	12 984

✓ L'environnement de travail

Les charges liées à l'environnement de travail de chaque agent comprennent l'environnement matériel, les frais divers de personnel, les charges des locaux occupés par les services communs, les charges liées aux systèmes d'information.

Contrairement aux dépenses liées à la masse salariale et aux charges des services qui font l'objet d'une refacturation basée sur les dépenses réalisées au cours de l'année N, les charges liées à l'environnement de travail sont déterminées, chaque année au vu des résultats du dernier compte administratif voté (n-1).

Ces charges sont réparties selon les axes analytiques suivants :

- Les moyens collectifs qui comprennent le coût des véhicules, des fournitures administratives, des locations mobilières des dépenses d'affranchissement, et de l'équipement mobilier d'un agent,

- ✚ Les locaux avec l'ensemble des charges afférentes aux locaux ainsi que l'équivalent loyer,
- ✚ Les systèmes d'information avec les charges constitutives du coût des systèmes d'information (coût PC),
- ✚ Les frais divers de personnel avec les dépenses de formation, colloques, séminaires, missions et déplacements, les dépenses de fêtes, cérémonies, association du personnel, frais d'actes et de contentieux RH, médecine professionnelle, pharmacie, petit équipement médical et des honoraires divers et l'assurance statutaire du personnel.

Répartition de l'environnement de travail par axe de dépenses (hors plateforme participative numérique)

SERVICES	LOCAUX	SYSTEMES D'INFORMATION	MOYENS COLLECTIFS	FRAIS DIVERS DE PERSONNEL	TOTAL en €
BEAEP	69 192	21 484	17 696	28 164	136 536
C DE GESTION EXTERNE	0	9 392	7 736	12 312	29 440
DSPS	179 083	28 059	23 111	36 782	267 035
ARCHIVES	318 516	15 849	13 055	20 777	368 196
VEILLE INFO PRO	46 128	14 323	11 797	18 776	91 024
CENTRE IMPRESSION NUMERIQUE	79 178	27 237	22 434	35 705	164 554
SYSTEMES INFORMATION	240 637	85 350	70 301	111 885	508 173
SAPUR	45 241	14 739	11 954	19 028	90 962
PROTECTION DES DONNEES	15 050	4 028	3 224	5 133	27 435
EXPERTISE FISCALE	4 392	1 174	967	1 539	8 072
ACCESSIBILITE	3 781	1 174	967	1 539	7 461
ADS	14 174	4 557	3 661	5 828	28 220
TOTAL	1 015 373	227 366	186 903	297 467	1 727 109

- ✚ Pour obtenir un coût par agent, ces charges sont réparties au prorata des ETP constatés au 1^{er} janvier de l'année considérée.
- ✚ Le coût des locaux refacturé est fonction du site occupé par le service commun. Il en résulte un coût de l'environnement de travail différent selon le site d'hébergement.

SYNTHESE DU COUT ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL PAR AGENT ET PAR SITE							
COUT AGENT PAR SITE	EQUIVALENT LOYER	CHARGES	TOTAL LOCAUX	MOYENS COLLECTIFS	FRAIS DIVERS PERSONNEL	SYSTEMES INFORMATION	TOTAL GENERAL
MALRAUX	2 383	2 009	4 392	967	1 539	1 174	8 072
CHANRION	1 696	1 614	3 310	967	1 539	1 174	6 990
HEBERT	1 696	2 085	3 781	967	1 539	1 174	7 461
EDITH THOMAS	1 696	2 220	3 916	967	1 539	1 174	7 596
PRESIDENT	2 227	957	3 184	967	1 539	1 174	6 864
MARIE REYNOARD		1 329	1 329	967	1 539	1 174	5 009
CASERNE DE BONNE		7 493	7 493	967	1 539	1 174	11 173
LE VERSEAU	2 149	1 375	3 524	967	1 539	1 174	7 204

Le montant global de l'environnement de travail refacturé aux collectivités membres des services communs s'élève à 1 079 K€ en 2025 contre 1 045 K€ en 2024.

Répartition de l'environnement de travail par entité (hors plateforme participative numérique)

SERVICES	METROPOLE	VILLE DE GRENOBLE	CCAS DE GRENOBLE	SMMAG	AUTRES COMMUNES ET CCAS	TOTAL en €
BEAEP	76 028	56 992	0	0	3 516	136 536
C DE GESTION EXTERNE	23 128	4 578	0	1 734	0	29 440
DSPS	88 068	178 967	0	0	0	267 035
ARCHIVES	81 703	234 872	39 471	12 150	0	368 196
VEILLE INFO PRO	37 566	50 336	0	3 122	0	91 024
CENTRE IMPRESSION NUMERIQUE	31 973	115 567	15 666	1 349	0	164 554
SYSTEMES INFORMATION	198 696	264 758	38 113	6 606	0	508 173
SAPUR	84 050	0	0	0	6 912	90 962
PROTECTION DES DONNEES	8 358	0	0	1 475	17 602	27 435
EXPERTISE FISCALE	4 036	1 543	0	0	2 493	8 072
ACCESSIBILITE	7 345	0	0	0	116	7 461
ADS	7 358	0	0	0	20 863	28 220
TOTAL	648 308	907 612	93 249	26 437	51 503	1 727 109

Chaque collectivité hébergeant un service commun refacture aux autres collectivités la part d'utilisation de locaux qui lui incombe.

✓ **Le service commun plateforme numérique participative**

Le coût du service commun plateforme numérique participative est calculé à partir des éléments suivants et selon des dispositions particulières :

- ✚ Un coût « ticket d'entrée » dans le service commun qui dispense des frais fixes de fonctionnement sur l'année en question (un coût de sortie est également prévu),

- ✚ Des frais fixes de fonctionnement de l'outil pris en charge à 50% par la Métropole et 50% par les communes membres au prorata de leur nombre d'habitants,
- ✚ Des coûts de développement ou missions complémentaires sont refacturées le cas échéant,
- ✚ Un coût total de coordination et support représentant les ETP chargés (masse salariale brut chargée, additionnée des charges de structure et d'environnement de travail).
 - Ce coût total de coordination et support est réparti entre les collectivités membres selon les strates de population prévues par la convention.

Strate	A	B	C	D	E	F	G	H	I
Population	0-5000	5000-10000	10000-30000	30000-50000	50000-100000	100000-200000	200000-300000	300000-400000	plus de 400000
% ETP	0,5	1,5	2,2	4	11	16	22	30	40

Répartition des coûts du service commun plateforme numérique participative

2025 en €	Ticket d'entrée	Coût de sortie	Frais fixes de fonctionnement de l'outil	Développement 2025	Coût coordination et support	Coût total 2025
GRENOBLE	0	0	8 419	2 199	14 533	25 152
MEYLAN	0	0	1 015	0	1 998	3 013
SEYSSINET-PARISSET	0	0	631	0	1 998	2 629
PONT-DE-CLAIX	0	0	580	0	1 998	2 578
EYBENS	0	0	541	0	1 998	2 540
VIZILLE	0	0	397	0	1 362	1 760
GIERES	0	0	395	0	1 362	1 757
VAULNAVEYS-LE-HAUT	0	0	218	0	454	672
POISAT	0	88	114	0	454	656
GAM	0	0	12 311	9 334	64 672	86 317
TOTAL	0	88	24 621	11 534	90 831	127 074

✓ Charges de fonctionnement et d'investissement propres aux services

Les dépenses d'investissement et de fonctionnement concernent soit des biens, des réalisations ou des actions mis(es) en commun (serveurs, infrastructures diverses, logiciels mutualisés), soit des biens, prestations ou actions propres spécifiques à l'une ou l'autre collectivité qui lui sont alors intégralement imputées.

Les dépenses de fonctionnement sont réparties selon les clés de répartition appliquées à la masse salariale ou selon des clés particulières adaptées à la nature du projet concerné.

Les dépenses engagées par la direction des systèmes d'informations sont réparties entre la Métropole, la ville de Grenoble, le CCAS de Grenoble et le SMMAG selon des clés de répartition différenciées :

- ✚ Soit sur la base du parc de PC de chaque entité au 31 juillet de l'année N calculé à partir du logiciel de gestion de Parc,
- ✚ Soit sur la base d'une clé plus appropriée quand elle existe (exemple : nombre de tickets déclarés à l'assistance informatique pour le marché d'infogérance),
- ✚ Soit sur la base d'un accord entre les parties pour arrêter la clé la plus adaptée avant tout lancement de nouveau projet ou logiciel.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement remboursées représentent 2,63 M€.

Les dépenses remboursées par la ville de Grenoble s'élèvent à 2 292 k€ contre 2 420 k€ en 2024, celles du CCAS de Grenoble à 276 k€ contre 270k€ contre en 2024. Les dépenses remboursées par le SMMAG s'élèvent à 57 k€ contre 60 k€ en 2024. Les dépenses de fonctionnement remboursées en 2025 par les communes membres (hors ville de Grenoble), représentent 11 k€.

Répartition des dépenses de fonctionnement refacturées par service commun

SERVICES	VILLE DE GRENOBLE	CCAS DE GRENOBLE	SMMAG	AUTRES COMMUNES	TOTAL en €
DSPS	56 876	0	0	0	56 876
ARCHIVES	31 992	4 287	1 298	0	37 577
VEILLE INFO PRO	85 401	0	7 071	0	92 473
CENTRE IMPRESSION NUMERIQUE	553 624	71 643	4 901	0	630 168
SYSTEMES INFORMATION	1 550 785	199 741	43 405	0	1 793 931
EXPERTISE FISCALE	4 404	0	0	6 929	11 332
PLATEFORME NUMERIQUE	8 419	0	0	3 891	12 311
TOTAL	2 291 502	275 670	56 675	10 820	2 634 667

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement remboursées s'élèvent à 1,57 M€.

Les dépenses remboursées par la ville de Grenoble s'élèvent à 1 381 k€ contre 1 575 k€ en 2024, celles du CCAS de Grenoble à 162 k€ contre 202 k€ en 2024. Les dépenses remboursées par le SMMAG s'élèvent à 31 k€ contre 57 k€ en 2024.

Ces dépenses concernent principalement les investissements réalisés pour les systèmes d'information, le matériel du centre d'impression numérique, ainsi que le matériel destiné aux archives et au service veille information professionnelle.

Les dépenses éligibles au FCTVA font l'objet d'une refacturation hors FCTVA.

Répartition des dépenses d'investissement refacturées par service commun

SERVICES	VILLE DE GRENOBLE	CCAS DE GRENOBLE	SMMAG	AUTRES COMMUNES	TOTAL en €
DSPS	3 943	0	0	0	3 943
ARCHIVES	17 224	2 308	699	0	20 230
CENTRE IMPRESSION NUMERIQUE	31 480	4 267	368	0	36 115
SYSTEMES INFORMATION	1 326 224	155 325	29 990	0	1 511 539
PLATEFORME NUMERIQUE PARTICIPATIVE	2 199	0	0	0	2 199
TOTAL	1 381 070	161 900	31 056	0	1 574 026

14.3. LES SYNDICATS

La Métropole assure la mise à disposition de ses services au SABF et au SMMAG. Cette mise à disposition est facturée pour un montant global de 1,92 M€ en 2025 contre 2,37 M€ en 2024.

SYNDICATS EN M€	MASSE SALARIALE	CHARGES DE STRUCTURE	TOTAL
SMMAG	1,26	0,17	1,43
SABF	0,45	0,04	0,49
TOTAL	1,71	0,21	1,92

Cette large baisse s'explique par l'autonomisation progressive du SMMAG depuis l'année 2023 et son intégration dans les conventions de services communs pour le Contrôle de Gestion Externe, la protection des données, les services des Archives, Veille et Information Professionnelle, Centre d'impression numérique et la direction des Systèmes d'information.

REMBOURSEMENT DU SYNDICAT MIXTE DES MOBILITES DE L'AIRe GRENOBLOISE (SMMAG)

La convention de mise à disposition passée avec le SMMAG pour l'année 2025 définit les conditions et les modalités de mise à disposition d'une partie des personnels de Grenoble-Alpes Métropole au profit du SMMAG pour l'exercice des compétences de ce dernier.

✓ Les charges de personnel

Le coût des charges de personnel repose sur la masse salariale brute chargée des personnels pour la part de leur temps de travail dédié au SMMAG.

En 2025, le nombre de contributeurs s'élève à 21,01 ETP représentant un montant de facturation de 1,26 M€.

SERVICES	MISSIONS	ETP 2025
DIRECTION DES FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION	GESTION DES RESSOURCES FINANCIERES	2,70
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	4,30
DIRECTION SANTE PREVENTION SECURITE AU TRAVAIL	MEDECINE PREVENTIVE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ACCOMPAGNEMENT SANTE	1,10
DIR CPA	ACHAT PASSATION DES MARCHES PUBLICS ET DES DSP ORGANISATION DES CAO	1,80
DIET	ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL LOGISTIQUE PRESTATIONS UNITE ASSURANCES	0,40
FONCIER	GESTION IMMOBILIERE	0,90
TOTAL SERVICES SUPPORTS		11,20

POLE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE SIT	ELABORATION CARTES SIG ET RELEVES TOPOGRAPHIQUES	0,45
	MISSION RISQUES	0,05
TOTAL POLE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - SIT		0,50
POLE PROXIMITE ET ESPACES PUBLICS	EQUIPE DIRECTION	0,08
	MOA PROG	0,70
	PROSPECTIVE POLITIQUES PUBLIQUES	0,40
	UNITE NORD ET SUD	0,90
	UNITE NORD OUEST GRAND SUD ET SUD GRENOBLE	1,20
	BEAEP	0,05
	CONDUITE OPERATIONS	0,20
	OUVRAGES ART	0,78
	PC FEUX CENTRALISE	3,00
	EXPLOITATION CENTRALISEE DTS	2,00
TOTAL POLE PROXIMITE ET ESPACES PUBLICS		9,31
TOTAL GENERAL		21,01

✓ **L'environnement de travail**

Ce coût est constaté à partir du dernier compte administratif voté, actualisé le cas échéant des modifications prévisibles des conditions d'exercice de l'activité au vu du Budget Primitif de l'année. La méthode d'évaluation est identique à celle décrite précédemment pour les services communs.

Ce coût est réparti selon les axes suivants :

- ✚ Moyens collectifs : véhicules, fournitures administratives, locations mobilières, affranchissement, frais de télécommunications, coût moyen de l'équipement mobilier d'un agent,
- ✚ Systèmes d'information (PC/agent),
- ✚ Locaux,
- ✚ Frais divers de personnel : assurance statutaire, formation, missions déplacements, colloques, séminaires, frais d'actes et contentieux, agents, annonces insertion, fêtes et cérémonies, association du personnel, PDME, honoraires, pharmacie, visites médicales.

Le montant des charges liées à l'environnement de travail remboursées par le SMMAG s'élève à 0,17 M€ en 2025 contre 0,32 M€ en 2024.

Ces charges sont réparties selon les axes suivants :

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	Montants en €
Moyens collectifs	27 525
Locaux	82 024
Systèmes d'information	25 085
Frais divers de personnel	32 884
Total	167 518

LE SYNDICAT D'AMENAGEMENT DU BOIS FRANÇAIS (SABF)

Le SABF ne disposant pas de personnel en propre sa gestion technique administrative et financière est assurée par Grenoble-Alpes Métropole par le biais d'une convention qui fixe les modalités de mise à disposition d'une partie des services de la Métropole au profit du SABF pour lui permettre d'exercer ses compétences.

La convention du 20 décembre 2022, prévoit que Grenoble-Alpes Métropole mette à la disposition du Syndicat d'Aménagement du Bois Français les moyens nécessaires à sa gestion.

Les remboursements concernent les charges de personnel et l'environnement de travail.

✓ **Les charges de personnel**

Les charges de personnel correspondent aux coûts salariaux réels de l'année 2025 du personnel affecté au SABF. Le remboursement à hauteur de 452 894 € correspond :

- ✚ À la rémunération du personnel permanent et saisonnier de la base de loisirs,
- ✚ À la contribution de de la direction opérationnelle en charge de l'encadrement et de l'animation des personnels saisonniers et permanents,
- ✚ À la contribution des fonctions support (concerne la gestion administrative et financière, gestion des ressources humaines recrutements paies, suivi administratif des assemblées, suivi des marchés, préparation des documents budgétaires, engagement et traitement des dépenses et des recettes) campagnes d'affichage réalisées par la direction de la communication externe.

✓ **Les charges liées à l'environnement de travail**

Le remboursement à hauteur de 39 174 € correspond à la prise en charge de l'environnement de travail des personnels permanents et des personnels des fonctions supports et de la direction opérationnelle.

CHARGES DE PERSONNEL	TOTAL Montants en €
MASSE SALARIALE PERSONNEL SABF PERMANENTS	153 995
MASSE SALARIALE SAISONNIERS	140 442
SOUS TOTAL MASSE SALARIALE PERMANENTS ET SAISONNIERS	294 437
MASSE SALARIALE FONCTIONS SUPPORTS	73 550
MASSE SALARIALE DIRECTION OPERATIONNELLE	84 907
SOUS TOTAL MASSE SALARIALE SUPPORT ET DIRECTIONS OPERATIONNELLES	158 457
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	452 894
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL AGENTS TECHNIQUES PERMANENTS	12 990
ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL FONCTIONS SUPPORTS ET DIRECTIONS OPERATIONNELLES	26 184
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	39 174
TOTAL 2025	492 068

15. RESULTATS DE CLOTURE

Budget Principal

✓ L'affectation du résultat 2025 pour l'exercice 2026 :

Résultat de clôture 2025 disponible pour affectation en 2026	
Résultat de l'exercice 2025 budget principal	42 329 497,49
Résultats antérieurs repris au 1er janvier 2025 (chap 002)	12 181 459,98
Affectation résultat antérieur repris du GIP "Capitale verte" (DL 30/06/2025)	18 799,47
Résultat de clôture 2025 budget principal	54 529 756,94
Solde d'investissement 2025	
Solde d'exécution de l'exercice 2025	-15 439 800,48
Solde antérieur repris au 1er janvier 2025 (chap 001)	-34 508 338,79
Solde de clôture 2025	-49 948 139,27
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	0,00
Excédent de financement	0,00
Besoin de financement de la section d'investissement	49 948 139,27
Affectation des résultats 2025	
1. Affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement - Compte 1068 (en recettes)	49 948 139,27
2. Report de fonctionnement - Compte 002 (en recettes)	4 581 617,67
3. Report du solde d'investissement - Compte 001 (en dépenses)	49 948 139,27

Budget Annexe Collecte et traitement des déchets

✓ L'affectation du résultat 2025 pour l'exercice 2026

Résultat de clôture 2025 disponible pour affectation 2026	
Résultat de gestion 2025	14 544 707,00
Résultats antérieurs repris au 1er janvier 2025	0,00
Résultat de clôture 2025	14 544 707,00
Solde d'investissement 2025	
Solde de gestion 2025	494 302,57
Solde antérieurs repris au 1er janvier 2025	-10 484 628,80
Solde de clôture 2025	-9 990 326,23
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	
Excédent de financement	
Besoin de financement (solde d'investissement + RAR)	9 990 326,23
Affectation des résultats 2025 :	
1 - Affectation au c/ 1068	9 990 326,23
2 - Report en fonctionnement au c/002	4 554 380,77
3 - Report en Investissement au d/001	9 990 326,23

Budget Annexe Eau potable

✓ L'affectation du résultat 2025 pour l'exercice 2026

Résultat de clôture 2025 disponible pour affectation en 2026	
Résultat de gestion 2025	6 764 586,50
Résultats antérieurs repris au 1er janvier 2025	4 744 874,93
Résultat de clôture 2025 disponible pour affectation en 2026	11 509 461,43
Solde d'investissement 2025	
Solde de gestion 2025	1 082 470,78
Solde antérieur repris au 1er janvier 2025	-8 861 531,07
Solde de clôture 2025	-7 779 060,29
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	0,00
Excédent de financement	0,00
Besoin de financement (solde d'investissement + RAR)	
Affectation des résultats 2025 :	
- 1. Affectation au c/1068 (couverture du besoin de financement)	7 779 060,29
- 2. Report en fonctionnement au c/002	3 730 401,14

Budget Annexe Assainissement

✓ L'affectation du résultat 2025 pour l'exercice 2026

Résultat de clôture 2025 disponible pour affectation en 2026	
Résultat de gestion 2025	3 655 315,61
Résultats antérieurs repris au 1er janvier 2025	2 051 538,44
Résultat de clôture 2025 disponible pour affectation en 2026	5 706 854,05
Solde d'investissement 2025	
Solde de gestion 2025	7 928 172,21
Solde antérieurs repris au 1er janvier 2025	-12 433 533,34
Solde de clôture 2025	-4 505 361,13
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	0,00
Excédent de financement	0,00
Besoin de financement (solde d'investissement + RAR)	
Affectation des résultats 2025 :	
- 1. Affectation au c/1068 (couverture du besoin de financement)	4 505 361,13
- 2. Report en fonctionnement au c/002	1 201 492,92

Budget Annexe GEMAPI

✓ L'affectation du résultat 2025 pour l'exercice 2026

Résultat de clôture 2025 disponible pour affectation en 2026	
Résultat de gestion 2025	1 083 716,28
Résultats antérieurs repris au 1er janvier 2025	1 808 827,75
Résultat de clôture 2025 disponible pour affectation en 2026	2 892 544,03
Solde d'investissement 2025	
Solde de gestion 2025	944 680,72
Solde antérieur repris au 1er janvier 2025	61 958,80
Solde de clôture 2025	1 006 639,52
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	
Excédent de financement	0,00
Besoin de financement (solde d'investissement + RAR)	
Affectation des résultats 2025 :	
- 1. Affectation de l'excédent de fonctt au c/1068 (couverture du besoin de financement)	0,00
- 2. Report en fonctionnement au c/002 en recettes	2 892 544,03
- 3. Report du solde d'investissement au C/001 en recettes	1 006 639,52

Budget Annexe Réseaux de chaleur

✓ L'affectation du résultat 2025 pour l'exercice 2026

Résultat de clôture 2025 disponible pour affectation en 2026 (en €)	
Résultat de gestion 2025	4 082 294,42
Résultats antérieurs repris au 1 ^{er} janvier 2025	6 259 305,81
Résultat de clôture 2025 (excédent)	10 341 600,23
Solde d'investissement 2025	
Solde de gestion 2025	-470 082,82
Soldes antérieurs repris au 1 ^{er} janvier 2025	-1 943 551,61
Résultat de clôture 2025 (déficit)	-2 413 634,43
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	-2 413 634,43
Excédent de financement	0,00
Excédent de financement	
Affectation des résultats 2025 :	
1. Affectation au c/1068 (couverture du besoin de financement)	2 413 634,43
2. Excédent de fonctionnement reporté au c/002 en recettes	7 927 965,80

Budget Annexe Stationnement en ouvrage

✓ L'affectation du résultat 2025 pour l'exercice 2026

Résultat de clôture 2025 disponible pour affectation en 2026	
Résultat de gestion 2025	678 845,37
Résultats antérieurs repris au 1er janvier 2025	0,00
Résultat de clôture 2025	678 845,37
Solde d'investissement 2025	
Solde de gestion 2025	-195 325,17
Soldes antérieurs repris au 1er janvier 2025	-1 599 887,55
Solde de clôture 2025 (déficit)	-1 795 212,72
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	1 795 212,72
Excédent de financement	
Besoin de financement (solde d'investissement + RAR)	
	1 795 212,72
Affectation des résultats 2025 :	
1. Affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement - Compte 1068 (en recettes)	678 845,37
2. Report en fonctionnement - Compte 002	0,00
3. Report du solde d'investissement - Compte 001 (en dépenses)	1 795 212,72

Budget Annexe Locaux économiques

✓ L'affectation du résultat 2025 pour l'exercice 2026

Résultat de clôture 2025 disponible pour affectation en 2026 (en €)	
Résultat de gestion 2025	582 648,73
Résultats antérieurs repris au 1 ^{er} janvier 2025	-344 987,21
Résultat de clôture 2025 (excédent)	237 661,52
Solde d'investissement 2025	
Solde de gestion 2025	-277 051,80
Soldes antérieurs repris au 1 ^{er} janvier 2025	1 025 519,79
Résultat de clôture 2025 (excédent)	748 467,99
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	0,00
Excédent de financement	0,00
Excédent de financement	
	748 467,99
Affectation des résultats 2025 :	
1. Excédent d'investissement reporté au c/001 en recettes	748 467,99
2. Excédent de fonctionnement reporté au c/002 en recettes	237 661,52

Budget Annexe Groupements Fermés d'Utilisateurs (GFU)

✓ L'affectation du résultat 2025 pour l'exercice 2026

Résultat de clôture 2025 disponible pour affectation en 2026	
Résultat de l'exercice 2025	86 559,90
Résultats antérieurs repris au 1er janvier 2025 (chap 002)	28 581,19
Résultat de clôture 2025	115 141,09
Solde d'investissement 2025	
Solde d'exécution de l'exercice 2025	-68 463,29
Solde antérieur repris au 1er janvier 2025 (chap 001)	815 069,77
Solde de clôture 2025	746 606,48
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	0,00
Excédent de financement	0,00
Besoin de financement de la section d'investissement	
	0,00
Affectation des résultats 2025	
1. Affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement - Compte 1068 (en recettes)	0,00
2. Report de fonctionnement - Compte 002 (en recettes)	115 141,09
3. Report du solde d'investissement - Compte 001 (en recettes)	746 606,48

Budget Annexe Opérations d'aménagement

✓ L'affectation du résultat 2025 pour l'exercice 2026

Solde de fonctionnement 2025 disponible pour affectation en 2026	
Résultat de gestion 2025	0,29
Résultats antérieurs repris au 1er janvier 2025	36 053,29
Résultat de clôture 2025	36 053,58
Solde d'investissement 2025	
Solde de gestion 2025	-5 653,54
Soldes antérieurs repris au 1er janvier 2025	276 772,68
Solde de clôture 2025 (excédent)	271 119,14
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	0,00
Excédent de financement	0,00
Besoin de financement (solde d'investissement + RAR)	0,00
Affectation des résultats 2025 :	
1. Excédent d'investissement reporté au c 001 en recettes	271 119,14
2. Excédent de fonctionnement reporté au c 002 en recettes	36 053,58

Budget annexe Photovoltaïque

✓ **L'affectation du résultat 2025 pour l'exercice 2026**

Résultat de clôture 2025 disponible pour affectation en 2026	
Résultat de l'exercice 2025	-11 805,18
Résultats antérieurs repris au 1er janvier 2025 (chap 002)	13 705,21
Résultat de clôture 2025	1 900,03
Solde d'investissement 2025	
Solde d'exécution de l'exercice 2025	-327 123,64
Solde antérieur repris au 1er janvier 2025 (chap 001)	214 788,18
Solde de clôture 2025	-112 335,46
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	0,00
Excédent de financement	0,00
Besoin de financement de la section d'investissement	112 335,46
Affectation des résultats 2025	
1. Affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement - Compte 1068 (en recettes)	1 900,03
2. Report de fonctionnement - Compte 002 (en recettes)	
3. Report du solde d'investissement - Compte 001 (en dépenses)	112 335,46

16. COMMISSION DE CONTROLE DE STRATEGIE FINANCIERE (CCSF)

Dans le cadre d'une démarche globale de dialogue avec ses partenaires, et afin de s'assurer de la bonne gestion des deniers publics et de la qualité du service rendu aux usagers, la Métropole a mis en place un système de pilotage des organismes satellites comprenant 3 volets :

- ✚ L'exercice d'un contrôle régulier des structures et la préparation systématique des conseils d'administration avec les élus administrateurs représentant la Métropole,
- ✚ La définition de feuilles de route pour les organismes les plus stratégiques,
- ✚ La mise en œuvre d'une commission de contrôle, devenue en 2024 commission de contrôle et de stratégie financière (CCSF)

Fin 2020, le Conseil Métropolitain a décidé de créer une commission de contrôle financier, qui a vocation à examiner :

- ✚ D'une part, les organismes avec lesquels la Métropole est liée par :
 - Un contrat de DSP ou convention publique d'aménagement,
 - Une convention de financement, de participation ou de subvention de plus de 500 k€,
 - Une garantie d'emprunt de plus de 100 M€.
- ✚ D'autre part, ceux sur lesquels la Métropole doit exercer un contrôle analogue (Société Publique Locale).

Au regard du bilan de cette instance, et dans la continuité de la loi « 3DS », des ajustements étaient nécessaires pour améliorer son fonctionnement.

Aussi, par délibération du 29 mars 2024, le Conseil Métropolitain a élargi les prérogatives et révisé le format de cette nouvelle « Commission de Contrôle et de Stratégie Financière » (CCSF). La CCSF examine désormais, outre la situation financière, un bilan et la prospective de chaque. Cette évolution est cohérente avec le contenu des rapports des représentants, enrichi depuis 2023 en application de la loi « 3DS ».

Par ailleurs, la composition et le fonctionnement de la CCSF visent à faire de cette commission un lieu de débats et d'échanges entre élus. Sont invités, outre les membres de la Commission ressource et un représentant par groupe politique, les membres des commissions thématiques et les Vice-Présidents concernés par l'ordre du jour.

Les élus administrateurs représentant la Métropole auprès de chaque structure sont invités ; le rapport à la commission est assuré par le Président s'il est administrateur métropolitain, ou par le représentant de la Métropole à l'Assemblée Générale.

La CCSF s'est réunie à 6 reprises en 2025, pour examiner la situation de 21 organismes :

- ✚ SEM CCIAG
- ✚ SPL ALEC
- ✚ SEM GEG
- ✚ SPL M'Tag
- ✚ SEMOP Park'GAM
- ✚ EPIC - MIN
- ✚ SEM MINATEC
- ✚ OPH ACTIS
- ✚ SEM Grenoble Habitat
- ✚ SPL Eaux de Grenoble Alpes
- ✚ EPCC Territoire de Sciences
- ✚ EPCC ESAD
- ✚ EPCC MC2
- ✚ SEM INOVATION
- ✚ SEM Territoires 38 et SPL Isère Aménagement (groupe ELEGIA)
- ✚ SPL SAGES et SEM Innovia (groupe Grinn'Ters)
- ✚ Associations du secteur de l'emploi et de l'insertion : Missions locales (Grenoble et Sud Isère) et SIAE La Remise
- ✚ Associations de prévention spécialisée (Apase et Codase)

Pour chacune de ces structures, l'administrateur métropolitain rapporteur a présenté un rapport organisé en 3 volets :

- ✚ Les piliers stratégiques de l'entreprise : gouvernance, maîtrise des risques, gestion sociale (principaux indicateurs RH, égalité femmes-hommes, ...) ; actions en matière de RSE, de probité et de déontologie ; pratiques en matière de commande publique,
- ✚ La situation financière : analyse des principaux indicateurs (sur la base des derniers comptes sociaux approuvés : 2024),
- ✚ Enjeux et prospective : plan stratégique, projets, perspectives d'évolution en matière d'activité.

Les échanges intervenus en commission ont porté sur l'état des lieux et la prospective en matière d'activité, de modèle économique et de soutenabilité financière, propres au contexte de chaque structure.

La CCSF a relevé des modèles économiques fragiles pour certaines EPL (ALEC, Inovaction), et une forte dépendance aux subventions pour des établissements publics ou associations, dans un contexte de raréfaction des ressources publiques (Missions Locales, établissements culturels)

Elle a examiné la capacité à conduire les projets d'investissement de chaque secteur : l'énergie (ENR pour GEG, développement du réseau pour la CCIAG, projet commun de reprise de la plateforme de Pont de Claix), le logement social, le stationnement...

La commission a noté les tensions qui pèsent sur les structures d'aménagement, dans un contexte de marché défavorable. Elle a aussi relevé la nécessité d'engager une réflexion sur la cohérence des outils d'aménagement du territoire.

La commission a exprimé une attention particulière aux sujets de gestion sociale : politique salariale, absentéisme, recrutements, ainsi que sur l'égalité femmes-hommes.

Enfin, une attention particulière a été portée sur les sujets de gouvernance et de fonctionnement des instances des EPL, notamment dans le cas des SPL pour lesquelles doit s'exercer le contrôle analogue.

La commission a ainsi mis en lumière des questions et points d'attention, qui ont donné lieu à un suivi. Il a pu prendre la forme d'un courrier adressé à la présidence de la structure ou d'un rendez-vous avec les dirigeants et le Président de la société.

ANNEXES DETTES

GRENOBLE ALPES METROPOLE DETTE BUDGET PRINCIPAL

CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS RÉELS

Situation au 31/12/2025

Montants en Euro

N° EMPRUNT	N° SWAP associé			Score Gissler risque maxi	LIBELLÉ	ORGANISME PRÊTEUR	CAPITAL INITIAL	CAPITAL RESTANT DÙ AU31/12/2025	DURÉE (ANNÉES)	PÉRIODICITÉ	INDICE	MARGE (%)	EMPRUNT ADOSSÉ (O/N)	TAUX D'INTÉRÊT		DURÉE RÉSIDUELLE
		Indic e	Struct ure											NOMIN AL (%)	ACTU ARIEL (%)	
3	60	1	A	1 A	EMP REF LT111358 CO6908 001 FICHE EMP 3	CA-CIB	10 000 000	3 800 000	21	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,90000	O	2,93	1,43	07 ans 00 mois
4		1	A	1 A	EMP REF 00000539989 FICHE EMP 4	CA	187 869	18 195	13	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	4,11	4,89	00 ans 00 mois
7		1	A	1 A	EMP REF 00000807568 FICHE EMP 7	CA	260 000	52 000	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	3,39	3,42	02 ans 06 mois
9		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPCORENC FICHE EMP 9	CORENC	602 576	53 869	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,00	2,00	04 ans 00 mois
10		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPECHIROLLES FICHE EMP 10	ECHIROLLES	9 903 028	885 310	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,00	2,00	04 ans 00 mois
11		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPFONTANIL FICHE EMP 11	FONTANIL	753 220	67 336	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,00	2,00	04 ans 00 mois
12		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPGIERES FICHE EMP 12	GIERES	1 795 714	160 533	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,00	2,00	04 ans 00 mois
13		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPGRENOBLE FICHE EMP 13	GRENOBLE	25 107 314	2 244 541	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,00	2,00	04 ans 00 mois
14		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPJARRIE FICHE EMP 14	JARRIE	1 293 613	115 647	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,00	2,00	04 ans 00 mois
15		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPLEGUA FICHE EMP 15	LE GUA	502 146	44 890	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,00	2,00	04 ans 00 mois
16		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPPDCLAIX FICHE EMP 16	PONT DE CLAIX	1 673 168	149 578	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,00	2,00	04 ans 00 mois
17		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPSTEGREVE FICHE EMP 17	ST EGREVE	2 510 731	224 454	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,00	2,00	04 ans 00 mois
18		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPSTGDCOM FICHE EMP 18	ST GEORGES DE COMMIERS	153 324	13 707	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,00	2,00	04 ans 00 mois
19		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPSTMVX FICHE EMP 19	ST MARTIN VINOUX	970 817	86 789	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,00	2,00	04 ans 00 mois
20		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPVARCES FICHE EMP 20	VARCES	2 332 360	208 508	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,00	2,00	04 ans 00 mois
21		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPVIF FICHE EMP 21	VIF	1 590 131	142 155	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,00	2,00	04 ans 00 mois
22		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPVIZILLE FICHE EMP 22	VIZILLE	2 661 783	237 958	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,00	2,00	04 ans 00 mois
23		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPFONTAINE FICHE EMP 23	FONTAINE	8 369 105	1 115 007	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,00	2,00	05 ans 00 mois
25		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPMC2 FICHE EMP 25	GRENOBLE	3 435 365	709 365	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,00	2,00	06 ans 00 mois
28		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPSIVOMNERON FICHE EMP 28	SIVOM NERON	322 313	46 060	8	Semestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	3,98	4,02	00 ans 08 mois
29		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPSIRD FICHE EMP 29	SIRD	282 055	168 067	14	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	4,42	4,49	07 ans 04 mois
30		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPALPEXPO FICHE EMP 30	GRENOBLE	2 762 172	985 911	17	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,99	3,65	09 ans 00 mois
12002		1	A	1 A	EMP REF 16794005002 FICHE EMP 12002	SG	20 000 000	4 735 454	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	4,89	2,38	03 ans 02 mois
14002	29, 55, 63 et 76	1	A	1 A	EMP REF 00778090692L02 FICHE EMP 14002	CF Groupe CE	20 000 000	10 900 693	28	Trimestrielle	TAG03M	0,00950	O	1,98	0,92	10 ans 11 mois
14003	67	1	A	1 A	EMP REF 00778090692L02 FICHE EMP 14003	CF Groupe CE	10 000 000	2 367 727	20	Trimestrielle	TAG03M	0,00950	O	2,01	0,53	02 ans 11 mois
16002	68	1	A	1 A	EMP REF CO1259 011 FICHE EMP 16002	CA-CIB	10 000 000	2 500 000	20	Trimestrielle	TAG03M	0,02000	O	2,03	0,44	04 ans 11 mois
27002		1	A	1 A	EMP REF 00003209792K1 FICHE EMP 27002	CE	5 000 000	1 025 641	19	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	3,58	3,68	04 ans 00 mois
32002		1	A	1 A	EMP REF LT111356 CO69006 001 FICHE EMP 32002	CA-CIB	10 000 000	3 800 000	21	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,90000	N	3,42	2,65	07 ans 00 mois
90483		1	A	1 A	EMP REF 50001006000 FICHE EMP 90483	SG	14 000 000	5 600 000	20	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	3,50	3,58	07 ans 06 mois
90485	70	1	A	1 A	EMP REF 971843 FICHE EMP 90485	CA	8 000 000	4 480 000	25	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,60000	O	2,64	1,50	14 ans 00 mois
90487		1	A	1 A	EMP REF 1300102001 FICHE EMP 90487	SG	5 000 000	2 631 579	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,55000	N	2,43	1,63	10 ans 00 mois
90488		1	A	1 A	EMP REF 1300102002 FICHE EMP 90488	SG	5 000 000	2 631 579	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,63	1,84	10 ans 00 mois
90490		1	A	1 A	EMP REF 1368103001 FICHE EMP 90490	SG	10 000 000	5 000 000	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,59000	N	2,53	1,81	10 ans 00 mois
90492		1	A	1 A	EMP REF 39072 FICHE EMP 90492	CF Groupe CE	5 000 000	2 500 000	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	1,85	1,87	10 ans 00 mois
90493		1	A	1 A	EMP REF MON510112EUR FICHE EMP 90493	CFIL	17 489 761	8 744 881	17	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	0,44	0,45	08 ans 00 mois
90494		1	A	1 A	EMP REF 9829061 FICHE EMP 90494	CE	15 000 000	8 250 000	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	1,08	1,09	11 ans 00 mois
90495		1	A	1 A	EMP REF MON512856EUR FICHE EMP 90495	Banque Postale	15 000 000	8 437 500	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	1,08	1,09	11 ans 00 mois

CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS RÉELS

Situation au 31/12/2025

Montants en Euro

		N° EMPRUNT	N° SWAP associé			Score Gissler risque maxi	LIBELLÉ	ORGANISME PRÊTEUR	CAPITAL INITIAL	CAPITAL RESTANT DÙ AU31/12/2025	DURÉE (ANNÉES)	PÉRIODICITÉ	INDICE	MARGE (%)	EMPRUNT ADOSSÉ (O/N)	TAUX D'INTÉRÊT		DURÉE RÉSIDUELLE
				Indic e	Struct ure											NOMIN AL (%)	ACTU ARIEL (%)	
61,80%	Taux fixes sur la durée. Encours : 427,24 M€	90496		1	A	1 A	EMP REF 036131C 42559 FICHE EMP 90496	Crédit Coopératif	10 000 000	5 500 000	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	1,00	1,02	11 ans 00 mois
		90497		1	A	1 A	EMP REF DD08850430 FICHE EMP 90497	ARKEA	4 000 000	2 200 000	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	1,09	1,10	11 ans 00 mois
		90498		1	A	1 A	EMP REF DD08850460 FICHE EMP 90498	ARKEA	6 000 000	3 300 000	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	1,09	1,10	11 ans 00 mois
		90500		1	A	1 A	EMP REF FR0013293032 FICHE EMP 90500	Natixis	10 000 000	10 000 000	12	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	1,32	1,34	03 ans 10 mois
		90502		1	A	1 A	EMP REF MON520139EUR FICHE EMP 90502	Banque Postale	5 000 000	3 062 500	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	1,34	1,35	12 ans 00 mois
		90504	72-75	1	A	1 A	EMP REF 1868104001 FICHE EMP 90504	SG	5 000 000	3 000 000	20	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,45000	O	1,36	1,39	12 ans 00 mois
		90505		1	A	1 A	EMP REF FR0013364817 FICHE EMP 90505	HSBC	10 000 000	10 000 000	12	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	1,15	1,17	04 ans 09 mois
		90506		1	A	1 A	EMP REF FR0013365038 FICHE EMP 90506	CACIB	10 000 000	10 000 000	8	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	0,68	0,71	00 ans 09 mois
		90507		1	A	1 A	EMP REF CO6602 001 FICHE EMP 90507	CACIB	1 516 980	654 154	12	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,72	2,67	04 ans 09 mois
		90509		1	A	1 A	EMP REF 2900074 FICHE EMP 90509	CG	444 375	185 731	11	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	4,22	4,29	03 ans 11 mois
		90513		1	A	1 A	EMP REF FR0013412137 FICHE EMP 90513	Natixis	10 000 000	10 000 000	9	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	0,63	0,63	02 ans 03 mois
		90514	73-74	1	A	1 A	EMP REF 0466 F188064 507617 FICHE EMP 90514	BEI	10 000 000	5 710 000	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	O	0,30	0,30	14 ans 00 mois
		90516		1	A	1 A	EMP REF 0466 F190636 514439 FICHE EMP 90516	BEI	22 000 000	16 600 000	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	0,59	0,59	14 ans 00 mois
		90517		1	A	1 A	EMP REF FR0013486925 FICHE EMP 90517	HSBC	10 000 000	10 000 000	7	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	0,02	0,07	01 ans 02 mois
		90518		1	A	1 A	EMP REF FR0013488376 FICHE EMP 90518	SG	10 000 000	10 000 000	11	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	0,18	0,22	05 ans 02 mois
		90519		1	A	1 A	EMP REF FR00140009H7 FICHE EMP 90519	Natixis	5 000 000	5 000 000	7	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	0,00	0,00	01 ans 10 mois
		90520		1	A	1 A	EMP REF FR00140009G9 FICHE EMP 90520	Natixis	8 000 000	8 000 000	8	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	0,00	0,00	02 ans 10 mois
		90521		1	A	1 A	EMP REF FR0014000SI9 FICHE EMP 90521	HSBC	10 000 000	10 000 000	9	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	0,13	0,15	03 ans 11 mois
		90522		1	A	1 A	EMP REF 0539 F192577 550565 FICHE EMP 90522	BEI	22 000 000	5 625 000	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	0,00	0,00	15 ans 00 mois
		90523		1	A	1 A	EMP REF FR0014003Y17 FICHE EMP 90523	LBP	5 000 000	5 000 000	9	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	0,43	0,46	04 ans 05 mois
		90524		1	A	1 A	EMP REF FR0014003Y25 FICHE EMP 90524	LBP	7 000 000	7 000 000	9	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	0,43	0,46	04 ans 05 mois
		90525		1	A	1 A	EMP REF FR0014005TA3 FICHE EMP 90525	HSBC	10 000 000	10 000 000	10	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	0,57	0,57	06 ans 00 mois
		90526		1	A	1 A	EMP REF FR0014006H07 FICHE EMP 90526	Aurel BGC SAS	10 000 000	10 000 000	12	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	0,70	0,70	07 ans 11 mois
		90527		1	A	1 A	EMP REF 0539 F192577 550565 FICHE EMP 90527	BEI	15 000 000	6 521 930	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	0,48	0,49	15 ans 10 mois
		90528		1	A	1 A	EMP REF 0539 F192577 550565 FICHE EMP 90528	BEI	7 000 000	3 043 567	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	0,33	0,34	16 ans 00 mois
		90529		1	A	1 A	EMP REF 9785244 FICHE EMP 90529	CE	45 810	27 574	10	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	1,34	1,35	05 ans 11 mois
		90530		1	A	1 A	EMP REF 204338 06 FICHE EMP 90530	CM	12 499	6 792	9	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	1,40	1,41	04 ans 07 mois
		90532		1	A	1 A	EMP REF 204338 05 FICHE EMP 90532	CM	14 278	2 872	5	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,60	2,63	00 ans 10 mois
		90534		1	A	1 A	EMP REF 5842640 FICHE EMP 90534	CE	68 689	40 719	10	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	0,60	0,60	06 ans 00 mois
		90535		1	A	1 A	EMP REF 5657616 FICHE EMP 90535	CE	67 084	45 660	12	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,02	2,04	08 ans 00 mois
		90536		1	A	1 A	EMP REF FR001400ACJ6 FICHE EMP 90536	KBC BANK	15 000 000	15 000 000	9	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	1,70	1,70	05 ans 05 mois
		90538		1	A	1 A	EMP REF 0539 F192577 550565 FICHE EMP 90538	BEI	35 000 000	29 750 000	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,73	2,79	17 ans 00 mois
		90541		1	A	1 A	EMP REF FR001400HS70 FICHE EMP 90541	TP ICAP	18 000 000	18 000 000	10	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	3,58	3,60	07 ans 04 mois
		90546		1	A	1 A	EMP REF MPH547506EUR EMP FICHE 90546	LA BANQUE POSTALE	15 000 000	13 065 789	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	3,61	3,66	18 ans 00 mois
		90547		1	A	1 A	EMP REF MIN546327EUR EMP FICHE 90547	LA BANQUE POSTALE	19 000 000	18 006 250	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	3,13	3,17	19 ans 00 mois
		90550		1	A	1 A	EMP REF FR001400Q2C7 FICHE EMP 90550	NATIXIS	15 000 000	15 000 000	11	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	3,64	3,67	09 ans 05 mois
		90551		1	A	1 A	EMP REF 0162 F193430 FICHE EMP 90551	BEI	10 000 000	8 793 103	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	3,26	3,30	18 ans 11 mois
		90552		1	A	1 A	EMP REF 3634 FICHE EMP 90552	AFL	25 000 000	21 982 759	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	3,48	3,53	19 ans 00 mois

CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS RÉELS

Situation au 31/12/2025

Montants en Euro

		N° EMPRUNT	N° SWAP associé	Indice	Structure	Score Gissler risque maxi	LIBELLÉ	ORGANISME PRÊTEUR	CAPITAL INITIAL	CAPITAL RESTANT DÙ AU31/12/2025	DURÉE (ANNÉES)	PÉRIODICITÉ	INDICE	MARGE (%)	EMPRUNT ADOSSÉ (O/N)	TAUX D'INTÉRÊT		DURÉE RÉSIDUELLE
																NOMINAL (%)	ACTUEL (%)	
		90553		1	A	1 A	EMP REF MON548477EUR FICHE EMP 90553	LA BANQUE POSTALE	25 000 000	21 982 759	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	3,49	3,59	18 ans 11 mois
		90554		1	A	1 A	EMP REF FR001400TBD1 FICHE EMP 90554	OCTO FINANCES	10 000 000	10 000 000	10	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	O	3,44	3,44	09 ans 04 mois
0,39%	Taux fixes sur durée partielle. Encours : 2,70 M€	90501		1	A	1 A	REA ET REPROFILAGE 5 CONTRATS CE	CE	10 989 602	2 698 171	18	Semestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	3,35	1,63	10 ans 01 mois
2,49%	Sans taux. Encours : 17,22 M€	27		1	A	1 A	ACTIONS GEG VILLE DE GRENOBLE	CNE GRENOBLE	24 306 150	17 216 815	24	Annuelle	Néant	0,00000	N	0,00	0,00	16 ans 05 mois
1,28%	<u>Eonia en attente conso ou relais trésorerie.</u> Encours : 8,87 M€	2001		1	A	1 A	CONTRAT MIR282431 TIRAGE EONIA	DEXIA	2 439 184	614 060	28	Mensuelle	EONIA	0,27000	N	2,28	0,63	04 ans 09 mois
		13001		1	A	1 A	Echéancier Eonia CLTR MIR244856	DEXIA	40 000 000	8 256 000	29	Mensuelle	EONIA	0,00000	N	2,03	0,35	11 ans 00 mois
24,36%	<u>Taux variable ou révisables non swapés.</u> Encours : 168,40 M€	329		1	A	1 A	PCTM n°2120 BFT de 38,112254ME	CA CIB	7 622 451	529 300	24	Annuelle	TAM	0,06000	N	3,99	1,90	00 ans 11 mois
		4004		1	A	1 A	Tirage 2022	CF	3 300 000	1 833 333	6	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,07500	N	2,10	2,92	03 ans 09 mois
		12003		1	A	1 A	Tirage 2022	SG	2 570 000	1 487 372	14	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,01500	N	2,04	2,53	11 ans 00 mois
		16005		1	A	1 A	Tirage 2022	CA-CIB	3 999 900	3 142 779	14	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,01500	N	2,04	2,08	11 ans 00 mois
		26002		1	A	1 A	Financement 2009 Dexia Enveloppe ANRU/BEI	DEXIA	3 600 000	848 646	20	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,65000	N	2,83	1,21	04 ans 01 mois
		90481		1	A	1 A	Emprunt CDC PRU 2013	CDC	5 300 000	1 060 000	15	Annuelle	LIVRET A	0,60000	N	3,60	1,75	02 ans 02 mois
		90486		1	A	1 A	FINANCEMENTS 2014 CDC PRU AM	CDC	3 436 946	1 145 649	15	Annuelle	LIVRET A	0,60000	N	3,60	1,77	04 ans 00 mois
		90489		1	A	1 A	FINANCEMENTS 2015 CDC PRU AM	CDC	3 510 000	1 404 000	15	Annuelle	LIVRET A	1,35000	N	3,60	1,87	05 ans 00 mois
		90503		1	A	1 A	FINANCEMENT INVESTISSEMENTS 2017 5ME CE	CE	5 000 000	3 000 000	20	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,32000	N	2,31	1,66	12 ans 00 mois
		90510		1	A	1 A	TRANSFERT EMP LE 21 AU BP	CAFFIL/SFIL	3 492 879	358 004	7	Trimestrielle	EURIBOR03M	1,01000	N	2,95	1,51	00 ans 06 mois
		90511		1	A	1 A	TRANSFERT EMP LE 24 AU BP 58,06%	CACIB	4 991 683	2 977 371	16	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,30000	N	2,32	0,00	08 ans 10 mois
		90512		1	A	1 A	BEI 2018 TRANCHE 1	BEI	17 000 000	7 990 000	20	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,30900	N	2,33	1,62	13 ans 00 mois
		90537		1	A	1 A	BEI 2022 TRANCHE 1	BEI	15 000 000	11 125 000	20	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,30900	N	2,13	2,53	16 ans 11 mois
		90539		1	A	1 A	EMISSION OBLIGATAIRE 2022 17 T1	GFI	8 000 000	8 000 000	11	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,30900	N	2,51	2,91	08 ans 01 mois
		90540		1	A	1 A	EMP REF FR001400G0J8 FICHE EMP 90540	Aurel BGC SAS	15 000 000	15 000 000	9	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,46000	N	2,51	2,94	06 ans 02 mois
		90542		1	A	1 A	EMP REF MIS503492EUR FICHE EMP 90542	CAFFIL/SFIL	2 218 979	1 867 442	14	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,06000	N	2,00	2,53	11 ans 00 mois
		90543		1	A	1 A	LR1217201-92577 FICHE EMP 90543	BEI	6 000 000	4 850 000	20	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,34900	N	2,36	2,71	18 ans 00 mois
		90544		1	A	1 A	LR1217201-93430 FICHE EMP 90544	BEI	5 000 000	4 500 000	20	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,37500	N	2,39	2,69	18 ans 00 mois
		90545		1	A	1 A	EMP REF 3046 FICHE EMP 90545	Agence France Locale	25 000 000	21 282 895	20	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,61000	N	2,62	2,97	18 ans 00 mois
		90555		1	A	1 A	EMP REF FR001400ZEF7 FICHE EMP 90555	HSBC	23 000 000	23 000 000	9	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,99000	N	4,33	3,82	08 ans 11 mois
		90556		1	A	1 A	EMP REF FR00140102V1 FICHE EMP 90556	TP ICAP	12 000 000	12 000 000	9	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,99000	N	3,01	3,12	09 ans 01 mois
		90557		1	A	1 A	EMP REF 0162 FI93430 FICHE EMP 90557	BEI	10 000 000	10 000 000	20	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,58100	N	3,88	3,57	20 ans 00 mois
		90558		1	A	1 A	EMP REF 0162 FI97345 FICHE EMP 90558	BEI	15 000 000	15 000 000	20	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,58100	N	3,88	3,57	20 ans 00 mois
		90559		1	A	1 A	EMP REF 5057 FICHE EMP 90559	Agence France Locale	16 000 000	16 000 000	20	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,95000	N	4,25	3,95	20 ans 00 mois
2,87%	<u>Taux monétaires swapés à taux fixe sans conditions. Encours : 19,88 M€</u>	2	59, 61	1	A	1 A	Financements 2012	CA-CIB	5 000 000	1 900 000	21	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,90000	O	2,93	1,43	06 ans 09 mois
		327	57	1	A	1 A	TIRAGE 1 30MF ET 2 DE 20MF PCTM BFT	CA-CIB	7 622 451	513 852	25	Annuelle	TAM	0,06000	O	2,04	1,97	00 ans 11 mois
		343	32 & 54	1	A	1 A	PCTM 5120 BFT	CA-CIB	7 622 451	541 350	23	Annuelle	TAM	0,06000	O	2,04	1,45	00 ans 11 mois
		90549	28	1	A	1 A	EMP REF MIR282411EUR 001 FICHE 90549	DEXIA	4 314 074	3 650 370	13	Trimestrielle	EURIBOR03M	-0,10000	O	1,90	2,28	10 ans 11 mois
		27004	58	1	A	1 A	FINANCEMENT 2010	CF Groupe CE	15 000 000	3 750 000	20	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,48000	O	2,48	1,03	04 ans 11 mois
		90484	65, 66, 69	1	A	1 A	FINANCEMENT 2014 CREDIT AGRICOLE 25 ANS	CA	17 000 000	9 520 000	25	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,60000	O	2,58	1,48	13 ans 11 mois
0,73%	<u>Taux monétaire swapé à taux fixe avec option donnée à la banque.</u>	2	62	1	C	1 C	Financements 2012	CA-CIB	5 000 000	1 900 000	21	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,90000	O	2,93	1,43	06 ans 09 mois

CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS RÉELS

Situation au 31/12/2025

Montants en Euro

		N° EMPRUNT	N° SWAP associé	Indice		Structure	Score Gissler risque maxi	LIBELLÉ	ORGANISME PRÊTEUR	CAPITAL INITIAL	CAPITAL RESTANT DÙ AU31/12/2025	DURÉE (ANNÉES)	PÉRIODICITÉ	INDICE	MARGE (%)	EMPRUNT ADOSSÉ (O/N)	TAUX D'INTÉRÊT		DURÉE RÉSIDUELLE
																	NOMINAL (%)	ACTUEL (%)	
	<u>Remise à la banque.</u> Encours : 5,03 M€	90548	77	1	A	1 A		EMP REF MIR282411EUR 002 FICHE 90548	DEXIA	4 125 000	3 125 000	8	Trimestrielle	EURIBOR03M	-0,10000	O	1,84	2,41	06 ans 00 mois
0,87%	Taux monétaires swapés à taux fixe avec barrière. Encours : 5,98 M€	332	25 & 47	1	B	1 B		PCTM 3120 BFT	CA-CIB	7 622 451	529 300	24	Annuelle	TAM	0,06000	O	2,04	1,95	00 ans 11 mois
		6002	22 & 50	1	B	1 B		CONSOLIDATION CE 2004 PRESAME	CF Groupe CE	20 000 000	5 454 545	25	Trimestrielle	TAG03M	0,08250	O	2,05	1,22	05 ans 11 mois
0,49%	Taux monétaires swapés à taux fixe sous condition d'inflation. Encours : 3,40 M€	27003	71	2	B	2 B		FINANCT 2009 TX MON REAM BAISSSE MARGE 2010	CF Groupe CE	6 153 623	1 262 282	19	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,48000	O	2,46	1,00	04 ans 00 mois
		90478	42	2	B	2 B		REFINANCEMENT MIN265993EUR 01 08 2010	CAFFIL/SFIL	9 788 842	2 133 465	19	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,63000	O	2,81	1,17	04 ans 01 mois
0,32%	Taux monétaires swapés à taux fixe sous conditions de taux CMS. Encours : 2,22 M€	16004	44	3	B	3 B		FINANCEMENT 2010 CA CIB	CA-CIB	8 888 889	2 222 222	20	Trimestrielle	TAG03M	0,02000	O	2,06	0,43	05 ans 00 mois
0,75%	Taux monétaires swapés avec Floor (tx plancher) et CAP (tx plafond) conditionnés à la variation de l'Euribor dans un intervalle. Encours : 5,21 M€	4003	46	1	B	1 B		CONSOLIDATION 2EME TRANCHE DE 15ME	CF Groupe CE	15 000 000	2 710 843	22	Trimestrielle	TAG03M	0,08950	O	2,06	1,23	05 ans 02 mois
		16003	45 et 68	1	B	1 B		CONSOLIDATION 2 CA CIB	CA-CIB	10 000 000	2 500 000	20	Trimestrielle	TAG03M	0,02000	O	2,03	0,44	04 ans 11 mois
1,07%	Contrat structuré à taux fixe avec barrière sur CMS. Encours : 7,40M€	90477		3	E	3 E		REFINANCEMENT MPH249711EUR 01 08 2010	CAFFIL/SFIL	16 833 827	7 400 045	22	Annuelle	Tx fixe à barrière	0,00000	N	3,70	4,26	06 ans 07 mois
1,07%	Contrat structuré à taux fixe avec barrière sur Euribor. Encours : 7,40 M€	90476		1	E	1 E		FIXIA 2007 REAMENAGEMENT FIXMS MIN983085EUR	CAFFIL/SFIL	18 024 385	7 400 045	25	Annuelle	Tx fixe à barrière	0,00000	N	3,84	3,90	06 ans 07 mois
1,07%	Contrat structuré à taux fixe avec barrière sur les parités Euro /ChF et Euro/Dollar. Encours : 7,40 M€	90479		6	F	6 F		DUALIS 2010 REFINANCEMENT MPH249730EUR001	CAFFIL/SFIL	16 396 644	7 400 045	21	Annuelle	Tx fixe à barrière €/CHF - €/Dollar	0,00000	N	4,95	4,09	06 ans 07 mois
0,43%	Contrat structuré à barrières sur Euribor avec Floor et CAP. Encours : 3,00 M€	31002		1	B	1 B		FINANCEMENTS 2011 CA CIB	CA-CIB	10 000 000	3 000 000	0	Trimestrielle	Tx fixe à barrière avec Floor et CAP	0,00000	N	4,65	2,75	06 ans 00 mois

100,00%

Encours total prévisionnel		691 342 294	
Indice Gissler	Structure Gissler		
1	A	647 429 501,65	93,65%
1	B	14 194 688,76	2,05%
1	C	1 900 000,00	0,27%
1	E	7 400 044,64	1,07%
2	B	3 395 747,17	0,49%
3	B	2 222 222,29	0,32%
3	E	7 400 044,64	1,07%
6	F	7 400 044,64	1,07%
		691 342 293,79	100,00%

Contrat bénéficiant de l'aide du fonds de soutien dérogatoire
Contrat bénéficiant de l'aide du fonds de soutien dérogatoire

Dont dette récupérable communes	7 659 684,93	1,11%
Dont dette récupérable GEG	17 216 815,00	2,49%
Total dette récupérable	24 876 499,93	3,60%